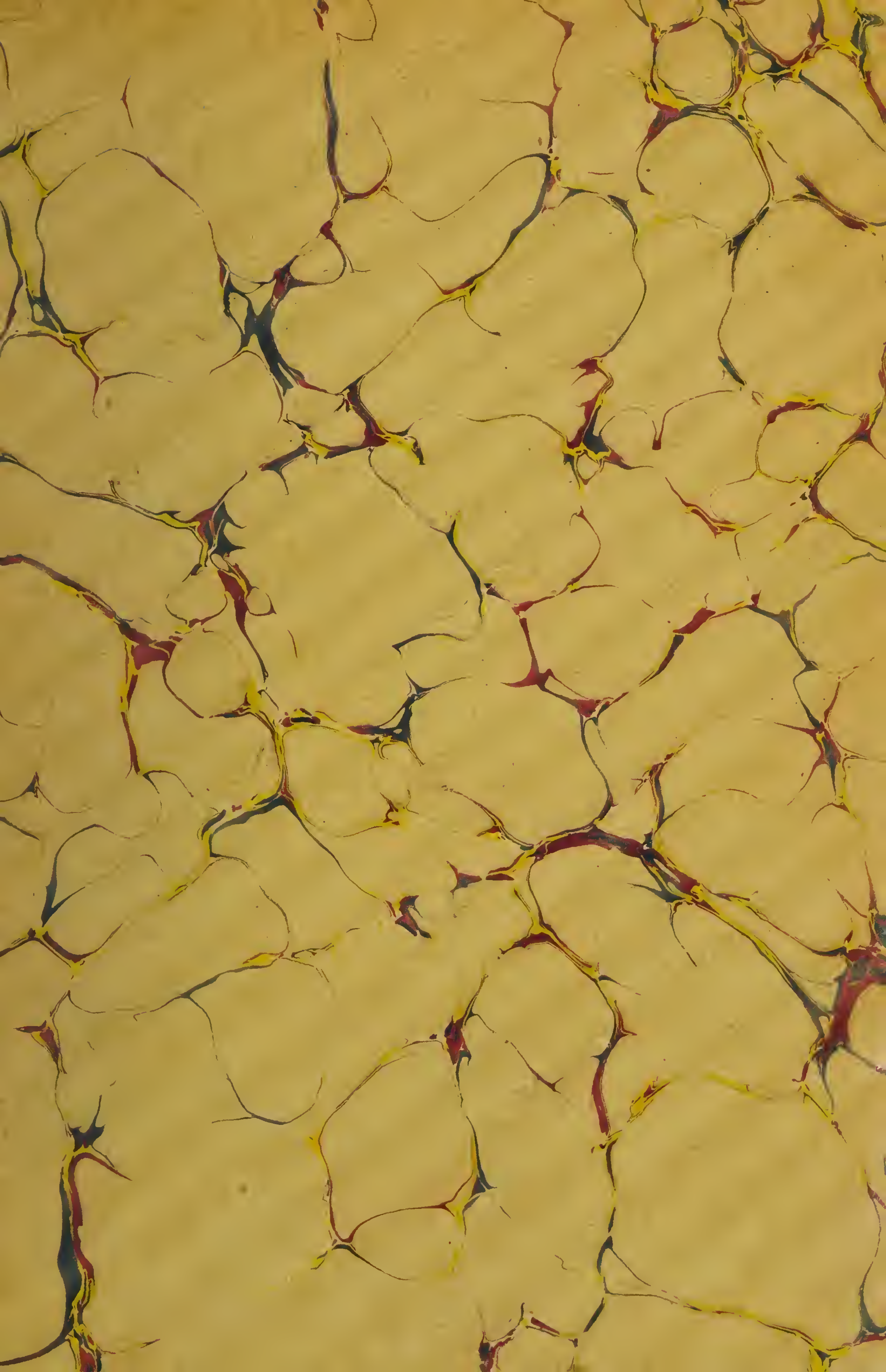




# REVUE

# NUMISMATIQUE

COMITÉ DE PUBLICATION



MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS.

# REVUE
# NUMISMATIQUE

DIRIGÉE PAR

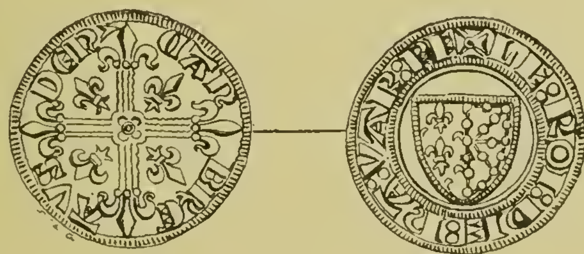
A. DE BARTHÉLEMY, G. SCHLUMBERGER, E. BABELON

SECRÉTAIRE DE LA RÉDACTION : J.-A. BLANCHET

Ostendite mihi numisma census..... Cujus
est imago hæc, et superscriptio ?
MATTH., XXII, 19, 20.

QUATRIÈME SÉRIE — TOME PREMIER

PROCÈS-VERBAUX DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE NUMISMATIQUE



PARIS
CHEZ C. ROLLIN ET FEUARDENT
4, place Louvois, 4

1897

# MÉMOIRES ET DISSERTATIONS

## LES MONNAIES COUPÉES

Il n'est pas rare de rencontrer des moitiés de monnaies antiques ou du moyen âge, et, en général, on est porté à les considérer comme des divisions acceptées conventionnellement par les contemporains de ces monnaies.

Mais cette opinion n'est pas unanime, et le dernier numismatiste dont on ait un travail spécial sur la question, a produit des conclusions différentes. Arnold Morel-Fatio, qui s'était intéressé aux monnaies coupées, pensait, vers la fin de sa vie, que les monnaies romaines coupées n'avaient pas servi de monnaies divisionnaires. Il rejetait également l'hypothèse suivant laquelle ces monnaies auraient été démonétisées par la cisaille et il concluait que ces moitiés de pièces devaient être des marques ou tessères [1].

A dire vrai, cette opinion n'était pas nouvelle. Avant Morel-Fatio, Maillard de Chambure l'avait déjà émise, à propos de pièces coupées trouvées dans les fouilles faites à Alise [2]. L'idée remontait même plus haut, car, dès le XVIIe siècle, Tomasini s'était occupé des tessères que se partageaient entre elles des personnes unies par les liens de l'hospitalité [3].

Cette interprétation était évidemment basée sur des textes anciens. C'est d'abord un passage de l'*Onomasticon*

1. *Notice sur les monnaies romaines coupées en deux ou plusieurs fragments* (Note posthume), dans le *Bulletin de la Soc. suisse de Numismatique*, 1890, pp. 89 et 90.

2. Ch. Maillard de Chambure, *Second rapport sur les fouilles faites à Alise en 1839*, dans les *Mém. de la Commission des Antiquités de la Côte-d'Or*, t. III, 1841, p. 202.

3. Tomasini, *De tesseris hospitalitatis liber singularis*. Utini, 1647, pp. 74 et 81.

de Pollux, à propos du mot σύμβολον[1]. Ce terme désignait la pièce de monnaie coupée en deux, suivant un usage athénien, pour consacrer la conclusion d'un marché[2]. Le *symbolon* est cité à plusieurs reprises dans les œuvres d'Aristophane. On trouve même, dans un passage de l'*Anagyrus*, la mention : « Deux oboles et un *symbolon*. » (*Fragm.*, éd. Didot, p. 467). C'est surtout ce texte qui a fait croire à des auteurs de notre époque que ce mot désignait une pièce de cinq *lepta*[3]. Mais Pollux dit lui-même que le *symbolon* était une fraction, une moitié de monnaie, ἡμίτομον νομίσματος.

Il semble que cette pratique ait pénétré en Gaule, car tous, nous avons présente à l'esprit l'anecdote relative à l'exil de Childéric, racontée par Grégoire de Tours. Childéric emporta la moitié d'un sou d'or; son ami garda l'autre morceau et dit : « Lorsque je t'enverrai cette moitié, et que les deux parties réunies reformeront la pièce entière, alors tu pourras sans crainte revenir dans ces lieux[4]. »

L'habitude de garder les moitiés d'une monnaie, en signe d'engagement, existait aussi, parmi les fiancés, dans certaines contrées de l'Angleterre[5].

On voit par ces textes qu'il y avait quelque raison de considérer les monnaies antiques coupées comme des tessères, marques d'engagement, témoignages de contrat

1. Pollux, IX, 70-71 (Texte encore assez obscur pour le détail).

2. E. Egger, dans la *Rev. Archéol.*, sept. 1861, p. 169, et *Mém. d'hist. ancienne et de philologie*, p. 106.

3. Prokesch-Osten, dans les *Abhandlungen der Akad. der Wiss. zu Berlin*, 1848, p. 5. Cf. Le même, *Inedita meiner Sammlung*, 1854, p. 27. — E. Beulé a rejeté cette hypothèse (*Monnaies d'Athènes*, 1858, p. 76).

4. Greg. Tur., *Hist. Fr.*, II, 12. — W. Junghans, *Hist. critique des règnes de Childerich et de Chlodovech*, 1879, p. 4 (Bibl. de l'École des Hautes-Études, fasc. 37). — Cf. l'Abbé Cochet, *Le tombeau de Childéric Ier*, p. 3.

5. *Numism. chronicle*, 1881, p. 292, note 38.

offrant quelque analogie avec les *chartes parties*, si fréquemment employées aux XIe et XIIe siècles.

Est-il possible d'étudier la question avec des éléments autres que ceux dont on s'est servi jusqu'alors ? Je le crois.

Et d'abord, quelles sont les monnaies antiques qu'on trouve ainsi coupées ? Il y a des pièces gauloises en potin qu'on a considérées comme ayant été fragmentées accidentellement[1]. Il semble cependant que ces monnaies gauloises aient été divisées avec intention, au moins dans quelques cas[2].

Les monnaies en argent ont été respectées généralement, ainsi que celles en or. Toutefois, on peut citer une rarissime pièce de Cabellio, avec la légende grecque KABE, dont on connaît seulement une moitié, conservée au musée de Saint-Germain-en-Laye[3]. Dans la sépulture de Selzen, près de Mayence, on a recueilli le quart d'un denier en argent sur un squelette[4].

Mais ce sont des cas fort rares, et la majorité des pièces coupées comprend des monnaies en bronze, presque toujours des pièces coloniales de Nîmes, plus rarement des pièces des colonies de Copia et de Vienne.




1. A. Morel-Fatio, dans le *Bull. de la Soc. suisse de Num.*, 1885, p. 125, rendant compte d'un travail de M. R. Forrer (*Antiqua*, 1885, p. 145), sur des monnaies gauloises divisées, provenant de La Tène et du Pont de Thièle.

2. H. de La Tour, *Monnaies gauloises recueillies dans la forêt de Compiègne*, dans *Rev. Num.*, 1894, pp. 40 et 41.

3. H. de la Tour, *Atlas des monnaies gauloises*, pl. VI.

4. L. Lindenschmit, *Das germanische Todtenlager bei Selzen*, pl. gén., n° 2.

Exceptionnellement, on a signalé un grand bronze de Pompée (tête de Janus et proue), quelques pièces de la fin de la République (tête de Janus), un moyen bronze de Drusus, fils de Tibère[1] et même un moyen bronze frappé à Cissa, ou par les Cosetani, dans la Tarraconaise[2].



J'ai dit que les pièces coupées de Nîmes se rencontraient en grand nombre. En effet, la plupart des collections en possèdent et le Cabinet de France en conserve une vingtaine d'exemplaires[3]. Les pièces sont ordinairement divisées par la moitié, et, bien plus rarement, en quatre parties[4]. Si l'on rencontre surtout des pièces des colonies mentionnées plus haut, c'est qu'elles portent deux têtes, celles d'Auguste et d'Agrippa ou celles de Jules César et d'Auguste, et que cette disposition permettait de les diviser, sans porter atteinte à l'effigie impériale[5]. Ce n'était pas chose indifférente, car Granius Marcellus, préteur de Bithynie, avait été accusé de lèse-majesté, parce qu'il avait fait enlever la tête d'une statue d'Auguste pour y substituer celle de Tibère[6]. François Lenormant a remarqué aussi que les contremarques, si fréquentes sur les monnaies romaines, étaient généralement apposées

1. A. Morel-Fatio, *Bull. de la Soc. Suisse de Num.*, 1890, p. 87.
2. H. de La Tour, *Rev. Num.*, 1894, p. 19.
3. E. Muret [et H. de La Tour], *Catal. des monnaies gauloises*, nos 2856-2877 ; — fragments de pièces de Copia, nos 4683 et 4684 ; fragments de pièces de Vienne, nos 2950 à 2952.
4. Cf. A. C. Goudard, *Monographie des monnaies frappées à Nîmes*, 1893, p. 45.
5. L. de La Saussaye, *Numism. de la Gaule Narbonnaise*, p. 175.
6. Tacite, *Ann.*, I, 74. — Voy. E. Beurlier, *Le culte impérial*, 1891, pp. 31 et 33.

de manière que l'effigie ne fût pas endommagée par la nouvelle empreinte [1].

Revenons maintenant à notre point de départ et essayons de déterminer la raison pour laquelle ces monnaies étaient divisées.

Les auteurs antérieurs ne se sont pas préoccupés de rechercher dans quelles conditions les monnaies coupées étaient recueillies. Voyons si une enquête de ce genre peut nous apporter des renseignements de quelque utilité.

Au Châtelet, près de Saint-Dizier (Haute-Marne), Grignon avait recueilli, parmi 3400 pièces dont 900 gauloises, 165 monnaies romaines, coupées par moitiés et quarts, principalement des pièces « bicéphales » [2].

On en a trouvé plusieurs dans les fouilles faites à Alise en 1839 [3].

A la montagne de Castagnec, près de Pontivy (Morbihan), au milieu de substructions romaines, considérées comme les restes d'un temple, on a recueilli des moitiés de pièces de Nîmes [4].

A Rennes, dans la Vilaine, parmi les nombreuses monnaies recueillies, on a constaté qu'un certain nombre de pièces, exclusivement des as, des monnaies coloniales de Nîmes et d'Espagne, étaient coupées exactement en deux parties [5].

Au gué Saint-Léonard, dans la Mayenne, au milieu de monceaux de monnaies, on a trouvé aussi des pièces cou-

1. *La monnaie dans l'Antiquité*, t. II, p. 389. Il y a des exceptions volontaires pour les monnaies de Néron contremarquées RP et SPQR, et pour celles de Domitien. C'est évidemment un fait analogue à celui qui s'est passé pour les inscriptions où le nom d'un empereur a été martelé.

2. Grignon, *Bultin des fouilles, faites par ordre du Roi, d'une ville romaine sur la petite montagne du Châtelet entre Saint-Dizier et Joinville, découverte en 1772*, 1774, p. XXVIII.

3. *Mém. de la Commission des Antiq. de la Côte d'Or*, t. III, 1841, p. 202.

4. *Mém. de la Soc. des Antiquaires de France*, t. XX, 1850, pp. 157-158.

5. A. Toulmouche, *Hist. archéol. de la ville de Rennes*, 1847, p. 39.

pées : « Ce sont principalement des as et des monnaies « coloniales. Quelques-unes présentent la trace d'un trou ; « toutes, sauf deux ou trois exceptions, sont des monnaies « ayant deux têtes à l'avers et elles sont coupées de « manière à conserver une tête sur chaque partie. Il a « été impossible de retrouver les deux portions prove- « nant de la même pièce[1]. »

On a trouvé aussi plusieurs moitiés de monnaies dans les fouilles faites à Bourbonne-les-Bains[2].

A Bibracte, M. Bulliot a recueilli à plusieurs reprises des pièces coupées. Dans les fouilles faites en 1869, un demi moyen bronze est trouvé près d'un petit bronze de *Germanus Indutilli*; ailleurs deux moitiés de pièces de la colonie de Vienne sont mises au jour en même temps que trois monnaies gauloises[3]. M. Bulliot a constaté la présence de moitiés de moyens bronzes dans les ruines des habitations, et ces fragments sont associés à des monnaies gauloises[4].

Le même archéologue a recueilli aussi des moyens bronzes coupés, à Autun, dans des fouilles faites en des occasions diverses[5].

Les nécropoles ont procuré des trouvailles du même genre. En 1827, M. Feret a recueilli des bronzes coupés dans la tombe d'un chef romain de la cité de Limes, près de Dieppe; M. d'Osmoy en a rencontré, en 1851, dans les sépultures franques de Guiry (Seine-et-Oise), et l'abbé Cochet, dans le cimetière mérovingien d'Envermeu (Seine-Inférieure)[6].

1. Chedeau et de Sarcus, *Mém. sur les découvertes arch. faites en 1864 dans le lit de la Mayenne, au gué Saint-Léonard*, 1865, pp. 21-22.
2. A. Chabouillet, *Notice sur des inscr. et des antiq. provenant de Bourbonne-les-Bains*, 1881, p. 17 (cf. *Rev. archéol.*, 1880, I, p. 34).
3. *Rev. Archéol.*, 1870, pp. 51 et 164.
4. *Rev. Archéol.*, 1870, p. 223.
5. *Rev. Archéol.*, 1867, t. I, p. 447.
6. L'abbé Cochet, *Note sur les fouilles exécutées à la Madeleine de Bernay*, en

Nous connaissons maintenant des faits qui peuvent servir de bases à la discussion. Ceux qui considèrent les monnaies coupées comme des témoignages de contrats, faits entre plusieurs individus, pourront interpréter les trouvailles faites dans la Vilaine et dans la Mayenne, comme MM. Chedeau et de Sarcus étaient disposés à le faire : Les moitiés des pièces seraient des offrandes pieuses dont le donataire gardait un fragment comme gage de sa piété. A l'appui de cette hypothèse, on pourrait rappeler aussi que beaucoup de pièces trouvées dans les rivières et les étangs étaient cisaillées, probablement dans le but de leur faire perdre leur caractère légal[1].

Cette idée de contrat fait avec la divinité n'est pas en désaccord avec ce que nous savons des sentiments religieux des Anciens[2]. Mais, pour ma part, je ne crois pas qu'on puisse interpréter ainsi les trouvailles que je viens d'énumérer.

Il faut remarquer en premier lieu que, si l'on a trouvé, dans les rivières, des pièces coupées, les monnaies entières sont en nombre bien supérieur. Que si les moitiés de pièces sont partout associées avec les pièces entières, cela signifie qu'elles sont elles-mêmes de véritables monnaies. Enfin le fait qu'on les a rencontrées aussi dans des sépultures prouve bien qu'elles y avaient été placées comme véritables espèces, destinées à payer le passage du défunt dans le royaume des morts.

Les monnaies romaines coupées sont particulières à la

*février 1858*, dans l'*Archæologia*, t. XXXVIII, 1860, p. 74. Cf. L'abbé Cochet, *La Normandie souterraine*, 2e édit., p. 356.

1. F. de Saulcy, dans les *Mélanges de Num.*, 1875, p. 420 ; cf. Fr. Lenormant, *La Monnaie dans l'Antiquité*, t. I, pp. 30-33. Beaucoup de monnaies frappées par des villes ou des dynastes, en Asie Mineure, sont cisaillées. De ce fait, aucune explication emportant la certitude n'a été donnée jusqu'à ce jour.

2. Voy. Fustel de Coulanges, *La cité antique*, l. III, c. VIII.

Gaule [1], ou, du moins, je ne crois pas que des faits analogues aient été constatés dans les autres parties de l'empire romain. Il est donc vraisemblable que les pièces coupées ont répondu à un besoin local de monnaies divisionnaires, à un événement économique qui ne s'est pas produit ailleurs. Voyons maintenant si les monnaies coupées au moyen âge ont répondu au même besoin.

On connaît un document fort précis, qui élucide la question. C'est un mandement, en date du 29 mai 1347, adressé par Philippe VI de Valois aux sénéchaux de Toulouse, de Beaucaire et de Carcassonne, et dont voici le passage principal :

« A la supplication des consuls de la ville de Narbonne, disons que comme pour faute de petite monnoye, le menu peuple soit moult dommagié, tant pour les petites danrées qu'il achate, comme pour plusieurs aumosnes que l'on ne puet si bien faire, requérons que nous leur voulsissions donner licence et congié de coupper les deniers doubles, si comme len fait au païs par deça. Sçavoir vous faisons que nous, de grâce espécial, leur avons donné licence et congié que ledit peuple puisse coupper lesdits deniers » [2].

On s'explique fort bien que les populations du midi de la France aient senti vivement le besoin de petites monnaies divisionnaires, car elles connaissaient sans doute les monnaies arabes dont nous parlerons plus loin, et elles avaient pu apprécier la commodité des *pictes* « dont quatre vaudront un denier », qui avaient été frappées, en vertu des lettres patentes, datées du 6 septembre 1329, et adressées au sénéchal de Beaucaire [3].

1. Une moitié de pièce de Nîmes avait été rapportée de Rome par le P. Ménestrier. qui la considérait comme la relique de deux amis en voyage (Chifflet, *Anastasis Childerici*, 1655, pp. 64-65). Mais ce cas exceptionnel n'est pas pour infirmer ce que nous disons.

2. Voy. *Rev. Num.*, 1867, p. 493 et A. de Longpérier, *Œuvres*, t. V, p. 320 (d'après un ms. du fonds Doat; Hôtel de Ville de Narbonne, t. LIII, f° 128 et 129).

3. J. Adrien Blanchet, *Études de numismatique*, t. I, pp. 315 et 325 (article sur *La Pite ou Pougeoise*).

L'usage des monnaies royales coupées était répandu aussi dans le nord-ouest de la France. Une trouvaille, faite à Bernay, renfermait 86 monnaies, dont 63 entières et 23 divisions, moitiés ou quarts (pièces frappées pendant la période comprise entre les règnes de Louis VIII et de Philippe le Bel [1]).

La monnaie morlane, si répandue dans le midi de la France, a subi des transformations semblables. En effet, dans le trésor des pièces au nom de Centulle, découvert à Gondrin (Gers), en 1885, il y avait 60 fragments de deniers et 9 fragments d'oboles [2].

En Angleterre, les monnaies coupées ont circulé à une époque fort ancienne. Ainsi le trésor de Cuerdale renfermait des pièces de ce genre.

Des pièces coupées d'Alfred, d'Édouard l'Ancien et d'Édouard le Confesseur, figuraient dans la trouvaille de Thwaite en Suffolk; d'autres de Guillaume le Conquérant existaient dans la cachette de Beaworth, en Hampshire, mise au jour en 1833 [3]. Un trésor, composé de monnaies et d'anneaux en argent, découvert près de Worcester, renfermait des moitiés et des quarts de pièces de Henri II, roi d'Angleterre, et d'Eustache, comte de Boulogne [4]. Au reste, la collection numismatique du British Museum possède des pièces coupées de presque tous les règnes depuis Alfred jusqu'à Henri III [5].

Les relations entre les Flandres et l'Angleterre étaient

1. Thomas, *Journal de Rouen*, 3 avril 1858 (cité par l'abbé Cochet dans l'*Archæologia*, t. XXXVIII, 1860, p. 74).

2. Émile Taillebois, *Découverte d'une cachette de 5395 deniers et oboles morlans à Gondrin*. Dax, 1886, p. 4 (Extrait du *Bull. de la Soc. de Borda*).

3. Note de A. W. F. dans l'*Archæologia*, t. XXXVIII, 1860, p. 76.

4. Article de John Jonge Akerman, dans l'*Archæologia*. t. XXXVI, 1845, p. 201.

5. Cf. E. Hawkins, *The silver coins of England*, 2e éd., 1876, p. 159 ; et C. F. Keary, *Cat. of English coins, Anglo-Saxon series*, t. I, 1887, pl. XXVII et XXVIII ; t. II, 1893, pl. I, V et VI.

assez considérables pour que la coutume de diviser les monnaies ait été importée d'Angleterre. Ainsi, la trouvaille de Bruges, qui était composée de plusieurs milliers de monnaies en argent dont les 9/10 d'esterlins anglais de Henri III et d'Édouard I^er, a fourni plus de 150 moitiés de deniers de Flandre, coupés avec une précision remarquable[1].

Mais l'usage des monnaies coupées s'est grandement généralisé. Parmi les bractéates allemandes, on trouve souvent des moitiés égales, sectionnées nettement, le plus souvent selon le diamètre vertical des monnaies. Le trésor de Seifersbach, découvert en 1865, renfermait neuf moitiés avec plus de sept cents pièces entières. On a pu employer la cisaille comme moyen de démonétisation. Mais le fait qu'on créa à Brunswick et à Goslar des bractéactes, valant exactement la moitié des bractéates plus anciennes, montre bien le côté pratique de l'opération[2].

Les pays allemands ont du reste adopté assez généralement l'usage des monnaies coupées.

Une trouvaille faite à Obrzycko, dans le duché de Posen, renfermait 210 monnaies entières et 298 deniers coupés[3]. Une cachette de deniers découverte à Peisterwitz, près d'Ohlau, en Silésie, a fourni des pièces coupées en deux et quatre morceaux[4]. Le trésor d'Aschersleben, qui ne contenait pas moins de 11.500 monnaies, bractéates, deniers et gros des XIII^e et XIV^e siècles, renfermait un assez grand nombre de monnaies coupées régulièrement et ayant un poids généralement égal[5].

1. Note de L. de Coster, dans la *Rev. belge de Num.*, 1866, p. 434.

2. G. Schlumberger, *Des bractéates d'Allemagne*, 1873, pp.65, 121 et 124.

3. J. Friedlænder, *Der Fund von Obrzycko; Silbermünzen aus dem zehnten christlichen Jahrhundert*, Berlin, 1844.

4. J. Menadier, dans la *Zeitschrift für Numismatik*, 1887, t. XV, pp. 101 et 115.

5. Emil Bahrfeldt, *Der Münzfund von Aschersleben; Ein Beitrag zur Denarkunde*

Parmi les nombreuses monnaies occidentales recueillies sur les vastes territoires de la Russie, on trouve fréquemment des pièces divisées en plusieurs morceaux[1].

Les monnaies coupées ont pénétré dans les pays du Nord, car une trouvaille, faite en 1847, sur les bords du fleuve Angerman (Suède), renfermait 1466 monnaies entières et 230 fragments (monnaies suédoises, norwégiennes, danoises, anglo-saxonnes, allemandes et arabes)[2]. Un trésor de monnaies arabes, dont les plus récentes appartenaient au xe siècle, découvert en 1840, dans l'île d'Oland; des trouvailles faites, dans l'île de Gotland, en 1843 (3404 monnaies et 150 fragments), en 1844 (1154 monnaies et 8 fragments), en 1845 (1679 pièces et nombreux fragments), sont des exemples confirmant le même fait[3].

Une découverte faite en 1864, dans l'île de Bornholm, a fourni 32 dirhems dont 26 divisés en deux ou quatre morceaux[4].

En Russie, des trouvailles de monnaies arabes (toujours des dirhems) faites à Pszkow en 1836, et dans la Livonie, renfermaient des pièces coupées en deux et en quatre parties[5].

Ce n'est pas seulement dans les pays septentrionaux que les monnaies coupées ont été en faveur. J'ai parlé plus haut de certaines monnaies arabes qui pouvaient avoir

*des XIII und XIV Jahrhunderts*. Berlin, 1890, in-8. Cf. *Bull. Soc. Suisse de Num.*, 1890, p. 180.

1. B. de Koehne, *Uber die im russichen Reiche gefundenen abendländischen Münzen*, 1850, pp. 9 et 10.
2. Tornberg, *Numi Cufici regii numophylacii Holmiensis*, Upsal, 1848.
3. Tornberg, *op. laud.*; cf. E. Babelon, *Du commerce des Arabes dans le nord de l'Europe avant les Croisades*, 1882, pp. 28 et 29.
4. Thomsen, dans les *Berliner Blätter für Münz-, Siegel- und Wappenkunde*, 1866, t. III, p. 31.
5. E. Babelon, *Du commerce des Arabes dans le nord de l'Europe avant les Croisades*, pp. 21 et 22 (citant des travaux de Savélieff et de Frœhn).

circulé dans le midi de la France. Ce sont des coupures de dirhems, appelées *handoûs*. Les auteurs arabes en font mention et je citerai le passage suivant [1] qui est très précis :

« La *qet'ah* (morceau, fragment), chez les habitants du « Machreq (l'Orient) est une menue monnaie (*El wahédah* « *men sarf*) qu'ils désignent sous le nom de *handoûs*. Ils « prennent un derham et le coupent en morceaux. C'est « là leur monnaie (*sarfhom*) et ils s'en servent pour faire « l'aumône [2]. »

Les dirhems *handoûsys* ont circulé aussi dans le Maghreb, à Ceuta, au XIe siècle de notre ère [3].

Aux époques plus rapprochées de nous, les monnaies coupées ne paraissent plus en Europe. Mais au siècle dernier, les découpures de monnaies espagnoles, en argent, avaient régulièrement cours dans les îles de La Guadeloupe et de La Martinique. Les coupures de piastres mexicaines circulent en Cochinchine [4].

Enfin, de nos jours, dans l'île de Madagascar, les découpures de la piastre (pièce française de 5 francs) servent journellement aux transactions. Ces fragments de monnaie sont établis de manière à constituer huit divisions correspondant aux fractions suivantes de l'unité : 1/2, 1/4, 1/8, 1/16, 1/48, 1/72, 1/96, 1/144, et valant respectivement 2 fr. 50, 1 fr. 25, 0 fr. 625, 0 fr. 40, 0 fr. 10, 0 fr. 075, 0 fr. 05, 0 fr. 025.

En résumé, au moyen âge et dans les temps modernes,

1. Ech-Cherîchy, dans son commentaire sur les *Séances* d'El-Harîry ; voy. H. Sauvaire, *Matériaux pour servir à l'histoire de la numismatique et de la métrologie musulmanes*, pp. 152 et 153.

2. Comparez cette expression avec celle qui se trouve dans le mandement de Philippe VI, cité plus haut.

3. Cf. Henri Lavoix, *Catal. des monnaies musulmanes de la Bibl. Nat., Espagne et Afrique*, 1891, p. 292.

4. E. Zay, *Histoire monétaire des colonies françaises*, pp. 194, 211 et 361.

les monnaies ont été coupées pour obtenir des divisions destinées à faciliter des transactions. Quoique, très probablement, on eût souvent recours aux pesées — du moins dans les opérations de quelque importance — l'examen des pièces coupées a montré qu'on les avait divisées, en général, avec un grand souci de l'exactitude. On voulait, par conséquent, qu'elles eussent cours comme de véritables monnaies intégrales.

Je crois avoir démontré que la même conclusion doit être admise pour les monnaies antiques coupées.

J.-Adrien Blanchet.

# L'ADJONCTION AU DOMAINE ROYAL

# DE LA CHATELLENIE DE DUN

## ET

# LES DENIERS FRAPPÉS A DUN

## PAR PHILIPPE Ier ET LOUIS VI

La numismatique nous démontre, que lorsque le roi de France ajoutait à ses domaines une seigneurie, il a fréquemment inauguré son droit en frappant dans cette nouvelle partie du royaume un numéraire rappelant le nom de la ville ou de la principauté féodale acquise. Le souverain remerciait ses nouveaux sujets, en les faisant profiter du crédit et de la facilité de circulation réservés au numéraire royal. Cette façon de procéder établissait un lien entre le monnayage seigneurial et les espèces royales. Elle présentait en outre l'avantage de laisser au début un semblant d'autonomie à la nouvelle conquête.

Ce principe fut surtout appliqué au commencement de la période capétienne. De nombreux exemples l'attestent.

En 1055, Henri Ier réunit le comté de Sens à la couronne, profitant de ce que le comte Renaud II était mort sans laisser d'enfant. Ce roi ainsi que ses successeurs continuèrent de frapper monnaie en cette cité. Plusieurs fois ils firent graver sur leur numéraire le type du temple carolingien, imitant de cette façon les espèces des comtes qui les avaient précédés.

Philippe I[er] établit des ateliers monétaires dans les villes de Château-Landon, d'Étampes, de Dreux, de Mantes et de Pithiviers, qu'il joignit au domaine royal, ou dont il soumit les Comtés. Dans ces diverses localités, il inaugura sa prise de possession par l'émission de monnaies à type mi-partie royal, mi-partie féodal.

Louis VI agit de même pour Bourges et Compiègne.

Est-il besoin d'énoncer que les rois ultérieurs qui ajoutèrent au royaume le Dauphiné et la Provence, continuèrent de faire frapper pendant les premiers temps de l'annexion un numéraire portant le titre, soit de Dauphin, soit de comte de Provence. Ils y firent figurer souvent les armoiries de chacune de ces deux provinces jointes aux armes de France.

Ces règles suivies par la royauté doivent servir de guide, lorsqu'il s'agit de déterminer l'atelier d'émission d'un denier des premiers Capétiens.

Les numismatistes ont remarqué depuis un certain temps des deniers, qui portent le nom de Philippe I[er] et de Louis VI et qui ont au revers la légende CASTELLVM DON, comme lieu d'émission. Peu de pièces ont donné lieu à un aussi grand nombre d'attributions diverses.

— 1° Certains auteurs ont pensé qu'elles provenaient de Châteaudun. M. Hoffmann en inscrivant ce nom dans son ouvrage, y a joint un point dubitatif[1]. Ils se laissaient influencer par la facilité de traduire CASTELLVMDON par le nom de cette ville.

Ce lieu d'origine est inadmissible pour les deux raisons péremptoires suivantes :

A. — La vicomté de Châteaudun a appartenu à des seigneurs féodaux depuis 1004 jusqu'à 1325 et les vicomtes

1. Hoffmann, *Monnaies royales de France*, p. 7 et 10, pl. IV, n° 19 et pl. VI, n° 7.

ont pendant toute cette période émis dans leur cité principale des monnaies exclusivement féodales.

B. — Sur ce numéraire, Châteaudun a constamment été qualifié par les mots latins CASTELLI DVNIS ou DVNIS CASTRI.

— 2° D'autres auteurs, M. Conbrouse[1] et M. de Lagrange[2], ont supposé que ces monnaies avaient été frappées à Donzy en Nivernais. Ils prétendent que Donzy s'appelait au moyen âge Donzecum, Donziacum, ou Donciacum. Ils lisent la légende du revers du denier portant le nom de Louis : TELLVMDONCAS, sans tenir compte du vocable primitif et incontestable de CASTELLVM DON figurant sur la pièce de Philippe. Ils croient que TELLVM doit être pris dans le sens de : TELLVS, territoire; et ils voient dans DONCAS une transformation (?) d'un des noms latins de Donzy indiqués ci-dessus.

Cette opinion n'est pas plus admissible que la précédente. Donzy faisait partie du comté de Gien. Des seigneurs féodaux ont possédé ce comté depuis 1030 jusqu'en 1197 et ont frappé à Gien, GIEMIS CA, leur numéraire à type féodal. Ils étaient, comme leurs pareils, jaloux de leurs prérogatives. Or il n'existe aucun document, qui permette de présumer qu'ils auraient renoncé à leur droit monétaire pour la baronnie de Donzy, un de leurs fiefs principaux. On n'explique par rien le motif qui les aurait amenés à frapper monnaie à Donzy au nom de deux des rois de France, leurs suzerains, ni la raison qui aurait pu les entraîner à laisser les rois Philippe Ier et Louis VI battre monnaie à Donzy. Une anomalie aussi insolite ne saurait surgir au milieu d'un monnayage exclusivement féodal et

1. Conbrouse, vol. 4, 2e partie, *Série capétienne*, p. 49 et 57.
2. *Revue numismatique française*, 1847, p. 441.

avoir subsisté momentanément sans avoir laissé ni suite ni trace quelconque.

— 3° Ces deux premières attributions ayant été reconnues erronées par la plupart des numismatistes, Duchalais[1] et Poey d'Avant ont imaginé que ces curieux deniers pouvaient provenir de Châteldon[2].

Cette dernière ville est située dans le Puy-de-Dôme. Elle a fait partie du Bourbonnais, et elle est sise sur les bords de l'Allier, près des confins de la province d'Auvergne.

Cette fois encore, des raisons capitales et en partie identiques à celles énoncées précédemment empêchent d'admettre un monnayage royal à Châteldon. Les chartes du XIIe et du XIIIe siècle, qui mentionnent Châteldon, dénomment ce village *castrum* ou *castellum odonis* ou *villam ondonis*, mais n'emploient jamais l'expression de *castellum don*[3]. Or il est inadmissible qu'un atelier monétaire ait porté sur les espèces une indication qui ne concorde point avec celle figurant sur les documents du temps pour la désignation du lieu. Toujours les noms écrits dans les chartes ont servi à expliquer les légendes des monnaies. S'il n'y a pas concordance, l'attribution proposée est évidemment fausse.

Le vocable *Odonis* ou *Ondonis* n'aurait jamais pu perdre dès les XIe ou XIIe siècle, c'est-à-dire au moment même où le sens de ce mot était encore compris, la lettre initiale *O* ou la syllabe initiale *On*. Cela est si vrai qu'au XIIIe ou XIVe siècle, le nom de Châteldon se perpétua dans cette devise :

« Chastel-On-Don
Petite ville à grand renom. »

1. Duchalais, *Dictionnaire encyclopédique de la France*, vol. I, p. 350.
2. Poey d'Avant, *Monnaies féodales de France*, vol. I, p. 350, pl. 50, nos 10 et 11.
3. *Dictionnaire encyclopédique de la France*, par Le Bas, vol. V, p. 45, v° Châteldon; *Annuaire de la Société française de numismatique*, 1892, p. 295.

De plus, le mot : « villa » employé pour qualifier parfois la nature de cet endroit, indique que ce n'était au début du moyen âge, par suite au temps de Philippe Ier, qu'une exploitation rurale — villa — et non une véritable agglomération de sujets du roi. Le nombre des habitants qui y résidaient alors, était infime si on le compare à celui des manants de Dun. Les rois de France n'ont jamais signé de lettres royales en faveur de ceux qui résidaient dans la « villa Odonis » dont ils ignoraient l'existence.

Nous constaterons que les rois de France ont tenu une conduite bien différente à l'égard de certains autres de leurs sujets.

En outre, le Bourbonnais a été de 913 à 1310, la propriété de grands feudataires de la couronne, qui y ont fait battre et circuler leur numéraire portant toujours la mention : BORBONENSIS. On n'explique par aucun document du temps pourquoi, sous Philippe Ier et sous Louis VI, ces seigneurs auraient fait exception à la règle qu'ils ont suivie constamment, et comment ils auraient été entraînés à faire forger des deniers au nom de deux de leurs suzerains dans une villa ou un petit bourg, contenant à peine une centaine de serfs, bourgade qui n'avait dans leur province aucune importance.

En dernier lieu un motif péremptoire oblige de repousser l'attribution à Châteldon. La charte la plus ancienne relative à cette localité remonte à l'an 1200 et énonce formellement que cet endroit, alors qualifié seulement de *castrum*, était un fief féodal relevant de la seigneurie de Bourbon et n'ayant pas d'attaches avec le roi de France.

Ego Archambaudus de Saint-Geron dominus, notum facio quod dominus Willelmus de Monlucum frater meus Castrum Odonis cepit

Moi, Archambaud, seigneur de Saint-Géron, fais savoir à tous que Guillaume, seigneur de Montluc, mon frère, a reçu le fief du château-

de comite Arverniæ. Ego sciens quod injuste fecerat, *quia de feodo domini Borbonii erat*, de ipso castro ligium homagium feci quia scio, quod jus domini Borbonii est [1].

fort d'Odon (de Chateldon) du comte d'Auvergne. Mais sachant que c'était illégal *parce que ce lieu était du fief du seigneur de Bourbon*, j'ai fait hommage lige de ce château-fort de Chateldon à ce dernier seigneur. Car je sais que Châteldon est sous la suzeraineté du seigneur de Bourbon.

Ainsi à l'origine de la féodalité, les barons ont pu hésiter pour savoir si le fief de Châteldon devait hommage lige au comte d'Auvergne ou au sire de Bourbon et pour apprécier duquel de ces deux seigneurs féodaux il dépendait. Ils n'ont jamais pensé que le roi de France pût, antérieurement à 1200, avoir sur Châteldon ni droit direct ni suzeraineté quelconque.

Les chartes subséquentes accusent cette situation d'une façon de plus en plus claire [2].

En 1241, Archambaud, seigneur de Saint-Géron, promet à Archambaud, sire de Bourbon, de lui rendre, à grande et petite force, divers châteaux et notamment celui de Châteldon.

En septembre 1283, en mars 1284, en novembre 1285, des propriétaires successifs des château et terres de Châteldon rendent hommage au sire de Bourbon à raison de ce fief, qui relève de la seigneurie de Bourbon, *suivant l'antique coutume*.

Ces documents anciens suffisent pour démontrer que les premiers rois capétiens tels que Philippe I^er^ et Louis VI sont toujours restés étrangers à Châteldon, qui était un

1. Huillard Bréholles, *Titres de la maison ducale de Bourbon*, vol. I, p. 11, n° 40 et pp. 47, 133, 134, 140 et 392.
2. *Id.*

*castrum* et une *villa* régis uniquement par la loi féodale et par des barons féodaux.

— 4° MM. Engel et Serrure, qui se sont occupés en 1894, c'est-à-dire en dernier lieu, de la question disent que l'atelier d'émission des deux pièces dont nous nous occupons est encore indéterminé [1]. Telle était effectivement la vérité au moment où nous avons commencé nos investigations.

Le problème numismatique posé est de savoir :

1° S'il a existé une ville, et de préférence une châtellenie, dont le nom puisse correspondre avec CASTELLVM DON, et qui ait porté cette dénomination dans les chartes des premiers Capétiens.

2° Si une ville ou une châtellenie de ce nom aurait justement été incorporée à la couronne de France à partir de Philippe I^er^, et si elle aurait continué d'appartenir aux rois de France sous Louis VI et sous Louis VII.

Des recherches heureuses permettent maintenant de faire la lumière sur ces deux points capitaux.

Il existe dans le Berry, à 27 kilomètres de Bourges, la ville de Dun, dénommée à partir de 1322 seulement : Dun-le-Roy et à partir de 1793 : Dun-Libre, puis Dun-sur-Auron.

Un document daté du mois de décembre de la deuxième année du règne de Carloman, soit de l'an 880, nous révèle que, dès cette époque la « *centena dunensis* » c'est-à-dire le district de Dun existait. Il était, dans de certaines limites, indépendant et distinct des « pagus Bituricus et vicaria Borbonensis » que l'on citait en même temps [2].

1. Engel et Serrure, *Traité de numismatique du moyen âge*. Paris, 1894, vol. II, p. 366.

2. *Cartulaire A de Saint-Sulpice de Bourges*, f° 62. — Raynal, *Histoire du Berry*, vol. I, Pièces justificatives, p. 468. — Paul Moreau, *Histoire de Dun- le-Roi*, vol. I, p. 91.

Dun, au IXe siècle, avait donc une importance suffisante pour constituer le siège d'une réunion d'hommes, d'une agglomération de cent feux au moins, pour devenir le point de départ d'une seigneurie ou d'une commune.

Aussi, dès la fin de la période carolingienne, la *centena*, devenue *castellania* de Dun constitua un fief indépendant sis à côté des terres des vicomtes de Bourges. Elle eut, à partir de l'an 950 environ, des seigneurs particuliers. Béraud de Dun vivait vers l'an 1000. C'est de son temps, ou peut-être du temps de son prédécesseur, qu'en l'an 962, Thibaud, comte de Sancerre, donna à l'église Saint-Vincent-de-Dun une châsse contenant le cœur du martyr saint Vincent d'Huesca et portant cette inscription : DONO THEOBALDI COMITIS SANCERRÆ[1].

Une charte de Geoffroy, vicomte de Bourges, de l'an 1012 énonce ensuite qu'Arnoul fut seigneur de Dun :

Ad quod bonum opus peragendum advocavi *nobiles patriæ... Arnulfum Dunensem* et alios omnes quod hoc factum confirmarent[2].

Pour assurer la mise à exécution de cette pieuse donation, j'ai appelé comme témoin *les seigneurs du pays... Arnoul de Dun* et tous les autres, qui attestent ce qui a été convenu.

Cet Arnoul, qui aurait succédé à Béraud, fut probablement le père d'Eudes, mentionné comme seigneur de Dun, 1° dans une charte de 1032, 2° dans un autre document daté du règne de Henri Ier.

D'autres chartes, l'une de 1096, nous révèlent l'existence d'un Guillefroid ou Guitfred de Dun, l'autre de 1097 celle d'un Thomas de Dun, tous deux probablement proches

1. Cette châsse fut conservée à Dun pendant six siècles. Elle ne fut détruite qu'en 1562 par les huguenots pendant les guerres de religion. *Histoire de Dun-le-Roi* par Paul Moreau, vol. I, p. 306.

2. Labbé, *Histoire abrégée du Berry*, pp. 189 et 190.

parents du seigneur du lieu, et servant comme tels de témoins dans les actes.

Arnoul le Tort fut le fils d'Eudes de Dun et hérita de la seigneurie. Il épousa Calverone (*Calveronia*) de laquelle il eut Humbaud, seigneur de Dun, qui fut père d'Eudes-Arpin.

Eudes-Arpin, châtelain du fief de Dun, que ses ancêtres possédaient ainsi depuis trois ou quatre générations, épousa vers 1090 ou 1091 Mathide, fille aînée de Gilon de Sully et d'Ildeburge, fille d'un précédent vicomte de Bourges[1]. La femme d'Arpin était ainsi nièce d'Etienne, à ce moment vicomte de Bourges, comme successeur du vicomte Geoffroy. Cet Étienne qui devait être le dernier vicomte de Bourges et qui n'avait pas d'enfants, prit en affection Eudes-Arpin, son neveu par alliance, et le désigna comme son héritier. Une charte nous atteste qu'en 1092, il choisit Eudes-Arpin et Mathilde, ses neveu et nièce, comme témoins de la donation qu'il fit à l'abbaye de Vierzon de l'abbaye de Saint-Gondon, située au bord de la Loire. A titre de garantie, il les associa en leur qualité de ses futurs héritiers à la donation qu'il effectuait.

Étienne mourut vicomte de Bourges entre 1092 et 1095 et laissa son héritage et son titre à Eudes-Arpin et à Mathilde. C'est alors seulement que ce dernier, qui était seigneur de Dun depuis nombre d'années, réunit en sa personne les titres et les pouvoirs de son fief héréditaire à ceux de sa nouvelle vicomté de Bourges.

Il importe de remarquer qu'Eudes-Arpin fut presque uniquement seigneur de Dun, et qu'il ne conserva la vicomté de Bourges que pendant un laps de temps excessivement court. Dun fut la capitale, si l'on peut employer

1. Paul Moreau, *Histoire de Dun-le-Roi*, vol. I, p. 102.

cette expression pour cette période du moyen âge, des domaines qu'il possédait et de ceux qu'il pouvait ultérieurement y joindre. Dès qu'il hérita de Bourges, il s'occupa aussitôt de céder les droits qu'il avait sur cette ville, sans songer à y établir sa nouvelle résidence. La vicomté de Bourges fut pour lui l'accessoire, une simple adjonction momentanée. *Sa seigneurie de Dun resta* pour lui *le principal.* Cette constatation, qui n'avait jamais été faite et qui résulte des dates que nous venons de préciser, a une importance capitale pour l'appréciation de la question qui fait l'objet de cette étude.

Aussi quand il vendit en 1096 ses domaines et seigneuries au roi de France, Eudes-Arpin céda par la force même des choses : en première ligne Dun, son fief patrimonial héréditaire ; en seconde ligne, la vicomté de Bourges dont il venait d'hériter et dont il s'était donné à peine le temps de vérifier l'importance.

Par contre, le roi de France Philippe I[er], cessionnaire, dut par les mêmes raisons accorder de prime abord à l'acquisition de la châtellenie de Dun une valeur plus grande que celle qu'elle avait en réalité. Ce fait explique la raison qui a pu amener le roi à commencer par émettre des espèces dans la capitale patrimoniale des domaines qu'il venait d'acquérir. Mais, un certain nombre d'années après, le roi Louis VI se rendit un compte plus exact de la situation réelle, et jugea préférable de fixer à Bourges un atelier royal destiné à la fabrication monétaire du Berry.

Thaumas de la Thaumassière, dans ses *Coutumes locales du Berry* (p. 71), énonce que les deux villes de Dun et de Bourges furent vendues conjointement par Eudes-Arpin au roi Philippe I[er] moyennant 60.000 sols d'or.

*Les Coutumes de Bourges*, imprimées par Chaudière en cette ville en 1660, et qui sont tirées de documents

manuscrits existant encore au xvii^e siècle, assignent à cette cession la même date de 1096.

La *Chronique de Vézelay* donne la date de 1065, qui est incontestablement erronée. Car, à cette époque, Eudes-Arpin n'avait pas encore hérité de la vicomté de Bourges, ainsi que nous l'avons établi ci-dessus. Il faudrait plutôt lire 1095.

L'*Histoire ecclésiastique* d'Orderic Vital et, plus tard, les *Grandes chroniques de Saint-Denis* indiquent toutes deux que la vente eut lieu au moment du départ d'Arpin pour la croisade[1]. Les deux évènements qui s'expliquent l'un par l'autre, durent en fait être réalisés en même temps.

Eudes-Arpin vendait effectivement ses seigneuries afin de se procurer les ressources nécessaires pour aller en Terre Sainte. Il ne partit pas au début de la première croisade, car une charte dans laquelle il servit de témoin, établit qu'en 1097, il était encore dans le Berry[2]. Il est vraisemblable que ce seigneur ne quitta la France que vers l'an 1100, comme l'énonce Orderic Vital, et que la transmission des droits féodaux ne fut définitivement réalisée entre les mains du roi de France qu'à ce même moment.

Au cours de la croisade, Eudes-Arpin fut pris par les Musulmans en 1103. Il ne revint en France, plusieurs années après, que pour se faire moine dans l'abbaye de Cluny. Il existe une charte datée de 1107 dans laquelle Eudes-Arpin, ayant prononcé ses vœux, figure comme témoin en sa qualité de prieur de La Charité-sur-Loire[3]. L'ancien châtelain de Dun ne songea donc nullement, à son retour de la croisade, à rentrer en possession de ses fiefs. Sur les conseils du pape Pascal II, il s'occupa de

1. Dom Bouquet, *Recueil des historiens de France*, vol. XII, p. 135 et 684.
2. *Cartulaire de Saint-Sulpice*. Archives départementales du Cher à Bourges.
3. Archives départementales de Bourges, *Cartulaire*, *fondation du Prieuré de Saint-Gelais* par Hugues de Lusignan.

mener une existence vouée à la religion et il mourut prieur de l'abbaye, soit en 1109 suivant les uns, soit en 1130, si l'on préfère s'en rapporter à la tradition de ses moines de Cluny.

Le fait important à constater consiste en ce que, du moment qu'Arpin, seigneur de Dun et vicomte de Bourges, s'est voué à la vie religieuse dès son retour en France, la preuve est faite qu'il avait vendu tous ses domaines à Philippe Ier, sans en conserver aucun pour lui.

Par conséquent, Philippe Ier a possédé Dun, le fief patrimonial et principal de son vendeur depuis l'an 1100.

Ce roi attacha à l'acquisition de la châtellenie de Dun et de la vicomté de Bourges une si haute importance, qu'il y voyait presqu'un effet de la protection toute spéciale de Dieu :

Quia vero adepta hac præfata urbe, jura nostri imperii a Domino dilatata cognoscimus, dilatare nos etiam res ejus pro posse optamus [1].

Nous reconnaissons que, grâce à l'adjonction de la ville à notre royaume, le Seigneur a daigné accroître l'étendue de notre puissance, en conséquence nous souhaitons que la prospérité de ce pays augmente le plus possible.

Cette idée de l'utilité de l'annexion de Dun fut au surplus reconnue sur la devise, qui entourait les armoiries de la ville. Ces armes sont : Écu d'azur à la fasce de gueules, chargé en pointe d'un mouton d'argent passant à gauche, au chef d'azur chargé de trois fleurs de lys d'or. Au-dessous ou autour de l'écu, banderole portant l'inscription : FRANCORVM ANNEXA CORONÆ [2]. Cette concession héraldique est certainement postérieure à l'époque de

1. Charte de Philippe Ier pour l'abbaye de Pleinpied, citée par La Thaumassière *Coutumes du Berry*. Préface.

2. Raynal, *Histoire du Berry*. Préliminaire, pp. 57 et 60.

Philippe Ier, mais « l'âme de la devise » pour employer le terme de blason, c'est-à-dire le sens caché qui s'en dégage, permet de se rendre compte de l'importance que le héraut d'armes, interprète du souverain, avait attaché à l'annexion de Dun à la couronne de France. C'est, dans tous les cas, la seule ville du royaume, dont l'incorporation au domaine royal ait été jugée digne d'être mentionnée comme devise des armoiries.

Dès 1102, Philippe Ier reçut dans le Berry les hommages des barons et chevaliers de la contrée. Il accorda probablement en cette occasion, à ses nouveaux sujets de Dun leur première charte de privilèges. La Thaumassière, qui a vu ce document, a énoncé que les habitants de Dun avaient été *les premiers du Berry* à être pourvus de toutes franchises[1]. Nous avons retrouvé la mention de cette concession dans un inventaire dressé en 1718, « des titres, papiers concernant la communauté de Dun, qui se sont trouvés dans les Archives existant dans une des chambres de la tour de l'horloge de cette ville », sous la rubrique suivante :

« Le deux sont autres lettres de privilèges accordés par Phelipes premier la date desquelles est rompue. » Cette pièce ne fut plus retrouvée lors des nouveaux inventaires, qui furent dressés en 1836 et depuis. Mais son existence peut d'autant moins faire doute que la mention des lettres de privilèges de Philippe Ier est suivie de l'indication d' « autres lettres de privilèges de Phelipes deux de l'année mil cent quatre-vingt-un ». Or, nous reproduisons ci-après l'édit de Philippe II, que le recueil des ordonnances des rois de France a fait parvenir jusqu'à nous. Il est, par suite, distinct de la charte de « Phelipes

1. La Thaumassière, *Coutumes locales*, p. 71.

premier » et ne saurait être confondu avec elle. L'auteur de l'inventaire de 1718, aussi bien que La Thaumassière, a réellement vu deux chartes, l'une de Philippe I^er^, l'autre de Philippe II. Les lettres royales de Philippe I^er^ avaient eu notamment pour but d'établir à Dun un bailli ou prévôt pour rendre la justice au nom du roi.

Philippe I^er^, agissant toujours comme souverain de cette partie de la France, délivra en 1100 une autre charte en faveur de l'abbaye de Pleinpied, située entre Bourges et Dun pour confirmer aux moines de ce monastère leurs coutumes et privilèges, et notamment leurs droits de dîmes [1].

Le même roi confirma en 1102, par un autre rescrit les privilèges accordés par Eudes de Déols à l'abbaye de Saint-Ambroix, située toujours dans la même contrée [2]. Louis VII confirma en 1147 cette concession. Nous verrons plus loin que ce dernier roi renouvela de même en faveur de Dun les privilèges concédés par Philippe I^er^.

Tous ces manuscrits, dont lecture fut faite au cours des XVI^e^ et XVII^e^ siècles, confirment les uns par les autres, d'une part, l'existence d'une charte originaire du temps de Philippe I^er^, et d'autre part la façon toute particulière dont ce prince s'est occupé des domaines qu'il avait acquis du seigneur héréditaire de Dun.

Louis, fils de Philippe I^er^, quand il n'était encore que roi désigné, c'est-à-dire de 1101 à 1108, vint faire plusieurs expéditions dans le Berry pour y affermir d'une façon complète le pouvoir royal paternel. Nous étudierons plus loin le détail de ses actes pendant cette période.

Quand il eut été couronné, Louis VI suivit l'exemple donné par son père et accorda aux habitants de Dun

1. *Histoire du Berry* par Thaumas de la Thaumassière réimprimée, en 4 volumes en 1865, vol. III, p. 253.
2. Labbé, *Histoire abrégée du Berry*, pp. 66, 194 et 195.

des lettres de privilèges. Le même inventaire de 1718 énonce d' « autres lettres de privilèges de Louis VI données en l'année mil cent trente ». Ce titre, dont la présence a été reconnue au XVIII$^{e}$ siècle, est actuellement égaré ou perdu comme le précédent. Mais son existence est aussi certaine.

La seigneurie de Dun, la vicomté de Bourges, les abbayes de la contrée avaient leurs coutumes spéciales antérieurement même à la cession consentie à Philippe I$^{er}$. Ces franchises furent constatées et maintenues par les diverses chartes que nous avons énumérées. Mais à supposer même que la réalité de quelques-uns de ces manuscrits pût être contestée pour ceux d'entre eux qui ne peuvent être actuellement représentés, il n'en est pas moins certain que les rois de France, en devenant maîtres en 1100 de ces domaines considérables, les possédaient au même titre et avec les mêmes charges et obligations que les anciens châtelains et vicomtes. Ils jouissaient des droits que donnaient ces coutumes, notamment du droit de frapper monnaie, de même qu'ils étaient tenus de respecter les privilèges de leurs sujets.

« Les habitants de Dun, dit M. Paul Moreau, redevables de concessions envers Philippe I$^{er}$ et Louis VI le Gros, et antérieurement peut-être en possession d'une certaine constitution municipale, au moins d'usages respectés, n'eurent pas besoin de se risquer dans les révolutions communales de l'époque, parce qu'ils jouissaient déjà de tous les privilèges[1] .» Dun, devenu terroir de franchise comme dépendant du domaine royal, attira forcément une grande quantité d'hommes libres ou de serfs, qui fuyaient les terres féodales moins favorisées. Nous en avons la preuve dans une convention du temps de Philippe II, aux termes

1. Paul Moreau, *Histoire de Dun-le-Roi.*

de laquelle ce prince s'occupe de la situation spéciale des manants qui viennent du comté de Champagne pour s'installer à Dun.

Dun était à cette époque le siège de la seconde des trois prévôtés royales du Berry, la première étant Bourges, et la troisième Aubigny. Son chiffre de population était considérable, et d'au moins 5.000 personnes, puisque nous le trouvons encore tel, après que la ville eut diminué d'importance.

Toutes ces conditions spéciales, dans lesquelles Dun s'est trouvée à partir de son incorporation au domaine royal en 1100, expliquent les motifs qui ont amené les rois Philippe I^er^ et Louis VI à frapper monnaie à Dun, fief principal du seigneur qui leur avait fait la cession de ses domaines.

Dans tous les cas, les documents déjà cités et les lettres royales qui vont être produites ne laisseront plus aucun doute sur l'identification de la légende des monnaies dont nous nous occupons avec la ville de Dun.

Aussi bien à la fin de la période carolingienne qu'au commencement de la période capétienne, Dun, ville royale, a porté les dénominations de *castellum duni*, ou de *dun*, formant l'adjectif *dunensis*. Le fief s'appelait *castellania duni* ou *dunensis*.

Louis VII reconnut, comme ses prédécesseurs, les privilèges des habitants de la ville et de la châtellenie de Dun. Cette charte fut conservée précieusement, d'une part parce qu'elle reproduisait les précédentes d'une façon explicite et que celles-ci ne semblaient plus dès lors avoir d'utilité, et d'autre part parce qu'elle était très nette, suffisamment complète et d'écriture magnifique. L'original, portant le grand sceau en cire rouge de l'époque, existe encore à l'Hôtel de Ville de Dun.

Le rescrit de Louis VII, relatif aux franchises des habitants de Dun et de sa châtellenie, daté de 1175, nous donne des renseignements précieux sur l'importance de la seigneurie :

Ludovicus dei gratia Francorum rex.

Regiam decet clementiam subjectorum molestiis et gravimininibus misericorditer occurrere, ut sub nostro dominio commorari libentius appetant et vivere valeant tutiores.

Notum itaque facimus universis præsentibus ac futuris, quod assensu Adelæ reginæ et dilectissimi filii nostri Philippi hominibus nostris *Duni* et in tota *Duni Castellania* manentibus et deinceps mansuris, intuitu pietatis, consuetudines subscriptas habendas concessimus et in perpetuum retinendas.

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

In exercitum vel expeditionem extra Bituriam non ibunt.

*Duni* manentes apud *Dunum* tantum et apud Bituricas per præpositum nostrum placitabunt ; per nos autem tam ipsi quam homines de Castellania in tota septena et tota *Duni Castellania* placitabunt et non ultra [1].

Louis, par la grâce de Dieu, roi de France.

Il convient à notre clémence de veiller à diminuer les soucis et les charges de nos sujets. Ils souhaiteront ainsi de rester sous notre domination d'autant plus volontiers qu'ils y rencontreront plus de sécurité.

En conséquence, nous faisons savoir à tous nos sujets présents et à venir qu'avec le consentement de la reine Adèle et avec celui de notre cher fils Philippe, nous accordons les droits ci-dessous à nos hommes libres de *Dun* et aux manants de toute la *Châtellenie de Dun*, pour qu'ils en jouissent à perpétuité.

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

Ils ne devront pas le service militaire et ils ne feront pas la guerre en dehors du Berry.

Les manants de *Dun* plaideront devant notre prévôt pour toutes les affaires qu'ils auront dans les villes de *Dun* et de Bourges. Mais c'est notre justice royale qui connaîtra des affaires de ces mêmes manants et de celles des hommes de toute notre *Châtellenie de Dun*, quand ces procès s'élèveront pour les affaires qu'ils auraient soit dans toute la *Châtellenie de Dun*, soit dans toute notre banlieue de Bourges.

1. Charte extraite des Archives de la Maison commune de Dun-le-Roi, com-

Au point de vue religieux, Dun n'avait pas une moindre importance, car son archiprêtré, indépendant de celui de Bourges, s'étendait sur 40 paroisses, ainsi que nous l'atteste un titulaire de 1164 [1].

Philippe-Auguste, par une charte datée de la Charité-sur-Loire en 1181, renouvela les privilèges accordés antérieurement aux habitants de la ville de Dun, ainsi qu'à ceux de la ville de Bourges. Il parle successivement de ces deux fiefs, comme si, sous les rois précédents, chacun d'eux avait eu dans une certaine limite une personnalité séparée. Ces deux seigneuries y sont, dans tous les cas, mentionnées l'une à la suite de l'autre, comme si elles étaient à cette époque encore d'importance égale.

Noverint igitur universi præsentes pariter et futuri, quod hominibus nostris *tam Bituris quam in Septena*, *tam Duni quam in Castellania* nunc manentibus vel deinceps mansuris subscriptas consuetudines habendas et in perpetuum retinendas, intuitu Dei, sunt, et pater noster bonæ memoriæ Ludovicus eisdem concessit, concedimus et quædam etiam addentes confirmamus.

Nous faisons savoir à tous nos sujets présents et à venir, que les hommes résidant ou qui viendraient plus tard à résider *soit à Bourges*, *soit dans la banlieue de Bourges*, *soit à Dun*, *soit dans la Châtellenie de Dun*, jouiront des privilèges ci-après que nous leur accordons pour qu'ils en profitent à perpétuité, concession que nous leur faisons tant pour obéir à la volonté de Dieu que parce que le roi Louis notre père, d'heureuse mémoire, leur avait déjà garanti ces droits, et qui comprend tant les coutumes anciennes que nous confirmons que certaines prérogatives nouvelles.

muniquée par M. Berthault, procureur au même lieu. La Thaumassière, *Coutumes du Berry*, p. 67 ; Luchaire, *Histoire des institutions monarchiques de la France sous les premiers Capétiens*, vol. I, p. 234 ; *Recueil des ordonnances des rois de France*, vol. XI, p. 208. L'importance de Dun, à cette première période du moyen âge, est attestée par l'existence actuelle à l'Hôtel de Ville d'un dépôt important de documents manuscrits concernant Dun et remontant au XIII[e] siècle.

1. Paul Moreau, *Histoire de Dun-le-Roi*, vol. I, p. 118.

Consuetudines autem hæ sunt :

Plegius vero vel securitas illa pro homini de *Duno* seu *de Castellania* data non poterit mutari vel capi, donec judicatum sit quod vel quantum pro forifacto debeat emendari.

Similiter *Duni* habitantes et in *Castellania* apud *Dunum* tantum per nostrum præpositum placitabunt ; per nos vero in tota Septena et in tota *Duni* Castellania[1].

Ces coutumes sont les suivantes :

Celui qui se sera porté caution, aussi bien que les questions mêmes concernant la garantie donnée, ne pourront être jugés en tant qu'engagements ou modifications d'engagements en dehors des juridictions locales, à moins qu'un jugement rendu en Berry ne décide que le débat s'agite pour faits survenus en dehors de la contrée. Ce sont les privilèges des hommes libres de *Dun* et de *sa Châtellenie*.

Les habitants de *Dun* et de la partie de la *Châtellenie* avoisinant cette ville ne seront tenus de plaider que devant notre prévot, siégeant à *Dun*. Notre justice royale connaitra seulement des procès qui naîtront dans la banlieue de Bourges et dans le surplus de la *Châtellenie de Dun*.

Philippe-Auguste résida de temps à autre non seulement dans le château, mais même dans ce qu'il appela son palais de Dun. La dénomination employée atteste l'importance que cette ville possédait pour les premiers rois capétiens. On connaît : 1° une convention signée à Dun en 1201 entre Philippe-Auguste et l'abbé de Pleinpied, aux termes de laquelle le roi obtient un partage des droits de l'abbaye sur les villages de *Colobrium* et *Lurciacum* ; 2° une charte de ce roi intervenue : « apud Dunum in palatio nostro », en 1202, aux termes de laquelle il confirme les coutumes et privilèges des habitants de Saint-Germain-des-Bois, — villam quamdam *in Castellania Duni*, —

1. Extrait du registre du roi Philippe-Auguste communiqué par M. de Vion d'Héronval et de l'original, qui est aux Archives de Dun-le-Roi. — La Thaumassière, *Coutumes du Berry*, — *Recueil des Ordonnances des rois de France*, vol. XI, p. 222.

bourg de la *Châtellenie de Dun*, et situé à 8 kilomètres environ de cette ville [1].

Le même roi fit d'autre part en 1205 des : « Conventiones inter Regem et Comitissam Campaniæ super hominibus manentibus apud Dunon. » La comtesse de Champagne estimait utile de s'entendre avec le roi de France au sujet de la situation légale des Champenois qui résideraient à Dun.

En outre, les comptes du domaine de 1202, apprennent que ce même roi fit réparer le château-fort de Dun et qu'il dépensa 3.600 livres tournois à construire une grosse tour de défense couverte en plomb, à *relever les murs* s'y rattachant et à rétablir en ce lieu une véritable citadelle de frontière. Il fit même détourner l'Auron, pour que la plus grande partie des fossés fût toujours remplie d'eau [2].

Louis VIII, rendant une ordonnance à l'occasion de la remise des droits de main-morte dans le Berry, n'a garde d'oublier l'importante châtellenie de Dun. Il confirme ce qu'a fait son aïeul Louis VII et s'exprime ainsi :

Quod non esset consuetudo Bituris et in Septena *Duni* et in tota *Duni* senescalia, quæ manus mortua dicebatur, gravis et omnino exasperans pro qua tollenda avo nostro bonæ memoriæ Ludovico supplicavit populus Bituricensis..... prohibuit ne deinceps Bituricæ vel in Septena *Duni*, vel in tota Duni senescalia acciperetur manus mortua..... *Duno* et totius Castellaniæ id quod avus noster inde constituit genitorque noster confirmavit, concedimus et confirmamus [3].

La coutume de main-morte n'existe ni en Berry ni dans la banlieue de *Dun* ni dans l'étendue de la Sénéchaussée de *Dun*. Le peuple de Bourges a demandé au roi Louis, notre aïeul d'heureuse mémoire, de le décharger de cet impôt, qui est très onéreux et qui occasionne beaucoup de difficultés.

Le roi a donc défendu de percevoir la main morte à Bourges, ni dans la banlieue de *Dun* ni dans la Sénéchaussée de *Dun*.

Nous ne faisons ainsi qu'accor-

1. Léopold Delisle, *Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, pp. 141 et 165.
2. Paul Moreau, *Histoire de Dun-le-Roi*, vol. I, p. 136.
3. Archives de la Maison de Ville de Bourges.

der et confirmer ce que notre père et notre aïeul avaient décidé pour la ville et pour la Châtellenie de *Dun*.

Enfin Louis IX en 1229 et Philippe III en 1274, confirmèrent par des chartes nouvelles et explicites, les privilèges accordés par leurs prédécesseurs :

Burgensibus *Duni* et Castellaniæ, hominibus nostris tam Bituris quam in Septena, *tam Duni* quam in Castellania nunc manentibus vel deinceps mansuris.

aux bourgeois de *Dun* et de sa *Châtellenie*, aux sujets du roi, habitant ou qui habiteront ultérieurement Bourges ou sa banlieue, *Dun ou sa Châtellenie*.

La reine Blanche, mère de saint Louis, s'était également occupée des maisons de secours établies à Dun en faveur des pauvres de la contrée. Le manuscrit suivant nous en précise les conditions :

Cum domina Blanchia illustris Francorum regina intellexisset domum pauperum Dei de *Duno* quamdam habere villam in villa Exoldunensi in qua panem vendi faciebant ..... pauperibus ipsius Domus de Dei de *Duno* dedisset decem libras turonenses annui redditus ..... nos tanquam patroni Domus Dei *Dunensis* grata habemus [1].

Comme madame Blanche, l'illustre reine de France, avait remarqué que l'Hôtel-Dieu des pauvres de *Dun* possédait à Issoudun une maison où l'on faisait vendre du pain ..... et qu'elle avait donné dix livres tournois de revenu annuel aux pauvres de cet Hôtel-Dieu de *Dun*,..... en notre qualité d'administrateurs de cet Hôtel-Dieu *de Dun*, nous en avons exprimé à la reine notre gratitude.

Ce fait démontre l'importance de Dun, à cette époque pour tout l'ensemble des pouvoirs publics et cela par suite d'une situation qui était acquise à cette ville depuis longtemps.

Les documents que nous venons de citer établissent

1. Raynal, *Histoire du Berry*, vol. I, p. 580. Documents justificatifs.

d'une façon indiscutable que Dun, au moment de son incorporation au domaine royal et depuis cette époque, a toujours porté la dénomination de *castellania duni*. Dès lors, la mention identique, qui figure sur les deniers publiés plus loin, concorde avec l'existence de la châtellenie et du *castellum*. La capitale d'une châtellenie a effectivement été qualifiée le plus souvent de la dénomination de *castellum*. Le mot *dun* ou *don* aurait été trop court pour constituer la légende d'une monnaie. On y a joint le qualificatif *castellum* pour témoigner qu'il était question de la localité principale de la châtellenie que Philippe I^er^ avait acquise d'Eudes Arpin. On ne pouvait y joindre ni le titre de *urbs*, ni celui de *civitas*, puisque Dun, dont nous nous occupons, n'avait droit ni à l'une ni à l'autre de ces deux appellations, qui avaient un sens légal : la *civitas* étant presque toujours le siège d'un évêché et la *urbs* le siège d'un archevêché ou une métropole de province.

La châtellenie d'Étampes, qui dépendait aussi dans certaines limites du domaine royal, fut également dénommée *castellum Stampis* sur des monnaies portant le nom de Philippe I^er^ et de Louis VI. Il convient de remarquer que le qualificatif *castellum* ne subsista pas plus dans le nom de la ville, qui fut Étampes et non Château-Étampes, qu'on ne songea à le faire figurer dans le nom courant de Dun. Ce fait prouve que, dans le langage populaire le mot *castellum* fut assez souvent laissé de côté et ne fut pas maintenu dans le nom usité par les habitants du pays.

Le nombre des chartes relatives à Dun sous les rois capétiens, l'importance des privilèges accordés par ces princes à leurs sujets de Dun, démontrent que les monnaies aux noms de Philippe et de Louis portant la légende

caractéristique *castellum don* ne peuvent appartenir qu'à Dun, châtellenie réunie au domaine royal justement sous le règne de Philippe I^er^.

La ville, dont nous nous occupons, porta le nom unique de Dun ou de château de Dun jusqu'en 1325 environ. Elle était toujours restée entourée de murs et défendue par un château fort, en sa qualité de capitale d'un fief royal. Le tertre occupé par cette forteresse, fut, après que celle-ci eut été détruite et rasée, converti en une promenade élevée, que l'on dénomma Place du Chastelet, en souvenir du *castellum* de Dun. Une porte flanquée de tourelles ainsi que certaines parties des murailles et des tours subsistent encore.

Dun avait, aussi bien que Bourges, une *Septaine* ou banlieue, dont il est plusieurs fois question dans les *Coutumes du Pays* [1]. Indiquons pour mémoire que certains auteurs donnent comme étymologie de cette appellation : septena, le mot : *centena*. Or nous avons vu justement attribuer cette dernière dénomination à Dun et à sa banlieue en 880 sous le règne de Carloman. Si l'étymologie est exacte, l'importance de Dun aux x^e^ et au xi^e^ siècles se trouverait une fois de plus démontrée.

Philippe IV le Bel échangea la ville et la châtellenie de Dun avec Henry de Sully, grand bouteillier de France contre celle de Chateau-Regnard. Les bourgeois de Dun protestèrent contre cette aliénation. Ils firent valoir que leur châtellenie était comprise dans les domaines de la couronne depuis le règne de Philippe I^er^. Ils supplièrent le roi Charles IV dit le Bel, de révoquer cet échange et de réintégrer la ville de Dun et sa châtellenie dans les terres royales. Le roi fit droit à leur demande moyennant

1. *Coustumes générales des pays et duchés de Berry, avec les annotations de Gabriel Labbé, Seigneur de Montvéron, advocat du roi à Bourges*, 1579, art. 2.

paiement de 4000 livres parisis, que les Dunois lui versèrent. Par une ordonnance d'août 1322, il décida que ce fief serait dorénavant annexé à perpétuité à son domaine[1]. A raison de la concession de ce dernier privilège, Dun prit, à partir de cette époque, la qualification de Dun-le-Roi.

Ce fait démontre que jusqu'à Charles IV, la ville qui nous occupe a porté le nom unique de Dun. Cette localité, qui porta ainsi un nom très court jusqu'en 1325, fut appelée *don* dans la prononciation courante par suite du changement de l'V en O, phénomène assez fréquent en linguistique, quand l'V suivi d'un N a le son de ON. C'est un exemple de l'infiltration et de l'emploi plus ou moins considérable de la langue romane dans le Berry. Le cartulaire de Philippe Auguste nous fournit un exemple de Dunum parfois écrit *dunon* par transformation identique du dernier V en O[2]. Il n'est donc pas étonnant que le premier V du mot ait pu aussi se trouver changé en O, surtout quand on prononçait et que l'on écrivait le mot *dun* = *don* en une seule syllabe. Ajoutons, ce qui est décisif, que dans le patois actuel du Berry, et par suite dans le parler ancien du pays, Dun a toujours été prononcé : *Don*, comme si le nom de la ville était écrit par un O[3]. C'est un reste de la prononciation romane. Le graveur du coin monétaire aura fait figurer sur les deniers émis à Dun la consonance exacte du nom, qui frappait journellement son oreille, quand on désignait le *castellum* où il travaillait momentanément. Cet officier monétaire

1. *Recueil des Ordonnances des Rois de France*, vol. XII, p. 467.

2. Archives nationales. Cartulaire de Philippe-Auguste, [JJ, 61, table, p. 23. Conventiones inter regem et comitissam campaniæ super hominibus manentibus apud Dunon. 1205.

3. Cette remarque m'a été faite dans le Berry même par M. de Laugardières, ancien avocat général à la cour de Bourges et numismatiste distingué, dont la compétence est connue pour tout ce qui concerne les questions historiques du Berry.

ne devait se préoccuper ni de l'orthographe exacte de *dun*, ni de son étymologie celtique. C'est seulement maintenant que l'on sait que *dun* signifiait en langue celtique : *lieu élevé ou château fort*.

Il n'est pas besoin de s'étendre sur la situation de Dun en Berry postérieurement au règne de Charles IV, puisque nous n'avons à nous occuper de son importance qu'à l'époque antérieure. Toutefois à ce sujet, nous pouvons encore citer ces : « Dires des habitants aux grands jours de Jean I, duc de Berry : — La vérité est que la ville et chastel de Dun-le-Roy sont une des meilleures ville et chastel du Berry, c'est assavoir de plus grande ancienneté et garni de plusieurs beaux droits et noblesses de chastellenie et droits de chastellenie[1]. »

Bornons-nous ensuite à indiquer pour mémoire que les archives de l'Hôtel-de-Ville de Dun contiennent encore actuellement :

1° Des lettres patentes de Charles VII, maintenant la ville et sa septaine dans le domaine royal.

2° Une charte de Charles VIII relative au logement des gens de guerre.

3° Deux chartes de confirmation de privilèges, accordées par François Ier, l'une en 1515, l'autre en 1520.

4° Une charte de confirmation de franchises et libertés, concédée par Henri II en 1548.

5° Une charte de confirmation de privilèges concédée par François II en 1560.

6° Une charte de confirmation de privilèges concédée par Henri III en 1575.

Peu de villes de France pourraient fournir autant de documents pour attester une antique importance. Mais ces lettres royales si répétées nous permettent surtout

1. Archives de la mairie de Dun-le-Roi, série EE, art. 2.

d'expliquer la disparition depuis 1718, date de l'inventaire qui les relate, des chartes originaires de Philippe Ier et de Louis VI. Ces pièces antiques et en partie rongées par les ans, ont paru inutiles en présence des ordonnances royales plus récentes que l'on possédait. On a omis de les conserver plus longtemps.

Arrivons finalement à la période révolutionnaire de 1793. A cette date, à raison des événements et du nouvel esprit qui régnait partout, la ville quitta la dénomination de Dun-le-Roi et prit d'abord celle de Dun-Libre et ensuite celle de Dun-sur-Auron. C'est cette dernière appellation qui est aujourd'hui le nom officiel.

En présence de toutes les justifications qui précèdent, l'attribution à Dun des deux deniers ci-après ne peut plus être douteuse.



Monogramme copié sur celui du comte du Mans : E*rber* T*u* S, et composé de ces trois lettres principales. Légende : PHILIPPVS REX.

℟. Croix carrée aux branches transversales de laquelle sont suspendues les lettres ω et A. Légende : CASTELLVM DON.

Poids : 0 gr. 85 centig., pièce un peu usée. Collection Meyer.



Monogramme composé des lettres principales du nom

du comte E*rber* T*u* S. Légende : LVDOVICVS VIVIT.

℟. Croix cantonnée d'un point aux 1er et 2e cantons et ayant les lettres Α et ω suspendues aux branches transversales. Légende : DON. CAS+TELLVM

Poids : 1 gr. 15 cent. Collection Meyer.

Poids : 0 gr. 77 cent. (pièce un peu usée). Ma collection.

Le n° 1 date de Philippe Ier, qui acquit la châtellenie de Dun. Les numismatistes qui ont pensé l'attribuer à Philippe Auguste, ont commis certainement une erreur. Les deniers émis par ce dernier prince portent la plupart du temps FRA—NCO en deux lignes dans le champ, ou au moins n'ont jamais un type aussi archaïque que la monnaie citée ci-dessus.

Le n° 2 a été frappé avec le nom de Louis VI. Le monnayage cessa à Dun à partir du règne de ce prince, parce que la frappe du numéraire royal de tout le pays de Berry fut centralisée à Bourges, dès cette époque. On connait, en effet, à partir de Louis VI la série des deniers forgés à Bourges au nom de ce roi et de ses successeurs, avec la légende VRBS BITVRICA. Or, il n'y avait pas de raison pour maintenir deux officines monétaires dans deux localités aussi rapprochées que Bourges et Dun.

Ces pièces portent un monogramme copié sur celui du comte du Mans, Herbert, et composé des principales lettres de son nom E*rber* T*u* S. Cette empreinte centrale a été créée dans le pays mansois entre 1015 et 1036 et a été usitée sur le numéraire à l'état de type immobilisé pendant près de deux siècles. Ce monogramme d'Herbert fut copié de divers côtés dans le centre de la France, notamment à Gien, à Rennes en Bretagne par Conan II, dans le comté de Penthièvre par Eudon, à Nevers par

Hervé IV de Donzy. Le type central du numéraire mansois avait été répandu par les rois anglais dans toutes leurs possessions, sises en France, et il jouissait de la plus grande faveur auprès des populations pour les affaires de négoce ou de change. Au moyen âge, le commerce suivait les fleuves et se circonscrivait fréquemment dans leurs bassins. Le Mans est dans le bassin de la Loire. Dun est sur l'Auron, affluent du Cher, qui est un affluent de la Loire. On s'explique que les nécessités du commerce aient amené les monnayeurs travaillant à Dun à imiter le type central des espèces qui circulaient dans la contrée.

Il faut noter qu'à cette période du moyen âge, c'est-à-dire de 1000 à 1100, le monogramme, qui figurait au centre des deniers, n'était qu'un signe de convention destiné à faciliter la circulation du numéraire. Plusieurs monnaies des premiers Capétiens portent le monogramme carolingien plus ou moins dégénéré. Le monogramme d'Herbert était un signe de convention, identique pour ainsi dire, auquel on n'attacha pas d'autre importance que l'utilité d'assurer un cours facile aux espèces créées dans un *castellum*, qui était alors place frontière du royaume. Ce numéraire était justement destiné à circuler dans les pays limitrophes et à se trouver en concurrence avec les pièces mansoises. Nous trouvons des preuves de la vérité de cette assertion, 1° pour le monnayage féodal, dans l'apparition et le maintien de ce que l'on appelle le type chartrain, qui a été longtemps un monogramme inexplicable, et qui a figuré sur un grand nombre de pièces émises par des seigneurs très différents ; 2° pour le monnayage royal dans la création de ce que l'on appelle le châtel tournois, qui, à première vue, ne représente rien de compréhensible, en tant que dessin, et qui n'avait

d'autre mérite que d'être un type central à physionomie caractéristique facilitant la circulation des monnaies qui le portaient.

Nous croyons l'interprétation que nous donnons préférable à celle proposée par M. Blancard. Ce numismatiste érudit pensait que les lettres figurant dans le centre de la pièce devaient être lues : EST et formaient avec la légende la phrase complète suivante : PHILIPPVS EST REX [1]. Il est possible qu'un denier, antérieur de deux cents ans environ, ait porté exceptionnellement à Angers la légende ODO EST REX. Une réminiscence après un si long espace de temps aurait été tout ou plus explicable dans la même ville. Mais cet exemple, fourni par un denier du roi Eudes, est resté unique. On ne s'expliquerait pas le motif, qui aurait poussé les monnayeurs de Philippe Ier à le renouveler dans une localité du Berry. Les trois lettres ETS figurent incontestablement dans le monogramme, mais elles y sont plutôt dans ce dernier ordre. Par suite, elles constituent plus naturellement les lettres principales du nom d'E*rber* T*u* S.

La loi de l'immobilisation et du rayonnement des types locaux pour l'explication des représentations existant dans le champ des monnaies a été reconnue universellement exacte. Nous estimons que c'est elle qui permet le mieux d'expliquer la présence des sigles assez indéchiffrables, que l'on remarque dans le champ des deux deniers ci-dessus, étant donné qu'ils ont été certainement frappés à l'époque où le monogramme d'Herbert était le plus répandu sur le numéraire courant.

L'interprétation du monogramme par le verbe EST est rendue impossible par suite de l'existence du denier por-

1. *Des monogrammes ETS et E ⁝ X inscrits dans le champ de certains deniers capétiens*, par M. Blancard.

tant en légende LVDOVICVS VIVIT. On ne saurait expliquer d'aucune façon la présence des deux verbes EST et VIVIT joints simultanément au nom du roi.

Cette raison, qui a une importance décisive, conduit à étudier l'interprétation et le sens de la singulière légende LVDOVICVS VIVIT — Louis vit.

Certains numismatistes, notamment Conbrouse et le marquis de Lagrange ont voulu voir dans cette légende une devise guerrière et la traduire par : Vive Louis! Ils ont fait remarquer que Louis VI avait fait dans le Berry un certain nombre d'expéditions de guerre pour pacifier la contrée. Par reconnaissance et pour répéter sur les monnaies ce qui se disait de tous côtés, les monnayeurs auraient fait figurer sur leurs espèces la phrase que tout le peuple de Berry prononçait : LVDOVICVS VIVIT — Vive Louis !

Nous ne croyons pas à cette interprétation parce que cette voix du peuple, — *vox populi*, — bien qu'elle ait pu exister, n'est qu'une pure hypothèse. La voix du peuple était alors comptée pour peu de chose. Les espèces portaient plutôt les titres diplomatiques ou les appellations des souverains que les acclamations de la foule.

Nous estimons que l'on doit attacher plus d'importance aux dénominations ou aux surnoms donnés à Louis dans les chroniques du temps.

Philippe Ier a occupé le trône de France de 1060 à 1108. Dès 1098 ou 1100, il associa son fils Louis à la couronne et lui abandonna presque complètement le soin des affaires du royaume [1]. Louis, prince de 18 ans, vigoureux et entreprenant, mérita bientôt les *surnoms d'éveillé et de batailleur*, et il se constitua le défenseur intrépide

1. Suger, *Vie de Louis le Gros*. — Mabillon, *Annal. Bened.*, p. 518.

du royaume de son père[1]. *La Chronique de Geoffroy, prieur de Vigeois*, s'exprime ainsi :

| | |
|---|---|
| Hic adeo strenue regnum gubernavit, ut a multis *non dormiens* cognominaretur[2]. | Louis gouverna le royaume avec une activité si grande, que beaucoup de ses sujets le surnommèrent : *Celui qui ne dort pas.* |

Il se mit à la tête d'une troupe d'hommes d'armes, fit la guerre à Bouchard de Montmorency et le vainquit. Il tint la même conduite vis-à-vis des seigneurs de Mouchy, puis des comtes de Rouci, des sires de Montlhéry, etc. Il alla ensuite guerroyer *en Berry* pour y protéger les églises et les pauvres contre la féodalité. Il fit une expédition relativement importante contre Humbaud, seigneur de Sainte-Sévère en Berry, qui désolait la province par ses brigandages. Il le captura et le fit emprisonner dans la tour d'Étampes.

Philippe I^er^ mourut le 29 juillet 1108, et son fils Louis, surnommé jusqu'alors *l'Éveillé*, le batailleur, qui, en fait, avait seul dirigé depuis huit ans les affaires du royaume, se fit couronner roi à Orléans le dimanche qui suivit le décès de Philippe I^er^. Il entoura alors, *pour la première fois*, son front du diadème et reçut en même temps le sceptre et la couronne[3].

Quelle fut exactement de 1097 ou 1100 à 1108 la situation légale et diplomatique de Louis, fils du roi, gouvernant à la place de son père les forces naissantes de la royauté. C'est ce qu'il importe de rechercher. Il y avait là une situation nouvelle, inusitée, imposée par les circonstances : maladie, incapacité et faiblesse de Phi-

1. Orderic, l. VIII.
2. Luchaire, *Annales de la vie de Louis VI*, p. 285. — *Chronique de Geoffroy, prieur de Vigeois*, traduite par M. Bonnelye, bibliothécaire de la ville de Tulle, p. 58. — *H. F.*, XII, p. 430.
3. Orderic Vital, *Historia ecclesiastica*; Suger, *Vita Ludovici grossi*, p. 10 et 12.

lippe Ier. Cette situation n'était régie par aucune coutume, par aucune loi. Nous allons en conséquence préciser dans la mesure du possible ce qui résulte des énonciations des chroniqueurs et des diplômes officiels.

Les documents du temps établissent que, tant que son père fut vivant, Louis ne ceignit point le diadème. Philippe Ier ne permit jamais au cours de son existence, que son fils fût couronné roi. Louis ne fut qu'associé à la royauté et qualifié comme tel de : « paterni regni defensor, dominus », le défenseur et le gouverneur du royaume paternel. Cela resta le terme consacré dans Suger et ailleurs pour dénommer ce roi désigné, qui se trouvait dans des conditions particulières [1].

L'association à la royauté comportait, à cette époque deux cérémonies distinctes : 1° une élection faite par les leudes, les fidèles du roi ; 2° une consécration ou couronnement. Philippe Ier, qui était *excommunié*, ne put suivre les usages adoptés sous les rois ses prédécesseurs : « Permettre que l'héritier présomptif fût sacré et couronné, c'est-à-dire reçût l'autorité dans sa plénitude, alors que lui-même le roi titulaire ne la possédait qu'en partie, et aux yeux de beaucoup de ses contemporains à titre précaire, c'eût été plus qu'une imprudence. Philippe essaya donc de concilier ses intérêts particuliers avec ceux de la monarchie. L'héritier présomptif Louis ne fut soumis qu'à la première cérémonie de l'association, c'est-à-dire à l'élection [2]. »

Le titre officiel du prince fut : « Ludovicus Philippi regis filius in regem Francorum designatus » — parfois : « regius filius, dei gratia Francorum rex designatus. » Certaines chartes le désignent aussi de la façon suivante : « regnante

1. *Annales de la vie de Louis VI*, par Luchaire, p. 23.
2. *Annales de la vie de Louis VI*, par Luchaire, p. 28.

Philippo rege anno XLIV, (c'est-à-dire en 1104) Ludovico vero filio ejus exercitibus præsidente[1] » ou « Francorum rege Philippo, duce exercitus sui filio suo Ludovico[2] ». Le sceau employé par Louis à cette époque le représente à cheval, *sans sceptre ni couronne*, tenant une lance, c'est-à-dire en costume de « Dux exercitus et defensor regni ». Certains chroniqueurs l'appellent : « Ludovicus electus rex Francorum ».

Louis ne fut donc pendant cette période de son existence que simple associé à la royauté, tout en possédant une situation prépondérante en tant que chef d'armée, agissant dans les pays occupés par des barons féodaux, et jouissant d'un certain nombre des prérogatives royales. Or que faisaient en ce temps-là les seigneurs au point de vue monétaire. Ils émettaient des deniers pour payer leurs hommes d'armes et pour assurer le versement des redevances à leur profit. Louis, fils de roi et chef d'armée, faisant la guerre contre des barons féodaux, fut entrainé par les circonstances à agir comme eux dans les domaines de son père. Son nom figura sur des deniers de Dun, qui furent émis au cours de diverses expéditions.

Les monnayeurs de Dun, forgeant des espèces pour les besoins des « gestes belliqueux du royal damoiseau » comme disent des chroniques d'une époque un peu ultérieure, qui se sont occupées de Louis VI, pensèrent naturellement à mettre le nom de Louis sur ce numéraire. Ces fonctionnaires faisaient partie de ce que l'on nommait déjà la « maison du roi », qui était composée de jeunes gens attirés autour du chef futur par l'espoir d'obtenir quelques-uns des offices de la couronne, ou certains des fiefs, qui deviendraient vacants. C'étaient soit des « ser-

1. Charte de Dambert, archevêque de Sens en 1105. Fleureau, *Antiq. d'Et.* p. 333.
2. Diplôme de Godefroy, évêque d'Amiens en 1105. Mabillon, *Ann. Bened.*, vol. V, p. 479.

vientes regis », des officiers du roi, qui préféraient s'attacher à la fortune de celui qui devait bientôt devenir le maître, soit des damoiseaux que leurs parents envoyaient achever leur éducation auprès de l'héritier du trône, gentilshommes sans fortune, que captivait la perspective de devenir les premiers intimes de celui qui devait arriver à la royauté, ainsi que les artisans de sa réussite.

Les officiers monétaires dépendant de la « maison du roi futur » pensèrent plutôt à graver sur les espèces émises le nom de Louis, que celui de son père, qui avait été apposé pendant les années antérieures. C'était faire acte de courtisan, mais c'était justement de courtisans qu'était composée la troupe d'hommes qui entouraient le fils du roi désigné pour ceindre plus tard le diadème.

Comme Louis n'était pas officiellement revêtu de la qualification de roi, comme il n'avait pas reçu l'onction sacrée, quel titre pouvait-on mettre à la suite de son nom sur les monnaies ?

L'idée qui se présentait la première à l'esprit était d'exprimer la vérité, la réalité de la situation : Louis (le fils) agit — est vivant. Car en fait son père le roi est un roi fainéant, un roi mort, un roi qui ne compte plus et n'agit plus. C'était un roi excommunié qui, par conséquent, était mort pour l'église et qui ne faisait plus partie des catholiques fidèles. Le nom du roi mort devait naturellement par suite être remplacé par celui du roi vivant [1].

1. Henri Martin, *Histoire de France*, vol. III. p. 205. « Le roi Philippe, tourmenté par quelques infirmités, fruit de sa vie crapuleuse, et se sentant accablé par le double poids du mépris public et de l'excommunication renouvelée contre lui au concile de Poitiers, se décida vers l'an 1100 ou 1101 à associer Louis au trône..... Philippe, espérant apaiser ainsi l'église, abandonna dès lors complètement le soin des affaires à ce fils âgé de 20 à 22 ans.

Luchaire parle du même événement comme survenu dès l'année 1098 et

Il faut même peut-être voir dans ce mot : VIVIT, la traduction du surnom : *l'Éveillé*, donné à Louis pendant ces huit années de régence. Les chroniqueurs du temps qualifient Louis de l'épithète de *strenuus*, l'emporté. Nous avons vu que d'après Geoffroy, prieur de Vigeois, Louis était surnommé couramment *non dormiens*, littéralement celui qui ne dort pas. Les monnayeurs voulant inscrire ce surnom sur les espèces n'ont-ils pas dû être amenés à le traduire par le surnom de VIVVS, le vif, ce qui paraît bien être le sens courant de *non dormiens*. VIVIT peut donc avoir figuré sur notre denier justement par allusion au surnom de Louis le Vif. Il n'existe même pas d'autre moyen matériel pour traduire *non dormiens* par un mot court, susceptible de figurer dans la légende d'une monnaie, que d'employer le mot VIVVS ou le verbe VIVIT. Or c'était justement à cette époque le *cognomen* courant de Louis. La postérité ne se laissant impressionner que par la situation de fait que ce prince eut pendant ses dernières années de royauté, lui attribua dans l'histoire le surnom de Louis le Gros, au lieu de lui maintenir le surnom Louis le Vif, *Ludovicus vivus*, que ses leudes lui avaient donné, quand il n'était que roi désigné.

En troisième lieu, le fonctionnaire monétaire, qui avait déjà trouvé très habile de copier dans le champ le monogramme d'Herbert usité sur le numéraire du pays mansois, songea probablement à continuer son imitation. Certains deniers du Mans en cours portaient en légende : SIGNVM DEI VIVI. Il termina la légende des monnaies forgées à

l'apprécie en termes identiques. (*Annales de la vie de Louis le Gros*. Introduction, p. XIV.)

Le même auteur, dans son *Histoire des Institutions monarchiques de la France sous les premiers Capétiens*, vol. I, p. 133, s'exprime ainsi :

« Louis exerça effectivement le pouvoir pendant les dix dernières années du règne de son père, sans avoir reçu toutefois *ni la couronne*, *ni le titre de roi associé* ».

Dun par le mot VIVIT, qui indiquait le surnom et la situation vraie de Louis, comme nous venons de l'établir, mais qui servait en même temps de trompe-l'œil pour faciliter dans le peuple la confusion et la co-circulation du numéraire royal et des espèces féodales. Personne ne pouvait y trouver à redire puisque l'on n'énonçait que des faits matériellement exacts, et tout le monde espérait y trouver son avantage.

La vérité doit être dans la réunion de ces trois interprétations, qui se complètent les unes par les autres.

Nous devons remarquer que cette figuration sur le numéraire du nom d'un fils de roi, héritier désigné, n'est nullement une exception, une anomalie en France. Cela a existé antérieurement aussi bien qu'ultérieurement. Tous les numismatistes reconnaissent maintenant que M. Caron a très judicieusement lu HVGO autour du portail remplissant le champ des deniers frappés à Orléans avec la légende DI DEXTRA BE*nedictum*[1]. Cet Hugues était le fils de Robert II associé par ce souverain à la couronne de 1017 à 1025. Il fut chargé par le roi de réduire Eudes, comte de Blois, seigneur rebelle, auquel il fit la guerre dans des conditions presque identiques à celles ou Louis guerroya contre un certain nombre de châtelains révoltés. Les mêmes circonstances occasionnèrent pour ces deux fils de rois des émissions de monnaies portant également les noms de ces deux princes héritiers. Seulement la seconde fois que l'apposition du nom du successeur au trône figura sur les espèces, le prénom fut inscrit d'une façon plus explicite. Les faits historiques, sur lesquels nous avons été obligés de nous étendre, permettent de comprendre pourquoi il en fut ainsi.

1. Engel et Serrure, *Traité de numismatique du moyen âge*, vol. II, p. 358. — *Bulletin de Numismatique*, 1891, p. 96.

C'est en souvenir et par continuation d'une coutume antérieure que deux siècles et demi après, les fils de France ont émis des espèces en qualité de dauphins du Viennois.

Les documents retrouvés, les conséquences tirées de la situation vraie de Louis, fils d'un roi inactif et excommunié, concordent pour permettre de fixer la date de frappe des deniers portant PHILIPPVS REX et de ceux portant LVDOVICVS VIVIT à la période de temps écoulé entre 1100, époque de la prise de possession de la châtellenie de Dun par Philippe Ier et par Louis, son fils, « Defensor regni », et 1108, époque où Louis VI fut sacré REX et officiellement reconnu investi de la pleine puissance royale. Les monnaies au nom de Philippe sont probablement antérieures à celles émises au nom de Louis.

Paul Bordeaux.

# JETONS DE SAVOIE

*Supplément aux « Tessere » de Promis.*

Pl. I.

Il existe, sur les jetons de Savoie, un ouvrage d'ensemble : *Tessere di principi di Casa Savoia o relative ai loro antichi Stati* (Turin, 1879, in-4°, VII pl. contenant 90 numéros). Ce titre étendu rend compte du plan de l'auteur, Vincent Promis, conservateur au Médaillier royal de Turin. J'ai à ajouter, à la liste des personnages dont il a publié des jetons, deux archevêques de Lyon, une reine de France, une duchesse de Savoie, des monnayeurs et des membres de la Cour des Comptes de Chambéry.

Un certain nombre des jetons qu'on trouvera ici étaient connus avant 1879; d'autres ont été, depuis, l'objet de publications que je ne me flatte pas d'avoir pu toutes réunir, la bibliographie du jeton étant fort étendue; enfin la collection de M. Perrin, de Chambéry, et la mienne, m'ont procuré des pièces inédites.

D'autre part, le classement adopté par Promis m'a paru devoir être modifié en un point, celui qui a trait aux contrefaçons fabriquées à Nuremberg.

Il est probable qu'il existe encore, dans quelques collections particulières, des pièces intéressantes; peut-être ce premier supplément donnera-t-il l'idée, à leurs possesseurs, d'en produire la description et le dessin.

*Archevêques de Lyon.* — Philippe de Savoie, fils du comte Thomas, fut archevêque de Lyon de 1246 à 1268, sans être d'ailleurs engagé dans les ordres sacrés. G. de Soultrait[1] a fait connaître, de ce prélat, les trois méreaux suivants, auxquels j'en ajouterai un quatrième.

1. Écu ogival aux armes de la maison de Savoie (croix d'argent sur champ de gueules).

℟. Tête du Christ sur un nimbe croisé, dont le filet qui borde la pièce forme la circonférence.

Plomb. Coll. Derriaz (Lyon) Pl. I, n° 1.

2. Écu de Savoie surmonté d'un objet difficile à déterminer, qui est probablement la volute d'une crosse posée en pal derrière l'écu.

℟. Croix largement pattée; filet au pourtour.

Plomb. Coll. Derriaz.

3. Croix pattée, cantonnée au premier d'une étoile.

℟. Écu de Savoie en ogive pointue, brisé au premier canton d'un objet difficile à déterminer, d'un annelet peut-être.

Plomb. Coll. Derriaz.

Ces trois méreaux, on le voit, sont anépigraphes et sans bordure.

4. Écu de Savoie dans un encadrement de traits obliques et irréguliers entre deux filets.

℟. Croix dans un encadrement semblable.

Plomb. Coll. Perrin (Chambéry). Pl. I, n° 2.

Ce méreau a été acquis à Lyon par M. Perrin. Je le crois de Philippe, parce que les méreaux de l'archevêque Pierre de Savoie, à qui seul encore il pourrait appartenir, présentent des légendes.

1. G. de Soultrait, *Notice sur les jetons de plomb des archevêques de Lyon.* (Lyon, 1869, in-8, 2 pl.). Voir pp. 2-5 et pl. I, n^os 1 et 2.

De ce dernier prélat, on connaît[1] deux jetons de même type, ne différant que par l'épaisseur du flan.

5. S· PHOTIN· Filet extérieur. Buste de saint Pothin de profil, à gauche, interrompant la légende. Une fibule ou un mors de chape de grande proportion, entre deux boutons, se remarque sur le vêtement.

℞. SA | BA | D' dans un filet extérieur, autour de l'écu de Savoie chargé d'une petite croix tréflée.

Coll. Vaganay (Lyon). Pl. I, n° 3.

6. Même pièce sur flan mince.

Musée de Lyon et coll. Derriaz.

Pierre de Savoie, fils de Thomas III, comte de Maurienne et de Piémont, fut archevêque de 1308 à 1332. Il garde, sur ses méreaux, le type de la tête de saint Pothin, introduit par Raoul de Torote (1284-1287), le même qui adopta la croix tréflée chargeant l'écu. On connaît encore de Pierre de Savoie une bulle publiée par G. de Soultrait, puis par Rabut[2].

*XIV*ᵉ et *XV*ᵉ *siècles*. — 7. Écu de Savoie, accompagné d'ornements en chef et en pointe, dans un cercle de grènetis, bordure de quintefeuilles.

℞. Léopard passant, dans un grènetis ; bordure de quintefeuilles.

Ma collection. Pl. I, n° 4.

C'est la première fois qu'on trouve, sur un jeton aux armes de Savoie, une bordure ininterrompue de quintefeuilles. On peut comparer cette pièce aux nᵒˢ 2 à 8 de V. Promis et mieux aux nᵒˢ 143-146, pl. XVII, de l'*Histoire du jeton* par MM. Rouyer et Hucher ; les jetons

1. G. de Soultrait, *Loc. cit.*, pp. 11-12 et pl. I, n° 8.
2. Fr. Rabut, *Note sur une bulle de Pierre de Savoie, archevêque de Lyon. Actes Acad. Sc. Turin*, 1877.

publiés dans ce dernier ouvrage, frappés à Venise et à Florence, présentent des quintefeuilles rangés en arc de cercle autour de la figure du champ, sans grènetis intérieur; ils sont de la fin du xiv[e] siècle. Le quintefeuille se trouve fréquemment sur les monnaies des comtes Aymon (1327-1343) à Amédée VIII (1391-1416). Quant au léopard, il n'existe ni sur les monnaies, ni sur les sceaux de la famille de Savoie ; c'était, d'ailleurs, un emblème peu usité dans les pays du Midi. Je ne puis guère en expliquer la présence qu'en supposant le jeton contemporain d'Amédée VII (1381-1391) qui aida, à plusieurs reprises, Charles VI de France contre les Anglais : il se distingua à la bataille de Rosebecque (1382) et se rendit célèbre, plus tard, par une lutte en champ clos qu'il soutint, sous les murs de Bourbourg, contre trois des plus braves chevaliers anglais ; il en sortit vainqueur. Ce léopard serait une réminiscence de ceux qui ornent les armes d'Angleterre.

V. Promis n'a pas jugé à propos de dessiner le jeton n° 7 de Rabut[1]. Ayant acquis l'exemplaire de Rabut, j'en donne à nouveau la reproduction, quelques erreurs s'étant glissées dans le dessin des « Mailles de Tavernier ».

8. Signe indistinct. AVE' MARIA⁝GRACIAPLE entre un grènetis intérieur et un filet extérieur. Dans le champ, écu de Savoie formé de petits points.

℟. Croix fleurdelisée dans un double quadrilobe fleuronné aux angles rentrants; ° ❀ ° aux angles extérieurs.

Grènetis extérieur.

Ma collection. Pl. I, n° 5.

Imitation de jetons français du xv[e] siècle.

9. ✠ AVEMARIA ✂ GRACIAPLE entre grènetis. Dans

1. Fr. Rabut, *Quelques mailles de Tavernier en Savoie* (*Rev. belge Num.*, 5[e] série t. V).

le champ, écu de Savoie formé de petits points, accompagné en chef de trois étoiles et, sur les côtés, d'ornements.

℟. Croix fleurdelisée dans un double contour de quatre lobes aboutés, ornés aux angles rentrants. Dans les angles extérieurs, + ❀ +.

Coll. Perrin. Pl. I, n° 6.

Ce jeton diffère de celui qu'a publié Rabut [1] et qui se trouve dans ma collection, par les ornements qui accostent l'écu du droit et les branches de la croix du revers. Le n° 9 de V. Promis a même droit, mais un revers tout autre. Imitation des jetons français du XV^e siècle.

10. Écu de Savoie penché, timbré d'un casque orné de lambrequins, surmonté du cimier de Savoie. Dans le champ FE | RT. Le tout dans un contour, coupé en haut et en bas, de demi-cercles aboutés.

℟. Croix formée de quatre lacs d'amour, à extrémités doubles et flottantes, dans un quadrilobe dont les angles intérieurs sont fleuronnés et les angles extérieurs cantonnés d'une petite rose.

Ma collection.

C'est le n° 1 de Rabut que l'auteur donne à Amédée VIII (1391-1440)[2]. V. Promis ne l'a pas reproduit; son n° 13, au lieu d'en être une variété, est une contrefaçon allemande dont je parlerai plus loin.

11. Écu de Savoie penché, timbré d'un casque orné de

1. *Loc. cit.*, n° IX, pas de dessin.

2. Rabut renvoie aux n^os 8, 9 et 10 de D. Promis, *Monete dei Reali di Savoia*. Il faut remarquer que ce n° 10 est un quart anonyme, ayant au ℟. une croix formée de quatre lacs sans extrémité libre, quart que M. Ladé (*Rev. suisse Num.*, 1892, 2^e liv.), prétend frappé vers 1391. Il vaudrait mieux considérer le quart de gros avec FE | RT coupé par un lacs vertical à extrémités doubles et flottantes (D. Promis, *ibid.*, VI, 16), frappé postérieurement à 1416. Voir aussi les sceaux d'Amédée VIII (Cibrario e Promis, *Sigilli de' principi di Savoia*, Turin, 1834, n^os 94 et 95).

lambrequins, surmonté du cimier de Savoie, celui-ci entre deux lacs parallèles. Grènetis en torsade.

℟. Croix fleuronnée, cantonnée de f | e | r | t, dans un grènetis en torsade.

Ma collection.

Porte le n° 5 dans Rabut et diffère de V. Promis, n° 21, par la croix du revers, et au droit par les lambrequins, qui sont simples ici, doubles chez Promis. Règne de Louis, duc de 1440 à 1465.

12. Écu de Savoie penché, timbré d'un casque orné de lambrequins, surmonté du cimier de Savoie, lequel est accosté de deux lacs obliques. Grènetis en torsade.

℟. Croix fleuronnée cantonnée de F | E | R | T.

Ma collection.

C'est le n° 6 de Rabut, non reproduit par Promis ; il présente avec le n° 22 de ce dernier quelques différences, par exemple au dessin de l'écu. Ces deux jetons sont de la fin, tout à fait, du XV[e] siècle, ou mieux du commencement du XVI[e] : le mot FERT y est écrit, en effet, en lettres latines, qui ne commencent à apparaître, sur les monnaies de Savoie, que sous le règne de Philippe II (1496-97), mélangées aux lettres gothiques. La remarque a de l'importance, car elle permet de rectifier certaines attributions fausses que l'on a faites, à propos de monnaies aux noms de Philibert et de Charles.

*Contrefaçons d'origine allemande.* — 13. Croix pattée dans un écu festonné, penché, timbré du heaume orné de lambrequins finissant par des houppes, surmonté d'un mufle de lion orné de cinq houppes tigées. Bordure de croissants festonnés et évidés.

℟. fe | rt en deux lignes, annelet au-dessus et au-dessous, entre deux lacs verticaux terminés par des houppes,

accostés chacun d'un annelet, à droite et à gauche, le tout dans une bordure de croissants festonnés et évidés.

Coll. G. Cumont[1].

14. Croix pattée dans un écu festonné, penché, timbré du heaume orné de lambrequins, lequel est surmonté d'un mufle de lion orné de cinq houppes tigées et accosté d'une rose et d'un R. Bordure, coupée en deux, de croissants festonnés et évidés.

℞. R✱ | une rose | A, en trois lignes, entre deux lacs d'amour terminés par des houppes, le tout dans un encadrement de croissants festonnés et évidés.

Droit de V. Promis, n° 41.

Ma collection. Pl. I, n° 7.

15. Croix pattée dans un écu festonné, penché, timbré du heaume orné de lambrequins, surmonté d'un mufle de lion orné de cinq houppes tigées, lequel est accosté de R et d'une rose. Bordure de croissants festonnés et évidés, coupée en quatre endroits.

Var. du droit de Promis, n° 34.

℞. ꟽVꟽR répété trois fois, entre deux grènetis. Dans le champ, une croix florencée, avec fleurs de lys dans les angles.

Var. du ℞. de Promis, n° 43.

Ma collection. Pl. I, n° 8.

16. Croix pattée, dans un écu festonné, penché, timbré d'un heaume orné de lambrequins, lequel est surmonté d'un mufle de lion orné de cinq houppes tigées, et accosté de R et d'une rose, dans une bordure de croissants festonnés et évidés, coupée en quatre endroits.

Droit de Promis, n° 35.

1. G. Cumont, *Pièces rares ou inédites. Rev. belge de Num.*, 1896, tir. à part, p. 5 et pl. I, n° 4.

℟. IΛLΛ répété cinq fois, entre deux grènetis. Au centre, la Vierge et l'Enfant Jésus, coupant le haut de la légende.

Variété du ℟. de Promis, n° 37.

Ma collection.

17. Variété de Promis, n° 38, par l'interversion de l'R et de la rose.

Ma collection.

18. Écu de Savoie penché, timbré du heaume, orné de lambrequins, surmonté du cimier de Savoie, tourné à senestre et accosté du mot FERT· Bordure de croissants festonnés et évidés.

℟. Écu penché, chargé d'une fasce chevronnée, accompagnée de deux annelets en chef, peut-être de trois en pointe, accosté de deux étoiles et timbré du heaume orné de lambrequins, lequel est surmonté d'un mufle de lion orné de trois roses tigées et accosté de K | A· Bordure de croissants festonnés et évidés.

Ma collection. Pl. I, n° 9.

On trouve ces mêmes armoiries au ℟. du n° 49 de Promis; j'ignore à qui elles appartiennent. Remarquer qu'au droit l'écu, le heaume et le cimier sont tournés à senestre.

Le type de l'écu timbré du heaume, surmonté du cimier de Savoie (dit aussi cimier de Venise : tête de lion ailée), et le lacs d'amour, emblème préféré des princes de notre maison, ont joui aux xv^e^ et xvi^e^ siècles d'une faveur attestée par l'empressement que mirent les artisans de Nuremberg à en orner leurs jetons. Les pièces sorties des officines de cette ville et qui intéressent la Savoie, présentent de nombreuses variétés ; elles ne sont ni rares, ni artistiques, et se reconnaissent assez facilement.

Il faut les classer dans une catégorie spéciale, ce que n'ont fait ni Rabut, ni V. Promis : ce dernier avait pourtant bien quelques doutes sur leur origine (*loc. cit.*, p. 10 et p. 14) qui, à mon avis, est fort évidente.

Il existe d'abord des caractères généraux que l'on retrouve sur les jetons faits en imitation de ceux de France comme de ceux de Savoie : la minceur du flan, les légendes barbares, formées d'ordinaire de trois ou quatre lettres, ou davantage, répétées plusieurs fois ; l'aigle éployée ; le globe impérial dans un trilobe plus ou moins compliqué ; à la fin du XVI^e^ siècle la maigreur raide des personnages, le petit temple à deux colonnes avec écusson au centre et inscription sur les degrés, etc. Ce sont là choses bien connues et qui permettent, à première vue, de rejeter comme non savoyards un certain nombre de jetons. Mais, de plus, des signes particuliers, combinés d'ordinaire à l'un au moins des caractères généraux, se rencontrent, constitués d'ordinaire par la déformation d'un emblème savoyard. Les demi-cercles de l'encadrement prennent la forme de croissants évidés et renflés au centre de la concavité [1]. La croix de l'écu de Savoie, qui devrait être alaisée, se change en croix pattée ou festonnée. Sur le cimier, les pennes sont remplacées souvent par des houppes tigées, des fleurs de chardon, selon M. G. Cumont ; ces mêmes houppes terminent fréquemment les lambrequins, qui originellement n'en portent point, comme on le pourra voir sur les monnaies et sceaux de Savoie. Ces mêmes houppes se rencontrent encore au bout des lacs d'amour, fait qui ne se présente que sur un petit sceau de Louis [1] ; elles n'ont en tout cas qu'une analogie lointaine avec celles qu'on voit sur des gros de

1. Cibrario e Promis. *Sigili*, etc., n° 104. Voir encore, pour différentes formes de lacs, les n°s 104-107 du même ouvrage.

Charles II[1] auxquels, je pense, M. Cumont fait allusion ; le lacs, sur les monnaies et sceaux, se termine d'ordinaire net, à une petite distance de la boucle, rarement par trois points[2]. Un autre criterium se présente sous la forme d'une rose, assez grande, qui se distingue de la rose des monnaies et des vrais jetons en ce que cette dernière est une simple rosace à cinq lobes ou davantage, au lieu que la fleur nurembergeoise présente cinq pétales, d'ordinaire séparés, rangés autour d'un point. On la trouvera dessinée de cette manière aux n^os 16 à 23 et 31 à 42 de V. Promis.

La présence de ces détails, combinés entre eux et joints parfois aux caractères généraux dont j'ai parlé, fera reconnaître facilement les imitations allemandes : rentrent dans cette classe, et devront par suite être classés à part les n^os 12 de Rabut, 13 à 16, 23 à 26, 31 à 43 des *Tessere* de Promis et probablement quelques autres, par exemple les n^os 49, 58 a, 74, 88, etc., desquels on peut juger suffisamment sans les avoir en mains.

Faisant pendant à la rose ou à la lettre ⅄, on trouve un R sur de nombreuses pièces que V. Promis a toutes données à René de Savoie (le Grand Bâtard, fils naturel du duc Philippe II), exception faite toutefois pour le n° 31, publié déjà par Fontenay (*Manuel*, p. 45) : on y lit l'inscription RP | IT en deux lignes, signifiant R*enatus* P*rinceps* IT*aliæ*, selon Fontenay, et que Promis prétend être, avec raison, une maladroite imitation de FE | RT. Pourquoi s'arrêter en chemin et corriger l'explication S*abaudiæ* R*enatus* P*hilippi* II (*filius*) proposée par Cartier (R. N., 1848, p. 223) de la légende SR | NS | PII (n° 32 des *Tessere*) en la suivante : S*ignum* R*enati* N*aturali*S P*hi*-

1. D. Promis, *Monete dei Reali*, pl. XV, 14 et XIX, 49.

2. D. Promis, *ibid.*, XII, 5 et IX, 7. Sur un sceau d'Amédée VIII (Cibrario e Promis, *op. cit.*, n° 95), on trouve une croix de saint Maurice soudée à l'extrémité des lacs.

*lippi* II. Ces interprétations semblent à M. Cumont [1] « peu naturelles et sujettes à caution » ; n'en trouvant pas de meilleure, il croit à une lecture fausse; il prétend même que la lettre R isolée a été mal lue, et qu'il y faut voir un K, initiale de *Karolus*. Sans doute la confusion est facile; il faudrait revoir avec soin les jetons du Médaillier de Turin. Pour les jetons inédits que je publie, je crois, en tout cas, la lecture R certaine.

D'ailleurs la chose a une moindre importance qu'il ne semble : Promis n'avait pas essayé d'expliquer l'Ā qui accompagne si souvent l'R ; en admettant qu'au lieu d'R il y ait K, quelle sera la valeur de l'Ā? Faudra-t-il lire KA*rolus*? Ce serait retomber justement dans le procédé qui a mis Promis sur une mauvaise voie. Je pourrais insister en rappelant les légendes des n^os^ 23 (ĀP | RI), 40 (SR | NS | KII), 52 (RA | AR) ; à quoi bon ?

Il vaut mieux déplacer le problème. Nous avons affaire à des jetons frappés, non en Savoie, mais en Allemagne; au lieu de chercher une concordance entre le nom des ducs et ces inscriptions, au lieu de vouloir à toute force trouver un membre de la famille de Savoie auquel nous les puissions appliquer, ne faudrait-il pas y voir la signature de graveurs ou de fabricants de Nuremberg ? On arriverait peut-être alors à déterminer les armoiries des n^os^ 39 et 43 de Promis et du n° 9 du présent article.

D'ailleurs, j'inclinerais plutôt à croire que ces lettres n'ont pas de sens du tout : le fait se présente bien pour les légendes.

*Yolande de France*. — 19. Les initiales YPS (Yolanda principissa Sabaudiæ), surmontées de trois fleurs de lys ; au-dessous, trois roses.

1. *Op. cit.*, pp. 6 et 7.

℟. Écu penché de Savoie, timbré d'un casque orné de lambrequins, lequel est surmonté du cimier de Savoie. Dans le champ fe | rt. Le tout dans un double contour de cinq lobes aboutés.

Ma collection [1]. Pl. I, n° 10.

Les fleurs de lys du droit et l'initiale Y, permettent, je pense, l'attribution à Yolande, mais je ne m'explique pas bien pourquoi elle porte le titre de *Principissa* au lieu de celui de *Ducissa* qui lui convenait.

Yolande, sœur de Louis XI, fut fiancée à Tours, en 1436, au jeune Amédée de Savoie, alors à peine âgé d'un an ; le mariage fut célébré en 1452. Amédée IX, duc en 1465, fut saisi du mal caduc en 1468 et mourut en 1472 ; Yolande alors devint régente, du consentement des États, au nom de son fils Philibert ; elle fit alliance avec les princes de l'Italie septentrionale et mourut (août 1478) quelques mois après le mariage de Philibert avec Blanche-Marie Sforza.

*Charlotte de Savoie.* — 20. ✠ LES⁝GETTORS⁝DE⁝ MADAME entre deux grènetis. Au centre, écu parti au 1 de France et Dauphiné, au 2 de Savoie.

℟. ✠ GETS⁝SEVREMENT⁝GETES ⁚ entre deux grènetis. Au centre, une croix feuillue, fleurdelisée et ayant au cœur une étoile.

Coll. Fernand-David (Paris).

« Ce jeton ne peut appartenir qu'à Charlotte, fille du duc Louis de Savoie, qui fut mariée en mars 1451, à Louis, dauphin de France, fils du roi Charles VII. Née en 1445, Charlotte n'avait alors que six ans ; aussi le mariage ne fut-il consommé qu'en 1457.

« Le dauphin monta le 22 juillet 1461 sur le trône de

1. Déjà publié, *Bull. Num.*, 3e vol., p. 97.

France, sous le nom de Louis XI. Charlotte de Savoie mourut le 1er décembre 1483, au château d'Amboise; elle fut inhumée à Cléry, près d'Orléans, auprès de son époux qui l'avait précédée de trois mois au tombeau. Six enfants, trois fils et trois filles étaient nés de leur union [1] ».

*Louise de Savoie.* — C'était la fille aînée de Philippe de Savoie, comte de Beaugé et seigneur de Bresse, qui devint duc en 1496. Née en 1476, elle épousa, en 1487, Charles d'Orléans, comte d'Angoulême, qui mourut en 1496; elle eut de son mariage Marguerite de Valois et François Ier et mourut en 1531. V. Promis (p. 18) a publié quelques jetons de cette princesse; nous en devons d'autres à M. Mazerolle[2].

21. ✠ LVDOVICA⁝MATER⁝REGIS⁝FRANCIE. Écusson couronné, parti au 1er d'Angoulême[3], au 2 de Savoie.

℟. ✠ DV⁝ROY⁝FRANCOIS⁝PREMIER⁝DE⁝CE⁝NOM ☘. Salamandre couronnée, tournée à gauche et couchée au milieu des flammes.

Collection d'Affry.

Remarquer la légende latine du droit qui se termine au ℟. par une légende française; le fait inverse se présente pour le jeton suivant ; selon « toute apparence, le revers du n° 21 devait sinon concorder avec le droit du n° 22, du moins avec un coin présentant une légende française dans le genre de celle du n° 22 ».

22. ✠ : LOYSE : ☘ : MERE : ☘ : DV : ☘ : ROY : ☘ : Écusson couronné parti d'Angoulême et de Savoie.

1. R. Serrure, *Jetons et méreaux rares ou inédits. Bulletin de Numismatique,* t. I, p. 45.
2. F. Mazerolle, *Jetons rares ou inédits. Bull. de Num. et d'Arch.*, 1887, pp. 24-32.
3. De France au lambel à trois pendants d'azur.

℟. ✠ SVB·VMBRA·ALARVM·TVA·PROTEGE·NOS. Deux ailes attachées par un lacs d'amour.

Anc. coll. Duleau.

23. Sous le n° 3, M. Mazerolle republie une pièce qui se trouve dans V. Promis, n° 46, mais donne en plus des explications sur le titre de *Ducissa Borbonnensis* que la mère du roi y prend ; elle le porta après qu'un arrêt du mois d'août 1512 eût ratifié l'usurpation qu'elle avait commise des biens de Charles de Bourbon, le connétable. Ce jeton portant son nouveau titre a été probablement frappé pour la Chambre des Comptes du Bourbonnais ; c'est à ces pièces que se rapporterait la mention suivante :

« 1528. Permission à Demay pour des jetons aux armes de Madame pour servir à la Chambre des Comptes du Bourbonnais »[1].

24. ✠ LVDOVICA:MATER:REGIS:FRANCIE. Écusson parti d'Angoulême et de Savoie, couronné et soutenu de deux branches de feuillage.

℟. ✠ PRO CAMERA·CONPOTOROM:ENGOLISME. Champ semé de fleurs de lys.

Coll. d'Affry et Cab. de Fr.

C'est le n° 4 de M. Mazerolle.

Le n° 5 de cet auteur est identique au n° 45 de V. Promis ; on trouve encore le nom de Louise de Savoie sur des jetons aux noms de ses officiers ; comme, au point de vue qui nous occupe, ils n'offrent rien de nouveau, je renvoie à l'article de M. Mazerolle.

*Chambre des Comptes de Chambéry.* — 25. ·IN·CAM·COMP·SABAVDIE· 1566. Écu couronné, aux armes d'Emmanuel Philibert, dans un cartouche.

1. A. de Barthélemy, *Mélanges de Numismatique*, t. I, p. 255.

℟. ✠ HIIS ✠ RATIOCINATVR ✠. Une femme debout, tenant une balance et une palme; au-dessous, un petit écu armorié dont les pièces sont trois sautoirs, au chef chargé d'un lion passant. — Ancienne coll. Rabut.

Publié par F. Rabut[1]. L'écu de l'avers, le cartouche et la couronne sont tout à fait semblables à ceux des écus d'or frappés à Chambéry en 1563 et 1566, d'où sort probablement ce jeton. Les armoiries du revers sont celles de Hugues Michaud, baron de Courcelles, qui portait *d'or à trois sautoirs de gueules posés deux, un, au chef d'azur chargé d'un lion passant d'or*. Il fut conseiller et premier secrétaire des ducs Charles II et Emmanuel Philibert; Charles-Quint l'annoblit en 1549. On ne sait s'il occupa le poste de premier président, à la Chambre des Comptes; il en fut, en tout cas, un des personnages importants.

Il existait encore, dans la collection Rabut, un jeton d'un autre membre de la même Cour.

26. J.-B.COSTA·COMTE·DV·VILLARS; à l'exergue : BERTON·F. Armes de la famille de Costa, dans un écu rond posé sur un trophée militaire tenu par des femmes ailées, armées de glaives, et surmonté d'un casque couronné ayant pour cimier une aigle à deux têtes surmontée d'un soleil, avec cette devise : *Soli fidelis*.

℟. ARCENTVR·VBI·LVCET· Jardin, foudre dans des nuages, d'un côté, et soleil qui les écarte, de l'autre.

J.-B. Costa, qui portait *d'azur à trois bandes d'or, au chef cousu d'azur à trois fleurs de lis d'or*, fut le fondateur et le membre le plus marquant de sa famille. Il a été conseiller d'État, quatrième président de la Chambre des Comptes, en 1629 et en 1649, plus tard président du con-

1. Jeton de la Chambre des Comptes de Chambéry, etc. *Mém. Soc. Sav. Hist. et Arch.*, t. XX, pp. 303-311.

seil d'État, ambassadeur à Madrid. Ce personnage avait encore une autre devise : SOLVS·DEVS·FORTVNA·EST[1].

*Monnayeurs de Chambéry.* — 27. ✠ EMANVEL ❀ PHILIBERTVS DVX : SABAVDIE : 1562. Écu couronné aux armes d'Emmanuel Philibert.

℞. ✠ BARE : PIAGIE : Z : PONTOIE : LESE : PASE : LEX MONOIE (c'est-à-dire : *Barriers*, *péagers et pontoyers*, *laissez passer les monnoyers*). — CHAMBERI, sous une couronne ; au-dessous, une tenaille entre un marteau et un maillet.

Coll. Duval-Plantamour (Genève).

Cette sorte de laissez-passer exemptait le titulaire des droits de barrière, de péage, etc. Jeton publié par M. Demole : *Jetons inédits de Savoie*, *de Genève*, *de l'évêché de Genève et de Vaud* (Thonon, 1887, in-8).

*Marie-Adélaïde, duchesse de Bourgogne.* — Fille aînée de Victor Amédée II ; elle naquit en 1685, épousa en 1697 Louis, duc de Bourgogne, petit-fils de Louis XIV, et mourut en 1712.

Je ne sais si l'on a, quelque part, publié des jetons de cette princesse, en dehors de V. Promis qui en a fait connaître deux[2]. En voici deux autres, peut-être inédits.

28. Jeton semblable au nº 66, mais en cuivre, bien plus petit, et la tête est tournée à droite.

Ma collection. Pl. I, nº 11.

29. MARIA ADELAIS DVCISSA BVRGVNDIÆ. Tête à gauche. Au-dessous TB liés.

℞. SPES ALTERA SVRGIT. Vigne s'enroulant autour d'un tuteur. A l'exergue, 1710.

Argent. Ma collection. Pl. I, nº 12.

A. RAUGÉ VAN GENNEP.

1. Fr. Rabut, *Jeton de la Chambre des Comptes*, p. 309-311.

2. On en trouve dans le catalogue de la collection Fouray (62e catalogue de van Peteghem) ; mais la description en est un peu trop succincte.

# COMBINAISONS SECRÈTES DE LETTRES

DANS

# LES MARQUES MONÉTAIRES DE L'EMPIRE ROMAIN

Dans un mémoire qui a acquis une juste célébrité [1], A. de Longpérier a exposé les résultats auxquels il était arrivé en cherchant à résoudre la question de savoir si les officines d'un même atelier monétaire fabriquaient indistinctement, ou non, des monnaies pour les deux Augustes et les deux Césars de la tétrarchie dioclétienne. Ces résultats curieux sont devenus le point de départ de nouvelles découvertes qui ont été publiées isolément par leurs auteurs sans être rattachées les unes aux autres; il existe cependant entre elles un lien qu'il est intéressant de suivre comme un fil conducteur dont on ne connaît encore qu'une partie du parcours. Le moment paraît donc venu d'en faire un résumé historique qui mette en relief l'efficacité de la méthode créée par notre grand numismatiste, plus féconde peut-être qu'il le croyait lui-même.

Pour répondre à la question qu'il s'était posée, au lieu d'embrasser le monnayage de la tétrarchie dans son immense ensemble, il avait commencé par choisir un groupe de monnaies restreint, mais nettement déterminé, sur lequel il avait concentré son attention ; c'est celui des moyens-bronzes [2] de Dioclétien et de ses collègues ayant,

1. Longpérier, *Recherches sur les ateliers monétaires de Dioclétien et de la Tétrarchie*. (Communication analysée dans les *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 1866, pp. 299-303, et dans la *Revue archéologique*, n$^e$. s$^e$. XIV, 1866, pp. 310-313; *in extenso* dans la *Revue numismatique*, XI, 1866, pp. 156-164. Cf. *Œuvres de A. de Longpérier réunies et mises en ordre* par G. Schlumberger, III, 1885, p. 103.

2. Il commence à être d'usage ou tout moins de bon goût de les appeler *follis* ; nos pères, plus majestueux, disaient *secundae magnitudinis*, en abrégé Æ$^2$.

en commun pour revers le type d'une déesse personnifiant la ville de Carthage avec la légende

SALVIS AVGG ET CAESS FEL KART

qui annonce indubitablement l'atelier de Carthage.

Ces pièces ne diffèrent au revers que par les lettres grecques Α, Β, Γ, Δ placées en exergue et regardées comme les numéros distinctifs de chacune des quatre officines de cet atelier. Or, ces lettres rangées dans l'ordre alphabétique correspondent précisément aux effigies des membres de la tétrarchie rangés eux-mêmes dans l'ordre de préséance qui leur était attribué dans ce collège gouvernemental par la date de leur avènement :

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| effigies au droit | Dioclétien, | 1er Auguste. | Α | lettres numérales à l'exergue du revers. |
| | Maximien Herculius, | 2e Auguste. | Β | |
| | Constance I (Chlore), | 1er César.. | Γ | |
| | Maximien Galère, | 2e César... | Δ | |

Il y avait donc à Carthage une officine affectée à chacun des membres de la tétrarchie, telle qu'elle était composée de l'an 292 à l'an 305.

La même réglementation fut observée quand, par suite de l'abdication simultanée de Dioclétien et de Maximien, les Césars Constance et Galère furent promus Augustes et respectivement remplacés par Sévère II et Maximin II dans la dignité de Césars, du 1er mai au 24 juillet 306 :

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| effigies au droit | Constance I (Chlore), | 1er Auguste. | Α | lettres numérales à l'exergue du revers. |
| | Maximien Galère, | 2e Auguste. | Β | |
| | Sévère II, | 1er César... | Γ | |
| | Maximin II (Daza), | 2e César... | Δ | |

Il en a été de même à Rome ; seulement ici les officines sont distinguées à l'exergue, non plus par les lettres numérales grecques Α, Β, Γ, Δ, mais par les sigles latines P, S, T, Q, initiales de *prima*, *secunda*, *tertia*, *quarta*,

sous-entendu *officina*, quelquefois précédées de R (sigle de *Romae*), avec adjonction de symboles accessoires, un croissant, un foudre, ou bien une massue. En classant dans l'ordre hiérarchique les moyens-bronzes des mêmes personnages ayant au revers le type de la Monnaie avec la légende

SACRA MON VRB AVGG ET CAESS NN·

ou les variantes,

SAC MONET VRB AVGG ET CAESS NN,
SAC MON VRB AVGG ET CAESS NN,
SAC M VRB AVGG ET CAESS NN,
S M VRB AVGG ET CAESS NN,

Longpérier formait quatre séries d'exergues représentées par les colonnes verticales du tableau suivant :

| | 1re | 2e | 3e | 4e |
|---|---|---|---|---|
| Diocl., 1er Aug...... | R P | P, *foudre* | ......... | R ◡ P |
| Maxim., 2e Aug...... | R S | S, *foudre* | S, *massue* | R ◡ S |
| Chlor., 1er Cés...... | R T | T, *foudre* | T, *massue* | R ◡ T |
| Gal., 2e Cés...... | R Q | Q, *foudre* | ......... | R ◡ Q |

Ce sont là les monnaies depuis l'an 292 jusqu'en 305. Mais à partir du 1er mai 305 jusqu'au 25 juillet 306, voici le tableau de la monnaie de Rome telle qu'elle se présente alors :

| | | | |
|---|---|---|---|
| Chlore, 1er Aug. | \| * / R P | Sévère, 1er Cés. | \| * / R T |
| [Galère, 2e Aug. | \| / R ✿ S] | Daza, 2e Cés. | \| * / R Q |

Dans l'astre rayonnant à droite dans le champ que Longpérier prenait pour le soleil, d'autres reconnaissent, avec plus de raison peut-être une simple étoile[1]. La pièce

1. Le soleil est généralement figuré par un cercle radié, tandis que l'étoile est représentée par des rayons émanant d'un point commun d'intersection. Les anciens avaient peut-être cru observer que l'étoile paraît pourvue invariablement de six rayons.

de Galère avec *couronne* entre R et S appartient bien, d'après son style, à l'an 307 ; mais le symbole différent qui la caractérise lui assigne le même rang dans une autre série. Longpérier ne l'avait, du reste, introduite dans ce tableau que comme *locum tenens*, en attendant la découverte d'un exemplaire avec RS, et *soleil* (ou étoile ?) dans le champ ; cependant il eût mieux fait en laissant la place vide, pour ne pas rompre l'uniformité du tableau.

Le 25 juillet 306, Constance meurt à York ; le 28 octobre, Maximien Hercule reprend la pourpre et la tétrarchie se trouve momentanément transformée en pentarchie :

| | | |
|---|---|---|
| Maximien, | 1er Aug. | R ✿ P |
| Galère, | 2e Aug. | R ✿ S |
| Sévère, | 3e Aug. | R ✿ T |
| [Daza, | 1er Cés. | R Q] |
| Constantin, | 2e Cés. | R ✿ Q |

Ici encore il y a une atteinte à l'uniformité complète ; l'absence de couronne sur la pièce de Daza peut faire supposer qu'elle appartient à une autre série.

Par suite de la mort de Sévère, en avril 307, la tétrarchie se reconstitue sous la forme manifestée par l'émission monétaire suivante :

| | | |
|---|---|---|
| Maximien, | 1er Aug. | R ✿ P |
| Galère, | 2e Aug. | R ✿ S |
| Daza, | 1er Cés. | R ✿ T |
| Constantin, | 1er Cés. | R ✿ Q |

Le type de la *sacra Moneta Urbis* disparaît à la fin de l'an 307. Tels sont, dans leur ensemble, les résultats que Longpérier a fait connaître. Mais un numismatiste viennois, feu Joseph von Kolb [1], y a relevé avec raison l'anomalie inadmissible que présente dans la 2e colonne du 3e tableau, le *foudre* en regard de Maximien et de Cons-

1. *Numismatische Zeitschrift*, Wien, V, 1875, p. 117 : *Enträthselte Siglen auf Münzen Diocletians und Maximians* (2e article).

tance Chlore, son gendre, qui l'un et l'autre portaient le surnom de *Herculius*, tandis que Dioclétien et Galère portaient celui de *Iovius* [1]. Suivant toute probabilité, l'anomalie provient en principe, du fait de dom Banduri, qui aura pris une massue pour un foudre sur des exemplaires frustes; la confusion est facile si l'on n'y fait pas attention. Or, c'est de son ouvrage que Longpérier déclare s'être principalement servi, lui rendant par là un hommage d'autant plus significatif que les services rendus par le savant bénédictin semblent aujourd'hui quelque peu oubliés. On peut, en effet, s'assurer que cet auteur a décrit des pièces de Maximien *cum* S *et fulmine in ima parte*, et de Constance Chlore *cum* T *et fulmine in ima parte* également, appartenant les unes aux cabinets de l'académicien Le Roy, d'André Fontaine, de l'intendant Foucault et du grand-duc de Toscane, la dernière au cabinet de l'abbé N. Fradet. Mais, d'autre part, j'ajoute que je n'en ai rencontré aucun exemplaire au Cabinet de France, ni dans les cartons de MM. Rollin et Feuardent.

En cet état, le plus prudent est de n'en point tenir compte, ce qui revient à dire que les 2ᵉ et 3ᵉ séries du troisième tableau rentrent l'une dans l'autre. Ainsi amendé, le tableau devient :

| | | | |
|---|---|---|---|
| Diocl., 1ᵉʳ Aug. . . . . . . . . . | R P | P, *foudre* | R ◡ P |
| Maxim., 2ᵉ Aug. . . . . . . . . . | R S | S, *massue* | R ◡ S |
| Chlor., 1ᵉʳ Cés. . . . . . . . . . | R T | T, *foudre* | R ◡ T |
| Galèr., 2ᵉ Cés. . . . . . . . . . | R Q | Q, *massue* | R ◡ Q |

Ceci posé, on voit que Longpérier avait nettement résolu la question concernant la répartition de la frappe

1. Des anomalies du même genre se rencontrent ailleurs : ainsi, la *massue* se voit sur des monnaies d'argent de Dioclétien VIRTVS MILITVM, et par contre, le *foudre* sur des monnaies d'argent de Maximien Hercule, même légende, ou de bronze IOVI AVGG. (Rollin et Feuardent, *Catalogue d'une collection de médailles romaines*, 3ᵉ partie, nᵒˢ 7456 *bis*, 7457, 7467, 7534, 7682.)

des monnaies de la tétrarchie entre les officines de chaque atelier de Carthage et de Rome. Mais ce qui paraît étrange, c'est qu'il ait surpris une application de la théorie des lettres secrètes[1] sans s'en douter, puisque nulle part il n'a dit un mot de cet aspect de la question. En effet, le choix raisonné des marques distinctives d'officine d'après une règle conventionnelle plus ou moins déguisée, constitue une véritable combinaison secrète, en ce sens qu'elle ne se laisse pas deviner au premier coup d'œil sur des pièces isolées ou groupées au hasard. Pour les officiers monétaires qui l'avaient imaginée, elle offrait un moyen commode de vérifier immédiatement l'origine précise des produits de leur fabrication, et en même temps, de déjouer les tentatives de contrefacteurs non initiés. Ainsi envisagée, la question prend des proportions inattendues dont on se rendra compte, maintenant qu'elle est éclairée sous un jour nouveau. Ceux qui ont marché dans la voie ouverte par Longpérier n'ont point tardé à découvrir la clef de combinaisons secrètes bien autrement compliquées.

Kolb[2], reprenant l'étude comparée des moyens-bronzes de Carthage à la légende *salvis Aug*(*ustis*) *et Caes*(*aribus*) *fel*(*ix*) *Kart*(*hago*), s'est aperçu que le numismatiste français s'était uniquement occupé des pièces qui portent à l'exergue l'une des lettres Α, Β, Γ, Δ, sans aucune autre dans le champ. Or, en regard de cette série, on peut en former une autre ayant les mêmes lettres à l'exergue, et en plus, dans le champ à gauche, tantôt un H, tantôt un I. Que signifient ces caractères? *A priori* on n'en saisit pas le

1. On ne s'attend pas à trouver dans cette simple notice des développements qui équivaudraient à un traité de cryptographie monétaire, lequel est encore à faire. Je me borne à signaler, comme terme de comparaison, l'emploi des points secrets dans le monnayage français du XIVe siècle; sur ce sujet, voir dans l'Encyclopédie Roret, J. B. A. A. Barthélemy, *Nouveau manuel complet de numismatique du moyen âge et moderne*, 1851, p. 64; cf. J.-Adrien Blanchet, *Nouv. man. de numism. du moyen âge et moderne*, 1890, t. I, p. 138.

2. *Numismatische Zeitschrift*, V, 1875, p. 117.

sens, mais on le découvre aisément à l'inspection du tableau de Longpérier complété de moitié par Kolb.

| DE L'AN 292 A 305 | | | DU 1er MAI 305 AU 25 JUILLET 306 | | |
|---|---|---|---|---|---|
| Diocl., 1er Aug. | I / A | II / A | Const., 1er Aug. | I / A | HI / A |
| Max., 2e Aug. | I / B | HI / B | Gal., 2e Aug. | I / B | II / B |
| Const., 1er Cés. | I / Γ | HI / Γ | Sév., 1er Cés. | I / Γ | HI / Γ |
| Gal., 2e Cés. | I / Δ | II / Δ | Daza., 2e Cés. | I / Δ | II / Δ |

Dans la 2e colonne de gauche, on constate que les lettres I et H remplissent par rapport aux deux Augustes et aux deux Césars le même office que les symboles du foudre et de la massue sur leurs monnaies de Rome. Ce sont donc, à n'en pas douter, les sigles des surnoms *Iovius* et *Herculius*, par allusion aux divinités protectrices des deux têtes de la tétrarchie, Dioclétien et Maximien, et, subséquemment de leurs Césars respectifs, Galère et Constance ; c'est ce que l'on sait de par ailleurs [1]. Trans-

1. Cohen, *Desc. des monn. imp.*, VI², *Diocl.* 337 ; *Diocl. et Max.*, 14 ; *Max.*, 412 : MONETA IOVI ET HERCVLI AVGG. — *Diocl. et Max.*, 7 : IOVIO ET HERCVLIO. — *Diocl.*, 142 : IOVIO DIOCLETIANO AVG — HERCVLIO MAXIMIANO AVG. — *Diocl.*, 142 : HERCVLIO MAXIMIANO AVG. — VII², *Const. Chl.*, 306 : VIRTVS HERCVLI CAESARIS. — *Max. Gal.*, 215. VIRTVS IOVI CAESARIS. Voici, en outre, le signalement d'un médaillon d'argent (diam. 38 mill.) du musée du Vatican, inconnu à Cohen et décrit par Kolb, *l. c.* IOVI DIOCLETIANO AVG. Buste radié de Dioclétien, à gauche, tenant un sceptre dans la main droite, l'épaule droite drapée, la poitrine nue. ℞. VOTA PVBLICA. Neptune debout, à droite, tenant un trident dans la main droite, posant le pied gauche sur une proue ; devant lui, Isis tournée à gauche, vêtue du double chiton et tenant un sistre dans la main droite. Ici ce n'est plus le surnom *Iovius*, mais le nom même de Jupiter, IOVI, qui est donné à Dioclétien ; il est vrai que le médaillon doit être de fabrique orientale.

portons cette notion dans le tableau de droite. On sait par des légendes monétaires [1] que Maximin Daza, en sa qualité de César adopté par Dioclétien, a aussi porté le surnom *Iovius*; c'est ce que confirme la sigle I sur les revers de sa monnaie.

En ce qui concerne le surnom de Sévère, on ne possédait jusqu'ici aucun document. Mais la lettre H placée au revers de sa monnaie prouve pour la première fois, par l'analogie des pièces de la même série, qu'il a reçu le surnom *Herculius* au moment où Constance, lui-même un *Herculius*, fut obligé de le prendre pour César. Je me dois de reconnaître que ceci va directement à l'encontre d'une opinion que j'ai essayé de faire prévaloir [2], à savoir que les noms et surnoms étant une propriété de famille, Constance avait pu refuser de transmettre son surnom de *Herculius* à Sévère qui lui avait été imposé comme César par ses collègues au détriment de Constantin, son propre fils. Mais ceci s'explique maintenant si l'on considère que les surnoms *Iovius* et *Herculius* étaient des qualifications politiques plutôt que familiales.

Il valait la peine d'entrer dans ces développements, car Kolb lui-même, tout en mettant si heureusement à sa véritable place la pièce de Sévère, n'a pas eu le soin de spécifier qu'elle fournit le seul indice connu jusqu'à présent du surnom *Herculius* porté par ce prince. A part cette lacune, les réflexions que lui suggère le tableau des marques monétaires de la tétrarchie sont tellement justes

1. Cohen, VII [2] *Max. Daza*, 130 : IOVIO PROPAGAT ORBIS TERRARVM — *Max. Daz.*, 134, 135 : IOVIVS MAXIMINVS NOB CAES. Même observation pour les Licinius, père et fils ; Coh., VII [2], *Lic. père et fils*, 1, 2, 3 : DDNN IOVII LICINII INVICT AVG ET CAES.

2. Mowat, *Notice de quelques bijoux d'or au nom de Constantin*, dans les *Mém. de la Soc. des Antiq. de Fr.*, L, 1890, p. 327. C'était à propos d'une inscription gravée sur une fibule qui attribue à Constantin le surnom *Herculius* : CONSTANTINE·CAES·VIVAS | HERCVLI·CAES·VINCAS.

qu'on me saura gré de les reproduire. « A l'aide de ce tableau, nous comprenons le mode d'avancement des Césars et leur prise de possession des symboles qu'avaient adoptés les Augustes auxquels ils succédaient. Dans ces signes minuscules se montre bien la puissance de la numismatique : alors que tous les documents historiques de cette période se taisent sur ce sujet, seules les monnaies nous montrent l'institution gouvernementale des Augustes et de leurs Césars fonctionnant comme un organisme homogène dans ses éléments. »

Il y a lieu de remarquer que les caractères I et H jouissent de la propriété de remplir leur office indifféremment en transcription latine ou en transcription grecque, *Iovius* = Ἰόβιος, *Herculius* = Ἡρκούλιος, synonyme de Ἡράκλειος; nous aurons prochainement affaire à ces formes grecques; toutefois, on rencontre la forme Ἑρκούλιος employée par Paeanius, traducteur d'Eutrope (*Brev. hist. rom.*, IX, 20, 17, 28), et aussi par Suidas (*Lexicon*, *v.* Ἰόβεοι; Müller, *Fragm. hist gr.*, 2, p. 601), tandis que Socrate (*Hist eccl.*, 1, 2) orthographie Ἡρκούλιος.

On est assez bien renseigné sur l'origine de ces surnoms ; ils se rattachent à un culte de famille, si l'on s'en rapporte à Aurélius Victor (*De Caes.*, 39) ; *huic* (*Maximiano*) *postea cultu numinis Herculei cognomentum accessit uti Valerio Iovium.* Ceci nous rappelle les DI PATRII (Bacchus et Hercule), de Septime Sévère et de ses fils.

On sait quelque chose de plus sur Dioclétien : il était né à Dioclea en Dalmatie, et sa mère s'appelait de même Dioclea ; pour ce double motif, semble-t-il, il reçut le nom de Dioclès, qui, chez les Grecs, était le signe d'une dévotion spéciale à Jupiter. A son avènement il dut quitter ce nom pour en prendre un de physionomie romaine, *ubi orbis romani potentiam cepit graium nomen in romanum morem*

*convertit*[1]. En effet, la nomenclature civique romaine, très stricte encore à cette époque, ne faisait d'exception que pour les noms illustres d'Alexandre le Grand et de Philippe, son père. En conséquence, *Diocles* fut latinisé en *Diocletianus*, qui rappelle le nom maternel comme *Vespasianus*, *Domitianus*, *Saloninus*. Par la même raison, Maximin n'a pu porter officiellement son nom originel Daza. De même il est improbable que jamais on trouve une monnaie de l'usurpateur Achilleus, du moins sous ce nom. Quant à *Iovius*, ce n'est qu'une romanisation de *Diocles* encore plus complète que *Diocletianus*.

Des monnaies émises par un troisième atelier, distinct de ceux de Rome et de Carthage, ont été étudiées par Kolb[2]. Ce sont des petits-bronzes de Dioclétien et de Maximien du module ci-devant *tertiae magnitudinis* (Æ 3); actuellement, pour paraître à hauteur du progrès, il faut dire *antoniniani*; moi, je veux bien et suis même prêt à saluer une quatrième innovation. La légende du revers, CONSERVATOR AVGG accompagne le type de l'Empereur sacrifiant devant sa divinité favorite, Jupiter ou Hercule, suivant le cas. Le travail dénote un atelier oriental, Serdica de Thrace (aujourd'hui Sophia en Bulgarie), suivant Kolb, ou Siscia de Pannonie Supérieure (aujourd'hui Sissek en Hongrie) suivant M. Feuardent[3]. En ordonnant les marques monétaires d'après le rang des numéros d'officine A, B, Γ, on classe les douze variétés de chaque empereur en quatre séries qui se correspondent avec une complète symétrie.

1. Victor, *Epitome*, 39.

2. *Numismatische Zeitschrift*, IV, 1875, pp. 24-30 : *Enträthselte Siglen auf Münzen Diocletians und Maximians* (1er article). Longpérier en a donné une analyse dans la *Revue numismatique*, XV, 1877, pp. 169-173 ; Cf. *Œuvres*, III, p. 295. Mais il a reproduit incomplètement le tableau des séries étudiées par le savant autrichien. Il faut donc recourir au travail original.

3. *Catalogue d'une collection de médailles romaines en vente à l'amiable*, 3e partie, 1880, p. 670, n° 7315 ; p. 690, n° 7507.

DIOCLÉTIEN

<table>
<tr><td>XXIA·I·</td><td>A·XXI·I·</td><td>| A<br>XXI·I·</td><td>A |<br>XXI·I·</td></tr>
<tr><td>XXIB·O·</td><td>B·XXI·O·</td><td>| B<br>XXI·O·</td><td>[ B |<br>XXI·O· ]</td></tr>
<tr><td>XXIΓ·BI·</td><td>Γ·XXI·BI·</td><td>| Γ<br>XXI·BI·</td><td>Γ |<br>XXI·BI·</td></tr>
</table>

MAXIMIEN

<table>
<tr><td>XXIA·HP·</td><td>·A XXI·HP·</td><td>| A<br>XXI·HP·</td><td>A |<br>XXI·HP·</td></tr>
<tr><td>XXIB·KoY·</td><td>·B·XXI·KoY·</td><td>| B<br>XXI·KoY·</td><td>[ B |<br>XXI·KoY· ]</td></tr>
<tr><td>XXIΓ·ΛI·</td><td>·Γ·XXI·ΛI·</td><td>| Γ<br>XXI·ΛI·</td><td>Γ |<br>XXI·ΛI·</td></tr>
</table>

Les marques mises entre crochets B | / XXI·O· de Dioclétien, et B | / XXI·KOY· de Maximien, n'ont pas encore été retrouvées et ne figurent ici que pour ordre.

Si dans ces deux tableaux on laisse de côté les numéros variables d'officine A, B, Γ, et le groupe constant XXI qu'on croit être une marque monétaire ou pondérale[1],

1. Ce groupe numéral a exercé la sagacité des savants ; le mémoire le plus considérable est celui du D<sup>r</sup> Missong, *Zur Münzreform unter den römischen Kaisern Aurelian und Diocletian*, dans la *Numism. Zeitschr.*, I, 1870, pp. 105-134. En 1882, Th. Rohde concluait en ces termes : « En dépit de toutes les recherches, l'explication des signes numériques XX, XX-I, XXI et KA, qui se voient sur les *antoniniani*, n'a pas encore définitivement abouti ; tout n'est que conjectures, mais on peut admettre que, sous Aurélien, l'antoninianus était une pièce divisionnaire du système monétaire et que 20 antoniniani légalement démonétisés devaient être acceptés en paiement pour un denier néronien. La pièce du vingtième de denier fut frappée à pleine valeur seulement après la réforme de Dioclétien, et nous constatons qu'elle est alors plus grande et plus lourde, mais qu'elle est toujours encore revêtue de l'argenture, signe caractéristique de l'antoninianus. » (Rohde, *Die Münzen des Kaisers Aurelianus, seiner Frau Severina und der Fürsten von Palmyra*, p. 286). Depuis lors, la question a fait un pas décisif ; j'engage le lecteur à consulter le mémoire très étudié de M. L. Blancard, *Sur les chiffres romains ou grecs* XX *ou* K *et* XXI *des monnaies impériales au III[e] siècle*, dans l'*Annuaire de la Société française de numismatique*, IX, 1885, pp. 305-307.

les groupes résiduaires lus verticalement dans chaque colonne fourniront, pour Dioclétien le mot I — O — BI, pour Maximien HP — KOY — ΛI.

Il est visible que ce sont les surnoms impériaux *Iovi*(*i*), *Herculi*(*i*) au génitif, ou même les noms divins *Iovi* et *Herculi* au datif, transcrits en caractères grecs. Ces noms, choisis en quelque sorte comme mots de passe, ont été systématiquement divisés chacun en ses trois syllabes associées aux numéros d'officine A, B, Γ, suivant leur rang syllabique. La reconstitution du mot de passe ne pouvait être effectuée que par l'assemblage des trois variétés d'une même série. Il faut convenir que cette combinaison secrète est aussi ingénieuse qu'élégante.

Un exemplaire appartenant à M. Sambon, de Naples, porte la légende de tête IMP CMAVAL MAXIMIANVS PFAVG avec l'exergue du revers XXIΓ· BI· contenant la dernière syllabe de IOBI. Le revers est donc de Dioclétien, tandis que le droit est de Maximien. Mais cette défectuosité même, provenant d'une inadvertance fortuite du *suppostor* qui a associé deux coins disparates, prouve que l'officine fonctionnait simultanément pour les deux empereurs, ce que, du reste, on reconnaît à l'inspection du tableau des marques monétaires. De là ressort un fait intéressant : c'est que l'atelier oriental de Serdica (ou de Siscia, comme on voudra) ne suivait pas les usages des ateliers occidentaux de Rome et de Carthage en ce qui concerne l'affectation d'une officine à chacun des princes corégnants.

Un autre savant autrichien, feu le Dr A. Missong, avait précédé Kolb dans ce genre de recherches[1]. Si je n'ai pas parlé de lui à sa place chronologique, c'est qu'il importait

1. *Numismatische Zeitschrift*, V, 1875, pp. 102-115, article : *Gleichartig systemisirte Münzreihen unter Kaiser Probus.*

de ne pas scinder dans mon exposé ce qui se rapporte au monnayage de Dioclétien. En classant les revers et les marques des six officines de Tarragone monnayant pour Probus, il avait dressé un tableau de cinq grandes émissions dont quelques-unes comportent des subdivisions, ce qui en élève le nombre effectif à neuf. Je n'en retiens que les trois dernières qui seules se rapportent au sujet spécial que je traite.

| 1re OFFICINE | 2e OFFICINE | 3e OFFICINE | 4e OFFICINE | 5e OFFICINE | 6e OFFICINE |
|---|---|---|---|---|---|
| CONCORD MILIT | PROVIDENT AVG | SALVS AVG | MARTI PACIF | PAX AVGVSTI | SECVRITAS PERP |
| A \| | E \| | Q \| | V \| | I \| | T \| |
| P XXI | S XXI | T XXI | Q XXI | V XXI | VI XXI |
| E \| | Q \| | V \| | I \| | T \| | I \| |
| P XXI | S XXI | T XXI | Q XXI | V XXI | VI XXI |
| E \| * | Q \| * | V \| * | I \| * | T \| * | I \| * |
| P XXI | S XXI | T XXI | Q XXI | V XXI | VI XXI |

On voit qu'en groupant les exergues dans l'ordre des numéros d'officine P, S, T, Q, V, VI, détachés du chiffre de valeur XXI, les lettres correspondantes dans le champ forment évidemment un seul et même mot sous les deux formes variées AEQVIT et EQVITI. Mais où la coïncidence devient vraiment extraordinaire, c'est de rencontrer ce même mot dans l'assemblage des marques des sept officines de Rome spécifiées par les sigles RA, RB, RΓ, RΔ, RE,

RS, PZ, avec intercalation des lettres A, E, Q, V, I, T, I. En voici le tableau avec les légendes de revers correspondantes :

| | |
|---|---|
| VICTORIA GERM | RAA |
| IOVI CONS PROB AVG | REB |
| SOLI INVICTO et MARTI PACIF | RQL |
| ROMAE AETER | RVA |
| FIDES MILIT | RIE |
| VICTORIA AVG et PROVIDENTIA AVG | RTS |
| AETERNITAS AVG et ADVENTVS AVG | RIZ |

Missong croyait que les trois combinaisons de lettres secrètes *equiti*, *aequit*, *aequiti* représentent le mot *aequitati* qui est effectivement souvent associé en légende au type personnifié de la Monnaie. Mais si, à la rigueur, on peut admettre la faute d'orthographe *equitati* pour *aequitati*, il est impossible qu'à Rome et à Tarragone les auteurs de ces savantes combinaisons aient simultanément commis l'oubli de la même troisième syllabe *ta* dans un mot de passe dont la décomposition en lettres était nécessairement vérifiée avec un soin scrupuleux.

M. Th. Mommsen a pensé[1] que ces combinaisons représentent le nom du fonctionnaire placé à la tête de l'administration de la monnaie sous Probus. On connaît, en effet, de nombreux exemples épigraphiques d'un nom propre sous les formes *Aequitius*, *Aequitia*, *Equitius*, *Equitia*[2] ; dans les fastes consulaires, on trouve *C. Equitius Valens*, à l'an 374.

1. *Zeitschrift für Numismatik*, Berlin, XV, 1887, pp. 251-252, article : *Equitius*.
2. *Corp. insc. lat.*, III, 2706, 3653, 5670 [a], Dipl. XXXIII; VI, 22134; VIII, 2554[d], 7092; 435, 437, 729, 730, 2117, 4004, 4127, 8052, 8227.

Pour ma part, je doute fort que le *procurator* de la Monnaie de Tarragone fût subordonné à celui de Rome et qu'il en attendît des instructions spéciales pour un détail aussi infime que le choix d'une combinaison chiffrée; si le mot d'ordre était parti de Rome, il se trouverait répété dans tous les ateliers provinciaux suivant une formule uniforme; or, en dehors de Rome, on ne le rencontre qu'à Tarragone, et la différence dans la manière de le chiffrer implique par elle-même une complète indépendance entre les deux ateliers. Mais il a pu arriver ceci : c'est que la combinaison imaginée par l'atelier de Rome ayant paru ingénieuse, l'atelier de Tarragone a cherché à l'imiter, et en même temps, à le dépasser en ingéniosité en s'exerçant diversement sur le même thème.

A mon avis, *Equitius* ou *Aequitius* n'est autre chose ici que l'un des noms de l'empereur Probus lui-même; l'auteur de l'*Epitome*, XXVI, nous l'apprend en ces termes : *sed quum magna pars Equitium Probum*[1], *militiae peritum*, *legisset*. Le témoignage est irrécusable et l'on peut s'étonner qu'il ait été méconnu jusqu'ici; la numismatique vient donc confirmer singulièrement la véracité de cet historien dont le nom est encore indéterminé, Victor ou Victorin; et, réciproquement, c'est dans son texte que se trouve la clef de l'énigme monétaire incomplètement résolue par Missong et par Mommsen.

Dès à présent, nous pouvons inscrire trois surnoms impériaux, *Equitius*, *Herculius*, *Iovius*, en tête de la liste des mots de passe monétaire dont le nombre s'accroîtra vraisemblablement.

(*A suivre.*) Robert Mowat.

1. En dehors de ce texte on ne connaît à ce prince d'autres noms que *M. Aurelius Probus* par les monnaies et les inscriptions.

# MÉDAILLES MODERNES

## RÉCEMMENT ACQUISES PAR LE CABINET DE FRANCE

(*Suite.*)[1]

### 9. *René de Maria, abbé de Saint-Michel.*

Pl. II, n° 2.

❀ RENATVS · DE MARIA·ABBAS · SANCTI · MICHAELIS. Buste de René de Maria, barbu, tourné à droite, coiffé d'un bonnet carré, vêtu d'une soutane et d'un manteau à revers.

℟. ❀ IN TE·DOMINE·SPERAVI·NON·CONFONDAR. Ange à genoux, les ailes éployées ; soutenant de ses deux mains un écu dont la courroie est passée sur son épaule gauche et sur lequel sont figurées probablement les armes de René de Maria : écartelé au premier et quatrième d'un lion, au deuxième et troisième d'une étoile. Dans l'exergue : MDXXIIII. Il est à remarquer que, de chaque côté, la légende commence en bas, à droite, et que les mots sont séparés par des petits signes d'une forme particulière, ayant quelque ressemblance avec une lampe ou un *simpulum*.

Bronze, 54 millimètres.

Cette médaille a été signalée dans la *Gallia Christiana* [2]

1. Voy. *Rev. Num.*, 1896, p. 447.
2. T. XI, p. 531.

mais elle n'avait pas été retrouvée, et elle n'est décrite dans aucun ouvrage de numismatique. Elle a échappé à l'infatigable et sagace investigateur de la numismatique lyonnaise, ce qui me porte à la considérer comme excessivement rare et peut-être même unique. M. Rondot ne l'a évidemment rencontrée nulle part, car il n'aurait pas hésité un seul instant, croyons-nous, à l'attribuer à cet artiste lyonnais dont il a révélé récemment et le nom et les œuvres, je veux parler du médailleur Jéronyme Henry [1]. Il n'y a pas à s'y méprendre, en effet; c'est bien là une œuvre de ce maître à la facture énergique et savoureuse, dont on trouve la trace dès 1503 et qui travaillait encore en 1538.

Bien que le diamètre et les caractères soient un peu plus grands que ceux des autres médailles du même artiste, bien que les signes séparatifs aient une forme différente, les lettres n'en sont pas moins semblables, et le filet qui entoure la légende occupe la même place que dans les autres pièces [2]; enfin, l'ange du revers, si élégant et si français d'allure, est très comparable comme style à la Prudence de la médaille de Pierre de Girard [3], et absolument identique (autant que peuvent l'être deux figures qui ne sortent pas du même moule) à l'ange qui soutient l'écusson de Jean de Talaru. L'auteur du Jean de Talaru et celui du René de Maria ne peuvent être qu'un seul et même artiste.

Nous sommes heureux d'avoir à ajouter une médaille de plus à la série déjà attribuée à Jéronyme Henry par M. Natalis Rondot. J'avoue que ces figures originales et

1. Natalis Rondot, *Jéronyme Henry*, Lyon, 1892, in-8°.

2. Dans ces dernières, il est quelquefois *grèneté*.

3. Pour toutes ces pièces, voir *Jéronyme Henry*, l'étude de M. Natalis Rondot, déjà citée.

piquantes, d'un art si personnel, malgré ce qu'elles ont pu emprunter aux œuvres de Jean de Candida, me plaisent et m'attirent plus que beaucoup d'œuvres soignées, polies, faites *ad unguem*, mais exsangues et sans caractère.

Quel est donc ce René de Maria ? Impossible de le savoir, malgré qu'il y ait lieu de le croire d'origine française. Notre médaille le proclame abbé de Saint-Michel, c'est-à-dire du mont Saint-Michel ; la *Gallia* dit qu'il fut choisi comme abbé par les moines, à la mort de Jean II de Lamps, mais qu'il lutta vainement contre Jean III le Veneur. Ce dernier, en effet, avait été nommé par François I[er] ; il fut dans la suite comblé d'honneurs et devint évêque de Lisieux, cardinal, grand aumônier de France et abbé du Bec.

Nous venons de parler de la médaille de Jean de Talaru[1], et nous aimons à annoncer que le Cabinet de France vient justement d'acquérir un très bel exemplaire de cette intéressante pièce.

### 10. *Antoine, duc de Lorraine (né, 1489; duc, 1508; † 1544) et sa femme, Renée de Bourbon (mariée, 1515; † 1539).*

‡ ·ANTHONIVS·D·G·LOTHOЧ·ET·BAЧ·DVX· Buste d'Antoine de Lorraine, barbu, à droite ; coiffé, à l'allemande, d'une résille recouverte d'un bonnet dit à la cocarde, tailladé sur le pourtour et orné d'une enseigne marquée de la lettre A. Le duc est vêtu d'un pourpoint à crevés qui laisse apparaître une chemisette brodée au cou et finement plissée, et, par dessus, d'un manteau ou d'une robe à large collet de fourrure.

1. Armand, *loc. cit.*, t. II, p, 144, n° 26 ; t. III, p. 156, P. — Cf. Natalis Rondot, *Jéronyme Henry*.

℞. ∴ RENATA · DE · BORBOĪĀ · LOTHOꝗ · ET · BAꝗ · DVCISSA. Buste de Renée de Bourbon, à gauche ; vêtue d'une robe à corsage plat, ouvert en carré et laissant voir la gorgerette et le tour de la pièce ; coiffée d'un « chaperon à oreillettes et à queue pendante ».

Un trou, foré dans le haut de la pièce, a fortement endommagé, de chaque côté, le petit ornement (croisette et quatre-points) qui marque le commencement de la légende.

Argent, 4 millimètres.

D'après Henri Lepage [1], un exemplaire de cette pièce faisait partie de l'ancienne collection Monnier, un autre appartient à la Bibliothèque de Nancy.

Cette médaille, assez rare, est fort recherchée par les collectionneurs lorrains. Son haut relief, vraiment extraordinaire pour une pièce frappée à cette époque, en fait, au point de vue technique, un petit monument remarquable.

Le Cabinet de France possèdait déjà une variété [2] de notre pièce. Cette dernière en diffère surtout par la suppression des deux grènetis encadrant chaque légende. Au droit, les restes de ces grènetis apparaissent encore sous forme de deux arcs de cercle au-dessus et au-dessous du buste du duc de Lorraine ; de plus, l'on remarque au revers, sur la tête de Renée de Bourbon, une sorte de crète produite par une petite brisure du coin, et dont il serait assez difficile de découvrir la cause si on ne pouvait comparer entre elles les deux variétés. De ces constatations, il faut conclure que la pièce que nous publions

1. *Notes et documents...*, pp. 45 et 219.
2. *Trésor de num.*, *Méd. allemandes*, pl. IX, n° 8. — Van Mieris, *loc. cit.*, t. II, p. 153. — H. Lepage, *Notes et documents...*, pl. I, n° 1, et p. 219.

est postérieure à l'autre et il semble même que ce soit là, à proprement parler, moins une pièce nouvelle, qu'une épreuve du coin primitif détérorié et retouché. La comparaison entre les deux pièces est d'autant plus intéressante, que cette effigie aux deux arcs de cercle a servi de droit à une pièce très rare, quoique connue depuis longtemps et déjà publiée par Van Mieris [1] et par Luckius[2]. Cette dernière pièce porte, au revers, la légende : ✝ FECIT·POTENCIAM·BRACHIO·SVO·, entourant un bras armé d'une épée, sortant d'un nuage et derrière lequel paraît une banderole sur laquelle on lit : IE SPIRE (*sic*) AVOIR.

Notre médaille a été exécutée nécessairement, semble-t-il, entre 1515, date du mariage de Renée de Bourbon, et 1539, date de sa mort. On pourrait même penser au premier abord qu'elle fut frappée en souvenir du mariage de cette princesse, car l'âge apparent des deux époux figurés sur cette pièce ne semble pas contredire à cette hypothèse. Mais cela est inadmissible, car le duc Antoine est ici barbu, alors qu'il ne portait pas encore la barbe à l'époque de son mariage ; il ne la laissa pousser que vers la fin de son règne, et elle n'apparut que très exceptionnellement sur les monnaies des dernières années de sa vie[3]. On pourrait croire que cette médaille a été frappée, comme monument commémoratif, à l'époque de la mort de la duchesse.

Quel en est l'auteur? Ainsi que le veut H. Lepage[4], qui

1. *Historie der nederlandsche vorsten*, t. II, 1733, p. 219.

2. *Sylloge*, 1620, pp. 56-67.

3. F. de Saulcy, *Recherches sur les monnaies des ducs héréditaires de Lorraine*, Metz, 1841, in-4, pl. XIV à XVII.

4. *Notes et documents sur les graveurs de monnaies et médailles et la fabrication des monnaies des ducs de Lorraine depuis la fin du XV*e *siècle*, Nancy, Lucien Wiener, 1875. in-8, pp. 30 et suiv., 44 et suiv., 219 et 220, et pl. I, n° 1.

est à consulter en tout ce qui touche à la numismatique lorraine, on peut supposer que cette pièce à la double effigie du duc et de la duchesse est l'œuvre de Florentin Olriet, qui aurait été le graveur de la Monnaie de Nancy depuis 1514 jusqu'à la fin du règne d'Antoine. Le style des monnaies exécutées par lui pour Antoine et Renée paraît, en effet, avoir quelque analogie avec celui de notre médaille.

11. *Antoine Perrenot de Granvelle* (1517† 1586).
*Rev. num.*, 1895, pl. IX, n° 5.

: ANTONIVS · PERRENOTVS · EPISCOPVS · ATTREBATEN : ÆTATIS SVE 30. Buste de Granvelle barbu, à droite, coiffé du bonnet carré et vêtu de la soutane et du rochet. Sur la tranche du bras : 1548.

Bronze; diamètre, 47 millimètres. — Vente Spitzer, 1893, t. I, n° 1397.

Armand, qui a publié cette pièce[1] d'après un exemplaire du Cabinet Dreyfus, n'indique pas qu'il y ait une date sous la tranche du buste ; c'est probablement parce qu'elle est illisible ou effacée sur la pièce qui lui a été communiquée.

Notre médaille est absolument identique comme légende et comme type à une pièce qui appartient aussi à la Bibliothèque Nationale, et qui ne diffère de celle-ci que par la disparition du bonnet carré. Le chiffre de l'âge paraît y être 50, mais ce n'est évidemment là qu'une apparence; il faut lire 30, car la date de 1548 n'a pas changé. Cette dernière pièce ne figure pas dans notre guide habituel, Alfred Armand. Cet auteur n'aurait-il vu là qu'une

1. *Les médailleurs italiens*, 2e édit., t. II, p. 254, n° 33.

simple variété, inutile à cataloguer dans son livre ? Nous ne le pensons pas.

La vie de Granvelle est trop connue, au moins dans les grandes lignes, pour qu'il soit utile de détailler ici son *cursus honorum*. On trouvera d'ailleurs, dans la *Biographie nationale belge*, une excellente notice de M. Wauters sur cet homme d'état célèbre.

Notre personnage est représenté ici à l'âge de 30 ans, et il est heureux que ces deux chiffres soient bien lisibles, car, sans cela, jamais on ne l'aurait jugé si jeune.

Le titre d'évêque d'Arras, qui est marqué à la fin de la légende, lui avait été conféré depuis longtemps déjà ; il avait été nommé à cet évêché dès l'âge de 21 ans, mais son entrée solennelle dans sa ville épiscopale avait été retardée jusqu'au 14 décembre 1545.

Il n'est pas de personnage dont les médailles fussent aussi utiles à étudier que celles du cardinal de Granvelle. Cette étude comparative des œuvres de tous les grands artistes qui ont travaillé pour cet homme illustre, serait assurément difficile et délicate, mais aussi des plus révélatrices et des plus instructives. Dans cette magnifique suite exécutée en l'honneur d'un seul personnage, on rencontre les noms de Leone Leoni, de son fils Pompeo Leoni, de Domenico de' Compagni, de Melon, de Jonghelinck, et il serait intéressant de comparer les styles de tous ces maîtres, afin d'établir la part de chacun, de lui rendre ce qui lui est dû, et de lui attribuer en définitive la place qui lui appartient.

La pièce que nous publions n'a rien à faire avec ces médailleurs, tous plus ou moins italiens par la naissance ou par leur éducation artistique. Elle est d'un style très particulier, où la recherche de la beauté et de la distinction tient une place bien moins grande que dans les

autres médailles de Perrenot. L'aspect est allemand, et la date inscrite sur la tranche du bras coïncide exactement avec d'assez longs séjours que fit alors en Allemagne le premier ministre de Charles-Quint. Nous ne nous hasarderons pas à indiquer le nom du médailleur à qui l'on pourrait attribuer cette médaille ; l'attribution en sera aisée, croyons-nous, quand on aura étudié de près les œuvres des maîtres allemands. Cependant il est permis d'ores et déjà d'y reconnaître la main d'un des maîtres d'Augsbourg; c'est bien là leur style, et ce qui confirme cette hypothèse, c'est que, à l'époque où notre pièce fut coulée, non seulement Perrenot s'occupait activement des affaires de l'Allemagne, où il était même devenu très impopulaire, mais il assistait à la diète, qui fut ouverte dans la ville d'Augsbourg le 1er septembre 1547 et se prolongea pendant les six premiers mois de l'année suivante[1].

12. *François Olivier, chancelier de France (né à Paris, 1497; chancelier, 1545; † le 30 mars 1560, à Amboise).*
Pl. II, n° 1.

Pas de légende. Buste de François Olivier, à gauche, barbu, costumé en magistrat, vêtu d'une robe, et coiffé d'un bonnet carré et d'une calotte qui couvre la plus grande partie de l'oreille; une très petite fraise dépasse à peine le col de la robe.

Bronze d'une fonte un peu molle, percé de quatre trous et portant au droit des traces de dorure; diamètre, 84 millimètres.

Il suffit de jeter les yeux sur cette médaille pour en admirer la largeur de style et le puissant modelé, malgré

1. *Papiers d'État du cardinal de Granvelle*, t. III, p. 319.

que l'exemplaire soit flou, usé et plutôt médiocre. Cette grosse figure de paysan du Danube, à l'air morose, rude, renfrogné, est d'un naturalisme si incisif, si largement exprimé, si puissant, qu'elle s'incruste en quelque sorte dans la mémoire. Dès qu'on a aperçu cette effigie, elle s'impose : expressive sans recherche, pleine sans fades rondeurs, précise sans sécheresse, puissante sans raideur, on peut l'opposer, dans sa ferme simplicité, aux plus belles pièces italiennes de ce temps.

Notre médaille est sans conteste l'une des plus marquantes de la série française. Par comparaison, on juge de sa valeur. A côté, le Tiraqueau de 1552, qui a quelques ressemblances avec elle, paraît sec et plat, et d'un dessin flottant; l'effigie du cardinal de Tournon de 1535 paraît mal en cadre. On peut même la comparer hardiment au buste bien connu du connétable de Montmorency; l'art est le même dans ces deux œuvres, qui appartiennent à une même école nourrie de l'étude attentive de la nature, il est plus fin dans l'une, plus majestueux et plus puissant dans l'autre. Par son naturalisme de bon aloi, notre pièce se rattache aussi au Simon Costière de 1566; mais elle se rapproche surtout de la médaille de Henri d'Orléans (le futur Henri II), datée de 1535 [1], et de celle de Charles d'Angoulême, qui porte la même date et dont un exemplaire faisait partie de l'ancienne collection Pichon.

La médaille du Cabinet de France n'aurait-elle pour elle que son caractère indiscutablement français, la puissance de son style et sa haute valeur sculpturale, cela suffirait pour que la Bibliothèque se félicitât de son acquisition.

Mais, nous l'avons dit, cette médaille est anépigraphe. Aussi, à la vue de cette figure, austère, énigmatique, une

1. *Trésor de Num., méd. fr.*, 1re partie, pl. IX, n° 4, et p. 7.

question se posait-elle invinciblement : quel est ce personnage ? Cette question, nous nous la sommes posée, en nous efforçant de la résoudre. Tout d'abord, la pièce est de style français ; cela saute aux yeux, et cette simple constatation suffit à faire de ce petit monument un objet tout à fait digne d'attention, en raison de l'excessive rareté, au milieu du xvie siècle, des médailles françaises de ce module. Mais enfin, ce Français, quel était-il ? Il avait vraisemblablement occupé quelque très haute situation, car on ne prodiguait pas à cette époque dans notre pays les médailles de semblable dimension. Il n'y avait qu'à chercher dans les diverses collections de nos portraits nationaux, le costume servant de guide, et indiquant à la fois le milieu du xvie siècle et la profession probable du personnage, la magistrature. Je dois dire que la recherche ne fut pas longue, car en parcourant la *Chronologie collée*, si connue et si précieuse au point de vue iconographique, mes yeux furent aussitôt attirés par la petite gravure reproduite ici [1].




Francois Oliuier
Chancelier de France

Du premier coup, le doute devient impossible : la médaille et l'estampe représentent le même individu, et

1. Il existe deux autres portraits gravés, dont il n'y a pas lieu de tenir compte. L'un est copié sur celui de la *Chronologie collée*, mais en contre-partie ; l'autre, vu de trois quarts et tiré en couleurs, est une restitution exécutée au xviiie siècle et qui n'a pas la moindre valeur iconographique.

comme cette dernière donne en toutes lettres le nom et le titre du personnage : *François Olivier*, *chancelier de France*, notre portrait ne peut être que celui de ce fameux chancelier, dont la réputation a pâli un peu, il est vrai, au voisinage de celle de son ami Michel de l'Hospital, mais qui fut célèbre en son temps et joua un grand rôle sous François I[er], Henri II et François II.

Tout le monde sait quelle est la valeur iconographique de la *Chronologie collée*. Chaque fois, en effet, qu'on a pu retrouver le modèle copié par le graveur, on a constaté que ce dernier travaillait d'après les originaux. Ici, le modèle du graveur est indiscutablement notre médaille; car non seulement c'est le même personnage, mais c'est la même effigie ; il y a entre les deux œuvres une absolue identité de détails, et il ne viendra à l'idée de personne de prétendre que l'estampe est l'original. Il est vrai que la gravure est retournée, le profil est tourné à droite au lieu de l'être à gauche, mais cela n'a rien d'étonnant, l'artiste faisant œuvre de vulgarisateur et de commerçant, allant au plus vite et se contentant d'ordinaire de graver directement ses modèles, sans prendre la peine de les dessiner à l'envers sur sa planche.

La banalité de la gravure atteste suffisamment que ce n'est pas elle qui a servi de prototype au médailleur ; mais il est une raison qui dispense de toutes les autres, c'est que la *Chronologie collée* n'a vu le jour que longtemps après notre médaille, et que son auteur présumé, Léonard Gautier, n'était pas encore né à la mort de François Olivier.

Ce François Olivier est peut-être une des figures les plus intéressantes du XVI[e] siècle [1], figure aussi attirante par sa

1. Voici quelques-uns des ouvrages que l'on peut consulter : *Catalogue des très illustres chanceliers de France*, Paris, Vascosan, 1655, in-4. — J. Boisseau, *Promptuaire armorial*, Paris, 1657, in-f°. — Le P. Anselme, *Maison royale de France*, t. VI,

complexité que par le rôle important qui lui fut dévolu dans l'État. Fils de magistrat et magistrat lui-même, appuyé par la propre sœur de son roi, il sut s'insinuer peu à peu dans la faveur de François Ier, qui l'éleva aux suprêmes honneurs de la magistrature. Seul ministre de François Ier conservé en place par Henri II, il vit pourtant son crédit diminuer graduellement et disparaître. Il fut forcé de se retirer, laissant à un autre les fonctions actives de sa charge, et ne gardant du chancelier que le nom. Éloigné de la cour et des honneurs, il se félicitait, du moins dans ses lettres, d'avoir enfin abordé à un port tranquille, quand il fut rappelé au Conseil par François II. Sa réputation de science, de jugement, d'éloquence, de loyauté, d'austérité, de vertu, d'intégrité dans l'exercice de ses fonctions et d'inflexibilité, l'avait désigné à François Ier ; elle semble avoir contribué plus tard à le rendre suspect à l'entourage de Henri II et à entraîner sa disgrâce. Il fit, cela paraît certain, de louables efforts pour rétablir l'ordre et l'économie dans les finances, pour réprimer les excès du luxe, les dilapidations, les désordres de toute sorte. Mais on ignore si cet homme, dur dans la répression, d'aspect rigide et farouche, mais d'âme inquiète, ne fut pas plus inflexible en apparence qu'en réalité. Ballotté entre l'orthodoxie et le protestantisme, entre les Guises et Coligny, neveu d'un bénédictin et frère d'un évêque qui avaient embrassé ouvertement la Réforme, eut-il toujours l'énergie nécessaire pour marcher son droit chemin ? On peut se le demander. Il aspirait au mieux, croyons-nous ; l'a-t-il assez directement et activement poursuivi ? Bien des contradictions apparaissent dans son caractère ; on le vit par

pp. 482-486. — Moreri, *Grand dictionnaire historique.* — Regnier de Planche, *Histoire de France sous François II.* — Sismondi, *Histoire des Français,* t. XVII et XVIII. — Haag frères, *La France protestante.* — Biographie Michaud. — Biographie Didot, etc.

exemple, pris de pitié pour les malheureux sans ressources, leur offrir du travail; mais, toujours rigide, « menacer du fouet les femmes, et des galères les hommes qui n'accepteraient ce travail ».

A d'autres d'étudier cette vie agitée et complexe, de rassembler les traits épars et d'esquisser un portrait moral; c'est là une tâche difficile, mais bien tentante. Quant à nous, nous tenons le vrai portrait physique de cet extraordinaire personnage, et cela nous suffit; car, outre l'intérêt que peut lui donner l'importance du modèle, il s'impose comme une œuvre d'art de premier ordre, nette, décisive et d'une rare pénétration.

H. de la Tour.

(*A suivre.*)

---

# MÉLANGES & DOCUMENTS

## TESTONS FRAPPÉS PAR LE PRINCE DE CONDÉ, A ORLÉANS, EN 1562.

M. Eug. Thoison, de Larchant (Seine-et-Marne), nous communique un extrait intéressant qu'il a recueilli dans un journal encore inédit, rédigé par un curé de Paris, au XVI[e] siècle (Bibliothèque nationale, ms. fr. 5549). Ce journal contient, à la date de juin 1562, la note suivante :

« Le prince de Condé fait faire des testons des reliques qu'y print aux esglises, et tourne la face du roy Charles à l'envers, et fait mettre des roupies à aucuns. »

Ce document n'est pas le seul relatif à ce monnayage, dont les produits sont connus d'autre part. M. A. de Barthélemy en a publié un spécimen [1], en signalant le Registre-Journal de Pierre de l'Estoile, dont je vais transcrire de nouveau le passage suivant : « Il (le teston) a la teste tournée autrement que les autres et d'un « meilleur argent beaucoup, parce qu'ils ont esté faits de ces « ustensiles et reliques des églises que les huguenos firent fondre « en ladite ville (Orléans), et il y a au bout dudit teston un petit « A et un O; qui veut dire à Orléans, dont peu de gens s'aviseroient. »

Les testons qui portent cette marque, A et O en monogramme, ont précisément le buste du roi Charles IX tourné à droite, tandis qu'ordinairement ce buste est à gauche. Un demi-teston, aux mêmes types, a été signalé postérieurement et faisait partie

1. *Rev. numism.*, 1862, pp. 376-382, pl. XIV, n° 8; cf. H. Hoffmann, *Les monnaies roy. de France*, Charles IX, n° 20 (teston dit *morveux*).

de la collection Gariel[1]. Enfin, M. J. du Lac a décrit un écu d'or de Charles IX, daté de 1563, qu'il considère comme émis aussi à Orléans par les Huguenots[2].

Il est certain que les pièces mentionnées plus haut sont bien celles frappées par ordre du prince de Condé, pendant le séjour de six mois environ qu'il fit à Orléans, en 1562, au commencement de la première guerre de religion, et, selon un vieil auteur[3], le prince avait fait fabriquer aussi de la monnaie d'or au coin du Roi.

Un fait vient, à mon sens, confirmer l'origine huguenote des testons portant la marque AO. Au revers, après la date, on voit un petit monogramme qui a été décomposé en les lettres E et B. Je considère cette lecture comme exacte, car ce monogramme est déjà connu par d'autres pièces dont j'ai parlé dans mon *Histoire monétaire du Béarn*[4]. C'est la marque d'Étienne Bergeron[5] qui fut successivement maître de la monnaie de Troyes et de la monnaie des Étuves, à Paris. Après s'être ruiné, il entra, vers 1562, au service de la reine de Navarre et devint maître de mines dans le Béarn et maître de la Monnaie de Pau. C'était là une situation importante qu'il avait dû mériter par quelque service rendu à la cause de la Réforme. Or, n'était-ce point un grand service que rendait Étienne Bergeron, ancien maître de la monnaie des Étuves de Paris, en fabriquant des espèces satiriques[6] destinées à rendre ridicule l'autorité royale ?

1. Hoffmann, *op. cit.*, n° 21. Le demi-teston est, du reste, signalé aussi par Pierre de l'Estoile.

2. *Annuaire de la Soc. fr. de Num.*, 1883, p. 344.

3. Le frère de Laval, cité dans un Mémoire de J.-F. Secousse. Voy. *Rev. num.*, 1863, p. 354.

4. *Numismatique du Béarn*, par G. Schlumberger et Adrien Blanchet, 1893, t. I, p. 34.

5. Récemment, on a publié le nom d'Étienne Bergeron, comme celui du *graveur* des monnaies d'Orléans (E. Faivre, *État actuel des ateliers monétaires français et de leurs différents*, 2e éd. 1896, p. 10). Mais je ne connais aucun document donnant à ce personnage la qualité de graveur.

6. Comparez l'épithète de *morveus*, donnée aux testons d'Orléans, par Pierre de l'Estoile, et la mention de *roupies* qu'on trouve dans le document reproduit en tête de cette note.

Je dois ajouter qu'Étienne Bergeron était un habile ouvrier et que les testons d'Orléans sont d'une bonne fabrication.

Si nous en croyons quelques auteurs anciens[1], ces monnaies de 1562 ne sont pas les seules que fit frapper Louis de Bourbon, prince de Condé. En 1566, il y aurait eu d'autres émissions, et le 7 octobre 1567, le connétable de Montmorency montra en plein Conseil une monnaie où le prince de Condé était appelé *Louis XIII premier roy chrétien des François.*

Avant de terminer, faisons remarquer que, d'après les documents cités plus haut, les monnaies huguenotes d'Orléans ont été fabriquées avec des objets pris dans les trésors des églises. Cet acte de vandalisme n'est malheureusement pas le seul qu'on doive enregistrer à propos des guerres de religion à cette époque. Je me contenterai d'en citer un qui s'est passé dans la même année que celui d'Orléans.

Le 19 mai 1562, les Huguenots s'emparèrent du trésor de l'église St-Georges, à Vendôme. Parmi les objets précieux que renfermait cette église, citons : une croix en or avec deux anges, renfermant un morceau de la vraie croix ; une autre croix avec Notre Dame et Ste Catherine emprisonnée ; un chef de Ste Opportune avec émeraudes et rubis ; une image émaillée de St Georges, à cheval ; une image de Notre Dame avec perles, pesant six marcs ; une autre sur une chaise émaillée avec deux anges tenant chacun un chandelier ; une image de St Jean-Baptiste (10 marcs 6 onces) ; un bras de St Georges (7 marcs) avec un « vessel » de cristal porté par quatre lions.

Jeanne d'Albret fit transformer en monnaie ces objets qui produisirent 16 marcs d'or et 129 marcs d'argent, estimés environ 30.000 livres[2].

J.-ADRIEN BLANCHET.

1. J.-F. Secousse, Mémoire daté du 4 mars 1741, publié dans les *Mém. de l'Académie des Inscr.* en 1751 (t. XVII) et dans la *Rev. Num.*, 1863, p. 353. — Cf. Le Blanc, *Traité des Monnoyes*, 1690, p 335, et le P. Anselme, *Hist. généalogique*, t. I, p. 333. — Au sujet des douzains de mauvaise fabrication portant le nom de Louis XIII, et qu'on a voulu attribuer à Louis de Condé, voy. A. de Longpérier, dans *Rev. Num.*, 1863, p. 350.

2. L'abbé Métais, *Jeanne d'Albret et la spoliation de l'église Saint-Georges-de-Vendôme, le 19 mai 1562 ; Inventaires des bijoux et reliquaires*, dans le *Bull. de la Société archéol. du Vendômois*, t. XX, 1881, p. 297 et suiv.

*
* *

LE PRINCE DE CONDÉ ET L'ATELIER DE STENAY, SOUS LOUIS XIV

Comme en ce moment on s'occupe plus particulièrement dans un certain groupe de numismatistes de la recherche des espèces royales émises dans les ateliers provinciaux, peut-être est-il opportun de signaler à leur attention la tentative faite, en 1653, par le prince de Condé, de faire frapper dans l'atelier de Stenay, de création récente, des monnaies d'or et d'argent aux types des espèces royales ayant cours à cette époque.

On sait que, dès l'année 1635, le roi Louis XIII avait fait fabriquer des doubles deniers à Stenay et que la fabrication des *doubles lorrains* au type royal se continua dans cet atelier jusqu'aux environs de 1642. M. J. Collin qui le premier, je crois, a signalé l'existence de cette officine et fait connaître les nombreuses variétés des doubles émis au nom de Louis XIII[1], n'indique point les raisons qui amenèrent le roi à créer un atelier monétaire dans une ville dont, en 1631, par le traité de Liverdun, il avait obtenu la cession temporaire pour quatre ans seulement et qui, dès l'année 1636, devait être remise en la possession du duc de Lorraine. Peut-être les populations nouvellement soumises à l'autorité du roi de France avaient-elles réclamé l'émission de ces doubles dont le besoin se faisait sentir dans le petit commerce !

Nous savons, en effet, qu'en raison de la pénurie de la menue monnaie, M. de Beurges avisait le 29 novembre de l'année 1634, le Conseil de ville de Bar qu'il serait urgent de demander au roi de faire fabriquer des doubles. (R^e 4, n° 164. Archives de la ville de Bar).

Nous ignorons si le prince de Condé, souverain dans la ville de Stenay qui lui avait été concédée en 1648, « pour en jouir souverainement comme en avait joui le roi lui-même », donna suite à son projet de contrefaire la monnaie royale dans l'atelier de cette

1. *Annuaire de la Société française de numismatique*, 1885.

ville que l'année suivante, en 1654, il devait livrer aux Espagnols. Or, comme à cette époque, les « faux monnayeurs contrefaisaient les Louis d'or et les Escus blancs » (Le Blanc, *Traité historique des Monnoyes de France*, p. 392), il se peut que le document suivant présente un certain intérêt aux personnes qui s'occupent tout particulièrement des monnaies de la série royale.

Lettre chiffrée du prince de Condé à Lenet, datée de Stenay, le 19 mars 1653.

« Sur la proposition qui m'a esté faite de faire faire de la monnaye à Stenay et qui est une chose dont je retireray quelque secours, je mets ci-dessus en chiffre copie du mémoire qui m'en a esté donné lequel je vous prie d'exécuter en m'envoyant ce qui est contenu en iceluy.

« Il fault faire venir un fort bon graveur — un médiocre est inutile — faire apporter tous les poinsons nécess[aires] pour un demy louis d'or, le louis et le double louis, la même chose de ceux d'argent. Le maistre de la Monnaye de Bordeaux peut tout fournir, car il a permission d'en avoir du graveur général des monnaies de France qui est Varin qui a seul permission d'en vendre. »

Signé Louis de Bourbon.

Suivent plusieurs pages chiffrées qui, sans doute, ont rapport au même sujet. Nous signalerons une autre lettre datée de Namur, du 11 avril 1653, « pour Monsieur Lenet et Monsieur de Marchin à Bourdeaux » dans laquelle il est dit : « Ne négligez pas un seul moyen d'avoir de l'argent par toutes les voyes que vous aviserez. »

(*Fonds français*, nº 6714, pages 148-237).

L. Maxe-Werly.

*
* *

LES ORDONNANCES MONÉTAIRES DE PHILIPPE LE BEL EN FLANDRE

Le livre si remarquable de M. Frantz Funck-Brentano intitulé *Philippe le Bel en Flandre* (Paris, Champion, 1897, in-8, xxxiv-707 pages) apporte sur l'histoire monétaire de Philippe le Bel et

spécialement sur sa politique monétaire en Flandre un certain nombre de documents et de vues nouvelles qu'il importe de signaler aux numismatistes. Dès les premières pages, qui retracent le tableau de la Flandre au XIII$^{e}$ siècle et spécialement de l'administration de Gui de Dampierre, nous trouvons un document intéressant. Le comte Gui fut le plus besoigneux des seigneurs, toujours court d'argent, recourant à tous les moyens pour s'en procurer, mais mauvais débiteur, si mauvais que les Lombards finirent par se refuser à lui faire aucune avance de fonds. Ils pensèrent à profiter des embarras financiers du comte et de la pénurie du trésor pour mettre la main sur les impôts; ils offrirent de prendre à ferme la perception des impôts; spécialement ils demandaient le monopole du change et de la frappe des monnaies. Voici les passages de leur requête, adressée au comte, relatifs à ces deux points : « Encore voilent il k'il puissent changir et tenir change, une et pluseurs, en quelcunque part k'il voilent en la conteit de Flandre, et profit faire de leur argent a leur volonteit. — Encore voilent ke, se ainsi est ke cuens voilt faire monoie, k'il le puissent faire faire et par eaus et par autres, comme il vorront, selonc la loi del argent ki sera accordé par le signeur, donnant al conte loiaument ce ke un autre dorroit. » (Funck-Brentano, p. 85, note 1).

Dès son avènement au trône Philippe le Bel prit soin d'obtenir du comte Gui de Dampierre et des villes de Flandre, les serments de fidélité et de faire renouveler les engagements pris antérieurement vis-à-vis de la couronne par les comtes et par les villes. Immédiatement aussi on le voit prendre le rôle d'arbitre entre le comte et les communes, qu'avait déjà tenu Philippe le Hardi. Le plus souvent il rend des sentences favorables aux bourgeois. Il fait servir son intervention à l'accroissement de l'autorité royale en Flandre. Gui de Dampierre assiste à l'envahissement rapide de son comté par l'influence de la royauté. Les mandements de Philippe le Bel relatifs à la circulation des monnaies paraissent avoir été particulièrement pénibles au comte de Flandre. « Ils constitueront même l'un des griefs qu'il reprochera dans la suite le plus vivement à son suzerain. » (P. 127).

La monnaie royalc, reçue en Flandre, n'y avait eependant pas cours légal. Philippe, eontinuant et accentuant la politique de ses prédécesseurs qui depuis saint Louis s'étaient efforeés de donner dans tout le royaume un cours privilégié, sinon exclusif, à la monnaie royale, manda à Gui de Dampierre « dc tenir fermement la main à l'observation des einq points suivants : 1° nul dans le comté de Flandre nc pourra refuser parisis ou tournois; 2° lcs monnaies des barons n'auront cours quc dans le ressort de ehaque baronnic ; 3° la eirculation des monnaies d'Empire est interdite; 4° les esterlins d'Angleterrc seront reçus pour quatre tournois... ; 5° dans chaque bonnc villc seront établis deux ou trois prud'hommcs avec chargc de veiller à l'obscrvation de l'ordonnance. » En 1292 le eomte Gui se rapproche du roi d'Angleterre ; et tous dcux jettent les bascs d'unc action commune contre le roi de France. Mais lc eomte ne pouvait songer à une rupture immédiate avee son suzerain. Il importait de préparer l'opinion publiquc et de retourner vers l'Angleterre les sympathies des villes qui allaient au roi dc France. Les mandements royaux prohibant les monnaies étrangères se succédaicnt : mars 1291, 22 décembre 1292, 16 mars 1293, 17 mars 1293. Dans une lettre du 9 janvier 1297 adressée à Philippe le Bel, Gui dc Dampierrc sc plaint des perturbations quc ces règlemcnts apportent dans les habitudes commcrciales. Cependant de 1293 à 1295 nous voyons le roi lui-même adresser mandements sur mandements à ses officiers, pour modérer leur zèle à faire exécutcr les ordonnances monétaires. D'autre part, le eomte, sous prétexte de se eonformer à la volonté royale, faisait enfoncer les portes dcs maisons et jetcr en prison les bourgeois chez lesquels on avait déeouvert des espèces prohibées ; ainsi, agissant au nom du roi dc Franec, chcrchait-il par ces mesures de rigueur à lui aliéner les csprits (p. 136). Si Philippe le Bel voulait atténuer l'cffet dc ses ordonnances monétaircs en Flandre, il ne renonçait pas à en maintenir le principe et même après la rupturc avec l'Angleterre, quand il cherchait à ménager le comte de Flandre, il ne lâcha pas pied sur cc point. « Lc 17 mars 1295, Philippc le Bel écrit au comte... pour interdirc le cours des monnaies étrangères,

blanches ou noires, ajoutant que s'il négligeait de faire observer ses prescriptions, lui, le Roi, se verrait obligé de mander à ses gens établis en Flandre de faire le nécessaire. Le 23 mars, autre ordonnance : le Roi veut qu'on fasse publier dans le comté que toute personne n'ayant pas 600 livrées de terre est tenue de porter aux ateliers monétaires, dans les huit jours qui suivront la criée de l'ordonnance, le tiers de l'or et de l'argent qu'elle possède sous forme de vaisselle ou autre, et de garder les deux autres tiers jusqu'à nouvel ordre. Le roi spécifiait qu'on devait verser à la fonte coupes, hanaps, à pied ou sans pied, dorés ou non dorés, « argent en plate ou d'autre manière se il n'est en sanctuaire ou en autres choses qui soient en usage d'église. » Il fixait la somme qui serait donnée pour chaque marc d'or ou d'argent porté aux monnayeurs. La peine édictée contre ceux qui contreviendraient à l'ordonnance était, outre la prison, la confiscation de la moitié de ce qu'ils auraient retenu par devers eux. Le roi terminait en ordonnant que chacun prît la monnaie qu'il faisait faire nouvellement, et, le 15 avril, il mandait au comte le taux auquel elle devait être reçue. Enfin le 17 juillet 1295, nouveau mandement : chacun devra porter aux monnayeurs dans les quinze jours, toute vaisselle d'or ou d'argent, et toutes les monnaies prohibées sous peine de confiscation totale : et il est défendu de porter hors du royaume, or, argent ou billon sous peine d'emprisonnement et d'amende. » (P. 153-154.) Gui de Dampierre protesta, le 9 janvier 1297, accusant le roi de détruire le commerce. Il avait d'autres raisons pour ne pas aimer ces ordonnances. « Il avait établi des ateliers monétaires dans la seigneurie de Flandre qui relevait de l'empire, et il tenait beaucoup à ce que les pièces qu'il y faisait frapper eussent également cours dans le comté de Flandre qui relevait de la couronne de France : les mandements royaux s'y opposaient formellement. » (P. 154-155.) Bientôt la rupture éclate entre la Flandre et la France. Gui de Dampierre s'allie avec l'Angleterre. Les gens du roi prétendent s'opposer à toute fabrication de monnaie de la part du comte, dans ses domaines relevant de la couronne de France, tant que durera la guerre ou même pendant les trèves. Gui de

Dampierre rassura ses ouvriers et, en juin 1298, il promit à tous ceux qui demeureraient à son service de les indemniser des confiscations que le roi de France pourrait prononcer contre eux. On alla plus loin de part et d'autre, et tandis que le comte faisait saisir les monnaies royales dans le territoire où il était encore maître, le roi prenait la même mesure contre les monnaies du comte dans le reste du pays. Ces différends furent soumis à des arbitres (p. 319).

Plus tard nouveaux démêlés entre Robert de Béthune, fils et successeur de Gui de Dampierre, et Philippe le Bel. Par mandement d'octobre 1309 le roi ordonna au comte de faire percer toutes les monnaies fausses ou interdites. Mais devant la résistance des marchands, on ne put faire observer la mesure prise par le roi (p. 576). Cependant jusqu'à la fin de son règne Philippe le Bel ne cessa de prescrire la rigoureuse application en Flandre de ses ordonnances monétaires (p. 643).

On ne saurait trop féliciter M. Frantz Funck-Brentano d'avoir prêté tant d'attention à l'histoire monétaire ; mais il n'y a rien là qui doive nous étonner de la part d'un savant qui a saisi l'union intime entre l'état économique et les péripéties politiques et montré comment ces deux éléments historiques réagissent l'un sur l'autre.

M. Prou.

---

# CHRONIQUE

## TROUVAILLES DE MONNAIES

1. — On a trouvé près de Castagneto, dans la commune de Teramo (région du Picenum), un petit trésor de monnaies en bronze avec deux statuettes représentant Hercule et Diane. Les monnaies, au nombre de 35, étaient des pièces coulées (as à la tête d'Apollon, triens au protome de cavalier; triens au foudre, sextans au pecten, semis et triens romains) et frappées (sextans, once, demi-onces; pièces de *Roma* et de Neapolis) (G. de Petra, *Notizie degli scavi*, 1896, pp. 65-66).

2. — En janvier 1896, on a trouvé sur le territoire de Carife (prov. d'Avellino) deux vases décorés de bandes rouges et noires qui contenaient un trésor de monnaies en argent et en bronze. Parmi celles-ci, dix-sept appartenaient à la série des monnaies coulées (quadrans, sextans, semis, triens et once). Les monnaies frappées, en argent et en bronze, étaient réparties entre plusieurs villes : Phistelia, Aquilonia, *Roma*, Neapolis, Arpi, Salapia, Brundusium, Tarentum, Heraclea, Thurium, Mamertini, Syracuse, et une pièce en bronze d'Hiéron au type du cavalier (G. de Petra, *Notizie degli scavi*, 1896, p. 210).

3. — Dans les environs de Milan, on a trouvé un trésor de deniers en argent bien conservés, de Dioclétien, Maximien Hercule, Constance Chlore et Galère Maximien (*Rivista ital. di numism.*, 1896, p. 144).

4. — A Dambel (Italie), le 27 novembre 1894, un paysan a trouvé, près d'un squelette, un vase contenant environ 350 monnaies dont 285 ont été examinées par M. Georgio Ciani, directeur du Musée de Trente. Ces monnaies étaient réparties de la manière suivante : Claude II (1 p.); Aurélien (63); Séverine (3); Tacite (15); Florien (1); Probus (105); Carus (7); Numérien (5); Carin (15); Dioclétien (29); Maximin (12). Un Dioclétien, en or, est une variété de Cohen², n° 286 (*Rivista ital. di numism.*, 1895, p. 140).

5. — Le 19 février 1896, on a trouvé à Appiano (Italie) à une profondeur de 40 centimètres, une amphore contenant environ un millier de monnaies romaines. La trouvaille a été dispersée. Les pièces qu'on a pu examiner sont des monnaies de Gallien, Salonine, Aurélien, Claude II et Quintille (*Rivista ital. di numism.*, 1896, p. 145).

6. — Le 15 octobre 1895, à deux kilomètres de Romagnano Sesia, un paysan a trouvé un vase en terre renfermant trois cents monnaies en argent, deniers portant les noms d'une cinquantaine de monétaires de la République romaine (*Rivista ital. di numism.*, 1896, pp. 233-246).

7. — En 1893, à Tobarra, près d'Albacète (Espagne), on fit une trouvaille de 29 pièces d'or à fleur de coin de Trajan, Hadrien, Sabine, Antonin et L. Verus. Il y avait aussi deux bagues en or, l'une ornée de deux grenats, l'autre d'une pierre blanchâtre où se détachent en relief les mots *Amo te*, *vita* (A. Engel, dans la *Revue archéol.*, 1896, II, p. 214).

8. — A Rollé, près de Bastogne (Belgique), à deux kilomètres du château de Rollé, on a découvert des substructions romaines, des débris divers et une série de 381 monnaies en argent et en billon des empereurs depuis Élagabale jusqu'à Postume. Celles de ce dernier prince sont au nombre de 191. (*Gazette numismatique*, 1896, p. 16).

8 *bis*. — En 1894, à Marilles (Belgique), on a trouvé un vase renfermant environ 200 grands bronzes. M. G. Cumont a pu examiner 41 de ces pièces qui appartenaient aux empereurs depuis Nerva jusqu'à Marc-Aurèle (*Annuaire de la Soc. d'Archéologie de Bruxelles*, pour 1897, p. 44).

9. — A Criquebœuf-sur-Seine (Eure), dans des fouilles dirigées par MM. V. Quesné et L. de Vesly, on a trouvé des substructions romaines et de nombreuses monnaies de Vespasien, d'Antonin, de Constantin et de ses fils (*Petit Journal*, 25 sept. 1896).

10. — A Broussy-le-Petit, près Châlons-sur-Marne, on a mis au jour un pot contenant 475 petits bronzes du III^e siècle (*Bull. de numism.*, 1896, p. 137).

11. — Au Puy, commune de Dangé, on a trouvé un vase rempli de petits bronzes des Tetricus (*Courrier* de Poitiers, 3 mars 1896).

12. — A Auch, en juin 1896, on a trouvé, près de la gare, au lieu dit de Lafontaine, plusieurs monnaies en argent et en bronze d'Auguste et de Tibère (*Revue suisse de numism.*, t. VI, 1896, p. 187).

13. — L'*Écho de Clamecy* a publié une note sur une trouvaille faite à la Corvée des Moines, près Pouques-Lormes (Nièvre). Il s'agit d'un vase en terre qui renfermait vingt kilogrammes de monnaies romaines, assez bien conservées (*Revue suisse de numism.*, 1895, p. 390). Je n'ai pu obtenir de renseignements plus précis.

14. — Le Musée de la Société de Borda, à Dax, a acquis cinq monnaies wisigothes trouvées en démolissant un vieux mur du château de Mauléon (Basses-Pyrénées). Les pièces appartiennent aux rois Svinthila (ateliers : Eliberris, Toletum, Hispalis et Tucci) et Sisenand (Cas-

tilona). D'après les premiers renseignements qui m'avaient été transmis par M. E. Dufourcet, président de la Société de Borda, j'avais pensé que ces triens pouvaient provenir de la grande trouvaille de Carmona. Mais les cinq pièces se trouvaient entre les mains d'un paysan basque et la provenance est bien certaine. Du reste, le musée de Pau conserve un triens de Svinthila qui a été trouvé dans un tombeau en pierre à Doguen, près de Navarrenx.

15. — Le 28 janvier 1896, près de Bondeno, on a trouvé un petit trésor de monnaies carolingiennes, surtout de Charlemagne, pour les ateliers de Milan, Pavie, Trévise, Melle et Béziers (*Rivista ital. di num.*, 1896, p. 144).

16. — Au coteau de Tuperrot, près du ruisseau de l'Arçon, environs d'Auch (Gers), un cultivateur a découvert un pot rempli de deniers et d'oboles des Centulle, vicomtes de Béarn (*Bull. de numism.*, 1896, p. 137).

17. — Une trouvaille, faite aux environs de Brioude, et composée d'environ douze cents deniers du Puy au type de la rosace, renfermait aussi un grand nombre de pièces à légendes immobilisées, notamment avec *Sce Manuc*. Cette trouvaille a par conséquent de l'intérêt pour ceux qui étudient la question *Manosque* (cf. *Bull. de numism.*, 1897, p. 18).

18. — En 1895, au Poiré de Velluire (Vendée), on a trouvé une grande quantité de monnaies en billon, quatre en or et trois boucles en argent. On a pu examiner environ 5.000 pièces, dont 1.652, assez bien conservées, ont pu être déterminées. Il y avait plus de 600 deniers de Philippe II et de Louis VIII. Les monnaies féodales comprenaient des pièces des contrées suivantes : Bretagne, Penthièvre, Anjou, Maine, Tours, Chartres, Vendôme, Châteaudun, Perche, Gien, Vierzon, Chateau-Meillant, Nevers, Souvigny, Poitou, Mauléon (1 denier de Savary), La Marche, Angoulême, Aquitaine, Champagne, Reims. Les monnaies étrangères étaient quatre dinars en or des Almohades d'Espagne, 53 pennies de Henri II et Henri III d'Angleterre, et un penny d'Irlande (Note de M. H. Gillard, dans le *Bull. de numism.*, 1897, p. 21).

19. — A Marcillac (Aveyron), on a trouvé, dans un champ, 26 monnaies en or, en majeure partie du règne de Charles VI. On avait déjà recueilli dans le même terrain 96 pièces de la même époque (*Journal de l'Aveyron*, 13 février 1896).

20. — En juin 1896, au hameau de Fumichon, non loin de Tour (près de Bayeux, Calvados), on a trouvé, dans les fondations d'un vieux mur, un rouleau de 27 pièces en billon dont 17 blancs dits *Guénards* et 10 demi-blancs, tous de Charles VI.

Ces blancs étaient encore en circulation, au commencement de ce siècle, en Normandie, avec la valeur de doubles liards. (*Communication de M. G. Villers*).

21. — A La Chapelle d'Angillon (Cher), en avril 1896, en démolissant les anciennes écuries de la Gendarmerie, on a trouvé un pot en terre renfermant 72 pièces en or. Ces monnaies appartenaient au règne de Jean le Bon (mouton et franc à cheval), Charles V (francs à pied), Charles VI (écus d'or et agnels), Henri VI d'Angleterre (salut et noble), Charles VII (royal), et Philippe le Bon, duc de Bourgogne (noble). Les pièces de Charles VII sont frappées dans les ateliers de Bourges, de Montélimar, de La Rochelle, d'Orléans et de Tours. (*Communication de M. Octave de Rancourt*).

22. — Près de l'Avroy (environs de Château-Meillant, Cher), autre trouvaille de 70 monnaies en or de Jean II, Charles V, Charles VI, Henri V et Henri VI d'Angleterre, Charles VII. Ce petit trésor a dû être enfoui à la même époque que le précédent (Cf. *Bull. de numism.*, 1896, 207).

23. — A Prunay-le-Gillon (Eure-et-Loire), on a découvert un pot renfermant 23 monnaies en or de Charles VIII, Louis XI, Louis XII, François I^er^, Charles-Quint et Jacques V d'Écosse, ainsi que deux bagues en argent et une alliance en vermeil portant des ornements gravés (*Bull. de numism.*, 1896, p. 137).

24. — Un habitant d'Arcanhac, près de La Fouillade (Aveyron), en démolissant un mur de sa maison, en avril 1896, a trouvé un sac en toile contenant cinq pièces d'or et un certain nombre de pièces en argent des règnes de Henri II à Henri III et de Jeanne la Folle avec Charles-Quint (*Bull. de Numism.*, 1896, p. 157).

25. — A Barboggio (Corse), on a fait une trouvaille de monnaies de Gênes, de Venise (datées de 1548), de Louis XII, de François I^er^, de Henri II et de François II, rois de France.

*
* *

*Monnaies trouvées dans des sépultures.* — Dans une sépulture de Tchernigov, on avait recueilli des sous d'or byzantins de Constantin IX et de Basile I^er^, de Constantin X et de Romain II. M. le B^on^ J. de Baye, étudiant le mobilier d'une *sépulture du X^e^ siècle à Kiev* (*Mém. de la Société des Antiq. de France*, t. LV), signale des monnaies en argent des empereurs Romain I^er^, Constantin X, Étienne et Constantin (928-944)[1]. La présence de monnaies byzantines sur le sol russe est facile à expliquer, soit par le commerce, soit par les relations politiques. Nous savons, par la chronique de Nestor, qu'au commencement du

1. Cf. J. Sabatier, *Monnaies byzantines*, t. II, p. 126, n° 8, pl. XLVI, 11.

x^e siècle, les Russes, sous le commandement d'Oleg, avaient obtenu des empereurs grecs, Léon et Alexandre, le paiement de nombreux tributs, en particulier pour les villes de Kiev et de Tchernigov (cf. G. Schlumberger, *L'Épopée byzantine*, 1896, p. 160).

Dans un autre travail, *Les tombes de Mouranka* (Leide, 1896), M. le B^on de Baye rend compte de fouilles faites dans le gouvernement de Simbirsk, et signale encore des monnaies trouvées dans des tombes. Ces monnaies ont été frappées par les Khans tartares Oussbeck, Djonibeck, Berdibeck et Koulna (1322-1359 ap. J.-C.).

Il est curieux de constater, dans des régions aussi différentes, la présence de monnaies évidemment destinées aux morts.

*
* *

*Monnaies mongoles.* — Le *Journal asiatique* (1896, I, p. 486 à 544) contient une notice de notre collaborateur M. E. Drouin sur les monnaies mongoles qui font partie du *Recueil de Documents de l'époque mongole*, publié par le Prince Roland Bonaparte. (In-folio, 1895). Ces médailles sont de deux sortes : 1° les monnaies unilingues en caractères *pa-sse-pa* frappées en Chine par les descendants de Tchingis-Khan (dynastie des Youan, 1206-1370) ; 2° les monnaies bilingues avec légendes en caractères mongol-ouïgours et en arabe, émises par les Houlagides ou Mongols de la Perse (1256-1335). Ce mémoire contient en même temps des renseignements bibliographiques sur les travaux dont la numismatique mongole a été l'objet depuis Schmidt et Fraehn (1824) jusqu'à nos jours.

*
* *

*Cours de numismatique antique.* — M. Théodore Reinach a repris le 12 janvier 1897, le cours libre de numismatique grecque qu'il professe à la Sorbonne depuis 1895. Cette année, le savant professeur a choisi un sujet nouveau et plein d'intérêt aussi bien pour les épigraphistes que pour les numismatistes: *La monnaie dans les inscriptions grecques.* Ces conférences seront au nombre de sept.

*
* *

*Représentation d'orfèvre romain.* — Sur une stèle funéraire, qui porte le nom de Q. Valerius Restitutus, trouvée récemment à Bologne, on voit, au-dessous de l'inscription, un bas-relief représentant un homme qui travaille debout devant un billot. Il paraît tenir un objet fort petit; devant lui, on distingue une balance et une série de poids. (E. Brizio, dans les *Notizie degli Scavi*, 1896, p. 158.) C'est probablement un

orfèvre, et cette représentation est à rapprocher de celles que j'ai signalées dans la *Revue* (1896, p. 360).

*
* *

*Médaille du Pont Alexandre III.* — Le *Monde illustré* du 6 février 1897 et l'*Illustration* du 13 février ont reproduit en *fac-simile* la médaille commémorative offerte au tsar par M. Boucher, ministre du commerce, lors de la pose de la première pierre du Pont Alexandre III, à Paris, par le tsar Nicolas II, au mois d'octobre 1896. Cette remarquable médaille, gravée par M. Daniel Dupuis, représente la France accueillant la Russie sous les traits de l'impératrice.

*
* *

*Projet d'une nouvelle pièce de cinq francs.* — Le *Figaro* du 7 février 1897 a consacré un assez long article au modèle de la pièce de cinq francs que vient de terminer M. Roty. Le *Monde illustré* du 12 février a reproduit cette pièce en *fac-simile.* Au droit, on voit une femme, coiffée du bonnet phrygien, marchant vers la gauche et faisant le geste de semer; à l'horizon, on aperçoit le soleil. En légende : *République française.* Le revers représente une torche et une branche de laurier qui seront accostées de la marque *5. F.* En légende : *Liberté. Égalité. Fraternité. 1897.*

Ce projet ne sera pas mis à exécution pour le moment, car on sait que la frappe des pièces de cinq francs est suspendue depuis 1878.

*
* *

*Gazette numismatique française.* — Une nouvelle revue dirigée par M. Fernand Mazerolle et éditée par M. Raymond Serrure paraîtra trimestriellement à partir du mois de mars 1897. Les fondateurs du nouvel organe se proposent de diriger spécialement leurs efforts vers la numismatique française. Ils s'occuperont de l'histoire de la gravure, de la biographie des graveurs de monnaies et des médailleurs, ainsi que du mouvement artistique contemporain et des questions monétaires au point de vue économique.

Souhaitons à la nouvelle *Gazette* de contribuer à développer le goût de la numismatique en France !

---

## NÉCROLOGIE

### M^lle FRIEDLÆNDER

M^lle Mathide Friedländer est décédée à Paris, le 17 Décembre 1896. Née à Goetheborg (Suède) en 1823, elle était fixée depuis longtemps à

Paris, et s'était adonnée à la Numismatique. Fait rare chez une femme, elle avait acquis par la pratique une grande connaissance des médailles, principalement des monnaies orientales. Elle laisse une collection très variée de 8000 pièces environ, parmi lesquelles on peut citer : monnaies musulmanes de différentes dynasties, notamment les Turcs, les Mongols, la Horde d'or, les Fatimites, les Mamlouks, les poids de verre, monnaies grecques anciennes, monnaies cypriotes, monnaies des rois de la Bactriane, des Indo-Scythes dont quelques-unes inédites, des rois sassanides. Elle possédait aussi une très belle série de monnaies suédoises. Cette importante collection, qu'elle avait formée avec tant de goût et de patience, ne sera pas dispersée et restera pieusement conservée dans la famille.

M[lle] Friedländer mettait sa collection avec beaucoup de grâce à la disposition des savants et, personnellement, nous croyons devoir payer un juste tribut de regret à la mémoire d'une personnalité qui a disparu sans être remplacée.

E. D.

---

# BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

*Numismatique musulmane. — Catalogue des monnaies musulmanes de la Bibliothèque Nationale*, par Henri Lavoix. Deuxième volume, *Espagne* et *Afrique*, in-8°, Paris, 1891, XLVII et 571 p., XIV planches. — Troisième volume, *Égypte et Syrie*, in-8°, Paris, 1896, IX et 562 p., X planches.

Il n'a pas été rendu compte dans cette Revue du deuxième volume des Catalogues des monnaies musulmanes de la Bibliothèque Nationale. M. Henri Sauvaire s'était chargé de ce travail comme il avait fait pour le premier volume (*Revue Numism.*, 1889), mais ce savant est décédé lui-même en avril 1896 sans l'avoir terminé. Nous voudrions combler cette lacune, mais voulant parler ici plus spécialement du troisième volume qui vient de paraître, nous craindrions d'abuser de la place qui nous est réservée et de la patience du lecteur; nous nous bornerons à donner la liste des dynasties dont les monnaies ont été décrites. Ce volume traite des : Khalifes Omeïades, Hammoudites, Abbadides, Afthasides, Zeïrides, Dhoul Nounides, Amirides, Houdides, Rois de Denia,

de Majorque, de Tortose, de Calatayud, de Ceuta, Almoravides, Émirs indépendants, Almohades, Naçrides. En Afrique : Aghlabites, Idrissites, Hafsites, Mérinites, Zeïanites, Shérifs du Maroc, Saadiens, Filely. Monnaies d'origine chrétienne et imitations de la monnaie arabe. Le tout suivi d'index des dates des villes et des noms propres. Nous ne devons pas oublier de mentionner la longue introduction de près de cinquante pages dans laquelle M. Lavoix traite d'une manière très complète du monnayage hispano-arabe et fait ressortir l'importance que les documents numismatiques doivent prendre dans une histoire aussi troublée par des guerres civiles que celle des Arabes d'Espagne. Il fait ensuite le tableau des travaux dont les séries monétaires des dynasties nombreuses dela Péninsule ont été l'objet, depuis Casiri (1763) et O. G. Tychsen (1800) jusqu'à Longpérier, Poole et Codera y Zaidin. La numismatique des Arabes d'Espagne et de Maghreb était difficile à débrouiller et H. Lavoix s'en est tiré avec honneur.

Le troisième volume n'a pas d'Introduction, M. Lavoix est décédé avant d'avoir pu la rédiger. A défaut d'introduction, M. Ernest Babelon, conservateur des Médailles et antiques et successeur de M. Lavoix, a, dans un avant-propos, établi ce qui revient à son prédécesseur dans la composition de ce tome troisième ainsi que la part qu'il faut attribuer à M. Paul Casanova. Ce dernier a revisé et complété le manuscrit et s'est occupé de la composition des planches et de l'impression de l'ouvrage. M. Casanova aurait dû faire plus et l'on regrettera que lui, qui connaît si bien l'histoire d'Égypte, ainsi qu'en témoignent ses travaux antérieurs, n'ait pas essayé, en s'inspirant de l'auteur [1], de nous donner un tableau de cette période brillante de la civilisation musulmane, en même temps que les vicissitudes du monnayage égyptien pendant sept à huit siècles. On nous permettra, pour rendre intelligible l'analyse que nous allons faire du troisième volume, de donner un résumé rapide de l'histoire des dynasties qui se sont succédé durant cette longue période.

A la suite de la conquête arabe, l'Égypte a été occupée successivement par les Omeïades et les Abbassides, puis par une série de dynasties qui sont devenues célèbres dans l'histoire. Ce sont d'abord les Toulounides fondés par Ahmed ben Touloun, simple gouverneur de Fostât en 254 Hég; ils ont pour successeurs les Ikhshidites qui se donnaient pour ancêtre un certain Ikhshid, roi inconnu du Ferghana en Transoxane et qui n'occupèrent le trône d'Égypte que pendant trente-quatre

1. M. Lavoix, dans la préface du deuxième volume disait : « Placés entre l'Orient et le Maghreb, les Fatimites occupent le centre du monde musulman et, comme leur histoire, leur monnayage si étendu, si important, demande une étude à part ».

ans (323 à 358 H.); puis les grandes dynasties des Fatimites, des Ayoubites et des Mamlouks.

Les Fatimites ont régné d'abord dans le Maghreb et tout le nord de l'Afrique. Cette dynastie fut fondée vers l'an 298 H. (910 de J.-C.) par Obeïd Allah surnommé *El-Mahdi* « le dirigé » qui prétendait descendre d'Ali et de Fatimah et être, à ce titre, le vrai successeur de Mahomet. Sa capitale était Mahadieh près de Kaïrouan. L'un de ses successeurs, El Moézz lidin illah, fut appelé en Égypte en 359 (969 J.-C:); il accourut, s'empara de Fostât près duquel il fonda *El-Qâhira* « la victorieuse » en 973. Il conquit ensuite la Syrie qui fit dès lors partie de l'Égypte. Ses successeurs régnèrent deux siècles de 360 à 567 (970-1171 de J.-C.); ils avaient le titre de Khalifes chiites et prétendaient à l'autorité spirituelle à l'encontre du Khalife orthodoxe de Bagdad qu'ils tinrent un moment en échec; mais sur leurs monnaies ils prenaient la qualification de *Imam* ou pontife. Le dernier fatimite, El-Adhid, eut à lutter contre les Turcs qui, déjà maîtres de la Syrie, cherchaient à intervenir en Égypte. Grâce au concours de ces derniers, Yousouf Çalâh eddin ibn Ayoub (Saladin) d'origine kurde parvint à s'emparer du pouvoir et prit le titre de sultan sous la suzeraineté spirituelle du khalife abbasside. El Adhid fut déposé et Saladin inaugura la dynastie des Ayoubites (1171 de J.-C.).

Les Ayoubites étaient orthodoxes sunnites, mais le peuple égyptien resta chiite, d'où les luttes religieuses qui ensanglantèrent l'Égypte en même temps qu'il fallut se défendre contre les Francs. En 1240, El-Çâleh ben el Kâmil crée une sorte de garde prétorienne composée de *mamlouks* ou esclaves turcs originaires du Kiptchak qui avaient pénétré en Égypte fuyant devant l'invasion mongole et qui, peu à peu, formèrent une milice puissante que les derniers Fatimites eurent le tort de favoriser. Cette bande d'esclaves devait devenir à son tour maîtresse du pouvoir. C'est le moment de la septième croisade. Tourânshâh, fils de El-Çâleh, quoique vainqueur à la bataille de Mansourah, gagnée sur Saint-Louis, fut tué peu après par Beïbars, l'un des principaux émirs mamlouks 648 H. (1250). Les Ayoubites régnaient à la fois en Égypte, à Damas, à Alep, en Mésopotamie, à Hamah, à Emèse et dans le Yemen, d'où autant de branches dont les divers souverains sont indiqués avec soin dans le catalogue.

La dynastie des Mamlouks arrive au trône d'Égypte avec Chadjeret ed Dorr « arbre de perle » mère de Tourânshâh, esclave turque qui, après la mort de celui-ci, se fit proclamer reine et épousa un ancien esclave, Aïbek Turkomani. Il fut d'abord nommé âtabek des armées, puis sultan sous le nom de Melek Moézz Aïbek en cette même année 648. Il est

considéré par Makrizi comme le premier mamlouk bahrite. Cette dynastie compte 25 souverains et une durée de plus de cent trente ans 648-784 H. (1250-1382). Beïbars, Qelâoun, Naçr eddin Mohammed (qui régna jusqu'à trois fois), Ketboghâ, Hasan et Shaaban II sont les plus connus.

La seconde dynastie des Mamlouks 784-923 H. (1382-1517) dite *bordjite* est inaugurée par Seïf eddin Barqouq, chef des esclaves d'origine circassienne préposés à la défense des *bordj* « forteresses » et qui étaient déjà devenus très puissants sous les derniers Bahrites. Barqouq, Faradj, Barsbâî, Djuqmaq, Aînâl, Qâîtbâî et El-Ghouri sont les plus célèbres. Sous ces souverains, l'Égypte atteint l'apogée de sa prospérité et, pendant plus d'un siècle, ils surent maintenir leur indépendance contre les attaques des Mongols et des Turcs. A la fin cependant, ils succombèrent sur les coups des Ottomans commandés par Sélim II. El-Ghouri fut vaincu et tué à Alep et son successeur Toumânbâî fut pendu à l'une des portes du Caire (1517). A partir de cette époque l'Égypte est entrée sous la domination des Turcs de Constantinople.

Après cet exposé, nous passons à l'examen de la partie technique du catalogue.

Les monnaies des Toulounides et celles des Ikhshidites sont peu nombreuses ; elles sont comprises sous les n^os^ 1 à 64. Parmi les Toulounides, nous citerons un très beau dinar frappé à Er-Rafiqah (n° 19) en 270 H. par Khoumaraôuieh. Les monnaies de Shaîbân ben Ahmed, qui n'a régné du reste que quelques mois en 292 H., manquent dans les collections publiques. Pour les Ikhshidites, la série est complète à Paris comme à Londres, sauf Kâfour qui manque chez nous et qui est représenté au British Museum par un dinar de l'an 355. A signaler les pièces d'or (n^os^ 50, 63 et 64) d'une très belle conservation, de Mohammed El-Ikhshîd et de Ahmed ben Ali. Le nom de Toghdj, طغج, père du fondateur de la dynastie se lit sur les pièces n^os^ 50 et 64.

Les quatorze souverains qui composent la dynastie des Fatimites sont représentés par près de 400 médailles, toutes en or et 10 seulement en argent. (Le British Museum ne possède que 300 monnaies d'or). On sait que le monnayage d'or est très abondant dans la numismatique égyptienne du moyen âge, ce qui permet de posséder de beaux spécimens de choix dans les collections et facilite le déchiffrement. Les légendes des Fatimites sont riches en formules pieuses chiites qui rappellent que ces princes, comme nous l'avons dit, n'étaient pas orthodoxes et ne reconnaissaient pas la suprématie spirituelle du khalife de Bagdad. Les médailles des premiers Fatimites avant la conquête de

l'Égypte sont naturellement datées de Kairouan, de Mahadieh et de Sicile. A partir de l'an 362 H. (972) on voit apparaître les ateliers monétaires d'Égypte et de Syrie : Alexandrie, Alep, Damas, le Caire, Tyr (Çour), Miçr (Fostât), etc. Le catalogue du British Museum signale comme choses rares dans la numismatique assez monotone des Fatimites, un dinar d'El-Aziz frappé à la Mecque en 366 H. (ce qui prouve que les Fatimites ont été en Arabie), un dinar d'El-Amir frappé à Ascalon en 503 H., un autre du même, à Medinet Qouç en 519 et les pièces émises par le vizir Ahmed en 525 et 526. Notre collection française ne possède qu'un dinar d'El-Amir frappé à Ascalon en 507. Quant aux pièces d'Ahmed voici dans quelles circonstances elles ont été émises :

Après l'assassinat d'El-Amir, en 524 H., Abd-el-Medjid, son cousin fut proclamé régent, puis khalife sous le nom d'El-Hâfiz. Son ministre Abou Ali Ahmed el-Afdhal eut l'idée de faire croire que les vrais descendants des Imam et d'Ali n'étaient plus représentés par les khalifes fatimites et que le douzième imam attendu comme le Messie devait bientôt paraître. On sait en effet que la vénération des douze Imams est le fondement de la doctrine chiite et que Mohammed, le douzième imam, disparut un jour mystérieusement vers l'an 300 H., pour revenir plus tard continuer la série des pontifes. D'où les diverses épithètes de *El-Montazar* (l'attendu), *El-Mahdi* (le dirigé), *Hoddja* (la preuve) *El-Qaïm* (le subsistant), etc., que la piété musulmane lui a décernées. Le British Museum possède trois dinars frappés par ordre d'Ahmed non pas au nom de El-Hâfiz, le sultan légitime, mais avec l'indication du prétendu douzième imam : N° 228 et 229, deux dinars de l'an 525 sortant de l'atelier de Mo'izeyeh el Qahirah (le Caire) avec la légende; *el imâm Mohammed Aboul Qasim el Montazar..... emir el mouminin*; N° 230, dinar frappé à Miçr en 526 au nom de *El-Imâm El-Mahdi El-Qâïm*, mais avec cette particularité qui fait toute la valeur de la pièce, que Ahmed a ajouté ses propres noms et qualités : *nâibuhu oua Khalifatuhu El Afdhal Abou Ali Ahmed* « son lieutenant et vicaire, etc. » Le Cabinet de France a bien un dinar frappé à Alexandrie (au lieu du Caire, ce qui constitue une 4e variété) en 525 avec la légende *Aboul Qasim el Montazar*, mais il ne possède pas la pièce sur laquelle Ahmed se déclare le représentant et le khalife du Messie attendu. C'est S. de Sacy qui le premier a fait connaître en 1825 la pièce de l'an 525, étudiée depuis par Soret, Tornberg, Defrémery, Sauvaire et Bergmann, mais le dinar au nom du vizir est unique et n'est connu que depuis la publication du Catalogue anglais (1879). On comprend que ce vizir qui avait eu l'orgueil de substituer son nom à celui des Alides sur les monnaies et même dans la

Khotba, ne devait pas tarder à périr; il fut en effet assassiné par ordre de El-Hâfiz le 16 Moharrem de l'an 526 (S. de Sacy, *Ac. des Insc.* 1831, pp. 289 et 296, et *Journ. asiat.* 1825). Outre les pièces fatimites que nous venons de citer, il convient de mentionner les sous-multiples de dinars du long règne de El-Mostancer billah (427-487 H.) frappés en Sicile et qui ont servi de types aux monnaies émises à leur tour par les Normands après leur conquête de l'île. De même ce sont les dinars de El-Amir (495-524) avec la légende inexpliquée غا ية عال qui ont servi de modèle aux monnaies des Croisés frappés en Orient (v. L. Blancard, *le Besant d'or Sarrazinas*, 1880, p. 20 et Lavoix, *Monnaies à légendes arabes*, 1878, p. 34).

Avec les Ayoubites dont le célèbre Saladin est le chef (569 H.), le monnayage change en Égypte. L'écriture coufique disparaît des monuments lapidaires dès Saladin (v. Van Berchem, ses deux mémoires sur l'épigraphie arabe dans les *Mémoires de l'École du Caire*, 1994 et 1896) pour faire place au caractère arabe dit *neskhi*; mais sur les monnaies d'or elle dure encore un demi-siècle pour ne disparaître complètement que sous El-Kâmel (615-635 H.) à partir de l'an 622 environ (Catal. Lavoix, n° 628, Brit. Mus., n° 374). Pour compléter cette indication paléographique, il est intéressant d'ajouter que déjà sous El-Adel et sous son successeur El-Kâmel lui-même, on remarque une sorte d'écriture de transition (Cat. Lavoix, n° 598, Brit. Mus., n°s 358 et suiv., et n° 373, pièce de l'an 616). Le neskhi était déjà employé en Mésopotamie ainsi que le constatent les monnaies des Ortokides, des Atabeks, etc. Au point de vue du métal on remarque aussi que l'or si abondant sous les Fatimites (où l'argent fait presque totalement défaut) devient au contraire rare sous les Ayoubites : l'argent apparaît dès l'arrivée de Saladin avec légendes en neskhi; de même pour le cuivre. A cet égard, nous citerons la belle pièce de bronze de Saladin au type du lion. Nous mentionnerons également le dirhem du sultan ayoubite d'Alep, Yousouf Çalâh-eddin frappé à Alep en 638 H. avec le nom de Kai Khosrou II, sultan seljouqide de Roum (n° 570 avec la rectification de M. Casanova) et constatant ainsi l'alliance entre les deux souverains; — et enfin le dirhem de El-Naçer Ayoub de la branche du Yemen, émis à Taïz (n° 699, Cat. Br. Mus., t. IX, p. 338). Le classement des Ayoubites était difficile à cause de la multiplicité des membres de la famille et de la variété des monnaies. M. Lavoix s'est inspiré à cet égard du travail de Poole et il a donné les listes complètes des souverains de ces diverses branches d'Égypte, de Syrie, de Mésopotamie et du Yemen. On peut comparer à ce sujet les catalogues français et anglais avec la collection ottomane (publiée en partie par Ghâlib Edhem en

1894). Comme on l'a dit plus haut, les Ayoubites sont orthodoxes sunnites, reconnaissant pour khalife le sultan de Bagdad, aussi les formules religieuses chiites des Fatimites sont-elles remplacées par d'autres sentences et titres pieux sur les monnaies comme dans les inscriptions lapidaires (v. Van Berchem, Mém. cité, n$^{os}$ 49 à 69). Il n'existe aucune pièce connue de Tourânshâh ben El Çâleh, ni de El-Ashraf Mousa (648-652), les deux derniers rois Ayoubites (celle attribuée par Marcel, *Égypte*, p. 158, à Mousa est d'El-Ashraf de Mésopotamie, 607-628).

Sauf quelques lacunes que nous signalerons plus loin, le Cabinet de France a toute la série des monnaies des Mamlouks Bahrites (n$^{os}$ 700 à 944). Le premier est Moézz Aïbek dont il existe six pièces connues : quatre au British Museum (3 dinars et 1 dirhem), un dinar à la collection française et un fels décrit par Soret en 1856. Sauf ce dernier, toutes les autres pièces portent le nom du dernier khalife de Bagdad, El-Mostaçem billah et celui de El Çâleh, sultan ayoubite avec le simple mot *Aïbek* à l'exergue. Mais la pièce de cuivre de Soret est la plus curieuse parce qu'elle est la seule qui donne la titulature du sultan fatimite : elle porte pour toute légende *El-Melek El-Moézz Aïbek*. Soret ne dit pas où est cette pièce. Une autre médaille fort rare, dont un exemplaire unique se trouve au British Museum, est un dinar de Chadjret ed-Dorr, l'épouse de Aïbek. Son nom n'est pas sur la monnaie, mais elle est qualifiée de *Malikat-el-Moslemin Khalifet*, etc. « reine des Musulmans, khalife, mère de El-Melek El-Mançour Khalil » son premier fils mort en bas âge. De même sur son tombeau décrit par M. Van Berchem (ouvrage cité, n° 70), le nom de cette princesse n'est pas mentionné, mais elle est suffisamment désignée par les épithètes de *içmet eddounia oua eddin ouâlidet el Melek el Mançour Khalil*, etc. « chasteté du monde et de la religion, mère de Khalil. ». Cette pièce est particulièrement intéressante en ce qu'elle est une des très rares monnaies frappées par une reine en pays musulman ; les mots *malikat-el-moslemin* sont uniques dans les légendes arabes. Ce dinar a été frappé au Caire en 648 H.

Parmi les 240 pièces Bahrites de notre collection nationale, nous citerons : un très beau dinar de Beïbars 667 H. et un dirhem de Berekeh Khan, son fils, 677 H. (n$^{os}$ 744 et 747), tous deux avec le lion passant qui est l'emblème héraldique choisi par ces princes ; les dinars épais et grand module de Qelâoun, d'Ismaïl, de Hasan et de Hadji II (pl. VII et VIII), ces pièces sont de forme et de poids très variables ; le dirhem fort rare de Bedreddin Selâmish, tout jeune fils de Beïbars, qui eut un règne très court (cent jours d'après Makrizi) sous la tutelle de

Qelâoun, 678 H. Cette pièce manque au British Museum, mais il y en a deux autres exemplaires au Musée de Berlin, publiés en 1891 par M. Hartmann (*Z. für N.*, XVIII). Les souverains qui manquent aux deux collections française et anglaise sont Beïbars II, 708 H. ; Seïf-eddin Abou Bekr, 741 ; El-Ashraf Kudjuk, 742 ; et Shehab-eddin Ahmed, 742 ; mais Pietraszewski (*Numi Mohammedani*, 1843, p. 17) a décrit un dirhem de Seïf-eddin avec la légende « El-Melek El-Mançour Seïf-eddounia oua-eddin Abu Bekr » et il existe une pièce d'argent de Kudjuk publiée par Soret (*3e Lettre à Dorn*, 1858, 2e part., p. 39) avec la légende « sultân El-Melek El-Ashraf ala-eddounia oua eddin Kudjuk El-Ghâzi ».

D'une manière générale, on peut dire que le monnayage des Mamlouks Bahrites est bien inférieur à celui des Fatimites, mais avec les Mamlouks Bordjites (nos 946 à 1141) on n'a plus que des pièces d'argent et de cuivre très mal conservées. Quant aux dinars, sous Barqouq, le premier Bordjite (784-801 H.), il en existe du poids de 7 gr. à 9 gr. 40 et même du poids extraordinaire de 18 gr. 16 (n° 954); de même, sous Faradj, son successeur, ils varient de 5 gr. 55 à 11 gr.; mais vers la fin du règne de Faradj, le florin ou sequin de Venise, du poids de 3 gr. 40 qui circulait déjà en Asie, pénètre en Égypte, et dès lors le dinar mamlouk prend la forme et le poids du florin, auquel il reste toutefois bien inférieur au point de vue artistique. C'est le retour au poids de l'aureus byzantin et des premiers khalifes. Les légendes de cette période des Bordjites sont défectueuses et les attributions quelquefois très difficiles. Les sultans sont au nombre de vingt-quatre, presque tous représentés dans notre collection nationale, qui est à cet égard plus complète que la collection anglaise. Par suite de l'uniformité que nous venons de constater dans le monnayage de cette époque, il n'y a rien de bien saillant à signaler. La dernière monnaie de la dynastie, la seule connue est un dinar (n° 1141) de El-Ashraf Toumânbâï II, le malheureux vaincu de la bataille de El-Redânyeh (janvier 1517).

Le catalogue ne mentionne pas les pièces de verre estampillées, de forme ronde que l'on prenait autrefois pour des monnaies. On a reconnu en effet, depuis, du moins pour l'Égypte, que ces rondelles de verre coloré étaient des étalons de poids destinés à peser les monnaies d'argent (les monnaies d'or étaient pesées avec des poids d'acier). Ces verres sont surtout nombreux sous les Fatimites et ils forment une catégorie à part [1]. Le dernier mot n'est pas dit toutefois sur ces petits

1. Le plus récent ouvrage sur cette matière est celui de M. P. Casanova dans les *Mémoires de la Mission du Caire*, t. VI, in-4°, Paris, 1896.

monuments épigraphiques. Des index et tables des années, des ateliers monétaires, titres et noms propres et formules religieuses complètent les deux catalogues que nous venons d'analyser et nous ne pouvons qu'adresser des remerciements et félicitations à la mémoire de H. Lavoix et à son digne continuateur.

E. Drouin.

*
* *

De Witte (Alphonse). *Histoire monétaire des comtes de Louvain, ducs de Brabant et marquis du St. Empire Romain*, t. II. Anvers, 1896, impr. de Baecker, in-4°, 348 p. et 31 pl.

Le 2e volume édité par M. De Witte fait connaître les monnaies frappées en Brabant pendant un peu plus d'un siècle et demi, de 1430 à 1598. A la première de ces dates commence le règne de Philippe le Bon, duc de Bourgogne, reconnu par les États héritier de Philippe de Saint-Pol, dernier descendant d'Antoine de Bourgogne, mort sans alliance. La seconde date est celle de la cession des Pays-Bas à l'infante Isabelle et à l'archiduc Albert par son père, Philippe II, fils de Charles-Quint. Cette période comprend les règnes de Philippe le Bon, Charles le Téméraire, Marie de Bourgogne, Philippe le Beau, fils de celle-ci et de Maximilien d'Autriche, Charles-Quint et Philippe II, M. De Witte continue son œuvre avec la même exactitude, décrivant 425 pièces différentes et accompagnant ce long inventaire méthodique de tous les documents relatifs à leur émission et à leur fabrication.

A. de By.

*
* *

Ambrosoli (Solone). *Vocabolarietto pei numismatici, in 7 lingue*. Milan, Ulrico Hœpli, 1897, petit in-8° de vii et 134 pages.

M. Ambrosoli, qui a déjà fait beaucoup pour vulgariser la numismatique, vient de publier un petit dictionnaire qui sera certainement utile aux numismatistes. Il a réuni les mots qui se présentent le plus souvent dans les articles relatifs aux monnaies et médailles et il en donne la traduction en plusieurs langues. Voici les sept divisions du vocabulaire numismatique : I français-italien; II allemand-italien; III anglais-italien; IV espagnol-italien; V latin italien; VI grec moderne-italien; VII italien-français-allemand-anglais. L'auteur a formé aussi un choix de mots et d'expressions numismatiques, archéologiques et héraldiques, qui épargneront bien des recherches aux débutants. L'idée de M. Ambrosoli est bonne et elle sera évidemment mise à profit dans d'autres pays. Mais il faudra certainement introduire le russe dans le prochain

vocabulaire, car les savants russes écrivent maintenant dans leur langue nationale et s'abstiennent de plus en plus des résumés en langue allemande que nous trouvions utiles à notre point de vue.

*
* *

Reinach (Théodore). *Observation sur le système monétaire delphique du IV^e siècle*. Paris, 1896, in-8° de 8 p. (Extrait du *Bulletin de correspondance hellénique*, t. XX).

Dans les comptes des *naopes* de Delphes, récemment publiés par M. Bourguet, on trouve les évaluations suivantes : le talent vaut 60 mines, la mine 35 statères, le statère 2 drachmes, la drachme 6 oboles. Cette mine de 35 statères étant en contradiction avec ce que nous savions déjà, devait forcément devenir un sujet d'études. M. Th. Reinach a d'abord établi que les statères, drachmes et oboles, mentionnés dans les inscriptions de Delphes, appartenaient au système éginétique. Mais la mine et le talent de Delphes sont d'un système différent. Le statère éginétique pesant normalement 12 gr. 44, au IV^e siècle, la mine de 35 statères pesait donc 435 gr. 40; c'est-à-dire (à un demi-gramme près) une mine attique. M. Th. Reinach avait d'abord pensé que ce système hybride avait été de courte durée, ce qui expliquerait que les savants alexandrins et Pollux n'en aient pas fait mention. Mais d'autres inscriptions du II^e siècle fournissent des chiffres qui impliquent l'emploi de la mine de 35 statères. Le compromis entre les systèmes monétaires d'Athènes et d'Égine a par conséquent été admis pendant plusieurs siècles : il s'explique à Delphes, ville religieuse fréquentée par des pèlerins venant de tous pays, avec des monnaies appartenant à des systèmes différents. Il était intéressant de mettre ce fait en lumière.

*
* *

Coutil (Léon). *Inventaire des monnaies gauloises du département de l'Eure*. Évreux, 1896, in-8° de 59 p. avec 1 planche (Extrait du *Bulletin de la Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département de l'Eure*).

L'idée de M. Coutil est heureuse, et si tous nos départements étaient dotés de semblables inventaires, il est certain que la numismatique gauloise présenterait moins de problèmes obscurs. On a recueilli sur divers points du département de l'Eure des monnaies attribuées à trente peuples gaulois ; mais la série des pièces attribuées aux *Eburovices* est seule complète. La série des *Carnutes* offre ensuite le plus grand nombre de variétés. M. Coutil donne la description de plusieurs

trouvailles : celle des Andelys, faite en 1837, dont les principales variétés sont reproduites sur une planche; celles du Bourg-Beaudouin (1860), de Lyons-la-Forêt (1846), de Pinterville (1855), de Pitres (1854), de Thomer-la-Sogne (1892); enfin celles de Brionne (1837), et de Verneuil (1894). Ces deux derniers trésors, enfouis à une même époque, étaient composés de plusieurs centaines de pièces de divers peuples, mais surtout des *Carnutes*, des *Eburovices* et des *Veliocasses*.

On comprendra, par ce rapide exposé, tout l'intérêt du travail de M. Coutil et on souhaitera, comme nous, que l'auteur donne plus tard une suite à ses recherches.

*
* *

LUZE (Ed. de). *La collection Gariel. Les monnaies des ducs de Bourgogne.* Auxerre, 1896, in-8° de 35 p. (Extrait du *Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne*, 1896, p. 45 à 79).

L'importante collection de monnaies de Bourgogne, léguée au Musée d'Auxerre par E. Gariel, ne comprend pas moins de 284 numéros. M. E. de Luze a rendu service en dressant le catalogue de cette série, riche en variétés. Il ne paraît pas qu'il y ait des pièces inédites, mais cela n'est pas pour nous étonner, car les monnaies nouvelles avaient été publiées du vivant même de Gariel. Aussi le présent catalogue devait forcément présenter l'aridité d'une simple nomenclature : l'auteur a cherché à rompre la monotonie de son sujet en résumant les données historiques relatives au monnayage des ducs de Bourgogne et aux droits de l'abbaye de Saint-Bénigne. Pour ma part, j'aurais désiré que les indications bibliographiques fussent plus complètes et que les pièces principales fussent reproduites. Mais tel qu'il est, le catalogue de M. de Luze pourra rendre des services.

*
* *

— L'Atlas accompagnant le tome VI du Manuel d'Archéologie classique d'Iwan von Müller (*Archäologie der Kunst*, par le prof. Sittl) vient de paraître. Comme le texte, l'atlas renferme trop d'erreurs. Sans parler de la partie archéologique, je signalerai la planche XXIII où sont reproduites des monnaies grecques. Il y a là des erreurs d'attribution qui sont profondément regrettables.

Pour la chronique :
*Le Secrétaire de la Rédaction*,
J.-ADRIEN BLANCHET.

*Le Gérant*, F. FEUARDENT.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

# APOLLON DERRÔNAIOS

Pl. III

Bompois a publié, il y a trente ans[1], trois monnaies d'argent du Cabinet de France, qui portent, en toutes lettres ou en abrégé, la légende ΔΕΡΡΟΝΙΚΟΣ. En voici la description sommaire :

N° 1. ΔERRONIKOZ. Attelage de bœufs à gauche. ℞. Carré creux quadripartite. 34 gr. 70. (Cabinet de Luynes.)
Pl. III, 3.

N° 2. OꟼꟼEΔ. Attelage de bœufs à droite dirigé par Hermès. Même ℞. 40 gr. 57. Pl. III, 4.

N° 3. Oꟼꟼ[E]Δ. Char attelé de bœufs à droite ; dans le char un homme tenant un fouet. Même ℞. 38 gr. 55.
Pl. III, 5.

Récemment M. Gaebler a fait connaître[2] un autre groupe de pièces inscrites, de la même famille, mais avec un type de revers distinct, la triquètre.

N° 4. ИOꓘIИOЯЯEΔ. Type du n° 3. Dans le champ : en haut, aigle enlevant une tortue ; en bas, aphlaston. ℞. Triquètre à g. 39 gr. 20. (Collection particulière.)

N° 5. IИOЯЯEΔ. Même type. Dans le champ : en haut, bouclier macédonien (?) ; en bas, aphlaston. ℞. Triquètre à dr. 41 gr. 21 (Oxford, Christchurch) ou 40 gr. 40 (Turin).

1. *Revue archéologique*, 1866, II, pl. XXII, 2 ; XXIII, 5, 6 ; 1867, I, p. 124 suiv.
2. *Zeitschrift für Numismatik*, XX, p. 289 suiv.

Plusieurs autres pièces de ce second groupe, présentant de légères variantes, et toutes anépigraphes, avaient été publiées depuis longtemps par Bompois, Head, Imhoof, etc. Leur classement est désormais assuré. Je renvoie pour leur description détaillée à l'article de M. Gaebler, qui a aussi examiné, sans aboutir à une solution convaincante, la question du système pondéral auquel il convient de rapporter nos pièces.

Le style de toutes ces monnaies permet de les assigner avec certitude à la fin du VI^e ou au commencement du V^e siècle avant notre ère ; leur fabrique est incontestablement thrace ou macédonienne. S'appuyant sur ces données, Bompois, précédé par Lenormant, attribuait leur émission à un certain roi Derronikos, qui aurait régné sur la tribu des Odomantes avant l'invasion de Xerxès. Ce roi, inconnu de tous les historiens et dont le nom est invraisemblable *a priori*[1], n'en a pas moins reçu droit de cité dans la plupart des ouvrages de numismatique. Ce n'est que tout récemment que M. Gaebler a proposé, conformément à toutes les vraisemblances, de voir dans Δερρονικός, ou plutôt Δερρωνικός, un nom de peuple et non pas de roi ; la légende de la pièce n° 4 (Δερρονικόν) transforme cette présomption en certitude : si, en effet, un nom royal peut à la rigueur être mis au nominatif dans une légende monétaire, il est sans exemple qu'il soit employé à l'accusatif; quant à la diversité des légendes Δερρωνικός, Δερρωνικόν, elle est tout à fait analogue à celle qu'on observe sur les monnaies contemporaines d'une tribu voisine, les Bisaltes, dont les exemplaires offrent tantôt la

1. Je ne crois pas davantage à l'existence du prétendu roi Δόκι[μος] auquel on attribue de petites monnaies du même style que celles de « Derrônicos » (*B. Museum, Macedon*, p. 151). Cette légende pourrait bien devoir être lue δόκι[μον], « argent contrôlé, de bon aloi. »

légende Βισαλτικός (sous-entendu χαρακτήρ ou στατήρ), tantôt Βισαλτικόν (sous-entendu ἀργύριον, κόμμα ou νόμισμα).

L'adjectif Δερρωνικός suppose un nom de peuple Δέρρωνες. Il s'agit d'identifier ce peuple, inconnu des lexicographes. M. Gaebler l'a cherché dans la pointe moyenne du « trident » que projette la péninsule de la Chalcidique, dans la presqu'île de Sithonia. Il a été conduit à cette localisation par le nom du Cap Derrhis qui termine cette presqu'île et par celui de la ville voisine de Térôné ou Torôné; ce sont là, il faut l'avouer, de bien faibles indices. Une curieuse monnaie, dont j'ai fait récemment l'acquisition, va nous conduire dans une autre direction.

Tête laurée d'Apollon à droite, d'un style assez barbare. Devant, de haut en bas ΔΕΡΡΩΝΑΙ—ΟΣ. Cercle perlé.

℟. Héraclès nu terrassant le lion (la main droite, qui tenait la massue, est sortie du flan). A droite, dans le champ, un arc à double courbure et un carquois muni de sa courroie. En haut : ΛΥΚΚ—ΕΙΟΥ.

Argent. 12 gr. 75. 27 mill. sur 24. Pl. III, 2.

Ma pièce, on le voit, est tout à fait identique pour le poids, les types, la légende du revers, au beau tétradrachme de Lykkeios, roi des Péoniens, dont les Cabinets de Paris, de Londres, de Berlin, etc., possèdent des exemplaires variés. Elle n'en diffère que par l'inscription du droit, dont l'authenticité m'a d'ailleurs paru indiscutable, ainsi qu'aux autres personnes compétentes à qui j'ai communiqué l'original. Cette inscription offre une forme Δερρωναῖος parallèle à la légende Δερρωνικός des pièces précédemment connues. Quelquefois ces adjectifs en ικός, αῖος, s'emploient indifféremment l'un pour l'autre : ainsi, sans sortir de notre région macédonienne, le golfe de Toroné est appelé par Strabon Τορωναῖος κόλπος, par le Pseudo-

Scymnus (v. 640) κόλπος Τορωνικός. Mais, en général, et particulièrement dans les légendes monétaires, les deux terminaisons offrent une nuance de signification qui guide le choix du graveur et ne doit pas être perdue de vue par l'interprète : l'adjectif en ικός se rapporte à un nom de chose sous-entendu, ordinairement à la pièce elle-même, d'où l'emploi fréquent du neutre ('Αρκαδικόν, 'Ισσικόν, Τερσικόν, etc.[1]); l'adjectif en αῖος a un caractère plus nettement ethnique, il convient à un nom de personne et, dans les légendes monétaires, quand il est employé au singulier, doit être toujours (ou presque toujours) considéré comme une épithète qualifiant le nom du dieu dont l'effigie constitue le type. C'est ainsi que sur les tétradrachmes de Catane la tête d'Apollon est souvent accompagnée du nom Καταναῖος, qui doit s'interpréter très probablement « Apollon de Catane ».

Partant de cette distinction, nous traduirons la légende de la pièce nouvelle par « Apollon des Derrônes ». Elle nous apprend donc déjà : 1° que la tribu, ou tout au moins le nom des Derrônes, connu jusqu'à présent seulement par des pièces de l'an 500 environ, subsistait encore vers le milieu du IV[e] siècle, époque certaine du roi Lykkeios ou Lyppeios[2]; 2° que ce roi de Péonie étendit sa domination sur le territoire occupé par les Derrônes, lequel, par conséquent, ne devait pas être très éloigné de ses frontières ; 3° que lesdits Derrônes avaient un dieu principal plus ou moins correctement assimilé à Apollon : nous

1. Voyez tous les exemples recueillis dans E. Babelon, *Perses Achéménides*. Introd., p. XXVII et XXVIII.

2. Il est appelé Λύππειος dans le fragment d'un traité d'alliance avec Athènes, CIA. II, 1, 66 *b* (p. 405) daté de l'an 356/5 av. J.-C. (archonte Elpinous). Le véritable nom paraît avoir été Λύκκειος qui se lit sur la pièce publiée par Six, *Numismatic Chronicle*, XV (1875), p. 20. Il avait succédé en 359 à son père Agis (Diod. Sic. XVI, 4).

savions déjà par la pièce n° 2 qu'ils adoraient aussi Hermès.

Le traité de l'an 356 (C.I.A. II, 1, 66 *b*), confirmé par un texte de Diodore de Sicile (XVI, 22), nous montre Lykkeios coalisé avec le roi des Illyriens et Kétriporis de Thrace contre la puissance grandissante de Philippe. Les Illyriens attaquaient la Macédoine par l'Ouest, les Thraces par l'Est; il ne restait donc aux Péoniens que la frontière Nord, et c'est de ce côté qu'il faut chercher sans doute le territoire des Derrônes, temporairement soumis à leur domination. La terminaison du nom rappelle celle des Κρηστῶνες (Hécatée) qui habitaient la région montagneuse au N. O. du lac Bolbé ; peut-être faut-il voir dans les Derrônes les voisins immédiats des Krestônes et des Odomantes, dans les vallées du mont Dysoros. Une autre conjecture se présente d'abord à l'esprit : c'est d'identifier les Derrônes avec les Δερσαῖοι d'Hérodote[1], peuplade thrace qui, d'après son récit (VII, 110), habitait immédiatement à l'Est des Ἠδωνοί, par conséquent dans les environs de Krénides, la future Philippes. Réflexion faite, j'ai écarté cette identification parce que dans le traité de 356 Krénides est formellement promis aux Thraces et non aux Péoniens ; il est difficile d'ailleurs de croire que les Péoniens, dont Diodore nous montre la puissance très affaiblie dès 359 à la mort du roi Agis, aient pu, même à la faveur des nombreux embarras de Philippe, pousser leurs conquêtes jusqu'au pied du Pangée. En revanche, rien n'empêche de croire que les flancs du Dysoros renfermaient dans les temps anciens, comme ceux du Pangée, des mines d'argent; le monnayage si abondant des Derrônes vers l'an 500 suppose nécessairement l'existence de minerais

1. Étienne de Byzance les appelle Δερραῖοι (les mss. ont Δερᾶν ou Δερρᾶν).

sur leur territoire, qu'ils exploitaient d'une manière rudimentaire comme les Odomantes et les Satres ceux du mont Pangée. Et si Lykkeios est le premier roi de Péonie qui ait frappé monnaie, c'est sans doute qu'il fut le premier à s'emparer du territoire argentifère des Derrônes.

Hésychius mentionne une divinité macédonienne du nom de Δάρρων qu'on invoquait pour obtenir la guérison des malades, donc une sorte d'Asclépios ou de Péan[1]. Comme le dialecte macédonien remplace volontiers les aspirées par des moyennes, on a voulu voir dans Δάρρων le mot grec θάρρων, « celui qui donne courage[2]. » Mais cette étymologie est plus qu'aventureuse, — θάρρειν signifie « prendre courage » et non en donner — et je me demande s'il n'y aurait pas lieu plutôt de rapprocher le dieu Δάρρων et le peuple des Δέρρωνες. La différence de la première voyelle n'est pas une objection sérieuse : on sait combien les dialectes grecs du Nord emploient volontiers la voyelle α à la place de ε ; dans notre région même, il est très probable que les Δάρσιοι, « peuple thrace », d'Hécatée, ne diffèrent pas des Δερσαῖοι d'Hérodote ; les Derrônes ont donc pu très bien s'appeler eux-mêmes ou être appelés par leur voisins Δαρρῶνες et avoir une divinité du même nom. C'était un dieu guérisseur que les harmonistes assimilèrent naturellement à Apollon. De là peut-être le type des monnaies de Lykkeios, car il n'est pas défendu de croire que ma pièce, frappée dans le territoire des Derrônes, appartient aux toutes premières émissions de ce prince et a servi de modèle aux émissions postérieures.

Théodore Reinach.

1. Hésychius, v. Δάρρων · Μακεδονικὸς δαίμων, ᾧ ὑπὲρ τῶν νοσούντων εὔχονται.

2. Sonne, *Kuhns Zeitschrift*, XIV, 338 : « Gott der Lebenszuversicht. » Curtius, *Grundzüge der griechischen Etymologie*, 4e éd , p. 256 : « Gott des guten Mutes. »

# COMBINAISONS SECRÈTES DE LETTRES

DANS

# LES MARQUES MONÉTAIRES DE L'EMPIRE ROMAIN

(*Suite*[1]).

## Pl. IV.

Après avoir donné le résumé critique des travaux de ceux qui m'ont précédé dans ce genre de recherches, je demande à présenter, à mon tour, les résultats auxquels je suis parvenu en m'y essayant de mon côté.

Pour commencer, je choisis le groupe des moyens-bronzes de la première tétrarchie, frappés à Rome avec la légende de revers, GENIO POPVLI ROMANI, et à l'exergue, les lettres d'officine P, S, T, Q ; on constate qu'elles se suivent dans cet ordre quand les pièces sont sériées d'après le rang de préséance des quatre membres du collège gouvernemental ; c'est donc une nouvelle application de la loi de Longpérier. Il y a eu deux émissions, caractérisées l'une par une étoile, l'autre par un foudre à la suite de la lettre d'officine, aussi bien pour les princes Herculiens, Maximien et Constance; que pour les Joviens, Dioclétien et Galère. On retrouve ici la même particularité qui avait décidé Kolb à récuser avec raison, dans le tableau de la *sacra moneta urbis augustis et caesaribus nostris* (voir ci-dessus), la 2e colonne que Longpérier y avait introduite. Je la reprends à mon compte pour la mettre en regard de la série similaire portant la légende *genio populi romani* ; la répétition de cette particularité

1. Voy. *Rev. num.*, 1897, p. 67-81.

prouve qu'en réalité elle ne constitue pas une anomalie aussi inadmissible que le prétendait Kolb ; toute la question est de savoir en tirer parti par un classement rationnel ; je la mets donc à sa véritable place en formant le tableau suivant :

| | GENIO POPVLI ROMANI | | SAC MON VRB AVGG ET CAESS NN |
|---|---|---|---|
| IMP C DIOCLETIANVS P F AVG | P * | » | P *foudre* |
| IMP C MAXIMIANVS P F AVG [1] | S * | S *foudre* | S *foudre* |
| CONSTANTIVS NOB CAES | T * | T *foudre* | T *foudre* |
| MAXIMIANVS NOB CAES | Q * | Q *foudre* | Q *foudre* |

Tous ces exergues sont extraits du recueil de Banduri et vérifiés sur des originaux. L'absence totale de la *massue* prouve qu'alors ce symbole n'était pas encore devenu, officiellement du moins, l'attribut de Maximien et de Constance, et que la tétrarchie ne connaissait encore que le seul symbole jovien de celui qui était son chef. Cette remarque a son importance, car on en conclut que les séries ainsi caractérisées sont antérieures à celles où l'on voit le symbole herculien, lequel du reste n'a pas tardé à faire son apparition. Ce sont donc les émissions qui ont inauguré la grande réforme monétaire de Dioclétien et, très vraisemblablement, dans la succession même que je leur assigne ; en conséquence, le tableau que je viens de former est à placer en tête de ceux que Longpérier avait dressés.

Si de l'atelier de Rome nous revenons à celui de Car-

1. On trouve aussi la légende de tête IMP MAXIMINIANVS P F AVG avec l'exergue S* (Banduri, II, p. 62).

thage, nous trouvons que les moyens-bronzes à la légende *salvis augg. et caess. aucta kart.* forment une série exactement conforme, par les légendes de tête et par les exergues, à celle que Longpérier avait constituée avec la légende analogue *salvis augg. et caess. felix kart*, sans aucune lettre de champ. Je réunis ces deux séries en un seul et même tableau synoptique pour montrer avec quel soin on observait la symétrie dans la rédaction des titulatures et des formules ; pour l'obtenir sans lacunes, il m'a suffi de combiner les exemplaires de ma collection avec ceux du Cabinet de France.

| | | | |
|---|---|---|---|
| 1er revers. | SALVIS AVGG ET CAESS AVCTA KART | | |
| 2e revers. | SALVIS AVGG ET CAESS FELIX KART | | |
| Légendes de tête. | IMP DIOCLETIANVS P F AVG | A | Exergues. |
| | IMP MAXIMIANVS P F AVG | B | |
| | CONSTANTIVS NOB CAES | Γ | |
| | MAXIMIANVS NOB CAES | Δ | |

Banduri a consigné dans son recueil quelques variantes qui dérogent à la régularité absolue de ce tableau ; par exemple, un Maximien Hercule avec l'exergue Δ, et un Constance avec la légende FL VAL'CONSTANTIVS NC. Dans l'impossibilité de les vérifier, je les laisse de côté, me bornant à faire observer qu'outre les erreurs de gravure, il a pu arriver que telle officine a momentanément suppléé telle autre empêchée de fonctionner par quelque cause accidentelle, la maladie ou la mort de son graveur, ou

encore quelque réparation au matériel, quelque modification dans l'aménagement du local.

Pour deuxième sujet d'étude, je prends maintenant les moyens-bronzes de la tétrarchie frappés à Carthage avec le type de l'*Afrique*, debout à gauche, tenant dans la main droite un étendard, dans la gauche une défense d'éléphant ; à ses pieds, un lion, légende : *felix advent*(*us*) *augustorum nostrorum.*

Il y en a eu plusieurs émissions ; six au moins d'entre elles se présentent dans des conditions qui permettent de les répartir en séries symétriques au moyen du diagramme des sigles d'exergue et de champ qui distinguent chaque revers.

La meilleure explication qui ait été donnée jusqu'à présent des sigles constantes PK est *p*(*ercussus, sc. nummus*) *K*(*arthagine*) ; en effet, le verbe *percutere* a été employé, aussi bien que *ferire*, pour exprimer la frappe monétaire. Suétone, *Aug.* 94 : *nummumque argenteum nota sideris Capricorni quo natus est percusserit ;* Pline, *Hist. nat.* XXXIII, 13 : *qui nunc victoriatus appellatur lege Clodia percussus est... Aureus nummus post annum lxii percussus est.*

<table>
<tr><td></td><td colspan="6">FELIX ADVENT AVGG NN</td></tr>
<tr><td>IMP DIOCLETIANVS PF AVG[1]</td><td>|<br>PKP</td><td>A |<br>PKP</td><td>I |<br>PKP</td><td>»</td><td>I |<br>PKA</td><td>| I<br>PKA</td></tr>
<tr><td>IMP MAXIMIANVS PF AVG</td><td>|<br>PKS</td><td>B |<br>PKS</td><td>H |<br>PKS</td><td>»</td><td>H |<br>PKB</td><td>| H<br>PKB</td></tr>
<tr><td>CONSTANTIVS NOB CAES (ou C)</td><td>|<br>PKT</td><td>Γ |<br>PKT</td><td>H |<br>PKT</td><td>| H<br>PKT</td><td>H |<br>PKΓ</td><td>| H<br>PKΓ</td></tr>
<tr><td>MAXIMIANVS NOB CAES</td><td>»</td><td>Δ |<br>PKQ</td><td>I |<br>PKQ</td><td>| I<br>PKQ</td><td>I |<br>PKΔ</td><td>| I<br>PKΔ</td></tr>
</table>

1. On trouve aussi la légende de tête IMP DIOCLETIANVS P F AVG, avec

Les officines sont distinguées soit par les sigles latines P, S, T, Q, soit par les numérales grecques A, B, Γ, Δ ; on remarquera l'emploi cumulé de ces deux notations sur les monnaies de la 2[e] série, vraisemblablement pour habituer le public à leur équivalence.

Quant aux notes H et I dans le champs du revers des 3[e], 4[e], 5[e] et 6[e] séries, leur correspondance systématique avec les effigies des princes herculiens, d'une part, et avec celles des princes joviens, d'autre part, prouve indiscutablement qu'elles sont les initiales abréviatives des noms *Herculius* et *Iovius*, ou plus exactement de leurs génitifs *Herculii* et *Iovii.* Ainsi se vérifie, par quatre émissions de monnaies à la légende *felix advent. augg. nn.*, la loi découverte par Kolb au moyen de deux séries à la légende *salvis augg. et caess. fel. kart.*

Même lorsque les quatre officines de Carthage ont monnayé ensemble pour trois princes seulement, on s'est arrangé pour faire entre elles une répartition, sinon égale, du moins symétrique et conforme à leur rang de préséance. C'est ce que montrent très clairement les séries frappées pour le groupe trinaire de famille, Maximien Hercule, Maxence son fils et Constantin son gendre.

Voici d'abord celle qui a pour légende *conservatores kart. suae* et pour type un temple hexastyle au milieu

$\frac{\mid\ \mathrm{I}}{\mathrm{PKA}}$ au revers (Banduri, *Numismata imperatorum romanorum*, II, p. 16). J'ai laissé de côté quelques cas douteux qui peuvent simplement provenir de fausses lectures : ainsi Tanini (*Numismatum imperatorum romanorum Supplementum*) attribue respectivement à Dioclétien et à Maximien $\frac{\mid\ \mathrm{I}}{\mathrm{PKH}}$ et $\frac{\mathrm{H}\ \mid}{\mathrm{PKD}}$, qui paraissent être pour $\frac{\mid\ \mathrm{I}}{\mathrm{PKA}}$ et $\frac{\mathrm{H}\ \mid}{\mathrm{PKB}}$. Je signale, pour mémoire, quelques revers appartenant à des séries problématiques : Dioclétien, $\frac{\mid\ \mathrm{I}}{\mathrm{PKM}}$ ; Galère, $\frac{\mathrm{I}\ \mathrm{I}}{\mathrm{PKN}}$ ; Maximien, $\frac{\mathrm{Z}\mid\mathrm{H}}{\mathrm{PKB}}$, $\frac{\mathrm{I}\ \mid}{\mathrm{PFS}}$, $\frac{\mid\ \mathrm{H}}{\mathrm{PKA}}$.

duquel on voit la statue de la déesse protectrice de la ville, dans la même attitude et avec les mêmes attributs qui caractérisent son image agrandie sur les monnaies à la légende *salvis augg. et caess. aucta kart.* ou *felix kart.*

La 1[re] officine frappe pour Maximien, la 2[e] et la 3[e] pour Maxence, la 4[e] pour Constantin.

| CONSERVATORES KART SVAE | |
|---|---|
| IMP MAXIMIANVS SEN AVG | PKA |
| IMP MAXENTIVS P F AVG | PKB<br>PKΓ |
| CONSTANTINVS NOB CAES | PKΔ |

Viennent ensuite les séries qui ont en commun une légende analogue à la précédente, mais au singulier, *conservator africae suae*, avec le type de la Province, c'est-à-dire l'*Afrique* personnifiée comme sur les pièces à la légende *fel.advent.augg.nn.* (Voir le tableau à la page suivante.)

La répartition des officines entre les trois princes est la même que dans le tableau *conservatores kart.suae*; toutefois, je fais observer que deux pièces de Maxence échappent à cette classification; l'une, rapportée par Banduri, II, p. 151, d'après Hardouin, porterait $\frac{\text{H} \mid \text{ER}}{\text{Q}}$; l'autre, du *Musei Theupoli antiqua numismata*, I, p. 328, porterait $\frac{\text{H} \mid \text{ER}}{\Delta}$. Ne pouvant vérifier ces anomalies, je me borne à les citer pour mémoire, sans en tenir compte autrement.

Ce qui frappe à l'inspection des diagrammes de revers,

| CONSERVATOR AFRICAE SVAE | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| MAVR MAXIMIANVS SEN AVG | IMP MAXIMIANVS SEN AVG | MAXENTIVS PRINC INVICT | IMP MAXENTIVS P F AVG | FL VAL CONSTANTINVS NOB CAES | |
| H \| ER / A | SE \| F / A | H \| ER / B | SE \| F / Γ | H \| ER / Δ | SE \| F / Δ |
| Maximien. | | Maxence. | | Constantin. | |

c'est la triple répétition de l'inscription du champ et son dédoublement en deux groupes, HER, SEF, sur les monnaies de chaque prince, avec dédoublement correspondant des légendes de tête sur celles de Maximien et de Maxence. Il semble bien, en effet, que ces deux groupes de lettres ont été destinés à se compléter réciproquement, en sorte que, pour reconstituer l'inscription entière, il faut accoupler deux variétés congénères.

La restitution du mot HER(*culius*) se devine aisément, et l'on ne s'étonne pas de rencontrer ce cognomen, tant sur les monnaies de Maximien que sur celles de son fils et de son

gendre. Que Constantin l'ait porté, cela est prouvé par l'inscription de la fibule précédemment rappelée, CONSTANTINE·CAES·VIVAS | HERCVLI·CAES·VINCAS, et aussi par un passage du panégyriste anonyme de Maximien et de Constantin qu'il apostrophe en ces termes : *Imperatores semper Herculii*[1]. Or, si Constantin tenait ce cognomen de Constance son père, adopté par Maximien, à plus forte raison Maxence a dû le tenir directement de son propre père, quoique de par ailleurs on n'en ait aucun témoignage positif.

Reste à déterminer la signification du groupe SEF, qui semble bien être en rapport étroit avec HER(*culius*).

Il est tout indiqué de chercher d'abord le complément de ce titre dans les qualificatifs *se*(*nior*) (*felicissimus*), ou encore *se*(*nio*)*r* *f*(*ortissimus*) attribués à Maximien par les légendes de deux de ses monnaies[2] :

DN MAXIMIANO FELICISSIMO SEN AVG,
DIVO MAXIMIANO SEN FORT AVG

En conséquence, on peut d'abord songer à l'interprétation HER(*culii*) SE(*nioris*) F(*elicissimi*) ou F(*ortissimi*), sous la forme du génitif, comme EQVITI(*i*), IOBI (*i*), HPKOYAI (*i*). Ce serait donc la titulature de Maximien qui aurait été employée comme mot de passe sur les monnaies du groupe trinaire de sa famille.

D'autre part, on peut tirer parti de la formule *Imperatores semper Herculii* citée plus haut; dans ce cas, la restitution se mettrait sous la forme HER(*culii*) SE(*mper*) F(*elicissimi*), et il s'agirait d'une titulature à laquelle chacun des trois princes aurait le même droit, et qui figure-

1. Baehrens, *Duodecim panegyrici latini* (dans la *Bibliotheca Teubneriana*), 1874, p. 150.
2. Cohen, *Descr. des monn. imp.*, VI², 1886, *Max. Herc.* 397, 400, 482, 483.

rait comme mot de passe sur les deux variétés de sa monnaie personnelle.

En d'autres termes, et plus brièvement, le titre *se*(*nior*) *f*(*ortissimus*) appartient exclusivement à Maximien, tandis que *se*(*mper*) *f*(*elicissimus*) est applicable individuellement aux trois princes.

Les deux solutions paraissent à peu près également soutenables; toutefois, la dernière aurait l'avantage de fournir la preuve matérielle qui nous manquait jusqu'à présent, touchant le cognomen *Herculius* qu'on était réduit à attribuer conjecturalement à Maxence aussi bien qu'à Constantin.

Il est utile de signaler ici une particularité intéressante qui n'a été notée ni par Eckhel, ni par Cohen ; les pièces de Constantin appartenant à cette série sont les seules qui offrent le portrait barbu de ce prince, probablement à l'époque où il portait le deuil de son père.

Les moyens-bronzes qui portent les lettres HER dans le champ sont très rares ; le Cabinet de France n'en possède qu'un, de Maximien, et encore les lettres ER y sont presque méconnaissables, ce qui n'a pas empêché Cohen [1] de l'estimer 60 fr. Heureusement, j'ai pu suppléer à sa défectuosité par celui qui se trouve décrit dans le *Catalogue* de MM. Rollin et Feuardent, 3$^e$ partie, n. 7696; quant à celui de Maxence, j'en dois la connaissance à M. Fr. Gnecchi, qui a eu la courtoisie de m'en adresser une bonne empreinte; celui de Constantin m'appartient.

Sur les six marques que j'ai alignées systématiquement, M. Th. Rohde ne paraît avoir connu que $\frac{\text{SE} \mid \text{F}}{\Gamma}$ et $\frac{\text{SE} \mid \text{F}}{\Delta}$ ; à ma grande surprise, je vois qu'il les a classées

1. Cohen, *Descr. des monn. imp.*, VI$^2$, *Max. Herc.*, n. 66 ; catalogué n. 8061 dans les cartons du Cabinet des Médailles.

à l'atelier de Serdica, dans ses grandes tables lithographiées de *Münzzeichen* ajoutées en appendice au 3e fascicule de son ouvrage, si estimable de par ailleurs, *Die Münzen des Kaisers Aurelianus* ; ces tables n'étant accompagnées d'aucun commentaire, je suis réduit à conjecturer qu'il lit SE(*rdicense*) F(*abrica*)[1]. Mais le type de l'*Afrique*, coiffée de la peau d'éléphant, proteste contre une pareille attribution.

Pour terminer, je vais soumettre à l'analyse les marques inscrites dans le champ des moyens-bronzes de Constance II et de Constance Galle, décrits sommairement par Cohen, VI$^2$, p, 447, n. 46 et VII$^2$, p. 33, n. 15 :

1° DN CONSTANTIVS P F AVG. Buste diadémé et drapé, à droite ; derrière la tête, A.

℞. FEL TEMP REPARATIO. Soldat en fureur debout à gauche, tenant un bouclier de la main gauche, perçant de sa haste et poussant du pied un ennemi qui est tombé pardessus son cheval en tâchant de se tenir à sa crinière ; dans le champ, LXXII. P. B.

2° DN CONSTANTIVS IVN NOB C. Buste nu-tête, drapé, à droite ; derrière, A.

℞. Même légende et même type ; dans le champ, LXXII et S. P. B.

Tout d'abord, je ferai observer que ce signalement, si prolixe dans la description du type, n'est qu'approximatif dans celle des marques accessoires qui en font cependant l'intérêt principal. En y regardant avec attention, on constate que le nombre LXXII n'est pas, à proprement parler, dans le champ ; il est gravé sous les lettres

1. Friedländer, *De la signification des lettres* OB, p. 38, donnait à F la signification de *fabrica nummaria* dans les marques $\frac{S \mid F}{AQP}$ et $\frac{S \mid F}{ASIS}$ qu'il lisait *sacra fabrica Aquileiensis prima* et *sacra fabrica prima Sisciensis*.

**TEMPRE** suivant une ligne oblique qui affecte le plus souvent une courbure concentrique à la légende circulaire. C'est du reste ce que Wiczay avait très bien reconnu [1], *in area alteram quasi lineam orbicularem servans script. LXXII.*

Pour des motifs que j'exposerai subséquemment, ce groupe numéral me paraît devoir être rattaché, comme complément, à la légende circulaire ; le manque de place aura obligé à le reporter en seconde ligne intérieure arquée. Dans les signalements que je donnerai, je le mettrai immédiatement à la suite de la légende avec un trait séparatif ; cette convention me dispensera de le repéter fastidieusement et de le faire figurer dans les diagrammes que j'aurai à former avec les symboles ou lettres du champ et de l'exergue.



Autre observation : la lettre **S** indiquée par Cohen dans le champ en occupe exactement le centre ; d'autres fois, elle y est remplacée par le monogramme chrétien ☧, ou par une couronne qui peut être prise pour un **O**, si l'on n'y prend garde ; quelquefois enfin, ces signes centraux sont absents. Or, c'est précisément à la recherche de leur interprétation que je vais m'appliquer.

Voici maintenant une liste de trente et quelques exemplaires que j'ai pu réunir, grâce surtout à l'obligeance des conservateurs des principaux médailliers publics et de

1. Wiczay, *Musei Hedervarii in Hungaria numor.*, etc. Vindobonae, 1814, II, p. 375, n. 4188, pl. VI, fig. 73.

quelques collectionneurs distingués, MM. Ambrosoli et Gnecchi à Milan, MM. Babelon et Prou à Paris, M. Dressel à Berlin, M. Imhoof-Blumer à Winterthur, M. Iversen à Saint-Pétersbourg, M. C. Joergensen à Copenhague, M. B. Pick à Gotha, M. J. Protat à Mâcon, MM. J. de Schlosser, Egger, Trau et le colonel Voetter à Vienne, M. W. Wroth à Londres.

Toutes ces pièces sortent des ateliers d'Aquilée (Istrie) et de Siscia (Pannonie supérieure) ; c'est ce qui est signifié par les sigles constantes de l'exergue, AQ et SIS, suivies ou précédées des lettres variables d'officine, ici, A, B, là, P, S, T.

## ATELIER D'AQUILÉE

### *Constance II.*

1° DN CONSTANTIVS P F AVG. Buste diadémé et drapé à droite; A, derrière la tête, au-dessus des bouts flottants du diadème[1].

℞. FEL TEMP REPARATIO—LXXII. Guerrier romain perçant de sa lance un ennemi renversé sur son cheval. Champ et exergue : ☧ / AQP

Collection Dressel. Diamètre, 19 mill. Poids, 4 gr. 54. Pl. IV, f. 4.

2° Mêmes légendes, buste et type. Champ et exergue : S / AQP

British Museum. Diamètre, 20 mill. Poids, 3 gr. 725 (= 57.5 grains anglais). Pl. IV, f. 5.

3° Mêmes légendes, buste et type. Champ et exergue : [couronne] / AQS

British Museum. Diamètre, 20 mill. Poids, 4 gr. 087 (= 63.2 grains anglais). Pl. IV, f. 6.

4° Mêmes légendes, buste et type. Champ et exergue : ☧ / AQT

Collection Voetter. Diamètre, 21 mill. Poids, 4 gr. 45. Pl. IV, f. 7.

1. Ce détail n'est pas insignifiant, car il est propre à l'atelier d'Aquilée ; à Siscia, au contraire, la lettre A dont la forme se rapproche sensiblement de celle d'un H, est toujours placée au-dessus des extrémités de la bandelette.

5° Mêmes légendes, buste et type. Champ et exergue : S / AQT
1° Ancienne collection Tanini. (*Numism. imp. rom. Suppl.* p. 300, avec la lecture LXVI au lieu de LXXII.)
2° British Museum. Diamètre, 20 mill. Poids, 4 gr. 365 (= 67.5 gr. angl.). Pl. IV, f. 8.

6° Mêmes légendes, buste et type. Champ et exergue : [couronne] / AQT
Cabinet de France, n. 16091 des petits-bronzes. Diamètre, 20 mill. Poids, 4 gr. 94. Pl. IV, f. 9.
Sabatier, *Descr. des monn. byz.*, I, p. 63, note 3, avec la fausse lecture [FLIVL]CONSTANTIVS P F AVG provenant sans doute de ce que le commencement de la légende manque sur cet exemplaire.
Cohen, VII², p. 447, n. 47. La couronne au centre du revers n'a été remarquée ni par Sabatier, ni par Cohen.

7° Mêmes légendes, buste et type. Au centre du champ, rien ; exergue : AQT
Exemplaire sans indication de provenance, ou de collection. Banduri, II, p. 392.

8° Mêmes légendes, buste et type. Au centre du champ, rien ; exergue incomplet, rendant l'officine incertaine. AQ////
Musée de Berlin. Diamètre, de 19 à 22 mill. Poids, 3 gr. 99.

9° Mêmes légendes, buste et type ; lettre S dans le champ ; exergue rogné rendant l'officine incertaine[1]. S / //////
Cabinet de France, n° 16107 des petits-bronzes. Diamètre, 19 mill. Poids, 3 gr. 97.
Sabatier, *Descr. des monn. byz.*, I, p. 63, figure, restitue fautivement la légende [FLIVL CON]STANTIVS P F AVG au lieu de [DNCON].

## *Constance Galle.*

10° DN CONSTANTIVS IVN NOB C. Buste nu-tête drapé à droite ; A, derrière la tête.

1. La destruction de l'exergue n'empêche pas d'attribuer cette pièce avec certitude à l'atelier d'Aquilée qui seul a employé des symboles au centre du champ ; la présence du S suffit donc à défaut de l'exergue. Cf. plus bas, n. 20.

℞. FEL TEMP REPARATIO—LXXII. Guerrier romain perçant de sa lance un ennemi renversé sur son cheval. Champ et exergue : ☧ / AQP

1° Musée de Vienne. Diamètre, 20 mill. Poids, 4 gr. 16.

2° Collection Voetter. Diamètre, 20 mill. Poids, 3 gr. 67. Pl. IV, f. 10.

11° Mêmes légendes, buste et type. Champ et exergue : (couronne) / AQP

1° Bibliothèque ducale de Gotha. Diamètre, 19 mill. Poids, 4 gr. 35.

2° Cabinet royal de Copenhague, n° 23[a]. Diamètre, 20 mill. Poids, 4 gr. 70.

12° Mêmes légendes, buste et type. Au centre du champ, rien ; exergue : AQP·

British Museum. Diamètre, 20 mill. Poids, 4 gr. 867 (= 75.2 grains anglais).

13° Mêmes légendes, buste et type. Champ et exergue : ☧ / AQS

British Museum. Diamètre, 20 mill. Poids, 4 gr. 12 (= 63.7 grains anglais). Pl. IV, f. 11.

14° Mêmes légendes, buste et type. Champ et exergue : S / AQS

Musée de Vienne. Eckhel, *Catalog. Mus. Caes. Vindob.*, II, p. 502, avec la lecture fautive AQR pour AQS.

15° Mêmes légendes, buste et type. Champ et exergue : (couronne) / AQS

Musée de Berlin. Diamètre, 20 mill. Poids, 4 gr. 60.

16° Mêmes légendes, buste et type. Au centre du champ, rien ; exergue : AQS

Ancienne collection André Fontaine. Banduri, II, p. 419.

17° Mêmes légendes, buste et type. Champ et exergue : ☧ / AQT

Bibliothèque ducale de Gotha. Diamètre, 20 mill. Poids, 5 gr. 205. Pl. IV, f. 12.

18° Mêmes légendes, buste et type. Champ et exergue : S / AQT

1° British Museum. Diamètre, 19 mill. Poids, 5 gr. 061 (= 78 grains anglais).

2° Cabinet royal de Copenhague. Diamètre, 20 mill. Poids, 5 gr. 10. Voir la figure ci-dessus, p. 137.

19° Mêmes légendes, buste et type ; au centre du champ, des traits *incisés* imitant le monogramme ☧ ; exergue : AQT

Collection Imhoof-Blumer. Diamètre, 20 mill. Poids, 4 gr. 97.

20° Mêmes légendes, buste et type ; lettre S dans le champ ; exergue rogné rendant l'officine incertaine [1]. S / /////

1° British Museum. Diamètre, 20 mill. Poids, 3 gr. 317 (= 51.2 grains) ; exergue rogné.

2° Cabinet de France, n. 16371 des petits bronzes. Diamètre, 17 mill. Poids, 4 gr. 49. Sabatier, *Descr. des monn. byz.*, I, p. 63, note 3, croit reconnaître à l'exergue les lettres AQ///. Cohen, VIII², p. 33, n. 15.

## ATELIER DE SISCIA

### *Constance II.*

21° DN CONSTANTIVS P F AVG. Buste diadémé et drapé à droite ; A, presque semblable à un H, derrière la tête, au-dessous des bouts flottants du diadème [2].

℞. FEL TEMP REPARATIO—LXXII. Guerrier romain perçant de sa lance un ennemi renversé sur son cheval ; exergue : ∗ASIS◡

1° Cabinet royal de Copenhague, n. 104. Diamètre, 20 mill. Poids, 3 gr. 69 ; exemplaire usé.

2° Collection Voetter. Diamètre, 23 mill. Poids, 3 gr. 92.

22° Mêmes légendes, buste et type ; exergue : ∗BSIS◡

1° Musée de Berlin. Diamètre, 20 mill. Poids, 4 gr. 00 Pl. IV, f. 13.

2° Collection J. Protat. Diamètre, 20 mill. 5. Poids 5 gr. 00.

### *Constance Galle.*

23° DN CONSTANTIVS IVN NOB C. Buste nu-tête drapé à droite ; A, presque semblable à un H, derrière la tête.

1. Voir ci-dessus le n° 9° et sa note de renvoi.
2. Voir ci-dessus le n° 1° et sa note de renvoi.

℞. FEL TEMP REPARATIO—LXXII. Guerrier romain perçant de sa lance un ennemi renversé sur son cheval; exergue : *ASIS◡

1° Cabinet royal de Copenhague, n. 23[b]. Diamètre, 20 mill. Poids, 4 gr. 29; exemplaire nettoyé (Ramus, *Cat. Mus. reg. Daniae*, pars. II, vol. II, p. 292, n. 23).

2° Collection Voetter. Diamètre, 20 mill. Poids, 4 gr. 35; étoile demi-effacée à l'exergue.

3° Collection Mowat. Diamètre, 23 mill. Poids, 4 gr. 15; A demi-cassé à l'exergue. Pl. IV, f. 14.

24° Mêmes légendes, buste et type; étoile et lettre d'officine oblitérées à l'exergue : ////SIS◡

Musée de Vienne. Diamètre, 20 mill. Poids, 3 gr. 16.

25° Mêmes légendes, buste et type; exergue : ASIS

Ancienne collection André Fontaine. (Banduri, II, p. 419).

26° Mêmes légendes, buste et type; exergue : BSIS

Sans indication de provenance ou de collection. (Banduri, II, p. 393, avec fausse attribution à Constance II.)

D'autres exemplaires ont été publiés sans indication de marque monétaire; ils me sont donc aussi inutilisables que les articles de Cohen.

1° Un Constance II (Wiczay, *Mus. Hedervarii*, II, p. 375, n. 4188).

2° Un Constance II (Rollin et Feuardent, *Collection de M. le V[te] de Quélen*, 1888, n. 2149).

3° Un Constance Galle de la collection Hoffmann (Sabatier, *Descr. des monn. byz.*, I, p. 63, note 3).

De cette liste j'extrais les éléments qui entrent dans le *schema* des signes centraux de l'atelier d'Aquilée, ci-après; les lacunes pourront éventuellement être comblées par des exemplaires ignorés dans mainte collection.

Nonobstant un petit nombre de cases vides dans ce tableau, on peut être assuré que chacune des officines d'Aquilée a frappé pour les deux princes la série complète des trois marques centrales, le monogramme chrétien, la

sigle S et la couronne. Ces marques ne figurent jamais sur les monnaies de Siscia qui portent, comme les précédentes, le nombre LXXII.

| Aquilée. | Constance II. | | | Constance Galle. | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| 1$^{re}$ officine...... | ☧ / AQP | S / AQP | » | ☧ / AQP | » | [couronne] / AQP |
| 2$^{e}$ officine....... | » | » | [couronne] / AQS | ☧ / AQS | S / AQS | [couronne] / AQS |
| 3$^{e}$ officine....... | ☧ / AQT | S / AQT | [couronne] / AQT | ☧ / AQT | S / AQT | » |

Dès à présent on entrevoit que, bien qu'en fait elles apparaissent isolément sur des pièces séparées, il existe entre elles une solidarité virtuelle qui en fait autre chose que des marques d'officine ou d'émission ; en effet, elles ne servent pas à distinguer les officines, puisqu'elles se montrent toutes trois sur les monnaies sorties d'une même officine, laquelle a d'ailleurs sa lettre distinctive à l'exergue ; ce ne sont pas non plus des marques d'émission, car dans cette hypothèse on eût employé soit trois lettres consécutives, soit trois symboles spéciaux, sans aucun mélange de ces deux sortes de signes.

La sigle S associée aux deux symboles exprime donc une idée intraduisible figurativement comme eux, ou le rapport abstrait qui les rattache l'un à l'autre ; en d'autres mots, l'ensemble constitue une phrase ou une sentence sous forme de rébus.

En conséquence, si on les aligne dans l'ordre suivant, ☧ S [couronne], l'interprétation qui se présente naturellement à

l'esprit est *Chr(isti) s(igno) corona*, c'est-à-dire « par le signe du Christ, la couronne de victoire » ; les trois marques représentent exactement les trois termes qui forment la fameuse devise adoptée par Constantin I[er], après la vision miraculeuse racontée par Eusèbe. Il est singulier que cette devise, dont on ne trouve aucune trace dans la numismatique de ce prince, apparaisse pour la première fois, sous la forme de la légende **HOC SIGNO VICTOR ERIS** accompagnant le labarum — précisément sur des moyens-bronzes de Constance II et de Constance Galle frappés à Siscia [1]. (Pl. IV, fig. 15, 16.) Une coïncidence aussi extraordinaire me semble déjà justifier pleinement l'interprétation que je viens de donner; en voici d'autres preuves à l'appui.

Il est à remarquer que le mot *signo* se trouve coupé en son milieu par le signe monogrammatique qui orne le sommet du labarum de manière à encadrer l'objet lui-même qu'il désigne, **SIG☧NO** ; il semble donc que ce mot appliqué au symbole chrétien en reçoive une sorte de consécration spéciale; en effet, les écrivains byzantins lui ont conservé sa forme latine, sans le traduire par quelque mot grec équivalent ; Jean Malalas [2], parlant de l'entrée triomphale de Constantin à Rome après la défaite de Maxence, dit : ἔχων ἔμπροσθεν αὐτοῦ τὸν σίγνον τοῦ σταυροῦ On comprend dès lors que la sigle **S** ait suffi pour le désigner dans la combinaison secrète inscrite sur des monnaies de Constance II et de Galle.

Maintenant, comment se fait-il que la devise de Constantin I[er], absente de ses monnaies, apparaisse tardivement

1. Cohen, VII², p. 461, n. 142, et VIII², p. 36, n. 34. On connaît aussi des monnaies portant la même légende dans la numismatique de Vétranion, qui régna conjointement avec Constance II pendant quelque temps.
2. *Chronographia*, XIII.

sur celles de son troisième fils ? Eusèbe[1] rapporte que la croix miraculeuse vue par le premier empereur chrétien était accompagnée des mots τούτῳ νίκα, suivant le récit qu'il tenait de Constantin lui-même, sans toutefois préciser le lieu, ni la date ; les écrivains byzantins postérieurs, Malalas, Zonaras et un chroniqueur anonyme[2] racontent le fait à peu près de la même manière, mais en introduisant la variante ἐν τούτῳ νίκα au moyen d'une préposition[3] qui modifie le sens primitif ; les deux derniers ajoutent que l'inscription était tracée en caractères latins ; Zonaras en ces termes, γραφὴ περὶ τὸν σταυρὸν ῥωμαϊκοῖς στοιχείοις, et l'Anonyme, δία φωτοειδῶν γραμμάτων ῥώμαϊκῶν. De là on conclut que la légende monétaire *hoc signo victor eris* reproduit authentiquement dans sa forme originale l'inscription miraculeuse et qu'Eusèbe s'en est le plus rapproché en la traduisant par les deux seuls mots τούτῳ νίκα.

Lactance[4] n'en parle pas, mais en revanche il décrit la forme du monogramme exactement comme il est figuré sur le labarum, *transversa X littera, summo capite circumflexo Christum in scutis notat* ; de plus, il nous apprend que ce fut le 27 octobre 312 (*vi kal. nov.*), veille de la bataille où Maxence périt en passant le pont Mulvius. Voilà, en somme, les documents relatifs à la fameuse vision de Constantin qui ont été utilisés jusqu'à présent.

En voici un autre qui n'est pas moins curieux, bien que les numismatistes n'y aient guère songé, et cependant il

1. *Vita Constantini*, I, 28, 29.

2. Malalas, *Chronographia*, XIII. — *Chronicon paschale*, l'an 311, tom. I, p. 510, édition de Bonn. — Zonaras, XIII, 1, édit. Teubner ; l'édition de Bonn s'arrête à la fin du livre XII.

3. Banduri, II, p. 393, a publié un moyen bronze de Constance II reproduisant cette variante par la légende IN HOC SIGNO VICTOR ERIS ; aucun renseignement sur cet exemplaire suspect.

4. *De morte persecutorum*, XLIV.

nous fournit un véritable commentaire historique de la monnaie de Constance II *hoc signo victor eris.* L'auteur du *Chronicon paschale* rapporte qu'en l'an 351, le jour de Pentecôte, à la 3e heure, une croix étincelante apparut dans le ciel à Jérusalem, au-dessus du mont des Oliviers, et que le même jour, à pareille heure, elle fut vue en Pannonie par Constance II combattant contre Magnence sous les murs de Mursa [1]. C'est évidemment la vision de Constantin, répétée quarante ans plus tard en faveur de Constance II, que l'atelier de Siscia — Siscia est aussi en Pannonie — a commémorée sur les monnaies de ce dernier prince, par la légende *hoc signo victor eris.*

Quant à l'atelier d'Aquilée, il imita celui de Siscia à sa manière au moyen des éléments de la même devise mis sous forme symbolique. Leur répartition sur des pièces variées de même série leur assigne le caractère d'une combinaison secrète, au même titre qu'un mot de passe complexe comme *Herculii senioris fortissimi* ou *semper felicissimi.*

Les développements dans lesquels j'ai dû entrer nous enseignent que les monétaires romains ont pris pour thèmes de ces curieuses énigmes, non seulement de simples mots décomposés en lettres ou en syllabes, mais des formules ou des devises en plusieurs mots, et même de véritables rébus. Ni Kolb, ni Missong [2] n'avaient jamais

1. *Chron. pasch.* an 351 : Τὸ σημεῖον τοῦ σταυροῦ τοῦ Χριστοῦ ὤφθη ἐν Ἱεροσολύμοις κατὰ τοῦτον τὸν χρόνον, ὥρα ἦν ὡς τρίτη ἐν ἡμέρᾳ Πεντηκοστῇ ..... καὶ τῇ αὐτῇ ὥρᾳ ὤφθη ὄντι ἐν Παννονίᾳ Κωνσταντίῳ τῷ Αὐγούστῳ καὶ τῷ σύν αὐτῷ στρατῷ ὄντι ἐν τῷ κατὰ Μαγνέντιον πολέμῳ, καὶ ἀρξαμένου Κωνσταντίου νικᾶν, Μαγνεντὶον συμβαλόντος αὐτῷ περὶ τὴν λεγομένην Μοῦρσαν πόλιν.

2. A propos de Missong dont le nom revient sous ma plume, M. Blanchet m'a signalé dans les *Comptes rendus de la Société française de numismatique*, IV, 1873, p. 106-107, le procès-verbal de la séance du 17 février 1873 duquel j'extrais textuellement ce qui suit : « M. de Saulcy, auquel la numismatique comme tant d'autres branches de l'archéologie doit les plus précieuses découvertes, a fait remarquer à

soupçonné ces raffinements d'ingéniosité que nous nous attendons à voir surpassés à leur tour; mais il y faudra de patientes et laborieuses recherches à défaut d'heureuses inspirations sur lesquelles il serait téméraire de trop compter.

Ici se termine ce que j'ai à dire sur les combinaisons secrètes. Il me reste à présenter quelques réflexions sur le nombre LXXII que j'ai dû ajourner pour ne pas entraver le sujet principal de cette étude par une digression disproportionnée.

Sabatier est, je crois, le seul qui l'ait signalé, dès 1861, avec un essai d'explication consistant à y voir une marque de valeur pondérale. « J'ai, dit-il[1], acquis la preuve que sous Constance II les demi-follis devaient avoir exactement le même poids que les sous d'or et les exagiums de cuivre par la découverte de trois exemplaires du Cabinet Impérial de France, dont deux aux effigies de Constance II et un à l'effigie de Constance Gallus... En effet, ce nombre LXXII que nous avons aussi rencontré inscrit de la même manière sur trois sous d'or aux effigies de Constantin le

M. Heiss que sur les bronzes de Probus frappés à Tarragone, il y avait dans le champ un E lorsque l'exergue indiquait le premier atelier, un Q lorsqu'il s'agissait du deuxième, un V pour le troisième, un I pour le quatrième, un T pour le cinquième et enfin encore un I pour le sixième ; ce qui donne en plaçant les lettres dans l'ordre numérique des ateliers, le mot *Equiti*. En terminant son intéressante communication, M. Heiss croit devoir dire que, d'après M. Hoffmann, M. le docteur Misson (*sic*), de Vienne, a classé également à Tarragone les bronzes dont il vient de parler sans avoir connaissance des travaux de M. le comte de Salis. »

Il est regrettable que l'ambiguité de cette rédaction ait pour effet de faire planer de l'incertitude sur le véritable auteur de la découverte, car précisément, dans les premiers mois de cette même année 1873, Missong faisait paraître son mémoire dans lequel il déclare que, depuis des années, il avait formé une collection de plus de 10000 pièces de Probus, — aujourd'hui au Musée de Vienne — en vue des recherches qu'il poursuivait.

1. *Description générale des monnaies byzantines*, I, p. 63-64. Wiczay, en 1814, avait déjà minutieusement décrit un exemplaire en bronze de la collection, mais en s'abstenant d'explication, *ob tam provecti numeri rationem sisto numum hunc examinandum*. (*Mus. Hederv.*, II, p. 375, n. 4188, pl. VI, fig. 73.)

Grand, de Constant I[er] et de Constance Gallus, est une preuve évidente que pendant l'intervalle compris entre Constantin le Grand et Anastase, les Romains avec une livre de cuivre frappaient soixante-douze demi-follis de cette époque. Cette monnaie, par conséquent, lorsqu'elle était neuve, devait avoir identiquement le même poids que les sous d'or et les exagiums, c'est-à-dire 4 gr. 53 qui forment l'équivalent d'un soixante-douzième de livre romaine calculée d'après Dureau de la Malle et Letronne. »

Sans contester formellement cette opinion basée sur le seul examen des trois médiocres exemplaires du Cabinet de France, j'avoue cependant, après avoir eu sur Sabatier l'avantage d'en étudier plus d'une trentaine, que j'éprouve quelques hésitations. Tout d'abord, je m'inscris en faux contre son assertion que LXXII est placé sur les pièces de bronze de la même manière que sur celles d'or ; car il est facile de constater que sur les *solidi* les cinq lettres numérales sont alignées horizontalement dans le champ, à droite, tandis que sur les moyens-bronzes ou petits-bronzes elles affectent une direction oblique se rapprochant sensiblement de la verticale sur un arc de cercle dans la partie gauche du champ ; cette disposition a été peut-être nécessitée par le peu de place disponible, à moins que le graveur ne les ait intentionnellement incorporées dans la légende. Vérifions maintenant jusqu'à quel point le poids de ces bronzes occupe le 1/72 de la livre romaine fixée à 327 grammes avec une approximation suffisante. Sur les 29 pesées consignées dans ma liste, 8 varient entre 3 gr. et 4 gr., 18 entre 4 gr. et 5 gr., 3 dépassent 5 gr. ; la pièce la plus légère pèse 3 gr. 160, la plus lourde 5 gr. 205 ; l'écart maximum est donc de 2 gr. 15. Le poids moyen des 29 pièces est de 4 gr. 385,

par conséquent inférieur de 0 gr. 155 à 4 gr. 54, poids normal d'une pièce qui serait le 1/72 de la livre.

Malgré le peu de régularité apportée dans la taille de la monnaie de bronze en général, il faut croire qu'une émission spéciale portant un chiffre censément destiné à renseigner le public sur le poids légal ou effectif du numéraire, aurait dû être fabriquée avec un soin particulier, de manière à devenir pratiquement une sorte de monnaie-type. Or, non seulement la majorité de ces bronzes reste très inférieure au poids normal $\frac{327}{72} = 4$ gr. 54, mais l'écart entre les uns et les autres atteint jusqu'à 2 gr. 15, c'est-à-dire presque la moitié de ce poids normal. Est-il admissible que l'on ait accordé une *tolérance* aussi excessive sans se mettre en contradiction flagrante avec la marque de valeur pondérale inscrite comme une garantie d'exactitude ? Dans ces conditions, j'ai peine à croire que LXXII ait été sur le bronze une marque de valeur pondérale, tandis que je l'admets sans conteste pour les monnaies d'or, parce que les poids effectifs de 9 exemplaires que j'ai fait vérifier : 4 gr. 300, 4 gr. 380, 4 gr. 410, 4 gr. 442, 4 gr. 450, 4 gr. 490, 4gr. 500, 4 gr. 508, 4 gr. 510, diffèrent peu du poids normal 4 gr. 54. Mais alors LXXII n'aurait pas la même signification sur le bronze et sur le cuivre ? Le dilemme est embarrassant ; pour en sortir, j'ai songé à une autre explication sans cependant me résoudre encore à l'adopter de parti pris.

Depuis la mort de Probus survenue à Sirmium dans l'été de l'an 282, jusqu'à celle de Magnence à Lyon le 10 août 354, par laquelle Constance II demeura seul maître de tout l'Empire, il s'était écoulé exactement 72 ans ; dans cet intervalle, et sauf de courtes intermittences, le pouvoir suprême avait été partagé entre plusieurs Augustes, tantôt associés, tantôt rivaux. Le retour à la *monarchie*, dans

la personne de Constance, fut naturellement célébré comme un événement heureux sur lequel certains auteurs ont insisté; Aurélius Victor, *Caes.* XLII, s'exprime en ces termes : *ita longo intervallo, annum fere post septuagesimum, relata ad unum cura reipublicae* ; cf. Zosime, II, 55. La légende FEL TEMP REPARATO—LXXII paraît bien faire allusion à cette heureuse restauration par opposition aux diverses polyarchies qui l'avaient précédée ; elle fut adoptée par tous les ateliers de l'Empire. Si ceux d'Aquilée et de Siscia sont les seuls qui y aient ajouté le complément LXXII comme une date dans une ère comptée politiquement de la mort de Probus, dernier *monarque*, c'est probablement parce qu'ils étaient les plus rapprochés des lieux où s'étaient passés les événements qui avaient préparé cette restauration et y avaient eu, par conséquent, le plus de retentissement. Constantin II, vaincu par Constance en 340 devant Aquilée, y avait été tué ; Magnence, dernier compétiteur de Constance, avait été vaincu à Mursa, ville de Pannonie dont Siscia était l'atelier monétaire.

Si, en définitive, on parvient à établir que, malgré les écarts considérables des pesées, la marque LXXII est sur les moyens-bronzes de Constance II et de Galle le complément chronologique de la légende *fel. temp. reparatio*, il faut convenir qu'il y a là une coïncidence étrange qui mérite d'être signalée, sans compter que le récit du Chronographe nous donne d'une manière inattendue l'explication de la légende *hoc signo victor eris*.

Mon commentaire de la devise constantinienne figurativement reproduite en combinaison secrète sur les monnaies de Constance II et de Galle serait incomplet si je n'en rapprochais les moyens-bronzes de Gratien, de Valentinien II et de Théodose I[er] ayant, au droit, l'effigie de l'Empereur coiffé d'un casque diadémé, et, au revers,

la légende GLORIA ROMANORVM ; dans le champ, à gauche, la lettre D ou S ou une couronne, et quelquefois en outre, à droite, une croix latine ; voir les fac-simile de deux de ces pièces dans Cohen, VIII², p. 129, n. 25, et p. 156, n. 19. Pour avoir la clef de cette combinaison, il faut peut-être en disposer les quatre termes dans l'ordre suivant : ✝ S D ✿, *Crucis s(igno) d(ivino) victoria.*

Pour que l'on ait sous les yeux tous les éléments de comparaison dans l'étude des monnaies de bronze et d'or portant la marque LXXII, je donne le tableau des *solidi* que j'ai pu réunir avec leurs poids. C'est la première fois qu'ils sont systématiquement groupés ; on n'en trouve aucune trace dans les tables de Missong, *Die Vorläufer der Werthzahl OB*, 1886 (dans la *Zeitschr. f. Numism.*, VII, p. 240-295).



CONSTANTINVS MAX AVG
℞. VICTORIA CONSTANTINI AVG

☧ | LXXII
SMAN·

1° France, n. 1541 A ; 4 gr. 380 ; anc. coll. d'Amécourt, n. 688 ; fig. ci-dessus.

☧ | LXXII
SMAN·

2° Brit. Museum ; 4 gr. 508.

☧ | LXXII
SMAN·

3° Mus. Bréra, à Milan ; 4 gr. 450 (Cohen, VII², p. 299, n. 605).
4° Coll. Fréd. Koch, à Cologne.

CONSTANTINVS AVG·
℞. VICTORIA AVG·

* | LXXII
SMAN

Coll. du comte de Westphalen appartenant aujourd'hui au comte de Lichtenstein, à Vienne. (Cohen, VII², p. 295, n. 579). C'est vraisemblablement le même exemplaire que le n° 2072 du Catalogue illustré de l'ancienne collection de Quélen; voir sa planche X, f. 2072.

FLIVL CONSTANS NOB C
℞. VICTORIA CAESAR NN
* | LXXII
SMAN

1° Anc. coll. de Salis, Brit. Museum, 4 gr. 490; 2° bibliothèque ducale de Gotha, 4 gr. 510; 3° anc. coll. Dupré, 4 gr. 442 (= 83 1/2 anciens grains français.) (Chabouillet, *Rev. num.*, XIV, 1849, p. 5; Cohen, VII², 427, n. 143, fig.); 4° médaillier de la « Société des Recherches utiles », à Trèves.

---

CONSTANTIVS NOB CAES
℞. VICTORIA CAESAR NN
* | LXXII
SMAN·

Anc. coll. Sabatier vendue aux enchères publiques à Londres, en 1854, par Sotheby (Sabatier, *Iconographie*, pl. XCVI, 8. — *Catalogue de la collection Sabatier*; *médailles romaines*, Saint-Pétersbourg, 1852, p. 114, n. 3905. — *Catalogue* de vente, 1853, p. 50, n. 540). Omis par Cohen.

---

CONSTANS AVG
℞. VICTORIA AVG
* | LXXII
SMANЄ

Brit. Museum, 4 gr. 50. Omis par Cohen.

---

CONSTANTIVS AVG
℞. VICTORIA AVG
* | LXXII
SMAN·

Mus. Bréra, 4 gr. 300 (Cohen, VII², p. 470, n. 200).

---

FLIVL CONSTANTIVS NOB C
℞. VICTORIA CAESAR NN
* | LXXII
SMAN·

Ancienne collection Montagu, n. 864, fig. Passé dans la collection Fr. Trau, à Vienne. Poids, 4 gr. 41. Omis par Cohen.

On remarquera que dans la note LXXII, le pied de la lettre L est incliné en dessous de manière à former un angle obtus; l'avant-dernière unité est figurée par un jambage surhaussé.

Pour d'autres exemplaires, mais sans indication de poids, voir Friedländer, *De la signification des lettres OB*, p. 4-5. Ce sont des *doubles* des pièces décrites dans notre tableau, entre autres le *solidus* de Constantin Ier de l'ancien Cabinet du Roi gravé par Caylus dans ses *Numismata aurea*, n. 1091.

Robert Mowat.

# RECHERCHES

SUR LES

# ORIGINES DE LA MONNAIE TOURNOIS[1]

ET DE LA

# MONNAIE PARISIS[2]

## I

Au commencement de 1896, M. Ch. de Grandmaison, correspondant de l'Institut, signalait à l'Académie[3] un texte que les numismatistes recherchaient depuis longtemps. M. de Grandmaison l'a retrouvé dans un livre très rare[4], interrompu dans son impression et publié, en 1666, par Raoul Monsnyer, chanoine de Saint-Martin de Tours. Il s'agit d'une charte du 12 mai 1316, par laquelle le roi Louis X charge les gens des Comptes d'examiner la requête présentée au nom de la Collégiale de Saint-Martin, à l'effet d'être maintenue dans le droit de frapper monnaie en vertu d'anciennes concessions royales.

Cet acte, dont j'ai un moment soupçonné l'authenticité, est d'autant plus intéressant que, par sa date, il est postérieur à l'ordonnance de Noël 1315, dans laquelle le même roi énumérait les prélats et barons ayant le droit de monnayage et fixait le poids, l'aloi et les types des espèces. Saint-Martin de Tours n'y figurant pas, il semble que la Collégiale avait essayé, alors, de faire revenir sur

1. Lu à la séance du 30 août 1895 de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.
2. Lu à la séance du 10 avril 1896.
3. *Comptes rendus de l'Académie*, 1895, p. 18.
4. *Celeberrimæ Sancti Martini turonensis historia*, Tours, Flosseau, 1666, in-f°, p. 32.

cette omission ; la réclamation ne paraît pas avoir eu de suites; d'ailleurs, la monnaie de Tours, depuis Philippe Auguste, était au roi de France.

Je fus alors tenté de chercher l'origine de la monnaie de Tours, que personne, jusqu'à ce jour, n'avait essayé d'établir. Le sujet me parut mériter d'être étudié à cause du rôle important joué par la monnaie tournois au double point de vue économique et historique durant le moyen âge; pendant de longues années, elle fut imitée dans toute l'Europe, même en Orient, pendant les Croisades. On comptait encore en livres tournois au siècle dernier.

L'abbaye de Saint-Martin, comme un assez grand nombre de communautés religieuses, avait eu, sous la première race, une monnaie particulière. J'ai essayé de prouver que ce n'était pas par suite de concessions royales, mais par ce fait qu'à cette époque le monnayage était libre [1].

J'ai déjà eu occasion d'exposer à l'Académie comment les Carolingiens restreignirent cette liberté en monopolisant le monnayage à leur profit; comment ils accordèrent à quelques abbayes ou chapitres les profits de la monnaie locale; enfin ce que l'on doit entendre par la formule *dare monetam*.

On a des deniers aux noms de Pépin et de Charlemagne, portant la légende SCI MARTINI [2]; leur type n'est pas sans analogie avec celui des deniers mérovingiens; ce fait, à défaut de texte, permet de penser que l'abbaye, sous ces deux rois, eut le *jus monetæ*.

Les concessions de ce genre paraissent avoir été sus-

1. Maur. Prou, *Catal. des monn. franç. de la Bibl. nat. Les monn. méroving.*, pl. IV, 4 à 8. — *Compt. rend. de l'Acad.*, 1893, p. 147.

2. E. Gariel, *Les monnaies royales de France sous la race carolingienne*, pl. III, 66, 67, 68; X, 123, 124.

pendues à dater du capitulaire de Thionville (805) qui interdisait toute fabrication monétaire en dehors des ateliers royaux. E. Gariel a fait très judicieusement observer[1] que, depuis cette date, sous Louis le Débonnaire, jusqu'en 864, c'est-à-dire jusqu'à l'édit de Pitres, les vocables des saints disparaissent de la monnaie : celle-ci était au type purement royal.

Et, en effet, à Tours nous voyons une série de deniers sur lesquels, avec le monogramme royal, on lit simplement la légende TVRONIS, TVRONES. Ces deniers appartiennent aux règnes de Charles le Chauve, Louis II, Louis III et Eudes[2]. La mention de saint Martin ne reparaît pas avant Charles le Simple; nous verrons plus loin à quelle occasion.

Quelques numismatistes[3] ont supposé qu'il y avait eu, à Tours, deux ateliers : celui du roi et celui de l'abbaye de Saint-Martin. Je ne pense pas que cette explication puisse être admise.

A dater de 805, le monnayage tourangeau fut royal, sous la surveillance des comtes. Or, il se présente ici un fait particulier. Les comtes de Tours, depuis 861, furent les descendants de Robert le Fort, c'est-à-dire les ducs d'entre Seine et Loire que l'on désigne improprement sous le titre de « ducs de France »; ils étaient en même temps abbés laïques de Saint-Martin de Tours[4]. Dès lors l'ab-

1. Gariel, *op. laud.*, pl. XIX, 131, 133 à 136. Un sou en bas or portant la légende impériale, ainsi que le buste et au revers SCI MARTI a été signalé par B. Fillon (*Rev. num.*, 1844, p. 276), et gravé par Gariel, pl. XVIII, 116. Rien ne prouve qu'il y ait là le nom de Saint-Martin de Tours, et le métal lui-même indique qu'il ne s'agit pas ici d'une monnaie.

2. Gariel, *op. laud.*, pl. XXIV, 73; XXXVIII, 6 et 13; XLVIII, 56 à 59. Je suis très porté à croire que les monnaies de Tours attribuées à Robert I[er] appartiennent à Eudes.

3. B. Fillon, *Considérations historiques et artistiques sur les monnaies de France*, p. 81 et 99.

4. Ces ducs étaient aussi abbés laïques de Saint-Denis ; j'essayerai, dans le cha-

baye fut une collégiale dirigée par un prévôt qui gouvernait et administrait la communauté pendant que l'abbé laïque jouissait des droits temporels, des prérogatives et d'une partie importante du revenu des biens.

En 919, le duc-abbé Robert, frère du roi Eudes, faisait confirmer par Charles le Simple les possessions et les privilèges de Saint-Martin; une clause du diplôme porte que le roi maintient le chapitre dans le droit de monnayer sans être astreint de payer, par ce fait, aucune redevance au fisc [1]. Cette confirmation me semble être, en réalité, une véritable concession, car aucun diplôme antérieur, même ceux du même roi de 903 et de 909 [2], ne fait allusion à la monnaie. — Peut-être le duc-abbé Robert voulut-il ainsi, au moyen de son second titre, s'attribuer régulièrement une liberté plus complète : il avait déjà l'administration de la monnaie royale comme comte de Tours; en obtenant pour son abbaye la concession de 919, exempte des droits du fisc, il émancipait complètement le monnayage tourangeau.

Hugues le Grand fit ratifier le diplôme de 919 par le roi Raoul en 931 et par Louis IV en 938 [3]. Je ne veux pas insister sur un diplôme non daté de Hugues Capet [4], dont l'authenticité ne m'est pas démontrée.

A l'avènement de la troisième race, la dignité de *Dux Francorum* entre Seine et Loire cessa d'exister; les

pitre suivant, de prouver que la monnaie parisis eut une origine analogue à celle de la monnaie tournois.

1. D. Bouquet, t. IX, p. 544 : « Ut eidem sancto, in eodem castro, sicut priscis temporibus a predecessoribus nostris regibus concessum fore probatur, propriam monetam et percussuram proprii numismatis nostra auctoritate concederemus, et ut nullus ex eodem ipsorùm minister de ipsorum proprio argento monetaticum accipiat, et quicquid annuatim exinde exactum fuerit in usibus fratrum conferatur. »

2. D. Bouquet, t. IX, p. 496 et 511.

3. *Ibid.*, p. 573. — E. Mabile, *La Pancarte noire*, n° CXLI.

4. D. Bouquet, t. X, p. 550.

vicomtes qui avaient été sous les ordres du titulaire de cette charge devinrent comtes et s'attribuèrent les droits et revenus des anciens ducs. L'un des plus puissants fut Thibaut le Tricheur, d'abord vicomte, puis comte de Tours du vivant de Hugues le Grand; Tours, Blois et Chartres étaient dans sa main; de plus il avait Chinon. Ses descendants lui succédèrent dans ces différents comtés jusqu'en 1044, date de la victoire de Geoffroi Martel, comte d'Anjou, sur Thibaut III, à Saint-Martin-le-Beau. La Touraine passa ainsi à la maison d'Anjou, puis, par alliance, à la maison d'Angleterre jusqu'à sa confiscation par Philippe-Auguste en 1204.

De ce résumé il ressort que, de 987 à 1044, Tours fut sous la domination des comtes de Blois; de 1044 à 1204, sous celle des comtes d'Anjou et des princes angevins. Ce sont donc les comtes de Blois, puis ceux d'Anjou, qui, dans le comté de Tours, succédèrent aux ducs.

Arrêtons-nous un instant pour jeter un coup d'œil sur les monnaies tourangelles frappées jusqu'à l'avènement de Hugues Capet.

De Charles le Chauve à Charles le Simple, la série des monnaies de Tours est royale : on en remarque deux sur lesquelles Louis le Débonnaire et son fils Lothaire portent le titre d'empereur [1]. Ce sont évidemment des pièces officielles frappées sous la surveillance des comtes.

La concession octroyée en 919 par Charles le Simple, sur les instances du duc-abbé Robert, est indiquée par trois deniers [2]. L'une porte un buste à droite accosté des lettres SM, au revers la légende RATIO SCI MARTINI autour d'un monogramme carolingien; le second, avec le même buste et la légende ✠ CAPVT SCI MARTINI, porte au revers les

1. Gariel, *op. laud.*, pl. XIX, 133 à 136; LX, 25.
2. Poey d'Avant, *Monnaies feodales de France*, t. I, pl. XXX, 22; XXXI, 1 et 2.

mots : TVRONVS CIVITAS, autour d'une croix. Le troisième porte un temple avec la légende CARLVS REX, et au revers SCI MARTINI MONETA autour d'une croix cantonnée de quatre points.

Le chef de saint Martin fut adopté, comme type, par les ducs-abbés à Chinon et à Orléans qui leur appartenaient[1]. On trouve des deniers variés qui portent CAINONI CASTRO autour du monogramme carolingien, au revers TVRONES CIVITAS autour d'une croix; puis d'autres avec TVRON et un buste à droite, au revers CAINONI CASTRO; TVRON et AVRILIANIS CIVITAS; enfin un denier de Blois avec la tête de saint Martin, sans la légende TVRON, mais au revers BLESIANS CASTRO.

Toutes ces pièces peuvent être considérées comme les plus anciennes de la numismatique féodale[2].

Le chef de saint Martin, par suite de l'inhabileté des graveurs de coins, est devenu ce que l'on appelle le *type chartrain*, sur l'interprétation duquel on a longuement disserté. Il se retrouve, plus ou moins défiguré, jusqu'au XIV^e^ siècle, à Blois, à Chartres, à Châteaudun, à Dreux, dans le Perche, à Nogent-le-Rotrou, probablement, à Château-Meillant, à Romorantin, à Celles, à Saint-Aignan, à Huriel.

Je propose donc de voir dans le temple du denier de Charles le Simple le prototype du châtel qui paraît sur les monnaies de Tours avec la légende SCS MARTINVS, à laquelle est substitué plus tard le nom de Philippe-

1. Poey d'Avant, *op. laud.*, pl. XXI, 21, 22; XXXII, 1. Des monnaies de Chinon, avec une tête, laissent lire le nom de LVDOVICVS REX; je suis porté à croire qu'il s'agit là de Louis V, qui reconnut les témoignages de dévouement donnés par le duc Hugues Capet par de nombreuses faveurs. (F. Lot, *Les derniers carolingiens*, p. 109.) J'ai fait remarquer, ailleurs, que les noms royaux, sur les monnaies, comme dans les diplômes, indiquaient généralement une date.

2. E. Caron, *Monnaies féodales françaises*, pl. V, 9 à 11.

Auguste[1]. Il suffit de jeter un coup d'œil sur la suite des deniers qui portent les légendes SCS MARTINVS-TVRONIS CIVITAS, pour voir la transformation successive du temple en châtel.

Une question se présente naturellement : Par qui ont été frappés ces deniers au châtel depuis l'avènement au trône de Hugues Capet, le dernier duc-abbé ? Est-ce par la Collégiale ? Est-ce par les comtes qui avaient succédé aux ducs-abbés ?

Je crois que c'était par ces derniers, c'est-à-dire par les comtes de Blois, puis par les comtes d'Anjou comme comtes de Tours.

En effet, dans ce qui reste des archives de Saint-Martin, on ne trouve aucun texte permettant de penser que la Collégiale avait à se mêler du monnayage. L'abbé était toujours le roi, mais à un titre purement honorifique. On voit dans le *Catalogue de la collection de D. Housseau*[2], publié par Mabile, au xiiie siècle et jusque sous le règne de Louis XIII, la mention de la formule de serment prêté par les rois de France, lorsqu'ils étaient reçus abbés de Saint-Martin.

D'autre part, les comtes d'Anjou paraissent avoir adopté la monnaie de Saint-Martin, et, pendant qu'ils eurent la Touraine, le denier tournois égal au denier angevin qui, par le fait, était devenu une monnaie de compte, représentait la moitié du denier du Mans et le quart de l'esterlin. Lorsque Philippe-Auguste confisqua la Touraine, la monnaie de Saint-Martin tomba tout naturellement en son pouvoir et il n'eut pas à indemniser la Collégiale[3]. Il suc-

1. Poey d'Avant, *op. laud.*, pl. XXI, 3 à 12.
2. *Catalogue analytique des diplômes, chartes et actes contenus dans la collection de dom Housseau*. Tours, Ladevèze, 1863, p. 337 et 500.
3. *Ibid.*, p. 245.

cédait si bien aux comtes que nous le voyons, en 1207, donner au Chapitre, pour le luminaire de l'église, la *prébende du comte d'Anjou* qui lui appartenait. C'est cette même prébende qui, d'après les *Chroniques de Touraine*[1], donna à Foulques le Bon l'occasion d'assister aux offices, dans la stalle du doyen; il y chanta même, en présence de Louis VII, ce qui causa, entre ces deux personnages un colloque très vif. En 1200, le jeune Arthur était également installé, comme chanoine, dans la même stalle, en habit de chœur.

Un autre fait laisse deviner la mainmise sur la monnaie de Saint-Martin par les comtes d'Anjou. Lorsque le roi Henri II, qui était comte d'Anjou et de Tours, songea à réformer sa monnaie d'Angleterre, qui était dans le plus déplorable état, il eut recours à un monnayeur de Tours, Philippe Aimar, dont la présence, au delà de la Manche, est mentionnée à plusieurs reprises en 1180 et 1181. Il semble que, gagné par les spéculateurs anglais, Philippe Aimar échoua volontairement dans sa mission et dut être rapatrié[2].

1. A. Salmon, *Recueil de chroniques de Touraine*, 1854, p. 113 et 145.

2. Voici ce qu'on lit dans les *Ymagines historiarum* de Raoul de Dicet (Roger Twisden, *Hist. anglic. script. antiqui*, t. I, col. 611) : « Philippus Aymari, natione Turonicus, mandato regis in Angliam veniens, numismatis innovandi procurationem suscepit. Hiemali siquidem festo beati Martini, moneta veteri reprobata, nummus in forma rotunda commerciis hominum passim est per regnum expositus. Philippus itaque dum fisci commodis totus invigilare deberet et debita cohercione retundere falsariorum argutias de culpa lata monetariorum graviter accusatus, si regiam indignationem evasit, indulgentia principis liberas a poena, revocatus a rege sine nota minime rapatriavit. »

Je dois à l'obligeance de M. Élie Berger la connaissance de rares textes officiels qui font allusion au séjour de Philippe Aimar en Angleterre : Dans le rôle de la vingt-sixième année du règne de Henri II (19 décembre 1179 au 18 décembre 1180), sous la rubrique *Londonia et Middelsexe*, « Willelmus filius Ysabellis et Reginaldus le Viel reddunt compotum de... et Philyppo Aimar, c et XIIII libras et XVI solidos ad faciendum cambium regis per breve regis ». Dans le *Pipe roll* de la vingt-septième année du règne de Henri II (15 décembre 1180 au 18 décembre 1181), le compte du même receveur mentionne : « et in liberate Philippi Aimar a festo sancti Martini

Je crois devoir résumer les conclusions assez multipliées qui ressortent de cette communication. Si mes propositions sont admises, on reconnaîtra :

1° Que, depuis 805, la monnaie de Tours fut frappée pour le roi, par les comtes, jusqu'en 919; qu'alors le duc-abbé Robert obtint de Charles le Simple le droit de frapper monnaie en faveur de la communauté dont il était abbé laïque;

2° Que, depuis 919, la monnaie fut ouvrée à Tours pour le duc-abbé et pour ses successeurs, jusqu'au couronnement de Hugues Capet;

3° Que les ducs-abbés avaient donné une grande extension à leur privilège, en faisant monnayer dans plusieurs villes de leur dépendance, comme Chinon, Blois et Orléans;

4° Qu'à l'avènement des Capétiens, les lieutenants des anciens ducs des Francs frappèrent pour eux-mêmes dans leurs fiefs, en conservant traditionnellement un type qui rappelait le chef de saint Martin;

5° Que la monnaie de Tours, après la disparition du dernier duc, continua d'appartenir aux comtes, représentés successivement par les comtes de Blois, puis ceux d'Anjou;

6° Que Philippe-Auguste prit possession de la monnaie de Tours à titre de successeur des comtes;

7° Que, lors de la promulgation de l'ordonnance monétaire de 1314, la Collégiale tenta, sans succès, de faire

usque ad clausam Pasca x libras et IIII s. de CLIII diebus, in die XVI d. ». L'année suivante, entre le 19 décembre 1181 et le 18 décembre 1182, Philippe Aimar avait quitté l'Angleterre ; « et in soltis per breve regis Ricardo de Cornhille xx s. pro domo sua quam Philippus Aimar habuit ad faciendum cambium ».

Je n'ose affirmer s'il y a une relation entre Philippe Aimar et Philippe Aimeri qui, au milieu du XII^e siècle, fondait une chapelle sur le Pont-Aimery (D. Housseau, p. 162).

revivre un privilège, devenu caduc depuis plusieurs siècles.

En terminant, je ferai remarquer que les chanoines de Saint-Martin de Tours avaient été devancés dans la voie des réclamations. Les sires de Preuilly, comme avoués de l'abbaye, jouissaient d'une prébende dite *prébende du défenseur de Saint-Martin.* L'un d'eux la vendit à la Collégiale en 1262 au prix de 220 livres. C'est sans doute à cause de cette avouerie que l'un de ses ancêtres avait, sur le monnayage, un droit qu'il estimait 110 livres 10 sous [1].

En 1208, il en distrayait une rente de 5 sous qu'il attribuait à Saint-Martin [2]. En 1242, un autre sire de Preuilly se plaignait au roi de ce qu'une ordonnance qui suspendait la fabrication de la monnaie de Tours lui portait un grand préjudice sur les profits qu'il en retirait [3].

Les plaintes du sire de Preuilly font soupçonner un fait qui n'a pas encore été constaté et qui mérite d'être étudié. Cette suspension de l'atelier monétaire de Tours, vers 1242, coïncide peut-être avec la réforme faite par saint Louis, réforme sur laquelle M. L. Blancard a récemment attiré l'attention. Il s'agissait de régler le rapport de la monnaie tournois et de la monnaie parisis.

## II

Après avoir essayé de déterminer l'origine de la monnaie *tournois*, il est bien naturel que je sois amené à faire le même travail en ce qui touche à la monnaie *parisis* ; la faveur avec laquelle on a accueilli ma première étude m'encourage à tenter la seconde. J'espère pouvoir ainsi

1. Dom Housseau, p. 391.
2. *Id.*, p. 249.
3. Busserolle, *Dictionnaire d'Indre-et-Loire*, V, p. 205.

rectifier et compléter une notice soumise, il y a vingt ans, à la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France[1].

Je crois avoir démontré que la monnaie de Tours, frappée par les comtes de Touraine, avait été absorbée au nom de l'abbaye de Saint-Martin par les abbés laïques qui étaient aussi comtes de Tours et ducs entre Seine et Loire, puis par les comtes d'Anjou leurs successeurs. Elle arriva au pouvoir du roi de France lorsque celui-ci eut, par droit de conquête, remplacé les comtes d'Anjou.

Dans le comté de Paris, il se passa un fait analogue.

L'abbaye de Saint-Denis était dans les mêmes conditions que celle de Saint-Martin. On n'a pas trouvé de diplôme qui lui accordât le droit de *moneta*, mais les monuments eux-mêmes suppléent ce silence.

Comme Saint-Martin de Tours, Saint-Denis eut sa monnaie d'or et d'argent pendant la période mérovingienne. On ne voit pas ensuite, avant Charles le Chauve, de deniers portant le nom de Saint-Denis ; nous avons déjà eu lieu de remarquer que, depuis 805, les concessions de *moneta* aux abbayes et chapitres avaient été quelques temps suspendues; ou, probablement, toutes les monnaies étaient au type royal. Mais à dater de Charles le Chauve, l'atelier de Saint-Denis paraît avoir émis des monnaies en se modelant sur l'atelier de Paris. Or, depuis le milieu du IXe siècle jusqu'à l'avènement de Hugues Capet, l'abbaye de Saint-Denis eut des abbés laïques qui, à dater de la fin du IXe siècle, ne furent autres que les comtes de Paris, ducs entre Seine et Loire, c'est-à-dire les descendants de Robert le Fort[2].

1. *Mém. de la Soc. de l'histoire de Paris et de l'Isle de France*, tome II, p. 142 et 171.

2. D'après la *Gallia Christiana*, l'abbaye de Saint-Denis eut pour abbés : Charles

J'ai indiqué, sur un tableau, la fabrication parallèle de Paris et de Saint-Denis ; depuis Charles le Chauve jusqu'à Eudes, inclusivement, elle est au type royal ordinaire. Ensuite, évidemment sous le comte-abbé Robert, il paraît, dans les ateliers, un type nouveau qui se continue avec les monogrammes royaux de Charles le Simple, de Raoul, de Louis IV et de Hugues Capet. Ce type fut imité dans quelques villes comme Étampes, Senlis, Meaux et Châlons-sur-Marne.

Je crois intéressant de mettre en regard les monnayages de Paris et de Saint-Denis :

| *Paris.* | *Saint-Denis.* |
|---|---|
| *Charlemagne* : » | » |
| *Louis le Débonnaire* : + HLVDOVVICVS IMP. Croix. — ℟. PARISII, en deux lignes ; variété avec la même légende circulaire. | » |
| *Charles le Chauve*, avant 864 : + CARLVS REX FR. Croix. — ℟. PARISII CIVITAS. Temple. | + CARLVS REX F. Monogramme carol. — ℟. + SCI DIONISII. Croix. |
| Après 864 : + GRATIA D̄I REX. Monogramme carol. — ℟. + PARISII CIVITAS. Croix. | + GRATIA D̄I REX. Monogramme carol. — ℟. + SCI ΔIONVSIIM. Croix. |
| *Charles le Gros* : + CAROLVS REX. Croix cantonnée de quatre points. ℟. + PARISII CIVITAS. Monogramme carol. | » |
| *Eudes*. + GRATIA DI. Monogramme du roi. — ℟. + PARISII CIVITA. Croix. | + GRATIA DI. Monogramme d'Eudes. — ℟. + SCI DIONVSIIM. Croix. |

le Chauve, Gozlin, évêque de Paris, Ebles, comte de Poitou, le roi Eudes, Robert, Hugues le Grand et Hugues Capet ; sous le règne de ce dernier, en 968, Saint-Denis eut de nouveau un abbé régulier, Gozlin II, et la série de ses successeurs ne fut plus interrompue. Les rois de France conservèrent le titre d'avoués qu'ils portèrent comme comtes de Vexin.

| *Paris.* | *Saint-Denis.* |
|---|---|
| *Charles le Simple*[1] : + CARLVS REX. Croix. — ℞. PARI SII, en deux lignes. | |
| + GRATIA DI REX. Monogramme carol. ℞. + PARI·SII, en deux lignes séparées par des points ; au-dessous, trois points en équerre. | + GRATIA DI REX. Monogramme carol. — ℞. SCI ΔIO NVSII, en deux lignes séparées par des points ; en haut et en bas, trois points posés en équerre. |
| + GRATIA DI REX. Monogramme carol. — ℞. PARISI CIVITA, en deux lignes séparées par des points ; en haut et en bas, une croisette. | |
| *Raoul* : + GRATIA DI REX. Monogr. du roi. — ℞. PARISI CIVITA, en deux lignes séparées par des points ; en haut et en bas, une croisette. | + GRATIA D̄I REX. Monogramme du roi. — ℞. SCI ΔIO NISII, en deux lignes séparées par des points ; en haut et en bas, une croisette. |
| *Louis IV* : + GRATIA DI REX. Monogramme circulaire du roi LODOVIC. — ℞. PARISI CIVITA, en deux lignes séparés par des points ; au-dessus et en bas, croisette. | » |
| *Lothaire*[2] : » | » |

1. Des pièces au monogramme, peut-être contemporaines de Charles le Simple, donnent :

+ / CASTI / CIITAS / + — + / CASEI / CIITA / + — + / SILVA / NECTIS / + — + / MELDI / SCIAS / +

Des monnaies au monogramme de Raoul donnent aussi :

MAIDI / CIVITA — VVALIA / RCAS

2. Il est à remarquer que les monnaies au monogramme de Lothaire ne portent pas l'indication des ateliers de Paris ni de Saint-Denis. Avec la légende traditionnelle : GRATIA D̄I REX, ils ont au revers : MELDI / CIVIS — CATAL / AVN

Sur d'autres qui sont évidemment de transition, le monogramme carolingien disparaît pour faire place à une croix, avec le revers : + / STAM / PIS+ / +

*Paris.*

*Hugues le Grand* ou *Hugues Capet* : + GRATIA DI REX. Monogramme d'Hugues. — ℟. PARISI CIVITA, en deux lignes ; en haut et en bas, une croisette.

VGO DVX FRE CO. Croix. — ℟. PARISI CIVITA, en deux lignes ; en haut et en bas, une croisette.

*Saint-Denis.*

+ GRATIA DI DVX. Monogramme d'Hugues. — ℟. SCI ΔIO NVSII, en deux lignes ; au-dessus et au bas, trois points alignés.

J'avoue ne pouvoir attribuer avec certitude ces trois pièces à Hugues le Grand plutôt qu'à Hugues Capet.

Il en est de même du denier de Senlis, qui porte la légende + GRATIA DI REX, et dans le champ VGO DVX gravé circulairement comme les noms d'Eudes à Paris et à Saint-Denis, et de Louis IV à Reims. — Au revers :

+
SILVA
• • • • •
NECTIS

Il y a encore un denier que je considère comme la dernière monnaie frappée par un comte de Paris ; c'est celle-ci : BVCHARDVS CO, monogramme dégénéré du roi Raoul. — ℟. GRATIA DI REX.

Ce denier appartient certainement à Bouchard, comte de Vendôme [1], à qui Hugues Capet donna Corbeil et Melun avec la garde du cours de la haute Seine et, vers 987, la dignité de comte royal de Paris. Il mourut vers 1007. Je ne suis pas éloigné de penser que cette monnaie fut frappée soit à Château-Landon soit à Étampes : dans ces deux villes, le monogramme de Raoul s'était immobilisé [2].

1. Voyez la notice de M. Prou sur des monnaies de Bouchard, comte de Paris (*Ann. de la Société de numismatique*, 1896).

2. Il y aurait une étude particulière à faire sur le monnayage du règne de Raoul : il est facile de constater qu'il eut une grande influence, de 923 à 936, à en juger par la diffusion de son monogramme sur les monnaies contemporaines et le long espace de temps pendant lequel il fut immobilisé dans un grand nombre d'ateliers.

Château-Landon, à première vue, autorise une attribution bien tentante : avec le nom de cette ville sur d'autres monnaies, on trouve le monogramme carolingien très correct, puis ceux d'Eudes et de Raoul ; Bouchard était possessionné dans le Gâtinais puisque le moine Eudes, son historien, y fait allusion à propos des libéralités de ce comte en faveur de l'abbaye de Saint-Maur-les-Fossés : « In Wastinensi quoque pago, in comitatu Nantonensi « atque in episcopio Senonensis urbis praedium juris sui « quod nuncupatur Seia cum advocatione et vicaria « atque ecclesia et cum cunctis que ad eum aspiciunt. » Il s'agit ici de Sceaux (Loiret).

Il faut noter aussi, en faveur de Château-Landon, qu'en 999, lorsque Bouchard faisait la guerre à Eudes, comte de Blois, à qui il reprenait Corbeil occupé traîtreusement par Eudes, il avait avec lui un comte de Château-Landon nommé Geoffroy. Pour assurer le concours de celui-ci à son père, Renaud, évêque de Paris et fils de Bouchard, lui avait délaissé, sans le consentement du roi, quelques biens de sa mense épiscopale situés en Gâtinais. Vingt-sept ans plus tard, Franco, successeur de Renaud, transigeait à ce sujet avec les héritiers du comte Geoffroi[1]. Si la monnaie de Bouchard était du Gâtinais, il faudrait supposer qu'elle a été frappée par les ordres du comte Geoffroy, qui y aurait inscrit le nom du comte Bouchard, son seigneur supérieur.

Les textes connus jusqu'à ce jour ne permettent pas de reconstituer l'histoire d'Étampes, et cependant j'inclinerai à penser que la monnaie de Bouchard y fut frappée. Cette ville était dans le comté de Paris ; sa numismatique offre des deniers au monogramme plus ou moins altéré

1. *Cart. eccl. Par.* I, 326.

d'Eudes et de Raoul, et la légende bilinéaire horizontale usitée à Paris et à Saint-Denis. Étampes, ainsi que Poissy, me semblent avoir été des ateliers officiels du comté de Paris.

Nous passons maintenant aux monnaies sur lesquelles Hugues Capet porte le titre de roi. Citons d'abord les deniers des évêques de Beauvais et de Laon ; ces prélats avaient le droit de *moneta* qu'ils conservèrent dans la suite et, suivant l'usage, ils s'empressèrent d'inscrire sur leur numéraire le nom du souverain qu'ils reconnaissaient.

+ HERVEVS HVGO REX. Croix cantonnée de deux points.
℟. BELVACVS CIVITAS. Monogramme carolingien.
+ FRANCORV..X. Croix cantonnée des lettres HVGO.
℟. + N ......OCLAVA...... Temple.

Leblant a signalé deux pièces vraiment royales ; elles n'ont pas encore été retrouvées, mais rien n'empêche d'espérer qu'on les verra un jour reparaître. Ce seraient les premiers exemplaires de la monnaie parisis.

+ HVGO REX. Croix. ℟. ∴ PARISII
+
CIVITAS ∵

+ HVGO FRA, dans le champ REX.
℟. PARISI CIV. Croix.

Ce dernier type apparaît à la fin du IX[e] siècle à Vienne, sous Boson (877-887), puis au commencement du X[e] siècle, à Metz et à Verdun, sous le règne de Louis l'Enfant, roi de Germanie (900-911); Charles le Simple (912-923) et Henri l'Oiseleur (923-936) le continuèrent à Verdun. En France, Raoul et Lothaire l'introduisirent à Reims et à Soissons.

A la fin du xe siècle, sur les monnaies d'Heimon, évêque de Verdun, où on lit le nom de l'empereur Otton III, le mot REX est remplacé par AVG. Nous voyons les premiers Capétiens, Hugues Capet, Robert, Philippe Ier et Louis VI en user à Paris et Henri Ier à Sens. C'est probablement cette légende REX, placée dans le champ qui donna naissance à la légende bilinéaire et horizontale FRANCO que nous verrons plus tard.

A dater de l'avènement de Hugues Capet, il n'est plus question de la monnaie de Saint-Denis ; ce roi avait été le dernier abbé laïque et le monastère fut, dès lors, gouverné par des abbés réguliers.

Robert continua le monogramme de son père : ROTBERTVS, dans le champ REX. ℟. PARISIVS CIVITAS.

Henri Ier ayant réuni en 1055 le comté de Sens à la couronne, y fit monnayer au même type, mais à Paris il substitua au mot REX un alpha et un oméga suspendus à des liens [1]. Il se pourrait que l'on rencontrât des deniers de ce roi, frappés à Paris avec le mot REX qui paraît encore sous son fils et son petit-fils et que l'alpha et l'oméga n'aient commencé que dans les dernières années de son règne.

Sous Philippe Ier, nous trouvons l'alpha et l'oméga suspendus ou non suspendus avec la légende PHILIPPVS REX. Nous trouvons aussi des deniers avec PHILIPPVS et REX dans le champ, ou encore PHI, dans le champ et LIPPVS REX en légende circulaire.

1. L'A et l'ω suspendus par des chaînes aux bras de la croix se trouvent sur plusieurs monuments, peints ou sculptés depuis le viie siècle. Je citerai un manuscrit de Saint-Gall, contenant les homélies de saint Maxime ; un missel de saint Gélase, signalé à Autun, par M. de Bastard ; le reliquaire donné à la cathédrale d'Astorga, en Léon, par Alphonse III, roi des Asturies (866-910) et Chimène son épouse. Je ne serais pas éloigné de croire que les clochettes, suspendues aux croisillons de certaines croix processionnelles, ont remplacé plus tard l'A et l'ω.

Louis VI émit des deniers semblables à ceux de son prédécesseur : LVDOVICVS, avec REX dans le champ, et LVDOVICVS REX, avec l'alpha et l'oméga suspendus ou non suspendus ; le premier de ces types paraît aussi avec le nom de Pontoise.

J'ai proposé d'attribuer à Philippe-Auguste la réglementation de la monnaie parisis ; je distinguais alors la monnaie de Paris, purement locale, et la monnaie parisis, monnaie officielle servant de type aux ateliers du domaine : tout en maintenant cette distinction je crois aujourd'hui que cette réglementation est antérieure à Philippe-Auguste, et qu'elle est indiquée par les deniers portant dans le champ FRANCO en légende bilinéaire : or il y a des deniers de ce genre, et nombreux, qui sont du règne de Louis VII.

Les documents pouvant nous éclairer sur l'administration des monnaies au XII^e siècle font défaut ; il faut se contenter de quelques faits épars dans les chroniques. Tout d'abord, il faut écarter trois passages de la Chronique de Saint-Maixent qui font allusion à des altérations monétaires à la fin du règne de Philippe I^er et pendant celui de Louis VI ; ils ne concernent que l'Aquitaine et n'ont aucun rapport avec les pays situés au nord de la Loire. C'est aussi l'avis de mon ami et confrère M. A. Richard qui a fait une étude particulière du Cartulaire de Saint-Maixent dont la Chronique n'est que le complément.

Il est certain que, sous Louis VI, on faisait des modifications dans la valeur des monnaies royales. Louis VII, dès l'année de son avènement, promettait, moyennant une redevance payée par les bourgeois d'Étampes et d'Orléans, de ne rien changer aux monnaies de ces villes. A ce moment, la monnaie royale était frappée à Paris, à

Pontoise, à Château-Landon, à Compiègne, à Bourges, à Montreuil-sur-Mer, à Dreux, à Senlis.

Sous Louis VII on ne voit plus que les ateliers de Paris, Étampes, de Mantes, de Senlis et de Bourges.

En 1141 et 1146, le roi réglant le traitement du chapelain de Saint-Denis de Senlis, lui assurait 20 sous parisis sur le change de cette ville : c'est, jusqu'à présent, la plus ancienne mention que j'ai trouvée de la monnaie parisis. Il serait donc permis de penser qu'entre 1138 et 1141 la monnaie royale parisis commença à paraître : c'est celle sur laquelle le mot FRANCO est inscrit en légende horizontale et bilinéaire, pour se continuer jusqu'à Charles VIII. Pendant les 45 ans du règne de Louis VII, ce type ne subit qu'une modification : les lettres NCO furent tracées à rebours jusque sous Philippe le Bel.

Philippe-Auguste compléta le système monétaire établi par son père ; il fit frapper des *parisis* à Paris, à Arras, à Péronne, à Saint-Omer, et des *tournois* à Tours et en Bretagne, à Rennes. Le nombre des ateliers à types locaux diminua sensiblement ; on n'en voit plus sous Louis VIII non plus que sous Louis IX. Depuis 1223, la monnaie royale ne comprend que des parisis et des tournois [1]. Les ateliers royaux frappaient, suivant leur position topographique à l'un des types officiels ; les pièces qu'ils émettaient portèrent, dès lors, des signes particuliers, ou *différents*, dont on constate la présence sans qu'il soit encore possible, faute de documents, de préciser l'attribution à telle ou telle localité.

Un moment j'ai été arrêté par la mention d'une livre parisis usitée en Flandre, représentant la moitié de la

1. Pendant le XII[e] siècle, si on consulte les actes de Louis VII recueillis par M. Luchaire, on constate que la monnaie parisis figure dans des chartes à Étampes, à Melun, à Senlis, à Compiègne, à Fontainebleau et à Bourges.

livre parisis de Paris. S'il y eut en Flandre, et peut-être en Artois, des monnaies frappées dans ces conditions, il faudra les chercher parmi celles qui pesaient la moitié du denier parisis (0 gr. 61 environ). Je crois que ce fut, de très bonne heure, une monnaie de compte. En fait de *parisis flamands*, je ne connais guère que deux exemples et encore ils paraissent avoir été copiés sur les *parisis de Paris*. L'un est un pied fort, dont on ne connaît pas de denier, gravé pour Gand, au nom de Louis de Mâle, plutôt que de Louis de Crécy (Gaillard, 3e partie, p. 146). L'autre exemple est du même Louis de Mâle, frappé à Rethel (*Bull. de num.*, t. III, p. 32).

En proposant de voir dans la livre parisis de Flandre une monnaie de compte, je me fonde sur les prétentions des comtes de Flandre qui se montrèrent toujours assez indépendants, grâce à la position de leurs domaines relevant en partie de la France et de l'Empire. Ils ne figurent pas dans l'ordonnance de 1314, mais s'ils étaient forcés, par le droit féodal de recevoir la monnaie du roi, ils prétendaient avoir la liberté d'en évaluer et réduire la valeur dans leur terre. C'est ce qui résulte des « prééminences que le conte de Flandre a plus grandes en ses conté et pairie qui n'ont aultres pers de France » :

Item, encore le conte a, de tout temps a eu, authorité et prééminence singulière de forger en Flandre monnoye d'or et d'argent de tel aloy, valeur, qualité et quantité qu'il trouve estre à faire pour le bien de la chose publique, et que plus est, de *réduire et évaluer la monnoye du roy à la sienne*.

Et si a le conte, et de tout temps a eu, la prééminence et exemption que le roy n'a jamais usé, ny ne use en Flandre de sa plaine souveraineté, comme il faict ès aultres parties....... Ses monnoyes n'y ont point de cours forcé fors à l'ordonnance et réduction à la monnoye de Flandre [1].

1. *Recueil des antiquités de Flandre par le président Ph. Wielant* (*Corpus chronicorum Flandriae* publ. par J. de Smet, tome 4, Bruxelles, 1865), p. 99. — Philippe de Wielant, né à Gand en 1429, président du Grand Conseil de Malines, mort en 1520.

J'ai voulu, dans les pages qui précèdent, m'occuper exclusivement de l'origine de la monnaie parisis ; son histoire, au point de vue économique, est à l'étude ; des spécialistes y travaillent. — On peut considérer qu'il n'y eut plus de parisis après Charles VIII. Ce fut alors une monnaie de compte qui, dans les conventions, les actes publics, les payements résultant de jugements, indiquait le quart en sus, plus ou moins équitablement exigé. Par une ordonnance d'avril 1687, Louis XIV abolit définitivement ce dernier souvenir de la livre parisis.

A. de Barthélemy.

---

# RECUEIL DE DOCUMENTS

RELATIFS A

# L'HISTOIRE MONÉTAIRE

(*Suite*[1]).

## II

## Monnaies reçues a la chambre apostolique au xiv[e] siècle

Les documents qui suivent ont été extraits de registres du xiv[e] siècle conservés aux Archives du Vatican.

C'est à M. Léon Mirot, ancien membre de l'École française de Rome, que nous les devons. Il n'a pas procédé à un dépouillement méthodique des Archives pontificales à ce point de vue; mais au cours de recherches poursuivies dans un autre but il a relevé les textes qui lui ont paru être de quelque intérêt pour l'histoire monétaire. Si donc l'on trouve dans ces extraits des renseignements nouveaux, c'est à M. Léon Mirot que revient le mérite d'en avoir reconnu l'importance.

### 1.

### 1317-1343

### *Valeur des gros tournois à l'*o *rond et à l'*o *long.*

...XXXVI libr. quas recepi in V[c] XXV turonensibus argenti cum O rotunda et in IIII florenis auri, turonensi quolibet pro XV denariis et floreno quolibet pro XVI solidis turonensium parvorum computatis[2]. (Collector., Reg. 16, fol. 1 v°, Province d'Arles, année 1317.)

1. Voy. *Revue numismatique*, 1896, p. 283.

2. On trouvera la figure du gros tournois à l'o rond dans Hoffmann, *Monnaies royales de France*, pl. XII, n° 5, et celle du gros tournois à l'o long, *Ibid.*, pl. XII,

....XXX libr. quas recepi in viginti octo florenis auri et in octo agnis auri, floreno quolibet pro XVI solidis, agno quolibet pro XVIIII solidis turonensium parvorum computatis. (Coll. 16, fol. 2, Arles, année 1317.)

....XVIII libr. quas recepi in CXLIX julhatis [1] regis Roberti et in CXXXV turonensibus argenti cum O rotunda, julhato quolibet pro XIIII denariis cum obolo, turonensi quolibet pro XVI denariis parvorum turonensium computatis (Coll. 16, fol. 2 v°, Arles, année 1319.)

....XLIIII libr. XV sol. X den. refforciatorum nigrorum, quas assignaverunt Camere in L florenis auri, floreno quolibet pro XVII sol. XI den. refforciatorum nigrorum computatis. (Coll. 16, fol. 5 v°, Arles, année 1326.)

....VI libr. VI sol., quas assignaverunt Camere in XCIIII turonensibus argenti grossis cum O rotunda et uno clementino [2] argenti, turonensi quolibet computato ut supra [3], predicto clementino pro VIII denariis dicte monete computato. (Coll. 16, fol. 5 v°, Arles, année 1326.)

....Et singulis toronensibus grossis cum O longa pro XV denariis cum obolo refforciatorum nigrorum computatis. (Coll. 16, fol. 7 v°, Arles, année 1326.)

...XV libr. coronatorum in florenis XXIII ponderis de Florencia pro XVI sol., et tribus [4] Pedimontis pro XV sol. computatis. (Coll. 16, fol. 49, Arles, année 1343.)

## 2.

Le document qui suit est un tableau complémentaire d'une ordonnance du recteur du Comtat-Venaissin sur le cours des monnaies. Il avait été dressé pour faire con-

n° 8. — 525 gros tournois et 4 florins, à l'estimation indiquée, représentent exactement 36 livres et 3 deniers.

1. Le gillat (en lat. *liliatus*) était une monnaie napolitaine créée à la fin de 1302 sous le nom de *Carolensis novus*. Elle avait pour types : au droit, une figure de majesté, et, au revers, une croix feuillue cantonnée de fleurs de lys (voy. Poey d'Avant, *Monnaies féodales*, t. II, pl. LXXXIX, fig. 11 à 15). Les gillats du roi Robert (1309-1343) jouirent d'un cours étendu en Provence, puisqu'en 1372 on fabriquait encore à Tarascon des *liliati* au type de ce roi. Les renseignements qui précèdent sont empruntés à M. L. Blancard, *Gillats ou carlins des rois angevins de Naples*, dans la *Revue numismat.*, 1883, p. 432-446.

2. Pièce d'argent du pape Clément V (1304-1314).

3. C'est-à-dire 16 deniers.

4. *Florenis* sous-entendu.

naître à tous le titre, le poids, la valeur réelle des principales monnaies et afin que les manieurs d'argent fussent mis hors d'état de tromper le public, et que personne ne pût alléguer son ignorance en cas d'infraction au règlement monétaire. Ce document n'est pas daté ; mais il nomme le recteur qui a rendu l'ordonnance et fait dresser le tableau : Philippe, cardinal de Jérusalem. C'est donc Philippe Cabassole, patriarche de Jérusalem, qui ne fut créé cardinal que le 22 septembre 1368[1]. Il mourut en 1372[2].

D'autre part, il est dit que la décision fut prise en présence de l'évêque de Maguelonne, trésorier du pape. Il s'agit de Gaucelin, établi sur le siège épiscopal de Maguelonne dès mars 1367[3], par conséquent, avant que Philippe ne fût cardinal, et dont les fonctions de trésorier paraissent avoir pris fin peu après la mort du pape Urbain V, survenue le 19 décembre 1370. En effet, l'inventaire des meubles dressé après le décès d'Urbain V, fut commencé par Gaucelin mais achevé par Pierre, abbé d'Aniane[4]. Une bulle de Grégoire XI du 29 mai 1371 est adressée à Pierre (de Vernobs), abbé du monastère d'Aniane, trésorier[5]. Mais il est probable que, dès le 9 février, il avait déjà succédé à Gaucelin dans la charge de trésorier, car dans une bulle de cette date[6] Gaucelin est simplement qualifié évêque de Maguelonne.

1. Raynaldi *Annales eccles.* (a. 1368, § IX), t. VII, p. 163.

2. *Oriens Christianus*, t. III, col. 1268.

3. *Gallia Christiana*, t. VI, col. 793.

4. « Sequitur inventarium confectum (inde a die 27 m. januarii 1371) in turri magna... presentibus Arnaldo archiepiscopo Auxitano, camerario, et Gaucelino, episcopo Magalonensi, olim, ac [abbate monasterii] de Aghauna (*corr.* Agniana) nunc domini pape thesaurario. » Ehrle, *Historia bibliothecae Romanorum pontificum*, t. I, p. 270.

5. Archives du Vatican, registre 263, fol. 310 v°. Ce document et le suivant m'ont été communiqués par M. Mirot.

6. Archives du Vatican, registre 263, fol. 14.

La date du règlement monétaire serait donc comprise entre le 22 septembre 1368 et février 1371. Il semble possible de la circonscrire davantage.

En effet, le règlement a vraisemblablement été rendu quand le cardinal recteur résidait encore à Avignon, c'est-à-dire avant le 4 juin 1369, date à laquelle il avait déjà rejoint Urbain V à Montefiascone [1]. Il est vrai que Philippe Cabassole rentra à Avignon avec le pape [2] le 24 septembre 1370.

*Avignon, 1368-1371. — Tableau du poids, du titre, de la valeur et du cours des principales monnaies en usage dans le Comtat-Venaissin, à savoir le florin de la chambre, le franc, le florin de la reine, le florin à la corne, le douzain d'Orange, le florin d'Arles, le sixain de Montélimart, dressé en vertu d'une ordonnance du recteur du Comtat-Venaissin.*

(Archives du Vatican, Registre du Vatican, n° 198, fol. 496.)

COPIA TABULE VALORIS MONETARUM

Ad refrenandas cupiditates multorum, pro utilitate publica et privata, ut monetarum cursus, juxta intrinsecum earundem valorem, de mandato domini nostri pape, per reverendissimum patrem dominum camerarium ipsius domini nostri pape hactenus ordinatum, suos limites non transcendat, sicut jam inventum est dampnabiliter transcendisse, in maximum et irreparabile dampnum rei publice et singularium personarum, et ut in dicto usu seu cursu monetarum ipsarum nullus possit intervenire error ipseque verus preordinatus usus, qui est tenendus ab omnibus, in rapinam non convertatur potius per abusum fiatque preda plurimis ex substencia aliorum, per reverendissimum patrem dominum Philippum, miseratione divina cardinalem Jerosolomitanum, civitatis Avinionensis et Comitatus Venayssini rectorem pro domino nostro papa et Romana ecclesia sacrosancta, assistentibus et consu-

1. Baluze, *Vitae paparum avenionensium*, t. I, col. 1022.
2. Baluze, *Ibid.*, col. 1023.

lentibus reverendo patre domino Magalonensi episcopo, domini pape thesaurario, et dominis clericis camere apostolice Avinione residentibus in presenti ac eciam capitaneo, ad dictos abusum et errorem dampniferos cassandos totaliter et tollendos, et ut veri valoris veritas ignorantibus elucescat, peritorum in arte cudende seu fabricande monete deliberatione habita pleniori, infrascripte deliberationes sunt facte et subsequenter in tabula presenti conscripte, ut videantur ab omnibus ne quisquam possit ignorantiam allegare, que quidem declarationes a singulis observari mandantur per dictum dominum cardinalem auctoritate qua supra sub penis appositis per reverendissimum patrem predictum dominum camerarium in sua ordinatione jamdicta.

In primis quidem florenus de camera et papalis [1], qui est de liga

1. Pour le florin de la Chambre ou pontifical, voyez : L. Blancard, *Sur le florin provençal*, dans *Revue numismat.*, 1886, p. 52. La description du florin de la Chambre est donnée dans une ordonnance de la République de Florence, de l'an 1368, rapportée par Orsini, *Storia delle monete della Repubblica fiorentina*, p. XXXVIII : « Anno 1368, a petizione di Urbano V pontefice et a sua richiesta, contro gli ordini delli Statuti del Comune di Firenze, si dà licenza nobili viro Amario de Gianfigliazzis, civi Florentino, magistro monetarum d. pape, quousque Urbanus fuerit in humanis, cudere et fabricare quoscumque florenos et quamcumque monetam auream dicti d. pape seu sue camere seu de camera, seu pro camera, etiam sub vel cum imagine s. Johannis Baptiste vel Lilii, vel aliquo signo vel conio communis Florentie, dum tum in ipsis florenis et quolibet ipsorum sit impressio evidentium litterarum seu signum mitrie papalis per quod appareat non esse florenos de Florentia, et quod in ipsis florenis non sint scripte seu sculpte he lictere *de Florentia.* » — D'après le document que nous publions ici le florin de la Chambre était au titre de 24 carats, c'est-à-dire d'or pur, et à la taille de 63 au marc. D'après M. Blancard (*Les marcs de la ville et de la cour romaine d'Avignon*, dans *Congrès archéologique de France*, 49ᵉ session (1882), p. 176 et suiv.) le marc en usage à la cour romaine (en 1373) aurait eu un poids équivalent à 230 grammes 694196510. D'où il suit que le florin de la chambre aurait dû peser 3 gr. 661812643. Mais dans son mémoire intitulé *Sur le florin provençal* (*Revue numismatique*, 1886, p. 58), M. Blancard estime à 3 gr. 54 le poids du florin de la Chambre, de 63 au marc pontifical, ce qui suppose un marc égal à 223 gr. 02. Cette dernière estimation paraît plus probable. Un florin, du Cabinet de France, conforme à la description de l'ordonnance florentine rapportée plus haut, c'est-à-dire marqué de la tiare, et d'une bonne conservation, pèse 3 gr. 53. D'autre part, si l'on adopte pour le marc pontifical le chiffre de 230 gr. 69, l'article suivant relatif au franc, ne peut s'expliquer, car il y est dit que 58 francs pèsent 1 marc moins 1 denier 1/4, en d'autres termes 4578 grains. Dans l'hypothèse d'un marc de 230 gr. 69, un marc (4608 grains) moins un denier et quart (30 grains) représente 4578 grains, qui auraient dû peser 229 gr. 18. Or, si le franc était taillé à raison de 63 au marc de Paris, son poids était de 3 gr. 88, qui multiplié par 58 donne 225 gr. 04 ; et l'on doit remarquer que 3 gr. 88 est certainement un poids un peu trop élevé, puisqu'en l'adoptant nous ne tenons pas compte du remède de poids. Si, au contraire, le marc pontifical était équivalent à 223 gr. 02, un marc moins un denier un quart est représenté par 221 gr. 56. — Le florin de la Chambre valait 26 sols de gros

XXIIII^or carat., quorum LXIII ponderant recte unam marcham, valet de grossis argenteis papalibus viginti sex solidos, et grossus papalis argenteus valet duos solidos sine pluri, et duodenus eciam papalis argenteus valet duodecim denarios.

Francus, qui est de liga vigintrium (*sic*) quadratarum cum tribus quartis unius quarati, et LVIII franci ponderant unum marcham minus uno denario et uno quarto unius denarii, valet pecia plusquam unus florenus de camera decem et novem denarios [1].

Quia floreni domine regine sunt reperti ad XIX carat. et mediam de liga, quorum LXV ponderant unam marcham granos quinque [2], unus valet minus quam florenus de camera ad rationem XXVI solidorum, videlicet quinque solidos sex denarios [3].

Florenus de grayleto [4], quorum LXV ponderant unam marcham minus sex granis seu uno (*sic*), sunt de liga pro qualibet pecia viginti caratarum et XIII sedecinorum, et valet minus quam florenus papalis de camera pro qualibet pecia quatuor solidos et septem denarios de dictis grossis papalibus [5].

Duodeni de Aurayca sunt reperti esse de liga VIII° denar. XXI gran. et III quarti, et valoris pro qualibet pecia octo denariorum cum dimidio et de dictis duodenis compertum est quod CLVII recte ponderant unam marcham [6].

d'argent pontificaux, en d'autres termes 13 gros, le gros valant deux sols. Le douzain pontifical valait douze deniers ou un demi-gros.

1. Le franc, monnaie du roi de France, dont il s'agit ici, était taillée à raison de 63 au marc de Paris (244 gr. 75292), et pesait par conséquent 3 gr. 88496. Voyez la note précédente — Il est notable que le franc était réputé à 24 carats ; mais les trésoriers pontificaux ne tiennent pas compte de son titre légal, mais seulement de son titre réel, reconnu à l'essai ; d'où nous pouvons conclure que la tolérance était alors en France, pour les monnaies d'or royales, d'un quart de carat.

2. Les florins provençaux de la reine Jeanne dont il s'agit ici pesaient donc un peu plus de 3 gr. 43, si l'on estime le marc à 223 gr. 02, car, dans cette hypothèse, un marc et cinq grains aurait été égal à 223 gr. 26. Ce florin devait être le même qui, dans d'autres documents, est appelé à la couronne, et spécialement dans un document de 1372 : « florenus regine ad coronam » (Archives du Vatican, *Instr. Misc.*), et auquel M. Blancard, *mémoire cité*, *Revue numismatique*, 1886, p. 54, assigne le poids de 3 gr. 46 ; voyez *Ibid.*, pp. 59, 224.

3. En d'autres termes, le florin de la reine valait 20 sols 6 deniers ou 10 gros et 6 deniers.

4. Le florin au graile frappé par les princes d'Orange « au type florentin et au différent du cornet. » (Blancard, *mémoire cité*, dans *Revue num.*, 1886, p. 54). Sur le sens du mot graile, voyez Du Cange, *Glossarium*, au mot *gracilis*. Le florin *de grayleto* était à peu près du même poids que celui de la reine.

5. Le *florenus de grayleto* valait donc 21 sols 5 deniers, ou 10 gros 1 douzain et 5 deniers.

6. D'où il suit que si le marc avait un poids équivalent à 223 gr. 02, le douzain pesait 1 gr. 42.

Floreni domini archiepiscopi Arelatensis de novo facti, quorum LXV ponderant recte unam marcham [1] sunt de liga XXI carat. cum uno octavo unius quarati, et valet minus quam florenus de camera pro qualibet pecia quatuor solidos et duos denarios cum obolo.

Inventum est sexenos domini Hugonis Ademari, domini de Guardia [2], valere quilibet quatuor denarios cum obolo, ad rationem floreni de camera, et est IIII^or den. VI granos de liga, et XIII solidi ponderant unam marcham.

Et quia convenit dominum nostrum et reverendissimam paternitatem vestram scire omnia, significo quod in presenti currunt florenus de camera pro XXVIII solidis, francus pro XXX^a solidis, florenus domine regine pro XXIII solidis, florenus de corno [3] pro XXIIII solidis, florenus domini Arelatensis, quasi ad idem.

## III

## Recette de monnaies prohibées, en 1301

Philippe le Bel, à plusieurs reprises, proscrivit les monnaies étrangères et ordonna aux particuliers de les porter, en même temps qu'une partie de leur vaisselle d'or et d'argent, aux Monnaies royales pour être livrées à la fonte. Nous donnons ici un état, probablement incomplet, de la recette en argent, billon et monnaies prohibées, faite par le maître de la Monnaie royale de Sommières. Bien que ce document ne porte pas de mention chronologique expresse, la date est facile à déterminer. En effet, dès les premières lignes il est dit que l'argent a été reçu par le maître de la Monnaie des mains de maître Jean le Lorrain, Martin Martini et maître Raoul Rousselet.

1. Le florin d'Arles, de cette émission, pèserait donc 3 gr. 43. Il valait 21 sols 9 deniers obole, ou 10 gros 1 douzain et 9 deniers obole.

2. Hugues Adémar de la Garde, seigneur en partie de Montélimart, contemporain d'Urbain V. Voyez : Caron, *Monnaies féodales françaises*, p. 271 et suiv. ; L. Vallentin, *Recherches sur le monnayage des seigneurs de Montélimar*, dans *Revue numismat.*, 1885, p. 56 et suiv.

3. C'est le même florin qui, plus haut, est désigné sous le nom de *florenus de graylelo.*

Or, par lettres du 2 juillet 1301, le roi mande au sénéchal de Beaucaire [1] que ses ordonnances sur la prohibition des monnaies étrangères n'ayant pas été rigoureusement appliquées dans le ressort de sa juridiction, il lui donne, ainsi qu'aux commissaires précédemment envoyés, à savoir maître Jean le Lorrain, clerc, et Martin Martini, de nouveaux pouvoirs pour opérer la saisie de toutes monnaies autres que les royales. Quelques jours après, il délègue un nouveau personnage, maître Raoul Rousselet, chanoine de Dôle, en qualité de commissaire surintendant sur le fait des monnaies dans la sénéchaussée de Beaucaire [2]. Il devait prendre, d'accord avec le sénéchal et les deux autres commissaires, toutes les mesures nécessaires à l'exécution des ordonnances.

De plus, le 19 août 1301, le procureur du comte de Foix proteste contre les agissements de Martin Martini qui avait saisi, dans les limites de la terre dudit comte, toutes les monnaies prohibées, c'est-à-dire toutes les monnaies autres que les royales [3].

Le 12 octobre 1301, le roi publia des instructions générales sur le mode de saisie des monnaies dans tout le royaume, instructions dont une copie fut transmise par Raoul Rousselet et le sénéchal de Beaucaire aux recteur et juge de Montpellier, le 27 octobre suivant [4].

Enfin, voici qui achève de fixer la date de notre document. Le § 47 mentionne la recette faite le vendredi, veille de la Saint-Martin. En 1301, la veille de la Saint-Martin, c'est-à-dire le 10 novembre, est bien un vendredi.

1. Ménard, *Histoire... de la ville de Nismes*, t. I, preuves, p. 142.

2. Mandement de Philippe le Bel au sénéchal de Beaucaire, en date du 19 juillet 1301, publié par Ménard, *Ibid.*, p. 142, et D. Vaissete, *Hist. générale de Languedoc*, nouv. édit., t. X, col. 375, n° 108.

3. Document publié dans D. Vaissete, *Hist. générale de Languedoc*, nouv. édit., t. X, col. 375, n° 109.

4. Ménard, *ouvrage cité*, preuves, pp. 142-143.

*Sommières*[1]. *1301, 14 juin-10 novembre. — Recette en argent, billon et monnaies prohibées, faite par Jean de Peyrelade, maître de la Monnaie de Sommières, par les mains de maître Jean le Lorrain, Martin Martini, maître Raoul Rousselet, et par celles des viguiers et baillis de la sénéchaussée de Beaucaire.*

(Bibliothèque nationale, Collection Baluze, vol. 391, pièce n° 523. Quatre bandes de parchemin.)

Hoc est recepta argenti, billoni et monetarum prohibitarum, quod Johannes de Petralata[2] magister monete Sumidrii recepit per manus magistri Johannis Lothoringi et Martini Martini et per manum magistri Radulphi Rousseleti et etiam per manus vicariorum et baillivorum senescallie Bellicadri.

Sequitur per manus magistri Johannis Lothoringi et Martini Martini.

(1). Primo, die XIIII junii, XXXVIII marcos et dimidiam unciam coronatorum[3] duplicum[4], XX sol. VI d.[5] pro marc.; valent XXXIX libr. III d.

1. Sommières, Gard, arr. de Nîmes, chef-lieu de canton.

2. Une recette faite sur ce maître de la Monnaie, précisément à l'occasion de l'apport du billon à la monnaie de Sommières, est mentionnée dans le registre du Trésor de Philippe le Bel (Bibl. nat., ms. lat. 9783, fol. 51) : « Mercur. IXa die Augusti (1301)... Cepimus super Re. pro denariis, billone, utensilibus et aliis rebus traditis Johanni de Petralata, civi parisiensi, monetario Sumidrii, per Grassinum Bonaventure et Petrum Raymundi, IIIM IIc LXXVI l. IX s. IIII d. tur., et reddidimus regi de monetagio Sumidrii per eosdem Grassinum et Petrum, to. per ced. curie. » Ce document m'a été signalé par M. de Marchéville.

3. Le manuscrit porte *coro coronatorum* ; cette erreur de scribe s'explique par le fait que *coro* termine une ligne.

4. Il est intéressant de rapprocher de cette mention le passage suivant de l'acte de protestation du procureur du comte de Foix, cité plus haut : « Et ideo cursus monetarum extranearum non fuit in terra sua publice vel occulte prohibitus et maxime cursus monete que cuditur apud Sanctum Remigium in Provincia que vulgariter vocatur coronatus. » (D. Vaissete, *Hist. générale de Languedoc*, nouv. éd., t. X, col. 375.)

5. Les évaluations sont faites en monnaie tournois. En effet, au § 6, il est dit que l'argent vaut 4 livres 2 sols au marc. Cette évaluation diffère à peine du prix du marc d'argent en 1301, tel qu'il est donné par les diverses tables, et qui est de 4 livres 5 sols tournois. Cf. de Saulcy, *Recueil de documents relatifs à l'histoire des monnaies*, t. I, pp. 10, 12, 14, etc. La différence de trois sols entre les deux évaluations doit-elle s'expliquer par l'emploi à Sommières d'un marc autre que celui de Paris ?

(2). Item, VII uncias XII esterlinos et obolum monete Sancti Saphorini [1], XIII sol. pro marc. ; valent. XII sol.

(3). Item, I marc. et V uncias et V esterlinos valenc. [2], XLVIII sol. pro marc. ; valent LXXIX sol. VI d.

(4). Item, LIX marc. IIII uncias et dimidiam unciam coronatorum duplicum, XX sol. VI d. pro marc. ; valent LX libr. XVIII sol. IIII d.

(5). Item, II marc. V uncias V esterlinos valenc., XLVIII sol. pro marca ; valent VI libr. VII sol. VI d.

(6). Item, die XXIX julii, CCXVI marc. VI uncias et dimidiam argenti, IIII libr. II sol. pro marc.; valent VIII$^{c}$ IIII$^{xx}$ IX libr.

(7). Item, CXXIII marc. parisiensium, XXXI sol. IIII d. pro marc.; valent IX$^{xx}$ XII libr. XIIII sol.

(8). Item, XLII marc. I unciam et dimidiam estevenensium, XXIII sol. pro marc. ; valent XLVIII libr. X sol. IIII d.

(9). Item, XLIX marc. IIII uncias et dimidiam vianensium, XXV sol. II d. pro marc. ; valent LXII libr. VII sol. III d.

(10). Item, II$^{c}$ I marc. III uncias turonensium parvorum, XXV sol. I d. pro marc. ; valent II$^{c}$ LII libr. XI sol. I d.

(11). Item, III$^{c}$ LXI marc. II uncias esperon. [3] IX sol pro marc. ; valent CLXII libr. XI sol. III d.

(12). Item, die XIIII septembris, LXVIII marc. coronatorum duplicum, XX sol. VI den. pro marc. ; valent LXIX libr. XIIII sol.

(13). Item, XIX marc. IIII uncias esperon. et crochin. [4] mixtorum, VIII sol. VI d. pro marc. ; valent VIII libr. V sol. IX d.

1. La monnaie dite *Sancti Saphorini* est vraisemblablement la monnaie frappée par le comte de Savoie, Amédée V, dans l'atelier de Saint-Symphorien-d'Ozon (Isère, arr. de Vienne). Cf. D. Promis, *Monete dei reali di Savoia*, t. I, pp. 76, 382, 436.

2. S'agit-il des monnaies de Valence de Jaime I, monnaies de billon avec la légende *Valencie*, ou des Valenciennois, monnaies du Hainaut frappées à Valenciennes. Les §§ 45, 48, 53 et 56 paraissent plaider en faveur de cette dernière identification.

3. Le nom est écrit en toutes lettres au § 57 : « dimidiam onciam speronatorum. » Cette monnaie est peut-être une monnaie allemande comme celle dont il est fait mention, à l'année 1473, dans une chronique tirée d'un ancien manuscrit de la ville de Nimes et publié par Ménard, *Hist. de Nismes*, t. III, preuves, p. 3, col. 1 : « Item, pour ce que mossenhor du Puy, lieutenent en Languedoc, avoit par ses letres patentes fait décrier et abatre les petits blancs d'Alamaigne appellés de la rodete, autrement de l'esperon, sans donner aucun terme de mettre lesdits petits blancs... » Ce texte a été cité par Du Cange, *Glossar.*, au mot *Espero*, éd. Henschel, t. III, p. 96.

4. Ici l'on pourrait lire *crochium* ; mais plus loin, au § 17, il y a *crochn*, avec un signe abréviatif. Je ne crois pas que cette monnaie ait été jusqu'ici identifiée.

(14). Item, I marc. VI uncias et dimidiam valen., XL sol. pro marc.; valent LXXV sol.

Summa totius recepte per predictos magistrum Johannem et Martinum XVIII^c libr. VI s. III. d.

Et de ista summa receperunt a dicto magistro Monete predicte. V^c IIII^xx VIII libr.

Sequitur recepta facta per manum magistri Radulphi Rousseleti de tribus vicariis[1].

(15). Primo, die XVIII octobris, recepit magister Monete per manum Martini Martini, nomine dicti magistri Radulphi :

Primo, LXXII marc. coronatorum duplicum, XXI sol. pro marc.; valent LXXV libr. XII sol.

(16). Item, XIX marc. coronatorum, turonensium et ob. mixtorum, XXIIII sol. pro marc.; valent XXII libr. XVI sol.

(17). Item, XV marc. IIII uncias crochn., V sol. pro marc.; valent LXXVII sol. VI d.

(18). Item, II marc. V uncias venissiensium argenteorum, IIII libr. III sol. pro marc.; valent X libr. XVII sol. X d.

(19). Item, II marc. V uncias et dimidiam ob. turon., XX sol. pro marc.; valent LIII sol. IX d.

(20). Item, I marc. VI unc. de coronatis parvis novis, XIIII sol. pro marc.; valent XXIIII sol. 6 d.

(21). Item, I marc. I unciam et dimidiam melgorensium argent. et coronatorum argent., IIII libr. II sol. pro marc; valent IIII libr. XVII sol. IIII d.

(22). Item, V uncias et dimidiam parisiensium, XXXI sol. IIII d. pro marca; valent XXI sol. VII d.

(23). Item, XVII marc. esterlinorum tantum Anglie quantum Flandrie, LXV sol. pro marc.; valent LV libr. V sol.

(24). Item, XI marc. IIII uncias valen., XLVIII sol. pro marc.; valent XXVII libr. XII sol.

(25). Item, II marc. II uncias et XV esterlinos cathalan.[2] parvorum, XXV sol. pro marc.; valent LVIII sol. VII d.

(26). Item, die XXX octobris per manum magistri Radulphi, XXVI marc. III uncias coronatorum duplicum, XX sol. VI d. pro marc.; valent XXVII libr. II sol. VI d.

1. Les mots *de tribus vicariis* sont d'une autre main.
2. Monnaies de la principauté de Catalogne.

(27). Item, IIII marc. VI uncias espern., X sol. pro marc.; valent XLVII sol. VI d.

(28). Item, IIII marc. II uncias et dimidiam et VII esterlinos valen., XLVIII sol. pro marc.; valent X libr. IX sol. III d.

(29). Item, IIII marc. III uncias et dimidiam crochn., V sol. pro marc.; valent XXII sol. V d.

(30). Item, I unciam et dimidiam coronatorum argent., IIII libr. II sol. pro marc.; valent XV sol. IIII d.

(31). Item, II unc. et dimidiam esterlinorum Flandrie, XL sol. pro marc.; valent XII sol. VI d.

(32). Item, III uncias et XII esterlinos et ob. coronatorum et valen. mixtorum; valent XXIII sol.

(33). Item, VII esterlinos Flandrie, valent XVIII d.

Summa totius recepte per dictum magistrum Radulphum : CCLII libr. X sol. I d.

Et adhuc habemus penes nos V marc. argenti in deposito per manum dicti magistri Radulphi.

Sequitur recepta per manus vicariorum et baillivorum senescallie [1] die XI octobris.

Primo a castellano Bellicadri per manum magistri Petri Billaut :

(34). CXXII marc. II uncias coronatorum duplicum, XXI sol. pro marc.; valent VI^xx VIII libr. VII sol. III d.

(35). Item, V marc. I unciam XV esterlinos cambii mixti., XXIIII sol. VIII d. pro marc.; valent VI libr. V sol. IIII d.

(36). Item, pro esterlino Flandrie et pro denario argen., XXXIX sol.

(37). Item, II marc. VI uncias V esterlinos valen., XLVIII sol. pro marc.; valent VI libr. XIII sol. VI d.

(38). Item, pro VII marc. crochin., V sol. pro marc.; valent XXXV sol.

Summa. CXLV libr. I d.

De qua summa solvimus dicto magistro Petro C libras de mandato domini senescalli [2].

(39). Item, die ultima octobris habuimus a dicto castellano per manum Johannis de Saussellis XVI marc. III uncias et dimidiam coronatorum duplicum, XX sol. VI d. pro marc.; valent XVI libr. XVII sol.

Sequitur recepta per rectorem Montispessulani, die XI octobris.

1. La sénéchaussée de Beaucaire.

2. Les mots *de mandato domini senescalli* sont d'une autre main.

(40). Primo XXXIX marc. billoni mixti, XX sol. II d. pro marc.; valent XXXIX libr. VI sol. VI d.

(41). Item, X marc. III uncias argenti, LXV sol. II d. pro marc.; valent XXXIII libr. XVI sol.

(42). Item, XXV marc. petrorum Ispanie [1], V sol. pro marc.; valent VI libr. V sol.

Summa de istis tribus partitis supradictis : LXXIX libr. VII sol. VI d.

Solvimus Dyonisio Escallardi, subvicario Montispessulani, de mandato domini senescalli [2].

Item, die tercia novembris recepimus a vicario Aquarum mortuarum [3] per manum Petri, nepotis sui.

(43). Primo, IX marc. I unciam XV esterlinos coronatorum mixtorum, XX sol. pro marc.; valent IX libr. IIII sol. IIII d.

(44). Item, VIII marc. II uncias billoni, XV sol. pro marc.; valent VI libr. III sol. IX d.

(45). Item, I marc. V uncias XV esterlinos valen. et esterlinorum Flandrie, XLV sol. pro marc.; valent LXXVII sol. V d.

Summa de istis tribus partitis supradictis per vicarium supradictum, XIX libr. V sol. VI d.

(46). Item, die VII novembris recepimus a vicario Lunelli [4] per manum Petri Cacadelli, cambii mixti in VII partitis, valent XIX sol. IX d., quos solvimus dicto Petro.

Die [5] Veneris in vigilia sancti Martini.

(47). Jac. de Agantico aportavit II marc. VI oncias et dimidiam canbii mixti, XVIII sol. pro marc.; valent L sol. VII d.

(48). Item, IIII oncias valensan. et estellinorum Flandrie, XLV s. pro marc.; valent XXII s. VI d.

(49). Item, I denarium auri de moneta Frederici [6]; valet XX sol.

(50) [7]. Saturninus Donadei, campsor Sancti Saturnini pro domino rege, aportavit IIII$^{or}$ oncias V sterlinos barchinonensium argenti, ad valorem pro marcha LXXVIII sol.; valent XLI sol. V d.

(51). Item, duas oncias coronatorum parvorum; valent IIII$^{or}$ sol.

1. Probablement des monnaies de Pierre III, roi d'Aragon, de 1276 à 1285.

2. Les mots *de mandato domini senescalli* sont d'une autre main.

3. Aigues-Mortes, Gard, arr. de Nîmes, ch.-l. de canton.

4. Lunel, Hérault, arr. de Montpellier, ch.-l. de canton.

5. La recette du vendredi, veille de la Saint-Martin (10 nov. 1301), est d'une autre main que les recettes précédentes.

6. Probablement une augustale de Frédéric II.

7. Avec ce § commence la 4$^{e}$ feuille de parchemin ; l'écriture est d'une autre main que les précédentes.

(52). Item, Philippus de Lorriaco, vicarius de Vigano [1] apportavit de cambio mixto, XXV march. IIII^or uncias et dimidiam, XXII pro march.; valent XXVIII libr. II sol. III d. tur.

(53). Item, unum marchum V oncias de valen. et sterlinis Flandrie, pro march. XLV sol.; valent LXXVII sol.

(54). Ballivus Gaballitani, de mandato magistri Johannis Lotoringi, misit per Hugolinum de Lugdon., servientem, XXIIII^or march. IIII^or oncias coronatorum duplicium, XXI sol. pro march.; valent XXV libr. XIIII sol. VI d. tur.

(55). Item, tres march. VII onc. obolorum mixtarum, XIX sol. pro march.; valent LXXIII sol. VI denar.

(56). Item, duas march. et dimidiam unciam de valen. et sterlinis Flandrie, valent IIII^or libr. XII sol. X d.

(57). Item, unum march. et dimidiam onciam speronatorum, X sol. pro march.; valent X sol. VIII denar.

(58). Item, duo march. et dimidiam onciam de croch., V s. pro march.; valent X s. III d.

(59). Galterus de Bruges, custos portus et pontis Sancti Saturnini aportavit tres march. II oncias et dimidiam coronatorum duplicium, XX sol. VI d. pro march.; valent LXVII sol. X d.

(60). Item, V oncias II d ob. de valen. mixtis, XLVIII sol. pro march.; valent XXX sol. IX d.

(61). Item, VII oncias speronatorum mixtorum, IX sol. VI d. pro march.; valent VIII sol. IIII^or den. tur.

(62). Item, II oncias et dimidiam de croch.; valent - XVIII d.

(63). Poncius Liverias, custos portus de Cadeneto aportavit tres march. I onciam et dimidiam et I quart., XX sol. VI d. pro march.; valent LXVI. sol. tur.

(64). Petrus de Novocastro, custos portus Bellicadri, apportavit II march. V oncias coronatorum duplicium, XX sol. VI d. pro marcha; valent LIII s. IX d.

1. Le Vigan, Gard, ch.-l. d'arrond.

## IV

## Bail des monnaies royales en 1303

### 1.

*Longchamp, 22 août 1303. — Philippe IV, roi de France, détermine les conditions auxquelles il a baillé à Renier et à Guillaume le Flamenc, l'ouvrage de ses monnaies dans tout le royaume*[1].

(Copie contemporaine sur parchemin, Bibliothèque nationale, Collection Baluze, vol. 391, pièce n° 516. — Publ. partiellement, d'après une copie des Archives de la Monnaie : F. de Saulcy, *Recueil de documents relatifs à l'histoire des monnaies* t. I, p. 157.)

Ph., par la grace Dieu roys de France, a touz ceus qui[2] ces presentes letres verront salut. Sachent tuit que nous a noz a nos amez Renier le Flamenc et Guillaume le Flamenc, citeiens de Paris, avons bailliées toutes noz monnoies à faire et à ouvrer par tout nostre royaume, en quelques leus et en tant de leus coume il voudront et verront que il sera à faire pour nostre proufit, en la fourme et en la manière qui s'ensuient :

(1). C'est à savoir que li royaus d'or que il feront et forgeront seront du pois acoustumé et est le pois acoustumé de XXXIIII royaus et demy et seront les diz royaus de fin or et courront pour cinquante solz parisis le royal et seront delivrez et jugiez chascun jour par bones genz et souffisanz qui seront establiz de par nous à ce faire, si comme il a esté acoustumé autre foez à ce faire, coume l'en fesait monnoie de fin or.

(2). Et voulons que les royaus qui courent à present aient leur cours juques à la feste saint André prouchaine à venir[3], chascun royal pour XLI solz parisis et non pour plus, et le dit terme passé nous voulons et ordrenons que les diz royaus perdent leur cours du tout en

1. Au dos, d'une écriture contemporaine de la copie : « C'est la letre du marchié des monnoies de Renier le Flamenc et Guillaume le Flamenc. »

2. Le manuscrit porte *ceus a qui*.

3. Le 30 novembre.

tout, et soient du tout abatu et qui dedenz le dit terme voudra aporter les diz royaus aus changeurs ou a noz Monnoies pour le dit pris nous voulons que il soient receuz et rendu et paié ledit pris à ceux qui les i aporteront.

(3). Item, il feront gros tournois d'argent a IX deniers de loy à nostre argent, du pois acoustumé et se pourront delivrer à XII forz et à XII floibes et courront pour XXVI tournois petiz chascun.

(4). Et voulons que les diz Renier et Guillaume mestres des dites Monnoies puissent achater or, argent et billon pour tel pris quant il voudront et tant comme il voudront et que il puissent ausi achater et metre à billon toutes manieres de monnoies, et voulons encore que les deffenses et les ordrenances faites des monnoies estranges dehors de nostre royaume soient tenues et gardées fermement et renouvelées par cri et expressement que or, argent ne billon ne puisse estre trez hors du royaume et que les diz mestres puissent metre gardes pour ce là où il verront que mestier sera et otroier à iceus gardes quint ou quart es forfaitures que il trouveront si comme il est acoustumé de pieca.

(5). Item, les diz mestres pourront mander ouvriers et monnoiers dedenz le royaume et dehors tant comme mestier leur sera et penre et apeler oveques eus tele compaignie comme il verront qui leur sera proufitable chose.

(6). Encore voulons nous que quant les monnoies dessus dites seront délivrées de pois et de loy par noz essaieurs et par nostre garde deputez à ce, que les mestres dessus diz soient quites et asolz et leurs hoirs et ceus qui d'eus auroient cause, de toutes choses que on leur pourroit demander pour reson de ce.

(7). Et est à savoir que traitié est entre nous et les diz mestres que les proufiz de toutes les dites monnoies seront nostres par l'espace de deus moys li quel deus mois commenceront lendemain de la date de ceste letre et les deus mois passez, les proufiz des monnoies seront au diz mestres juques à un an en rendant et paiant à nous pour chascun jour ouvrable VIII$^{M}$ lb. tournois, et se le proufit du dit monnoiage valoit plus de VIII$^{M}$ lb. chascun jour, le seurplus juques à VI$^{C}$ lb. seroit aus diz mestres; et se le monnoiage valoit plus des VIII$^{M}$ et VI$^{C}$ lb. dessus diz, le seurplus seroit nostre.

(8). Et est encore à savoir que les diz mestres doivent compter du dit monnoiage chascun deus mois.

(9). Et est encore acordé que se les diz mestres n'acomplissoient les dites VIII$^{M}$ lb., si comme dessus est dit et que defaut i eust, le proufit des deus premiers mois leur tendront leu pour accomplir et parfaire

les deffauz des journées des queles il ne nous auroient pas paié enterinement les VIII$^{M}$ lb. dessus dites. Et se il avenoit par aucune aventure que les ouvriers ou les monnoiers outre la volenté des diz mestres lessassent à ouvrer pour reson de mort ou de mariage, ou pour meslée, ou pour cause d'aventure ou de necessité, les diz mestres ne seraient pas tenuz pour cele journée ou pour pluseurs, se le cas i avenoit, à rendre ne à paier à nous la somme de VIII$^{M}$ lb. dessus dites.

(10). Et pour accomplir et fermement tenir les dites convenances, il est acordé que les diz mestres nous douront seurté de XL mile livres de tournois, lesqueles XL mile lb. seroient nostres acquises, se les dites convenances ne nous estoient enterinées et acomplies dedenz l'année dessus dite.

(11). Et par ce mesme acort nous leur prometons loiaument en parole de roy que les dites monnoies nous ne leur osterons ne ne metrons hors de leur main ne ne ferons faire, forgier, ne ouvrer monnoies en nulle partie de nostre royaume durant le terme devant dit, ainçois leur guerantirons et maintendrons oveques toutes les convenances dessus dites jusques aus diz termes, non contrestant tout encherissement ou graigneur offre ne pour eus desdomagier des domages que il auroient soustenuz du marchié ne pour autre cause quele que elle fust.

En tesmoing de laquele chose nous avons fait sceler ces presentes letres de nostre scel. Donné en l'abaie de Loncchamp le josdi après la feste de l'Assumption Nostre Dame, l'an de grace mil trois cenz et trois.

## 2.

*24 août 1303. — Philippe IV, roi de France, autorise Renier et Guillaume le Flamenc à faire forger de la monnaie noire, c'est-à-dire des parisis doubles et des tournois doubles.*

(Copié à la suite des lettres précédentes sur la même feuille de parchemin).

Ph. par la grace Dieu roy de France. Sachent tuit que coume nous aions otroié le fait et la mestrie de toutes noz monnoies à noz amez Renier le Flamenc et Guillaume le Flamenc, citeiens de Paris, sus certaines condictions, si comme il est contenu en noz letres que il ont de nous seur ce, et mention ne soit pas faite es dites letres de la noire

monnoie laquele est necessaire et proufitable pour nostre commun pueple, nous aus diz mestres de noz dites monnoies otroions et voulons que il puissent faire forgier et ouvrer noire monnoie, c'est asavoir parisis doubles à deus deniers et wit grains de loy à argent le roy et du pois acoustumé; item, tournois doubles à deus deniers de loy à argent le roy et du poys a acoustumé. Et que ce soit ferm et estable, nous avons fait sceler ces letres du scel petit de nostre secret pour l'absence de nostre grant scel. Et se il ne souffisoit aus diz mestres nous leur prometons à encorporer ceste dite letre en la grant letre devant dite que il ont seur le fait de nostre devant dit monnoiage ou à faire sceler autele letre comme ceste ci est de nostre grant scel dessus dit. Ce fu fait le samedi jour de feste saint Bertelemy apostre l'an de grace mil trois cenz et trois.

MAURICE PROU.

# MÉDAILLES MODERNES

## RÉCEMMENT ACQUISES PAR LE CABINET DE FRANCE

(*Suite*).

PI. V.

Depuis la publication de notre dernier article[1], dans le numéro précédent de cette *Revue*, la Bibliothèque Nationale s'est enrichie, à la vente du baron Pichon, de deux médailles françaises que nous tenons à signaler immédiatement à nos lecteurs. Ces deux pièces passent pour uniques et n'avaient jamais été reproduites avant l'apparition du Catalogue de vente.

### 13. *Charles, duc d'Angoulême*,

*fils de François Ier et de Claude de France, né à Saint-Germain-en-Laye le 22 janvier 1522; mort près d'Abbeville le 9 novembre 1545.*

PI. V, nº 2.

CAROL : EИGOLIS : DVX | 1535 || AИИORVM || 14.

Buste de Charles d'Angoulême, à droite, coiffé d'un chapeau orné d'une plume rabattue sur le côté et d'une

1. Voy. *Rev. num.*, 1897, p. 82-94.

Cet article était déjà publié, quand nous avons appris que M. Léon Germain venait d'identifier le personnage mystérieux que nous avons appelé René de Maria et que la *Gallia Christiana* dit avoir été abbé du Mont-Saint-Michel. M. Léon Germain démontre (Voy. plus bas, p. 203) que *abbas Sancti Michaelis* ne doit pas être traduit par *abbé de Saint-Michel* mais bien par *abbé de Saint-Mihiel*, et qu'il s'agit ici de cette abbaye de Saint-Mihiel qui fut la plus considérable des abbayes bénédictines du Barrois. Après la lecture de la lettre de M. Léon Germain, le doute n'est plus possible; la notice donnée par la *Gallia Christiana* doit être réformée. René de Maria ou « de Marye » ne peut être un autre personnage que cet abbé de Saint-

enseigne ronde. Ce prince porte un vêtement de dessus (robe, petit manteau, corsage ou pourpoint) difficile à dénommer d'une façon certaine, mais d'une forme très caractéristique, avec ses manches énormes à l'épaule, son petit collet rabattu et son étroite ouverture sur le devant; l'ouverture laisse apparaître le vêtement de dessous et aussi la fine chemise, dont le col, légèrement froncé, annonce déjà l'apparition de ces fraises ridicules qui ne furent en pleine vogue que vers le milieu du XVI^e siècle.

℟. Revers lisse. Trou en haut, perçant la médaille de part en part. Bronze, 72 millimètres. — Catalogue Pichon, pl. IX, n° 321.

Cette médaille est une de ces œuvres françaises, d'un naturalisme délicat, malheureusement trop rares, dans toutes les branches des arts du dessin, à l'époque où les artistes italiens régnaient et gouvernaient à Fontainebleau et même dans tout le beau pays de France. Son style est expressif, franc, et d'une vigueur savoureuse qui sent bien son terroir. Cette œuvre, en un mot, rentre dans la catégorie de ces objets exceptionnels que l'on doit recueillir avec le plus grand soin.

Notre pièce est le pendant exact, comme faire et comme date, de la médaille, déjà connue mais trop peu admirée peut-être, de Henri d'Orléans, le futur Henri II[1]. Non seulement le costume, la forme des lettres, le style, la date, les dimensions sont les mêmes; mais l'artiste est encore le même. La seule différence entre ces deux pièces, c'est

Mihiel que l'on représente comme un ami des beaux-arts et du luxe, mais aussi comme un prodigue incorrigible. C'est lui qui fut imposé aux moines par Louis de Lorraine et qui donna à l'église de Saint-Mihiel la grosse cloche portant son nom et ses armes, document indiscutable qui ne laisse plus planer de doutes sur l'identification définitive du personnage représenté sur notre médaille.

1. *Trésor de Numismatique, Médailles françaises, 1^re partie*, pl. IX, n° 4 et p. 7. Malheureusement, le Cabinet de France ne possède, de la médaille de Henri d'Orléans, qu'un exemplaire d'argent complètement refait.

que, dans celle de Charles d'Angoulême, le profil est tourné vers la droite, tandis que, dans l'autre, le personnage regarde vers la gauche.

Ce serait une véritable bonne fortune de découvrir ces deux médailles en exemplaires absolument parfaits; mais on les cherche encore; et ceux que possède le Cabinet de France, tels qu'ils sont, nous révèlent des œuvres d'un art très personnel, délicat et fort, qui ne doit rien aux formules de l'art italien. Ce dernier est déjà devenu, à cette époque, un art habile et savant, qui, n'ayant désormais rien à apprendre et n'aspirant plus à monter, laisse déjà entrevoir, malgré tout le charme qui le distingue, l'irrémédiable décadence qui l'attend.

La médaille de Charles d'Angoulême est précieuse encore à un autre point de vue. Si on laisse de côté le petit bois assez grossier du *Promptuaire des Médailles* de Roville de Lyon[1], elle fournit, en effet, la seule effigie authentique de Charles d'Angoulême.

### 14. *Marguerite de Valois*,

*fille de Henri II et de Catherine de Médicis, née à Saint-Germain-en-Laye le 14 mai 1553; épouse Henri de Navarre le 18 août 1572; son mariage est déclaré nul le 17 décembre 1599; elle meurt le 27 mars 1615.*

Pl. V, n° 1.

⚘ DIDVCI NEQVEANT GENII QVOS GRATIA IVNXIT.

Buste de Marguerite de Valois, à gauche, placé au-dessus d'un fleuve qui coule entre deux rives herbeuses, plantées

1. Édit. de 1553, p. 243. Dans ce petit portrait de trois quarts, Charles d'Angoulême est à peu près accoutré comme sur notre médaille.

chacune d'un palmier. Ces deux palmiers s'inclinent l'un vers l'autre, encadrant le haut du buste et formant comme un berceau au-dessus de la tête de la jeune reine. En bas, sur deux lignes, on lit : + ⁜ MARGARITA·R·NAV' ‖ FILIA SOROR VXOR REG.

℞. Revers lisse.

L'exemplaire acquis par le Cabinet de France est en bronze, d'une belle venue et d'une conservation excellente. Il mesure 65 millimètres de hauteur avec la bélière et 59 millimètres sans la bélière, sur 49 millimètres de largeur.

Cette pièce est incontestablement d'une facture habile, aisée, élégante ; mais la composition et l'arrangement sont d'un goût un peu douteux.

Elle fut modelée à l'occasion et en mémoire du fameux mariage de Marguerite de Valois avec Henri de Navarre; peut-être même fut-elle distribuée pendant ces fêtes retentissantes qui précédèrent de si peu le massacre de la Saint-Barthélemy. La légende laisse entrevoir les craintes qui hantaient alors les esprits, et, comme pour conjurer le sort, elle exprime le vœu que « jamais les mauvais Génies ne puissent séparer ceux que la Grâce a unis ».

Aussi bien que le temps du verbe *junxit*, le titre de *uxor regis* prouve que le médailleur visait le mariage de Marguerite et non un simple projet de mariage ou même les fiançailles. L'examen du costume de la reine[1] vient confirmer, d'ailleurs, ces déductions déjà suffisamment probantes, et permet d'affirmer en outre que cette médaille n'est pas une pièce de restitution, mais qu'elle a bien été exécutée à l'époque même du mariage, c'est-à-dire en 1572. Marguerite y est coiffée d'un chaperon « muni de sa

1. Voy. Quicherat, *Hist. du costume en France*, édit. de 1876, pp. 405 et suivantes.

queue » et orné de plusieurs rangs de perles. Elle est vêtue d'une robe, ou « berne », à collet montant de dentelle, brodé, godronné et très largement ouvert en avant ; ce vêtement, très ample aux épaules, tailladé et bouillonné, laisse voir une « cotte » échancrée en carré sur la poitrine et bordée en ce point de perles et de pierreries. Un immense joyau pendant au milieu du buste, une grosse perle à l'oreille et un riche collier au cou complètent ce costume d'apparat. La physionomie n'est pas en désaccord avec la date de 1572, et si la figure paraît forte, il faut se rappeler que Marguerite avait un peu de la face large et des lèvres épaisses de sa mère, et que, de bonne heure, ses joues furent rebondies et ses formes luxuriantes [1].

Je ne veux pas me hasarder à indiquer l'auteur de cette médaille; nous sommes en présence d'une œuvre française, c'est tout ce que je puis dire de certain, pour le moment.

Si l'effigie de cette médaille n'a pas l'avantage d'être l'unique portrait de la reine Marguerite, étant donnés surtout les trois magnifiques dessins du département des Estampes de la Bibliothèque nationale [2] ; au moins est-elle la seule effigie modelée connue, la seule effigie à date certaine, et le seul portrait qui donne une idée précise de la recherche et de la splendeur des costumes d'apparat de cette célèbre princesse.

H. de la Tour.

(*A suivre.*)

1. H. Bouchot, *Les Femmes de Brantôme*, Paris, Quantin, 1890, in-4°, pp. 221, 222.

2. H. Bouchot, *Les Portraits aux crayons*, Paris, Oudin, 1884, in-8°, pp. 209 et 210. — *Les Femmes de Brantôme*, pp. 220, 225, 228.

# MÉLANGES & DOCUMENTS

## BAIL DE LA MONNAIE D'HENRICHEMONT EN 1635

Le document publié plus loin comble une lacune dans l'histoire de la monnaie des princes d'Henrichemont. Résumons les renseignements épars dans diverses publications.

Du Cange (art. *Moneta* du *Glossarium*) rapporte que le seigneur de Boisbelle et d'Henrichemont avait concédé par des lettres du 10 mai 1635, à Pierre Freté et à Claude Minard, le droit de frapper sa monnaie, selon les règlements de France. Duby[1] fait allusion à ces lettres, et les auteurs postérieurs ne donnent pas de renseignements plus étendus. M. Hippolyte Boyer a eu le mérite de découvrir de nouveaux documents et d'esquisser l'histoire de l'atelier d'Henrichemont[2] dont l'existence au dix-septième siècle est si digne d'attention.

Si l'on en croit des mémoires du siècle dernier, dits *Mémoires Dumont*, Maximilien de Béthune avait accordé à un particulier, le 2 mai 1613, la permission de fabriquer des doubles et des liards. On ne connaît aucun produit de cette fabrication. Les *Mémoires Dumont* nous apprennent que, par lettres du 10 mai 1635, le duc de Sully avait permis à Pierre Frété, marchand à Lyon, et à Claude Minard, bourgeois de Paris, de battre monnaie dans la principauté. Ces lettres furent enregistrées à la chancellerie d'Henrichemont, le 13 octobre suivant; mais les deux fermiers de l'atelier avaient été dépossédés de leurs droits au mois de sep-

1. *Traité des monnoies des barons*, t. I, p. 92.
2. H. Boyer, *La monnaie d'Henrichemont*, dans les *Mémoires de la Soc. hist. litt., artist. et scient. du Cher*, 2e Série, t. III, 1876, p. 295 à 309.

tembre précédent (Les *Mémoires Dumont* donnent la date du 27 septembre). C'est ici que prend place le document publié plus loin, relation curieuse qui précise la date de la création de l'atelier, les droits et les charges des fermiers, ainsi que la cause de leur déchéance. Le 29 novembre 1635, d'après les *Mémoires Dumont*, le duc de Sully donna un édit portant création d'officiers pour l'atelier nouveau : un général de la Monnaie, deux gardes, un procureur du Prince, un greffier, un graveur et un essayeur. Les fonctions et les pouvoirs de ces officiers devaient être les mêmes que ceux des Monnaies de France. Les *registres paroissiaux*, consultés par M. Boyer, ont révélé les noms de plusieurs officiers de l'atelier d'Henrichemont. Le maître de la Monnaie, en décembre 1635, était Jean Levrat; le greffier se nommait Me Silvain Prévost; le graveur est « honorable personne Clément Legendre, maître *scrupteur* (*sic*) et graveur, citoien de la ville de Lion». On connaît aussi Claude Boissard, fondeur et forgeur, « me des martinets et fonderie de la monnoye »; Benoist Charret, *fourgeur*; enfin, Étienne Bernier et Pierre Perret, ouvriers, et Claude Canay, maître-monnayeur.

Le 26 janvier et le 27 septembre 1639, il y eut confirmation des offices de monnayeurs.

Par des déclarations du 5 mars 1644 et du 6 juin 1654, le roi de France confirma les privilèges du prince souverain d'Henrichemont et ses droits de monnayage en tous métaux [1].

Le 15 mai 1654, le petit-fils de Sully, Maximilien III, renouvelait le traité pour la fabrication des espèces (troisième *Mémoire Dumont*). Plus tard, le duc de Sully rendit une ordonnance contre les faux monnayeurs (6 juillet 1719); mais ces faussaires émettaient probablement des contrefaçons de la monnaie royale, car il paraît certain que le monnayage d'Henrichemont avait cessé vers 1654.

On connaît un essai en argent, aux types du demi-franc de Louis XIII et avec le buste de Maximilien de Béthune. Les autres

1. Édit de janvier 1644, *avec le pouvoir de battre monnoie d'or et d'argent.* (Du Cange.)

pièces frappées à Henrichemont sont des doubles tournois, en cuivre, du même prince et de son petit-fils [1].

La lettre L, qu'on remarque sur plusieurs pièces, est peut-être le différent du maître Levrat ou celui du graveur Legendre [2].

Bien que les documents fassent mention de monnaies en or et en argent qui devaient être frappées dans l'atelier d'Henrichemont, on ne connaît aucune monnaie véritable en ces métaux.

Un document, cité par M. Boyer, donne l'explication de cette anomalie. En effet, en relatant l'arrêt de la Cour des Monnaies du 17 mars 1654, enregistrant les lettres patentes de janvier 1644, le troisième *Mémoire Dumont* ajoute : « L'arrêt contient une condition qui a toujours empêché l'exécution de ces lettres-patentes : *sans que pour raison desdites fabrications, le prince de Boisbelle et ses successeurs, leurs fermiers ou commis, puissent enlever aucune matière d'or ou d'argent en ce Royaume.* »

En réalité, le droit de monnayer l'or et l'argent était subordonné à la découverte de mines de ces métaux sur le territoire de la principauté. Maximilien de Béthune n'eut garde de chercher à éluder les dispositions des ordonnances royales. Aussi bien, autrefois, il avait puissamment contribué à empêcher l'exportation des métaux précieux. Des passages de ses propres *Mémoires* font foi de son zèle à cet égard [3].

Quant à la fabrication des monnaies en cuivre, comme il n'existait aucune restriction aux concessions octroyées par le Roi, elle eut lieu pendant plusieurs années. Mais les doubles tournois émis à Henrichemont ne devaient avoir cours que sur le territoire de la principauté. C'est du moins ce que nous pouvons déduire des arrêts de la Cour des Monnaies de Paris, publiés en 1635 et 1637, qui décrient, en même temps que d'autres pièces, les doubles tournois fabriqués à Henrichemont [4].

J.-Adrien Blanchet.

1. Poey d'Avant, *Monnaies féodales*, t. I, p. 305-308.
2. Il est probable que le modèle des monnaies d'Henrichemont avait été fait à Paris.
3. *Mémoires du duc de Sully*, 1827, t. III, p. 109.
4. *Répertoire* de A. Engel et R. Serrure, n[os] 6977 et 6984.

*Lettres patentes portant révocation de celles qui ont esté cy devant accordées aux nomméz Ferté et Mesnard, et bail de la monnoie d'Henrichemont, 1635.*

Maximilian de Bethune, duc de Sully, Pair et Mareschal de France, prince souverain de Henrichemont et Boisbelle, marquis de Rosny, Nogent-le-Béthune [1], Conty, comte de Muret, Montigny, Villebon, Champrond, baron de la Chappelle d'Angillon, Sainct Gondon, Caussade, Montricoux, Bretheuil, Francastel, La Falloize, Las, Vitray, etc. A noz bailly, lieutenant et autres officiers de nostredicte souveraineté de Henrichemont et Boisbelle, salut. Nous aurions cy devant et dez le mois de May dernier, faict expédier noz lettres patentes à Pierre Ferté et Claude Mesnard, avec permission de faire battre et fabricquer pendant le temps et espace de six années dans nostredicte souveraineté, toutes espèces de monnoye tant d'or, d'argent, que billon, à noz coings et armes, du poidz, fin et alloy portéz par les ordonnances de France, et autres clauses énoncées par lesdictes lettres, lesquelles nous aurions depuis révocquées à l'instance et poursuitte dudict Mesnard, lequel pendant l'absence dudit Ferté nous aiant faict entendre à l'encontre de luy plusieurs contraventions et suppositions qui le rendoient indigne du bénéfice de nosdictes lettres, Nous auroit supplié luy voulloir continuer en sa personne nostre grace et privilege de faire battre et fabricquer ladicte monnoye. Ce que nous aurions faict dès le XXIX^e septembre dernier, pressé tant par les importunités et prières dudict Mesnard, par l'absence dudit Ferté duquel nous n'avions entendu parler pendant deux mois et plus, que sur l'asseurance que ledit Mesnard nous auroit faicte de nous garentir et indempniser de toutes les actions qui pourroient estre a l'encontre de nous intentées pour raison desdictes premières lettres, mesmes de payer audit Ferté tous les dommages et intérestz qu'il pourroit prétendre. Lequel Ferté s'estant depuis représenté et faict entendre les causes nécessaires de son absence, nous auroit donné sa requeste des le unziesme octobre dernier, aux fins d'estre reçeu a se purger des impostures et calomnies dudict Mesnard, et d'estre maintenu en la possession et jouyssance de nosdictes lettres, pour l'exécution desquelles il s'estoit engagé en de grandz frais et

1. C'est Nogent-le-Rotrou. Sully acheta, en 1624, au père du grand Condé, le château de Nogent-le-Rotrou. Le tombeau de Sully est dans la chapelle de l'Hôtel-Dieu de cette ville (Voy. P. Vitry, *Le tombeau de Sully à Nogent-le-Rotrou*, dans la *Revue archéologique*, 1895, t. I, p. 145).

despences excessives, aiant faict conduire sur les lieux quantité d'oustilz, matériaux, ustencilles et ouvriers nécessaires à la fabricque de ladicte monnoye, sans que ledit Mesnard y eust rien contribué. Pour nous informer de ce faict particulièrement, et rendre droict aux parties, nous aurions ordonné qu'elles comparoistroient en personnes, à la huictaine, par devant nous en nostre hostel, où s'estant ledit Ferté présenté et réitéré ses plainctes, en l'absence dudict Mesnard non comparant à l'assignation qui lui avoit esté donnée, ledit Ferté nous auroit supplié luy voulloir octroyer noz lettres a vous addressantes, pour rapporter certificat que lesditz matériaux, oustilz et ustencilles luy appartenoient, et les avoit faict conduire en nostre ville d'Henrichemont, ou s'estant acheminé en vertu de nosdictes lettres, et là faict saisir et sceller tous lesditz outils et matériaux, il nous auroit rapporté vostre procès verbal contenant les contestations des parties, et le renvoy que vous avez faict par devant nous pour leur estre rendu droict. En exécution dequoy ledit Ferté, nous ayant présenté sa requeste le dixiesme des présentz mois et an, à ce qu'il nous pleust ordonner ledict Mesnard estre appellé par devant nous pour rapporter tous et ung chacuns les tiltres, lettres et traictés en vertu desquelz il prétendoit droict tant en ladicte monnoye qu'ausditz outilz et matériaux, ledit Ferté offrant de sa part remettre et produire en noz mains toutes les provisions, lettres et traictés pour justifier le droict qu'il avoit en la chose. Ce qu'ayant esté ordonné par nous, ledit Mesnard n'y auroit voullu satisfaire, nonobstant les sommations et interpellations qui luy en auroient esté faictes en nostre presence, ce qui nous auroit faict juger de la mauvaise intention dudict Mesnard, et qu'il n'avoit extorqué de nous lesdictes secondes lettres que pour en abuser et entretenir l'affaire dans les longueurs et chicaneries. A quoy désirant pourvoir, Nous avons révocqué et revocquons lesdictes lettres expédiées au proffit dudict Mesnard le xxix^e Septembre dernier, luy faisant très expresses inhibitions et deffences, ses agents et entremetteurs, de s'en servir ny de faire fabricquer en vertu d'icelles, ny des premières, aucune espèce de monnoye, à peine de faux, confiscation des espèces, oustilz, matériaux et ustencilles, et dix mille livres d'amende. Sy vous mandons et commandons par ces présentes signées de nostre main, qu'icelles veües vous ayez sans délay à retirer du greffe de nostredicte souveraineté l'enregistrement qui pourroit avoir esté faict desdictes secondes lettres, lesquelles nons avons révocquées et révocquons comme nulles et obtenues de nous par surprise et sur faux donné à entendre. Et affin que nos subjetz ne demeurent plus longtemps privéz

du soulagement qu'ilz se sont promis de l'usage de nosdictes monnoyes, Nous avons faict bail d'icelles pour six années qui commenceront au premier jour de janvier prochain, à Germain Aleome, Marchant bourgeois de Paris, après que nous avons esté deuement informé de sa probité. expérience et capacité au faict desdictes monnoyes, le tout aux charges et conditions suivantes. Premierement sera tenu ledit fermier de faire l'establissement de ladicte monnoye, tant pour le regard des officiers qui seront pourveus de nous, gages d'iceux, que pour toutes toutes constructions nécessaires à ladicte fabricque, à ses propres cousts et despens, sans que nous soyons tenu d'aucune chose pour quelque cause que ce soit. Plus il fera battre et fabricquer ladicte monnoye à noz coingz et armes, du poidz, fin et alloy mentionnéz par les ordonnances de France, et suivra de poinct en poinct les réglemens portéz par icelles. Plus ne pourra fabricquer de monnoye que la quantité qui s'ensuit par chacun an, a scavoir cent marcz d'or, deux cens marcz d'argent, et pour quinze mil livres de monnoye de billon et cuivre, sans qu'il puisse exéder ladicte quantité, à peine de confiscation et deux mil livres d'amende. Plus sera tenu de nous desdommager envers lesditz Ferté et Mesnard de toutes les prétentions qu'ils pourroient avoir contre nous pour raison de la révocation que nous avons faicte des lettres patentes a eux cy-devant accordées pour le faict de ladicte monnoye; En telle sorte que nous ne soyons par eulx troublé ny poursuivy, soit pour la valeur des métaux, oustilz, et ustancilles qu'ilz prétendent avoir faict conduire en nostredicte ville de Henrichemont, que pour tous autres despens, dommages et intérestz. Et outre ce (en considération de ladicte permission, et pour tous et ung chascuns les droictz de seigneuriage, escharceté, remède de poidz et loy, que nous pourrions prétendre pour raison de ladicte fabricque pendant le temps dudit bail, et lesquelz nous luy avons avons remis et remettons), sera tenu ledit fermier nous payer la somme de deux mil livres tournoiz par chacun desdits six ans en nostre hostel à Paris, ou dans nostre dicte ville d'Henrichemont, à nostre choix, esgallement par quartier, le premier desquels sera paiable le dernier jour de mars prochain que l'on contera m. VI^c trente six, et ainsy consecutivement pendant lesdictes six années jusques en fin d'icelles. A quoy et a l'entretenement desdictes charges et conditions ledit fermier s'est obligé par corps et biens, et pour ce s'est soubzmis à toutes les justices du Royaume de France, et mesmes a notre justice souveraine. Et pour seureté du prix entier du présent bail, et exécution des charges, clauses et conditions y contenues, ledit fermier baillera bonne et suffisante

caution resseante en cette ville de Paris, qui s'obligera solidairement avec luy par les mesmes obligations et submissions à l'entière execution, entretenement et accomplissement dudict present bail. Et nous promettons audit fermier, en foy et parolle de Prince souverain, de le maintenir et faire jouyr, en tant que le faict nous touche, du contenu audit présent bail, sans y contravenir en aucune manière que ce soit. Et pour cet effect luy faire bailler et fournir toutes provisions nécessaires. Que s'y apres ledit establissement faict, il se présentoit quelqu'un qui nous fist la condition meilleure, nous ne le pourrons receptvoir à aucune enchère qu'en remboursant actuellement et en un seul payement audit Aleome la somme de X m.l.tz, pour ses dommages et interestz.

Sy vous mandons que ce présent bail vous faciez publier et enregistrer, et le contenu en icelui faire garder et entretenir, sans y contrevenir ny permettre qu'il y soit contrevenu en aulcune façon et manière que ce soit. En foy de ce, nous avons signé ces présentes de nostre main, a icelles fait apposer le scel de nos armes et contresigner par l'ung de noz secrétaires, à Paris, ce vingtième jour de novembre mil six cens trente cinq. Ainsy signé Maximilian de Béthune, plus bas, par Monseigneur, Valentin Laroche. Scellées.

(*Copie contemporaine des lettres originales. Papier, cinq pages, in-4°. Collection Adrien Blanchet*).

*
* *

## SUR LA MÉDAILLE DE « RENÉ DE MARIA, ABBÉ DE SAINT-MICHEL », C'EST-A-DIRE DE SAINT-MIHIEL

Le Cabinet de France a récemment acquis et M. H. de la Tour a publié dans le dernier fascicule de la *Revue numismatique* (1er fasc. 1897, p. 82), une grande et artistique médaille qui offre : au droit, un buste d'ecclésiastique, avec la légende RENATVS·DE·MARIA·ABBAS SANCTI·MICHAELIS ; au revers, un écusson armorié tenu par un ange à genoux, avec l'exergue MDXXIIII et la légende IN·TE·DOMINE·SPERAVI·NON·CONFONDAR (*sic*).

L'auteur a pensé que la désignation *Sancti Michaelis* se rapportait à l'abbaye du Mont-Saint-Michel, parce que la *Gallia Christiana* (t. XI, p. 531) dit qu'un certain René de Maria « fut

choisi comme abbé par les moines, à la mort de Jean II de Lamps, mais lutta vainement contre Jean III le Veneur » ce dernier nommé par François I^er^.

Ce René de Maria, qui ne réussit pas à devenir abbé du Mont-Saint-Michel, est bien connu en Lorraine; sa qualification d'*Abbas Sancti Michaelis* doit certainement se traduire : *Abbé de Saint-Mihiel*; c'est, en effet, la plus considérable des abbayes bénédictines du Barrois dédiée à Saint-Michel, qui donna son nom, légèrement altéré, à la ville de Saint-Mihiel, laquelle se construisit lentement à côté du monastère et devint la capitale du Barrois non mouvant.

Suivant Dom Calmet et le dernier historien de cette ville, Dumont (*Hist. de Saint-Mihiel*, t. I, 1860, p. 208 sq.), René de Marye, dit *de Vacincourt* (sans doute Vassincourt, canton de Revigny), fut abbé de Saint-Mihiel environ de 1520 à 1531. Il fut imposé aux moines par l'abbé commendataire précédent, le prince Louis de Lorraine, fils du duc René II. « René de Marye, dit Dumont, était un prodigue qui, après avoir épuisé ses revenus, prétendit absorber ceux des religieux et en vint, sur la fin de ses jours, à avoir besoin d'un tuteur. »

Il ne semble point douteux que ce prélat aimait le faste, mais avait des goûts très artistiques. Un monument reste de lui à Saint-Mihiel : la plus grosse des cloches de l'église abbatiale, qu'il fit refondre précisément en 1524; j'en ai transcrit, il y a douze ans, la longue inscription en vers latins et décrit sommairement les ornements (*Anciennes cloches lorraines*, Nancy, 1884, p. 59-63). La cloche désigne ainsi son dernier auteur :

*Sed Renatus adest. Maria cognomine dictus :*
*Quo fautore sonos valeo superare priores.*

Elle-même a reçu le nom de Marie : *Maria vocor*. Mais, de plus, on remarque, moulé sur l'airain sonore, le sceau de l'abbé *S. Renati de Maria*... en caractères gothiques; de forme dite ogivale, il représente saint Michel, avec au-dessous, disais-je, « un écu écartelé au lion et à l'étoile ». Ce sont exactement les mêmes armoiries qu'offre la médaille.

Il me paraît donc qu'il ne saurait y avoir aucun doute : sur cette médaille, les mots de la légende *Abbas Sancti Michaelis* doivent être traduits par *Abbé de Saint-Mihiel*[1].

LÉON GERMAIN.

*
* *

PAYEMENTS FAITS A JEAN WARIN, GRAVEUR DE JETONS ET INTENDANT DES BATIMENTS DU ROI

Rien de ce qui touche à notre admirable médailleur et graveur Jean Warin ne peut paraître indifférent aux lecteurs de la *Revue numismatique*. C'est pour cela que je m'empresse de publier le reçu suivant, dont M. Léopold Delisle, administrateur général de la Bibliothèque nationale, a bien voulu me communiquer la copie, et dont l'original est entré récemment au département des Manuscrits, où il porte la cote Fr. n. a. 9179.

« Je, Jean Vuarin, maistre et conducteur general du Moulin de la monnoye, confesse avoir receu de Me Louis de Bragelongne, conseiller du roy, tresorier general de l'ordinaire des guerres, la somme de deux mil neuf cens livres, pour la quantité de trois mil huict centz gettons d'argent, pesans ensemble IIIIxx un marcs deux onces, à raison de XXXIII lb. V s. le marc, et pour les graveures des coings desdits gettons, faictz pour l'année 1646, ensemble pour les bources de velours et en broderie que j'ay fournies audit sieur de Bragelongne, de laquelle somme de IIm IXc lb. je me tiens content, et en quitte le dit sieur de Bragelongne et tous autres. Faict à Paris, le dernier janvier 1650.

WARIN. »

Depuis 1629, Jean Warin exerçait les fonctions de « maistre, garde et conducteur de la Monnoye au moulin », et c'est à ce titre qu'il exécuta la commande de jetons faite pour l'année 1646 par le trésorier général de l'Ordinaire des guerres, chargé, à l'instar des trésoriers généraux des autres administrations, de s'occuper

1. Autre rapprochement : la sentence *In te Domine speravi, non confundar* (Ps. xxx, 1) se retrouve mot pour mot sur un gros d'argent de René II, duc de Lorraine (Saulcy, pl. XII, fig. 1).

de la fourniture annuelle des jetons, d'en surveiller l'exécution et d'en régler les frais. Le trésorier général, chargé de ces fonctions en 1646, était Louis de Bragelongne. On remarquera que ces jetons étaient offerts dans des bourses de luxe, brodées ou en velours, luxe obligé quand on présentait à de grands personnages des jetons d'argent ou d'or.

Bien que le reçu de Jean Warin ne décrive pas le jeton fourni à Louis de Bragelongne, il est à croire qu'il vise celui daté de 1646, exécuté à la fin de 1645 et faisant allusion à un événement de 1645, mais portant la date de 1646 pour être distribué aux étrennes du 1[er] janvier de la même année. Le Cabinet des Médailles possède un très bel exemplaire en argent de ce jeton. Cette pièce a été sûrement exécutée sous la direction de Jean Warin, « maistre et conducteur général du Moulin de la monnoye » ; mais a-t-elle aussi été gravée par lui ? Je suis porté à le croire, car le faire incisif et nerveux, la lettre belle et ferme, la largeur de l'ensemble et le fini des détails paraissent bien être dans le vrai style du maître.

Voici la description de ce jeton :

·★ ORDINAIRE· | ·DES GUERRES ★·. L'écu de France et celui de Navarre accolés, entourés des colliers des Ordres et couronnés; entre les pointes des deux écus, une petite L entourée de trois couronnelles.

℞. ·HIS·COELVM·VT·TELLVS·PATER·. Sur un autel carré, orné de deux têtes de bélier et d'une guirlande, un trophée d'armes et un vase enflammé. Dans l'exergue : ·1646·.

De ce document, il faut rapprocher celui qui a été publié, en 1876, par les *Nouvelles archives de l'art français*. C'est un reçu de 4400 livres, daté du 28 janvier 1663, signé encore *Warin* et donné au même « Louis de Bragelongne » qui était toujours « trésorier général de l'Ordinaire des guerres ». Ces 4400 livres étaient versées en à compte de la somme totale de 8800 livres, prix de la fourniture des jetons d'argent pour l'année 1663, « y compris la bource d'or pour le Roy, ensemble les bources de velours et en broderies ». On voit que de 1646 à 1663 la dépense

pour les jetons de l'Ordinaire des guerres, loin de diminuer, était devenue singulièrement onéreuse pour cette administration.

Les *Nouvelles Archives de l'art français* ont négligé de dire si le jeton de 1663 existait encore. Je suis heureux de pouvoir renseigner le lecteur sur ce point. Le Cabinet de France possède, de cette pièce, un magnifique exemplaire en argent, à fleur de coin. On voit, d'un côté, le buste de Louis XIV, à droite, drapé, avec la légende : ·LVD·XIIII D·G·FR·ET·NAV·REX· et la date : 1663. Au revers, est figurée une pluie de monnaies tombant sur la ville de Dunkerque. On lit autour du type : ·SIC·VINCIT·AMICOS·, et dans l'exergue : ORDINAIRE DES· || GVERRES.

Ce revers fait allusion, ainsi que celui de l'Extraordinaire des guerres de la même année, au rachat de la ville de Dunkerque, en 1662. Le roi d'Angleterre s'était laissé vaincre à force d'argent, par son ami Louis XIV. La légende : *Sic vincit amicos*, aurait été, d'après Van Loon (*Hist. métal.*, t. II, p. 489), empruntée à Claudien.

S'il fallait dire quel est l'auteur de ce jeton, on ne se hasarderait guère, je crois, malgré des négligences et une hâte évidente dans l'exécution du revers, en nommant Jean Warin lui-même.

On me permettra de reproduire ici, pour terminer, un troisième document, probablement inédit, qui appartient, comme le premier, au département des Manuscrits de la Bibliothèque nationale, où il est classé sous la cote Fr. 29530, pièces originales 3046.

« En la presence des notaires gardenotes du roy au Chastellet de Paris, soubssignés, Messire Jean Vuarin conseiller du roy en ses conseils, intendant des bastimens, secrétaire du roy maison courone de France et de ses finances et conducteur des machines de la Monnoye au moulin, demeurant aux galleryes du Louvre a confessé avoir receu comptant en cette ville de Paris, de messire Claude de Guenegauld, conseiller du Roy en ses conseils et trésorier de son espargne, la somme de soixante quinze livres tournois à luy ordonnée pour sa dite charge de conducteur des dites machines de la Monnoye au Moulin

durant les mois de octobre, novembre et décembre de la presente année mil six cens cinquante sept, de laquelle somme de soixante quinze livres tournois il s'est tenu pour contant, et en a quitté et quitte ledit sieur de Guenegauld, trésorier susdit et tous aultres. Fait et passé es estudes l'an mil six cens cinquante sept le vingt sixièsme jour de febvrier et a signé

« Lescuillier Warin Dupuis. »

Cette pièce nous indique quel était le traitement touché par Jean Warin comme intendant des bâtiments, fonctions qu'il cumulait, comme l'on sait, avec beaucoup d'autres.

L'entente ne paraît pas encore faite entre les auteurs au sujet de l'orthographe du nom de notre artiste. M. J. J. Guiffrey, par exemple, écrit *Varin* dans ses *Comptes des bâtiments du roi*, tandis que M. Blanchet et M. Rondot orthographient *Warin*. Ne semble-t-il pas qu'il serait temps de prendre parti?

En effet, aussi bien dans les trois documents ci-dessus que dans tous les autres et dans toutes les pièces connues, médailles ou jetons, Jean Warin a toujours signé avec un double W initial, ce qui indique bien quelle est la véritable orthographe de son nom; et si on a pu signaler quelques exceptions, elles sont tellement rares, qu'il est permis de n'en pas tenir compte.

H. de La Tour.

# CHRONIQUE

## DISCOURS DE M. E. BABELON, SUR L'UTILITÉ SCIENTIFIQUE DES COLLECTIONS DE MONNAIES ANCIENNES[1].

Monsieur le Président du Conseil,
Monsieur le Ministre,
Messieurs,

Notre grand moraliste La Bruyère, voulant railler *la Curiosité*, qui « n'est pas un goût pour ce qui est bon ou ce qui est beau, mais pour ce qui est rare, unique, pour ce qu'on a et ce que les autres n'ont point », met en scène le curieux de médailles, Diognète : « Pensez-vous, dit-il, qu'il cherche à s'instruire par les médailles, et qu'il les regarde comme des preuves parlantes de certains faits et des monuments fixes et indubitables de l'ancienne histoire? rien moins. Vous croyez peut-être que toute la peine qu'il se donne pour recouvrer *une tête* vient du plaisir qu'il se fait de ne voir pas une suite d'empereurs interrompue? c'est encore moins. Diognète sait, d'une médaille, le *frust*, le *feloux* et la *fleur de coin*; il a une tablette dont toutes les places sont garnies, à l'exception d'une seule : ce vide lui blesse la vue, et c'est précisément, et à la lettre, pour le remplir qu'il emploie son bien et sa vie. »

Cette mordante satire emprunte encore un surcroît d'ironie à la place qu'elle occupe dans le chapitre de *La Mode*, où le curieux de monnaies anciennes a son rang marqué entre le fleuriste « qui a pris racine au milieu de ses tulipes », l'amateur de prunes et le collectionneur de papillons et de serins.

1. Ce discours a été prononcé, à la séance générale du Congrès des Sociétés savantes, le 24 avril 1897, par M. E. Babelon. Cette séance était présidée par M. Rambaud, ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, assisté de M. Méline, ministre du Commerce et de l'Agriculture, président du Conseil des Ministres.

La Bruyère, Messieurs, tout en fustigeant avec sa verve impitoyable les frivoles antiquaires de son temps qui possédaient des médailliers pour être à la mode, a donné, en deux mots, avec le bons sens qui caractérise le génie, la définition de ce que doivent être les monnaies anciennes pour tout esprit sérieux et éclairé : « des preuves parlantes de certains faits, des monuments fixes et indubitables de l'ancienne histoire ».

Ce n'est pas dans une assemblée d'élite comme la vôtre, Messieurs, dans cette réunion solennelle des savants de la France entière, dans ce vaste amphithéâtre de la science, que la démonstration de cette vérité devrait être présentée, si je ne m'étais simplement proposé pour but de me faire, en peu de mots, l'interprète de votre réponse au public, qui, d'ordinaire, visite, pour se distraire, nos musées de province et qui voit, sans en bien comprendre l'utilité scientifique, les lépidoptères et les serins empaillés, parfois même des herbiers où la tulipe est en honneur, côtoyer une vitrine plus humble, où quelques médailles, les unes frustes, les autres à fleur de coin, ont marqué leur silhouette au milieu d'un champ de poussière protectrice. Il est tenté de considérer cette série numismatique comme un amas de petites curiosités, des spécimens d'un genre d'objets qu'il est bon d'avoir parce qu'il faut un peu de tout dans un musée bien compris; des échantillons d'un rang à peine un peu plus relevé que les collections voisines d'*ex-libris*, de timbres-poste ou de boutons d'uniformes.

Ce qui, d'ailleurs, explique cette opinion d'une partie du public, c'est qu'il se rencontre encore aujourd'hui — avouons-le — parmi les amateurs de monnaies anciennes, pas mal de Diognètes, les uns, spéculateurs intéressés, les autres, ignorants autant que passionnés, à la merci des brocanteurs et des faussaires, — qui sont, en face de leur propre médaillier, comme l'amateur de livres qui ne lit jamais, ou comme un voyageur qui ne prendrait pas de notes au cours de ses pérégrinations. J'en connais qui, ne s'attachant qu'au petit côté de la numismatique, sont au comble de la joie lorsqu'ils ont rencontré une incorrection dans une légende monétaire, ou bien une tête impériale tournée à droite au lieu d'être à gauche, pareils en cela au bibliophile transporté d'aise quand il a découvert, dans la bonne édition d'un vieux livre, les trois coquilles typographiques qui ne se trouvent pas dans la mauvaise.

Et puis, un esprit superficiel est naturellement porté à assimiler les monnaies anciennes à celles qui circulent journellement dans nos mains, et il ne saisit guère de quelle utilité seraient ces dernières pour écrire l'histoire contemporaine.

Nous verrons, tout à l'heure, Messieurs, que cette assimilation n'est pas entièrement conforme à la réalité; mais, si vous le voulez bien, acceptons-la provisoirement et plaçons-nous, par rapport à notre numéraire circulant, dans la situation où nous nous trouvons, par exemple, vis-à-vis des monnaies que nous ont laissées les Romains et les Grecs.

Transportons-nous par la pensée dans un avenir lointain et supposons que dans vingt ou trente siècles, des savants cherchent à reconstituer l'histoire de notre civilisation, alors que le *tempus edax rerum* aura englouti nos monuments de toute sorte, et qu'il ne restera plus, de nos œuvres de l'art et de l'intelligence, que des ruines, des débris et des tombeaux : voici tout à coup un numismate de ce temps — il y en aura toujours — entre les mains duquel tombe une pièce de 5 *francs*, au millésime de 1878. Que lui apprendra cette monnaie ? Il est aisé de démontrer qu'armé de la critique la plus rigoureuse, il en tirera des éléments propres à enrichir le domaine de toutes les branches des sciences historiques et économiques.

La légende *République française* lui indiquera la forme actuelle de notre gouvernement, et s'il a déjà rangé dans son médaillier un nombre raisonnable de monnaies de notre dix-neuvième siècle, il constatera que notre régime politique a changé souvent; il pourra même préciser la durée de chaque régime, l'époque de nos trop fréquentes révolutions.

Dans l'inscription du revers, *Liberté*, *égalité*, *fraternité*, il reconnaîtra la formule officielle de l'idéal social que nous poursuivons, et peut-être que les lambeaux de littérature que sa perspicacité saura confronter avec cette devise le porteront à présumer que nous avions bien encore quelque progrès à faire pour en atteindre la parfaite réalisation.

Le type de l'Hercule debout entre la Justice et l'Équité, ressouvenir de la mythologie romaine, lui donnera quelque idée des tendances philosophiques de notre siècle, en lui démontrant que nous préférons ces allégories païennes aux emblèmes de notre propre religion ou de notre histoire nationale.

Peut-être s'étonnera-t-il que l'inscription *Dieu protège la France* ait été gravée sur la tranche, dans le voisinage de l'Hercule; il pourra toutefois, après un compliment mérité à la logique de notre entendement, en déduire le fondement essentiel de nos conceptions religieuses et morales.

En consultant son médaillier, il s'apercevra que la frappe de la pièce de 5 *francs* est suspendue chez nous depuis 1878, ce qui lui ser-

vira d'argument pour disserter sur la question du monométallisme et du bimétallisme qui, sans doute, ne sera pas encore épuisée.

La suite des monnaies du dix-neuvième siècle lui permettra de mieux comprendre la valeur réelle et relative des choses à notre époque, d'interpréter avec plus d'assurance les comptes et les marchés dont le texte aura réussi à se conserver jusqu'à lui. Pour l'histoire de notre droit public, il constatera que la République française ne donne pas à ses Présidents le droit d'effigie qu'ont eu nos souverains. Quel jugement portera-t-il sur la finesse et l'acuité de notre esprit s'il parvient à trouver la clef du rébus qui s'étale dans le champ de nos pièces d'or, sous l'image du coq gaulois?

Je néglige à dessein, Messieurs, bien d'autres considérations, et je vous laisse le soin de compléter par vos propres réflexions toute la portée historique que nos monnaies actuelles, ce vulgaire instrument de nos échanges quotidiens, si pauvre comme invention, si banal dans ses types et si froid dans son art, pourrait avoir dans un lointain avenir et dans une situation scientifique comparable à celle qui nous a été faite, vis-à-vis de l'antiquité, par le temps et les révolutions des siècles [1].

Avant que j'aie esquissé à vol d'oiseau cette rapide comparaison, vous aviez dejà, Messieurs, reconnu par votre propre expérience que les monnaies anciennes sont des témoins oculaires et officiels, appelés sans relâche à déposer dans la vaste enquête entreprise, à des points de vue divers, par l'ensemble des sciences historiques, sur le passé de l'humanité. Voilà la raison de la présence de ces témoins, de ces pièces à conviction, dans nos musées; voilà pourquoi nous recherchons aujourd'hui la modeste drachme qui circulait de main en main sur l'agora, le moindre denier qu'on échangeait sur le forum ou dans les camps, — comme un document authentique, contemporain, le seul témoin, parfois, qui nous serve à préserver un événement historique de la profanation de l'oubli.

Nos monnaies modernes sont fixées pour une longue période d'années dans des types de convention qui ne changent guère; les mêmes emblèmes et les mêmes légendes se perpétuent aussi longtemps que dure un régime politique : on modifie seulement la date et les *différents* monétaires.

Tout autres étaient les usages de l'antiquité qui, presque partout, a

1. Je me suis inspiré pour la donnée générale de cette démonstration hypothétique du charmant opuscule de M. Théodore Reinach, *Les monnaies juives* (Paris, Leroux, 1887, in-8°).

fait de sa monnaie non seulement un instrument pour les échanges, mais en même temps une médaille commémorative destinée à fixer dans la mémoire des peuples le souvenir des événements heureux de leurs annales. De là, dans les coins monétaires, des changements incessants, une prodigieuse variété de types qui s'accroît encore par la multiplicité des ateliers et par l'imperfection matérielle de l'outillage qui ne permettait pas de frapper un grand nombre de pièces avec les mêmes matrices.

Pour le monde grec seulement, nous connaissons présentement cinq à six cents rois ou dynastes, et près de 1.400 villes qui ont frappé monnaie dans ces conditions d'inépuisable fécondité et de renouvellement continu, et les produits d'un grand nombre de ces ateliers s'échelonnent chronologiquement depuis le VII^e^ siècle avant notre ère jusqu'au III^e^ siècle après Jésus-Christ.

A Rome, la diversité des types monétaires est non moins instructive. Plus de 10.000 symboles différents ont été relevés sur les deniers que le triumvir monétaire Lucius Calpurnius Piso fit frapper dans une seule année, en 89 avant notre ère, et ses deux collègues dans les mêmes fonctions n'ont pas fait graver un moins grand nombre de coins. Il fallait la coopération d'une véritable armée d'ouvriers pour monnayer les espèces nécessaires à la circulation générale; à tel point qu'un jour, sous le règne d'Aurélien, une rébellion, fomentée par le *rationalis* Felicissimus, ayant éclaté dans les ateliers de la Monnaie de Rome, les monétaires s'y trouvaient si nombreux que la répression du désordre coûta la vie à 7.000 soldats.

Une ville comme Éphèse, par exemple, frappe monnaie durant l'espace de huit siècles et demi et produit plusieurs centaines de types monétaires différents. Si vous les disposez dans l'ordre des temps, vous pourrez suivre pas à pas l'histoire de l'art dans la capitale de l'Ionie; vous assisterez à ses débuts, à son épanouissement, à sa décadence; vous contemplerez, se déroulant sous vos yeux, l'imposante théorie des dieux honorés dans cette ville : l'Artémis éphésienne et ses symboles, le cerf et l'abeille, Zeus Yetios, Apollon Hikésios, Apollon Ambasios; des divinités allégoriques comme le dieu du mont Pion, les dieux fleuves Kayster, Kladeas, Kenchrios et Marnas; différents épisodes des légendes relatives à l'établissement des Ioniens en Asie Mineure; Coresos, un des fondateurs mythiques du temple d'Artémis et jusqu'à Héraclite, le philosophe de la mélancolie.

Pour l'histoire politique, vous en suivrez toutes les phases par les monnaies qui montrent Éphèse subissant tour à tour la suprématie athé-

nienne ou la domination des Perses, s'alliant avec Iasos, Rhodes, Cnide et Samos, ballottée entre la tyrannie et la démocratie, frappant ensuite au nom d'Alexandre, de Lysimaque, des Séleucides, des Ptolémées; prenant, au gré de ses maîtres successifs, les noms d'Arsinoé et d'Eurydicée, retournant à son nom d'Éphèse, ouvrant son atelier aux rois de Pergame, affirmant son alliance avec Mithridate, enfin accueillant dans son port la galère qui portait le proconsul romain. Un grand nombre de ces événements dont le souvenir est consacré par les monnaies, ne sont connus, précisés ou datés que par elles.

Dans l'ordre économique, nous voyons Éphèse adopter tour à tour, pour la taille de ses espèces, suivant les avantages de son commerce extérieur, le système phénicien, le système rhodien, le système attique; nous constatons des associations commerciales dont l'histoire, sans les monnaies, n'aurait nul souvenir : alliance d'Éphèse avec Aradus de Phénicie, avec Alexandrie d'Égypte, avec Cyzique, Smyrne, Mytilène, Pergame, Mesembria, Périnthe et vingt autres villes : sous nos yeux se forment et se dénouent, au gré des intérêts ou sous la pression des événements, ces ligues hanséatiques dont le moyen âge n'eut pas le secret, et dont l'histoire est encore à écrire.

Et quant aux annales municipales d'Éphèse, les bases essentielles en sont constituées par la série — qui s'accroît chaque jour — des prytanes éponymes dont les noms, au nombre de près de quatre cents, ont été, jusqu'ici, relevés sur les monnaies[1].

Éphèse, Messieurs, n'est pas une exception. Parcourez, comme Anacharsis, toutes les contrées du monde hellénique : partout, aussi bien qu'à Éphèse, — à Smyrne, Alexandrie, Antioche, Panticapée, Athènes, Corinthe, Syracuse, — enfin à Carthage et à Rome, vous trouverez dans les monnaies le reflet des commotions politiques, de l'histoire de l'art, de la vie municipale, de l'activité commerciale, du rayonnement au dehors; de cette diversité d'institutions, d'usages, de traditions locales; de cette décentralisation, en un mot, qui est pour un peuple,— l'histoire de la Grèce le démontre avec éloquence, — la meilleure condition du progrès social.

Si Éphèse nous donne le nom de ses prytanes éponymes, dans d'autres villes, la monnaie est signée par le stratège, le grammateus, le boularque, l'éphore, le tamias, l'archiéreus, le stéphanophore ou surintendant des sacrifices, l'agonothète ou président des jeux publics, le théologos ou interprète des oracles, l'archiatre ou chef des méde-

1. B. Head, *On the chronological sequence of the Coins of Ephesus*, Londres, 1880, in-8°.

cins; il y a même des villes où les monnaies nous apprennent que les femmes pouvaient être investies des plus hautes fonctions publiques.

Partout les dieux et les héros de chaque contrée vivent et s'agitent en des milliers d'épisodes. Jetez un regard sur la numismatique de la Crète : cinquante villes au moins de cette île fameuse y sont représentées, et quelle variété de types mythologiques! La naissance de Zeus dans la grotte du mont Ida; Minos, le premier législateur; Thésée, le labyrinthe, le Minotaure; le monstre marin Itanos, le géant Talos, précurseur des modernes Crétois, qui brandit une pierre et fait trois fois par jour le tour de l'île, pour empêcher le vaisseau des Argonautes confédérés d'y aborder.

Vous parlerai-je, à présent, des monnaies de la Thessalie, de la Béotie, de l'Argolide? Ces dernières, avec Héra et ses symboles, Apollon Lykios, le combat de Danaos et de Gelanor pour la domination de Péloponèse; la touchante histoire de Cléobis et Biton traînant eux-mêmes le chariot sur lequel leur pieuse mère est assise pour se rendre au temple d'Héra. En Arcadie, c'est Ulysse, armé d'un aviron, qui cherche l'homme mystérieux que lui a désigné Tirésias; à Syracuse, c'est la nymphe de la fontaine d'Ortygie qui a si divinement inspiré à la fois les poètes et les artistes graveurs des coins monétaires. A Neapolis, à Terina, à Tarente, ce sont les sirènes Parthenopé, Ligea et le jeune Taras sauvé par un dauphin. Vous citerai-je enfin, à une autre extrémité du monde grec, le géant Ascos à Damas, les Tables ambrosiennes à Tyr, Astarté à Sidon, les dieux syriens aux formes si étranges, au culte si monstrueux?

N'est-il pas intéressant de retrouver en images, sur les monnaies d'une ville perdue de la Paphlagonie, Abonotheicos, le culte du serpent qu'un imposteur du IIe siècle de notre ère, Alexandre, avait réussi, à l'aide de bons tours de magicien, à introniser dans cette contrée? Vous vous souvenez des persécutions sanglantes que les rois de Syrie, surtout Antiochus IV Épiphane, firent endurer aux Juifs réfractaires, et les déportations qui s'ensuivirent. Des familles juives furent ainsi transplantées jusqu'à Apamée, en Phrygie : elles finirent par s'accommoder de cet exil où elles prospérèrent tant et si bien que, trois cents ans plus tard, au temps de Septime Sévère, elles y avaient acclimaté les traditions bibliques elles-mêmes. On racontait que l'arche de Noé s'était arrêtée au plus haut sommet des montagnes voisines, et pour que personne n'en pût douter, des monnaies furent alors frappées, sur lesquelles on voit Noé et sa femme dans l'arche, et donnant à la colombe son libre essor.

A peu près tout ce que nous savons des tribus de la Macédoine et de la Thrace avant Philippe — les Bisaltes, les Edones, les Orrescii, les Derrones, les Odomantes, les Odryses, les Paeoniens — nous est révélé par leurs grandes et curieuses monnaies, d'un art si rude, si vigoureux, expressif. Ailleurs, c'est le nom d'un fleuve, comme le Rheon, à Hipponium, ou celui d'un port, comme le Lacydon, à Marseille, qui nous sont révélés, ou bien c'est le nom même d'une ville et de son emplacement. Une quinzaine, au moins, des rois de la Bactriane ne nous sont connus que par leurs espèces. La chronologie des rois de Sidon, de Byblos et des villes de l'île de Chypre n'a pu être constituée que par les monnaies. L'histoire des dynastes de la Cicilie, de la Pamphylie et de la Lycie, de la Carie, de la Cappadoce, n'a pas de plus solide fondement que les monnaies qui complètent, éclairent le récit des auteurs et permettent de vérifier leurs assertions plus ou moins controversées.

Vous vous rappelez que Thémistocle, convaincu de trahison, dut quitter la Grèce et se réfugier sur le territoire de l'empire perse. Artaxerxès, dit Plutarque, accueillit avec empressement le général athénien, et, pour le récompenser d'avoir déserté la cause hellénique, il lui donna trois villes d'Asie Mineure, qui lui fournirent, l'une son pain, l'autre son vin et la troisième sa viande. On pouvait attribuer à ce récit traditionnel un certain caractère légendaire qu'un historien austère eût été tenté de répudier : quelle ne fut pas la joie du numismate entre les mains duquel, il n'y a pas quarante ans, tomba une monnaie d'argent portant le nom de Thémistocle, et frappée à Magnésie, l'une des villes données par le grand Roi à l'illustre fugitif[1] ?

Cent vingt-trois ans avant notre ère, le roi de Syrie, Alexandre Zebina, assiégé dans Antioche et réduit aux expédients, prit le parti d'aliéner, pour payer les troupes qui lui restaient, le trésor du temple de Zeus, et il alla jusqu'à enlever la Victoire en or massif que la statue colossale du dieu tenait sur sa main tendue en avant. Il essaya même, raconte Justin, de justifier ce sacrilège par une raillerie en disant qu'il acceptait la Victoire que le dieu daignait lui offrir. Y avait-il dans ce récit quelque amplification anecdotique de la part de l'auteur latin ? On pouvait le soupçonner jusqu'à l'époque toute récente, où il m'est parvenu un exemplaire de la monnaie d'or que Zebina fit frapper; elle a pour type la statue même de Zeus tenant la Victoire d'or sur sa main, et le caractère exceptionnel de cette pièce est encore mis en évidence

1. Waddington, *Melanges de numismatique*, t. I (1861), p. 1 à 6.

par l'absence de tout monnayage d'or en Syrie, dans le siècle qui précède ou celui qui suit le règne de Zebina.

Quand Mithridate, voulant chasser les Romains de l'Orient, fit alliance avec Éphèse, avec Athènes, avec les Italiens même, les révoltés de la guerre sociale, il envoya des subsides en or à tous ses alliés pour les aider à faire leurs préparatifs de guerre; nous possédons de rares pièces d'or d'Éphèse, d'Athènes et des insurgés italiotes qui sont, dans nos médailliers, les irréfragables témoins du projet vaste et hardi qu'avait conçu le génie du redoutable adversaire de Lucullus et de Pompée.

A qui la reine Philistis de Syracuse doit-elle sa célébrité, sinon à ses monnaies, où elle nous apparaît gracieuse et voilée comme une Madone de la Renaissance? Que saurions-nous de la plupart des villes de la Sicile et de la Grande Grèce avant Pyrrhus et les guerres puniques? Fort peu de chose, sans ces admirables séries monétaires qui racontent leur fondation, leurs légendes, leurs annales, les jeux publics qu'elles célébraient périodiquement comme nos Expositions universelles ou régionales; leur art enfin, si fécond dans ses conceptions, où toujours la grâce exquise s'allie à la noblesse de l'expression, à la pureté des lignes, à l'équilibre parfait de la composition.

Comment parler dignement devant vous, Messieurs, de ces médailles que vous connaissez tous, que les Grecs ont faites si belles et qu'ils ont, — mus par un sublime instinct d'immortalité, — jetées à poignées, comme un solennel défi aux artistes de tous les âges futurs; de ces médailles dont le charme intraduisible émeut toujours, soit qu'on se contente des impressions fugitives et superficielles du dilettante, soit qu'il s'agisse des études approfondies de l'érudit. Ne vous semble-t-il pas, Messieurs, que la Grande Grèce et la Sicile étaient alors le théâtre merveilleux d'un miracle qui ne s'est renouvelé qu'une fois dans les annales de l'humanité? C'est à l'époque de la Renaissance, alors que chaque ville, chaque bourgade de l'Italie avait ses écoles d'artistes en tous genres et ses Mécènes, assistait à cette émulation d'ateliers, source du progrès, qui a fait éclore tant de chefs-d'œuvres éternels?

Œuvres d'art par elles-mêmes, les monnaies antiques nous conservent l'image et le souvenir des autres œuvres d'art, dans le domaine de la sculpture ou de l'architecture. Les primitifs essais de la sculpture grecque, ces bornes plus ou moins bien grossièrement équarries, images des dieux dont on voyait encore, du temps de Pausanias, des échantillons traditionnellement conservés dans les plus vieux sanctuaires de la Grèce, ces brutales et curieuses images, dis-je, nous les

voyons reproduites sur les monnaies. A Byzance, Apollonie, Mégare, c'est un cippe allongé, la première image de l'Apollon des carrefours; à Pergé, à Iasos, c'est Artémis sous l'aspect d'une poupée enfantine affublée d'ornements.

Voici venir, à présent, des représentants des différentes écoles. Le premier sculpteur de l'école d'Égine, Smilis, avait exécuté, pour l'Heraion de Samos une statue que nous montrent les monnaies de l'île. Un tétradrachme athénien nous donne quelque idée de ce qu'était la fameuse statue d'Apollon, érigée à Délos, par Tektaios et Angelion. L'Athena Chalciœcos de Gitiadas, l'Apollon Didyméen, œuvre de Canachos, le Zeus Ithomatas du chef de l'école argienne, Ageladas; le groupe des Tyranoctones, exécuté en bronze par Anténor, au lendemain de la chute de Pisistratides, figurent sur des monnaies qui suppléent aux descriptions des auteurs et nous aident à restaurer et à identifier les débris de sculpture épars dans nos musées. Vous y retrouverez pareillement les plus renommées des œuvres de Myron, de Polyclète, de Calamis, de Phidias, de Praxitèle, de Scopas, de Bryaxis [1]. On a invoqué avec profit des types monétaires à l'appui des restitutions qui ont été tentées de la Vénus de Milo; et, quand sont venus au Musée du Louvre les débris de la Victoire de Samothrace, ce sont les beaux tétradrachmes de Démétrius Poliorcète qui ont donné une certitude scientifique à l'assemblage de cet admirable morceau et en ont fixé rigoureusement la date.

Que de monuments d'architecture seraient, sans les types monétaires qui les reproduisent, à la merci des restitutions fantaisistes de notre imagination! Ici, nous voyons le temple d'Aphrodite à Paphos, avec son pylône, son parvis, son vaste péribole entouré d'un portique, et, au fond du sanctuaire, le bétyle, image de la déesse, autour duquel voltigent les colombes sacrées; là, c'est le temple non moins fameux du mont Garizim, rival de celui de Jérusalem, sur les cendres duquel les Samaritains de nos jours vont encore accomplir leurs pieux pèlerinages.

Voici le temple rond de Mélicerte, à Corinthe; celui de Baal, à Émèse; d'Astarté, à Byblos; de Vénus, à Éryx, sur une montagne à pic dont la base est entourée d'une muraille, comme une forteresse; voici une vue de l'Acropole d'Athènes, avec l'Athena Promachos et la grotte de Pan; une vue des ports de Sidé, de Corinthe, d'Ostie. Tous les monuments de Rome défilent sous nos yeux : les temples de Jupiter

1. Pour les exemples que j'ai cités et d'autres encore, voyez surtout Max Collignon, *Histoire de la sculpture grecque*, t. I et II, passim.

Capitolin et de la Concorde, avec leur toit surmonté de statues; les temples de Janus, de Vesta, de Vénus; les basiliques Émilienne et Ulpienne. A Tarse, c'est le monument singulier appelé « Tombeau de Sardanapale »; à Lyon, c'est l'autel de Rome et d'Auguste; à Antioche, sur le Méandre, c'est un pont monumental dont les piles sont surmontées de satues; ailleurs ce sont des théâtres, des thermes, des viaducs, des arcs de triomphe, des forteresses[1]. De quelque côté que nous tournions nos regards, c'est comme un panorama gigantesque où les graveurs des coins monétaires ont rassemblé, pour nous en garder le souvenir, tous ces monuments où le temps et la barbarie devaient porter la sape et le marteau. Prenez en main la description de la Grèce par Pausanias et rapprochez-en, chemin faisant, les médailles de chaque ville : vous jugerez combien la narration s'éclaire et prend, dans cette illustration, une physionomie animée; combien le langage des images, si petites qu'elles soient, parle mieux à notre intelligence que la description littéraire la plus fidèle et la plus développée.

Voulez-vous savoir ce qu'étaient les vaisseaux des anciens? C'est par centaines que les monnaies grecques et romaines vous en montrent les variétés et le gréement : vous y reconnaîtrez, parfois, jusqu'au céleuste assis à la poupe et battant des mains pour donner aux rameurs le rythme de leurs chants et la cadence de leurs mouvements. Un historien militaire désire-t-il se rendre compte du changement de tactique préconisé par l'Athénien Chabrias? Qu'il regarde la monnaie du satrape Oronte à Clazomène, où l'hoplite grec est figuré un genou en terre, la lance en arrêt et se couvrant de son bouclier[2]. L'archer crétois, le frondeur baléare, le cavalier numide, le légionnaire romain, les chiens de guerre du roi des Arvernes, Bituit, les éléphants de Pyrrhus et d'Annibal forment cent variétés de types monétaires.

Les modes vous intéressent elles? Voulez-vous connaître les transformations de la coiffure féminine en Grèce ou à Rome, et les suivre, pour ainsi dire à chaque printemps, comme dans un journal de mode parisien? Voyez, par exemple, les monnaies de Syracuse, ou celles des impératrices romaines, et vous serez émerveillés de l'infinie variété, de la science, de l'ingéniosité de ces édifices capillaires, toujours élégants, parfois artificiels, entremêlés de perles et de pierreries, soutenus par des sphendonés, des résilles, des bandelettes, des diadèmes, et qui justifient si bien ce mot d'Ovide, qu'il serait plus aisé de compter les feuilles d'un chêne ou les abeilles de l'Hybla, que les variétés

1. Voyez surtout Donaldson, *Architectura numismatica*, Londres, 1859, in-8°.
2. Waddington, *Mélanges de numismatique*, 2e série, 1867, p. 22.

de coiffures imaginées par les raffinements de la coquetterie; mais nous nous refuserons à croire — parce que le monnaies n'en disent rien — cet autre poète latin qui accuse des matrones romaines de frapper jusqu'au sang de malheureuses esclaves, pour une seule boucle mal agencée dans l'échafaudage de leur chignon.

Citerai-je, à présent, des traits de mœurs et de caractère, des jeux de mots, des scènes familières? Considérez, par exemple, la suite nombreuse des monnaies de la République romaine. Des magistrats s'exercent parfois au calembour ou au rébus : Antistius Gragulus fait graver un geai sur ses coins monétaires; Malleolus y place un maillet; Furius Crassipes, un pied difforme; Voconius Vitulus, un veau. C'était de l'esprit facile. Mais que dites-vous de ces austères démagogues, de ces amis des Gracques, de Marius ou de Brutus, qui se forgent des titres de noblesse sur les deniers dont ils ont à surveiller l'émission, se targuent de descendre de rois ou même de héros légendaires : Numa, Ancus Marcius, Philippe de Macédoine, Faustulus, uniquement parce que le nom qu'ils portent semble favoriser ces prétentions aristocratiques? Tous, ils voudraient avoir pour ami, un Horace qui leur chante :

Mæcenas, atavis edite regibus,

et nous, nous penserons avec philosophie, en envisageant notre histoire contemporaine, que si quelque chose a changé dans le monde depuis deux mille ans, ce n'est pas, à coup sûr, le culte des ancêtres, même de ceux qu'on n'a pas.

Après Sylla, et pendant tout l'empire, quelle incomparable galerie de portraits nous offrent les monnaies! Sans ces effigies, comment aurait-on pu donner des noms aux statues de nos musées? Et quant aux revers, ils constituent par leur variété et leur précision chronologique, les archives officielles de l'histoire. Un règne comme cellui d'Hadrien, par exemple, ne compte pas moins de 2.500 revers monétaires différents, qui se répartissent en 1.600 pièces latines et 900 pièces grecques. C'est donc une galerie de 2.500 tableaux en miniature qui déroulent à nos regards les événements du règne, nous initient à la vie publique de l'empereur, nous le font suivre, étape par étape, dans ses expéditions et ses nombreux voyages, complètent le récit des historiens, le rectifient au besoin ou nous aident à le mieux comprendre.

Tout aussi bien que l'histoire militaire, l'histoire économique, administrative, juridique même, trouve ici son compte de renseignements. Si Nerva rend moins tyrannique la perception de la capitation des Juifs, les monnaies nous l'apprennent par leur légende : *Fisci Judaïci calum-*

*nia sublata*; s'il lève l'impôt sur le transit des marchandises en Italie : *Vehiculatione Italiæ remissa*, nous disent les monnaies; s'il crée un magasin de subsistances pour le peuple, des deniers sont frappés avec la légende : *Plebei urbanæ frumento constituto* [1]. Antonin le Pieux fonde-t-il, en l'honneur de sa femme Faustine, une institution d'assistance publique : *Puellæ Faustinianæ*, portent des pièces qui représentent l'empereur et l'impératrice accueillant des familles d'indigents.

Ce serait, Messieurs, passer en revue les fastes de l'histoire romaine, année par année, que d'énumérer tous les revers monétaires; et combien d'entre eux sont encore inexpliqués et attendent de votre perspicacité leur interprétation scientifique!

Qui de vous, en sa qualité de membre d'une société savante, n'a pas eu à déchiffrer quelque bronze tout encrassé de rouille? Qui n'a eu à désillusionner quelque brave laboureur qui avait ramassé dans son sillon une vieille pièce qu'il avait prise pour le trésor dont parle La Fontaine? Ce ne sont pas toujours, loin de là, des pièces banales qu'on vous apporte ou que vous rencontrez chez le bijoutier, et il est bon d'y regarder de près.

C'est ainsi, par exemple, que l'année dernière, un expert de Paris mettait en vente, à l'hôtel Drouot, un *aureus* romain qu'on venait de trouver en Égypte et qui portait le nom de l'un des tyrans du IIIe siècle, Saturninus. Que nous apprenait cette pièce nouvelle? Les historiens nous disent fort peu de chose sur ce personnage, et l'on a même suspecté leur véracité. Saturnin, raconte Vopiscus, était né dans les Gaules, au sein de cette nation agitée et toujours prête à changer ceux qui détiennent le pouvoir (*gens hominum inquietissima et avida semper vel faciendi principis vel imperii*) — nous avions déjà cette réputation au IIIe siècle. — Aurélien l'envoya défendre l'Orient contre les Parthes, mais en lui interdisant expressément l'accès de l'Égypte où avaient eu lieu, naguère, des troubles dont un général ambitieux aurait pu profiter. La pièce d'or nouvelle frappée en Égypte nous est la preuve indiscutable que Saturnin enfreignit la défense qui lui était faite et se fit proclamer empereur à Alexandrie, en dépit de l'assertion contraire de Vopiscus, qui avait un intérêt personnel à venger la mémoire de Saturnin de l'accusation de rébellion. Voilà donc une médaille qui vient contrôler et rectifier un historien romain, préciser un épisode des annales obscures du IIIe siècle et, du même coup, faire tomber les objections de l'hypercriticisme allemand qui allait jusqu'à nier l'exis-

1. J.-A. Blanchet, *Les monnaies romaines*, p. 73.

tence de Saturninus, au moins en tant que tyran et usurpateur de la pourpre romaine.

La numismatique gauloise, Messieurs, est peut-être plus intéressante encore, puisqu'elle se rapporte aux origines de notre pays. Dans tous les cantons de la France, on recueille des spécimens du monnayage de nos ancêtres. Si vos musées en possèdent une suite assez nombreuse, placez-les, suivant les trouvailles, sur une carte géographique, et vous serez étonnés vous-mêmes des enseignements que comporte cette simple disposition matérielle. Vous constaterez, par exemple, que les tribus de la région danubienne frappent des monnaies qui ne sont que des grossières imitations des tétradrachmes de la Macédoine ou des statères d'or de Philippe, père d'Alexandre; que ces imitations se propagent graduellement à travers le pays des Helvètes, des Séquanes, des Éduens, jusqu'aux Arvernes qui frappent les beaux statères au nom de Vercingétorix. Vous aurez tracé ainsi avec ces monnaies, sur la carte de la Gaule, comme une grande et large voie que je ne puis mieux comparer qu'à la voie lactée, au milieu de la carte du ciel : c'est le chemin suivi par le commerce, c'est la route des Gaulois au temple de Delphes, c'est la ligne de communication de la Gaule avec la Grèce, c'est-à-dire avec l'un des deux grands foyers de la civilisation antique. Et jugez de quelle utilité scientifique peut être une pareille constatation pour éclairer des textes plus ou moins obscurs, ou expliquer certaines découvertes archéologiques! D'autres monnaies gauloises vous diront le rayonnement du commerce des colonies grecques de Massilia, de Rhoda, d'Emporiæ; elles vous donneront la plus riche nomenclature de noms gaulois qui existe; elles vous montreront les Romains s'insinuant lentement dans notre pays et s'y créant des alliés avant d'en faire la conquête[1].

Vous savez de même, Messieurs, tout le parti que la philologie et la géographie ont tiré des 1.200 noms de localités et des 2.400 noms de personnes qu'on a jusqu'ici relevés sur les monnaies mérovingiennes; plusieurs d'entre vous, enfin, ont puisé les plus utiles renseignements sur les origines de la féodalité dans la numismatique carolingienne[2]. Sans doute, la numismatique du moyen âge ne saurait être comparée à

1. Les visiteurs du Cabinet des Médailles remarquent avec un vif intérêt la grande carte géographique sur laquelle M. Henri de La Tour a disposé plusieurs centaines de monnaies gauloises; je me suis inspiré des réflexions que suggère cet examen dès le premier coup d'œil, pour formuler la thèse qu'on vient de lire.

2. Voyez notamment, pour les séries mérovingienne et carolingienne, les catalogues de M. Prou, où l'auteur a su tirer un si grand parti scientifique des suites du Cabinet des Médailles.

celle de l'antiquité, parce que les types monétaires s'immobilisent et que les documents écrits sont trop nombreux pour qu'on puisse espérer combler des lacunes historiques par les monnaies. Aussi est-ce à un autre point de vue qu'il faut se placer pour en tirer un parti scientifique. L'histoire monétaire a, par elle-même, son attrait et son importance; et puis n'est-il pas nécessaire à l'historien et à l'économiste, par exemple, de savoir exactement ce qu'étaient les variétés d'espèces monétaires qu'ils trouvent mentionnées dans les textes : le parisis, le tournois, l'agnel, le florin, le franc, l'esterlin, le gros, la pougeoise, le ducat, le sequin, la pistole, le marabotin, pour ne citer qu'un bien petit nombre d'espèces, comparativement à toutes celles qui furent en usage? Combien de gens s'imaginent que les monnaies d'or et d'argent de Philippe le Bel sont en métal altéré, parce qu'il est de mode de donner à ce prince l'épithète de faux monnayeur!

Mais voici, Messieurs, que nous touchons au seuil des temps modernes : le moment est venu de clore cette causerie un peu austère. Lorsque M. le Ministre de l'Instruction publique, par une insigne et trop bienveillante faveur, me fit l'honneur, il y a quelques semaines de me désigner pour prendre la parole dans cette solennelle réunion et voulut bien m'inviter à occuper cette place où m'ont précédé tant d'hommes éminents ou illustres, je me suis demandé, non sans inquiétude, de quel sujet je pourrais vous entretenir. Au risque de paraître prêcher pour mon saint, j'ai pensé à faire de la numismatique le terrain neutre sur lequel toutes les sociétés savantes ne refuseraient pas de se rencontrer et de se donner la main. Figure de second plan, la numismatique se plaît à être l'humble servante de toutes les branches des sciences historiques qui ont en vous leurs représentants les plus autorisés. En ce temps de recherches précises et de sévère critique, où chacun est forcé de s'enfoncer dans une spécialité étroite, parce qu'il vaut mieux être profond sur un point que superficiel en toutes choses, une collection de monnaies anciennes est la source historique où chaque spécialiste est assuré de trouver quelque élément utile à ses recherches. Voilà pourquoi je souhaiterais de voir les séries numismatiques se développer dans nos musées de province; tout le monde y trouverait son profit : artistes et historiens, érudits et dilettantes, économistes, géographes, philologues, moralistes; car ce microcosme des médailles — j'aurais voulu le démontrer plus amplement — est bien la plus complète et la plus fidèle évocation du passé que nous procurent les sciences historiques.

N'avons-nous pas, Messieurs, tous tant que nous sommes, pris plai-

sir, dans notre jeune âge, à feuilleter maintes et maintes fois quelqu'une de ces Bibles d'images, qui, en nous berçant des plus délicieux récits, nous initiait à la culture intellectuelle et morale ? Eh bien, Messieurs, je comparerais volontiers un médaillier à une Bible dont chaque page est illustrée, et si l'Histoire, comme l'a définie Michelet d'un mot sublime, est une résurrection, une suite de médailles anciennes est la résurrection du passé par les images.

E. Babelon.

*
* *

*Chronologie des rois indo-scythes.* — Les épigraphistes et les archéologues qui s'occupent de l'Inde ancienne sont d'accord pour admettre que l'*ère Saka*, qui est de l'an 78 de J.-C., est la même que l'ère des *Kanishka* et coïncide avec le couronnement de ce roi indo-scythe après sa conversion au bouddhisme. Ce point important de chronologie a été adopté dans l'article sur les monnaies des rois indo-scythes qui a paru dans la *Revue numismatique* (1888), où, du reste, la question a été traitée *in extenso.* Un savant indianiste français, M. Sylvain Lévi, a tenté, dans un récent article qui a paru dans le *Journal asiatique* (février 1897), de renverser la chronologie reçue en plaçant la conquête de l'Inde par les Yue-Tchi non peu après l'ère chrétienne, mais à l'an 50 avant cette ère, ce qui déplacerait d'environ soixante-quinze ans la série des rois indo-scythes ou Kouchans. Mais l'opinion de M. Lévi est en contradiction : 1° avec les annales chinoises qui nous apprennent que la dynastie des Kouchans fut fondée, vers l'an 25 avant J.-C., par Kieou-tsieou-Kio (ou Kadphizès), qui mourut vers l'an 10 de notre ère; 2° avec les monnaies de Kadphizès, de Kadaphès et de Hvima-Kadphizès qui ont été certainement frappées avant celles de Kanishka. La série chronologique des rois indo-scythes reste donc établie de la manière suivante :

Kadphizès (ou *Kudjulakasa*, d'après la légende indienne), 25 av. J.-C. à 10 après; Kadaphès (ou *Kuyula Kapsa*), 10 à 25; Hvima-Kadphizès (ou *Hima-Kathpisa*), 25 à 60 ; Kanishka, à partir d'environ 60 de J.-C.; son couronnement eut lieu en 78.

E. Drouin.

*
* *

*Trouvaille de monnaies romaines.* — Nous devons à M. Ph. Delamain la connaissance d'une trouvaille de sept deniers de la république romaine près de Segonzac (Charente), non loin de la voie romaine de Saintes à Périgueux.

Ces monnaies sont : sans nom de monétaire, Babelon, t. I, p. 77,

n° 226; famille *Acilia*, Babelon, n° 8; *Claudia*, n° 5; *Curtia*, n° 2; *Julia*, nos 5, 32 et 105.

M. P.

*
* *

*Prix de numismatique.* — L'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres a décerné le prix Allier de Hauteroche, en 1897, à M. Adrien Blanchet, pour l'ensemble de ses travaux sur la numismatique antique.

E. B.

*
* *

*Concours de la Revue italienne de Numismatique.* — MM. F. et E. Gnecchi ont créé un prix de 1500 lires (qui pourra être divisé). Ce prix sera décerné, par un jury international, à l'auteur du mémoire le plus important de numismatique antique qui sera publié en 1897, 1898 et 1899, dans la *Rivista italiana di numismatica.*

S. A. R. le Prince de Naples a bien voulu accepter la présidence d'honneur de la Société italienne de numismatique.

*
* *

*Statue de la « Gravure en médailles ».* — On vient de placer, sous le grand vestibule de la cour d'honneur de la Bibliothèque nationale, la statue de la « Gravure en médailles », œuvre de M. Just Becquet.

*
* *

*Monnaies du Pérou.* — Le gouvernement péruvien a interdit la frappe de la monnaie d'argent et l'importation de monnaies en ce métal. Les monnaies d'argent importées seront fondues en lingots et rendues sous cette forme à leur propriétaire (*le Nouveau monde*, 5 juin 1897).

*
* *

*Nouvelles monnaies russes.* — Le *Figaro* du 26 avril 1897 a consacré un article à la réforme des monnaies russes. Par oukase en date du 3 janvier 1897, rendu sur la proposition de M. S. Witte, ministre des finances, il a été décidé : 1° que l'étalon monétaire de la Russie est l'or et non plus l'argent; 2° que l'unité monétaire conserve le nom de *rouble* et que ces roubles seront frappés sous forme de pièces appelées *impériales* (15 roubles) et *demi-impériales* (7 roubles 1/2). Le nouveau *rouble or* a la valeur du *rouble-crédit* (2 fr. 66), tandis que l'ancien *rouble argent* n'avait qu'une valeur nominale (4 fr.).



## NÉCROLOGIE

### H. Hoffmann

Né à Hambourg, en 1823, M. Jean-Henri Hoffmann était venu en France dès son jeune âge. Il accompagnait son père qui s'occupait de minéralogie et de conchyliologie et avait, dit-on, un modeste étalage sur le quai des Grands-Augustins ; mais le jeune Henri, doué d'un goût artistique très développé, s'adonna à la recherche des monnaies anciennes et des antiquités. Forcé de demander au travail les ressources que la fortune ne lui avait pas données à sa naissance, il voyagea en Europe, se mit en rapport avec les Musées et les amateurs, se créa des relations suivies avec l'Italie, la Grèce et l'Orient. Il fit preuve bientôt des connaissances pratiques et du flair qui lui ont assuré un rang exceptionnel parmi les connaisseurs en médailles. Un grand nombre de très belles et de très importantes pièces qui figurent dans les Musées lui passèrent par les mains. Bientôt universellement connu pour son goût et la sûreté de son coup d'œil, il fut chargé de diriger des ventes importantes de médailles, de terres cuites, de bronzes et d'autres antiquités dont il fit paraître de beaux catalogues illustrés.

De 1862 à 1864, M. Hoffmann édita *Le Numismate*, bulletin périodique où des pièces intéressantes ont été publiées. M. Hoffmann a attaché son nom à l'excellent recueil des *Monnaies royales de France* qui a tant contribué à développer le goût de nos monnaies nationales.

Le regretté expert est mort à Paris le 30 avril 1897.

Ch. S.

---

# BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Grenfell (B.-P.). *Revenue laws of Ptolemy Philadelphus*; introduction by the Rev. J. P. Mahaffy. With thirteen plates. Oxford, 1896, in-4°.

Durant l'hiver de 1893-1894, M. Flinders Petrie eut l'heureuse chance de trouver dans le Fayoum un papyrus grec daté du règne de Ptolémée Philadelphe et ne comprenant pas moins de 72 colonnes compactes sur une longueur de 42 pieds. Cette découverte était complétée, l'année suivante, par M. Grenfell, qui réussit à mettre la main sur la

suite de ce rouleau, mesurant elle-même 15 pieds de long. Le document entier, aujourd'hui la propriété de la Bibliothèque bodléienne, à Oxford, mesure ainsi dans son ensemble 59 pieds et 108 colonnes; il est le plus long papyrus qui ait jamais été découvert en Égypte; une douzaine de scribes différents se sont succédé pour sa rédaction. Il comprend les lois fiscales, règlements spéciaux et autres renseignements relatifs à la ferme et à la perception des impôts, en général, et aux revenus de toute nature de l'Égypte au temps de Ptolémée II Philadelphe. On conçoit tout le parti que l'histoire proprement dite et l'économie politique ont à tirer de ce gigantesque rouleau; il formera longtemps le thème de discussions entre savants, juristes, économistes, historiens des institutions, car je ne pense pas qu'aucun autre pays ni aucune autre époque de l'antiquité soit dotée de renseignements administratifs, juridiques et financiers aussi détaillés et aussi complexes que ceux qui nous sont fournis ici et qui n'ont leur équivalent que dans les rapports statistiques et budgétaires des États modernes.

La numismatique a, par un important côté, à tirer aussi parti de ce document, et c'est pour cela que nous en signalons la découverte dans ce Recueil. Ce point de vue n'a pas échappé à M. Grenfell lui-même qui, à la suite de sa transcription et de son savant commentaire, nous donne un long appendice intitulé : *The silver and copper Coinage of the Ptolemies* (p. 193 à 240). Cette dissertation aurait gagné à traiter la question *ex professo*, et c'est avec une sorte de regret qu'on voit l'auteur s'appliquer surtout à démontrer l'incertitude des théories que M. Eugène Revillout a exposées sur le même sujet dans ses *Lettres sur les monnaies égyptiennes*.

Quoi qu'il en soit, M. Grenfell cite des textes nombreux qui prouvent qu'au commencement de l'époque des Lagides, l'Égypte avait l'étalon d'argent; qu'il y eut ensuite une période de transition et d'incertitude, et, qu'enfin, l'étalon de cuivre fut introduit par Ptolémée Épiphane. Il y a là des questions extrêmement complexes et délicates que nous ne saurions aborder dans un simple compte rendu; de plus, il serait prématuré de donner une solution d'ensemble tant que tous les contrats d'intérêt privé et autres documents n'auront pas été l'objet d'une analyse plus serrée. *A priori*, en nous contentant de résumer l'impression qui se dégage de la longue dissertation de M. Grenfell, c'est que, légalement, le tétradrachme d'argent ptolémaïque de 17 p. 20 équivalait à 24 *argentei de bronze* de 90 à 100 grammes ; ce rapport est exprimé dans les contrats par la formule : χαλκός πρός αργύριον ou χαλκός ἰσόνομος. Les grandes pièces de bronze de 90 à 100 grammes qui

existent dans tous les médailliers équivalaient théoriquement à une obole d'argent, nom qui leur est parfois donné. Reste à savoir si dans la pratique, c'est-à-dire dans les contrats dont le texte est parvenu jusqu'à nous, cette équivalence légale était toujours observée, si la valeur de l'un ou l'autre métal en barres, sur le marché, était toujours adéquate à sa valeur légale. Le contraire paraît certain : le principe consacré par la loi était loin d'être toujours appliqué, et suivant les temps, les districts administratifs de l'Égypte et des circonstances particulières qui nous échappent, le rapport marchand ne concordait pas toujours avec le rapport légal : c'est à déterminer et à préciser ces dérogations et ces variations que les savants spécialistes doivent s'appliquer [1]. E. Babelon.

*
* *

M. de Vienne. *La livre de parisis et la livre de tournois.* Origine et établissement d'une proportion permanente entre ces deux unités. Paris, 1896, in-8, 79 p. (Extr. de l'*Annuaire de la Soc. de numismatique*, 1896.)

M. de Vienne a fait preuve, dans le mémoire dont nous venons de transcrire le titre, d'une remarquable finesse d'analyse. Les travaux de ce numismatiste sont, on le sait, toujours semés d'aperçus ingénieux, mais la suite du raisonnement est difficile à saisir. Et l'on me pardonnera de ne pas avoir su dégager l'idée fondamentale du mémoire de M. de Vienne. Il me paraît que les observations intéressantes qu'il a faites sur un certain nombre de textes ne se relient pas assez nettement les unes aux autres. Aussi me contenterai-je de soumettre à M. de Vienne quelques observations suggérées par une lecture attentive de son travail, et de proposer à ses investigations ou des textes qui lui ont échappé ou des leçons meilleures de textes qu'il a connus. Ainsi, dès la première page, il affirme que « les textes du temps inscrivent souvent la mention de tournois ou de parisis, » mais que « jamais ils n'indiquent d'évaluation régulière d'une monnaie dans l'autre, de corrélation habituelle entre le tournois et le parisis avant la fin du XIIIe siècle. »

*Rarement* serait plus exact que *jamais*, car dans le compte général de 1226, à la suite de la recette des pays où l'on faisait usage de la monnaie tournois, nous trouvons la conversion des tournois en parisis : « Summa IVm CLXXXXVII l. valent IIIm CCCLVII l. et dimidia [2], »

1. Voyez Th. Reinach, dans la *Revue des études grecques*, t. IX, 1896, p. 325-326.
2. Ch. Petit-Dutaillis, *Étude sur la vie et le règne de Louis VIII*, p. 524. Cf. Borrelli de Serres, *Recherches sur divers services publics*, pp. 58 et 87.

ce qui signifie que 4.197 livres tournois valent 3.357 livres parisis et demi. Il faut donc reculer au moins jusqu'à 1226 la proportion de 4 à 5 entre les deux livres parisis et tournois. Mais il paraît que M. de Vienne a raison de ne pas considérer cette proportion comme constante avant Philippe le Bel. Il explique ensuite les origines de la distinction entre la monnaie de compte et la monnaie réelle, ou plutôt l'introduction dans les comptes publics d'une unité de compte ; et les pages consacrées à cette question ne sont pas les moins intéressantes.

Mais j'ai quelque inquiétude sur la valeur des conclusions que M. de Vienne a tirées de l'accord intervenu, en 1202, entre Philippe-Auguste et Evrard des Vignes, au sujet du monnayage de Tournai. En effet, le texte sur lequel s'appuie M. de Vienne est fautif; c'est celui qu'a donné M. de Saulcy et qui est moins correct que l'édition des *Ordonnances*.

Le manuscrit le plus voisin de l'original est le registre A de Philippe-Auguste. C'est même le seul dont il y ait lieu de tenir compte, puisque tous les autres registres en sont dérivés directement ou indirectement, comme l'a établi M. L. Delisle. Le registre A de Philippe-Auguste est conservé à la Bibliothèque du Vatican; il est cependant accessible à tous les érudits, grâce à la reproduction héliotypique qu'en a publiée M. L. Delisle [1]. En s'y reportant, on se convaincra que la leçon *ad parvam monetam Flandrie* est erronée et qu'il faut lire *ad parvam marcam Flandrie*, comme l'avaient imprimé les éditeurs des *Ordonnances* et comme l'avait noté M. de Saulcy et, qu'en outre, il n'y est pas question de *sellingi* mais de *sterlingi*. Voici, d'ailleurs, le texte entier d'après le registre A, fol. 54 :

« Ph. etc. Notum quod Evrardus de Vineis, homo noster, concessit nobis et heredibus nostris imperpetuum terciam partem monetagii Tornacensis civitatis et ipse duas partes habebit. Nos autem concessimus ei, quod nos precepimus, ut predicta moneta currat ad medietatem argenti; moneta autem exiet de ferris per XXX solidos ad parvam marcam Flandrie et tenebit de lege IIII$^{or}$ sterlingorum marcha, et ipse Evrardus hoc debet nobis garantire erga omnes homines, excepto erga Tornacensem episcopum, et nos ipsum erga omnes homines per jus garantiemus, et ab hoc anno in antea dictus E. duas partes pagabit de constamento monete et nos terciam partem, ita tamen quod si pars nostra monetagii non sufficeret ad persolvendas expensas, nos non

1. *Le premier registre de Philippe-Auguste. Reproduction héliotypique du manuscrit du Vatican*, exécutée par A. Martelli, publiée par L. Delisle, Paris, 1883, in-4.

poneremus ibi plusquam ibi quod[1] caperemus. Actum Parisius, anno Domini M° CC° secundo, mense aprili. »

Cette charte se complète par la charte de concession de la monnaie de Tournai à Jean de Remes, transcrite au même folio du même registre.

« C. de concessione monete Tornacensis. Ph. etc. Notum quod nos concessimus Johanni de Remes[2] quod ipse teneat monetam civitatis Tornacensis a die quo curret in annum tali modo quod nos habebimus terciam partem monetagii quod inde exiet et Evrardus de Vineis duas partes. Hanc autem monetam predictus Evrardus faciet fieri ad medietatem argenti; moneta exiet de ferris per XXX solidos ad parvam marcam Flandrie et tenebit de lege IIII sterlingos marca. Actum Parisius, anno M° CC° secundo, mense aprili. »

Le sens exact des passages, qui, dans ces documents, indiquent le titre et la valeur de la monnaie, m'échappe en partie. Cependant je me permettrai de faire une remarque sur le chiffre de 30 sols; la monnaie, y est-il dit, sortira des fers pour 30 sols au petit marc de Flandre. Il s'agit non pas d'indiquer par le chiffre de sols le nombre de pièces taillées au marc, car nous aurions des deniers d'un poids trop faible, mais bien plutôt de fixer le prix du marc d'argent. Remarquons d'abord qu'étant donnés les efforts que Philippe-Auguste a faits pour répandre dans la région septentrionale l'usage de la monnaie parisis, on ne peut guère douter que la monnaie frappée à Tournai ne fût dans le système parisis, que même le denier de Tournai ne fût équivalent au denier parisis. Si l'on admet cette hypothèse, comme le petit marc de Flandre vaut 30 sols parisis tandis que le marc de Paris est estimé à 40 sols, nous sommes en droit de conclure que le petit marc de Flandre était à celui de Paris, comme 3 est à 4 et que, le marc de Paris ayant un poids équivalent à 244 gr. 7529, le petit marc de Flandre aurait pesé 183 gr. 5647. Or il est notable que des documents du milieu du XIII[e] siècle, que nous espérons publier prochainement, établissent qu'il y avait en Flandre un marc de 128 esterlins, pesant 184 gr. 192 environ.

Entre autres documents, M. de Vienne en cite un qui ferait mention de petits tournois « parvorum turonensium » en 1111. Voilà de quoi étonner les numismatistes. Il a emprunté ce texte à Le Blanc, qui

1. *Quod* est représenté par un simple *q*, ce qui n'est pas l'habitude du scribe du registre A qui d'ordinaire abrège *quod* par *qd*.

2. On pourrait lire tout aussi bien *Reines* ou *Renies*.

donne, en effet, la date de 1111 avec cette référence« De l' Obituaire de Chartres. Chastill. 82 ». Or voici ce qu'on lit dans l'*Histoire de la maison de Chastillon*, par A. Du Chesne, à la p. 82 des Preuves : « Extraict de l'obituaire de l'église des *Chartreux* de Paris. IIII kal. febr. obiit inclytæ memoriæ domina Joanna comitissa Blesensis, quæ pro sustentatione XIIII monachorum dedit nobis CCXX libras *parvorum turonensium*... » Mais cette comtesse ne vivait pas en 1111; car il s'agit de Jeanne de Chatillon, morte le 29 janvier 1291. Duchesne (p. 117) prétend même que cette donation aux Chartreux doit se placer à l'année 1290.

Cherchant à fixer les poids respectifs des différents marcs, M. de Vienne a donné du texte *De mutacione monete*, dont M. L. Delisle a le premier déterminé la date, à savoir un peu après 1204, un commentaire qui mérite d'être transcrit ici en son entier : « La monnaie qui doit servir de type, c'est la monnaie de tournois; cependant on accepte aussi les deniers estrelins et les mançois qui sont en relation directe et exacte avec le tournois. Mais il n'y a qu'un seul poids, ou plutôt une seule unité de poids à laquelle toutes les autres sont rapportées. Cette unité, c'est le marc estrelin, qui fait 13 s. 4 d. estrelins, puisque dans ce système les poids et les monnaies sont encore exactement confondus. Il faut 53 s. 4 d. tournois pour valoir le même marc. D'où nous concluons que le poids de fin du tournois doit être le quart de celui de l'estrelin, ce que nous trouverons plus tard aussi rapproché que possible. De même, il faut 26 s. 8 d. mançois pour la même raison. En poids, les marcs de Caen, Dunois, Perche et Vendôme sont fixés à 14 s. 9 d. estrelins de monnaie tournois, c'est-à-dire qu'en définissant le tarif auquel l'échiquier doit prendre les différents marcs, il n'y a qu'une commune mesure de poids, qui est le marc estrelin, mais que ce poids doit être obtenu principalement avec de la monnaie tournois si l'on ne veut pas perdre au change. C'est la monnaie dont le roi veut rendre l'usage général, celle qui va devenir la monnaie royale. De même, le marc de Guingamp sera compté à 13 s. 9 d. estrelins et celui d'Anjou à 15 sous. Enfin, il s'agit du change à exiger de ceux qui paient en monnaie décriée. Ici, il n'y a plus aucune équivoque : il y a une perte de 9 deniers de poids sur chaque marc. Les marcs de Normandie du commencement sont remplacés dans ce paragraphe par le marc de Rouen qui semble leur être pleinement assimilé; les deux autres de Guingamp et d'Anjou sont reproduits tels quels. Cette perte de 9 deniers, un peu inférieure au seizième de ces marcs, représente certainement les frais de monnayage. En effectuant les calculs de poids et

en partant du marc estrelin de 233 gr. 85 à 160 deniers, nous trouvons :

Marc estrelin = 160 estrelins = 233 gr. 85
Marc de Normandie = 177 estrelins = 258 gr. 54
Marc de Guingamp = 165 estrelins = 241 gr.
Marc d'Anjou = 180 estrelins = 262 gr. 92. »

M. de Vienne émet l'hypothèse que les « marcs locaux ont dû être obtenus en partant des proportions d'alliage introduites à l'origine », mais lui-même reconnaît que cette théorie est quelque peu hasardée. Puis il marque les rôles séparés du parisis et du tournois et étudie leur relation pendant le règne de saint Louis. Prenant pour point de départ le rapport de l'or à l'argent, l'on s'étonnera qu'il n'ait tenu aucun compte des mémoires dans lesquels M. de Marchéville a démontré qu'à la proportion douzième il fallait substituer la proportion dixième. Car les conclusions de M. de Marchéville sont assez solidement établies pour qu'au cas où on ne les adopte pas, ce soit une nécessité scientifique d'indiquer sommairement les raisons de ce refus d'adhésion. M. de Vienne suit la relation du tournois et du parisis jusqu'au règne de Philippe le Bel, et cherche à déterminer les causes de la disparition du parisis. Deux appendices sont consacrés, l'un à l' « origine du denier estrelin », l'autre à la « transposition des valeurs dans la monnaie castillane au XIIIe siècle ».

M. Prou.

*
* *

Natalis Rondot. *Les médailleurs lyonnais*. Lyon, imp. Mougin-Rusand, 1896, in-8° de 50 pages.

Personne n'a creusé plus que M. Rondot l'histoire de la médaille en France, personne n'a poussé aussi loin que lui l'étude des médailleurs français et plus particulièrement des artistes lyonnais. Toutes les monographies publiées par lui, et parues la plupart dans la *Revue numismatique*, sont des travaux sobres, clairs, précis, très fouillés et toujours basés sur des documents. Elles ont plus fait que les gros volumes pour l'avancement des études qui nous intéressent.

Aussi, est-ce une heureuse inspiration, croyons-nous, d'avoir, en un court résumé, indiqué les résultats obtenus jusqu'ici, et donné la substance de ces monographies diverses que de rares privilégiés, seuls, possèdent au complet.

C'est dans la première partie des *Médailleurs lyonnais* que se trouvent ainsi condensés les faits désormais acquis, grâce aux

recherches de l'auteur. Le tout est étayé de dates, et accompagné d'appréciations nettes, exactes et toujours judicieuses sur le faire, le style et la valeur de ces divers artistes. Je suppose que ce n'est pas sans quelque satisfaction intime que M. Rondot a jeté un coup d'œil sur ses divers travaux, afin de donner le tableau d'ensemble de ses découvertes. En tout cas, retrouvons-nous ici les noms bien connus maintenant de Jacques Gauvain, Jacob Richier, Claude Warin, Philippe Lalyame, Jacques Mimerel, etc. A M. Rondot également, nous devons de connaître Jéronyme Henry, ce maître, d'un naturalisme plein de saveur, auquel nous avons attribué, dans le précédent numéro de la *Revue*, la rarissime médaille de René de Maria, dont M. Rondot lui-même n'avait jamais rencontré d'exemplaire.

Mais notre auteur, avant tout, a l'amour de l'inédit; aussi, après cet aperçu sur l'histoire de la médaille à Lyon, nous présente-t-il, dans la seconde partie de son travail, plusieurs séries de faits nouveaux. Pour cette seconde partie, ont été réservées des notices sur trois médailleurs lyonnais : Clément Gendre, Louis Précaire et Lochey de Grandchamp, artistes aussi peu connus que l'étaient, avant les autres travaux de M. Rondot, les médailleurs dont nous venons de donner la liste.

1° Clément Gendre, maître sculpteur, graveur particulier de la Monnaie de Lyon (..1626-1648). — Les médailles de Gendre se rapprochent, comme style, de celles de Warin, mais sont un peu lourdes d'aspect. Faut-il être aussi sévère que l'auteur en ce qui concerne leur mérite artistique? Peut-être M. Rondot est-il, à force d'impartialité, un juge un peu rigide? Le buste de Charles de Neuville est, en effet, traité avec habileté et ne manque ni de charme, ni d'ampleur.

2° Louis Précaire (..1656 + de 1676 à 1689), maître graveur, inventeur de la « matière blanche », sorte de métal ayant l'aspect de l'argent mat. — On connaît de lui une seule médaille, chargée de trois écussons et de longues inscriptions, mais sans valeur artistique.

3° Lochey de Grandchamp, graveur et médailleur (..1674-1690). — Cet artiste fut graveur à Lyon, à Montpellier, à Riom. Son style a des analogies avec celui de Claude Warin et celui de Bidau. M. Rondot signale de lui deux rares médaillons, de 106 à 107 millimètres de diamètre, l'un à l'effigie de Louis XIV, l'autre à celle de Marie-Thérèse.

Ainsi donc, dans ce travail, comme dans tous ses travaux antérieurs, M. Natalis Rondot a accumulé les faits, en les accompagnant de précieux renseignements techniques, artistiques, biographiques. A côté de son excellent historique de la médaille à Lyon, il a très judicieusement mis en relief le faire caractéristique des maîtres lyonnais, et il

se préoccupe tellement d'être impartial, qu'il se laisserait parfois entraîner, nous le répétons, à trop de sévérité à l'égard de ses compatriotes, même de ceux dont les œuvres honorent le plus l'art lyonnais. H. T.

*
* *

Babelon (Ernest). *Les origines de la Monnaie, considérées au point de vue économique et historique.* Paris, 1897. Un vol. in-12, de 427 pages.

Dans un court avant-propos, l'auteur de cet intéressant volume nous avertit qu'il a voulu écrire à la fois pour les numismatistes et pour les économistes, résumant pour les premiers des principes élémentaires d'économie politique, sans lesquelles l'histoire de la monnaie dans toutes les civilisations antiques ou modernes n'est pas compréhensible, et pour les seconds, des notions générales d'histoire monétaire et de numismatique dont les traités économiques de la monnaie sont généralement dépourvus. Il pense, non sans de bonnes raisons, que la numismatique et l'économie politique sont rattachées l'une à l'autre par des liens étroits, et que ces sciences sœurs risquent toutes deux de s'égarer en restant trop exclusivement confinées chacune dans le domaine qui lui est propre. C'est en se plaçant à ce double point de vue que M. Babelon traite successivement les questions suivantes :

1. Le troc et les premiers étalons de valeur : le principe naturel des échanges ; le troc chez les populations primitives contemporaines ; le troc dans l'antiquité ; le bétail-monnaie, aussi bien chez les anciens que de nos jours.

2. Après le troc en nature et le paiement en têtes de bétail, viennent chez toutes les nations du globe dont on peut ressaisir les traditions historiques, les lingots et ustensiles métalliques employés comme monnaie. M. Babelon montre l'usage de ces ustensiles-monnaie, dans l'Égypte ancienne, en Assyrie et en Chaldée, chez les Hébreux et les Phéniciens, et enfin chez les populations primitives de la Grèce, de l'Italie et du reste de l'Europe.

3. Des ustensiles-monnaie, dont l'usage était loin d'être commode bien qu'étant déjà un notable progrès sur le paiement en bestiaux et en troupeaux, toutes les civilisations, dans l'antiquité aussi bien que dans les temps modernes, passent à un perfectionnement nouveau que M. Babelon appelle la période de la monnaie privée. C'est un des chapitres les plus originaux de son livre ; il s'efforce de démontrer que, chez les peuples dont la culture est encore peu avancée et où le pouvoir

central n'a pas encore mis la main sur toutes les forces sociales, les premiers essais monétaires n'ont rien d'officiel, mais que chacun fabrique de la monnaie comme il l'entend, au titre, au poids et aux types qui lui conviennent, n'ayant d'autre préoccupation que de faire accepter ses produits sur le marché, et n'étant, dans l'exercice de ce droit individuel, contrarié que par la défiance de son créancier.

Malgré quelques exagérations dans les développements, cette théorie sera féconde pour l'étude des périodes les plus obscures de l'histoire de la monnaie.

4. Mais la monnaie, pour pouvoir circuler et être acceptée par le créancier doit être un équivalent réel : c'est la fameuse théorie économique dite *loi de Gresham.* La monnaie privée n'offrait au public aucune garantie d'aloi; le désordre le plus grand s'ensuivit; chacun n'acceptait la monnaie privée que suivant le degré de confiance qu'il avait dans celui qui l'avait lancée sur le marché et dont elle portait le nom ou l'emblême. De même aujourd'hui, les papiers d'une banque ne sont acceptés par ses clients qu'autant que cette banque jouit de leur confiance. De là naît la nécessité de l'intervention des pouvoirs publics dans l'émission de la monnaie pour en garantir le poids et l'aloi et protéger la circulation commerciale contre les fraudeurs. C'est ainsi que nous arrivons naturellement à la conception de la monnaie d'État, qui est celle de tous les peuples d'une culture sociale développée.

5. Parvenu à ce point de son étude, M. Babelon examine de très près les traditions de l'antiquité relatives à l'invention de la monnaie. Il montre les transformations progressives, graduelles et spontanées des lingots monétiformes en Grèce et dans l'Italie centrale; il fait ressortir nettement le caractère, méconnu jusqu'ici, des réformes de Crésus en Lydie et de Phidon d'Argos pour le Péloponèse, qui n'ont pas créé, mais seulement centralisé et rendu officiel l'instrument commun de tous les échanges, la monnaie.

6. Le chapitre intitulé : *L'or et l'argent dans l'antiquité*, ne manquera pas d'étonner les gens qui s'imaginent que l'or n'a été réellement très répandu dans le monde qu'à l'époque moderne, depuis la découverte de l'Amérique. Les chiffres que cite M. Babelon et qu'il a recueillis dans les auteurs anciens, montrent que l'or était répandu à profusion dans les opulentes civilisations orientales et occidentales de la Méditerranée. Nous signalerons aussi les pages consacrées à décrire l'exploitation des mines d'or et d'argent dans l'antiquité et l'avide cruauté des possesseurs de ces mines, vite et successivement épuisées.

Les chapitres VII^e^ et VIII^e^, qui traitent des rapports de l'or à l'argent dans l'Antiquité et de la monnaie auxiliaire chez les Anciens, ne

sont que des aperçus généraux de questions qui pourraient former elles-mêmes la matière de deux gros volumes. Après avoir démontré l'instabilité naturelle du rapport de l'or à l'argent, M. Babelon signale les principaux changements qui se manifestèrent à ce point de vue chez les Égyptiens, les Assyriens, les Perses, les populations de l'Asie Mineure, puis en Grèce, en Sicile et à Rome aux diverses époques de l'histoire. Ce sont là des problèmes délicats, difficiles et bien ardus, qui donneront, longtemps encore, prise à de nombreuses controverses. Le résumé de M. Babelon n'en est pas moins précieux pour ceux qui désirent être initiés à ces questions économiques et historiques. Il était utile aussi de montrer comment la monnaie de bronze, après avoir été équivalent réel, est devenu monnaie d'appoint; enfin pour être complet dans cet exposé de tous les genres de monnaie qu'a su, jusqu'ici, créer le génie de l'homme, M. Babelon termine par un paragraphe sur les caractères de la monnaie fiduciaire et représentative qui n'a pas été tout à fait inconnue de l'antiquité elle-même.

Nous résisterons à la pensée que nous avions eue tout d'abord, d'apporter de nombreux faits nouveaux à l'appui de la plupart des chapitres de M. Babelon, et de confirmer ses théories par des observations nouvelles recueillies par nous-même au cours de nos lectures.

On pourrait reprocher à l'auteur de s'être fait de la monnaie moderne une conception un peu étroite, et d'avoir négligé les vues larges et originales de S. Dana Horton. Mais, en somme, la valeur scientifique de l'ouvrage de M. Babelon est considérable; sa doctrine et les principes généraux qui y sont exposés sont applicables à tous les temps et à l'histoire de tous les peuples : il constitue donc à nos études communes une base solide, je dirai indispensable, car on en chercherait vainement l'équivalent dans une bibliothèque économique ou numismatique.

J.-A. Bl.

*
* *

— J. Svoronos. Νομισματική τῶν Δελφῶν. (*Bull. de Corresp. hellénique*, 1896, p. 1-54). Description complète et soignée; les dessins et les pl. XXV à XXX sont plutôt médiocres.

— M. Paul Perdrizet a publié un intéressant mémoire sur le dieu Mēn, dans le *Bull. de Corresp. hellénique*, 1896, p. 55 et suiv. Il est indispensable à consulter pour quiconque s'occupe des monnaies nombreuses portant la figure de cette divinité.

— M. R. Mowat a fait quelques observations sur le *swastika* (croix gammée) en tant que symbole employé dans le monnayage antique. Il pense que l'aire incuse ayant la forme dite en ailes de moulin servait de

garantie publique à la monnaie, à cause du caractère sacré de ce symbole (*Bull. de la Soc. des Antiquaires de France*, 1896, p. 239-241).

— E.-D.-J. Dutilh, *Des divinités et des signes astronomiques sur les monnaies alexandrines* (communication faite à l'Institut égyptien dans la séance du 1er février 1895). Le Caire, 1895, in-8° de 12 pages.

— Du même, *Signes astronomiques, divinités, symboles relevés sur les monnaies alexandrines et confirmés par des monuments divers* (comm. faite à l'Institut égyptien, 6 novembre 1896). Le Caire, 1896, in-8° de 7 pages et 2 planches.

— Du même, *Monnaies alexandrines et terres cuites de Fayoum* (Institut égyptien, 8 novembre et 3 avril 1896), in-8° de 11 pages et 1 planche.

— M. Frédéric Donnadieu a lu, dans la séance de la Société archéologique de Béziers, le 14 mai 1896, une notice sur la vie et les œuvres de Pierre Boudard, auteur de la *Numismatique ibérienne*. Béziers, Sapte, 1896, in-8° de 13 pages.

— La revue portugaise, dirigée par M. J. Leite de Vasconcellos, *O archeologo portugués* (décembre 1896, p. 288 et s.), a publié plusieurs monnaies nouvelles de Salacia au type de l'hippocampe.

— W. Kubitschek a publié, dans les *Jahresberichte* 1894-1896 *des Staatsgymnasiums* de Vienne, une notice intitulée : *Rundschau über ein Quinquennium des antiken Numismatik* (1890-1894), coup d'œil sur les progrès de la numismatique antique.

— Dr A. Vercoutre, *L'Aigle légionnaire sur les deniers frappés par Aulus Postumius et par Sextus Pompée*. Verdun, 1897, in-8° de 11 pages.

— M. J. Netuschil a publié une étude intitulée *Zur geschichte des römischen Münzwesens* dans la *Philologische Rundschau* (russe ; t. V, 1894, p. 3-29).

— M. Ritterling a publié une notice sur les monnaies romaines trouvées à Wiesbaden (482 m. du Musée), dans les *Annalen des Vereins für Nassauische Alterthumskunde und Geschichtsforschung* (t. XXVIII, 1896.)

— M. Quilling a étudié deux collections de monnaies romaines trouvées à Heddernheim, près de Francfort (musée de Wiesbaden), même revue.

— M. P. de Farcy a publié deux statères en électrum des Namnètes, trouvés à Mesnil (Mayenne). Ces pièces portent la tête d'Apollon avec une croix sur le front, et au revers un cheval androcéphale dont les pieds sont tenus par un génie. (*Bulletin de la Commission histor. et archéol. de la Mayenne*, 1895, p. 14).

— M. L. Maxe-Werly a publié une *Note sur des plombs antiques trouvés en Gaule*, dans laquelle sont reproduites des pièces portant *Alisiens*, *Perte*, *Mediol*, *Med*, *Lingonc*, *Lin*, *Nasi* (*Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, 1894, t LV, p. 109-122). Ces plombs, dont quelques-uns sont inédits, sont évidemment à rapprocher de celui qui porte *Genio Tusdritanoru* (Voy. *Rev. Num.*, 1884, p. 384).

— M. Herluison a consacré une notice à des monnaies romaines trouvées aux Bordes, commune de Sully-sur-Loire (*Bull. de la Soc. Archéol. et histor. de l'Orléanais*, 1895, n° 156).

— Louis Blancard, *Les deniers d'argent mérovingiens*, in-8° de 14 p. avec fig. (Extrait des *Mémoires de l'Académie de Marseille*).

— L. Blancard, *Sur l'agnel d'or imité du sarrazinas chrétien d'Acre*. Marseille, impr. Barthelet et C^ie^, 1896, in-8°, 3 p. fig. (Extrait des *Mém. de l'Académie de Marseille*).

— M. l'abbé Desnoyers vient de publier une notice intitulée *Monnaie au type de Louis XII* (Orléans, 1896, in-8° de 15 pages). Cette pièce, appelée communément ducat *Perdam Babillonis nomen*, serait une pièce satirique frappée sous le règne de François I^er^.

— M. l'abbé Desnoyers a publié *La maille d'or de Beaugency* (Orléans, 1896, in-8° de 15 pages). L'auteur annonce que le Musée d'Orléans vient d'acquérir les coins de cette *maille*, aux types du florin de Florence.

— Amardel (G.). *L'atelier monétaire de Saint-Lizier*. Narbonne, impr. Caillard, 1896, in-8°, 18 p. (Extr. du *Bull. de la Comm. Arch. de Narbonne*, 2^e^ sem. 1896).

— M. Drouet a publié une pièce en argent, provenant de la trouvaille de Saint-Taurin d'Évreux, qui aurait été frappée par Louis d'Outremer en Normandie (*Bulletin de la Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure*, 1894, t. IX, p. 318).

— M. Delorme a publié une note intitulée *Les jetons en argent du château de Mauvers* (Tarn-et-Garonne). Il s'agit des jetons des États du Languedoc, pour 1700 et 1706, dont les légendes et les types paraissent faire allusion à l'insurrection des Camisards (*Bull. Soc. Archéol. du Midi de la France*, série in-8°, n° 17, p. 54).

— M. J. Momméja a consacré une notice à *Un numismate montalbanais au seizième siècle* (Pasteur Jean Constans). Toulouse, 1896, in-8° de 8 pages (extrait du *Bull. de la Soc. archéol. du midi de la France*, série in-8°, n° 17, p. 25-29).

— M. Émile Breuillac, conservateur du Musée de Niort, a publié une notice sur le trésor du Poiré-sur-Velluire (*Revue du Bas-Poitou*,

1897, pp. 32-36. — Ce trésor a été signalé aux lecteurs de la *Revue Numismatique*, 1897, p. 106). M. Breuillac croit que le trésor a été enfoui vers 1233, date du siège de Fontenay-le-Comte, par Geoffroy La Grand' Dent.

— E.-G.-L. Caron, *Monnaies frappées à Damiette par les Croisés. Jean de Brienne, roi de Jérusalem* (communication faite à l'Institut égyptien le 3 avril 1896). Le Caire, 1896, in-8° de 9 pages.

— F. Mazerolle, *Visites de Pierre le Grand et de Nicolas II à la Monnaie des médailles*. Paris, 1897, in-8° de 12 p. avec pl. et figures (extrait de la *Gazette des Beaux-Arts*).

— La Monnaie de Paris a publié un rapport sur les travaux exécutés en 1896 : *Administration des monnaies et médailles. Rapport au ministre des Finances*. Première année, 1896. Paris, impr. nat. 1896, in-8° de 247 pages et une planche.

— Maurice Bourguin, *La mesure de la valeur et la monnaie*. Paris, 1896, in-8°.

— Paul Joseph et Eduard Fellner, *Die Münzen von Frankfurt-am-Main, nebst einer münzgeschichtlichen Einleitung und mehrerenAnhängen*. Francfort-sur-Main, 1896, gr. in-8° de VIII et 681 pages, avec 75 planches.

— Tobler-Meyer (W.). *Die Münz- und Medaillen-Sammlung des Herrn Hans Wunderly in Zurich* (monnaies de Zurich). Zurich, 1896, in-8° de XXX-342 et XXIII-392 pages.

— M. Vilhelm Bergsoë a publié une notice sur les monnaies des colonies danoises : *Trankebar-Mönter* (*1644-1845*), *Samt mönter og medailler vedrorende den danske Handel paa Ostindien, China og Guinea* (*1657-1777*). Copenhague, 1895, in-4° de 68 pages avec figures et 2 planches.

Pour la chronique :

*Le Secrétaire de la Rédaction,*

J.-ADRIEN BLANCHET.

# PÉRIODIQUES

ANNUAIRE DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE NUMISMATIQUE, t. XX, 1896.

Roger Vallentin, *Deux nouveaux ateliers monétaires delphinaux; Bourgon et Quirieu.* — M. de Vienne, *La prétendue livre de Charlemagne.* — E. Jouy, *Lettre à M. le directeur de l'Annuaire au sujet de la médaille de Laure de Noves.* — A.-J. Sambon, *Monnaies de Charles VIII frappées en Italie.* — Ch.-F. Thrachsel, *Trouvaille de Chevroux en 1886.* — C.-A. Serrure, *Les monnaies des Voconces; Essai d'attribution et de classement chronologique.* — Marc Fabre de Larche, *Les billets de confiance émis pendant la guerre de 1870-1871.* — Roger Vallentin, *De l'envoi à la Cour des monnaies des boites de Villeneuve* (1622). — E. Caron, *Monnaies mérovingiennes.* — E.-D.-J. Dutilh, *Monnaies alexandrines et terres cuites du Fayoum.* — A.-J. Sambon, *Les deniers siciliens de billon pendant le XII^e^ et le XIII^e^ siècle.* — Roger Vallentin, *Du prétendu atelier féodal de Manosque.* — Maurice Prou, *Les monnaies de Bouchard, comte de Paris.* — C^te^ de Castellane, *Le Puy, atelier de Charles VII, régent, puis roi.* — M. de Vienne, *La livre de Parisis et la livre de Tournois; Origine et établissement d'une proportion permanente entre ces deux unités.* — Marie de Man, *L'émission des assignats et monnaie de nécessité en Zélande pendant l'an 1 de la République batave.* — C^te^ de Castellane, *Restitution à Charles dauphin, fils de Charles VII, de moutons attribués à Henri IV d'Angleterre.* — Paul Bordeaux, *Le gros et demi-gros des gens d'armes de Charles VII, à la croix cantonnée.* — Chronique; bibliographie; Procès-verbaux des séances de la Société.

*Le Gérant*, F. FEUARDENT.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

UN

# NOUVEAU ROI DE BITHYNIE

---

La liste classique des rois de Bithynie, dressée par Clinton et acceptée par tous les historiens postérieurs, est ainsi conçue :

1. Zipoetès, roi en 297 av. J.-C.
2. Nicomède I[er], 278-250 (?).
3. Ziaélas, 250 (?)-228.
4. Prusias I[er], le Boiteux, 228-180(?).
5. Prusias II, le Chasseur, 180(?)-149.
6. Nicomède II, Épiphane, 149-94(?)
7. Nicomède III, Philopator, 94(?)-74 av. J.-C.

Sur l'ordre et la filiation des six premiers rois, qui se succèdent de père en fils, nulle incertitude. Mais entre 150 av. J.-C., où nous quitte Polybe, et l'an 100 environ où les premières entreprises de Mithridate Eupator commencent à jeter sur l'Asie Mineure des lueurs d'incendie, l'histoire de cette péninsule est plongée dans un crépuscule presque complet. En ce qui concerne particulièrement la Bithynie, le très long règne qu'on est conduit à attribuer au second Nicomède ne repose que sur d'assez faibles indices : ce sont deux passages d'Appien, qui font expressément de Nicomède III Philopator le fils et successeur de Nico-

mède II[1]. La numismatique ne confirme ni n'infirme cette assertion : on sait, en effet, que depuis l'an 149 jusqu'à la fin de la dynastie les tétradrachmes bithyniens, à l'instar des monnaies d'Égypte et de Pergame, portent uniformément l'effigie et les noms de Nicomède Épiphane. En l'absence de tout autre témoignage précis, on s'en était donc tenu avec raison au texte d'Appien; mais voici qu'un document épigraphique, publié depuis peu, et dont l'importance n'a pas encore été aperçue, nous oblige, si je ne me trompe, de réformer l'opinion traditionnelle[2].

## I

Parmi les inscriptions delphiques découvertes dans les dernières fouilles de l'École française et très bien publiées par M. Couve figure un décret de la ville de Delphes, rendu sous l'archonte Cléodamos, pour remercier un roi et une reine de Bithynie d'un présent de 30 esclaves, affectés par eux au service du temple d'Apollon[3]. Le couple royal — car il s'agit bien certainement d'un couple — est ainsi désigné (l. 5 et 25; cf. l. 29 et 33) : βασιλεὺς Νικομήδης βασιλέως Νικομήδεος καὶ βασίλισσα Λαοδίκα βασιλέως Μιθραδάτου; « le roi Nicomède, fils du roi Nicomède, et la reine Laodice, fille du roi Mithri-

1. *Mith.* 7 : οὕτω Νικομήδης ἀντὶ Προυσίου — ἐβασίλευσε, καὶ αὐτὸν χρόνωι τελευτήσαντα Νικομήδης ὁ υἱός, ὧι Φιλοπάτωρ ἐπίκλησις ἦν, διεδέξατο. *Ibid.*, 10 : Νικομήδει δὲ τῶι Νικομήδους τοῦ Προυσίου, Βιθυνίας ὡς πατρώιας ὑπὸ Ῥωμαίων ἀποδειχθέντι βασιλεύειν, Σωκράτη — ἐπέπεμψε (Mith. Eupator).

2. J'ai essayé sans succès d'interpréter ce texte dès son apparition (voir *Revue des Ét. grecques*, VIII, 451). Plus tard, M. Éd. Meyer m'ayant envoyé un tirage à part de son excellent article *Bithynien* dans l'Encyclopédie Pauly-Wissowa, je lui ai signalé notre inscription, qu'il ne connaissait pas, et lui ai fait part des doutes où elle me jetait. Les arguments qu'il m'a exposés en réponse à ma communication ont achevé de déterminer mon opinion dans le sens qu'on trouvera exposé ici.

3. *Bull. corr. hell.*, XVIII (1894), p. 254 suiv.

date. » Cette désignation ne convient à aucun roi de Bithynie enregistré jusqu'à présent par les historiens. En effet, le seul « Nicomède, fils de Nicomède » que nous connaissions est le dernier roi de la série, Nicomède Philopator[1]. Or, ce roi, d'après le témoignage formel de Licinianus[2], épousa en premières noces une tante paternelle, en secondes noces Nysa, fille d'Ariarathe (VI, Épiphane), roi de Cappadoce : aucune de ses femmes ne s'est donc appelée « Laodice, fille du roi Mithridate. » En revanche, nous connaissons une princesse, répondant à ce signalement, qui s'est assise sur le trône de Bithynie : c'est la fille de Mithridate Evergète, roi de Pont, la veuve d'Ariarathe Epiphane, roi de Cappadoce, qui fut contrainte, vers 100 av. J.-C., d'épouser le roi Nicomède, prédécesseur immédiat de Philopator[3]. Nul doute qu'il ne s'agisse effectivement, dans notre inscription, de cette reine. Mais comment concilier cette identité avec l'opinion communément admise que le Nicomède, mari de Laodice, était le fils et successeur de Prusias II, puisque notre inscription appelle le roi « Nicomède, fils de Nicomède, » et non « Nicomède, fils de Prusias » ?

M. Couve, qui a bien vu la difficulté, a cherché à y échapper en nous offrant le choix entre deux hypothèses qui supposent d'ailleurs l'une et l'autre que le roi de l'inscription est Nicomède III Philopator : ou bien, selon lui, ce prince aurait épousé la veuve de son père ; ou bien,

1. Le surnom de ce roi est attesté par Appien (*loc. cit.*), Licinianus (p. 37, Bonn), la *Chronique Capitoline* (C. I. G., 6855 *d*). C'est à tort qu'on l'appelle quelquefois et que je l'ai appelé moi-même *Épiphane Philopator*. Si ses monnaies présentent le surnom *Épiphane*, c'est tout simplement parce qu'il a continué, sans changement, le monnayage de Nicomède II, considéré comme le second fondateur de la dynastie.

2. P. 36 Bonn : So]rorem patris ducit [ux]orem ..... post mortuas (?) morbo an dolo Nisam Ariarathis Cappadocum regis filiam accepit. Cf. Salluste, *Hist.*, IV, 20, 9 Kritz : eum filius Nysae, quam reginam appellaverat, genitus haud dubie esset.

3. Justin, XXXVIII, 1.

Laodice figurerait dans l'inscription non comme femme du roi régnant, mais comme veuve de son prédécesseur et régente du royaume. Ces deux hypothèses sont également inadmissibles : la première, parce que — sans parler de son caractère choquant — elle se heurte au témoignage formel de Licinianus; la seconde, parce qu'elle est en contradiction avec l'usage constant du protocole hellénistique, qui, en pareil cas, nomme *toujours* la mère (ou la belle-mère) avant le fils et indique le rapport de filiation entre les deux souverains. Au surplus, la mention de la reine-mère dans un document officiel n'est guère de mise que lorsque le roi régnant est mineur; or, rien n'autorise à croire que Philopator le fût à son avènement; au contraire, l'âge avancé de son père (*sene mortuo*, dit Licinianus), les deux mariages que contracte coup sur coup Philopator, les massacres qu'il ordonne dans le bref intervalle qui s'écoule entre son accession (vers 94) et sa première déposition (92) prouvent qu'il était un homme fait en montant sur le trône.

Les deux essais d'explication proposés par M. Couve doivent donc être rejetés, et j'en dirai autant de celui auquel je m'étais arrêté un moment et qui consiste à admettre que le rédacteur ou le graveur du décret delphique a trois fois écrit « Nicomède, fils de Nicomède », pour « Nicomède (II Épiphane), fils de Prusias. » Une triple erreur de ce genre n'est pas une hypothèse conforme aux règles de la saine critique. Il faut donc écarter toutes ces subtilités invraisemblables et s'en tenir purement et simplement au témoignage formel du marbre delphique, loyalement entendu, fallût-il lui sacrifier le témoignage d'Appien : en un mot, nous sommes en présence d'un nouveau Nicomède, inconnu des historiens modernes, qui prend place entre Épiphane et Philopator ;

fils de l'un, père de l'autre, et mari de Laodice, fille de Mithridate Evergète.

## II

Si cette conclusion est nettement en contradiction avec les textes cités d'Appien, on va voir qu'en revanche elle s'accorde beaucoup mieux que la doctrine courante avec certains textes d'une autorité au moins égale, et même qu'elle nous fournit seule l'explication de plusieurs renseignements que les historiens avaient systématiquement négligés jusqu'à présent parce qu'ils cadraient mal avec l'opinion reçue.

Pour commencer par Appien lui-même, après le chapitre déjà cité où il raconte l'avènement tragique de Nicomède II Épiphane et indique par anticipation les destinées de son « fils » Nicomède Philopator, l'historien continue ainsi : τὰ μὲν δὴ Βιθυνῶν ὧδε εἶχε· καὶ εἴ τῳ σπουδὴ πάντα προμαθεῖν, υἱωνὸς τοῦδε ἕτερος Νικομήδης Ῥωμαίοις τὴν ἀρχὴν ἐν διαθήκαις ἀπέλιπεν[1]. « Telles furent les affaires de Bithynie; et si l'on est pressé de tout savoir d'avance, un petit-fils de celui-ci, un autre Nicomède, légua par testament son royaume aux Romains. » Grammaticalement, le mot τοῦδε semble se rapporter au dernier personnage mentionné, Nicomède Philopator; mais comme cette interprétation donne un résultat par trop absurde, la plupart des commentateurs s'accordent à considérer comme une sorte de parenthèse le court paragraphe relatif à Philopator et à rapporter en conséquence τοῦδε à Épiphane : ainsi le roi qui légua la Bithynie aux Romains aurait été non plus le fils, mais le petit-fils de Nicomède Épiphane;

1. *Mith.*, 7, *ad finem.*

ceci s'accorde parfaitement avec l'inscription delphique. Mais comment admettre qu'Appien, dans deux phrases qui se suivent, se soit contredit d'une manière aussi ridicule? Schweighaeuser et d'autres éditeurs regardaient en conséquence la seconde phrase comme « corrompue ou interpolée; » maintenant que nous entrevoyons qu'elle seule est conforme à la vérité historique, on serait plutôt tenté d'appliquer ces épithètes à la première phrase. Mais comme la doctrine qui fait de Philopator le fils d'Épiphane se retrouve dans un autre texte d'Appien précédemment cité, comme, d'ailleurs, Appien est un brouillon et un compilateur, j'aime mieux supposer qu'il a eu sous les yeux deux documents relatifs à la fin de la dynastie bithynienne, l'un exact, l'autre erroné, et que, dans le cas actuel, ne sachant lequel choisir, il aura mis bout à bout les deux renseignements contradictoires, en laissant au lecteur le soin de se débrouiller.

C'est une opinion aujourd'hui très répandue que la source principale (d'aucuns disent unique) du *Mithridaticus* d'Appien est l'ouvrage historique de Strabon. Sans vouloir discuter cette opinion, que je ne saurais admettre, je me contenterai d'exprimer l'avis que Strabon était beaucoup trop bien informé de l'histoire de l'Asie Mineure pour se tromper sur le nombre et la succession des rois de Bithynie. Nous en avons la preuve dans une phrase de sa *Géographie*. Parlant de la fondation de Nicomédie, ainsi nommée du premier Nicomède, il nous dit que *beaucoup* de rois de cette dynastie prirent le nom de Nicomède, à cause de la grande réputation du premier[1]. Cette phrase m'avait toujours choqué alors que je croyais, comme tout

1. Strabon, XII, 4, 2 : πολλοὶ δ' ὁμωνύμως ὠνομάσθησαν, καθάπερ Πτολεμαῖοι, διὰ τὴν τοῦ πρώτου δόξαν.

le monde, qu'il n'y avait eu que trois Nicomède, dont deux séparés par un intervalle d'un siècle. Elle devient raisonnable si le nombre des Nicomède est porté à quatre (sur huit rois) dont trois consécutifs.

La même doctrine se retrouve chez le chroniqueur Georges Syncelle, qui rapporte, à deux reprises [1], qu'il y a eu *huit* rois de Bithynie, ayant régné ensemble 213 ans. Ce dernier nombre, comme l'a bien vu Ed. Meyer [2], doit être corrigé en 223 (297 à 74 av. J.-C.), mais les 8 rois faisaient l'embarras des commentateurs, qui, pour obtenir ce nombre, étaient obligés d'y compter l'usurpateur Socrate Chrestos, dont le règne occupe quelques années ou quelques mois de celui de Nicomède Philopator : on aurait dû réfléchir que des documents officiels, dynastiques, comme ceux qui sont à la source des listes de ce genre, ne tiennent jamais compte des usurpateurs, surtout lorsque leur règne coïncide avec celui d'un roi légitime. L'inscription delphique fournit la clef du problème : il y a eu véritablement 8 rois de Bithynie; Nicodème II Épiphane est le 6e; le mari de Laodice, que nous appellerons désormais Nicomède III, le 7e; Nicomède IV Philopator, le 8e et dernier.

Ainsi, l'un au moins des auteurs consultés par Appien, ainsi Strabon, ainsi Georges Syncelle sont d'accord avec l'inscription delphique pour intercaler un roi entre Nicomède Épiphane et Philopator. La nécessité de dédoubler ainsi le trop long règne naguère attribué à Épiphane résulte encore d'autres considérations. Nous avons vu que le père de Philopator épousa Laodice, reine de Cappadoce. Cet événement, que Justin semble placer immédiatement

1. P. 525 Bonn (276 C Par.) et 593 Bonn (313 D Par.).
2. *Art. cit.*, col. 522.

après la mort du premier mari de Laodice, Ariarathe Épiphane [1], donc vers 110 av. J.-C., eut lieu en réalité, comme je l'ai montré ailleurs [2], sept ou huit ans plus tard : car le mariage de Nicomède le brouilla avec Mithridate Eupator et il faut donc trouver place auparavant pour toutes les entreprises communes des deux rois qui se prolongent au moins jusqu'en 103 av. J.-C. Mais en 102 ou 101, date probable de ce mariage, Nicomède Épiphane aurait été au moins octogénaire, car, dès l'année 167, il fait le voyage de Rome avec son père Prusias qui le présente au Sénat comme son héritier présomptif [3], et il n'était pas d'usage de présenter à cette haute assemblée des princes en bas âge. Une union aussi tardive a fait sourire les historiens ; elle est pour le moins invraisemblable. D'une manière générale, toute la politique entreprenante de Nicomède, son alliance avec Mithridate Eupator, les conquêtes et les déprédations faites en commun s'expliquent beaucoup mieux si les deux princes, sans être exactement contemporains, n'étaient pas néanmoins d'âges trop inégaux.

D'autre part, nous savons par Licinianus que Nicomède Philopator épousa en premières noces, après son avènement (vers 94 av. J.-C.), une sœur de son père [4]. Si ce père était vraiment Épiphane, la chose serait encore moins croyable que le mariage de Nicomède II avec Laodice. En effet, Prusias II, père d'Épiphane, étant mort en

1. Justin, XXXVIII, 1.
2. *Mithradates Eupator* (éd. all.), p. 89.
3. Liv. XLV, 44.
4. Licinianus, p. 36, Bonn : so]rorem patris ducit [ux]orem. Ce qui suit est irrémédiablement corrompu (je dis irrémédiablement parce que le palimpseste de Licinianus, comme j'ai pu m'en assurer lors d'un voyage récent au Musée britannique, est aujourd'hui complètement illisible et que les administrateurs s'opposent à l'emploi de nouveaux moyens chimiques pour faire reparaître les caractères évanouis).

149, une sœur de Nicomède Épiphane, c'est-à-dire une fille du second lit de Prusias, devait avoir, en 94, près de 60 ans, et l'on ne voit pas quelle considération aurait pu déterminer le jeune Philopator à un mariage aussi disproportionné.

## III

Après avoir montré que l'existence du nouveau Nicomède, révélé par l'inscription de Delphes, est confirmée par toute une série de textes, jusqu'à présent négligés ou mal interprétés, il me reste à faire voir que ce roi n'est pas pour nous un simple numéro, un pur fantôme; nous pouvons ressaisir quelques traits de son caractère, esquisser la physionomie générale de son règne.

Les principaux renseignements à cet égard nous sont fournis par un chapitre de Licinianus, auquel j'ai déjà fait plusieurs emprunts, mais qu'il est nécessaire maintenant de transcrire intégralement. L'annaliste vient de raconter la restauration de Nicomède Philopator, ramené en 84 sur le trône de Bithynie par Sylla, en exécution du traité de Dardanus. Une phrase obscure semble ensuite faire allusion aux persécutions exercées par ce roi contre ses anciens ennemis (*in*]*vidiose exequebatur* [*sa*]*tis exercitus in priore* [*fo*]*rtuna*); puis l'historien part de là pour entamer une digression sur l'origine de Philopator et les premiers temps de son règne :

Nam postquam
[Ni]comedes Euergetes [1]
[pat]er [2], ita dictus quod bea-

1. Codex : ..CONEMES EUERSEIES. La restitution est due aux éditions de Bonn.
2. Codex : ... ER. Je rétablis [pat]er. Les éditeurs de Bonn imaginent *qui est!*

[tos] egente(s) [1] faciebat mul-
[tos]que beneficiis suis alli-
[ci]ebat, non fuit uno isto
[fili]o contentus quem
...RARISTON ac legitimum [2]
[p]rocrearat, tollit ex con-
[cu]bina HaliESICHEANA [3]
...RE [4] Socraten nomine
[e]um que C(yz) i (c)um [5] cum so-
[ror]e (?) [6] et quingentis tale[n-
t]is ablegat. S(e)ne mortuo,
[in]certum an veneno
...EOnGLAoDIcta succedit...

Ce curieux texte nous apprend notamment : 1° que le père de Philopator portait le surnom d'Evergète de même que ses contemporains Mithridate de Pont, Pylémène de Paphlagonie et probablement Attale II ; 2° qu'il devait ce surnom à ses nombreuses largesses ; 3° qu'il eut un fils légitime, Nicomède Philopator, et plus tard deux bâtards, — Socrate et une fille, — qu'il relégua à Cyzique avec une dot de 500 talents ; 4° qu'il mourut dans un âge avancé, peut-être empoisonné. Sa mort se place vers 94 av. J.-C. Son père qui, nous l'avons vu, était dès 167 en âge d'être présenté au Sénat, était donc né entre 185 et 180 et a pu avoir un fils entre 160 et 155, longtemps avant son avènement ; ce fils, en 94, pouvait parfaitement être qualifié de vieillard (*senex*).

Le texte de Licinianus, dans son état actuel, ne nous fait

1. Cod. EGENTER.
2. Bonn : ex Aristonica (?) legitimum.
3. Bonn : Hane Sicheana (!). Je propose *Nicaeana*.
4. Mommsen : mulie]re. Bonn : alterum.
5. Cod. CELIEUM.
6. Pertz a lu au commencement de la ligne 15 ...ATE d'où la restitution *cum So* | [cr]*ate* qui ne serait acceptable que si on lisait, au commencement de la l. 14, *e*]*amque*. J'ai préféré so[ror]e parce qu'il est question plus loin de cette sœur, comme d'une personne déjà connue : *avaritia caedem suadente, occisa sorore*.

connaître ni le nom de la femme légitime de Nicomède Evergète, ni la profession ou l'origine de sa concubine, la mère de Socrate. Des renseignements d'autre source nous viennent ici en aide. Le chroniqueur d'Héraclée, Memnon, nous a conservé le nom de la mère de Philopator, c'est-à-dire de la reine d'Evergète : elle s'appelait Nysa, nom qui peut indiquer une origine cappadocienne [1]. D'autre part Mithridate Eupator, dans le fameux discours que lui prête Trogue Pompée et que nous a conservé Justin, qualifie Nicomède Philopator de « fils de danseuse », *saltatricis filius* [2]. Il est impossible qu'une danseuse ait pu être élevée au trône de Bithynie, impossible que son fils ait pu passer pour légitime : l'épithète s'applique bien mieux à la mère de Socrate. Mithridate ou Trogue Pompée aura fait une confusion volontaire. Je crois entrevoir, dans le texte mutilé de Licinianus, que cette femme était native de Nicée. Son nom nous échappe.

Licinianus ne mentionne pas la troisième union de Nicomède Evergète, celle qu'il contracta, presque par force, avec Laodice, reine de Cappadoce, fille de Mithridate Evergète [3] : c'est sans doute parce que ce mariage tardif — moins tardif cependant qu'on ne le croyait naguère — était resté stérile, et l'annaliste romain ne s'intéresse aux mariages de Nicomède III qu'au point de vue des enfants qui en sont issus. En aucun cas, il ne faudrait s'aviser de faire de Nicomède Philopator un fils de Laodice : il n'aurait eu que 8 ans à son avènement et

1. Memnon, c. 30 (F.H.G. III, 541). Nous avons vu que Philopator épouse également une Nysa. J'ai soupçonné jadis une confusion chez Memnon, je crois aujourd'hui la tradition parfaitement acceptable ; la Nysa de Philopator était une fille d'Ariarathe Épiphane, celle d'Evergète aura été une fille d'Ariarathe Eusèbe Philopator.

2. Justin, XXXVII, 5.

3. A moins que le nom *Laodice* ne se cache dans la dernière ligne du texte cité ?

nous le voyons, à peine monté sur le trône, prendre femme et décimer sa famille! Au reste Licinianus indique formellement qu'il était l'aîné de Socrate.

Le trait dominant du caractère de Nicomède III, c'est celui qui lui valut son surnom d'Evergète « le bienfaiteur ». Par ces bienfaits, il faut entendre en première ligne les largesses faites aux villes et aux temples de la Grèce. Les grands *diadoques* avaient mis à la mode ces libéralités qui n'étaient pas toujours aussi désintéressées qu'elles en avaient l'air; les petits avaient suivi l'exemple des grands. Plusieurs textes épigraphiques ou littéraires, provenant des diverses parties du monde grec, nous ont conservé le souvenir des magnificences d'un roi Nicomède et l'expression hyperbolique de la reconnaissance de ses obligés; on rapportait jusqu'à présent ces textes soit à Nicomède Épiphane, soit à Nicomède Philopator; nous sommes, je crois, à défaut d'indication spéciale, autorisés désormais à en faire honneur à Nicomède « le Bienfaiteur ». En voici l'énumération :

Cos. *Bull. corr. hell.*, V, 221 = Paton-Hicks, *Inscr. of Cos*, n° 35. Institution d'un sacrifice en l'honneur du roi Nicomède : οἱ ἀεὶ ἐπιμηνιεύοντες..... σοι τῶι Ἀσκλαπίωι καὶ Ὑγ[ιείαι ἱ]ερεῖον ἀπὸ δραχμᾶν ρ̄... δι καὶ ἐν τῶι τεμένει ἱε... αμεραι καὶ βασιλεῖ Νικομή[δει...

Délos. *Bull. corr. hell.*, VI, 337. Érection d'un temple à Isis Némésis au nom du peuple athénien et du roi Nicomède. 107 av. J.-C.

Σωσίων Εὐμένους Οἰναῖος, ἱερεὺς ὤν, ὑπὲρ τοῦ δήμου τοῦ Ἀθηναίων καὶ ὑπὲρ βασιλέως Νικομήδου ἀνέθηκεν τὸν ναὸν καὶ τὸ ἄγαλμα Ἴσιδος Νεμέσεως, ἐπὶ ἐπιμελητοῦ τῆς νήσου Διονυσίου τοῦ Νίκωνος Παλληνέως.

*Bull. corr. hell.*, IV, 188. Statue élevée par les Déliens

à Nicomède. [Νικο]μήδην [1] [βασιλέως] Νικομήδου ...[ο]ἱ ἐφηβεύσαντες [ἐπὶ ἄρχοντ]ος Διο[κλ]έους [γυμνασιαρ]χοῦντος [δὲ Ποσειδωνίου τ]οῦ Γηροστράτου ... τὸν ἑαυτῶν [εὐεργέτην] Ἀπόλλωνι. [Ἐπὶ ἐπιμελητοῦ ...]ώρου τοῦ Φ...ου Στειριέως.

(C'est à Nicomède Philopator qu'il faut rapporter l'inscription gravée sur une base de statue au gymnase, C. I. G. 2279 : βασιλέως Νικομήδου τοῦ ἐγγόνου βασιλέως Νικομήδου Ἐπιφάνου (*sic*) Διοσκουρίδης Διοσκουρίδου Ῥαμνούσιος γυμνασιαρχῶν. Ce texte était jusqu'à présent une énigme ; l'inscription delphique en fournit l'explication, bien que nous ne comprenions toujours pas pourquoi le dédicant rappelle seulement le nom de l'aïeul du roi, en passant sous silence son père Evergète. Est-ce que par hasard **ΤΟΥ ΕΓΓΟΝΟΥ** serait une faute de lecture pour **ΕΥΕΡΓΕΤΟΥ** ?)

Delphes. *Bull. corr. hell.*, XVIII, 254. Honneurs rendus à Nicomède et à Laodice en remerciement d'une offrande d'esclaves au temple d'Apollon. C'est l'inscription expliquée ci-dessus.

Cnide. Pline l'ancien, *Hist. Nat.*, VII, 127 : Praxiteles marmore nobilitatus est Cnidiaque Venere ...insigni... Nicomedis aestimatione regis, grandi Cnidiorum aere alieno permutare eam conati. XXXVI, 21. Voluit etiam a Cnidiis postea mercari rex Nicomedes, totum aes alienum, quod erat ingens, civitatis dissoluturum se promittens. Omnia perpeti maluere, nec inmerito.

Ce trait convient beaucoup mieux au caractère et aux finances prospères d'Evergète qu'à son fils Philopator auquel les derniers commentateurs l'ont attribué.

1. M. Homolle assure que ce mot n'était pas précédé de Βασιλέα. La dédicace peut donc avoir été faite à Philopator encore prince héritier ; mais cela est peu probable. Il existe une dédicace de Poseidonios (sans titre) à Médeios, épimélète de 97 : M. Homolle en conclut que notre dédicace est postérieure à cette année.

La protection libérale de Nicomède Evergète s'étendait aussi aux gens de lettres. Un médiocre versificateur, connu sous le nom de Pseudo-Scymnus, dédie à un roi de Bithynie, Nicomède, un poème géographique dans le préambule duquel il vante la dévotion de son patron à Apollon Didyméen (c'est-à-dire au temple opulent, dépendant de Milet, et dont l'oracle jouissait alors d'une grande célébrité)[1]; il ajoute que depuis l'extinction de la dynastie de Pergame, il n'y a plus qu'un roi de disposition vraiment royale : c'est celui auquel il offre son poème[2]. Jadis, égaré par le mot χρηστότης, j'avais cru voir dans ces lignes une allusion à Socrate χρηστός, le compétiteur illégitime de Nicomède Philopator; il faut rendre maintenant à Nicomède Evergète ce qui lui appartient. Ajoutons que la dévotion de Nicomède au temple de Didymes était une tradition héréditaire : une inscription nous a conservé l'inventaire d'offrandes faites à ce temple par son aïeul Prusias II et sa seconde femme la Thracienne Camasaryé[3].

Toutes ces libéralités et d'autres dont le souvenir s'est perdu ne doivent pas être mises simplement sur le compte d'une générosité naturelle ou d'une ostentation de mauvais aloi. Elles cachaient très probablement une pensée politique. Comme naguère les Attalides, comme bientôt Mithridate Eupator, Nicomède le Bienfaiteur, en comblant les Grecs de ses dons, se conciliait leurs sympathies ;

1. *Geog. Minores* (Didot) I, 196, v. 55 suiv. Διὸ τῆι προθέσει σύμβουλον ἐξελεξάμην | τὸν συγκατορθώσαντα καὶ τῶι σῶι πατρί | τὰ τῆς βασιλείας πρότερον, ὡς ακούομεν, | παρὰ σοί τε, βασιλεῦ, γνησίως τιμώμενον | κατὰ πάντα, τὸν Ἀπόλλωνα τὸν Διδυμῆ λέγω, | etc. Ces vers font allusion à une intervention, autrement inconnue, de l'oracle de Didyme en faveur de la rébellion de Nicomède II contre son père.

2. *Ibid.*, v. 50 suiv. Ἐγὼ δ' ἀκούων διότι τῶν νῦν βασιλέων | μόνος βασιλικὴν χρηστότητα προσφέρεις. La dynastie de Pergame est mentionnée comme éteinte, v. 15 suiv.

3. C. I. G. 2855.

il ne désespérait pas, sans doute, de voir un jour ces sympathies se traduire par un concours actif prêté à une politique entreprenante. Le but occulte ou avoué de tous ces petits rois d'Asie Mineure était de reconstituer à leur profit l'empire pergaménien, avec le protectorat moral sur tout l'hellénisme égéen. On sait que Mithridate Eupator réalisa pendant quelques années ce rêve ; mais au début de ses entreprises, il dut compter avec Nicomède et partager avec lui ; ils conquirent à frais communs la Paphlagonie et la Galatie, et ne se brouillèrent qu'à propos de la Cappadoce que chacun des deux voulait garder entièrement pour soi : leur brouille facilita l'intervention du Sénat romain, qui finalement les fit rentrer tous deux dans leurs anciennes frontières [1].

La dédicace du temple dédié à Isis au nom de Nicomède est de l'an 107, l'alliance avec Mithridate probablement de l'an 108 av. J.-C. Nous ne possédons pas de renseignement certain qui nous permette de remonter plus haut et d'affirmer qu'Evergète régnait avant cette date. Ainsi le Nicomède qui prête son concours aux Romains dans la guerre contre Aristonic (133-129), qui ensuite, pendant de longues années (128-116), dispute à Mithridate Evergète et à sa veuve la Grande Phrygie, mise aux enchères par les politiciens de Rome, peut être tout aussi bien Nicomède Evergète que son père Épiphane ; c'est une question que, pour le moment, nous devons laisser en suspens. Quelle qu'en soit la solution, la physionomie de Nicomède Evergète reste désormais acquise à l'histoire : bienfaiteur intéressé des Hellènes, protecteur des lettres, collectionneur passionné, vassal impatient des Romains, caressant des projets trop vastes pour ses forces ou sa capacité,

1. Pour le détail de ces événements, voir *Mithridate Eupator* (éd. all.), p. 87-93.

préparant, par ses faiblesses domestiques, la ruine de sa famille, Nicomède Evergète nous apparaît comme une figure typique de l'époque, intermédiaire, par le caractère, comme par l'âge et le pays, entre ces bourgeois couronnés qui s'appellent les Attalides et le sultan frotté d'hellénisme qui fut Mithridate Eupator.

## IV

Je ne voudrais pas quitter l'inscription de M. Couve sans dire quelques mots d'une question voisine qui me paraît en recevoir, par analogie, un supplément de lumière. La succession des rois de Pont au milieu du IIe siècle av. J.-C., est tout aussi obscure que celle des rois de Bithynie. Le roi Pharnace Ier, le farouche précurseur de Mithridate Eupator, est mentionné pour la dernière fois en 169 av. J.-C., dans un fragment de Polybe qui a tout l'air d'une notice nécrologique[1]. D'autre part, nous savons que, dès 156, le roi régnant s'appelait Mithridate[2]. On le tenait naguère pour identique à Mithridate Evergète, père et prédécesseur d'Eupator, bien connu des historiens, et l'on attribuait, en conséquence, à ce prince un long règne, de 169 à 121 av. J.-C., d'autant moins vraisemblable qu'à sa mort il laissait des fils en bas âge. La découverte de monnaies au nom de Mithridate Philopator Philadelphe, de style très semblable à celles de Pharnace, a fait d'abord abandonner ce système, et l'on a admis, entre Pharnace et Eupator, deux règnes coupés vers l'an 150 : Mithridate III Philopator (169-150?) Mithridate IV Evergète (150?-121). Un peu plus tard a

1. Pol. fr. XXVII, 15.
2. Pol. fr. XXXIII, 10.

surgi l'inscription bilingue du Capitole[1] qui commémore l'alliance des Romains avec Mithridate Philopator Philadelphe. Après avoir démontré l'identité de ce roi avec son homonyme connu par des monnaies, je me suis rappelé qu'un texte d'Appien affirme que Mithridate Evergète fut le premier roi de Pont à entrer dans la clientèle romaine[2]. Si ce renseignement était exact, il fallait en conclure nécessairement que Mithridate Evergète et Mithridate Philopator Philadelphe ne faisaient qu'un seul et même personnage, et c'est à cette combinaison que je m'étais arrêté, notamment dans la première édition de *Mithridate Eupator*[3]. De nouvelles réflexions ayant ébranlé ma conviction première, j'ai rouvert la question dans l'édition allemande de cet ouvrage.

Maintenant que l'inscription delphique nous a apporté la preuve documentaire du peu de créance que mérite Appien sur le détail de l'histoire des dynasties anatoliennes, je n'hésite plus à revenir à l'opinion de M. Ed. Meyer et à distinguer entre Mithridate Philopator Philadelphe et Mithridate Evergète. L'identification de ces deux rois trouvait un semblant d'appui dans le cas analogue de Nicomède II, que les monnaies appelaient Épiphane et Licinianus Evergète; à présent que nous savons que ces deux Nicomède doivent être distingués, l'analogie invoquée tombe, et le caractère officiel du surnom de Mithridate Evergète, attesté non seulement par les historiens, mais par une dédicace délienne[4], ne doit plus être contesté. Il faut aussi

1. *Ins. gr. Sic. It.* 986 a (*Mithr. Eup.*, p. 457, n° 2).
2. Appien, *Mith.* 10.
3. Cf. aussi *Rev. num.*, 1887, p. 98 et *Trois royaumes*, p. 172; Mommsen, *Z. für Num.*, XV, 207. (Tentative malheureuse de faire de Mithridate Philopator un fils d'Eupator.)
4. C.I.G. 2276 (*Mith. Eup.*, p. 457, n° 3). Je ne parle pas de la monnaie de Vail-

remettre en honneur l'assertion de Trogue Pompée qui fait de Pharnace l'*aïeul* de Mithridate Eupator[1]. Pharnace sera mort relativement jeune, laissant un fils en bas âge (le futur Evergète) à la place duquel règna d'abord Mithridate Philopator Philadelphe, frère puîné de Pharnace. Ce roi mort, le fils de Pharnace, qui avait grandi sous sa tutelle, prit possession de la couronne. Il y eut là une succession tout à fait analogue à celle qui se produisit en Macédoine avec Démétrius II, Antigone Doson et Philippe, dans le royaume de Pergame avec Eumène II, Attale II et Attale III (fils d'Eumène). Dans ces temps difficiles, il fallait un homme sur le trône, dût le principe de la succession en ligne directe recevoir un léger accroc; et le pouvoir ne paraissait pas complet si le titre royal ne venait en rehausser le prestige.

La série des rois de Pont paraît donc devoir être rétablie provisoirement comme il suit :

1. Mithridate I, Ctistès, 301-266 av. J.-C.
2. Ariobarzane, 266-250?
3. Mithridate II, 250?-190?
4. Pharnace, 190?-169. 5. Mithridate III, Philopator Philadelphe, 169-150?
6. Mithridate IV, Evergète, 150?-121.
7. Mithridate V, Eupator, 121-63.

Cette série s'accorde avec un texte d'Appien qui semble faire d'Eupator le 6e descendant de Ctistès[2]. En revanche

lant qui est certainement fausse. Une monnaie authentique de Mithridate Evergète reste à découvrir.

1. Justin, XXXVIII, 5.

2. Appien, *Mith.*, 9 : ἀρχὴν παισὶ παρέδωκεν (Mith. Ctistès) · οἳ δ' ἦρχον, ἕτερος μεθ' ἕτερον, ἕως ἐπὶ τὸν ἕκτον ἀπὸ τοῦ πρώτου Μιθριδάτην, ὅς Ῥωμαίοις ἐπολέμησεν. Les mots soulignés peuvent recevoir et ont reçu des interprétations très différentes : le 6e roi du nom de Mithridate, le 6e roi de Pont, le 6e descendant de Ctis-

je ne vois pas moyen de la concilier avec un autre texte d'Appien et un texte de Plutarque qui semblent compter huit générations de rois de Pont jusques et y compris Eupator[1]. En admettant même que ces textes aient confondu le nombre des règnes avec celui des générations, nous n'avons toujours que sept règnes au lieu de huit. Or, le seul à la rigueur qui se prête encore à un dédoublement est le très long règne que nous attribuons à Mithridate II; mais en faveur de cette longue durée on peut faire valoir que ce prince était en bas âge à son avènement[2] et que ses monnaies portent les traits d'un vieillard; en outre, le Mithridate qui épouse, vers 240, la sœur de Séleucus Callinicus et reçoit d'elle en dot la Grande Phrygie, est expressément qualifié par Trogue Pompée de *bisaïeul* d'Eupator[3] : il n'y a donc pas eu de changement de règne entre 240 et l'avènement de Pharnace. Quant au texte de Syncelle, qui compte 10 rois de Pont ayant régné 218 ans[4], on peut admettre qu'il dérive de deux sources différentes : la durée, qui paraît exacte, correspond à la durée réelle de la dynastie depuis l'adoption du titre royal par Mithridate Ctistès (281 ou 280) jusqu'à la mort d'Eupator (63); le nombre des rois est emprunté à une de ces listes falsifiées dans un intérêt dynastique, comme celle qu'avait sous les yeux Diodore[5], et qui comptait

tès. C'est cette dernière explication qui me paraît, jusqu'à nouvel ordre, devoir être préférée, en se rappelant que dans des expressions de ce genre les anciens comptent d'ordinaire le terme initial aussi bien que le terme d'arrivée.

1. Appien, *Mith.*112. Plut. *Demet.* 4. Dans ce dernier texte, on pourrait à la rigueur admettre que le dernier roi de Pont est Pharnace, fils d'Eupator. Il ne faut pas non plus perdre de vue que Plutarque confond le Ctistès avec son père, Mithridate de Kios, fils d'Ariobarzane.

2. Memnon, c. 24.

3. Justin, XXXVIII, 6.

4. Sync., p. 523, 5 et 593, 7 Bonn.

5. Diod. XV, 90; XVI, 90; XX, 111. Ces textes proviennent peut-être de la Chronique de Castor, qui fut au service des derniers rois de Pont.

comme rois, avant Alexandre, un satrape Mithridate, son fils Ariobarzane, et Mithridate de Kios : ces trois prétendus rois, ajoutés aux sept rois authentiques, complètent, en effet, le total de dix.

THÉODORE REINACH.

---

# LA
# COLLECTION WADDINGTON
## AU CABINET DES MÉDAILLES

*Inventaire sommaire.*

---

Une loi de finances, promulguée au *Journal officiel*, le 29 juin 1897, à la suite d'un vote favorable de la Chambre des Députés et du Sénat, a affecté la somme de 421.000 francs à l'acquisition par l'État de la collection de monnaies grecques laissée par feu William-Henri Waddington. Cette importante mesure législative a été prise sur la proposition de M. Alfred Rambaud, ministre de l'Instruction publique; elle avait été habilement préparée par M. Xavier Charmes, membre de l'Institut, directeur du Secrétariat et de la Comptabilité au Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, et par M. Léopold Delisle, administrateur général de la Bibliothèque nationale. M. X. Charmes a su intéresser à cette affaire les membres de la Commission du Budget, à la Chambre des Députés, en particulier MM. Bouge, rapporteur pour le ministère de l'Instruction publique, et Robert de Lasteyrie qui ont bien voulu seconder ses efforts. Au Sénat, M. X. Charmes a trouvé en M. Bardoux le concours dévoué qui était nécessaire à la cause de la numismatique. Plusieurs membres de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres ont aussi, par leur appui effectif ou

moral, contribué au succès de négociations et de pourparlers qui ont duré plus de trois années et dont nous avons suivi, non sans anxiété, les péripéties diverses[1].

Longtemps les érudits et, en général, tous ceux qui s'intéressent à l'étude de l'antiquité classique, devront un tribut de reconnaissance aux hommes éminents et dévoués à la chose publique, dont je viens de citer les noms, au ministre-historien qui a pris la responsabilité glorieuse d'imposer au budget de la France une lourde charge au profit des sciences historiques. C'est avec une légitime fierté que nous avons vu le Parlement consentir, après tant d'autres dépenses de même nature, le sacrifice de près d'un demi-million pour conserver à la France le noble patrimoine du désintéressement scientifique et maintenir notre pays au premier rang dans le grand mouvement d'investigation archéologique qui caractérise notre siècle.

Ce n'est pas la première fois, d'ailleurs, que le Cabinet des Médaillles a le privilège de bénéficier de libéralités extraordinaires accordées par les Pouvoirs publics, dans le but de suppléer, quand l'occasion s'en est présentée, à l'insuffisance de son budget annuel, et nous pourrions dire que l'acte législatif auquel nous venons d'applaudir, n'est que la perpétuation d'une tradition plus que séculaire. Sans remonter jusqu'à Louis XIV, qui, on le sait,

1. W. H. Waddington, membre de l'Institut, ancien sénateur et président du Conseil des ministres, ancien ambassadeur de France à Londres, est mort à Paris le 14 janvier 1894. Peu de semaines après cette date, j'adressais une première lettre à M. l'Administrateur général de la Bibliothèque nationale, pour signaler l'importance scientifique de la collection Waddington et exprimer le vœu que des démarches fussent tentées dans le but de faire entrer en bloc cette collection au Cabinet des Médailles. La prise en considération de ce vœu et l'autorisation qui me fut donnée d'entamer les pourparlers avec les héritiers Waddington, m'amenèrent à rédiger un rapport détaillé, accompagné d'une estimation précise et pièce à pièce de toute la collection. Ce Rapport administratif, qui a été la base des négociations, porte la date du 1er mai 1894.

enjoignait à ses ambassadeurs et à ses missionnaires dans le Levant, de rechercher les médailles anciennes, en même temps qu'il achetait des collections entières formées par des amateurs de son temps, nous rappellerons quelques-unes des acquisitions extraordinaires du XVIIIe siècle, qui furent ordonnées non plus dans le but principal d'enrichir un Cabinet de curieux, mais avec la préoccupation plus noble de contribuer aux progrès des études historiques[1].

En 1750, Gros de Boze obtenait du roi Louis XV une somme de 20.000 livres pour acheter la collection de l'abbé de Rothelin qui était devenue la propriété du marquis de Beauvau : elle comprenait 400 médaillons romains et 2.000 autres pièces antiques. En 1755, l'abbé Barthélemy obtenait du Roi, coup sur coup, 22.000 livres pour l'acquisition du Cabinet entier de Cary, et 20.000 livres pour celui de M. de Clèves qu'avait formé Duhodent. Je ne parlerai pas des belles séries de monnaies de l'Italie antique et de la Sicile que l'auteur du *Voyage du jeune Anacharsis* rapporta de ses excursions à Rome et à Naples; j'en arrive tout de suite à la fameuse acquisition du médaillier de Joseph Pellerin, réalisée en vertu d'une ordonnance royale de 1776. Ce Cabinet, célèbre alors dans toute l'Europe savante, contenait 32.000 pièces antiques qui furent payées 300.000 livres[2].

En 1788, Barthélemy faisait encore acheter, moyennant 18.000 livres, un choix de pièces de la collection Michelet

1. Sur les accroissements du Cabinet du Roi sous Louis XIV et Louis XV, voyez Marion du Mersan, *Histoire du Cabinet des Médailles*, édit. de 1838, p. 150 et suiv.

2. Joseph Pellerin était commissaire général et premier commis de la Marine; il avait lui-même publié la collection qu'il céda au Roi, dans un ouvrage encore consulté aujourd'hui et qui comprend neuf volumes in-4°, sous ce titre : *Recueil de médailles de peuples, de villes, de rois*, etc. Paris, 1762 à 1778.

d'Ennery[1]. On voit par ces exemples que, déjà sous l'ancien régime, en dehors des acquisitions courantes, on n'hésitait pas, le cas échéant, à dépenser des sommes parfois énormes pour faire du Cabinet du Roi l'héritier des collections et de l'expérience d'amateurs éclairés.

Après la Révolution et l'Empire qui, en général, recoururent à d'autres procédés que des sacrifices budgétaires pour enrichir en masse le Cabinet des Médailles, la tradition reprend ses droits. Nous constatons qu'on achète, en 1823, une collection d'environ 7.000 médailles grecques formée dans le Levant par notre consul à Salonique, Esprit Cousinéry[2]; en 1826, c'est une suite de 8.000 médailles rassemblée par Édouard de Cadalvène au cours de ses voyages en Orient[3]; en 1829 enfin, c'est la collection célèbre d'Allier de Hauteroche[4].

Le médaillier du général Guilleminot, payé 18.000 francs; une partie du fameux cabinet Hedervar, estimé plus de 30.000 francs; la collection bactrienne du général Allard[5] : tels furent les accroissements en bloc du Cabinet des Médailles, pendant le règne de Louis-Philippe. Sous Napoléon III, le Trésor de Tarse, payé 80.000 francs sur la cassette privée de l'Empereur, l'Eucratidion payé 30.000 francs sur le même budget privé, ainsi que la suite des

1. La collection d'Ennery a été publiée par l'abbé Campion de Tersan, en un vol. in-4°, 1788.

2. Durant un long séjour en Orient, dès avant la Révolution, Cousinéry forma successivement trois collections de monnaies grecques ; la première, de plus de 10.000 pièces, fut acquise par le roi de Bavière, vers 1810, et devint le noyau essentiel du Cabinet de Munich ; la seconde, d'environ 7.000 pièces est celle qui fut acquise pour le Cabinet des Médailles, en 1823 ; la troisième enfin, de 5.000 pièces, entra dans la collection impériale de Vienne. Voyez Marion du Mersan, *Hist. du Cabinet des Médailles*, in-8, édit. de 1838, p. 163, note 2.

3. Publiée par Édouard de Cadalvène, *Recueil de médailles grecques inédites*, Paris, 1828, in-4°.

4. Marion du Mersan, *Description des médailles antiques du Cabinet de feu M. Allier de Hauteroche*, Paris, 1829, in-4°.

5. Raoul Rochette, dans le *Journal des Savants*, août 1834 et suiv.

monnaies musulmanes de Saïd Pacha, entrèrent au Cabinet des Médailles sans grever l'allocation annuelle qui lui était régulièrement attribuée.

En 1872, au lendemain de nos désastres, alors que des questions vitales s'agitaient pour la France, telles que la réorganisation de son armée et de ses finances, l'Assemblée nationale n'hésita pourtant pas à voter un crédit de 200.000 francs pour l'acquisition de l'incomparable collection de monnaies gauloises formée par F. de Saulcy. Enfin, en 1890, la Chambre des Députés et le Sénat nous allouèrent une somme de 180.000 francs pour l'acquisition de la plus grande partie des monnaies mérovingiennes du vicomte de Ponton d'Amécourt.

N'ayant, ici, pour but que de rappeler des exemples de libéralités analogues à celles dont le Cabinet des Médailles vient si heureusement de bénéficier, je n'ai point fait allusion aux généreuses donations faites par des amateurs désintéressés, comme le duc de Luynes et le baron d'Ailly, qui, en même temps que les acquisitions exceptionnelles que nous venons d'énumérer, ont contribué à conserver au Cabinet des Médailles l'éclat et la réputation scientifique dont il n'a cessé de jouir, en dépit de la modicité de ses ressources ordinaires. Qu'on me permette pourtant de rappeler que l'idée patriotique dont se sont inspirés les Gouvernements de la France en nous accordant souvent des secours exceptionnels est aussi celle qui animait ces grands donateurs. Le duc de Luynes, en particulier, préoccupé de soutenir la concurrence et l'émulation, — gages du progrès scientifique, — entre nos collections et celles de l'étranger, s'exprimait ainsi, en 1862, parlant au Conservateur d'alors : « Je suis heureux de penser que je vais aider le Cabinet de France à se maintenir au premier rang qu'il a si longtemps occupé en Europe, et

que l'or anglais s'efforce de lui enlever. Je m'abuse peut-être, mais il me semble que ce supplément lui donnera de l'avance dans cette lutte. Je veux donc lui faire don non seulement de mes médailles, mais aussi de ma collection d'antiques et de pierres gravées, conformément au titre officiel que porte cette belle création du roi Louis XIV. Votre établissement est unique au monde. J'aime à me persuader que ce que j'y ajouterai, si l'on veut bien accepter mon offre, en augmentera encore la valeur..... [1] »

La collection de Luynes qui comprend 6.893 monnaies, a enrichi surtout nos séries de la Grèce propre, de l'Italie, de la Sicile, de l'Afrique et de la Gaule; l'Asie Mineure, en dehors des suites royales, n'y est guère représentée qu'accidentellement, surtout en fait de monnaies de bronze. Le médaillier Waddington est, au contraire, spécial à l'Asie Mineure, et les pièces de bronze, historiquement si importantes, y sont les plus nombreuses : elles se répartissent sur quatre cents villes et cent trente rois, dynastes ou gouverneurs de cette région. On voit, par là, comment les deux collections viennent, en quelque sorte, se juxtaposer et se compléter l'une l'autre, pour répondre à la double préoccupation scientifique et patriotique si noblement exprimée par le duc de Luynes.

Dans une acquisition aussi considérable que celle d'aujourd'hui, une fois la loi promulguée et les formalités administratives régulièrement accomplies, il incombe au Conservateur le soin de prendre possession de la collection et d'en préparer rapidement la mise à la disposition des travailleurs. C'est là, on le concevra sans peine, une besogne assez longue, compliquée d'un aménagement

1. Huillard-Bréholles, *Notice sur M. le duc de Luynes, membre de l'Institut*, p. 112 (Paris, 1868, in 8°).

matériel particulier : il s'agit, dans le cas présent, de décrire et de ranger plus de 7.100 médailles grecques. Peu de mois après la mort de W. H. Waddington, sa précieuse collection avait été emballée par les soins de M. Feuardent, expert choisi par la famille, et déposée dans un coffre-fort du Crédit lyonnais. C'est là que, accompagné de Me Plicque, notaire, représentant les héritiers, j'allai en faire la reconnaissance et en prendre livraison le 16 juillet dernier.

La collection, une fois installée au Cabinet des Médailles, devait faire l'objet d'un Inventaire spécial dans lequel chaque pièce se trouve numérotée et décrite d'une manière suffisamment explicite pour que son signalement ne puisse être confondu avec celui de toute autre médaille. C'est cet *Inventaire de prise en charge* que nous publions aujourd'hui, sur l'ordre exprès de M. le Ministre de l'Instruction publique. Un semblable catalogue a déjà été ordonné et publié pour la collection de Ponton d'Amécourt [1].

Le public ne saurait manquer d'accueillir favorablement ce genre de publication dont le but est, à la fois, d'assurer la préservation et l'intégrité des collections, et de faire connaître les accroissements nouveaux du Cabinet des Médailles. Bien que sommaire, l'Inventaire ci-dessous est suffisant pour que l'intérêt scientifique de chaque pièce puisse être apprécié de toute personne compétente; quiconque s'intéresse à l'étude des séries numismatiques de l'Asie Mineure peut se rendre compte de l'importance de la collection, et il trouvera, dans cet Inventaire sommaire, un guide commode pour les recherches qu'il lui est, dès maintenant, loisible d'y pratiquer. Notre des-

1. M. Prou, *Inventaire sommaire de la collection de Ponton d'Amécourt*, Paris, 1890, in-8°.

cription met en relief avec précision, quoique brièvement et sans commentaire, la particularité saillante de chaque pièce : c'est tout ce qu'on pouvait exiger de nous dans un travail de cette nature. Entrer dans de plus grands développements, souligner les détails, relater toutes les particularités qui, aux points de vue les plus divers, sont susceptibles d'intéresser, eût fait retarder, pour de longs mois, la mise au jour de ce catalogue, au grand préjudice du public impatient de connaître l'étendue du sacrifice qu'il s'est imposé par l'organe de ses représentants. C'est pour répondre de notre mieux à cette légitime impatience que nous nous sommes arrêté à l'idée de livrer cet Inventeire sommaire en fascicules successifs, pour ne pas même en retarder l'apparition jusqu'à l'achèvement complet de notre rédaction manuscrite.

D'autres motifs plaidaient en faveur de la publication de cet Inventaire de prise en charge. D'abord, M. le Ministre de l'Instruction publique, en la prescrivant, a voulu montrer au public que les deniers de l'État ont été bien employés; il a tenu à faire ressortir, par là, l'importance qu'il attache lui-même à cette acquisition et la haute valeur de la libéralité officielle dont profiteront des générations d'érudits. Outre cette considération d'ordre supérieur, nous devons ajouter que la collection Waddington, comme celle de Ponton d'Amécourt, ne doit pas constituer au Cabinet des Médailles un fonds spécial et à part. Elle est destinée à être répartie, disséminée dans l'ancien fonds, chaque pièce allant y occuper sa place logique et scientifique. De sorte que le présent catalogue restera, dans l'avenir, le seul souvenir matériel de cet important médaillier dans son ensemble; il sera, à lui seul, le perpétuel témoignage de cette grande acquisition destinée à faire époque dans les annales de la numismatique. Nous

le devions aussi à titre d'hommage rendu à la mémoire de l'éminent savant qui, par un demi-siècle de persévérants efforts, a réussi à rassembler ces belles séries de médailles qui sont comme les archives historiques de la moitié du monde grec durant cinq ou six siècles.

Cet Inventaire enfin aura, si je ne m'abuse, une réelle utilité pour ceux qui ont accepté la tâche de diriger la grande publication des manuscrits numismatiques laissés par Waddington. On sait que ces manuscrits dont l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres a décidé l'impression, constituent la base essentielle d'un *Recueil général des monnaies grecques de l'Asie Mineure*, comprenant non seulement la collection Waddington, mais encore les médailliers de Paris, de Londres, de Berlin, de Vienne, de Turin, de Glascow et des autres collections publiques ou privées que Waddington a pu visiter ou décrire au cours de ses nombreux voyages à l'étranger. Notre Inventaire sommaire sera nécessairement absorbé et scientifiquement annihilé par ce Recueil général, avec lequel il ne forme pas double emploi, mais dont il facilitera la mise au net, la revision et les références.

Je me suis naturellement aidé, dans l'élaboration rapide de ce travail, des notes de Waddington inscrites sur des ronds de papier placés par lui-même sous un grand nombre des pièces de la collection. Sans ces notes, où sont tranchées parfois de sérieuses difficultés de lecture ou d'attribution, mon travail descriptif eût exigé un temps beaucoup plus long : je me suis fait un devoir de conscience d'en avertir le lecteur, dans le titre même du présent Inventaire. Sauf de rares exceptions, j'ai respecté le classement des pièces, qui est l'œuvre de Waddington ; mais je dois dire que, depuis quelques années, de nouvelles découvertes et le progrès incessant des études, auraient

exigé quelques modifications importantes dans des attributions numismatiques qu'on trouvera admises ici. La nécessité de livrer rapidement au public ce catalogue sommaire, les conditions matérielles dans lesquelles la collection m'a été remise et reste provisoirement installée, ainsi que d'autres considérations, m'ont empêché de faire profiter ce travail de ces découvertes nouvelles que j'ai toutefois indiquées, soit dans de courtes notes, soit surtout dans les *Observations* par lesquelles je me propose de clore cette prise en charge. Il m'est, enfin, particulièrement agréable de dire que j'ai été aidé, d'une manière assidue, par mon jeune collaborateur au Cabinet des Médailles, M. A. Dieudonné, déjà bien préparé à ce travail minutieux de classement et d'inventaire méthodique, et qui ne tardera pas à se faire connaître par de bons travaux scientifiques.

Quelques planches annexées à cet Inventaire reproduisent un certain nombre de pièces remarquables par leur nouveauté, leur rareté ou leur beauté artistique. Si je ne m'étais imposé la loi, — que j'ai été, souvent, bien tenté de transgresser, — de m'abstenir de tout développement et de tout commentaire, il m'eût fallu plus d'une année et plus d'un volume pour décrire le médaillier tout entier. Ces développements scientifiques que pourra, d'ailleurs, renfermer le *Recueil général* dont j'annonçais tout à l'heure la prochaine publication, forment plutôt la tâche des travailleurs que la mienne, le Conservateur d'un musée pouvant, à mon sens, borner son rôle à signaler les nouveaux accroissements des collections confiées à sa garde et à les proposer à l'étude des savants compétents. C'est ainsi que j'ai compris ma mission et que j'ai cru pouvoir interpréter les instructions ministérielles que m'a transmises M. l'Administrateur général de la Bibliothèque

nationale. Ces instructions sont contenues dans la lettre administrative ci-après; je crois utile de la livrer à la publicité pour montrer avec quelle sollicitude entendue l'Administration supérieure veille aux intérêts du public et prend souci des monuments qu'elle fait entrer si libéralement dans les collections nationales pour le plus grand profit des érudits et la gloire scientifique de notre patrie.

E. Babelon.

*Paris, le 2 août 1897.*

*Monsieur l'Administrateur général,*

*L'achat de la collection Waddington par la Bibliothèque nationale est trop important pour qu'il ne soit pas annoncé au public. Il est d'ailleurs essentiel de faciliter aux numismates qui fréquentent le Cabinet des Médailles l'étude des nouveaux documents que l'État vient de mettre à leur disposition.*

*Je vous serai donc obligé d'inviter M. Babelon à publier d'urgence un Inventaire sommaire de ladite collection, du genre de celui qui a été publié pour la collection Ponton d'Amécourt.*

*Agréez, Monsieur l'Administrateur général, l'assurance de ma considération la plus distinguée.*

Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts,

*Signé :* A. Rambaud.

# INVENTAIRE SOMMAIRE

RÉDIGÉ EN PARTIE AVEC LE SECOURS DES NOTES MANUSCRITES
DE W. H. WADDINGTON

Pl. VI, VII et VIII.

---

## COLCHIDE

1. *Aristarchos, dynaste* (vers 63-47 av. J.-C.). Tête de Hélios. ℞. ΑΡΙΣΤΑΡΧ[ΟΥ] ΤΟΥ ΕΠΙ ΚΟΛΧΙΔΟ[Σ]. Femme assise. Æ. 17[1] (3 gr. 25). — Pl. VI, fig. 1.

## PONT

VILLE INCERTAINE (*Amisus* ?)

2. Tête d'un dynaste coiffé d'un casque en cuir. ℞. Étoile et monogr. Br. 26.
3. Variété, avec un autre monogr. Br. 28.
4. Casque en cuir et arc. ℞. Étoile et arc. Br. 18.
5. Variété, avec un monogr. Br. 19.
6. Tête tourelée. ℞. ΑΙΜΙΛΙΟΥ. Foudre ; astre et croissant. Br. 23[2].

AMASIA

7. Tête de Hélios. ℞. ΑΜΑΣΣΕΙ[ΑΣ]. Loup. Br. 14.
8. *Hadrien*. ℞. ЄΤΟΥϹ ΡΛΗ ΑΜΑϹΕΙΑϹ ΤΗϹ ΜΗΤΡΟΠΟΛΕѠϹ. Zeus nicéphore assis. Br. 35.
9. *Marc Aurèle*. ℞. ΑΔΡ·ΑΜΑϹ·ΝЄΩΚ·Κ·ΜΗΤ·Κ·ΠΡΩ·ΠΟΝ·Κ·ЄΤ·ΡΞΔ. Marc Aurèle et L. Verus debout. Br. 33.
10. *L. Verus*. ℞. ΑΜΑϹ....ΠΡΩΤΗϹ ΠΟΝΤ·ЄΤ·ΡΞΔ. Tyché debout. Br. 30.

1. Le module est indiqué en millimètres. Les médaillons, à cause de leur dimension exceptionnelle, forment une série à part, à la fin de la collection.

2. Attribuée à une ville de *Haimilion* par M. Imhoof-Blumer dans la *Zeitschrift für Numismatik*, t. XX, 1897, p. 271.

11. L. Verus. ℟. ΑΔΡ·ΑΜΑϹ·ΝЄΩΚ·Κ·ΜΗΤ·Κ·ΠΡΩ·ΠΟΝΤ·ЄΤ·ΡΞЄ. Marc Aurèle et L. Verus debout. Br. 35.
12. L. Verus. ℟. ΑΔΡ·ΑΜΑϹ·ΝЄΩΚ·Κ·ΜΗΤ·Κ·ΠΡΩ·ΠΟΝΤΟΥ·Є... Arès et Aphrodite debout. Br. 33.
13. *Commode.* ℟. [...ΑΜΑϹ]ΙΑϹ ΜΗΤΡ·ΝЄΩΚ·ΠΡ·ΠΟΝ·ЄΤ·ΡΠΘ. Buste de femme tourelée. Br. 30.
14. Commode. ℟. ΑΔΡ·ΑΜΑϹΙΑ ΜΗΤΡ·ΝΕΩΚΟ·ΠΡ·ΠΟΝ·ЄΤ·ΡϤΑ. Tyché debout. Br. 33.
15. *Septime Sévère.* ℟. ΑΔΡ·ϹЄ·ΑΝΤ·ΑΜΑϹΙΑϹ ΜΗ·ΝЄΩ·ΠΡ·Π·ЄΤ·ϹΘ. Tyché debout. Br. 32.
16. *Caracalla.* ℟. ΑΔΡ·ϹЄ·ΑΝΤ·ΑΜΑϹΙΑϹ ΜΗΤ·ΝЄ·ΠΡ·ΠΟΝ·ЄΤ·ϹΗ. Aigle sur une branche. Br. 30.
17. Caracalla. ℟. ΑΔΡ·ϹЄΥ·ΑΝΤ·ΑΜΑϹΙΑϹ ΜΗΤ·ΝЄ·ΠΡ·ΠΟ·ЄΤ·ϹΗ. Aigle sur un bûcher. Br. 29.
18. Caracalla. ℟. ΑΔΡ·ϹЄΥ·ΑΝΤ·ΑΜΑϹΙΑϹ ΜΗΤ·ΝЄ·ΠΡ·Π·ЄΤ·ϹΘ. L'empereur sacrifiant. Br. 28.
19. *Sévère Alexandre.* ℟. ΑΔΡ·ϹΕΥ·ΑΛΕΞ·ΑΜΑϹΙΑϹ ΜΗΤ·ΝЄ·ΠΡ·ΠΟΝ·ЄΤ·ϹΚΗ. Asclépios et Hygie debout. Br. 32.
20. Sévère Alexandre. ℟. ΑΔΡ·ϹЄΥ·ΑΛЄ·ΑΜΑϹΙΑϹ ΜΗ·ΝЄ·ΠΡ·ΠΟ·ЄΤ·ϹΛΔ. Tyché debout. Br. 32.

AMISUS (*Peira*)

21. Tête de femme tourelée. ℟. ΠΕΙΡΑ. Chouette de face; ΑΙΓΥ et ΗΓ. Æ. 17 (5 gr. 54).
22. Variété, avec ΑΡΙΣ., épi et sceptre. Æ. 20 (5 gr. 56).
23. Variété, avec ΑΦΡΟ. Æ. 19 (5 gr. 30).
24. Variété, avec ΙΗΝΟ., épi et sceptre (?). Æ. 19 (5 gr. 65).
25. Variété, avec ΒΑ· ΛΑ et deux monogr. Æ. 16 (3 gr. 83).
26. Tête de femme ceinte d'un bandeau orné de trois boules. ℟. ΔΙΟΝΥϹΙ. Chouette de face. Æ. 12 (1 gr. 71).
27. Autre. ℟. Chouette et deux monogr. Æ. 11 (1 gr. 73).
28. Tête d'un dynaste, coiffée d'un casque en cuir. ℟. ΑΜΙΣΟΥ. Carquois. Br. 24.
29. Tête de Zeus. ℟. ΑΜΙΣΟΥ. Aigle sur un foudre; monogr. Br. 28.
30. Tête casquée de Pallas. ℟. ΑΜΙΣΟΥ. Persée debout et le cadavre de Méduse; monogr. Br. 27.

31. Tête de Dionysos. ℟. ΑΜΙΣΟΥ. Ciste et thyrse. Br. 18.
32. Tête ailée de Persée. ℟. ΑΜΙΣΟΥ. Corne d'abondance et bonnets des Dioscures. Br. 16.
33. Tête d'Artémis. ℟. ΑΜΙΣΟΥ. Trépied. Br. 20.
34. Tête laurée d'Apollon. ℟. ΑΜΙΣΟΥ. Trépied. Br. 13.
35. Panthère tenant une tête de cerf. ℟. ΑΜΙΣΟΥ. Ciste et thyrse. Br. 15.
36. Tête imberbe, casquée, d'Arès. ℟. ΑΜΙΣΟΥ. Épée, astre et croissant; monogr. Br. 17.
37. ΑΜΙΣΟΥ. Buste de Pallas. ℟. ΕΠΙ ΓΑΙΟΥ ΚΑΙΚΙΛΙΟΥ ΚΟΡΝΟΥΤΟΥ·ΡΩΜΗ. Rome assise. Br. 20.
38. Tête de Dionysos ℟. ΑΜΙCΟΥ ЄΛЄΥ. Ciste d'où s'échappe un serpent. Br. 19.
39. ΑΜΙCΟΥ ЄΛЄΥΘЄΡΑC. Tête de femme. ℟. ΑΜΙCΟC. Autel. Br. 14.
40. Tête de femme. ℟. ΑΜΙΣΗΝΩΝ. Deux femmes debout. Br. 25.
41. *Auguste*. ΑΜΙΣΗΝΩΝ. ℟. ΕΤΟΥΣ ΛΑ. Têtes de Caius et Lucius Cæsar. Br. 19.
42. *Tibère*. ℟. ΑΜΙΣΟΥ ΕΤΟΥΣ Ξ. La Justice assise. Br. 29.
43. ΑΜΙCΟΥ. Buste de Pallas. ℟. ЄΤΟΥΣ Ξ. Chouette. Br. 19.
44. *Vespasien*. ℟. ΕΤΟΥΣ ΑΡ·ΑΜΙCΟΥ. Couronne. Br. 21.
45. Tête de Dionysos. ℟. ΑΜΙΣΟΥ ΕΤΟΥΣ ΡΛ. Ciste et thyrse. Br. 23.
46. *Hadrien*. ℟. ΑΜΙCΟΥ ΕΛΕΥΘΕΡΑC ЄΤΟΥC ΡΞΓ. Zeus nicéphore. Ꜳ. 25 (9 gr. 02).
47. Hadrien. ℟. ΑΜΙCΟΥ ΕΛΕΥΘΕΡΑC ΕΤΟΥC ΡΞΓ. Pallas nicéphore. Ꜳ. 18 (2 gr. 77).
48. Hadrien. ℟. ΑΜΙCΟΥ ΕΛΕΥΘΕΡΑC ΕΤΟΥC ΡΞΕ. Apollon et trépied. Ꜳ. 20 (5 gr. 31).
49. Hadrien. ℟. ΑΜΙCΟΥ ΕΛΕΥΘΕΡΑC ΕΤΟΥC ΡΞϚ. Asclépios et Hygie. Ꜳ. 24 (9 gr. 40).
50. *Sabine*. ℟. ΑΜΙCΟΥ ΕΛΕΥΘΕΡΑC ΕΤΟΥC ΡΞϚ. Hermès debout. Ꜳ. 17 (2 gr. 63).
51. *Faustine, jeune*. ℟. ΑΜΙΣΟΥ ΕΤ·ΕΠΡ. Victoire debout. Br. 15.

52. AMICOY ЄΛЄYΘЄPAC. Statue archaïque (xoanon), en gaine, sur une base. ℞. PЧB. Caducée. Br. 20.
53. *Caracalla*. ℞. AMICOY ЄΛЄYΘЄPAC ЄT·CMA. Figure dans un temple tétrastyle. Br. 31.
54. Caracalla. ℞. AMICOY...Є·CMЄ. Pallas et Déméter debout. Br. 35.
55. Caracalla. ℞. AMICOY ЄΛЄYΘЄPAC ЄT·CMH. Victoire dans un bige. Br. 30.
56. Caracalla. ℞. AMICOY ЄΛЄYΘЄPAC ЄT·CMH. Tyché assise. Br. 30.
57. *Géta*. ℞. AMICOY ЄΛЄYΘЄPAC ЄT·CMA. Tyché assise. Br. 30.
58. *Tranquilline*. ℞. AMICOY ЄΛEYΘЄPAC ЄTOYC COB. Hermès debout. Br. 36.
59. *Otacilie*. ℞. AMICOY ЄΛЄYΘЄPAC ЄT·CΠ.. Dionysos debout. Br. 30.
60. *Trajan Dèce*. ℞. AMICY (*sic*) ЄΛЄYΘЄ. Victoire debout. Br. 24.
61. *Valérien, père*. ℞. AMICOY ЄΛЄYΘЄP. Hermès debout. Br. 19.
62. *Salonine*. ℞. AMICOY ЄΛЄY. Zeus assis tenant un globe. Br. 21.

CABERA

63. Tête de Zeus. ℞. KABHPΩN. Aigle sur un foudre. Br. 28.
64. Égide. ℞. KABHPΩN. Victoire debout. Br. 21.

CHABACTA

65. Tête casquée d'Arès. ℞. XABAKT. Épée ; astre et croissant. Br. 18.
66. Égide. ℞. XABAKTΩN. Victoire debout. Br. 20.

COMANA

67. Tête de Pallas. ℞. KOMANΩN. Persée debout et le cadavre de Méduse. Br. 27.
68. Tête de Zeus. ℞. KOM. Bucrane ; couronne Br. 16.

GAZIURA

69. Tête de Zeus. ℞. ΓAZIOYPΩN. Aigle sur un foudre. Br. 28.

LAODICÉE

70. Tête casquée d'Arès. ℞. ΛΑΟΔΙΚΕΙΑ[Σ]. Épée. Br. 20.
71. Tête de Dionysos. ℞. ΛΑΟΔΙΚΕΙΑΣ· Thyrse. Br. 15.

NÉOCÉSARÉE

72. *Septime Sévère.* ℞. ΚΟΙΝ·ΠΟΝ·ΝЄΟΚΑΙ·ΜΗΤΡΟ·ЄΤ·ΡΜ· Temple tétrastyle. Br. 29.
73. Variété. ℞. ΚΟΙΝ·ΠΟΝ·ΝЄΟΚΑΙϹ·ΜΗΤΡΟ·ЄΤ·ΡΜΒ. Temple. Br. 30.
74. *Caracalla.* ℞. ΚΟΙΝ·ΠΟ·ΝЄΟΚΑΙϹ·ΜΗΤΡΟ·ЄΤ·ΡΜΒ. Temple. Br. 28.
75. *Geta.* ℞. ΚΟ·ΠΟΝ·ΝЄΟΚΑΙϹ·ΜΗΤΡΟ·ЄΤ·ΡΜΒ. Temple. Br. 30.
76. *Sévère Alexandre.* ℞. ΜΗΤΡ·ΝЄΟΚЄϹΑ[ΡΙ]ΑϹ ΔΙϹ ΝЄΩ-ΚΟΡ...ЄΤ·ΡΟΑ. Deux temples ; amphore et urne. Br. 29.
77. *Gordien le Pieux.* ℞. ΚΟΙ·ΠΟΝΤ·ΜΗ·ΝΕΟΚΑΙϹΑΡΙΑ ЄΤ·ΡΟΗ. Table des jeux. Br. 27.
78. *Trébonien Galle.* ℞. ΡΩΜΗ·ΡΠΗ. Rome nicéphore assise. Br. 28.
79. *Trébonien Galle et Volusien.* Même revers. Br. 29.
80. *Valérien, père.* ℞. ΜΗΤ·ΝЄΟΚΑΙϹΑΡΙΑϹ ΔΙϹ ΝЄΩ·ЄΤ·ΡϤΒ. Couronne. Br. 25.
81. Valérien. ℞. ΝЄΟΚΑΙϹΑΡ...ЄΤ·ΡϤΒ. Lion. Br. 25.
82. Valérien. ℞. ΠΟΝΤ·ΜΗ·ΝЄΟΚΑΙϹΑΡΙΑ·ЄΤ·ΡϤΒ. Couronne. Br. 24.
83. *Gallien.* ℞. ΜΗΤ·ΝЄΟΚΑΙϹΑΡΙΑϹ ΠΟΝ·ЄΤ·ΡϤΘ. Couronne. Br. 24.

NICOPOLIS AD LYCUM

84. *Marc Aurèle.* ΝЄΙΚΟΠΟΛΙΤΩΝ ЄΤ·ϤΑ. Zeus nicéphore. Br. 21.
85. Autre exemplaire. Br. 21.

PHARNACIA

86. Tête de Zeus. ℞. ΦΑΡΝΑΚΕ[ΙΑΣ]. Aigle sur un foudre ; monogr. Br. 18.

PIMOLISA

87. Tête casquée d'Arès. ℞. ΠΙΜΩΛΙΣΩΝ. Épée. Br. 19.

SEBASTE

88. *Trajan*. ℞. ΣΕΒΑΣΤΗ. Pallas combattant. Br. 21.
89. Autre exemplaire. Br. 22.

SEBASTOPOLIS-HERACLEOPOLIS

90. *Septime Sévère*. CЄBACTOΠO·HPAKΛЄOΠO·ЄT·HC. Héraclès luttant avec le taureau. Br. 27.
91. *Geta*. ℞. CЄBACTO·HPAKΛЄOΠ. Héraclès entre deux temples. Br. 26.
92. *Gallien*. ℞. CЄBACTO·HPAKΛЄO·ЄT·ϚΞC. Héraclès entre deux temples. Br. 26.
93. Gallien. ℞. CЄBACTOΠOΛIC HPAKΛЄO·ЄT·ϚΞC. Héraclès debout. Br. 25.

TRAPEZUS

94. *Trajan*. ℞. TPAΠEZOYNTIωN ET·N. Couronne. Br. 22.
95. *Lucius Verus*. ℞. TPAΠEΞOYNTIωN... Buste de Mên, à cheval. Br. 22.
96. *Commode*. ℞. [TPA]ΠEZOYNTIωN Є·ΓKP. Buste de Mên, à cheval, à dr. Br. 25.
97. *Élagabale*. ℞. [TPAΠ]ЄZOYNTIωN Є·PNE. Tyché assise, à g. Br. 27.
98. Variété. Br. 29.
99. *Julia Paula*. ℞. TPAΠЄZOYNTIωN ЄT·PNE. Mên à cheval. Br. 28.
100. *Sévère Alexandre*. ℞. TPAΠЄZOYNTIωN Є·PΞB. Mên à cheval. Br. 27.
101. *Orbiane*. ℞. TPAΠEΞOYNTIωN Є·PΞB. Mên à cheval. Br. 25.
102. *Mamée*. ℞. TPAΠЄZOYNTIωN Є·PΞΓ. Tyché debout. Br. 26.
103. *Gordien le Pieux*. ℞. TPAΠЄΞOYNTIωN ЄT·ΠP. Tête tourelée. Br. 31.

104. Gordien le Pieux. ℞. Même légende. Mên à cheval. Br. 30.
105. *Tranquilline.* ℞. ΤΡΑΠΕΞΟΥΝΤΙΩΝ ΕΤ·ΠΡ. Dionysos debout. Br. 30.

ZELA

106. *Septime Sévère.* ℞. ΖΗΛΙΤΩΝ ΤΟΥ ΠΟΝ·ΕΤ·ΡΜΓ. Temple. Br. 26.
107. *Caracalla.* ℞. ΖΗΙΤΩΝ (*sic*) ΤΟΥ Π·ΕΤ·ΡΜΓ. Cavalier. Br. 20.
108. Caracalla. ℞. ΖΗΛΙΤΩΝ ΤΟΥ ΠΟΝΤ·ΕΤ·ΡΜΒ. Autel dans un temple. Br. 28.

ROIS DE PONT [1]

109. *Mithridate I Ctistès* (301-266). Tête de Pallas. ℞. ΜΙΘΡΑΔΑΤΟΥ ΒΑΣΙΛΕΩΣ. Niké debout ; Σ ΚΟ, le monogr. n° 1 et ΓΑ. Or, 18, stat. (8 gr. 48).
110 *Mithridate II* (250 ?-190). Tête du roi. ℞. ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΜΙΘΡΑΔΑΤΟΥ. Zeus aétophore assis. Æ. 32 ; tétradr. (16 gr. 94).
111. *Pharnace I* (190-169 ?) Tête du roi. ℞. ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΦΑΡΝΑΚΟΥ. Dieu panthée debout de face. Æ. 16. Drachme (4 gr. 33).
112. *Mithridate III Philopator Philadelphe* (169-150 ?). Tête du roi. ℞. ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΜΙΘΡΑΔΑΤΟΥ ΦΙΛΟΠΑΤΟΡΟΣ ΚΑΙ ΦΙΛΑΔΕΛΦΟΥ. Persée debout. Æ. 25 (11 gr. 91).

1 2 3 4 5 6 7
8 9 10 11 12 13 14

Monogrammes des monnaies des rois de Pont.

1. Toutes les monnaies des rois de Pont de la collection Waddington ont été publiées par M. Théod. Reinach, dans la *Revue numismatique*, 1888, p. 232 et suiv. ; pour la série chronologique des rois, voyez ci-dessus, p. 258.

113. *Laodice, reine* (121-114). Tête de la reine. ℞. ΒΑΣΙΛΙΣΣΗΣ ΛΑΟΔΙΚΗΣ. Pallas debout. Æ. 33; tétradr. (14 gr. 63).
114. *Mithridate V Eupator* (121-62). Tête diadémée du roi. ℞. ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΜΙΘΡΑΔΑΤΟΥ ΕΥΠΑΤΟΡΟΣ. Cerf, astre et croissant, Β et monogr. n° 2. Couronne de lierre. Or, 20; stat. (8 gr. 41).
115. Autre, avec la date ΘΣ et le monogr. n° 3. Or, 20; stat. (8 gr. 32).
116. Tête diadémée du roi. ℞. ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΜΙΘΡΑΔΑΤΟΥ ΕΥΠΑΤΟΡΟΣ. Pégase; ΚΔ. Æ. 33; tétradr. (16 gr. 54).
117. Autre; monogr. n° 4; sans date. Æ. 32 (16 gr. 43).
118. Autre; monogr. n° 5; date ΒΣ; mois Η. Æ. 31 (16 gr. 02).
119. Autre; monogr. n° 6; date ΕΣ; mois Α. Æ. 30 (16 gr. 71).
120. Autre; monogr. n° 6; date ΕΣ; mois Ζ. Æ. 29 (15 gr. 52).
121. Autre; monogr. n° 14; date ϛΣ; mois Η. Æ. 31 (16 gr. 77).
122. Autre; monogr. n° 7; date ΗΣ; mois Ζ. Æ. 21 (16 gr. 74).
123. Autre; monogr. n° 7; date ΗΣ; mois Η. Æ. 30 (16 gr. 65).
124. Autre; monogr. n° 7; date ΗΣ; mois Θ. Æ. 31 (16 gr. 30).
125. Autre; monogr. nos 8 et 9; mois Θ. Æ. 28 (14 gr. 29).
126. Autre; monogr. nos 8 et 9; date ΘΙΣ; mois ΒΙ. Æ. 31 (16 gr. 71).
127. Autre; monogr. nos 8 et 10; date ΒΚΣ; mois Ι. Æ. 32 (16 gr. 68).
128. Autre; monogr. nos 8 et 10; date ΓΚΣ; mois Θ. Æ. 30 (16 gr. 17).
129. Autre; monogr. n° 11; date ϛΚΣ; mois Ι. Æ. 29 (16 gr. 06).
130. Autre; sans monogr.; date ΗΚΣ; sans mois. Æ. 28 (16 gr. 14).
131. Autre; monogr. n° 12; date ΑΛΣ. Æ. 32 (16 gr. 31).
132. Tête diadémée du roi. ℞. ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΕΥΠΑΤΟΡΟΣ. Cerf broutant; monogr. n° 13; date ΣΒ. Æ. 18; drachme (3 gr. 57).
133. *Pythodoris* (8 av. J.-C. — 21 ap. J.-C.). Tête de la reine ℞. ΒΑΣΙΛΙΣΣΑ ΠΥΘΟΔΩΡΙΣ·ΕΤΟΥΣ Ξ. Capricorne Æ. 18; drachme (3 gr. 72).

134. *Polémon II* (37-63). Tête de Claude. ЄΤΟΥϹ ΙΒ. ℞. ΒΑΣΙ-ΛΕΩΣ ΠΟΛΕΜΩΝΟΣ. Couronne. Æ. 17; drachme (3 gr. 42).
135. Polémon II. Tête de Claude. ЄΤΟΥϹ ΙΖ. ℞. ΒΑϹΙΛЄѠϹ ΠΟΛΕΜѠΝΟϹ. Tête de Polémon. Æ. 16; drachme (2 gr. 88).
136. Polémon II. ΒΑΣΙΛΕΩϹ ΠΟΛΕΜΩΝΟϹ. Tête de Polémon. ℞. ΒΑϹΙΛΙΣΣΗΣ ΤΡΥΦΑΙΝΗϹ. Couronne. Æ. 18; dr. (3 gr. 32).
137. Polémon II. Même tête. ℞. ΒΑΣΙΛΙϹϹΗϹ ΤΡΥΦΑΙΝΑ. Tête de la reine. Æ. 18; dr. (3 gr. 32).
138. Polémon II.... ΕΤΟΥϹ... Tête de Polémon. ℞. ΒΑϹΙΛΙϹϹΗϹ... Tête de Tryphaine. Æ. 16; dr. (3 gr. 27).

ROIS DU BOSPHORE

139. *Rhœmetalces* (132-154). ΒΑϹΙΛЄѠϹ ΡΟΙΜΗΤΑΛΚΟΥ. Tête du roi. ℞. ΜΗ. Couronne. Br. 24

## PAPHLAGONIE

### ABONOTICHOS

140. *Antonin le Pieux*. ℞. ΑΒΩΝΟΤΕΙΧΕΙΤΩΝ ΓΛΥΚΩΝ. Serpent à tête humaine. Br. 28.
141. *Marc Aurèle*. ℞. ΙΩΝΟΠΟΛΙΤΩΝ. Victoire debout. Br. 18.
142. *Sévère Alexandre*. ℞. ΙΩΝΟΠΟΛΙϹ. Tyché assise nourrissant un serpent. Br. 25.

### AMASTRIS

143. Tête de Pallas. ℞. ΑΜΑΣΤΡΙΕΩΝ. Chouette sur un foudre; monogr. Br. 21.
144. Égide. ℞. ΑΜΑΣΤΡΕΩΣ. Victoire; deux monogr. Br. 21.
145. ΑΜΑΣΤΡΕΩΣ. Tête tourelée. ℞. ΕΠΙ ΓΑΙΟΥ [Π]ΑΠΙΡΙΟΥ... ΡΩΜΗ. Rome assise. Br. 21.
146. ΖΕΥϹ ϹΤΡΑΤΗΓΟϹ. Tête de Zeus. ℞. ΑΜΑϹΤΡΙΑΝΩΝ. Tyché debout. Br. 17.

147. ΟΜΗΡΟϹ. Tête d'Homère. ℞. ΑΜΑϹΤΡΙΑΝΩΝ·ΠΑΡΘΕΝΙΟϹ. Le Parthénios couché. Br. 26.

148. *Marc Aurèle*. ℞. ΑΜΑϹΤΡΙΑΝΩΝ. Bélier. Br. 26.

149. *Lucius Vérus*. ℞. Μ·ΑΥΡΗΛΙΟΝ ΚΑΙϹΑΡΑ ΑΜΑϹΤΡΙΑΝΟΙ. Marc Aurèle à cheval. Br. 25.

150. *Maximin*. ℞. ΑΜΑϹΤΡΙΑΝΩΝ. Bacchante sur une panthère. Br. 31.

CROMNA

151. Tête de Zeus. ℞. ΚΡΩΜΝΑ. Tête de femme tourelée. Æ. 17 (3 gr. 36).

152. Tête de femme tourelée. ℞. ΚΡΩΜ. Amphore et dauphin. Br. 16.

GERMANICOPOLIS

153. *Septime Sévère*. ℞. ΓЄΡΜΑΝΙΚΟΠΟΛЄΩϹ. L'Équité debout. Br. 28.

154. Septime Sévère. ℞. ΓЄΡΜΑΝΙΚΟΠΟΛЄΩϹ ЄΤ·Ϲ ЄΙ. Personnage debout, tenant une couronne et un sceptre ; à ses pieds, un zébu. Br. 27.

155. *Julia Domna*. ℞. [ΑΡΧ·]Π·ΓЄΡΜΑΝΙΚ·ЄϹΤΙ·ΘЄΩ·ЄΤ·Ϲ ΔΙ. Tyché debout. Br. 23.

156. Julia Domna. ℞. ΓЄΡΜΑΝΙΚΟΠΟ·ΚΑΙ ΑΝΚΥΡΑΝΩΝ ΟΜΟΝΟΙΑ ЄΤ·Ϲ ΔΙ. Deux Tychés debout. Br. 28.

157. *Caracalla*. ℞. ΑΡΧ·ΠΑΦ·ΓЄΡΜΑΝΙΚΟΠΟΛЄΩϹ ЄϹΤΙΑ. Couronne. Br. 27.

158. Caracalla. ℞. ΓЄΡΜΑΝЄΙΚΟΠΟΛЄΩϹ. Héraclès et l'hydre. Br. 28.

159. *Caracalla*. ℞. ΓЄΡΜΑΝΙΚΟΠΟΛЄΩϹ. Pallas nicéphore assise. Br. 28.

160. *Geta*. ℞. ΑΡΧ·Π·ΓЄΡΜΑΝ·ЄϹΤΙΑ ΘЄΑΝ ЄΤ·Ϲ ЄΙ. Aigle et enseignes. Br. 28.

NEOCLAUDIOPOLIS

161. *Julia Domna*. ℞. ΝЄΟΚΛΑΥΔΙΟΠΟΛЄΙΤΩΝ ЄΤ·ϹG. Victoire debout. Br. 27.

POMPEIOPOLIS

162. *Lucille.* ℞. ΜΗΤ·ΠΑΦ·ΠΟΜΠΗΙΟΠΟΛΙС. Némésis debout. Br. 18.

SESAMUS

163. Tête de Zeus. ℞. ΣΗΣΑΜΗ. Tête de Déméter. Ꭿ. 11 (1 gr. 65).

SINOPE

164. Tête d'aigle. ℞. Carré creux. Ꭿ. 20 (5 gr. 64).
165. Tête de la nymphe Sinope. ℞. Aigle sur un dauphin. Ꭿ. 19 (5 gr. 65).
166. Tête de Sinope. ℞. ΣΙΝΩ. Aigle sur un dauphin. Ꭿ. 20 (5 gr. 99).
167. Tête tourelée ; en contremarque, tête de Hélios avec ΣΙΝΩΠΕΩΝ. ℞. ΣΙΝΩ. Statue archaïque d'Apollon debout; en contremarque, tête de Pallas. Ꭿ. 28 ; tétradr. (16 gr. 60) [1].
168. Tête tourelée. ℞. ΣΙΝΩΠΕΩΝ. Apollon assis sur l'omphalos. Ꭿ. 28 ; tétradr. (16 gr. 22).
169. Tête de Sinope. ℞. ΣΙΝΩ. Aigle sur un dauphin ; ΑΓΡΕΩΣ. Ꭿ. 19 ; dr. (5 gr.)
170. Autre, avec ΑΠΟ. Ꭿ. 18 (5 gr.).
171. Autre, avec ΑΣ. Ꭿ. 19 (4 gr. 82).
172. Autre, avec ΔΙΟΥ. Ꭿ. 19 (4 gr. 99).
173. Autre, avec ΕΠΑ. Ꭿ. 18 (4 gr. 85).
174. Autre, avec ΜΟΙ et Ǝ. Ꭿ. 20 (6 gr.).
175. Autre ; aplustre devant la tête de Sinope. ℞. pareil, avec ΑΓΗ. Ꭿ. 19 (5 gr. 85).
176. Autre, avec ΑΣΤΥΟ. Ꭿ. 19 (6 gr.).
177. Autre, avec ΔΕΡ. Ꭿ. 21 (5 gr. 90).
178. Autre, avec ΙΠΩΝ... Ꭿ. 20 (5 gr. 64).
179. Autre, avec ΙΚΕΣΙ. Ꭿ. 20 (5 gr. 20).
180. Autre, avec ΙΣΤΙ. Ꭿ. 19 (5 gr. 92).
181. Autre, avec ΚΑΛΛ et Δ. Ꭿ. 18 (5 gr. 91).
182. Autre, avec ΚΑΛΛΙΑ. Ꭿ. 21 (5 gr. 85).
183. Autre, avec ΣΩ.. Ꭿ. 19 (5 gr. 96).

1. Imhoof-Blumer, *Zeit. für Numism.*, t. XX, 1897, p. 272.

184. Autre, avec ΦΑΓΕΤΑ. Æ. 19 (4 gr. 86).
185. Tête de Sinope. ℞. ΣΙΝΩ. Aigle de face. Æ. 14 (3 gr. 10).
186. Autre. ℞. Dans le champ, Α et Ν. Æ. 13 (2 gr. 17).
187. Autre, avec un monogr. Æ. 14 (3 gr.).
188. Tête de face de Sinope. ℞. ΣΙΝΩ. Aigle de face. Æ. 12 (1 gr. 46).
189. Variété. Æ. 11 (1 gr. 40).
190. Tête tourelée. ℞. ΣΙΝΩ. Proue, aplustre et monogr. Æ. 13 (2 gr. 40).
191. Variété. Æ. 12 (2 gr. 06).
192. Variété. Æ. 14 (2 gr. 53).
193. Tête ailée d'Hermès. ℞. ΣΙΝΩΠΗΣ. Corne d'abondance entre les bonnets des Dioscures. Br. 16.
194. Tête de Zeus. ℞. ΣΙΝΩΠΗΣ. Aigle sur un foudre ; monogr. Br. 19.
195. Égide. ℞. ΣΙΝΩΠΗΣ. Victoire debout. Br. 20.
196. AP·PVLCHER PROCOS. Tête d'Appius Pulcher. ℞. C·CASSIVS C·F·IIVIR C...C·DI·F·S·C. La Louve et les Jumeaux. Br. 16.
197. *Auguste et Jules César*. ℞. DIVOS· ·C·CASSIVS C·F·IIVIR C·I·C·F·C. Tête de Jules César. Br. 25.
198. *Auguste et Agrippa*. IMP·CAESAR DIVI F...COS·VII. Tête d'Auguste. ℞. AGRIPPA COS...DI·F·S·C...C·CASSIVS C·F·IIVIR. Tête d'Agrippa. Br. 22.
199. Autre exemplaire. Br. 20.
200. C·I·F. Tête de Hélios entre deux têtes de cheval. ℞. C·I·F· ANN·XCVI. Colons labourant avec des bœufs. Br. 17.
201. C·I·F... Tête d'Auguste (?). ℞. Étoile. Br. 17.
202. DIVO IVLIO. Tête de Jules César. ℞. C·I·F. Charrue. Br. 21.
203. C·I·F...XXXVI. Tête d'Auguste. ℞. EX D·D. Têtes accolées de Caius et Lucius Cæsar. Br. 22.
204. *Caligula et Agrippine*. C·CAESAR AVG·GERM·EX D·D·AN· LXXXVI·C·I·F. Tête de Caligula. ℞. AGRIPPINA AVG..... Tête d'Agrippine. Br. 21.
205. *Caligula*. C·CAE·AVG·GER·EX D·D. Tête de Caligula. ℞. C·I· F·S·AN·LXXXIII. Colon labourant. Br. 17.

206. *Néron.* NERO CLAVD·CAESAR AVG·GERM. Tête de Néron. ℞. C·I·F·AN·CIIII. Capricorne et étoile. Br. 26.
207. *Trajan.* ℞. C·I·F·ANN·CLXII. Femme voilée debout de face. Br. 20.
208. *Aelius Caesar.* L·ÆLIVS CAESAR. Tête d'Aelius César. ℞. C·I·F·ANN·CLXXXII. Tête archaïque de face, avec une toque plate et une grande barbe calamistrée. Br. 27. — Pl. VI, fig. 2.
209. *Antonin le Pieux.* ℞. C·I·F·S·AN·CCIIII. Sérapis couché. Br. 27.
210. Antonin le Pieux. [C·I·F·S·AN·]CCIIII. Poseidon debout. Br. 24.
211. *Marc Aurèle et Lucius Verus.* ℞. C·I·F·SINOPE·AN·CCVII. Tête de Sérapis. Br. 27.

TAULARA

212. Tête de Zeus. ℞. ΤΑΥΛΑΡΩΝ. Aigle sur un foudre. Br. 27.

## BITHYNIE

BITHYNIE, *in genere*

213. *Claude.* ΑΥΤΟ·ΤΙ·ΚΛΑΥΔΙΟΣ ΚΑΙΣΑΡ [ΣΕΒ]·ΓΕΡΜΑΝΙΚ. Tête de Claude. ℞. ΕΠΙ Λ·ΜΙΝΔΙΟΥ ΠΩΛΛΙΩΝΟΣ ΑΝΘΥΠΑΤΟΥ ΠΑΤΡΩ. Tête tourelée de femme. Br. 27.
214. *Titus.* ℞. ΕΠΙ Μ·ΣΑ[ΛΟΥΙ]ΔΗΝΟΥ ΑΣΠΡΗΝΑ·ΑΝΘΥΠ·ΒΙΘΥΝΙΑ. Dionysos debout. Br. 25.
215. Titus. ℞. ΕΠΙ Μ·ΜΑΙΚΙΟΥ ΡΟΥΦΟΥ ΑΝΘΥΠΑΤΟΥ. Gerbe. Br. 19.
216. *Domitien.* ℞. ΕΠΙ Μ·ΣΑΛΟΥΙΔΗΝΟΥ ΑΣΠΡ·ΑΝΘΥΠΑΤΟΥ. Br. 16.
217. Domitien. ℞. ΕΠΙ Μ·ΜΑΙΚΙΟΥ ΡΟΥΦΟΥ ΑΝΘΥΡΑΤΟΥ. Br. 18.
218. Autre exemplaire. Br. 18.
219. Autre exemplaire. Br. 17.
220. Domitien. ℞. ΕΠΙ Λ·ΑΝΤΩΝΙΟΥ ΝΑΣΩΝΟΣ ΕΠ. Lance et bouclier. Br. 23.

221. *Trajan.* ℞. ΕΠΙ Γ·ΙΟΥ·ΒΑΣΣΟΥ ΑΝΘΥΠΑΤΟΥ. Autel. Br. 22.
222. *Sabine.* ℞. ΚΟΙΝΟΝ ΒΕΙΘΥΝΙΑϹ. Temple. Br. 25.

APAMÉE-MYRLEA

223. ΑΠΑΜΕΩΝ ΜΥΡΛΕΑΝΩΝ. Tête d'Apollon. ℞. ΕΠΙ ΓΑΙΟΥ ΟΥΙΒΙΟΥ ΠΑΝΣΑ ϚΛΣ. Lyre. Br. 24.
224. Variété. Br. 22.
225. *Claude.* ℞. ΚΛΑΡΙΟΣ ΑΠΟΛΛΩΝ ΜΥΡΛΕΑΝΩΝ. Apollon Clarios, debout. Br. 32.
226. Tête d'Hermès. ℞. C·I·C·A·D·D. Caducée. Br. 16.
227. *Trajan.* ℞. TR·POT·COS·II·C·I·C·A·D·D. Tyché debout. Br. 30.
228. *Marc Aurèle.* ℞. APOLLINI CLAR·C·I·C·A·D·D. Apollon Clarios, debout. Br. 29.
229. *Caracalla.* ℞. COL·IVL·CONC·AVG·APAM·D·D. Torche, ciste et amphore. Br. 22.
230. *Trajan Dèce.* ℞. COL·IVL·CONC·AVG·APAM·D·D. Dionysos debout. Br. 26.
231. *Valérien père.* ℞. COL·IVL·CONC·APAM·AVG·D·D. Énée et Anchise. Br. 28.
232. Valérien père. ℞. COL·IVL·CONC·AVG·APA·D·D. Tyché debout. Br. 29.
233. *Valérien fils.* ℞. C·I·C·A·APA·D·D. Trirème. Br. 22.

BITHYNIUM-CLAUDIOPOLIS

234. ΒΙΘΥΝΙΕΩΝ·ΔΚΣ. Tête de femme (?). ℞. ΕΠΙ ΓΑΙΟΥ ΠΑΠΙΡΙΟΥ ΚΑΡΒΩΝΟΣ. Thyrse. Br. 22.
235. *Vespasien.* ℞. ΕΠΙ ΜΑΡΚΟΥ ΠΛΑΝΚΙΟΥ ΟΥΑΡΟΥ ΑΝΘΥΠΑΤΟΥ. Gerbe. Br. 26.
236. *Commode.* ℞. ΒΙΘΥΝΙΕΩΝ ΑΔΡΙΑΝΩΝ. Tête imberbe. Br. 22.
237. *Julia Domna.* ℞. ΒΕΙΘΥΝΙΕΩΝ ΑΔΡΙΑΝΩΝ. Aphrodite accroupie. Br. 19.
238. *Caracalla.* ℞. ΒΙΘΥΝΙΕΩΝ ΑΔΡΙΑΝΩΝ. Temple. Br. 30.

239 Caracalla. ℞. ΒΙΘΥΝΙЄΩΝ ΑΔΡΙΑΝΩΝ. L'empereur à cheval, frappant un ennemi. Br. 28.

240. Caracalla. ℞. ΒΙΘΥΝΙЄΩΝ ΑΔΡΙΑΝΩΝ. Pallas debout. Br. 29.

241. Caracalla. ℞. ΒΙΘΥΝΙΕΩΝ ΑΔΡΙΑΝΩΝ. Dionysos debout. Br. 28.

242. Caracalla. ℞. ΒΙΘΥΝΙЄΩΝ ΑΔΡΙΑΝΩΝ. Héraclès et l'hydre. Br. 25.

243. *Geta*. ℞. ΒΙΘΥΝΙЄΩΝ ΑΔΡΙΑΝΩΝ. Aigle et deux enseignes. Br. 29.

244. *Élagabale*. ℞. ΒΙΘΥΝΙΕΩΝ ΑΔΡΙΕΝΩΝ (*sic*). Tyché sacrifiant. Br. 28.

245. Élagabale. ℞. ΒΙΘΥΝΙЄΩΝ ΑΔΡΙΑΝΩΝ. Mên debout. Br. 28.

246. Élagabale. ℞. ΒΙΘΥΝΙΕΩΝ ΑΔΡΙΑΝΩΝ. Temple. Br. 27.

247. *Cornelia Paula*. ΒΙΘΥΝΙΕΩΝ ΑΔΡΙΑΝΩΝ. Aphrodite marine sur un hippocampe. Br. 25.

248. *Sévère Alexandre*. ℞. ΒΙΘΥΝΙΕΩΝ. Trois chèvres jouant. Br. 23.

249. *Valérien, père*. ℞. ΒΙΘΥΝΙЄΩΝ ΑΔΡΙΑΝΩΝ. Divinité dans un temple. Br. 24.

CALCHEDON

250. ΚΑΛΧ. Bœuf sur un épi ; monogr. ℞. Carré creux. Æ. 20 ; tétradr. (14 gr. 87).

251. Variété. Æ. 20 (15 gr. 20).

252. Variété. Æ. 22 (14 gr. 94).

253. Variété. Æ. 22 (15 gr. 14).

254. Variété. Æ. 21 (14 gr. 88).

255. Variété. Æ. 22 (15 gr.).

256. Même description. Æ. 14 ; drachme (3 gr. 79).

257. Variété. Æ. 13 (3 gr. 77).

258. Même description. Æ. 17 (5 gr. 28).

259. ΚΑΛΧ. Demi-bœuf. ℞. Trois épis. Æ. 11 (1 gr. 38).

260. Tête de Pallas. ℞. Roue. Æ. 13 (1 gr. 95).

261. Tête barbue. ℞. ΚΑΛΧ entre les rais d'une roue. Æ. 15 (3 gr. 85).
262. Bouclier. ℞. ΚΑΛΧ entre les rais d'une roue. Æ. 10 (1 gr. 05).
263. ΚΑΛΧ. Bœuf sur un épi. ℞. Trois épis. Br. 16.
264. Tête de Déméter. ℞. ΚΑΛΧΑΔΟ[ΝΙΩΝ]. Poseidon assis tenant un aplustre. Br. 24.
265. Tête de bœuf. ℞. ΚΑΛ. Trois épis. Br. 12.
266. Têtes d'Apollon et d'Artémis. ℞. ΚΑΛΧΑΔΟΝΙΩΝ. Lyre. Br. 25.
267. Têtes d'Apollon et d'Artémis. ℞. ΚΑΛΧΑΔΟΝΙΩΝ. Poseidon debout. Br. 22.
268. Tête d'Apollon. ℞. ΚΑΛΧΑΔΟΝΙΩΝ. Trépied. Br. 17.
269. ΚΑΛΧ. Lyre. ℞. Monogr. dans une couronne. Br. 16.
270. ΚΑΛΧ. Trépied. ℞. Monogr. dans une couronne. Br. 13.
271. *Claude.* ℞. ΚΑΛΧΑΔΟΝΙΩΝ. Tête d'Apollon. Br. 22.
272. *Trajan.* ℞. ΚΑΛΧΑΔΟΝΙΩΝ. Trépied et serpent. Br. 19.
273. *Sabine.* ℞. ΚΑΛΧΑΔΟΝΙΩΝ. Trépied, arc et branche de laurier. Br. 19.
274. *Septime Sévère.* ℞. ΚΑΛΧΑΔΟΝΙΩΝ. Lyre sur un cippe. Br. 17.
275. *Caracalla.* ℞. ΚΑΛΧΑΔΟΝΙΩΝ. Serpent autour d'un trépied. Br. 27.
276. *Geta.* ℞. ΚΑΛΧΑΔΟΝΙΩΝ. Autel et branche de laurier. Br. 19.
277. *Élagabale.* ℞. ΚΑΛΧΑΔΟΝΙΩΝ. Trépied et serpent. Br. 27.
278. *Gordien le Pieux.* ℞. ΚΑΛΧΑΔΟΝΙΩΝ. Apollon assis jouant de la lyre. Br. 28.
279. *Tranquilline.* ℞. ΚΑΛΧΑΔΟΝΙΩΝ. Éphèbe debout tenant une patère et un rameau (?). Br. 24.

### CÉSARÉE-GERMANICÉ

280. *Geta.* ℞. ΚΑΙϹΑΡЄΙΑϹ ΓЄΡΜΑΝΙΚΗϹ. Serpent enroulé. Br. 17.
281. Geta. ℞. ΚΑΙϹΑΡЄΙΑϹ ΓЄΡΜΑΝΙΚΗϹ. Homme marchant, tenant une torche dans chaque main. Br. 16.

282. *Macrin*. ℞. ΚΑΙϹΑΡЄΙΑϹ ΓЄΡΜΑΝΙΚΗϹ. Tyché debout. Br. 28.

283. *Élagabale*. ℞. ΚΑΙϹΑΡЄΙΑϹ ΓЄΡΜΑΝΙΚΗϹ. Dionysos debout. Br. 28.

284. Élagabale. ℞. ΚΑΙϹΑΡЄΙΑϹ ΓЄΡΜΑΝΙΚΗϹ. Temple. Br. 27.

CIUS OU PRUSIAS AD MARE

285. Tête d'Apollon. ℞. ΑΓΑΣΙΚΛΗΣ. Proue, aigle et massue. Or, 17 ; statère (8 gr. 64).

286. ΚΙΑ. Tête d'Apollon. ℞. ΝΙΚΑΣ. Proue. Æ. 19 (5 gr. 24).

287. ΚΙΑ. Tête d'Apollon. ℞. ΔΗΜΗΤΡΙΟΣ. Proue. Æ. 13 (2 gr. 45).

288. Autre, avec ΚΤΗΣΩΝ. Æ. 12 (2 gr 05).

289. Autre, avec ΜΙΛΗΤΟΣ. Æ. 14 (2 gr. 54).

290. Autre, avec ΠΟΣΕΙΔΩΝΙΟΣ. Æ. 14 (2 gr. 50).

291. Autre, avec ΤΕΙΣΑΝΔΡΟΣ. Æ. 13 (1 gr. 23).

292. Tête d'Apollon. ℞. ΚΙΑΝΩ[Ν] ΗΡΟΔΩ. Proue et Λ. Æ. 17, dr. (3 gr. 45).

293. Tête imberbe d'Héraclès. ℞. ΚΙΑΝΩΝ. Carquois et massue. Br. 22.

294. Tête d'Apollon. ℞. [ΠΡΟ]ΥϹΙЄΩΝ ΤΩΝ ΠΡΟϹ ΘΑΛΑϹϹΗΙ. Trépied.Br. 19.

295. Tête barbue d'Héraclès. ℞. ΠΡΟΥϹΙЄΩΝ ΤΩΝ ΠΡΟϹ ΘΑΛΑϹϹΗΙ. Carquois et massue. Br. 23.

296. *Claude*. ℞. ΗΡΑΚΛΗΣ ΚΤΙΣΤΗΣ ΚΙΑΝΩΝ. Héraclès debout. Br. 34.

297. *Marc Aurèle*. ℞. ΚΙΑΝΟΝ. Éros s'appuyant sur une torche renversée. Br. 21.

298. *Faustine jeune*. ℞. ΚΙΑΝΩΝ. Déméter debout tenant deux torches. Br. 29.

299. *Commode*. ℞. ΚΙΑΝΩΝ. Éros s'appuyant sur un arbre. Br. 19.

300. *Caracalla*. ℞. ΚΙΑΝΩΝ. Deux boucs affrontés. Br. 23.

301. *Macrin*. ℞. ΚΙΑΝΩΝ. Deux boucs affrontés. Br. 24.

302. *Maximin*. ℞. ΚΙΑΝΩΝ. Hygie debout nourrissant un serpent. Br. 27.

303. *Julia Maesa*. ℞. ΚΙΑΝΩΝ. Buste de Pallas. Br. 29.

304. *Orbiane*. ℟. ΚΙΑΝΩΝ. Massue. Br. 17.
305. *Gordien le Pieux*. ℟. ΚΙΑΝΩΝ. Deux boucs affrontés. Br. 22.
306. *Tranquilline*. ℟. ΚΙΑΝΩΝ. Hygie debout nourrissant un serpent. Br. 25.
307. *Otacilie* ℟. ΚΙΑΝΩΝ. Tyché debout. Br. 26.
308. *Trébonien Galle*. ℟. ΚΙΑΝΩΝ. Hadès assis, avec Cerbère. Br. 25.
309. *Volusien*. ℟. ΚΙΑΝΩΝ. Tyché debout. Br. 23.
310. *Valérien, père*. ℟. ΚΙΑΝΩΝ. Sérapis debout. Br. 23.
311. *Gallien*. ℟. ΚΙΑΝΩΝ. Hadès assis, avec Cerbère. Br. 25.
312. *Salonin*. ℟. ΚΙΑΝΩΝ. Deux boucs affrontés. Br. 18.

CRETIA-FLAVIOPOLIS

313. *Antonin le Pieux*. ℟. ΚΡΗΤΙЄΩΝ ΒΙΛΛΑΙΟϹ. Le Billaeus couché. Br. 21.
314. Antonin le Pieux. ℟. ΚΡΗΤΙЄΩΝ ΦΛΑΟΥΙΟΠ[ΟΛΙΤΩΝ]. Apollon debout, s'appuyant sur le trépied. Br. 25.
315. *Septime Sévère*. ℟. ΚΡΗΤΙЄΩΝ ΦΛΑΟΥΙ. Déméter debout. Br. 27.
316. *Caracalla*. ℟. ΚΡΗΤ.....ΟΠΟΛΙϹ. Déméter debout. Br. 27.
317. *Geta*. ℟. ΚΡΗΤΙЄΩΝ ΦΛΑΟΥ. Épis et pavot. Br. 21.
318. Geta. ℟. ΚΡΗΤΙЄΩΝ ΦΛ. Serpent autour d'un autel. Br. 15.
319. *Gallien*. ΚΡΗΤΙЄΩΝ ΦΛΑΟΥΙΟΠΟΛΙϹ. Déméter debout. Br. 25.

DIA [1]

320. Tête de Dionysos. ℟. ΔΙΑΣ. Ciste et thyrse. Br. 21. — Pl. I, fig. 3.
321. Tête de Zeus. ℟. ΔΙΑΣ. Aigle sur un foudre. Br. 19.

HÉRACLÉE

322. Tête barbue d'Héraclès. ℟. ΗΡΑΚΛΕΙΑ ΔΑΜ., dans un carré creux. AR. 12 (1 gr. 78).
323. Tête imberbe d'Héraclès. ℟. ΗΡΑΚΛΕΙΑ. Tête de Héra avec le stéphanos. AR. 16 (3 gr. 88).

1. Cf. Imhoof-Blumer, *Griechische Münzen*, p. 575 et 600.

324. Variété. Æ. 13 (3 gr. 76).

325. Tête imberbe d'Héraclès. ℞. HPAK. Tête de Héra. Æ. 11 (1 gr. 83).

326. Tête barbue d'Héraclès. ℞. HPAKΛEIA. Taureau cornupète. Æ. 16 ; dr. (3 gr. 88).

327. Tête imberbe d'Héraclès. ℞. HPAKΛEΩTA[N]. Dionysos assis. Æ. 20 ; statère (8 gr. 68).

328. Tête imberbe d'Héraclès. ℞. HPAK (?). Trophée et carquois. Æ. 10 (0 gr. 75).

329. Tête imberbe d'Héraclès. ℞. Lance et bouclier. Æ. 7 (0 gr. 23).

330. Tête imberbe d'Héraclès. ℞. HPAKΛEΩTAN. Massue et carquois. Br. 19.

331. Tête de lion. ℞. HPA. Massue et feuilles de lierre. Br. 12.

332. Tête imberbe d'Héraclès. ℞. HPAKΛEΩTAN. Arc sur une table. Br. 17.

333. Tête imberbe d'Héraclès. ℞. HPAKΛEΩTAN. Lion et massue. Br. 16.

334. Tête imberbe d'Héraclès. ℞. HPAKΛEΩTAN. Protome de lion. Br. 13.

335. Tête de femme. ℞. HPA. Trois massues. Br. 11.

336. Tête imberbe d'Héraclès. ℞. HPAKΛEΩTAN. Victoire debout. Br. 18.

337. Héraclès luttant avec le lion. ℞. HPAKΛEΩTAN. Pallas nicéphore debout sur une base. Br. 17.

338. *Claude*. ℞. KΛAYΔI·KAICAPI HPAK. Poseidon debout. Br. 28.

339. *Néron*. ℞. HPAKΛEΩTAN. Couronne. Br. 22.

340. Néron. ℞. EΠI Π·ATTIOY ΛAKΩNO...HPAKΛЄΩTAN. Héra voilée, debout, de face. Br. 23.

341. *Vespasien*. ℞. EΠI MAPKOY ΠΛANKIOY OYAPOY ANΘYΠATOY. Tête d'Héraclès. Br. 28.

342. Variété. Br. 26.

343. *Trajan*. ℞. HPAKΛЄΩTAN MATPOΠOΛ. Asclépios debout. Br. 23.

344. *Septime Sévère.* ℞. ΗΡΑΚΛΗΑC ЄΝ ΠΟΝΤΩ. Tyché sacrifiant. Br. 31.
345. Septime Sévère. ℞. ΗΡΑΚΛΗΑC ΠΟΝΤΩ. Héraclès luttant avec le lion. Br. 28.
346. *Julia Domna.* ℞. ΗΡΑΚΛΗΑC ЄΝ ΠΟΝΤΩ. Aphrodite debout avec l'Amour. Br. 28.
347. Julia Domna. ℞. ΗΡΑΚΛΗΑC ЄΝ ΠΟΝΤΩ. Héra ou Aphrodite (?) debout. Br. 18.
348. *Caracalla.* ℞. ΗΡΑΚΛΗΑC ЄΝ ΠΟΝΤΩ. Asclépios debout. Br. 23.
349. Caracalla. ℞. ΗΡΑΚΛΗΑC ЄΝ ... Hygie debout nourrissant un serpent. Br. 21.
350. *Geta.* ℞. ΗΡΑΚΛΗΑC ΕΝ ΠΟΝΤΩ. Héraclès combattant. Br. 30
351. *Julia Paula.* ℞. ΗΡΑΚΛΗΑC ЄΝ ΠΟΝΤΩ. Déméter debout. Br. 21.
352. *Mamée.* ΗΡΑΚΛΕΩΤΑΝ ΠΟΝΤΩ. Héra ou Aphrodite debout. Br. 21.
353. *Maximin.* ℞. ΗΡΑΚΛΕΩΤΑΝ ΠΟΝΤΩ. Héraclès combattant le cerf. Br. 29.
354. Maximin. ℞. ΗΡΑΚΛΕΩΤΑΝ ΠΟΝΤΩ. L'Abondance debout. Br. 29.
355. *Balbin.* ℞. ΗΡΑΚΛΕΩΤΑΝ ΠΟΝΤΩ. Hygie debout. Br. 22.
356. *Gordien le Pieux.* ℞. ΗΡΑΚΛΕΩΤΑΝ ΠΟΝΤΩ. Poseidon debout. Br. 25.
357. Gordien le Pieux. ℞. ΗΡΑΚΛΕΩΤΑΝ ΠΟΝΤΩ. Aphrodite debout. Br. 26.
358. Gordien le Pieux. ℞. ΗΡΑΚΛΕΩΤΑΝ ΠΟΝΤΩ. Pallas debout. Br. 25.
359. Gordien le Pieux. ℞. ΗΡΑΚΛΕΩΤΑΝ ΠΟΝΤΩ. Héraclès et Cerbère. Br. 36.
360. Gordien le Pieux. ΗΡΑΚΛΕΩΤΑΝ ΜΑΤΡΟC ΑΠΟΙΚΩΝ ΠΟΛΙΩΝ. Héraclès combattant l'hydre. Br. 35.
361. Gordien le Pieux. ℞. ΗΡΑΚΛΗΑC ΜΑΤΡΟC ΑΠΟΙΚΩΝ Π. Héraclès combattant une Amazone renversée avec son cheval. Br. 34.

362. Gordien le Pieux. ℞. ΗΡΑΚΛΕΩΤΑΝ ΠΟΝΤΩ. Héraclès assis. Br. 31.

363. *Tranquilline*. ℞. ΗΡΑΚΛΕΩΤΑΝ ΠΟΝΤΩ. Déméter debout. Br. 25.

364. *Philippe, père*. ℞. ΗΡΑΚΛΗΑC ΝϵΩΚΟΡΩΝ... Zeus assis ; devant, les trois Grâces. Br. 34.

365. *Valérien, père*. ℞. ΗΡΑΚΛΕΩΤΑΝ ΜΑΤΡΟΠΟΛϵΙΤΑΝ ΠΟΝΤΩ. Héraclès assis. Br. 31.

366. *Gallien*. ℞. ΗΡΑΚΛΕΩΤΑΝ ΠΟΝΤΩ. Asclépios debout. Br. 22.

367. Gallien. ℞. ΗΡΑΚΛΕωΤΑΝ ΜΑΤΡΟΠΟΛϵΙΤΑΝ ΠΡΑΤΑ·ΠΟ...Η. Tyché debout. Br. 25.

368. Gallien. ℞. ΗΡΑΚΛΗΑC ΝϵΩΚΟΡ. Héraclès bibax, assis. Br. 24.

369. *Salonine*. ℞. ΗΡΑΚΛΗΑC ΝϵΩΚΟΡΩΝ. Tête de femme, tourelée. Br. 24.

ROIS D'HÉRACLÉE

370. *Timothée et Dionysios* (347-338). Tête de Dionysos. ℞. ΤΙΜΟΘϵΟΥ ΔΙΟΝΥΣΙΟΥ. Héraclès érigeant un trophée. Æ. 23 (9 gr. 65).

371. Même description. Æ. 13 (1 gr. 81).

372. *Dionysios seul* (338-306). Tête de Dionysos. ℞. ΔΙΟΝΥΣΙΟΥ. Héraclès érigeant un trophée. Æ. 17 (4 gr. 77).

373. Tête d'Héraclès. ℞. ΔΙΟΝΥΣΙΟΥ. Carquois. Br. 16.

JULIOPOLIS (*Gordium*)

374. *Commode*. ℞. ΙΟΥΛΙΟΠΟΛΕΙΤΩΝ. Buste de Mèn. Br. 28.

375. *Geta*. ℞. ΙΟΥΛΙΟΠΟΛϵΙC. Femme tourelée, debout, sacrifiant. Br. 29.

376. *Élagabale*. ℞. ΙΟΥΛΙΟΠΟΛΕΙΤΩΝ. Némésis debout. Br. 28.

377. *Julia Paula*. ℞. ΙΟΥΛΙΟΠΟΛΕΙΤΩΝ. Aigle dans un quadrige. Br. 34.

378. Julia Paula. ℞. ΙΟΥΛΙΟΠΟΛΕΙΤΩΝ. Empereur debout, sacrifiant. Br. 33.

379. *Sévère Alexandre.* ℞. ΙΟΥΛΙΟΠΟΛΕΙΤΩΝ. Tyché debout. Br. 30.
380. *Gordien le Pieux.* ℞. ΙΟΥΛΙΟΠΟΛЄΙΤΩΝ. Cybèle assise. Br. 25.
381. *Gallien.* ℞. ΙΟΥΛΙΟΠΟΛΕΙΤΩΝ. Trois enseignes. Br. 17.

NICÉE

382. Tête de Dionysos. ℞. ΝΙΚΑΙΕΩΝ. Taureau cornupète. Br. 17.
383. ΝΙΚΑΙΕΩΝ ΔΚΣ. Canthare. ℞. ΕΠΙ ΓΑΙΟΥ ΠΑΠΙΡΙΟΥ ΚΑΡΒΩΝΟΣ. Massue et caducée. Br. 17.
384. ΝΙΚΑΙΕΩΝ ΔΚΣ. Tête de Dionysos. ℞. ΕΠΙ ΓΑΙΟΥ ΠΑΠΙ-ΡΙΟΥ ΚΑΡΒΩΝΟΣ ΡΩΜΗ. Rome nicéphore, assise. Br. 24.
385. ΝΙΚΑΙΕΩΝ. Tête de Jules César. ℞. ΕΠΙ ΓΑΙΟΥ ΟΥΙΒΙΟΥ ΠΑΝΣΑ ϚΛΣ. Victoire. Br. 22.
386. ΝΙΚΑΙΕΩΝ. Tête de Dionysos. ℞. ...ΑΝΘΥΠΑΤΟΥ ΘΩΡ·ΦΛΑ. ...Tête d'éléphant. Br. 21.
387. ΝΙΚΑΙΕΩΝ. Tête du proconsul Thorius Flaccus. ℞. ΕΠΙ ΑΝΘΥΠΑΤΟΥ ΘΩΡΙΟΥ ΦΛΑΚΚΟΥ ΗΡΑC. Tête de Héra. Br. 20.
388. *Claude.* ℞. Λ·ΜΙΝΔΙΟΣ ΒΑΛΒΟΣ ΑΝΘΥΠΑΤΟΣ. Couronne. Br. 36.
389. Claude. ℞. ΠΑΣΙΔΙΗΝΟΣ ΦΙΡΜΟΣ ΠΑΤΡΩΝ·ΠΟ·ΑΝΘΥ-ΠΑΤΟΣ. Br. 27.
390. Claude. ℞. ΠΑΣΙΔΙΗΝΟΣ ΦΙΡΜΟΣ ΠΑΤΡΩΝ·ΠΟ·ΑΝΘΥ-ΠΑΤΟΣ. Br. 20.
391. *Messaline.* ℞. Γ·ΚΑΔΙΟΣ ΡΟΥΦΟΣ ΑΝΘΥΠΑΤΟΣ ΝΕΙ-ΚΑΙΕΩΝ. Basilique à deux étages. Br. 33.
392. *Néron.* ℞. ΕΠΙ ΑΤΤΙΟΥ ΛΑΚΩΝΟΣ ΑΝΘΥΠΑΤΟΥ ΝΕΙ-ΚΑΙΕΩΝ. Ciste, corne d'abondance, capricorne et thyrse. Br. 35.
393. Néron. ℞. ΕΠΙ ΑΤΤΙΟΥ ΛΑΚΩΝΟΣ ΑΝΘΥΠΑΤΟΥ·ΝΕΙΚ. Autel sur lequel on lit : ΔΙΟΣ ΛΙΤΑΙΟΥ. Br. 21.
394. *Vespasien.* ℞. ΜΑΡΚΟΣ ΠΛΑΝΚΙΟΣ ΟΥΑΡΟΣ ΑΝΘΥΠΑ-ΤΟΣ. Couronne. Br. 38.

395. *Titus.* ℞ ΕΠΙ Μ·ΣΑΛΟΥΙΔΗΝΟΥ ΑΣΠΡΗΝΑ ΑΝΘΥΠΑΤΟΥ ΝΕΙΚΑΙ·ΠΡ·ΒΙ. Ciste et corne d'abondance. Br. 28.
396. *Domitien.* ℞. ΤΟΝ ΚΤΙΣΤΗ·ΝΕΙΚΑΙΕΙΣ ΠΡΩΤΟΙ ΤΗΣ ΕΠΑΡΧΕΙ. Tête de Dionysos. Br. 25.
397. Domitien. ℞. ΤΟΝ ΚΤΙΣΤΗ·ΝΕΙΚΑΙΕΙΣ ΠΡΩΤΟΙ ΤΗΣ ΕΠΑΡΧ. Tête d'Héraclès. Br. 23.
398. Domitien. ℞. ΤΟΝ ΚΤΙΣ·ΝΕΙΚΑΕΙΣ ΠΡΩΤ·ΠΟΝ·ΚΑΙ Β. Héraclès debout. Br. 21.
399. Domitien. ℞. ΝΕΙΚΑΙΕ[ΙΣ ΠΡΩΤΟΙ ΤΗΣ] ΕΠΑΡΧΕΙΑΣ. Aigle sur un globe. Br. 23.
400. *Antonin le Pieux*[1]. ℞. ΤΟΝ ΚΤΙϹΤΗΝ ΝΙΚΑΙΕΙϹ. Dionysos dans un quadrige d'éléphants. Br. 28.
401. Antonin le Pieux. ℞. ΘΕΑ ΥΓЄΙΑ ΝΙΚΑΙЄΙϹ. Hygie debout. Br. 24.
402. Antonin le Pieux. ℞. ΕΠΙΦΤΕΑϹ(?)ΝΙΚΑΙΕΙϹ. Télesphore debout. Br. 19.
403. Antonin le Pieux. ℞. ΝΕΙΚΑΙΕΩΝ. Taureau. Br. 19.
404. *Marc Aurèle.* ℞. ΝΙΚΑΙΕΩΝ. Zeus assis. Br. 31.
405. Marc Aurèle. ℞. ΝΕΙΚΑΙΑ. Nicée debout, à côté d'un arbre autour duquel s'enroule un serpent. Br. 29.
406. Marc Aurèle. ℞. ΝЄΙΚΑΙЄΩΝ. Cybèle assise. Br. 24.
407. Marc Aurèle. ℞. ΝΙΚΑΙΕΩΝ. Tête de satyre. Br. 18.
408. Marc Aurèle. ℞. ΝЄΙΚΑΙЄΩΝ. Artémis chassant. Br. 31.
409. *Faustine mère.* ℞. ϹΩΤΗΡΙ ΑϹΚΛΗΠΙΩ ΝΙΚΑΙЄΙϹ. Asclépios debout. Br. 27.
410. *Lucius Verus.* ℞. ЄΠΑΓΑΘΩ ΝΙΚΑ[ΙЄΙϹ]. Femme debout. Br. 28.
411. *Commode.* ℞. ΝΙΚΑΙΕΩΝ. Tête tourelée. Br. 29.
412. Commode. ℞. ΝΙΚΑΙΕΩΝ. Tête d'Alexandre le Grand. Br. 15.
413. Commode. ℞. ΝΙΚΑΙΕΩΝ. Autel et serpent. Br. 17.
414. *Septime Sévère.* ℞. ϹΕΟΥΗΡЄΙΑ ΦΙΛΑΔЄΛΦЄΙΑ ΝΙΚΑΙЄΩΝ. Athlète debout tenant une palme. Br. 32 (bords arrangés en contorniate).

1. Voyez aux *Médaillons*, à la fin de la collection.

415. Septime Sévère. ℟. ΝΙΚΑΙΕΩΝ. Aigle entre deux enseignes. Br. 29.

416. *Julia Domna.* ℟. ΝΙΚΑΙΕΩΝ. Pallas debout. Br. 29.

417. Julia Domna. ℟. ΝΙΚΑΙΕΩΝ. Zeus assis. Br. 28.

418. *Caracalla.* ℟. ϹΕΟΥΗΡΕΙΑ ΦΙΛΑΔΕΛΦΕΙΑ ΝΙΚΑΙΕΩΝ. Caracalla et Geta, debout. Br. 33.

419. Caracalla. ℟. ΝΙΚΑΙΕΩΝ. Déméter dans un bige de serpents. Br. 28.

420. *Plautille.* ℟. ΝΙΚΑΙΕΩΝ ΟΜΟΝΟΙΑ. Tyché debout. Br. 26.

421. Plautille. ℟. ΝΙΚΑΙΕΩΝ. Déméter debout. Br. 26.

422. Plautille. ℟. ΝΙΚΑΙΕΩΝ. Cybèle assise. Br. 27.

423. *Geta.* ℟. CΕΟΥΗΡϵΙΑ ΦΙΛΑΔϵΛΦϵΙΑ ΝΙΚΑΙϵΩΝ. Couronne. Br. 28.

424. Geta. ℟. ΝΙΚΑΙϵΩΝ. Serpent autour d'une torche. Br. 16.

425. Geta. ℟. ΝΙΚΑΙϵΩΝ. Aigle entre deux enseignes. Br. 32.

426. *Macrin.* ℟. ΝΙΚΑΙΕΩΝ. Satyre debout. Br. 28.

427. Macrin. ℟. ΝΙΚΑΙϵΩΝ. Pallas debout. Br. 29.

428. Macrin. ℟. ΝΙΚΑΙϵΩΝ. Pallas nicéphore debout. Br. 30.

429. Macrin. ℟. ΝΙΚΑΙΕΩΝ ϹΑΡΑΠΙϹ. Fleuve couché. Br. 28.

430. Macrin. ℟. ΝΙΚΑΙΕΩΝ. Héraclès couché sur un lion et tenant un petit Amour. Br. 27.

431. Macrin. ℟. ΝΙΚΑΙΕΩΝ. L'Abondance debout dans un temple hexastyle. Br. 28.

432. *Sévère Alexandre.* ℟. ΝΙΚΑΙΕΩΝ. L'empereur à cheval. Br. 28.

433. Sévère Alexandre. ℟. ΝΙΚΑΙΕΩΝ. Cybèle assise. Br. 25.

434. Sévère Alexandre. ℟. ΝΙΚΑΙΕΩΝ. Lion bondissant. Br. 20.

435. *Maximin.* ℟. ΝΙΚΑΙΕΩΝ. Cybèle ou l'Abondance assise. Br. 24.

436. Maximin. ℟. ΝΙΚΑΙΕΩΝ. Déméter assise. Br. 25.

437. *Maxime.* ℟. ΝΙΚΑΙΕΩΝ. Héraclès combattant les oiseaux de Stymphale. Br. 24.

438. *Philippe, père.* ℟. ΝΙΚΑΙΕΩΝ. L'empereur à cheval. Br. 27.

439. *Philippe, fils.* ℟. ΝΙΚΑΙΕΩΝ. Pallas nicéphore assise. Br. 29.

440. *Trajan Dèce.* ℟. ΝΙΚΑΙΕΩΝ. Victoire debout. Br. 16.

441. *Herennius Etruscus.* ℟. ΝΙΚΑΙΕΩΝ. Sérapis debout. Br. 26.
442 Herennius Etruscus. ℟. ΝΙΚΑΙΕΩΝ. Tyché debout. Br. 25.
443. *Hostilien.* ℟. ΝΙΚΑΙΕΩΝ. Déméter debout. Br. 26.
444. *Valérien, père.* ℟. ΝΙΚΑΙΕΩΝ. L'Équité debout. Br. 26.
445. Valérien, père. ℟. ΔΙΟΝΥCΙΑ ΠΥΘΙΑ ΟΥΑΛЄ·ΓΑΛΛΗ·ΝΙΚΑΙΕΩΝ. Trois urnes sur une table. Br. 24.
446. Valérien, père. ℟. ΝΙΚΑΙΕΩΝ ΒΥΖΑΝΤΙΩΝ ΟΜΟΝΟΙΑ. Homme et femme debout se donnant la main. Br. 25.
447. Valérien, père.' ℟. ΝΙΚΑΙΕΩΝ. Valérien père, Valérien fils et Gallien debout. Br. 25.
448. Valérien, père. ℟. ΝΙΚΑΙΕΩΝ. Pallas debout. Br. 25.
449. *Gallien.* ℟. ΝΙΚΑΙΕΩΝ. Dionysos debout. Br. 23.
450. Gallien. ℟. ΝΙΚΑΙΕΩΝ. Tyché assise ; trois urnes. Br. 24.
451. Gallien. ℟. ΝΙΚΑΙΕΩΝ. L'Équité debout. Br. 24.
452. Gallien. ℟. ΝΙΚΑΙΕΩΝ. Gallien, Salonin et Salonine debout. Br. 25.
453. Gallien. ℟. ΝΙΚΑΙΕΩΝ ΒΥΖΑΝΤΙΩΝ. Les deux instruments de pêche de Byzance et un autel. Br. 23.
454. *Salonine.* ℟. ΝΙΚΑΙΕΩΝ CЄΥΗΡΙΑ ΑΓΟΥCΙΑ. Trois urnes sur une table. Br. 26.

NICOMÉDIE

455. ΝΙΚΟΜΗΔΕΩΝ. Tête de Zeus. ℟. ΕΠΙ ΓΑΙΟΥ ΠΑΠΙΡΙΟΥ ΚΑΡΒΩΝΟΣ ΡΩΜΗ ΔΚΣ. Rome nicéphore, assise. Br. 24.
456. ΝΙΚΟΜΗΔΕΩΝ. Tête de Pallas. ℟. [ΕΠΙ ΓΑΙΟΥ] ΠΑΠΙΡΙΟΥ ΚΑΡΒΩΝ[ΟΣ]. Victoire ; monogr. et date ΔΚΣ. Br. 18.
457. ΝΙΚΟΜΗΔΕΩΝ. Tête tourelée. ℟. ΕΠΙ ΓΑΙΟΥ ΟΥΙΒΙΟΥ ΠΑΝΣΑ ϚΛΣ. Aigle sur un foudre. Br. 23.
458. *Germanicus.* ΓΕΡΜΑΝΙΚΟΣ ΚΑΙΣΑΡ. Sa tête nue. ℟. ΕΠΙ ΠΟΠΛΙΟΥ ΟΥΙΤΕΛΛΙΟΥ ΑΝΘΥΠΑΤΟΥ ΝΙΚΟΜΗΔΕΩΝ. Br. 21.
459. *Claude.* ℟. ΕΠΙ ΦΙΡΜΟΥ ΑΝΘΥΠΑΤΟΥ ΠΑΤΡΩΝΟΣ ΤΗΣ ΜΗΤΡΟΠΟΛΕΩΣ ΝΙΚΟΜΗ (en monogr.). Br. 22.
460. Claude. ℟. ΕΠΙ Λ·ΜΙΝΔΙΟΥ ΠΩΛΛΙΩΝΟΣ ΑΝΘΥΠΑΤΟΥ. Tête de Zeus. Br. 27.

461. *Domitien.* ℞. ΜΗΤΡΟΠΟΛΙΣ ΚΑΙ ΠΡΩΤΗ ΒΙΘΥΝΙΑΣ ΚΑΙ Π. Déméter dans un bige de dragons. Br. 25.
462. *Antonin le Pieux.* ℞. ΝΕΙΚΟΜΗΔΕΙΑϹ ΜΗΤΡΟΠΟΛΕΩΣ ϹΤΟΛΟϹ. Le fleuve Stolos debout. Br. 22.
463. Antonin le Pieux. ℞. ΝΕΙΚΟ·ΔΗΜΗΤ. Déméter debout. Br. 18.
464. *Faustine jeune.* ℞. ΜΗΤ·ΝΕΩ·ΝΕΙΚΟΜΗ. Aphrodite assise, tenant une pomme. Br. 26.
465. Faustine jeune. ℞. ΝΙΚΟΜΗΔΕΙ·ΝΕΩΚΟΡΟΥ. Aphrodite assise. Br. 19.
466. *Marc Aurèle.* ℞. Tête de Lucius Vérus, et ΝΙΚΟΜ. Br. 25.
467. Variété. Br. 25.
468. *Commode.* ℞. ΜΗΤΡΟ·ΝΕΩΚΟΡ·ΝΙΚΟΜΗΔ. Tyché assise tenant un temple sur sa main. Br. 28.
469. Commode. ℞. ΜΗΤΡ·ΝЄΩ·ΝЄΙΚΟΜΗΔЄΙΑϹ. L'Équité debout. Br. 24.
470. Commode. ℞. ΜΗΤ·ΝЄΩ·ΝЄΙΚΟΜ. Victoire debout. Br. 24.
471. Commode. ℞. ΜΗΤ·ΝЄΩ·ΝΙΚΟΜΗΔЄΙΑϹ. Tyché debout. Br. 22.
472. Commode. ℞. ΝЄΙΚΟΜΗΔЄΙΑϹ ΜΗΤΡΟΠ·ΝЄΩΚΟΡΟΥ ΚΑΙ ΠΡΩΤΗϹ. Galère. Br. 22.
473. Commode. ℞. ΝЄΙΚΟΜΗ·ΜΗΤ·ΝЄΩΚΟ. Galère. Br. 22.
474. Commode. ℞. ΜΗΤΡ·ΝЄΩΚ·ΝЄΙΚΟΜΗΔЄΙΑϹ. Hippocampe. Br. 17.
475. Commode. ℞. ΜΗΤΡ·ΝЄΩΚ·ΝЄΙΚΟΜΗΔЄΙΑϹ. Hermès drapé, sur un cippe ; à ses pieds, un caducée. Br. 18.
476. *Pescennius Niger.* Α·Κ·Γ·ΠЄϹΚ·ΝΙΓΡΟϹ ΙΟΥϹΤΟϹ ϹЄΒ. Tête de l'empereur. ℞. ΜΗΤ·ΝЄΩ·ΝΙΚΟ. Tyché debout ; contrem. Br. 27. — Pl. VI, fig. 4.
477. *Septime Sévère.* ℞. ΝΙΚΟΜΗΔЄΩΝ ΔΙϹ ΝЄΩΚΟΡΩΝ. Galère. Br. 34.
478. *Caracalla.* ℞. ΝΙΚΟΜΗΔЄΩΝ ΔΙϹ ΝЄΩΚΟΡΩΝ. Sérapis debout. Br. 27.
479. Caracalla. ℞. ΝΙΚΟΜΗΔЄΩΝ ΔΙϹ ΝЄΩΚΟΡΩΝ. Caracalla debout. Br. 29.

480. Caracalla. ℞. ΝΙΚΟΜΗΔΕΩΝ ΔΙϹ ΝΕΩΚΟΡΩΝ. Asclépios debout. Br. 25.

481. *Plautille.* ℞. ΝΙΚΟΜΗΔΕΩΝ ΔΙϹ ΝΕΩ. Énée debout, se retournant, le pied sur une proue. Br. 22.

482. *Élagabale.* ℞. ΝΙΚΟΜΗΔΕΩΝ ΤΡΙϹ ΝΕΩΚΟΡΩΝ. Pallas debout. Br. 29.

483. *Sévère Alexandre.* ℞. ΝΙΚΟΜΗΔΕΩΝ ΤΡΙϹ ΝΕΩΚΟΡΩΝ. Déméter debout. Br. 25.

484. Sévère Alexandre. ℞. ΝΙΚΟΜΗΔΕΩΝ ΔΙϹ ΝΕΩ. Temple à huit colonnes. Br. 20.

485. Sévère Alexandre. ℞. ΝΙΚΟΜΗΔΕΩΝ ΤΡΙϹ ΝΕΩΚΟΡΩΝ. Temple à huit colonnes. Br. 21.

486. *Maximin.* ℞. ΝΙΚΟΜΗΔΕΩΝ ΔΙϹ ΝΕΩΚΟΡΩΝ. Femme debout portant deux temples. Br. 24.

487. Maximin. ℞. ΝΙΚΟΜΗΔΕΩΝ ΔΙϹ ΝΕΩΚΟΡΩΝ. Asclépios assis. Br. 23.

488. Maximin. ℞. ΝΙΚΟΜΗΔΕΩΝ ΔΙϹ ΝΕΩΚΟΡΩΝ. Galère. Br. 22.

489. *Pupien.* ℞. ΝΙΚΟΜΗΔΕΩΝ ΔΙϹ ΝΕΩΚΟΡΩΝ. Cavalier au galop. Br. 32.

490. Pupien. ℞. ΝΙΚΟΜΗΔΕΩΝ ΔΙϹ ΝΕΩΚΟΡΩΝ. Déméter assise. Br. 31.

491. *Tranquilline.* ℞. ΝΙΚΟΜΗΔΕΩΝ ΔΙϹ ΝΕΩΚΟΡΩ. Asclépios debout. Br. 24.

492. *Philippe, père.* ℞. ΝΙΚΟΜΗΔΕΩΝ ΔΙϹ ΝΕΩΚΟΡΩΝ. Table des jeux. Br. 27.

493. *Philippe, fils.* ℞. ΝΙΚΟΜΗΔΕΩΝ ΔΙϹ ΝΕΩΚΟΡΩΝ. Asclépios et Hygie, debout. Br. 27.

494. *Gallien.* ℞. ΝΙΚΟΜΗΔΕΩΝ ΔΙϹ ΝΕΩΚΟΡΩΝ. L'empereur à cheval, combattant. Br. 24.

495. *Salonine.* ℞. ΝΙΚΟΜΗΔΕΩΝ ΔΙϹ ΝΕΩΚΟΡΩΝ. Déméter debout. Br. 18.

PRUSA *ad Olympum.*

496. ΠΡΟΥΣΑΕΩΝ·ΔΚΣ. Tête de Dionysos. ℞. ΕΠΙ ΓΑΙΟΥ ΠΑΠΙ-

ΡΙΟΥ ΚΑΡΒΩΝΟΣ ΡΩΜΗ. Rome nicéphore, assise. Br. 23.

497. ΠΡΟΥϹΑ. Tête tourelée. ℞. ΠΡΟΥϹΑЄΩΝ. Aphrodite debout. Br. 21.

498. *Néron.* ℞. ΠΡΟΥΣΑΕΩΝ. Aigle sur une massue. Br. 19.

499. *Trajan.* ℞. ΟΛΥΜΠΟϹ ΠΡΟΥϹΑЄΩΝ. Le mont Olympe couché. Br. 34.

500. *Commode.* ℞. ΠΡΟΥϹΑΕѠΝ ΠΕΙΕΡΟϹ. Le fleuve Peieros couché. Br. 25. — Pl. VI, fig. 5.

501. Commode. ℞. ΠΡΟΥϹΑΕΩΝ. Serpent autour d'un bâton. Br. 17.

502. Commode. ℞. ΠΡΟΥϹΑΕѠΝ. Éphèbe debout s'appuyant sur une branche noueuse et tenant une boule. Br. 24. — Pl. VI, fig. 6.

503. Commode. ℞. ΠΡΟΥϹΑΕѠΝ. Déméter ou Héra debout. Br. 28.

504. Commode. ℞. ΠΡΟΥϹΑΕѠΝ. Pallas debout. Br. 29.

505. *Septime Sévère.* ℞. ΠΡΟΥϹΑΕΩΝ. Déméter voilée, debout. Br. 30.

506. Septime Sévère. ℞. ΠΡΟΥϹΑΕΩΝ. Éphèbe ou Apollon (?) à demi nu, debout. Br. 16.

507. *Julia Domna.* ℞. ΠΡΟΥϹΑΕΩΝ. Tête tourelée. Br. 23.

508. Julia Domna. ℞. ΠΡΟΥCΑЄΩΝ. Satyre jouant. Br. 20.

509. *Caracalla.* ℞. ΠΡΟΥCΑЄΩΝ. L'Amour s'appuyant sur une torche renversée. Br. 17.

510. *Diaduménien.* ℞. ΠΡΟΥCΑЄΩΝ. Poseidon debout. Br. 26.

511. *Orbiane.* ℞. ΠΡΟΥϹΑЄΩΝ. Tyché debout. Br. 20.

512. *Maximin.* ℞. ΠΡΟΥϹΑЄΩΝ. Asclépios, Hygie et Télesphore debout. Br. 25.

513. Maximin. ℞. ΠΡΟΥϹΑЄΩΝ. Zeus assis. Br. 24.

514. *Maxime.* ℞. ΠΡΟΥϹΑΕΩΝ. Tyché debout. Br. 28.

515. Maxime. ℞. ΠΡΟΥϹΑΕΩΝ. Pallas debout. Br. 25.

516. *Tranquilline.* ℞. ΠΡΟΥϹΑΕΩΝ. Aphrodite assise. Br. 27.

517. *Philippe, père.* ℞. ΠΡΟΥϹΑΕΩΝ. Dionysos debout. Br. 21.

518. Philippe, père. ℞. ΠΡΟΥϹΑΕΩΝ. Buste de Pallas. Br. 25.

519. *Otacilie*. ℞. ΠΡΟΥΣΑΕΩΝ. Poseidon assis. Br. 27.
520. Otacilie. ℞. ΠΡΟΥΣΑΕΩΝ. Aphrodite debout. Br. 18.
521. *Philippe, fils*. ℞. ΠΡΟΥCΑЄΩΝ. L'empereur à cheval. Br. 26.
522. *Trébonien Galle*. ℞. ΠΡΟΥΣΑΕΩΝ. L'Abondance debout. Br. 25.
523. Trébonien Galle. ℞. ΠΡΟΥΣΑΕΩΝ. Tyché debout. Br. 25.
524. *Valérien, père*. ℞. ΠΡΟΥΣΑΕΩΝ ΟΛΥΜΠΙΑ ΠΥΘΙΑ. Deux urnes. Br. 25.

PRUSIAS *ad Hypium*.

525. *Vespasien*. ΑΥΤ·ΚΑΙΣΑΡΙ ΣΕΒΑΣΤΩ ΟΥΕΣΠΑΣΙΑΝΩ ΠΡΟ. Tête laurée. ℞. ΕΠΙ ΜΑΡΚΟΥ ΠΛΑΝΚΙΟΥ ΟΥΑΡΟΥ ΑΝΘΥΠΑΤΟΥ. Tête d'Héraclès. Br. 29.
526. Vespasien. ℞. ΕΠΙ ΜΑΡΚΟΥ ΠΛΑΝΚΙΟΥ ΟΥΑΡΟΥ ΑΝΘΥΠΑΤΟ. Arc, carquois et massue. Br. 24.
527. Vespasien. ΑΥΤ·ΚΑΙΣΑΡΙ, etc. ΠΡΟΥΣΙΕΙΣ. ℞. ΕΠΙ ΜΑΡΚΟΥ ΠΛΑΝΚΙΟΥ ΟΥΑΡΟΥ ΑΝΘΥΠΑΤΟΥ. Édifice carré à deux colonnes. Br. 24.
528. *Antonin le Pieux*[1]. ℞. ΠΡΟΥCΙЄΩΝ ΠΡΟC ΥΠΙΩ. L'empereur dans un bige. Br. 22.
529. *Marc Aurèle*. ℞. ΠΡΟΥCΙЄΩΝ ΠΡΟC ΥΠΙΩ. Tête imberbe d'Héraclès. Br. 30.
530. *Faustine jeune* (?). ℞. ΠΡΟΥCΙЄΩΝ ΠΡΟC ΥΠΙΩ. Tyché debout. Br. 20.
531. *Annia Faustina*. ℞. ΠΡΟΥCΙЄΩΝ ΠΡΟC ΥΠΙΩ. Hermès assis sur un rocher. Br. 17.
532. *Commode*. ℞. ΠΡΟΥCΙЄΩΝ ΠΡΟC ΥΠΙΩ. Hermès debout. Br. 28.
533. *Geta*. ℞. ΠΡΟΥCΙЄΩΝ ΠΡΟC ΥΠΙΩ. Autel. Br. 15.
534. *Diaduménien*. ℞. ΠΡΟΥCΙЄΩΝ ΠΡΟC ΥΠΙΩ. Aigle. Br. 16.
535. Diaduménien. ℞. ΠΡΟΥCΙЄΩΝ ΠΡΟC ΥΠΙ. Serpent autour d'une coupe. Br. 18.

1. Voyez aux *Médaillons*, à la fin de la collection.

536. *Gordien le Pieux.* ℞. ΠΡΟΥCΙЄΩΝ ΠΡΟC ΥΠΙΩ· Tête imberbe du Démos ou de l'Hypius (?). Br. 31.
537. *Valérien, père.* ℞. ΠΡΟΥCΙЄΩΝ ΠΡΟC ΥΠΙΩ. Tête imberbe. Br. 24.

TIUM

538. ΤΙΑΝΟΝ· Tête diadémée de femme. ℞. [ΕΛ]ΕΥΘΕΡ[ΙΑ]· Eleutheria assise, levant la main droite. Br. 17.
539. Tête de Sérapis. ℞. [Τ]ΙΑΝΩΝ· Isis debout. Br. 14.
540. ΤЄΙΟC· Tête de jeune homme diadémée. ℞. ΤΙΑΝΩΝ· Caducée entre deux cornes d'abondance. Br. 20.
541. *Vespasien.* ℞. ΕΠΙ Μ·ΣΑΛΟΥΙΔΗΝΟΥ ΑΣΠ··· Caducée entre deux cornes d'abondance; Μ·Τ· Br. 31.
542. *Trajan.* ℞. ΤΕΙΑΝΩΝ· Poseidon debout combattant. Br. 27.
543. Trajan. ℞. ΔΙΝΥΣΟΣ (*sic*) ΚΤΙΣΤ·ΤΙΑΝΩΝ· Dionysos debout. Br. 27.
544. *Antonin le Pieux.* ℞. ΤΙΑΝΩΝ· Télesphore debout. Br. 14.
545. Antonin le Pieux. ℞. ΤΙΑΝΩΝ ΝЄΙΚΗ· Victoire debout. Br. 20.
546. *Marc Aurèle.* ℞. ΤΙΑΝΩΝ· Némésis debout. Br. 20.
547. Marc Aurèle. ℞. ΤΙΑΝΩΝ· Isis debout. Br. 19.
548. Marc Aurèle. ℞. ΤΙΑΝΩΝ· Hadès dans un quadrige. Br. 19.
549. *Faustine jeune.* ℞. ΤΙΑΝΩΝ· Tête tourelée. Br. 31.
550. *Lucius Verus.* ℞. ΖЄΥC CΥΡΓΑCΤΗΙΟC ΤΙΑΝΩΝ· Zeus Syrgastès, debout. Br. 34.
551. *Commode.* ℞. ΤΙΑΝΩΝ· Ciste d'où s'échappe un serpent. Br. 20.
552. *Septime Sévère.* ℞. ΤΙΑΝΩΝ· Zeus assis. Br. 31.
553. *Caracalla.* ℞. ΤΙΑΝΩΝ· Hermès debout. Br. 19.
554. Caracalla. ℞. ΤΙΑΝΩΝ· Hermès assis sur un rocher. Br. 27.
555. Caracalla. ℞. ΤΙΑΝΩΝ· Asclepios debout. Br. 24.
556. *Geta.* ℞. ΤΙΑΝΩΝ. Autel. Br. 17.
557. *Élagabale.* ℞. ΤΙΑΝΩΝ· Zeus assis; au pourtour, les signes du Zodiaque. Br. 33.

558. Élagabale. ℞. TIANΩN· Hadès assis, avec Cerbère. Br. 26.
559. Élagabale. ℞. TIANΩN· Tyché debout. Br. 23.
560. *Sévère Alexandre.* ℞. TЄIOC· Tête jeune, diadémée, de Teios. Br. 23.
561. Sévère Alexandre. ℞. TIANΩN· L'Abondance debout, sacrifiant. Br. 20.
562. *Mamée.* ℞. TIANΩN· Hermès debout. Br. 17.
563. *Maesa.* ℞. TIANΩN· Cybèle assise. Br. 30.
564. *Tranquilline.* ℞. TIANΩN· Zeus debout. Br. 28.
565. *Salonine.* ℞. TIANΩN· Torche. Br. 18.

ROIS DE BITHYNIE[1]

566. *Ziaelas* (250-228). Tête diadémée du roi. ℞. ΒΑΣΙΛΕΩ[Σ] ΞΙΑΗΛΑΣ· Trophée. Br. 18.
567. *Prusias I* (228-180). Tête diadémée. ℞. ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΠΡΟΥΣΙΟΥ· Zeus debout; foudre et monogr. n[os] 1 et 2. Æ. 33, tétradr. (16 gr. 96).
568. Tête de cheval. ℞. ΒΑΣΙΛΕ· ΠΡΟΥΣ·· Fer de flèche barbelée. Br. 12.
569. *Prusias II* (180-149). Tête diadémée et ailée. ℞. ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΠΡΟΥΣΙΟΥ· Zeus debout; aigle sur un foudre et monogr. n° 1. Æ. 33, tétradr. (16 gr. 95).
570. Tête d'Apollon. ℞. ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΠΡΟΥΣΙΟΥ· Arc et carquois. Br. 17.
571. Tête de Dionysos. ℞. ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΠΡΟΥΣΙΟΥ· Caducée. Br. 11.
572. Tête de Dionysos. ℞. ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΠΡΟΥΣΙΟΥ· Centaure et monogr. n° 3. Br. 22.
573. Tête diadémée du roi. ℞. ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΠΡΟΥΣΙΟΥ· Héraclès debout, et monogr. n° 1. Br. 18.
574. *Nicomède II Épiphane* (149-94 ?). Tête diadémée du roi. ℞. ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΕΠΙΦΑΝΟΥΣ ΝΙΚΟΜΗΔΟΥ· Zeus debout;

1. Toutes les monnaies des rois de Bithynie de la collection Waddington ont été publiées par M. Théod. Reinach, dans la *Revue numismatique*, 1887, p. 220 et suiv.; Voyez pour la chronologie, ci-dessus, p. 241 et suiv.

aigle sur un foudre et le monogr. n° 4. — Æ. 36, tétradr. (16 gr. 77).

575. Variété, avec la date ΘMP. Æ. 36 (16 gr. 62).
576. Variété, date ANP, monogr. n° 5. Æ. 35 (16 gr. 79).
577. Variété, date BNP, monogr. n° 6. Æ. 38 (16 gr. 44).
578. Variété, date ϚNP, monogr. n° 7. Æ. 36 (16 gr. 74).
579. Variété, date ΘNP, monogr. n° 8. Æ. 39 (16 gr. 74).
580. Variété, date AΞP, monogr. n° 8. Æ. 35 (14 gr. 83).
581. Variété, date ΓΞP, monogr. n° 9. Æ. 35 (16 gr. 86).
582. Variété, date HΞP, monogr. n° 10. Æ. 37 (16 gr. 13).
583. Variété, date AOP, monogr. n° 11. Æ. 35 (16 gr. 75).

| 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 |
|---|---|---|---|---|---|---|
| 8 | 9 | 10 | 11 | 12 | 13 | 14 |
| 15 | 16 | 17 | 18 | 19 | 20 | 21 |
| 22 | 23 | 24 | 25 | | | |

Monogrammes des monnaies des rois de Bithynie.

584. Variété, date ΓOP, monogr. n° 11. Æ. 36 (16 gr. 27).
585. Variété, date ΓOP, monogr. n° 12. Æ. 33 (15 gr. 32).
586. Variété, date ΔOP, monogr. n° 13. Æ. 39 (16 gr. 76).
587. Variété, date ΘOP, monogr. n° 14. Æ. 35 (16 gr. 73).
588. Variété, date AΠP, monogr. n° 14. Æ. 34 (16 gr. 51).
589. Variété, date BΠP, monogr. n° 15. Æ. 35 (16 gr. 75).
590. Variété, date BΠP, monogr. n° 16. Æ. 36 (16 gr. 31).
591. Variété, date ΔΠP, monogr. n° 17. Æ. 35 (16 gr. 54).
592. Variété, date EΠP, monogr. n° 17. Æ. 32 (16 gr. 76).
593. Variété, date EΠP, monogr. n° 18. Æ. 37 (16 gr. 82).
594. Variété, date ΘΠP, monogr. n° 18. Æ. 36 (16 gr. 83).
595. Variété, date ϘP, monogr. n° 19. Æ. 34 (16 gr. 33).
596. Variété, date ΓϘP, monogr. n° 20. Æ. 37 (16 gr. 47).

597. Variété, date ZϘP, monogr. n° 21. Æ. 35 (16 gr. 47).
598. Variété, date ΘϘP, monogr. n° 22. Æ. 37 (16 gr. 28).
599. Variété, date Σ, monogr. n° 23. Æ. 36 (16 gr. 54).
600. Variété, date ZΣ, monogr. n° 24. Æ. 32 (15 gr. 98).
601. Variété, date TP, monogr. n° 25; dans le champ, une palme. Æ. 29 (15 gr. 55).

## MYSIE

### ABBAETI

602. Tête de Zeus. ℞. ΜΥΣΩΝ ΑΒΒΑΙΤΩΝ· Foudre. Couronne. Br. 20.
603. Variété; monogr. Br. 23.
604. Tête imberbe d'Héraclès. ℞. ΜΥΣΩΝ ΑΒΒΑΙ· Massue. Couronne. Br. 19.
605. Tête de femme. ℞. ΜΥΣΩΝ ΑΒΒΑ· Bipenne. Couronne. Br. 14.
606. Variété. Br. 15.

### ADRAMYTIUM

607. Tête de Zeus. ℞. ΑΔΡΑ. Protome d'hippocampe et épi. Br. 16.
608. Tête de Zeus, de face. ℞. ΑΔΡΑ· Aigle sur un autel. Br. 12.
609. Tête de Pallas. ℞. ΑΔΡΑΜΥΤΗΝΩΝ· Chouette sur un foudre. Br. 14.
610. Tête de Zeus. ℞. ΑΔΡΑΜΥΤΗΝΩΝ· Cavalier; fleur de lotus. Br. 18.
611. [ΝΙ]ΚΟΛΟΧΟΥ· Tête de Zeus. ℞. ΑΔΡΑΜΥΤΗΝΩΝ· Cavalier. Br. 17.
612. Tête laurée de femme. ℞. ΑΔΡΑΜΥΤΗΝΩΝ· Corne d'abondance entre les bonnets des Dioscures. Br. 21.
613. ΑΔΡΑΜΥΤΗΝΩΝ· Buste de Pallas. ℞. ЄΠΙ C·ΦΗΛЄΙΚΟC ΑΔΡΑΜΥΤΗΝ· Aigle. Br. 25.

614. ΑΔΡΑΜΥΤΗΝΩΝ· Buste de Pallas. ℞. ЄΠΙ C·Λ·ΑΠΟΛΙΝΑ-ΡΙΟΥ ΑCΙΑΡΧΟΥ· L'Abondance debout. Br. 26.

615. *Septime Sévère.* ℞. ЄΠΙ CΤΡΑ·ΛΟΥΚΙΟΥ Β ΑΔΡΑΜΥ· Zeus. Lydios debout. Br. 25.

616. *Julia Domna.* ℞. ΑΔΡΑΜΥΤΗΝΩΝ· Déméter assise. Br. 19.

617. *Caracalla.* ℞. ЄΠΙ CΤΡΑ·ΜΑΡΚΙΑΝΟΥ Β·ΑΔΡΑΜΥΤΗΝΩΝ. L'Abondance debout. Br. 26.

618. *Geta.* ℞. ΑΔΡΑΜΥΤΗΝΩΝ· Dionysos debout. Br. 19.

619. *Sévère Alexandre.* ℞. ЄΠΙ CΤΡ·ΑΥΡ·ΚΛΑΔΑΙΟΥ ΑΔΡΑΜΥ-ΤΗΝΩΝ· Victoire debout. Br. 34.

620. Sévère Alexandre. ℞. ЄΠΙ CΤΡ·ΑΥΡ·ΚΛΑΔΑΙΟΥ ΤΡΟΦΙ· ΑΔΡΑΜΥΤΗΝΩΝ· Zeus Lydios debout. Br. 37.

621. Sévère Alexandre. ℞. ΑΔΡΑΜΥΤΗΝΩΝ· Pallas debout. Br. 26.

622. Sévère Alexandre. ℞. ΑΔΡΑΜΥΤΗΝΩΝ· L'Abondance debout. Br. 27.

623. *Maximin.* ℞. ЄΠΙ CΤΡΑ·ЄΥΤΥΧΟΥC ΑΔΡΑΜΥΤΗΝΩΝ· Personnage debout, tenant palme et couronne. Br. 31.

624. Maximin. ℞. ЄΠΙ CΤΡΑ·ЄΥΤΥΧΟΥC ΑΔΡΑΜΥΤΗΝΩΝ· Pallas debout. Br. 25.

625. *Gordien le Pieux.* ℞. ЄΠΙ C·ΚΛ·ΦΗΛЄΙΚΟC ΑΔΡΑΜΥ-ΤΗΝΩΝ· Femme debout; vase sur un cippe élevé. Br. 31.

626. Gordien le Pieux. ℞. ЄΠΙ... ΦΗΛЄΙΚΟC ΑΔΡΑΜΥΤΗΝΩΝ· Aigle. Br. 28.

627. *Tranquilline.* ℞. ...ΚΛ·ΦΗΛЄΙΚΟC ΑΔΡΑΜΥΤΗΝΩΝ· Hermès assis sur un rocher. Br. 33.

628. *Otacilie.* ℞. ЄΠΙ CΤΡ·ЄCΠЄΡΟΥ ΑΔΡΑΜΥΤΗΝΩΝ· Zeus debout. Br. 29.

629. *Philippe, fils.* ℞. ЄΠΙ... ΒΙΑΝΟΥ·Β ΑΔΡΑΜΥΤΗΝΩΝ· L'Abondance debout. Br. 26.

ANTANDRUS

630. Tête de femme. ℞. ΑΝΤΑΝ· Chèvre. Carré creux. Æ. 15 (2 gr. 73).

631. Tête de femme. ℞. ANTAN· Chèvre. Carré creux. Æ. 10 (1 gr. 45).
632. Tête de femme. ℞. AN· Tête de lion de face. Æ. 7 (0 gr. 47).
633. Tête d'Apollon. ℞. ANTAN· Tête de lion, de profil. Br. 13.
634. Tête d'Héraclès imberbe. ℞. AN· Massue et trident. Br. 9.
635. Tête d'Héraclès imberbe. ℞. AN· Massue. Br. 11.
636. *Titus.* ℞. ANTANΔΡΙΩΝ· Artémis Astyrène ou éphésienne de face. Br. 20.
637. *Antonin le Pieux.* ℞. AP[TEMIC]ACTYPHNH ANTANΔ· Artémis Astyrène ou éphésienne. Br. 23.
638. *Marc Aurèle.* ℞. ANTANΔΡΙΩΝ· Asclépios debout. Br. 21.
639. *Faustine jeune.* ℞. ANTANΔΡΙΩΝ· Cerf. Br. 15.
640. *Cornelia Paula.* ℞. ANTANΔΡΙΩΝ· Asclépios debout. Br. 19.

APOLLONIE *ad Rhyndacum*

641. Tête de femme voilée. ℞. ΑΠΟΛΛΩΝΙΑΤΩΝ· Deux torches. Br. 17.
642. Tête de Zeus. ℞. ΑΠΟΛΛΩΝΙΑΤΩΝ· Foudre. Couronne. Br. 19.
643. Tête d'Apollon. ℞. ΑΠΟΛΛΩΝΙΑΤΩΝ· Lyre. Couronne. Br. 20.
644. *Domitien.* ℞. ΑΠΟΛΛΩΝΙ·ΡΥΝΔΑ· Femme debout, de face. Br. 17.
645. *Nerva et Trajan.* ℞. ΑΠΟΛΛΩΝΙΑΤΩΝ ΑΠΟ·Ρ· Apollon debout. Br. 25.
646. *Antonin le Pieux.* ℞. ΑΠΟΛΛΩΝΙΑΤΩΝ· Fleuve couché. Br. 20.
647. *Marc Aurèle.* ℞. ΑΠΟΛΛΩΝΙΑΤΩΝ· Personnage debout, tenant un sceptre et une patère. Br. 21.
648. Marc Aurèle. ℞. ΑΠΟΛΛΩΝΙΑΤΩΝ ΠΡΟϹ ΡΥΝΔΑΚ· Apollon debout, s'appuyant sur un cippe. Br. 34.
649. *Faustine jeune.* ℞. ΑΠΟΛΛΩΝΙΑΤΩΝ· Apollon debout, s'appuyant sur un cippe; serpent enroulé autour d'un arbre. Br. 28.

650. *Septime Sévère.* ℞. ΑΠΟΛΛΩΝΙΑΤΩΝ· Déméter debout avec deux torches. Br. 27.
651. *Macrin.* ℞. ΑΠΟΛΛΩΝΙΤΩΝ (*sic*). Apollon debout, s'appuyant sur un cippe; serpent enroulé autour d'un arbre. Br. 28.
652. *Diaduménien.* ℞. ΑΠΟΛΛΩΝΙΑΤΩΝ ΠΡΟϹ ΡΥ· Apollon debout, appuyé sur un cippe. Br. 29.
653. *Sévère Alexandre.* ℞. ΑΠΟΛΛΩΝΙΑΤΩΝ ΡΥΝΔΑΚΟϹ· Le Rhyndacus couché. Br. 36.
654. *Gallien.* ℞. ΑΠΟΛΛΩΝΙΑΤΩΝ ΠΡΟϹ ΡΥΝΔΑΚΩ· Apollon debout dans un temple tétrastyle. Br. 29.

ASSOS

655. Tête de Pallas, le casque orné d'un griffon. ℞. ΑΣΣΙΟΝ· Statue archaïque de Pallas (le Palladium) debout sur une base, vêtue d'un péplos talaire à longs plis, tenant sa lance et des bandelettes. Æ. 23; statère (14 gr. 95). — Pl. VI, fig. 7.
656. Griffon accroupi. ℞. Α· Tête de lion, de profil. Æ. 8.
657. Tête de Pallas. ℞. ΑΣΣΙ· Griffon; trépied. Br. 21.
658. Tête de Pallas. ℞. ΑΣΣΙ· Griffon; foudre. Br. 17.
659. Tête de Pallas. ℞. ΑΣΣΙ· Griffon; palme. Br. 11.
660. Tête de Pallas. ℞. ΑΣΣΙ· Bucrane. Br. 11.
661. Variété. Br. 10.
662. Tête de Pallas. ℞. ΑΣΣΙ· ΑΡΓΑ· Bucrane. Br. 10.
663. *Claude.* ℞. ΑΣΣΙ· Tête de Pallas. Br. 17.
664. *Vespasien.* ℞. ΑϹϹΙΩΝ· Tête de Pallas. Br. 18.
665. *Commode.* ℞. ЄΠΙ ϹΤΡΑ·Α·ΙϹΤΟ·ΑЄ (?) ΑϹϹΙΩΝ· Asclépios assis. Br. 23.
666. Commode. ℞. ΚΡΙΝΑΚΙΔΗϹ ΑϹϹΙΩΝ· Serpent sur un autel. Br. 22.
667. *Geta.* ℞. ΑϹϹΙΩΝ· Femme voilée debout, tenant un vase. Br. 21.
668. *Julia Maesa.* ℞. ΑϹϹΙΩΝ· Asclépios debout. Br. 19.

ATARNÉE

669. Tête d'Apollon. ℞. ΑΤΑΡ. Protome de cheval, serpent et ΙΗ. Br. 17.

CAMÉ

670. *Septime Sévère*. ℞. ΚΑΜΗΝΩΝ. Terme de face. Br. 17.

CISTHENE

671. Tête voilée de Déméter. ℞. ΚΙΣ. Cavalier. Br. 17.

CYZIQUE

672. Protome de Harpie ailée; thon. ℞. Carré creux. El. 20, stat. (16 gr. 05).
673. Sphinx marchant; thon. ℞. Carré creux. El. 20, stat. (15 gr. 93).
674. Griffon marchant; thon. ℞. Carré creux. El. 20, stat. (16 gr. 02).
675. Tête laurée d'Apollon de face; thon. ℞. Carré creux. El. 19, stat. (15 gr. 99).
676. Tête d'Hermès de profil; thon. ℞. Carré creux El. 24, stat. (15 gr. 91).
677. Cybèle assise sur un lion; thon. ℞. Carré creux. El. 19, stat. (16 gr. 03). — Pl. VI, fig. 8.
678. Persée agenouillé, tenant la tète de Méduse; thon. ℞. Carré creux. El. 19, stat. (15 gr. 93). — Pl. VI, fig. 9.
679. Guerrier agenouillé, tenant un casque; thon. ℞. Carré creux. El. 21, stat. (15 gr. 99). — Pl. VI, fig. 10.
680. Guerrier agenouillé, tenant un arc et une flèche; thon. ℞. Carré creux. El. 19, stat. (16 gr. 07).
681. Satyre agenouillé remplissant un canthare avec le contenu d'une amphore; thon. ℞. Carré creux. El. 19, stat. (16 gr. 08).
682. Satyre assis, taillant une idole (?); thon. ℞. Carré creux. El. 21, stat. (16 gr. 02). — Pl. VI, fig. 11.
683. Victoire courant, tenant un thon. ℞. Carré creux. El. 12, hecté (2 gr. 68).

684. Personnage courant, tenant un thon. ℞. Carré creux. El. 11, hecté (2 gr. 66).
685. Protome de lionne se retournant; thon. ℞. Carré creux. El. 10, hecté (2 gr. 64).
686. Lion ailé accroupi, se retournant; thon. ℞. Carré creux. El. 10, hecté (2 gr. 57).
687. Protome de lionne; thon. ℞. Carré creux. El. 8, hémi-hecté (1 gr. 30).
688. Truie; thon. ℞. Carré creux. El. 8, hémi-hecté (1 gr. 31).
689. Tête laurée d'Apollon. ℞. KYZI. Couronne et monogr. Or, 12 (2 gr. 12).
690. Même description. Or, 11 (2 gr. 12).
691. Protome de sanglier; thon. ℞. Tête de lion dans un carré creux. Æ. 10 (1 gr. 58).
692. Variété. Æ. 10 (1 gr. 18).
693. Variété. Æ. 10 (1 gr. 28).
694. Variété. Æ. 11 (1 gr. 14).
695. Protome de sanglier; thon. ℞. Protome de lion et K. Æ. 15 (4 gr. 84).
696. Même description. Æ. 10 (0 gr. 80).
697. ΣΩΤΕΙΡΑ. Tête de Proserpine. ℞. ΚΥΖΙΚΗΝΩΝ. Tête de lion, chouette et thon. Æ. 23, stat. (15 gr. 07).
698. Même droit. ℞. KYZI. Tête de lion, amphore; thon. Æ. 23, stat. (14 gr. 65).
699. ΣΩΤΕΙ. Tête de Proserpine. ℞. KY. Tête de lion; thon. Æ. 14 (3 gr. 14).
700. ΣΩ[ΤΕΙΡΑ]. Tête de Proserpine. ℞. KYZI. Apollon tenant sa lyre, assis sur l'omphalos; bucrane; thon. Æ. 22, stat. (13 gr. 44).
701. ΣΩΤΕΙΡΑ. Tête de Proserpine. ℞. KYZI. Apollon assis, accoudé sur sa lyre; monogr. Æ. 18 (5 gr. 54).
702. Tête d'Apollon. ℞. ΚΥΖΙΚΗΝΩΝ. Torche et monogr. Couronne. Æ. 30, tétradr. (16 gr. 54).
703. Variété. Æ. 32 (15 gr. 56).
704. Tête de Proserpine. ℞. KYZI. Trépied, astre, épi; thon. Br. 11.

705. Tête d'Apollon. ℞. ΚΥΙΙ· Taureau cornupète; monogr. Br. 29.

706. Tête d'Apollon ou de Cyzicus. ℞. ΚΥΙΙΚΗΝΩΝ· Trépied, torche et palmes; monogr. Br. 27.

707. Tête de Proserpine; couronne d'épis au pourtour. ℞. ΚΥΙΙ. Torche. Br. 24.

708. Tête de Cyzicus. ℞. ΚΥΙΙΚΗΝΩΝ ΝΕΟΚΟΡΩΝ· Dauphin et trident. Br. 19.

709. ΚΥΙΙΚΟC· Tête de Cyzicus. ℞. ΚΥΖΙΚΗΝΩΝ· Triton tenant une rame. Br. 17.

710. ΚΥΖΙΚΟC· Tête de Cyzicus. ℞. ΚΥΖΙΚΗΝΩΝ ΝΕΟΚΟΡΩΝ· Zeus aetophore debout, lançant la foudre. Br. 30.

711. ΚΥΖΙΚΟC· Tête de Cyzicus. ℞. ΚΥΖΙΚΗΝΩΝ ΝΕΟΚΟΡΩΝ. Déméter debout, tenant une torche. Br. 30.

712. ΚΥΖΙΚΟC· Tête de Cyzicus. ℞. CΤΡΑ·CΩCΤΡΑΤΟΥ ΚΥΖΙ-ΚΗΝΩΝ ΝΕΟΚΟΡ· Autel et deux torches entourées de serpents. Br. 26.

713. ΚΥΖΙΚΟC· Tête de Cyzicus. ℞. CΤΡΑ·ΑΙΛ·ΠΑΥΛΟΥ ΚΥΖΙ-ΚΗΝΩΝ Β·ΝΕΟΚΟΡ· Autel et deux torches entourées de serpents. Br. 25.

714. ΚΥΖΙΚΟC· Tête de Cyzicus. ℞. CΤΡΑ·ΒΑCΙΛΕΩC ΚΥΖΙ-ΚΗΝΩΝ Β·Β·ΝΕΟΚΟΡ· Autel et deux torches entourées de serpents. Br. 23.

715. ΚΥΖΙΚΟC· Tête de Cyzicus. Æ. CΤΡΑ·ΚΡΑ·ΒΑCΙΛΕΩC ΚΥΖΙΚΗΝΩΝ Β·ΝΕΟΚΟ·ΟΛΥΜΠΙΑ· Trois urnes des jeux. Br. 23.

716. ΚΟΡΗ CΩΤΕΙΡΑ· Buste de Proserpine. ℞. ΚΥΖΙΚΗΝΩΝ· Lyre. Br. 22[1].

717. ΚΟΡΗ·CΩΤΕΙΑΡ (*sic*). Buste de Proserpine. ℞. CΤΡΑ·ΛΟΚ· CΕΒΗΡΟΥ ΜΑC·ΚΥΖΙΚΗΝΩΝ ΔΙC ΝΕΟΚΟ· Tyché debout. Br. 29.

718. ΚΟΡΗ CΩΤΕΙΡΑ· Buste de Proserpine. ℞. ΚΥΖΙΚΗΝΩΝ ΝΕΩΚΟΡΩΝ· Asclépios debout. Br. 35.

1. Voyez aux *Médaillons*, à la fin de notre Inventaire.

719. ΚΟΡΗ CΩΤΕΙΡΑ·ΚΥΖΙΚΗΝΩΝ· Buste de Proserpine. ℞. ΚΥΖΙΚΗΝΩΝ ΝΕΟΚΟ· Galère. Br. 35.

720. Même droit. ℞. ΚΥΖΙΚΗΝΩΝ ΝΕΟΚΟΡΩΝ· Hadès dans un bige au galop enlevant Proserpine. Br. 35.

721. Même droit. ℞. Λ·CΕΒΗΡΟΥ ΚΥΖΙΚΗΝΩΝ ΝΕΟ· Cyzicus debout. Br. 35.

722. *Auguste*. Tête nue. ℞. ΚΥΖΙ· Torche. Couronne. Br. 16.

723. Auguste. ℞. ΚΥΖΙ· Trois épis. Br. 15.

724. *Domitien*. ℞. ΚΥΖΙ·, dans une couronne. Br. 28.

725. *Hadrien*. ℞. ΚΥΖΙΚΗΝΩΝ· Cyzicus debout. Br. 35.

726. Hadrien. ℞. ...ΑΝΤΩ]ΝΕΙΝΟΥ ΚΥΖΙΚΗΝΩΝ· Hadès dans un quadrige, enlevant Proserpine. Br. 33.

727. Hadrien. ℞. ΚΥΖ. Dauphin et trident. Br. 15.

728. Hadrien. ℞. ΚΥΖΙΚΗΝΩΝ· Déméter tenant deux torches. Br. 20.

729. Hadrien. ℞. ΚΥΖΙ· Praefericulum. Br. 19.

730. Hadrien. ℞. ΑΡΧ·ΚΛ·ΕΥΝΕΟ·ΚΥΖΙ· Torche. Br. 23.

731. *Sabine*. ℞. ΚΥΖΙΚΗΝΩΝ· Éphèbe debout, de face. Br. 30.

732. *Antonin le Pieux*. ℞. ΚΥΖΙΚΗΝΩΝ ΝΕΟΚΟΡΩΝ· Déméter tenant deux torches, dans un bige de serpents. Br. 34.

733. Antonin le Pieux. ℞. ΚΥΖΙΚΗΝΩΝ ΝΕΩΚΟΡΩΝ· Cyzicus debout. Br. 27.

734. Antonin le Pieux. ℞. ΚΥΖΙΚΗΝΩΝ· Éphèbe tenant une corne d'abondance. Br. 21.

735. Antonin le Pieux. ℞. ΚΥΖΙΚΗΝΩΝ ΝΕΟΚΟΡΩΝ· Déméter debout. Br. 26.

736. *Marc Aurèle*. ℞. ΚΥΖΙΚΗΝΩΝ· Artémis d'Éphèse, de face. Br. 24.

737. Marc Aurèle. ℞. ΚΥΖΙΚΗΝΩΝ ΝΕΟΚΟΡΩΝ· Déméter debout. Br. 24.

738. Marc Aurèle. ℞. ΚΥΖΙΚΗΝΩΝ ΝΕΟΚΟΡΩΝ· Dionysos assis jouant avec une panthère. Br. 24.

739. *Faustine jeune*. ℞. ΚΥΖΙΚΗΝΩΝ ΝΕΟΚΟΡΩΝ· Pâtre trayant une chèvre. Br. 33.

740. Faustine jeune. ℞. ΚΥΖΙΚΗΝΩΝ ΝΕΟΚΟΡΩΝ· Éphèbe debout à côté de son cheval. Br. 28.

741. Faustine jeune. ℟. ΚΥΖΙΚΗΝΩΝ· Déméter dans un bige de chevaux. Br. 25.

742. *Lucius Verus.* ℟. ΚΥΖΙΚΗΝΩΝ· Héraclès debout. Br. 20.

743. *Commode.* ℟. ΚΥΖΙΚΗΝΩΝ ΝЄΟΚΟΡΩΝ· Aphrodite debout. Br. 25.

744. Commode. ℟. ΚΥΖΙΚΗΝΩΝ ΝЄΟΚΟ· Déméter dans un bige de chevaux. Br. 27.

745. Commode. ℟. ΚΥΖΙΚΗΝΩΝ ΝЄΟΚΟΡΩΝ· Cyzicus debout. Br 26.

746. Commode. ℟. ΚΥΖΙΚΗΝΩΝ ΝЄΟΚΟΡΩΝ· Fleuve couché. Br. 28.

747. Commode. ℟. ΚΥΖΙΚΗΝΩΝ ΝЄΟΚΟ· Galère. Br. 34.

748. Commode. ℟. ΕΠΙ ΑΡΧ·ΚΑΙΚΙΛ·ΑΛΥΠΙΑΝΟΥ ΚΥΖΙΚΗΝΩΝ ΝЄΟΚΟ· Fleuve couché. Br. 37.

749. *Septime Sévère.* ℟. ΚΥΖΙΚΗΝ·ΝЄΟΚ· Déméter dans un bige de serpents. Br. 26.

750. Septime Sévère. ℟. ΚΥΖΙΚΗΝΩΝ ΝΕΟΚΟΡΩΝ· Aphrodite debout. Br. 27.

751. *Caracalla.* ℟. ΚΥΖΙΚΗΝΩΝ ΝΕΩ· Caducée et massue. Br. 22.

752. Caracalla. ℟. CΤΡΑ·ΝΟΥΜΙ·ΖΩΙΛΟΥ·ΚΥΖΙΚΗΝΩΝ ΝЄΟ-ΚΟΡΩΝ· Tyché assise. Br. 34.

753. Caracalla. ℟. ΑΥΡ·ΑΝΤΩΝЄΙΝΙΑΝΩΝ ΚΥΖΙΚΗΝΩΝ ΔΙC ΝЄΟΚΟΡΩΝ ΑΡΧ·ΑΙΛ·ΟΝΗCΙΦΟΡΟΥ· Deux temples. Br. 30.

754. Diaduménien. ℟. ΚΥΖΙΚΗΝ·ΝЄΟΚΟΡ· Caducée. Br. 22.

755. *Sévère Alexandre.* ℟. ΑΡΧ·ΙΟΥΛ·CЄΚΟΥΝΔΟΥ ΚΥΖΙΚΗΝΩΝ ΝЄΟΚΟ· Zeus assis. Br. 34.

756. *Maximin.* ℟. ΚΥΖΙΚΗΝΩΝ ΝЄΟΚΟΡΩΝ. Couronne. Br. 28.

757. *Maxime.* ℟. ΚΥΖΙΚΗ·ΝЄΟΚΟΡ· Galère. Br. 25.

758. Maxime. ℟. ΚΥΖΙΚΗΝΩΝ. Déméter dans un bige de chevaux. Br. 24.

759. *Gordien le Pieux.* ℟. CΤΡΑ·ΛЄΠΙΔΟΥ ΚΥΖΙΚΗΝΩΝ ΝЄΩ-ΚΟΡΩΝ· Couronne. Br. 28.

760. Gordien le Pieux. ℟. CΤΡΑ·Τ·ΝΟΥΜ·CЄΛЄΥΚΟΥ ΚΥΖΙ-ΚΗΝΩΝ ΝЄΟΚΟΡ· Tyché debout. Br. 34.

761. Gordien le Pieux. ℞. ΣΤΡΑ·Τ·ΝΟΥΜ·ϹΕΛΕΥΚΟΥ ΚΥΖΙ-ΚΗΝΩΝ ΝΕΩΚΟΡΩΝ. Cyzicus debout. Br. 36.

762. Gordien le Pieux. ℞. ϹΤΡΑ·Π·ΑΙΛ·ΑΡΤΕΜΙΔΩΡΟΥ ΚΥΖΙ-ΚΗΝΩΝ ΝΕΩΚΟΡΩΝ. Couronne. Br. 27.

763. *Philippe, fils.* ℞. ϹΤΡΑ·ΑΥΡ·ΑΛΕΞΑΝΔΡΟΥ ΚΥΖΙΚΗΝΩΝ ΝΕΟΚΟΡΩΝ. Couronne. Br. 25.

764. *Valérien, père.* ℞. ΕΠΙ·ΑΠΟΛΛΩΝΙΔΟΥ ΚΥΖΙΚΗΝΩΝ. Deux torches avec serpents enroulés. Br. 25.

765. *Gallien.* ℞. ϹΤΡ·ΤΑΡ·ΠΑΥΛΟΥ ΚΥΖΙΚΗΝΩΝ Δ·ΝΕΟΚΟ. Galère. Br. 27.

766. Gallien. ℞. ϹΤΡΑ·ΕΡΜΟΛΑΟΥ ΚΥΖΙΚΗΝΩΝ ΝΕΟΚΟ. Déméter debout. Br. 24.

767. Gallien. ℞. ϹΤΡΑ·ΚΡΑ·ΒΑϹΙΛΕΩϹ ΚΥΖΙΚΗΝ·ΝΕΟΚΟ. Déméter debout. Br. 25.

768. Gallien. ℞. ϹΤΡΑ·ΚΡΑ·ΒΑϹΙΛΕΩϹ ΚΥΖΙΚΗΝΩΝ ΔΙϹ ΝΕΟ-ΚΟΡ. Autel entre deux torches. Br. 23.

769. Gallien. ℞. ϹΤΡΑ·ΚΡΑ·ΒΑϹΙΛΕΩϹ ΚΥΖΙΚΗΝΩΝ ΔΙϹ ΝΕΟ-ΚΟ. Couronne. Br. 24.

770. Gallien. ℞. ΑϹΚΛΗΠΙΔΟΥ ΚΥΖΙΚΗΝΩΝ ΝΕΟΚΟ. Pallas debout. Br. 24.

771. Gallien. ℞. ϹΤΡΑ·ϹΕΒΗΡΟΥ ΚΥΖΙΚΗΝΩΝ Β·ΝΕΟΚΟ. Autel entre deux torches autour desquelles sont des serpents. Br. 25.

772. Gallien. ℞. ΚΥΖΙΚΗΝΩΝ ΝΕΟΚΟ. Même type. Br. 23.

773. Gallien. ℞. ϹΤΡΑ·ΛΟΚ·ϹΕΒΗΡΟΥ ΚΥΖΙΚΗΝΩ·ΝΕΟΚΟΡΩΝ ΔΙϹ. Pallas debout. Br. 25.

774. *Claude le Gothique.* ℞. ϹΤΡΑ·ϹΕΠΤ·ΠΟΝΤΙΚΟΥ ΚΥΖΙ-ΚΗΝΩΝ Β·ΝΕΩΚΟΡΩΝ. Temple à huit colonnes. Br. 35.

### GAMBRIUM

775. Tête d'Apollon. ℞. ΓΑΜ. Astre. Br. 14.

776. Même description. Br. 11.

777. Tête d'Apollon. ℞. ΓΑΜ. Tête de Méduse, de face. Br. 8.

778. Tête d'Apollon. ℞. ΓΑΜ. Trépied. Br. 17.

779. Même description. Br. 10.

780. Tête d'Apollon. ℞. ΓΑΜ· Taureau cornupète. Br. 18.

GARGARA

781. Tête nue d'Apollon. ℞. ΓΑΡΓ. Taureau. Carré creux. AR. 14 (2 gr. 74).
782. Tête laurée d'Apollon. ℞. ΓΑΡΓ. Taureau. AR. 15 (2 gr.95).
783. Tête laurée d'Apollon. ℞. ΓΑΡ. Tête de bélier. AR. 8 (0 gr. 48).
784. Tête laurée d'Apollon. ℞. ΓΑΡ· Cheval bondissant; caducée. Br. 16.
785. Tête laurée d'Apollon. ℞. ΓΑΡ· Cheval bondissant; massue. Br. 17.
786. Tête laurée d'Apollon. ℞. ΓΑΡ. Cheval. Br. 8.
787. Tête tourelée. ℞. ΓΑΡ. Lion. Br. 14.
788. Tête de Zeus. ΓΑΡΓΑΡΕΩΝ. Taureau cornupète. Br. 17.
789 *Trajan* ℞. ΓΑΡΓΑΡΕΩΝ. Cybèle assise. Br. 25.
790. *Commode.* ℞. ΕΠΙ ΣΤΡ·ΔΙΟΔΩΡΟΥ ΑΠΟΛΛΟΔΟΤΟΥ ΓΑΡΓΑΡΕΩΝ. L'empereur à cheval et guerrier debout. Br. 34.
791. Commode. ℞. ΕΠΙ ΣΤΡΑΤΗΓΟΥ ΔΙΟΦΑΝΤΟΥ ΓΑΡΓΑΡΕΩΝ· Taureau cornupète. Br. 29.
792. Commode. ℞. ΓΑΡΓΑΡЄΩΝ. Déméter debout. Br. 23.

GERME [1]

793. Tête de Zeus. ℞. ΓЄΡΜΗΝΩΝ· Tyché debout. Br. 16.
794. Tête nue d'Héraclès. ℞. ΓЄΡΜΗΝ. Lion. Br. 14.
795. Tête nue d'Héraclès. ℞. ΓЄΡΜΗΝΩΝ. Tyché debout. Br. 16.
796. ΙЄΡΑ CΥΝΚΛΗΤΟC. Tête jeune, nue. ℞. ΓЄΡΜΗΝΩΝ· Apollon en chiton talaire, debout. Br. 16 [2].
797. *Titus et Domitien.* ΑΥΤΟ•ΚΑΙ· Tête de Titus; dessous, ΓΕΡ· ℞. ΔΟΜΙΤΙΑΝ·ΚΑΙ. Tête de Domitien. Br. 16.
798. *Trajan.* ℞. ΓЄΡΜΗΝΩΝ· Apollon en chiton talaire, debout. Br. 20.

1. M. Imhoof-Blumer distingue les monnaies de Germé sur le Caïque de celles de Germé sur le Rhyndacus. Voyez *Revue suisse de numismatique*, t. VI, 1897, p. 217.
2. Voyez aux *Médaillons*, à la fin de notre Inventaire.

799. *Marc Aurèle.* ℟. ΓΕΡΜΗΝΩΝ. Dionysos assis, jouant avec une panthère. Br. 29.

800. *Commode.* ℟. ΕΠΙ ΕΡΜΟΛΑΟΥ ΑΡΧ·ΓΕΡΜΗΝΩΝ. L'empereur à cheval. Br. 31.

801. Commode. ℟. ΕΠΙ ΚΑΠΙΤΩ·ΓΕΡΜΗΝΩΝ. Apollon s'appuyant sur un cippe; serpent autour d'un arbre. Br. 27.

802. *Crispine.* ℟. ΓΕΡΜΗΝΩΝ· Zeus assis. Br. 24.

803. *Julia Domna.* ℟. ΕΠΙ ΚΑΠΙΤΩΝΟΣ ΓΕΡΜΗΝΩΝ. Zeus assis. Br. 25.

804. *Caracalla.* ℟. ΕΠΙ ΣΤΡ·ΓΛΥΚΩΝΟΣ Β·ΓΕΡΜΗΝΩΝ. Héraclès, Télèphe, la biche et l'aigle. Br. 38.

805. *Plautille.* ℟. ΕΠΙ ΣΤΡ·ΓΛΥΚΩΝΟΣ· Les Charites en chitons talaires. Br. 36[1].

806. *Sévère Alexandre.* ℟. ΕΠΙ ΣΤΡ·ΑΥΡ·ΖΩΙΛΟΥ ΑΡΧ·ΓΕΡΜΗΝΩΝ. Héraclès couché. Br. 35.

807. *Gordien le Pieux.* ℟. ΓΕΡΜΗΝΩΝ· Zeus nicéphore assis. Br. 26.

808. Gordien le Pieux. ℟. ΓΕΡΜΗΝΩΝ· Zeus assis. Br. 25.

809. Gordien le Pieux. ℟. ΑΠΟΛΛΩΝΙΔΟΥ ΓΕΡΜΗΝΩΝ· Héraclès sur un lion. Br. 28.

810. Gordien le Pieux. ℟. ΕΠΙ ΑΙΛ·ΑΡΙΣΤΟΝΕΙΚΟΥ·ΓΕΡΜΗΝΩΝ· Artémis poursuivant une biche. Br. 28.

811. Gordien le Pieux. ℟. ΕΠΙ ΑΡΙΣΤΟΝΕΙΚΟΥ ΓΕΡΜΗΝΩΝ· Apollon Musagète et Asclépios debout. Br. 29.

812. Gordien le Pieux. ℟. ΕΠΙ ΑΡΙΣΤΟΝΕΙ·ΓΕΡΜΗΝΩΝ· Asclépios et Hygie. Br. 25.

813. Gordien le Pieux. ℟. ΓΕΡΜΗΝΩΝ· Héraclès et Cerbère. Br. 20.

814. Gordien le Pieux. ℟. ΓΕΡΜΗΝΩΝ. Héraclès luttant contre le lion. Br. 21.

815. *Tranquilline.* ℟. ΕΠΙ Μ·ΑΥΡ·ΝΑΙΒΙΑΝ·ΓΕΡΜΗΝΩΝ Β· Apollon debout avec sa lyre, s'appuyant sur un cippe; serpent autour d'un arbre. Br. 30.

1. Voyez aux *Médaillons* (Elagabale).

816. Tranquilline. ℞. ЄΠΙ ΑΙΛ·ΑΡΙCΤΟΝЄΙΚΟΥ ΓЄΡΜΗΝΩΝ. Apollon debout avec sa lyre, s'appuyant sur un cippe. Br. 30.

817. Tranquilline. ℞. ЄΠΙ ΑΡΙCΤΟΝЄΙΚΟΥ ΓЄΡΜΗΝΩΝ. Héraclès luttant contre le lion néméen. Br. 29.

818. Tranquilline. ℞. ЄΠΙ·ΑΡΙCΤΟΝЄΙΚ·ΓЄΡΜΗ. Dionysos debout. Br. 31.

819. *Philippe, père.* ℞. ЄΠΙ Γ·Ι·ΠЄΡΠЄΡΟΥ ΡΟΥΦ·ΑΡΧ·Β·ΓЄΡΜΗΝΩΝ ΑΡΧ·Β. Héraclès bibax, assis. Br. 35.

820. *Otacilie.* ℞. ЄΠΙ ΠЄΡΠЄΡΟΥ ΡΟΥΦ·ΓЄΡΜΗΝΩΝ. Dionysos debout. Br. 27.

821. *Philippe, fils.* ℞. ЄΠΙ ΠЄΡΠЄΡΟΥ ΓЄΡΜΗΝΩΝ. Zeus assis. Br. 26.

HADRIANI

822. Buste d'Asclépios. ℞. ΑΔΡΙΑΝЄΩΝ. Télesphore debout. Br. 17.

823. ΔΗΜΟC. Tête imberbe. ℞. ΑΔΡΙΑΝЄΩΝ. Le Rhyndacus assis. Br. 21.

824. ΙЄΡΑ CΥΝΚΛΗΤΟC. Tête imberbe. ℞. ΑΔΡΙΑΝЄΩΝ. Le Rhyndacus assis. Br. 21.

825. ΙЄΡΑ CΥΝΚΛΗΤΟC. Tête imberbe. ℞. ΑΔΡΙΑΝЄΩΝ. Tyché debout. Br. 20.

826. *Hadrien.* ℞. ЄΠΙ ...ΛΙΝΟΥ ΑΡΧ·ΑΔΡΙΑΝΩΝ. Zeus assis. Br. 31.

827. Hadrien. ℞. ΑΔΡΙΑΝΩΝ ΠΡΟC ΟΛΥΜΠ. Pallas debout. Br. 27.

828. Hadrien. ℞. ΑΔΡΙΑΝЄΩΝ. Cybèle assise. Br. 24.

829. Hadrien. ℞. ΑΔΡΙΑΝΩΝ. Artémis chasseresse. Br. 21.

830. *Commode.* ℞. Τ·Λ·Ο·Κ·ΔΙΟΔΩΡΟC ΑΝЄΘ·ΑΔΡΙΑΝ·Π·ΟΛΥΜ. Déméter debout. Br. 28.

831. Variété. Br. 28.

832. *Septime Sévère.* ℞. [ЄΠ·ΜΗΝΟ]ΦΑΝΟΥC·ΤЄΙΜΟ·ΑΡΧ·Α (?, lég. fruste). ΑΔΡΙΑΝЄΩΝ. Hermès debout et le Rhyndacus couché. Br. 38.

833. Septime Sévère. ℞. ЄΠΙ... ΑΔΡΙΑΝΩΝ. Dionysos assis dans un bige de centaures. Br. 34.
834. Septime Sévère. ℞. ΑΔΡΙΑΝΩΝ. Artémis chasseresse. Br. 19.
835. *Plautille*. ℞. ΑΔΡΙΑΝΩΝ ΠΡΟC ΟΛΥ. L'Abondance debout. Br. 22.
836. *Élagabale*. ℞. ΑΔΡΙΑΝЄΩΝ. Hermès debout. Br. 20.
837. *Sévère Alexandre*. ℞. ΕΠΙ ΑΙΛ·ΠΟΛΥΑΙΝΟΥ ΑΡ·ΑΔΡΙΑΝΩΝ· Apollon debout avec la lyre, le trépied et le serpent. Br. 27.
838. Sévère Alexandre. ℞. ЄΠΙ·ΙΠΠΟΝЄΙΚΟΥ Α·ΑΡΧ·ΤΟ·Β· ΑΔΡΙΑΝЄΩΝ. Cybèle debout entre deux lions. Br. 30.
839. *Julia Mamaea*. ℞. ΑΔΡΙΑΝΩΝ· Tyché debout. Br. 25.
840. *Maximin*. ℞. ΕΠΙ ΚΛ·ΟΝΟΡΑΤΟΥ ΒΑΛ·Α·ΑΡΧ·ΑΔΡΙΑ-ΝΕΩΝ. Asclépios, Hygie et Télesphore debout. Br. 31.
841. *Maxime*. ℞. ΑΔΡΙΑΝЄΩΝ· Tyché debout. Br. 18.
842. *Gordien le Pieux*. ℞. ΕΠΙ ΕΠΑΦΡΟΔΙΤΟΥ ΑΡΧ·ΑΔΡΙΑΝΩΝ. L'Abondance debout, sacrifiant. Br. 29[1].
843. *Philippe, père*. ℞. ΑΔΡΙΑΝΕΩΝ. Mains jointes. Br. 20.
844. Philippe, père. ℞. ЄΠ·ΑΥΡ·ΔΡΑΥΚΟΥ ΑΡΧ·ΑΔΡΙΑ. Tyché debout. Br. 25.
845. *Philippe, fils*. ℞. ЄΠΙ ΑΥΡ·ΔΡΑΥΚΟΥ Α·ΑΡΧ·Α·ΑΔΡΙΑΝΩΝ. Zeus assis. Br. 31.

HADRIANOTHERA

846. ΙЄΡΟC ΔΗΜΟC· Tête jeune. ℞. ΑΔΡΙΑΝΟΘΗΡΙΤΩΝ· Asclépios debout. Br. 20.
847. ΙЄΡΑ CΥΝΚΛΗΤΟC· Tête jeune. ℞. ΑΔΡΙΑΝΟΘΗΡΙΤΩΝ· Asclépios debout. Br. 19.
848. *Septime Sévère*. ℞. ΑΔΡΙΑΝΟΘΗΡΙΤΩΝ· Asclépios debout. Br. 19.
849. *Julia Domna*. ℞. CΤΡ·ΔΙΟΓΕΝΟΥC ΑΔΡΙΑΝΟΘΗ· L'empereur à cheval, au galop. Br. 26.

1. Voyez aux *Médaillons*, à la fin de notre Inventaire.

850. Julia Domna. ℞. ΑΔΡΙΑΝΟΘΗΡΙΤΩΝ. Tyché debout. Br. 22.
851. *Géta.* ℞. ΑΔΡΙΑΝΟΘΗΡΙΤΩΝ. Zeus debout. Br. 24.
852. *Philippe, père.* ℞. Є·ΑΥΡ·CΩΚΡΑΤΟΥC ΑΡΧ·Α·ΑΔΡΙΑΝΟΘΗΡΙΤΩΝ. Dionysos debout. Br. 30.

### IOLLA

853. Tête de Zeus. ℞. ΙΟΛΛΕΩΝ. Protome d'hippocampe. Br. 16.

### LAMPSAQUE

854. Protome de Pégase et fleuron. ℞. Carré creux. El. 19; stat. (14 gr. 02).
855. Protome de Pégase et amphore. ℞. Carré creux. El. 20; stat. (14 gr. 97).
856. Protome de Pégase dans une couronne de pampre; dessous, Ξ. ℞. Carré creux. El. 19; stat. (16 gr. 30).
857. Tête de Zeus avec le foudre. ℞. Protome de Pégase. Or, 19; stat. (13 gr. 47). — Pl. VII, fig. 1.
858. Tête de Pallas, de profil. ℞. Protome de Pégase. Or, 18; stat. (13 gr. 41). — Pl. VII, fig. 2.
859. Tête de Pallas, de trois quarts. ℞. Protome de Pégase. Or, 16; stat. (13 gr. 41). — Pl. VII, fig. 3.
860. Tête d'Hermès. ℞. Protome de Pégase. Or, 17; stat. (13 gr. 43.). — Pl. VII, fig. 4.
861. Tête de Dionysos barbu, couronné de lierre, à g. ℞. Protome de Pégase. Or, 17; stat. (13 gr. 30). — Pl. VII, fig. 5.
862. Tête de Bacchante couronnée de lierre. ℞. Protome de Pégase. Or, 18; stat. (13 gr. 43). — Pl. VII, fig. 6.
863. Tête de Bacchante, les cheveux dans une sphendoné. ℞. Protome de Pégase. Or, 17; stat. (13 gr. 44). — Pl. VII, fig. 7.
864. Tête de Perséphone couronnée de fleurs. ℞. Protome de Pégase. Or, 18; stat. (13 gr. 41). — Pl. VII, fig. 8.
865. Tête de Pan, de face. ℞. Protome de Pégase. Or, 15; stat. (13 gr. 42). — Pl. VII, fig. 9.

866. Tête d'Ulysse, coiffée du pilos lauré. ℞. Protome de Pégase. Or, 17; stat. (13 gr. 32). — Pl. VII, fig. 10.
867. Tête de Hélios sur le disque solaire radié. ℞. Protome de Pégase. Or, 18; stat. (13 gr. 42). — Pl. VII, fig. 11.
868. Apollon assis, tenant sa lyre. ℞. Protome de Pégase. Or, 16; stat. (13 gr. 42). — Pl. VII, fig. 12.
869. Protome de Pégase, à dr., et massue. ℞. Carré creux. Æ. 15 (2 gr. 50).
870. Protome de Pégase, à g. ℞. Carré creux. Æ. 14 (2 gr. 35).
871. Protome de Pégase, à dr. ℞. Carré creux. Æ. 16 (2 gr. 45).
872. Protome de Pégase, à g. ℞. Carré creux. Æ. 10 (1 gr. 23).
873. Protome de Pégase, à dr. ℞. Tête simiesque. Æ. 16 (3 gr. 26).
874. Double tête de femme, janiforme. ℞. Tête de Pallas. Æ. 11 (0 gr. 83).
875. Double tête de femme, janiforme. ℞. E. Tête de Pallas. Æ. 11 (0 gr. 90).
876. Double tête de femme, janiforme. ℞. ΛΑ. Tête de Pallas et mouche. Æ. 11 (1 gr. 27).
877. Double tête de femme, janiforme. ℞. ΛΑΜΨ. Tête de Pallas. Æ. 13 (1 gr. 97).
878. Variété. Æ. 12 (1 gr. 29).
879. Double tête janiforme. ℞. ΛΑΜΨΑ. Tête de Pallas. Æ. 11 (1 gr. 32).
880. Tête d'Apollon. ℞. ΛΑΜ. Protome de Pégase; rat. Æ. 10 (1 gr. 18).
881. Tête d'Apollon. ℞. Λ[ΑΜ]. Protome de Pégase; casque. Æ. 11 (1 gr. 05).
882. Tête d'Apollon, de face. ℞. Protome de Pégase. Æ. 7 (0 gr. 34).
883. Tête de Pallas. ℞. ΛΑΜ. Protome de Pégase et épi. Æ. 15 (2 gr. 61).
884. Tête de Priape, couronnée de lierre. ℞. ΛΑΜΨΑΚΝΗΝΩΝ ΕΦΞΣΙΟΥ ΤΟΥ ΘΕΟΔΩΡΟΥ. Apollon citharède, en chiton talaire; trépied et monogr. Æ. 32; tétradr. (16 gr. 78). — Pl. VII, fig. 13.

885. Même tête. ℞. ΛΑΜΨΑΚΗΝΩΝ ΠΡΟΜΗΘΙΩΝΟΣ ΤΟΥ ΛΑΜΠΩΝΟΣ. Apollon citharède, Hécate tenant deux torches, et monogr. Æ. 34; tétradr. (15 gr. 46).
886. Double tête de femme, janiforme. ℞. ΛΑΜ. Tête de Pallas. Br. 10.
887. ΛΑΜ. Tête d'Apollon. ℞. Ψ. Protome de Pégase; grappe. Br. 10.
888. Tête de Pallas. ℞. ΛΑΜ. Protome de Pégase. Br. 14.
889. ΛΑΜ. Tête d'Apollon. ℞. ΨΑ. Protome de Pégase. Br. 20.
890. Tête de Pallas. ℞. ΛΑΜΨΑΚΗΝΩΝ. Apollon nu, debout, accoudé sur un cippe; trépied. Br. 21.
891. Tête de Priape. ℞. ΛΑΜΨΑΚΗΝΩΝ. Protome de Pégase. Br. 22.
892. *Auguste.* ℞. ΛΑΜΨΑΚ... Protome de Pégase; fleur. Br. 16.
893. *Domitien.* ℞. ΛΑΜΨΑΚ. Statue de Priape ithyphallique. Br. 16.
894. *Trajan.* ΛΑΜΨΑΚΗΝ. Statue de Priape ithyphallique. Br. 17.
895. *Hadrien.* ΛΑΜΨΑΚΗΝωΝ. Tête de Priape. Br. 21.
896. *Marc Aurèle.* ℞. ΛΑΜΨΑΚΗΝΩΝ. Statue de Priape ithyphallique. Br. 17.
897. Marc Aurèle. ℞. ΛΑΜΨΑ. Protome de Pégase. Br. 19.
898. *Septime Sévère.* ℞. ΛΑΜΨΑΚΗΝΩΝ. Tête de Priape. Br. 23.
899. *Julia Domna.* ΛΑΜΨΑΚΗΝΩΝ. Protome de Pégase. Br. 18.
900. *Caracalla.* ℞. ΛΑΜΨΑΚΗΝΩΝ. L'Abondance sacrifiant. Br. 23.
901. Caracalla. ℞. ΛΑΜΨΑ. L'empereur à cheval et Tyché debout lui offrant une Victoire. Br. 23.
902. *Sévère Alexandre.* ℞. ЄΠ·CΤΡ·ΠΡЄΙΜΟΥ ΛΑΜΨΑΚΗΝ. Statue de Priape ithyphallique. Br. 29.
903. *Philippe, fils.* ℞. ЄΠ·ΑΓЄΜΩ·ΛΑΜΨΑΚΗΝΩΝ. Pallas nicéphore debout. Br. 25.
904. *Gallien.* ℞. ЄΠΙ ΦΙΡΜΟΥ ΛΑΜΨΑΚΗΝΩΝ. Statue de Priape ithyphallique. Br. 24.

### MILETOPOLIS

905. Casque. ℞. ΜΙΛΗΤΟΠ... Taureau. Br. 15.
906. Tête de Pallas. ℞. ΜΙΛΗΤΟΠΟΛΙΤΩΝ. Chouette de face. Br. 21.
907. *Trajan.* ℞. ΜЄΙΛΗΤΟΠΟΛЄΙΤΩΝ. Buste de Pallas Br. 21.
908. *Antonin le Pieux.* ℞. ΜЄΙΛΗΤΟΠΟΛΕΙ[ΤΩΝ]. Caducée. Br. 15.
909. Antonin le Pieux. ΕΠΙ ΣΤΡΑΤΗ·ΣЄΞ·ΚΛ·ΦΛ·ΔΙΦΙΛΟΥ ΜЄΙΛΗΤΟΠΟΛΕΙΤΩΝ. Hermès assis. Br. 34.
910. *Crispine.* ℞. ΜΕΙΛΗΤΟΠΟΛΕΙΤ. Buste de Pallas. Br. 20.
911. *Gordien le Pieux.* ℞. ΜЄΙΛΗΤΟΠΟΛЄΙΤΩΝ. Tyché debout. Br. 26.
912. *Philippe, fils.* ℞. ΣΤΡ·ΑΥΡ·ΚΡΙΣΠΟΥ ΜЄΙΛΗΤΟΠΟΛЄΙΤΩΝ. Tyché debout. Br. 36.

### PARIUM

913. Masque de Gorgone. ℞. ΠΑΡΙ. Taureau; bouclier. Æ. 15 (2 gr. 30).
914. Variété, avec une torche. Æ. 14 (2 gr. 33).
915. Variété, avec un monogr. Æ. 14 (2 gr. 30).
916. Variété, avec une massue. Æ. 13 (2 gr. 35).
917. Variété, avec un caducée. Æ. 14 (2 gr. 37).
918. Variété, avec une écrevisse. Æ. 14 (2 gr. 34).
919. Variété, avec un thyrse et un rameau. Æ. 14 (2 gr. 28).
920. Variété, avec un croissant. Æ. 13 (2 gr. 43).
921. Variété, avec Φ. Æ. 13 (2 gr. 30).
922. Variété, avec un thyrse et un monogr. Æ. 14 (2 gr. 28).
923. Variété, avec un épi. Æ. 15 (2 gr. 12).
924. Variété, avec une étoile. Æ. 14 (2 gr. 39).
925. Tête de Déméter. ℞. ΠΑΡΙ dans une couronne de lierre. Æ. 22 (7 gr. 08).
926. Tête de Déméter. ℞. ΠΑΡΙ. Taureau cornupète, étoile et monogr. Br. 21.
927. Tête de Méduse, de face. ℞. ΠΑΡΙ. Aigle sur un foudre. Couronne au pourtour. Br. 21.

928. Tête de Déméter. ℞. ΠΑΡΙ. Grain d'orge. Br. 10.
929. C·G·P·I. Tête de femme. ℞. PIC·MVC·IIII·I·D·D·D. Amphore. Br. 15.
930. C·G·H·L. Tête de Jules César. ℞. Q·LVCRETI·L·PONTI·II. VIR·M·TVRIO·II... Colon labourant avec deux bœufs. Br. 21.
931. Tête de Jules César. ℞. LVCRETIO·PONTIO·II VIR·TVRIO·III. Colon labourant avec deux bœufs. Br. 22.
932. *Trajan*. ℞. OPTIMO PRINCIPI·C·G·I·P·D·D. Capricorne. Br. 22.
933. *Antonin le Pieux*. ℞. C·G·I·H·P. Eros ailé, debout à côté d'un terme. Br. 17.
934. *Marc Aurèle*. ℞. C·G·I·H·PAR. Déméter debout tenant une torche. Br. 20.
935. *Commode*. ℞. C·G·I·H·PAR. Déméter marchant tenant deux torches. Br. 20.
936. Commode. ℞. C·G·I·H·P. Colon labourant avec deux bœufs. Br. 16.
937. *Plautille*. ℞. C·G·I·H·PAR. Déméter marchant, tenant deux torches. Br. 18.
938. *Æmilien*. IMP·M·AEMILIANVS. Buste lauré. ℞. C·G·I·H·P. Capricorne. Br. 21.
939. *Cornelia Supera*. G·CORN·SVPERA AVG. Buste à dr. ℞. C·G·I·H·P. Capricorne. Br. 22.
940. *Gallien*. ℞. C·G·IVL·H·PAR. Héraclès debout. Br. 21.
941. *Salonine*. ℞. C·G·I·H·P. La Louve allaitant les Jumeaux. Br. 23.
942. *Valérien, fils*. ℞. C·G·I·H·P. La Louve et les Jumeaux. Br. 21.

PERGAME

943. Deux têtes de taureaux, affrontées. ℞. Tête de taureau, dans un carré creux. Æ. 13 (1 gr. 99).
944. Tête d'Apollon. ℞. ΠΕΡΓ. Tête de taureau. Carré creux. Æ. 9 (0 gr. 45).
945. Variété. Æ. 8 (0 gr. 56).

946. Tête d'Apollon. ℞. ΠΕΡΓ. Tête du dynaste Eurysthénès coiffé de la tiare perse. Æ. 12 (1 gr. 73).
947. Tête d'Apollon. ℞. ΠΕΡΓΑ. Tête du dynaste Eurysthénès, coiffé de la tiare perse. Æ. 12 (1 gr. 62).
948. Tête imberbe d'Héraclès. ℞. ΠΕΡΓΑΜΗ. Le Palladium. Æ. 11 (1 gr. 25).
949. Tête d'Apollon. ℞. ΠΕΡΓΑ. Deux têtes de taureaux affrontés et séparées par un caducée. Br. 9.
950. Tête d'Héraclès. ℞. ΠΕΡ. Tête de Pallas. Br. 10.
951. Tête de Pallas. ℞. ΠΕΡΓ. Deux étoiles. Br. 10.
952. Tête d'Apollon. ℞. ΠΕΡΓ. Tête d'animal (?). Br. 10.
953. ΑΣΚΛΗΠΙΑΔΟΥ. Tête de femme. ℞. ΑΣΚΛΗΠΙΟΥ ΚΑΙ ΥΓΙΕΙΑΣ. Serpent enroulé autour de l'omphalos. Br. 14.
954. ΘΕΑΝ ΡΩΜΗΝ. Tête tourelée. ℞. ΕΠΙ ΒΩΛΑΝΟΥ. Victoire. Br. 17.
955. *Auguste.* ΣΕΒΑΣΤΟΝ ΚΕΦΑΛΙΩΝ ΓΡΑΜΜΑΤΕΥΩΝ. Auguste debout dans un temple distyle. ℞. ΠΕΡΓΑΜΗΝΩΝ ΚΑΙ ΣΑΡΔΙΑΝΩΝ. Deux hommes debout, côte à côte, vêtus de la toge. Br. 21.
956. *Claude.* ℞. ΣΕΒΑΣΤΟΥ ΠΕΡΓΑΜΗΝΟΙ. Auguste debout dans un temple distyle. Br. 19.
957. *Domitien.* ℞. ЄΠΙ CΤΡΑ·ΚΛ·ΚЄΦΑΛΙΩΝΟC ΟΜΟΝΟΙΑ ΠЄΡΓΑΜ[ΗΝΩΝ....]. Artémis et Zeus debout se donnant la main. Br. 32.
958. Domitien et Domitia. ℞. ΘЄΟΝ CЄΒΑCΤΟΝ ΠЄΡΓΑΜΗΝΟΙ. Auguste debout dans un temple tétrastyle. Br. 22.
959. *Trajan.* ℞ ЄΠ·ΑΝ·ΑΥ·Ι·ΚΟΥΑΔΡΑΤΟΥ ΚΑΙΚΟC. Le Caïque couché. Br. 22.
960. *Antonin le Pieux.* ℞. [ЄΠΙ] CΤ·ΚΟΥΑΡΤΟΥ ΠЄΡΓ. Sérapis assis. Br. 20.
961. *Marc Aurèle.* ℞. ΕΠΙ CΤΡ·Τ·ΚΛ·ΑΡΙCΤΕΟΥ CΕΛΕΙΝΟC ΚΗΤΕΙΟC ΠΕΡΓΑΜΗΝΩΝ. Statue d'Asclépios entre le Sélinus et le Cétéus couchés. Br. 35.
962. Marc Aurèle. ℞. ΕΠΙ CΤΡΑ·Τ·ΚΛΑ·ΑΡΙCΤΕΑ ΠΕΡΓΑΜΗΝΩΝ·Β·ΝΕΟΚΟΡΩΝ. Pallas nicéphore, assise. Br. 35.

963. *Lucius Verus*[1]. ℞. ΕΠΙ ΣΤΡΑ·Λ·ΤΥΛ·ΚΡΑΤΙΠΠΟΥ ΠΕΡΓΑΜΗΝΩΝ ΔΙΣ ΝΕΟΚΟΡ. Héraclès portant le sanglier d'Erymanthe; devant lui, Eurysthée. Br. 39.

964. *Septime Sévère*. ℞. ΠΕΡΓΑΜΗΝΩΝ·Β·ΝΕΟΚΟΡΩΝ·ΠΟΛΛΙΩ. L'Abondance debout, sacrifiant. Br. 26.

965. Septime Sévère. ℞. ΕΠΙ [... ΚΛΑΥΔ]ΙΑΝΟΥ ΤΕΡΠΑΝΔΡ· ΠΕΡΓΑΜΗΝΩΝ ΝΕΟΚΟΡΩΝ. Caracalla et Géta debout. Br. 40.

966. *Geta*. ℞. [ΕΠΙ] ΣΤΡ·ΦΛΑΒΙΟΥ ΞΕΝΟ[ΚΡΑΤΟΥ] ΠΕΡΓΑΜΗΝΩΝ·Β·ΝΕΟΚΟ.... Asclépios et Hygie debout. Br. 34.

967. *Étruscille*. ℞. ΕΠΙ Σ·ΚΟΜΦ·ΓΛΥΚΩΝΟΣ ΠΕΡΓΑΜΗΝΩΝ·Γ·ΝΕ. Tyché debout. Br. 29.

968. *Herennius Etruscus*. ℞. ΕΠΙ Σ·ΚΟΜΦ·ΓΛΥΚΩΝΟΣ ΠΕΡΓΑΜΗΝΩΝ·Γ·ΝΕ. Tyché debout. Br. 28.

### ROIS DE PERGAME

969. Tête diadémée, les traits âgés. ℞. ΦΙΛΕΤΑΙΡΟΥ. Pallas assise, tenant devant elle un bouclier; arc et feuille de lierre. Æ. 29, tétradr. (16 gr. 93).

970. Tête laurée. ℞. ΦΙΛΕΤΑΙΡΟΥ. Pallas stéphanéphore assise, le bouclier derrière elle; arc, feuille de lierre et Α. Æ. 30, tétr. (16 gr. 95).

971. Tête diadémée. ℞. ΦΙΛΕΤΑΙΡΟΥ. Pallas assise, tenant devant elle un bouclier; sur le trône, Α; arc et feuille de lierre. Æ. 29, tétr. (17 gr. 11).

972. Tête avec une couronne de laurier en torsade. ℞. ΦΙΛΕΤΑΙΡΟΥ. Même type. Æ. 29, tétr. (17 gr. 03).

973. Tête d'Apollon. ℞. ΦΙΛΕΤΑΙΡΟΥ. Trépied. Br. 11.

### PERPERENE

974. ΘΕΑΝ ΡΩΜΗΝ. Tête de la déesse Rome. ℞. ΠΕΡΠΕΡΗΝΙΩΝ. Grappe. Br. 17.

975. *Caligula*. ℞. ΠΕΡΠΕΡΗΝΙΩΝ. Grappe. Br. 22.

1. Voyez, à la fin de notre Inventaire, des médaillons de Pergame, à l'effigie de L. Verus, de Septime Sévère, de Caracalla et de Maximin.

976. *Septime Sévère.* ℞. ΠΕΡΠΕΡΗΝΙΩΝ. Asclépios debout. Br. 18.
977. *Geta.* ℞. ΠΕΡΠΕΡΗΝΙ. Aigle. Br. 17.
978. *Élagabale.* ℞. ΠΕΡΠΕΡΗΝΙΩΝ. Dionysos debout. Br. 16.
979. *Sévère Alexandre.* ℞. ΠΕΡΠΕΡΗΝΙΩΝ. L'empereur à cheval. Br. 36.

PIONIA

980. ΠΙΟΝΙΤ[ΩΝ]. Tête de Pallas. ℞. ΕΠΙ ΛΟΥ[ΠΕΡΚΟΥ]. ΠΙΟΝΙ. Pallas debout dans un temple tétrastyle. Br. 16.
981. *Faustine, jeune.* ℞. CΤΡΑ·ΡΟΥΦΟΥ ΠΙΟΝΙΤΩΝ. Artémis chassant. Br. 28.
982. *Septime Sévère.* ℞. ΠΙΟΝΕΙΤΩΝ. Asclépios debout. Br. 19.
983. *Julia Domna.* ℞. CΤΡ·ΑΥ·ΒΑCCΟΥ ΠΙΟΝΙΤΩΝ. Artémis debout dans un temple tétrastyle. Br. 29.

PITANE

984. Tête de Bacchante. ℞. ΠΙ dans une couronne. Br. 8.
985. Tête de Zeus Ammon. ℞. ΠΙΤΑΝ. Pentalpha. Br. 11.
986. Tête de Zeus Ammon. ℞. ΠΙΤΑΝ. Pentalpha. Br. 17.
987. Tête de Zeus Ammon. ℞. ΠΙΤΑΝΑΙΩΝ. Serpent enroulé. Br. 15.
988. ΠΙΤΑΝΗ. Tête tourelée. ℞. ΕΠΙ CΤΡΑ·ΕΥΑΝΔΡΟΥ ΠΙΤΑΝΑΙΩΝ. Proue. Br. 21.
989. ΘΕΑ ΡΩΜΗ. Tête de la déesse Rome. ℞. ΠΙΤΑΝΑΙΩΝ. Bouclier orné du pentalpha. Br. 15.
990. *Cius et Lucius Cæsar.* Λ·ΚΑΙCΑΡΑ. Tête de L. Cæsar; devant, petite tête d'Ammon. ℞. [Γ·ΚΑΙCΑΡΑ] ΠΙΤΑΝΑΙΟΙ. Tête de C. Cæsar; devant, le pentalpha. Br. 18.
991. *Auguste.* CΕΒΑCΤΟΝ ΠΙΤΑΝΑΙΟΙ. Tête d'Auguste. ℞. Π. ΣΚΙΠΙΩΝΑ. Tête de P. Scipion; devant, tête d'Ammon et pentalpha. Br. 19.
992. Variété. Br. 20.
993. *Faustine, jeune.* ℞. ΠΙΤΑΝΑΙΩΝ. Amazone debout. B·. 20.

PLACIA

994. Tête tourelée de Cybèle (μήτηρ Πλακιανή). ℞. ΠΛΑΚΙΑ. Lion dévorant une proie; épi. Br. 11.
995. Variété. Br. 11.

PŒMANUS

996. *Commode.* ℞. ΑΡΧ·ΚΛΑΥΔΙΑΝΟΥ ΑΣΚΛΗ·ΠΑΥΣΑ·ΠΟΙΜΑ. Eros debout à côté d'un cippe. Br. 25. — Pl. VI, fig. 12.

PRIAPUS

997. Tête d'Apollon. ℞. ΠΡΙΑΠΗΝΩΝ. Taureau cornupète. Br. 18.
998. Tête d'Apollon. ℞. ΠΡΙΑΠΗΝΩΝ. Écrevisse. Br. 19.
999. Tête de Déméter dans une couronne d'épis. ℞. ΠΡΙΑΠΗΝΩΝ. Cerf et serpent sur un autel. Br. 20.
1000. Tête de Déméter. ℞. ΠΡΙΑΠΗΝΩΝ. Bucrane et monogr.; couronne d'épis. Br. 21.

STRATONICÉE [1]

1001. ΣΤΡΑΤΟΝΕΙΚΙΑ. Tête tourelée. ℞. ΑΔΡΙΑΝΟΠ·ΣΤΡΑΤΟΝΕΙΚΕΩΝ. Artémis chassant. Br. 23.
1002. *Antinous.* ΑΝΤΙΝΟΟΣ ΗΡΩΣ. Tête d'Antinous. ℞. ΕΠΙ ΣΤΡ·ΚΑΝΔΙΔΟΥ Β·ΑΔΡΙΑΝΟΠΟΛΕΙΤΩΝ ΣΤΡ. Taureau. Br. 38.
1003. *Mamée.* ℞. ΑΔΡΙΑΝΟΠΟΛΙΤΩΝ ΣΤΡΑΤΟΝΙΚΕΩΝ. Victoire. Br. 26.

TEUTHRANIA

1004. Tête d'Apollon. ℞. ΤΕΥ. Tête du dynaste Proclès I, coiffé de la tiare perse. Br. 10.

POROSELENE (île)

1005. Tête d'Apollon. ℞. ΠΟΡ. Amphore (?). Æ. 6 (0 gr. 32).
1006. Tête de Satyre. ℞. ΠΟΡ. Dauphin. Br. 9.

1. Voyez ci-après les monnaies classées à Pedia (nº 2523) et à Stratonicée de Carie (nºˢ 2548 et suiv.)

1007. ΠΟΡΟϹЄΛΗΝЄΙ. Panthère. ℞. ΠΡΟϹЄΛΗΝЄΙ. Serpent sur un autel; à l'exergue, croissant. Br. 15.

1008. *Septime Sévère*. ℞. ΠΩΡΟϹЄΛΗΝЄΙΤΩΝ. Asclépios debout. Br. 19.

PROCONNESUS (île)

1009. Tête d'Aphrodite. ℞. ΠΡΟΚΟΝ. Protome de cerf; œnochoé. Æ. 11 (1 gr. 07).

1010. Tête d'Aphrodite. ℞. ΠΡΟΚΟΝ. Œnochoé. Æ. 12 (2 gr.).

1011. ΑΚΤΑΙΩΝ. Tête d'Aphrodite. ℞. ΠΡΟΚΟΝ. Œnochoé. Br. 21.

## TROADE

ABYDOS[1]

1012. Masque de Gorgone, de face. ℞. Étoile dans un carré creux. El. 21, stat. (8 gr. 21). — Pl. VI, fig. 13.

1013. Masque de Gorgone, de face. ℞. Étoile dans un carré creux. Æ. 13 (3 gr. 15).

1014. Variété. Æ. 12 (3 gr. 80).

1015. Ancre et écrevisse. ℞. Carré creux orné d'une étoile. Æ. 13 (3 gr.).

1016. Ancre et écrevisse. ℞. Tétraquètre dont les bras sont séparés par des dauphins. Æ. 12 (3 gr. 54).

1017. Apollon assis sur l'omphalos. ℞. ΜΥΣ. Ancre et écrevisse. Br. 18.

1018. Ancre, écrevisse, Α. ℞. Tête de Gorgone. Æ. 16 (3 gr.05).

1019. Ancre, écrevisse, Α. ℞. Tête de Gorgone. Æ. 15 (2 gr. 88).

1020. Variété. Æ. 15 (3 gr. 32).

1021. Variété. Æ. 14 (3 gr. 33).

1022. Tête de Gorgone de face. ℞. Ancre, écrevisse et Α. Æ. 13 (2 gr. 80).

1023. Tête de Gorgone. ℞. ΖΩΠΥΡΟ. Ancre, écrevisse et Α. Æ. 14 (2 gr. 78).

1. Le groupe compris depuis le n° 1015 jusqu'au n° 1027 est plutôt classé aujourd'hui à Astacus ou à Apollonie du Rhyndacus.

1024. Tête d'Apollon, de face. ℞. ΖΩ. Ancre, écrevisse et Α. Æ. 10 (1 gr. 20).

1025. Variété, sans nom de magistrat. Æ. 11 (1 gr. 11).

1026. Variété. Æ. 12 (1 gr. 30).

1027. Tête d'Apollon, de profil. ℞. [ΑΡ]ΧΙΛΟΧΟΣ. Ancre, écrevisse et Α. Æ. 24 (16 gr. 52).

1028. Aigle au repos; grappe de raisin. ℞. Artémis sur un cerf. Or; stat. (8 gr. 43). — Pl. VI, fig. 14.

1029. Aigle au repos. ℞. Carré creux. Æ. 10 (1 gr. 49).

1030. ΑΒΥΔΗΝΟΝ. Aigle au repos. ℞. Gorgonium dans un carré creux. Æ. 17 (4 gr. 83).

1031. ΑΒΥ. Aigle et coupe. ℞. Gorgonium dans un carré creux. Æ. 11 (0 gr. 59).

1032. Tête d'Apollon. ℞. ΑΒΥ. Aigle et canthare. Carré creux. Æ. 12 (1 gr. 60).

1033. Tête d'Apollon. ℞. ΑΒΥ·ΑΝΑΞΙΚΛΗΣ. Aigle à gauche, canthare, feuille de lierre. Æ. 15 (2 gr. 52).

1034. Variété, avec ΑΒΥ·ΑΝΑΞΙΛΕΩΣ. Aigle et grappe. Æ. 15 (1 gr. 58).

1035. Variété, avec ΑΒΥ·ΑΠΟΛΛΩΝΙΔ[ΗΣ]. Aigle et épi. Æ. 15 (2 gr.).

1036. Variété, avec ΑΒΥ·ΑΡΙΣΤΟΚΛΗΣ. Aigle, à droite, et croissant. Æ. 15 (2 gr. 55).

1037. Variété, avec ΑΒΥ·ΑΡΧΕΣΤΡΑΤ[ΟΣ]. Aigle à g. et grain d'orge dans une couronne. Æ. 15 (2 gr. 60).

1038. Variété, avec ΑΒΥ·ΓΟΡΓΙΑΣ. Aigle et dauphin. Æ. 15 (2 gr. 67).

1039. Variété, avec ΑΒΥ·ΗΦΑΙΣΤΟΛΕΩ[Σ]. Aigle, Victoire et balaustium. Æ. 15 (2 gr. 65).

1040. Variété, avec ΑΒΥ·ΚΕΦΑΛΟΥ. Aigle, et massue dans une couronne. Æ. 15 (2 gr. 61).

1041. Variété, avec ΑΒΥ·[Λ]ΥΣΑΣ. Aigle et trépied. Æ. 15 (2 gr. 61).

1042. Variété, avec ΑΒΥ·ΜΕΝΕΣΙΠΠΟΣ. Aigle et torche renversée. Æ. 15 (2 gr. 54).

1043. Variété, avec ΑΒΥ·ΞΑΝΘΙΠΠΟΣ· Aigle et croissant. Æ. 18 (2 gr. 98).
1044. Variété, avec ΑΒΥ·ΥΛΛΙΠΠΟΣ· Aigle et abeille. Æ. 17 (2 gr. 76).
1045. Variété, avec ΑΒΥ·ΧΑΡΗΣ; branche d'arbre. Æ. 16 (2 gr. 58).
1046. Variété, avec l'aigle tourné à droite. Æ. 15 (2 gr. 56).
1047. Tête d'Apollon, de face. ℞. ΑΒΥ· Aigle à dr. et croissant. Æ. 12 (1 gr. 22).
1048. Buste d'Artémis. ℞. ΑΒΥΔΗΝΩΝ ΑΘΗΝΟΚΛΕΙΟΥC· Aigle, les ailes éployées; lyre. Couronne au pourtour. Æ. 30, tétradr. (15 gr. 95).
1049. Variété, avec ΑΝΔΡΟΣΘΕΝΟΥ et Pallas debout. Æ. 31 (16 gr. 65).
1050. Variété, avec ΑΠΟΛΛΟΦΑΝΟΥ et palme. Æ. 29 (17 gr. 42).
1051. Variété, avec ΑΠΟΛΛΟΦΑΝΟΥ et Satyre buvant. Æ. 30 (16 gr. 51).
1052. Variété, avec ΑΠΟΛΛΩΝΙΟΥ et fleur de lotus. Æ. 28 (17 gr.)
1053. Variété, avec ΑΠΟΛΛΩΝΙΟΥ, épi et grappe de raisin. Æ. 28 (16 gr. 55).
1054. Variété, avec ΑΣΚΛΗΠΙΑΔΟΥ, et ciste d'où sort un serpent. Æ. 29 (16 gr. 80).
1055. Variété, avec ΗΡΩΔΟΥ et étoile. Æ. 28 (16 gr. 73).
1056. Variété, avec ΙΦΙΑΔΟΥ et la tête de Hélios surmontée d'une étoile. Æ. 31 (14 gr. 51).
1057. Variété, avec ΚΑΛΛΙΣΤΡΑΤΟΥ, et corne d'abondance. Æ. 29 (15 gr. 44).
1058. Variété, avec ΜΗΤΡΟΔΩΡΟΥ et épi. Æ. 28 (16 gr. 83).
1059. Variété, avec ΟΝΗΣΙΑΝΑΚΤΟΣ et foudre. Æ. 28 (16 gr. 15).
1060. Variété, avec ΦЄΡЄΝΙΚΟΥ et grappe de raisin. Æ. 31 (16 gr. 80).
1061. Tête d'Apollon, à g. ℞. ΑΒΥ· Aigle et croissant. Br. 16.
1062. Tête d'Apollon, de face. ℞. ΑΒΥ· Aigle et serpent. Br. 19.

1063. Tète tourelée. ℞. ABY· Aigle sur un foudre; tête de bélier. Br. 21.

1064. ABYΔOC· Tête jeune du héros éponyme. ℞. ABYΔH· Deux têtes de taureaux, en sens inverse. Br. 16.

1065. *Auguste*. ℞. ABYΔH· Statue archaïque (*xoanon*) d'Apollon, de face. Br. 14.

1066. Auguste. ℞. ABY. Lyre. Br. 12.

1067. *Néron*. ℞. ABYΔOC. Lyre. Br. 13.

1068. Néron. ℞. ABY· Lyre. Br. 13.

1069. Néron. ℞. ABY· Xoanon d'Artémis. Br. 17.

1070. *Trajan*. ℞. ABY. Xoanon d'Apollon. Br. 16. — Pl. VI, fig. 15.

1071. Trajan. ℞. ABY. Les Dioscures, à cheval. Br. 19.

1072. *Marc Aurèle*. ℞. ...ABYΔHNΩN. Les Dioscures debout à côté de leurs chevaux. Br. 33.

1073. *Septime Sévère*. ℞....ABYΔHNΩN· Héro nageant dans la direction d'une tour où l'on voit Léandre. Br. 36.

1074. Septime Sévère. ℞. ABYΔHNΩN. Cerf. Br. 13.

1075. *Caracalla*. ℞. ЄΠΙ ΑΠΠΙ·ΚΛΟ·ABYΔ· Les Dioscures debout à côté de leurs chevaux. Br. 26.

1076. Caracalla. ℞. ABYΔHNΩN· Les Dioscures debout. Br. 17.

1077. Caracalla. ℞. ABYΔHNΩN· Deux têtes de taureaux, en sens inverse. Br. 17.

1078. *Sévère Alexandre*. ℞. ЄΠ·ΑΡ·ΑΥ·ΠΡΟΚΛΟΥ ABY· Poseidon debout. Br. 25.

1079. Sévère Alexandre. ℞. ABYΔHNΩN· Artémis éphésienne dans un temple à huit colonnes. Br. 22.

### ACHILLEUM

1080. Tête d'Apollon. ℞. AX· Fer de lance. Br. 8.

### ALEXANDRIA TROAS

1081. Tète laurée d'Apollon. ℞. ΑΠΟΛΛΩΝΟΣ ΣΜΙΘΕΩΣ· ΑΛΕΞΑΝ· Date ΡΑΖ et deux monogr. Apollon Smintheus debout, tenant l'arc et une flèche. Ꜳ. 37, tétradr. (16 gr. 44).

1082. Même droit. ℟. ΑΠΟΛΛΩΝΟΣ ΣΜΙΝΘΕΩΣ ΑΛΕΞΑΝΔΡΕΩΝ ΤΙΜΑΝΟΡΟΣ· Apollon Smintheus; date ΣΕ. AR. 33 (16 gr. 65).

1083. Même droit. ℟. ΑΠΟΛΛΩΝΟΣ ΣΜΙΝΘΕΩΣ ΑΛΕΞΑΝΔΡΕΩΝ ΘΕΜΙΣΤΟΥ· Apollon Smintheus; date ΣΗ· AR. 31 (16 gr. 87).

1084. Même droit. ℟. ΑΠΟΛΛΩΝΟΣ ΣΜΙΝΘΕΩΣ ΑΛΞΑΝΔΡΕΩΝ ΑΝΤΙΦΑΝ· Apollon Smintheus; date ΣΛΕ· AR. 29 (15 gr. 71).

1085. Tête d'Apollon, de face. ℟. ΑΛΕΞΑΝ· Lyre. Couronne. Br. 18.

1086. Même droit. ℟. ΑΛΕΞΑΝ· Lyre. Couronne. Étoile en contremarque. Br. 20.

1087. Même droit. ℟. ΑΛΕΞΑΝ. Lyre. Couronne. B. 18.

1088. Tête d'Apollon, à dr. ℟. ΑΛΕΞΑΝ. Cheval paissant. Br. 17.

1089. Tête d'Apollon, à g. ℟. ΑΛΕ· Cheval paissant. Br. 12.

1090. Tête d'Apollon, à g. ℟. ΑΛΕ. Cheval paissant. Couronne, foudre. Br. 11.

1091. Variété; en symbole, un caducée. Br. 12.

1092. Variété; en symbole, un grain d'orge. Br. 9.

1093. Tête d'Apollon, à dr. ℟. ΑΛΕ. Cheval paissant. Br. 8.

1094. APOL·SMINTHE· Apollon debout, sacrifiant sur un trépied. ℟. COL·AVG·[ALEX]·TROAD. Trépied. Br. 15.

1095. CO·ALEX·TRO· Tête tourelée. ℟· [COL...] AVG·TRO· Pâris avec son chien. Br. 21.

1096. *Commode.* ℟. COL·AVG·TROA· L'empereur à cheval, au galop, saluant la statue d'Apollon Smintheus. Br. 27.

1097. *Caracalla.* ℟. COL·AVG·TROAD. Hercule et Antée. Br. 23.

1098. *Sévère Alexandre.* ℟. CO·AV·TROAC. L'Empereur sacrifiant devant la statue d'Apollon Smintheus. Br. 24.

1099. *Julia Maesa.* ℟. COL·ALEXA·AVG· L'empereur à cheval au galop, saluant la statue d'Apollon Smintheus. Br. 24.

1100. *Trébonien Galle.* ℟. COL·AV·TROA· Apollon sur un griffon. Br. 20.

1101. *Valérien, père.* R̸. COL·AVG·TRO. La Louve et les Jumeaux. Br. 20.

BIRYTIS

1102. Tête d'un Dioscure; deux étoiles. R̸. BIPY. Massue dans une couronne. Br. 17.
1103. Tête d'un Dioscure. R̸. BIPY. Massue dans une couronne. Br. 11.
1104. Variété. Br. 10.
1105. Tête d'un Dioscure. R̸. BIPY. Triquêtre. Br. 8.

CEBREN

1106. KEBP. Tête de bélier. R̸. Carré creux. Æ. 10 (1 gr. 12).
1107. KEBP. Tête de bélier. R̸. Carré creux. Æ. 8 (0 gr. 38).
1108. Variété. Æ. 7 (0 gr. 30).
1109. [KE]BPE. Deux têtes de béliers, séparées par un rameau. R̸. Carré creux. Æ. 9 (0 gr. 47).
1110. KEBPEN (rétrograde). Protome de bélier. R̸. Carré creux. Æ. 8 (0 gr. 46).
1111. Tête de bélier. R̸. Tête de lion, dans un carré creux. Æ. 10 (1 gr. 69).
1112. Tête de bélier. R̸. Tête de veau dans un carré creux. Æ. 10 (1 gr. 75).
1113. Deux têtes de bélier séparées par un fleuron. R̸. KE en monogr. Br. 10.
1114. Tête d'un satrape coiffée de la tiare perse. R̸. KE en monogr. Br. 8.
1115. Tête de bélier. R̸. KE. Tête d'Apollon. Br. 9.
1116. Tête d'Apollon. R̸. KE. Tête de bélier. Br. 9.
1117. Tête d'Apollon. R̸. Tête de bélier. Br. 9.
1118. Tête d'Apollon. R̸. K. Tête de bélier. Br. 10.
1119. Variété. Br. 9.
1120. Tête d'Apollon et petit aigle. R̸. KE (en monogr.). Tête de bélier. Br. 19.
1121. KE. Tête d'Apollon. R̸. Tête de bélier et petit aigle. Br. 18.

1122. KE. Tête d'Apollon. ℞. Tête de bélier et petit aigle. Br. 20.
1123. Tête d'Apollon. ℞. ANTIOXEΩN. Tête de bélier et petit aigle. Br. 19.
1124. Tête d'Apollon. ℞. ANTIO. Tête de bélier. Br. 9.

COLONE

1125. Tête de Pallas, à dr. ℞. ΚΟΛΩΝΑΩΝ. Étoile. Br. 15.
1126. Tête de Pallas, à dr. ℞. ΚΟΛΩΝΑΩΝ. Étoile. Br. 10.
1127. Tête de Pallas, à g. ℞. ΚΟΛΩΝΑΩΝ. Étoile. Br. 10.

DARDANUS

1128. Coq debout, à dr. ; fleuron. ℞. Carré creux. El. 20, stat. (13 gr. 96). — Pl. VI, fig. 16.
1129. Cavalier allant au pas, à g. ℞. Coq, dans un carré creux. Æ. 9 (0 gr. 54).
1130. Cavalier galopant, à dr. ℞. ΔΑΡ·[ΕΠΙ] ΓΛΑΥΚΕΤΗΣ. Coq et épi. Æ. 13 (2 gr. 40).
1131. Cavalier galopant, à dr. ; trident. ℞· ΔΑΡ·ΕΠΙ ΛΕΠΤΩΝΟ. Coq. Æ. 14 (2 gr. 61).
1132. Cavalier galopant, à dr. ; chouette. ℞. ΔΑΡΔΑ. Coq sur un épi. Br. 13.
1133. Cavalier galopant, à dr. ℞. ΔΑΡ. Coq. Br. 10.
1134. *Auguste*. ℞. ΔΑΡΔΑΝЄΩΝ. Buste de Pallas. Br. 16.
1135. *Hadrien*. ℞. ΔΑΡΔΑΝЄΩΝ. Aigle. Br. 18.
1136. *Julia Domna*. ℞. ΔΑΡΔΑΝΙΩΝ. Buste de Pallas. Br. 21.
1137. Julia Domna. ℞. ΔΑΡΔΑΝΙΩΝ. Athéna Ilias debout, tenant sa lance et une quenouille ; à ses pieds, un bouclier. Br. 17. — Pl. VI, fig. 17.
1138. Sévère Alexandre. ℞. ΔΑΡΔΑΝΙΩΝ. Athena Ilias debout. Br. 17.

GENTINUS

1139. Tête d'Apollon. ℞. ΓΕΝΤ. Mouche. Couronne. Br. 16.
1140. Tête d'Apollon. ℞. ΓΕΝ. Abeille et palmier. Br. 12.

GERGIS

1141. Tête laurée de la Sibylle gergithienne, de face. ℞. ΓΕΡ. Sphinx assis. AR. 8 (0 gr. 35).
1142. Même description. Br. 15.
1143. Même description. Br. 12.
1144. Même description. Br. 9.
1145. Même description. Br. 9.

HAMAXITUS

1146. Tête d'Apollon, à dr. ℞. ΑΜΑΞΙ. Apollon Smintheus debout. Br. 19.
1147. Tête d'Apollon, à g. ℞. ΑΜΑΞΙ. Lyre. Br. 17.

ILIUM

1148. Tête de Pallas-Athéna. ℞. ΑΘΗΝΑΣ ΙΛΙΑΔΟΣ ΔΙΟΝΥΣΙΟΥ. Athéna Ilias debout, tenant sa lance et une quenouille ; petite Victoire et monogr. AR. 32, tétradr. (16 gr. 72).
1149. Autre. ℞. avec ΜΕΛΑΝΙΠΠΙΔΟ ; taureau suspendu par la tête à un gibet. AR. 28 (16 gr. 11).
1150. Autre. ℞. avec ΜΗΤΡΙΚΕΤΟΥ ; chouette. AR. 37 (16 gr. 72).
1151. Même description. ℞. avec ΠΥΛΑΔΟΥ et palme. AR. 18, drachme (4 gr.).
1152. Autre tétradr. ℞. avec ΦΙΛΟΔΡΟΜΟΥ ΤΟΥ ΤΥΧΑΝΔΡΟΥ ; Victoire stéphanéphore. AR. 35 (16 gr. 62).
1153. ΙΛΙЄΩΝ. Buste de Pallas. ℞. ЄΚΤΩΡ. Hector debout. Br. 15.
1154. *Auguste.* ΙΛΙ. Buste de Pallas. ℞. ΣΕΒΑΣ. Auguste debout, sacrifiant. Br. 17.
1155. Auguste. Sa tête nue. ℞. ΙΛΙ. Athéna Ilias debout. Br. 13.
1156. *Claude.* ℞. ΤΙ·ΚΛΑΥΔΙΟϹ ϹЄΒΑϹΤΟΥ ΥΙΟϹ ΙΛΙ. Tête de Britannicus. Br. 20.
1157. *Néron et Agrippine.* ℞. ΙΛΙ. Athéna Ilias debout. Couronne de laurier. Br. 25.

1158. *Vespasien, Titus et Domitien.* ℞. ΤΙΤꞶ ΚЄCΑΡΙ ΔΟΜΙΤ. Athéna Ilias debout, entre les têtes de Titus et de Domitien. Br. 21.

1159. *Marc Aurèle.* ℞. ΙΛΙΕΩΝ. Buste de Pallas. Br. 21.

1160. Marc Aurèle. ℞. ΙΛΙΕΩΝ. Ganymède assis et l'aigle, au pied de la colonne surmontée du Palladium. Br. 35.

1161. Marc Aurèle. ℞. ΙΛΙЄΩΝ. Buste de Pallas. Br. 34.

1162. *Faustine, jeune.* ℞. ΕΚΤΩΡ ΙΛΙΕΩΝ. Tête casquée d'Hector. Br. 25.

1163. *L. Verus et M. Aurèle.* ℞. ЄΚΤΩΡ ΙΛΙЄΩΝ. Hector debout. Br. 24.

1164. *Commode.* ℞. ΙΛΙЄΩΝ. Ganymède debout, avec l'aigle sur son dos. Br. 27.

1165. Commode. ℞. ΙΛΙЄΩΝ CΚΑΜΑΝΔΡΟC. Le Scamandre assis. Br. 22.

1166. *Crispine.* ℞. ΠΡΙΑΜΟC ΙΛΙЄΩΝ. Priam assis sur un trône. Br. 25.

1167. Crispine. ℞. [ΙΛΙЄ]ΩΝ. Victimaire sacrifiant un taureau à la statue d'Athéna Ilias ; le taureau est suspendu par la tête à un arbre. Br. 27.

1168. *Septime Sévère.* ℞. ΙΛΙΕΩΝ. Même sacrifice d'un taureau au Palladium. Br. 26.

1169. *Julia Domna.* ℞. ΙΛΙΕΩΝ. Louve allaitant les Jumeaux. Br. 19.

1170. Julia Domna. ℞. ΙΛΙΕΩΝ. Taureau au pied du Palladium. Br. 18.

1171. *Caracalla.* ℞. ΕΚΤΩΡ ΙΛΙΕΩΝ. Hector dans un bige, combattant. Br. 22.

1172. Caracalla. ℞. ΔΙΑ ΙΔΑΙΟΝ ΙΛΕΙC. Zeus Idaios assis tenant le Palladium. Br. 26.

1173. Caracalla. ℞. ΙΛΙΕΩΝ. Pallas nicéphore debout. Br. 26.

1174. Caracalla. ℞. ΕΚΤΩΡ ΙΛΙΕΩΝ. Hector lançant une torche sur les vaisseaux des Grecs. Br. 29.

1175. Caracalla. ℞. ЄΚΤΩΡ ΙΛΙΕΩΝ. Hector debout touchant le Palladium. Br. 27.

1176. Variété. Br. 26.
1177. *Geta*. ℞. ЄΚΤΩΡ ΙΛΙΕΩΝ. Hector combattant. Br. 27.
1178. Geta. ℞. ΙΛΙΕΩΝ. Le Palladium. Br. 17.
1179. Geta. ℞. CΚΑΜΑΝΔΡΟC·ΙΛΙЄΩΝ. Le Scamandre assis. Br. 23.
1180. Variété. Br. 24.
1181. *Sévère Alexandre*. ℞. ΙΛΙЄΩΝ. Buste de Pallas. Br. 21.
1182. Sévère Alexandre. ℞. CΚΑΜΑΝΔΡΟC·ΙΛΙЄΩΝ. Le Scamandre assis. Br. 22.
1183. *Maesa*. ΜΑΜΙΑ·ΜΑΙCΑ. Son buste, à dr. ℞. ΙΛΙЄΩΝ. Pallas nicéphore debout. Br. 17.
1184. *Gordien le Pieux*. ℞. ΙΛΙЄΩΝ. Sacrificateur poussant un taureau vers le Palladium. Br. 18.
1185. Gordien le Pieux. ℞. ΙΛΙЄΩΝ. Taureau au pied du Palladium. Br. 18.
1186. *Trajan Dèce*. ℞. ΙΛΙЄΩΝ. Le Palladium. Br. 18.

LARISSA

1187. Tête nue, barbue, à dr. ℞. ΛΑΡΙΣΑ. Amphore et grain d'orge. Br. 19.
1188. Tête d'Aphrodite, à g. ℞. ΛΑΡΙ. Amphore, caducée et épi. Br. 18.
1189. Tête d'Aphrodite. ℞. ΛΑΡ. Amphore et caducée. Br. 9.
1190. Tête imberbe de Dionysos. ℞. ΛΑΡ. Amphore et caducée. Br. 11.
1191. Tête de femme, de face. ℞. ΛΑ. Tête de bœuf, à dr. Br. 9.

NEANDRIA

1192. Tête laurée d'Apollon. ℞. ΝΕΑ. Triquêtre. Æ. 11 (1 gr. 57).
1193. Tête casquée, à dr. ℞. ΝΕΑΝ. Grain d'orge. Æ. 8 (0 gr. 33).
1194. Tête d'Apollon. ℞. ΝΕΑΝ. Bélier, à dr. Æ. 9 (0 gr. 55).
1195. Tête d'Apollon. ℞. ΝΕΑΝ. Cheval paissant; grain d'orge. Br. 15.

1196. Tête d'Apollon. ℞. NEAN. Grain d'orge; grappe de raisin, étoile. Br. 10.

OPHRYNIUM

1197. Tête barbue et casquée d'Hector, de face. ℞. ΟΦΡΥ. Dionysos enfant, agenouillé, tenant une grappe. Br. 12.

RHŒTEUM

1198. Tête d'Apollon, à g. ℞. ΡΟΙΤΕΙ. Triquètre ayant la forme de trois croissants. Æ. 16 (3 gr. 05). — Pl. VII, fig. 14.

SCEPSIS

1199. [ΣΚ]ΑΨΙ[ΟΝ]. Protome de Pégase. ℞. ƎИ. Sapin. Carré creux. Æ. 15 (1 gr. 94).
1200. ΣΚΑΨΙΟΝ. Protome de Pégase. ℞. N. Sapin. Carré creux. Æ. 18 (6 gr. 45).
1201. Variété. Æ. 16 (3 gr. 82).
1202. ΣΚΗΨΙΩΝ (rétrograde). Protome de Pégase. ℞. Sapin dans un carré. Æ. 16 (3 gr. 16).
1203. Protome de Pégase. ℞. ΣΚΗΨΙΩΝ·ΑΚ. Sapin. Æ. 11 (1 gr. 80).
1204. Protome de Pégase et étoile. ℞. ΣΚΗ. Sapin. Br. 18.
1205. Protome de Pégase. ℞. ΣΚΗ. Sapin. Br. 19.
1206. Protome de Pégase. ℞. ΣΚΗ. Sapin; canthare. Br. 14.
1207. Protome de Pégase. ℞. ΣΚΗ. Sapin; thyrse et bucrane. Br. 16.
1208. Protome de Pégase. ℞. ΣΚΗ. Sapin; étoile. Br. 17.
1209. Protome de Pégase. ℞. ΣΚΗ. Sapin; thyrse et grappe de raisin. Br. 15.
1210. Protome de Pégase. ℞. ΣΚ. Sapin. Br. 17.
1211. Protome de Pégase. ℞. ΣΚΗ. Sapin; canthare. Br. 13.
1212. Protome de Pégase. ℞. ΣΚ. Sapin; bucrane (?). Br. 13.
1213. Protome de Pégase. ℞. ΣΚ. Sapin. Br. 10.
1214. Variété. Br. 10.
1215. Protome de Pégase. ℞. Sapin. Br. 9.

1216. Tête d'Apollon. ℞. ΣΚΑ. Sapin et tête de sanglier. Br. 14.

1217. Tête d'Apollon. ℞. ΣΚΑ. Sapin. Br. 11.

1218. Tête de femme. ℞. ΣΚΑ. Pomme de sapin. Br. 10.

1219. ΙΔΗ. Tête de femme. ℞. ΣΚΗ. Pomme de sapin. Br. 9.

1220. CΚΗΨΙΩΝ. Buste de femme tenant dans ses mains une œnochoé. ℞. CΚΗΨΙΩΝ ΔΑ[Ρ]. L'Abondance sacrifiant. Br. 19.

1221. *Vespasien*. ℞. CΚΗΨΙ. Buste barbu de Silène, de face. Br. 18.

1222. *Trajan*. ℞. ΣΚΗ. Protome de Pégase. Br. 18.

1223. *Hadrien*. ℞. CΚΗΨΙΝ (*sic*). Dionysos debout. Br. 21.

1224. *Antonin le Pieux*. ℞. CΚΗΨΙΩΝ ΔΑΡΔ. Cavalier au galop. Br. 17.

1225. *Antonin le Pieux et Marc Aurèle*. ℞. ΑΥΡΗΛΙΟC ΚΑΙ·CЄΒ·ΥΟC·CΚΗ. Tête nue de Marc Aurèle. Br. 23.

1226. *Marc Aurèle*. ℞. ΑCΚΑΝΙΟC·CΚΗΨ. Ascagne debout s'appuyant sur sa lance, son parazonium au côté. Br. 21.

1227. Marc Aurèle. ℞. CΚΗΨΙΩΝ ΔΑΡΑ·CΚΑΜΑΝΔΡ[ΟΣ] Le Scamandre couché. Br. 32.

1228. *Commode*. ℞. CΚΗΨΙΩΝ ΔΑΡΔΑΝ. Victoire stéphanéphore debout. Br. 32.

1229. Commode. ℞. CΚΗΨΙΩΝ ΔΑΡΔΑΝ. Dionysos debout. Br. 22.

1230. Commode. ℞. CΚΗΨΙΩΝ ΔΑΡΔΑ. Aphrodite debout, vêtue d'un chiton talaire, tenant un sceptre et une petite Victoire. Br. 25.

1231. *Julia Domna*. ℞. CΚΗΨΙΩΝ ΔΑΡΔΑ. Aphrodite debout, tenant un sceptre et une petite Victoire ; l'Amour est à ses pieds. Br. 23.

1232. *Sévère Alexandre*. ℞. CΚΗΨΙΩΝ ΔΑΡΔΑΝΙΩΝ, et nom de magistrat fruste : ...ЄΜΩΝΟC (?). L'empereur à cheval, combattant. Br. 36.

1233. Sévère Alexandre. ℞. ЄΠΙ.....ΛЄΜΩΝΟC·Ⱶ·Β·CΚΗΨΙΩΝ ΔΑΡΔΑ. Victoire couronnant l'empereur debout. Br. 36.

1234. Sévère Alexandre. ℞. CKHΨIΩN ΔAPΔ. Dionysos debout. Br. 27.

1235. Sévère Alexandre. ℞. CKHΨIΩN ΔAP. L'empereur à cheval. Br. 18.

1236. *Mamée.* ℞. CKHΨIΩN ΔAPΔA. Énée portant Anchise. Br. 25.

SIGEUM

1237. Tête de Pallas, de face. ℞. ΣIΓE. Chouette ; croissant. Br. 18.

1238. Tête de Pallas, de face. ℞. ΣIΓE. Chouette ; croissant. Br. 12.

1239. Tête de Pallas, de profil. ℞. ΣIΓE. Croissant. Br. 10.

THEBA

1240. Tête laurée d'Apollon. ℞. ΘHB. Trois croissants en triquêtre. Br. 9.

THYMBRA

1241. Tête de Zeus Ammon. ℞. ΘY. Astre à huit rayons. Br. 15.

ZELEIA

1242. Tête tourelée. ℞. IEΛE. Symbole ayant cette forme . Couronne d'épis au pourtour. Br. 10.

TENEDOS, île.

1243. Double tête janiforme, l'une barbue, l'autre imberbe. ℞. TENEΔION. Bipenne ; grappe et petite Victoire. AR. 15 (3 gr. 40).

1244. Variété, avec deux grappes. AR. 15 (3 gr. 44).

1245. Variété ; grappe et thymiatérion. AR. 15 (3 gr. 66).

1246. Variété ; grappe et lyre. AR. 15 (3 gr. 60).

1247. Variété ; grappe et trépied. AR. 14 (3 gr. 49).

1248. Autre exemplaire. AR. 15 (3 gr. 43).

1249. Variété ; grappe et amphore. AR. 15 (3 gr. 60).

1250. Variété ; grappe et mouche. AR. 15 (3 gr. 45).

1251. Variété ; grappe et canthare. AR. 15 (3 gr. 45).

1252. Dauphin. ℟. TE. Bipenne ; monogr. et astre. Æ. 11 (0 gr. 92).
1253. Tête tourelée (?). ℟. TE. Bipenne; symboles incertains. Br. 7 (0 gr. 28).

## ÆOLIDE

### AEGAE

1254. Tête de Pallas. ℟. ΑΙΓΑΕ. Tête de chèvre. Æ. 12 (1 gr. 85).
1255. Tête de Zeus. ℟. ΑΙΓΑΕΩΝ. Xoanon de Zeus, à dr.; monogr. Br. 13.
1256. Tête d'Hermès. ℟. ΑΙΓΑΕΩΝ. Protome de chèvre et monogr. Br. 12.
1257. Tête de Pallas. ℟. ΑΙΓΑΕΩΝ. Zeus aétophore debout. Br. 17.
1258. Tête de Pallas. ℟. ΑΙΓΑΕΩΝ. Zeus aétophore debout, de face. Br. 16.
1259. Même description ; autre monogr. Br. 18.
1260. Buste de Sérapis. ℟. ΑΙΓΑΕΩΝ. Le fleuve Titnaios assis. Br. 15.
1261. Tête d'Héraclès. ℟. ΑΙΓΑΕΩΝ. Harpocrate debout. Br. 14.
1262. *Vespasien.* ℟. ЄΠΙ ΑΠΟΛΛΩΝΙΟΥ ΝЄΜЄΟΝЄΙΚΟΥ ΑΙΓΑ-ЄΩΝ. Statue archaïque d'Apollon Χρηστήριος de profil, à dr., avec des bandelettes aux mains. Br. 19.
1263. *Sabine.* ℟. ΑΙΓΑЄΩΝ ΔЄΙΦΟ..Υ.. Déméter debout. Br. 18.
1264. *Antonin le Pieux.* ℟. ЄΠΙ CΤΡ·ΔΙΟΝΥCΙΟΥ·Β·ΤΟΥ ... ΟΥ· ΑΙΓΑЄΩΝ. Statue archaïque d'Apollon Χρηστήριος de profil, à dr., avec des bandelettes aux mains. Br. 21.
1265. *Marc Aurèle.* ℟. ЄΠΙ CΤΡ·ΦΕΡΕΚΥΔΟΥ ΑΙΓΑΕ. Pallas nicéphore debout. Br. 24.
1266. *Commode.* ℟. ΕΠΙ ⊏ΤΡ·ΠΟΝΤΙΚΟΥ ΑΙΓΑΕΩΝ. Asclépios debout. Br. 26.
1267. *Julia Domna.* ℟. ΕΠ·CΤΡ·ΑΥ·ΑΠΟΛΛΟΔΩΡΟΥ ΑΙΓΑΕΩΝ. Asclépios et Hygie, debout. Br. 28.

1268. *Élagabale.* ℞. ΕΠΙ ΑΥΡ·ΠΩΛΛΙΩΝΟϹ ΤΡΙϹ ΝЄΟΥ ΑΙΓΑ-ЄΩΝ. Héros, nu, debout, donnant la main à une Amazone. Br. 35[1].

CYMÉ

1269. Sphinx assis, levant une patte. ℞. Tête de cheval dans un carré creux. Æ. 14 (2 gr. 03). — Pl. VII, fig. 15.

1270. Protome de cheval bondissant. ℞. ΕΠΙΛΟΓ. Étoile à six rayons. Æ. 7 (0 gr. 28).

1271. ΚΥ. Protome de cheval ; feuille de lierre. ℞. ΛΛΚΑΜΕΝ. Aigle. Æ. 15 (1 gr. 85).

1272. Variété, avec ΠΥΘΟΝΙΚΟ. Æ. 13 (1 gr. 90).

1273. Variété, avec ΦΑΡϹΑΛΟϹ. Æ. 13 (1 gr. 95).

1274. ΚΥ. Aigle. ℞. ΗΡΑΚΛΕΟΣ. Protome de cheval. Æ. 13 (1 gr. 66).

1275. Tête diadémée de Cymé. ℞. ΚΥΜΑΙΩΝ. Cheval ; dessous, vase à une anse ; à l'exergue, ΔΙΟΓΕΝΗΣ. Couronne au pourtour. Æ. 34, tétradr. (16 gr. 41).

1276. Variété, avec ΕΥΚΤΗΜΩΝ. Æ. 32 (16 gr. 01).

1277. Tête imberbe d'Héraclès, avec la peau de lion. ℞. ΑΛΕ-ΞΑΝΔΡΟΥ. Zeus aétophore assis ; devant, le vase à une anse dans une couronne ; à l'exergue, ΥΒΡΙΣΤΑΣ. Æ.33, tétradr. (16 gr. 40).

1278. Variété, avec le vase sans couronne, un protome de cheval et le nom ΔΙΟΓΕΝΗΣ. Æ. 34, tétradr. (15 gr. 48).

1279. Tête d'aigle. ℞. Étoile à huit rayons. Br. 10.

1280. Aigle. ℞. ΚΥ. Vase à une anse. Br. 10.

1281. ΚΥ. Vase à une anse. ℞. ΖΕΥΞΙϹ. Aigle. Br. 16.

1282. Variété. Br. 15.

1283. Buste de Sérapis. ℞. ΚΥΜΑΙΩΝ. Oie. Br. 15.

1284. Variété. Br. 15.

1285. Tête de Pallas. ℞. ΚΥΜΑΙΩΝ. Corbeau. Br. 15.

1286. Tête d'Apollon. ℞. ΚΥΜΑΙ[ΩΝ]. Tête d'Artémis. Br. 15.

1. Voyez, à la fin de la collection, un médaillon de Trajan Dèce.

1287. Deux personnages dans un quadrige. ℞. ΚΥ. Artémis et l'Amazone Cymé debout, se donnant la main. Br. 17.

1288. ΚΥΜΗ. Buste radié de Cymé. ℞. ΚΥΜΑΙΩΝ. Isis debout. Br. 18.

1289. ΕΠΙ ΚΟΝΩΝΟΣ. Tête de Sérapis. ℞. ΚΥΜΑΙΟΙϹ·ΠΩΛΛΑ. Isis debout. Br. 18.

1290. ΚΥΜΗ. Tête de l'Amazone Cymé. ℞. ΕΠΙ ΠΡ·ϹЄΚΟΥΝΔΗϹ ΚΥ. Cheval. Br. 18.

1291. ΙЄΡΑ ϹΥΝΚΛΗΤΟϹ. Buste du Sénat. ℞. ϹΤ·ΑΥ·ЄΛΠΙΔΗΦΟΡΟΥ ΚΥΜΑΙ. Cymé debout, tenant une lance et un globe. Br. 23.

1292. ΙΕΡΑ ϹΥΝΚΛΗΤΟϹ. Buste du Sénat. ℞. ΑΙΛ·ЄΡΜЄΙ·ΚΥΜΑΙ·ΞΑΝΘΟϹ. Le Xanthus, assis. Br. 21.

1293. ΘЄΟΝ ϹΥΝΚΛΗΤΟΝ. Buste du Sénat. ℞. ΑΝΘΥ·ЄΠΡΙΩ ΜΑΡΚЄΛΛΩ·Γ·ΚΥ. Cymé debout, tenant une lance et un globe. Br. 19.

1294. *Néron.* ℞. ΚΑΙϹΑΡЄΩΝ ΚΥΜΑΙΩΝ. Cheval. Br. 18.

1295. *Néron et Agrippine.* ΘЄΟΝ ΝЄΡΩΝΑ ΚΥΜΑΙΩΝ. Tête de Néron. ℞. ΘЄΑΝ ΑΓΡΙΠΠΙΝΑΝ. Tête d'Agrippine. Br. 16.

1296. *Vespasien.* ℞. ΑΝΘΥ·ЄΠΡΙΩ ΜΑΡΚΕΛΛΩ ΤΟ·Γ·ΚΥ. Cymé debout tenant une lance et un globe. Br. 19.

1297. *Sabine.* ℞. ΚΥΜΑΙΩΝ. Isis debout. Br. 19.

1298. *Caracalla.* ℞. ЄΠΙ ϹΤΡΑ·ΦΛΑ·ΠΑΥϹ·ЄΡΩΤΟϹ ΚΥΜΑΙΩΝ. Asclépios et Hygie, debout. Br. 35.

1299. *Élagabale.* ℞. ЄΠ·ϹΤΡ·Τ·ΦΛ·ΤΥΧΙΚΟΥ·Β·ΚΥΜΑΙΩΝ. Personnage barbu, à demi-nu, assis sur un trône et tenant un objet incertain. Br. 35.

1300 Élagabale. ℞. ΚΥΜΑΙΩΝ. Héros nu, debout à côté de son cheval. Br. 21.

1301. *Sévère Alexandre.* ℞. ... ΑΛΕΞΑΝΔΡΟΥ ΑΡΧ·Β·ΚΥΜΑΙΩΝ. Asclépios debout. Br. 33.

1302. Sévère Alexandre. ℞. ΕΠ·Ϲ·ΤΙΒ·ΑΙΛ·ΑΛЄΞΑΝΔΡΟΥ·Β·ΑΡ·ΚΥΜΑΙΩΝ. Isis debout. Br. 30.

1303. *Mamée.* ℞. ЄΠΙ ϹΤΡ·ΑΛЄΞΑΝΔΡΟΥ·Β·ΚΥΜΑΙΩΝ. Tyché debout. Br. 24.

1304. *Maxime*. ЄΠ·ΠΑΥϹ·ЄΡΩΤΟϹ ΚΥΜΑΙΩΝ. Poseidon debout. Br. 21.

1305. *Gordien le Pieux*. ℞. ЄΠ·ϹΤ·ΦΛ·ΜΗΝΟΦΑΝΤΟΥ ΚΥΜΑΙΩΝ. Tyché nicéphore assise. Br. 34.

1306 *Tranquilline*. ℞. Є·ΑΥΡ·ΑϹΚΛΗΠΙΑΔΟΥ·Γ·Β·ΚΥΜΑΙΩΝ. Artémis éphésienne debout, de face. Br. 28.

1307. *Valérien, père*. ℞. ЄΠ·ϹΤ·ΑΥΡ·ЄΛΠΙΔΗΦΟΡΟΥ ΔΙϹ ΚΥΜΑΙΩΝ. Tyché debout. Br. 34.

1308. Valérien, père. ℞. ЄΠΙ ΑΥΡ·ЄΛΠΙΔΗΦΟΡΟΥ ΝЄ(?)·ΚΥΜΑΙΩΝ. Asclépios et Hygie, debout. Br. 35.

1309. Valérien, père. ℞. ЄΠ·ϹΤ·ΑΥΡ·ЄΛΠΙΔΗΦΟΡΟΥ ΔΙϹ·ΚΥΜΑΙΩΝ. Pallas Promachos. Br. 33.

1310. Valérien, père. ℞. ЄΠΙ Ϲ·ΑΥΡ·ЄΛΠΙΔΗΦΟΡΟΥ ΚΥΜΑΙΩΝ. Plan d'un édifice carré orné de colonnes et de deux tours ; il est surmonté d'un personnage qui tient une urne ou un globe sur sa tête. Br. 28.

1311. Valérien, père. ℞. ϹΤ·ΑΥ·ЄΛΠΙΔΗΦΟΡΟΥ Β·ΚΥΜΑΙΩΝ. Artémis d'Éphèse et Cymé debout. Br. 27.

1312. *Gallien*. ℞. ΑΙΛ·ЄΡΜЄΙΑϹ ΠΡΥΤ·ΚΥΜΑΙΟΙϹ. Pallas debout tenant une patère et s'appuyant sur son bouclier. Br. 28.

ELAEA

1313. Tête de Pallas. ℞. Couronne de laurier. Æ. 9 (1 gr. 34).

1314. Tête de Pallas. ℞. ΕΛΑΙ. Couronne. Carré creux. Æ. 10 (1 gr. 20).

1315. Tête de Pallas. ℞. ΕΛΑ, dans une couronne. Æ. 10 (0 gr. 88).

1316. Tête de Pallas. ℞. ΕΛ. Grain d'orge dans une couronne. Br. 10.

1317. Tête de Pallas. ℞. ΕΛΑΙ. Cavalier au galop. Couronne. Br. 14.

1318. Tête de Pallas. ℞. ΕΛ·ΠΟΛΥΞΗ. Grain d'orge. Couronne. Br. 15.

1319. Proue. ℞. ΕΛΑ, dans une couronne. Br. 12.

1320. Tête de Déméter. ℞. ΕΛΑΙΤΩΝ. Torche. Couronne. Br. 16.

1321. Buste de Déméter, à dr. ℞. ΕΛΑΙΤΩΝ ΕΓΝΑΤΙΟΥ. Pallas debout, à dr. Br. 20.

1322. ΕΛΑΙΤΩΝ. Tête laurée, à dr. ℞. ЄΠΙ Π·CΑΛΩΝΙΟΥ. Vase duquel émerge un pavot et des épis. Br. 15.

1323. ΘΕΑ ΡΩΜΗ. Tête de la déesse Rome. ℞. ΕΠΙ CΤΡ·Π·CΑΛΩΝΙΟΥ ΝЄΟΥ ΕΛΑΙΤΩΝ. L'Abondance debout, sacrifiant. Br. 26.

1324. *Auguste.* ℞. ΕΛΑΙΤΩΝ. Tête d'Auguste. ℞. ΕΠΙ ΜΝΗΣΙΘΕΟΥ. Pavot entre deux épis. Br. 19.

1325. *Claude.* ℞. ЄΠΙ ΤΙ·ΔΗΜΗΤΡΙΟΥ. Corbeille remplie d'épis et de pavots. Br. 17.

1326. *Néron.* ℞. ΕΠΙ ΑΠΦΙΟΥ·Ε. Pavot et épis. Br. 19.

1327. *Domitien.* ℞. ЄΛΑΙΤΩΝ. Vase rempli d'épis et de pavots. Br. 17.

1328. *Hadrien.* ℞. ЄΛΑΙΤΩΝ. Pavot et épis. Br. 18.

1329. *Marc Aurèle.* ℞. ЄΛΑΙΤΩΝ. Autel entre deux torches. Br. 18.

1330. *Commode.* ℞. ЄΛΑΙΤΩΝ. Corbeille remplie d'épis et de pavots. Br. 14.

GRYNIUM

1331. Tête d'Apollon, de face. ℞. ΓΥΡΝΗ. Coquillage. Br. 10.

1332. Tête d'Apollon, de profil, à dr. ℞. Arc et carquois. Br. 10.

LARISSA PHRICONIS

1333. Tête d'Apollon, à dr. ℞. ΛΑ. Cavalier au galop. Br. 19.

MYRINA

1334. Tête de Pallas. ℞. ΜΥ. Buste d'Artémis, de face. Æ. 13 (1 gr. 81). — Pl. VII, fig. 16.

1335. Tête laurée d'Apollon. ℞. ΜΥΡΙΝΑΙΩΝ. Apollon Gryneus debout, à dr., tenant le rameau lustral et une patère ; à ses pieds, l'omphalos et un canthare ; monogr. Couronne au pourtour. Æ. 32 ; tétradr. (16 gr. 54).

1336. Tête d'Apollon. ℞. ΜΥΡΙΝΑΙΩΝ. Apollon Gryneus, comme ci-dessus. Æ. 17 ; drachme (3 gr. 55).

1337. Tête de Poseidon (?). ℞. ·MY. Dauphin et trident. Br. 10.
1338. Variété. Br. 11.
1339. *Trajan*. ℞. ΘЄΑΝ ΡΩΜΗΝ·ΜΥΡΙ. Tête tourelée. Br. 15.
1340. *L. Verus*. ℞. ЄΠΙ Μ·ΟΥΑ·ΑΡΙϹΤΟΦΑΝΟΥϹ ΜΥΡΙΝΑΙΩΝ. Apollon Gryneus debout, sacrifiant. Br. 23.
1341. *Commode*. ℞. ЄΠΙ ϹΤΡ·ΑΡΦΟΚΡΑ·ΜΥΡΙΝΑΙѠΝ. Apollon Gryneus debout, sacrifiant. Br. 32.
1342. *Septime Sévère*. ℞. ΜΥΡЄΙΝΑΙΩΝ. Asclépios debout. Br. 18.
1343. *Caracalla*. ℞. [ЄΠΙ ...] ΑΙ ΟΥΡ·ΦΡЄΓЄΛΛΑΝΟΥ ΜΥΡЄΙΝΑΙΩΝ. Dionysos et une Amazone debout, sacrifiant. Br. 37.
1344. Caracalla. ℞. ЄΠΙ ϹΤΡΑ·ΦΟΥΡΙΟΥ ΜЄΔΥΛΛЄΙΝΟΥ ΜΥΡЄΙΝΑΙΩΝ. Apollon Gryneus debout. Br. 31 [1].

TEMNUS

1345. Tête imberbe d'Héraclès, coiffée de la peau de lion. ℞. ΑΛΕΞΑΝΔΡΟΥ. Zeus aétophore assis; devant, une amphore entourée d'un cep de vigne; dans le champ, ΕΧΕΝΙΚΟΣ; sous le trône, ΓΕΙΤΑΣ. Ꞧ. 33; tétradr. (15 gr. 40).
1346. Tête de Dionysos. ℞. ΤΑ·ΠΛΑΤΩΝ. Grappe sur un cep. Br. 17.
1347. Tête de Dionysos. ℞. ΔΗ·ΤΑ. Pallas nicéphore debout. Br. 17.
1348. Tête de Pallas. ℞. ΑΘ·ΤΑ. Le Palladium. Br. 11.
1349. ΙЄΡΑ ϹΥΝΚΛΗΤΟϹ. Buste jeune. ℞. ΤΗΜΝЄΙΤΩΝ. Deux Némésis debout, en regard. Br. 23.
1350. ΑϹΙΝΙΟϹ ΓΑΛΛΟϹ ΑΓΝΟϹ. Tête d'Asinius Gallus. ℞. ΑΠΟΛΛΑϹ ΦΑΙΝΙΟΥ ΤΑΜΝΙΤΑΝ. Tête de Dionysos. Br. 16.
1351. *Auguste*. ℞. ΑΠΟΛΛΑϹ ΦΑΙΝΙΟΥ ΤΑΜΝΙΤΑΝ. Pallas nicéphore debout. Br. 19.

1. Voyez, à la fin de la collection, un médaillon de Gordien.

1352 *Mamée.* ℞. ЄΡΜΟϹ·ΤΗΜΝЄΙΤΩΝ. L'Hermus couché. Br. 20.

1353. *Gordien le Pieux.* ℞. ϹΤ·ΑΥ·ϹΤΡΑΤΟΝЄΙΚΙΑΝΟΥ·ΤΟ·Β·ΤΗΜΝЄΙΤΩΝ. Asclépios debout. Br. 35.

1354. *Tranquilline.* ℞. ϹΤ·ΑΥ·ϹΤΡΑΤΟΝЄΙΚΙΑΝΟΥ·Β·ΤΗΜΝЄΙ-ΤΩΝ. Pallas nicéphore. Br. 28.

1355. *Philippe, fils.* ℞. ΤΗΜΝЄΙΤΩΝ·ЄΡΜΟϹ. L' Hermus assis. Br. 21.

TISNA

1356. Tête imberbe cornue d'un fleuve, à g. ℞. [ΤΙΣ]ΝΑΙΟΝ. Vase à une anse. Br. 17.

1357. Tête imberbe cornue, à g. ℞. ΤΙΣΝΑΙΟ. Épée dans son fourreau (?). Br. 10.

BŒONE (ville d'Æolide ?)

1358. Tête de femme, à dr. ℞. ΒΟΙΩΝΙ. Taureau. Br. 9.

ÆOLIA (ville d'Æolide ?)[1]

1359. Tête de Pallas, à dr. ℞. ΑΙΟΛΕ. Foudre, caducée et Α. Æ. 16 (2 gr. 60).

SYROS (île des Cyclades)

1360. Tête de Dionysos imberbe, de face. ℞. ΣΥΡΙ. Tête de bouc. Carré creux. Æ. 8 (0 gr. 59).

ORONTE, satrape en Mysie (362 av. J.-C.)

1361. Hoplite agenouillé, combattant avec la lance et le bouclier. ℞. ΟΡΟΝΤΑ. Protome de sanglier ailé. Æ. 16 (2 gr. 79). Frappé à Clazomène. — Pl. VIII. fig. 1.

1362. Tête de Pallas. ℞. ΟΡΟΝΤΑ. Protome de Pégase ailé. Æ. 17 (3 gr. 13). Frappé à Lampsaque. — Pl. VIII, fig. 2.

1363. Tête barbue et laurée du satrape. ℞. ΟΡΟΝΤΑ. Protome

1. Ces pièces sont attribuées à Méthymna, dans le Catalogue du Musée Britannique, *Troas, Aeolis*, etc., p. 171.

de Pégase. Br. 13. Frappé à Lampsaque. — Pl. VIII, fig. 3.

SPITHRIDATE, satrape en Ionie (vers 334 av. J.-C.).

1364. Tête du satrape, coiffée de la tiare perse, à g. ℞. ΣΠΙΘΡΙ. Protome de cheval. AR. 15 (2 gr. 77). Frappé à Cymé. — Pl. VIII, fig. 4.

1365. Même tête du satrape, à dr. ℞. ΣΠΙ. Protome de cheval, et le symbole ♀. Br. 14. — Pl. VIII, fig. 5.

1366. Même tête du satrape, à g. ℞. ΣΠΙΘΡΙ. Protome de Pégase. AR. 14 (2 gr. 63). Frappé à Lampsaque. — Pl. VIII, fig. 6.

MEMNON LE RHODIEN, satrape en Ionie (vers 334 av. J.-C.).

1367. Le roi de Perse à demi agenouillé, à dr., tenant sa javeline. ℞. Dépression creuse, en forme de quadrupède. AR. 23 (15 gr. 20). Frappé à Éphèse.

## LESBOS

### ANTISSA

1368. Tête d'Apollon. ℞. ΑΝΤΙΣ. Tête archaïque de Dionysos avec une tiare allongée et une barbe en pointe ; caducée. Br. 17.

### ERESUS

1369. Tête d'Hermès, à g. ℞. ΕΡΕΣΙ. Tête de femme, à g. Br. 9.

1370. Tête d'Hermès, à dr. ℞. ΕΡΕΣΙ. Épi et monogr. Br. 13.

1371. *Antonin le Pieux*. ℞. CΑΠΦΩ·ЄΡЄC. Tête de Sapho, à dr. Br. 18.

1372. *Marc Aurèle*. ℞. ΕΠΙ CΤΡ·ΠΟΜ·ΤΡΥΦΩΝΙΑΝΟΥ ЄΡЄCΙΩΝ. Temple à huit colonnes. Br. 33.

1373. *L. Verus*. ℞. ЄΡЄCΙ. Tyché debout. Br. 23.

1374. *Lucille*. ℞. ЄΡЄCΙ. Asclépios debout. Br. 17.

1375. *Commode*. ℞. ΕΡΕCΙΩΝ. Asclépios debout. Br. 21.

1376. *Philippe, père*. ℞. ΕΠΙ CΤΡΑ·ΑΥΡ·ΓΑΜΙΚΟΥ·Β·ЄΡЄCΙΩ. Pallas nicéphore debout. Br. 30.

METHYMNA

1377. Hoplite à demi agenouillé, combattant, à g. ℟. Cavalier au galop, à dr. Carré creux. Æ. 12 (2 gr. 75).
1378. Tête de Pallas. ℟. MA. Mufle de lion, de face. Carré creux. Æ. 12 (1 gr. 57).
1379. Tête archaïque de Dionysos Phallen, avec une tiare allongée et une barbe en pointe. ℟. MAΘYMNA. Canthare. Br. 13.
1380. MHΘYMNAΩN. Tête nue d'Héraclès barbu. ℟. Tête archaïque de Dionysos, avec barbe en pointe. Br. 14.
1381. *Commode.* ℟. MHΘYMNAIΩN. Buste de Pallas. Br. 17.
1382. Commode. ℟. MHΘYMNAIΩN. Tête archaïque de Dionysos Phallen. Br. 14.
1383. *Julia Domna.* ℟. ЄΠΙ...TOKΛEOYC·MHΘYMNAIΩN. Pallas debout sacrifiant. Br. 25.
1384. Julia Domna. ℟. ЄΠΙ CT·ANTANΔPOY MHΘYMNAIΩN. Héros debout, le pied sur un rocher, portant la main droite à son visage. Br. 26.

MYTILÈNE

1385. ΛE. Deux têtes de veau affrontées. ℟. Carré creux. Æ. 9 (1 gr. 22).
1386. Tête laurée d'Apollon. ℟. MYTIΛHNAON. Tête de femme. Carré creux. Æ. 15 (3 gr. 94). — Pl. VIII, fig. 7.
1387. Tête de femme, de face. ℟. MYTI. Tête de lion. Carré creux. Æ. 9 (0 gr. 92).
1388. Tête d'Apollon. ℟. MYTI. Tête de femme ; lézard. Æ. 11 (1 gr. 33).
1389. Tête d'Apollon. ℟. MYTI. Lyre ; abeille. Æ. 13 (2 gr. 68).
1390. Tête d'Apollon. ℟. MYTI. Lyre ; massue. Æ. 13 (2 gr. 80).
1391. Tête d'Apollon. ℟. MYTI. Lyre et monogr. Br. 16.
1392. Tête de Pallas. ℟. MYTIΛHNAIΩN. Télesphore debout. Br. 13.
1393. Tête de Zeus Ammon. ℟. MYTIΛHNAIΩN. Xoanon de Zeus Ammon barbu, de face ; deux monogr. Couronne de lierre. Æ. 39 ; tétradr. 17 gr. 70. — Pl. VIII, fig. 8.

1394. ΘΕΟϹ ΑΜΜΩΝ. Tête de Zeus Ammon. ℞. ЄΠΙ ϹΤΡ·ΒΑΛ·ΑΡΙϹΤΟΜΑΧΟΥ·ΜΥΤΙΛΗΝΑΙΩΝ. Asclépios et Hygie debout. Br. 30[1].

1395. *Ælius Caesar.* ΛΟΥΚΙΟϹ ΑΙ·ΚΑΙϹΑΡ. Tête d'Ælius Cæsar. ℞. ΜΥΤΙΛΗ. Serpent sur une galère. Br. 17.

1396. *Antonin le Pieux.* ℞. ΚΟΙΝΟΝ ΜΥΤΙΛΗΝΑΙΩΝ ΚΑΙ ΠЄΡΓΑΜΗΝΩΝ. Artémis et Asclépios debout se donnant la main. Br. 31.

1397. *L. Verus.* ℞. ЄΠΙ ϹΤΡΑ·ΠΟΜ·ΤΡΥΦΩΝΙΑΝΟΥ ΜΥΤΙ. Pallas debout, sacrifiant. Br. 37.

1398. L. Vérus. ℞. ΜΥΤΙΛΗΝΑΙΩΝ. L'empereur à cheval. Br. 36.

1399. *Julia Domna.* ℞. ΜΥΤΙΛΗΝΑΙΩΝ·ϹΤΡ·ΛЄΟΝ. Artémis terrassant un cerf. Br. 20.

1400. *Caracalla.* ℞. ЄΠΙ ϹΤΡ·ΑΠЄΛΟΥ (*sic*) Β·ΜЄΝЄΜΑΧΟΥ·ΜΥΤΙΛΗΝΑΙΩΝ. L'empereur à cheval au galop, combattant un ennemi terrassé. Br. 33.

1401. *Élagabale.* ℞. ΑΝΝΙΑ ΑΥΡ·ΦΑΥϹΤЄΙΝΑ ΜΥΤΙΛΗΝΑΙΩΝ. Buste d'Annia Faustina. Br. 33.

1402. *Sévère Alexandre.* ℞. ...ΑΥ·ΠΡΟЄΙΔЄΙΚΤΟΥ (*sic*) ΠΑΡΑΔ... ΜΙΤΥΛΗΝΑΙΩΝ. L'empereur à cheval au galop. Br. 34.

1403. *Gallien.* ℞. ЄΠΙ Ϲ·ΒΑΛ·ΑΡΙϹΤΟΜΑΧΟΥ ΜΥΤΙΛΗΝΑΙΩΝ. Tyché debout. Br. 22.

### NASOS (île)

1404. Tête d'Apollon. ℞. ΝΑΣΙ. Lyre; dauphin. Br. 16.

### PYRRHA

1405. Tête de femme. ℞. ΠΥΡ. Chèvre. Br. 10.

### MONNAIES D'ELECTRUM

(*Lesbos, Phocée et villes incertaines*).

1406. Protome de cheval bridé, galopant à gauche; au-dessus, un serpent (?). ℞. Trois empreintes creuses dans les-

1. Voyez plus loin, aux *Médaillons*.

quelles on pourrait peut-être distinguer des oiseaux ou des serpents. El. 22. Stat. (14 gr. 24). — Pl. VIII, fig. 9.

1407. Pégase à g. ℞. Deux carrés creux. El. 15 (3 gr. 65). — Pl. VIII, fig. 10.

1408. Quatre mufles de lion, de face, dans les compartiments d'un carré partagé en quatre parties. ℞. Deux carrés creux. El. 14 (4 gr. 55). — Pl. VIII, fig. 11.

1409. Type informe, granuleux. ℞. Deux carrés creux. El. 13 (4 gr. 57). — Pl. VIII, fig. 12.

1410. Sorte d'étoile à huit rayons, inscrite dans un carré. ℞. Carré creux orné d'une longue tige en arête de poisson et de deux globules. El. 10 (2 gr. 22). — Pl. VIII, fig. 13.

1411. Tête de femme, les cheveux longs, de profil, à g. ; style très archaïque. ℞. Deux carrés creux. El. 13 (4 gr. 66). — Pl. VIII, fig. 14.

1412. Tête de femme, de style archaïque, de profil, à g. ; derrière, un phoque. ℞. Carré creux. El. 9 (2 gr. 61).

1413. Tête de femme, à g. ℞. Carré creux. El. 10 (2 gr. 55).

1414. Tête de femme, à g., les cheveux noués sur la nuque ; dessous, un phoque. ℞. Carré creux. El. 10 (2 gr. 52).

1415. Tête laurée imberbe, à g. ; dessous, un phoque. ℞. Carré creux. El. 11 (2 gr. 54).

1416. Tête de femme, à g. ; dessous, un phoque. ℞. Carré creux. El. 10 (2 gr. 55).

1417. Tête de femme, à g., les cheveux dans un saccos. ; dessous, un phoque. ℞. Carré creux. El. 9 (2 gr. 54).

1418. Tête laurée d'Apollon, à g. ; derrière, un phoque. ℞. Carré creux. El. 10 (2 gr. 54).

1419. Tête barbue d'un Perse, coiffé de la tiare ; devant, A. ℞. Carré creux. El. 9 (2 gr. 55).

1420. Sirène vue de face, les quatre ailes éployées. ℞. Carré creux. El. 10 (2 gr. 62).

1421. Tête de sanglier, à g. ; dessous, un phoque. ℞. Carré creux. El. 10 (2 gr. 65). — Pl. VIII, fig. 15.

1422. Tête de veau, à g. ; devant, un phoque. ℞. Carré creux. El. 9 (2 gr. 59).

1423. Tête de bouc, à dr. R'. Carré creux. El. 6 (0 gr. 27).
1424. Bucrane, de face. R'. Carré creux. El. 8 (0 gr. 65). — Pl. VIII, fig. 16.
1425. Tête de bélier, à dr.; dessous, un coq. R'. Tête incuse d'Héraclès, à dr. El. 10 (2 gr. 57).
1426. Même droit. R'. Tête de lion, incuse, à g. El. 10 (2 gr. 57).
1427. Protome de taureau, à g. R'. Tète de lion, incuse, à g. El. 10 (2 gr. 56).
1428. ΛΕ. Tête de lion, à dr. R'. Tète de veau, incuse, à dr. El. 10 (2 gr. 56).
1429. Tète imberbe, diadémée, à dr. R'. Casque, dans un carré; devant, Σ. El. 10 (2 gr. 51).
1430. Tête imberbe, laurée, à dr. R'. Tête de femme, à dr., dans un carré. El. 10 (2 gr. 56).
1431. Tête de femme, diadémée, à dr. R'. Tête imberbe couronnée de lierre, à dr., dans un carré. El. 10 (2 gr. 52).
1432. Tête de femme, à dr., les cheveux dans un saccos. R'. Deux termes, l'un barbu, ithyphallique, placés en regard, dans un carré. El. 10 (2 gr. 46).
1433. Tête cornue de Satyre, imberbe, à dr. R'. Tête de Gorgone, de face. El. 10 (2 gr. 52).
1434. Tête nue, imberbe, à dr. R'. Tète de taureau, à dr., dans un carré. El. 11 (2 gr. 55). — Pl. VIII, fig. 17.
1435. Tête de femme, de face, les cheveux relevés. R'. Tête de vache, à dr., dans un carré. El. 12 (2 gr. 50). — Pl. VIII, fig. 18.
1436. Protome de sanglier ailé, à g. R'. Sphinx assis, dans un carré. El. 12 (2 gr. 57). — Pl. VIII, fig. 19.
1437. Sirène assise, à dr., armée du bouclier. R'. Bucrane orné de bandelettes. El. 10 (1 gr. 02). — Pl. VIII, fig. 20.

## IONIE

### CLAZOMÈNE

1438. Protome de sanglier ailé, à dr. R'. Carré creux. AR. 17 (6 gr. 88).

1439. Protome de sanglier ailé, à dr. ℟. Carré creux. Æ. 13 (2 gr. 95).
1440. Protome de sanglier ailé, à dr. ℟. Carré creux, Æ. 8 (0 gr. 35).
1441. Protome de sanglier ailé, à dr. ℟. Carré creux, avec Κ. Æ. 10 (0 gr. 94).
1442. Protome de sanglier ailé, à dr. ℟. Tête de Pallas à dr., dans un carré creux. Æ. 10 (1 gr. 40).
1443. Tête d'Apollon, de face. ℟. ΜΗΤΡΟΔΩΡΟ[Σ·ΚΛΑΖΟ]ΜΕΝΙΟΝ. Cygne. Æ. 26 (15 gr. 90).
1444. Tête d'Apollon, de face. ℟. ΑΠΟΛΛΑΣ·ΚΛΑ. Cygne ; tête de bélier. Æ. 12 (2 gr. 05).
1445. Tête d'Apollon, de face. ℟. ΕΟΘΥΔΑΜΟΣ·ΚΛΑ. Cygne. Æ. 11 (1 gr. 61).
1446. Tête d'Apollon, de face. ℟. ΘΕΟΔΩΡΟΣ·ΚΛΑ. Cygne. Æ. 12 (2 gr. 02).
1447. Variété, avec ΙΚΕΣΙΟΣ·ΚΛΑΖΟ. Æ. 12 (1 gr. 96).
1448. Mêmes types, avec [Κ]ΛΕΑΡΙΣΤΟΣ·ΚΛΑ. Æ. 12 (1 gr. 85).
1449. Mêmes types, avec ΛΕΟΚΑΙ[Ο]·ΚΛΑ. Æ. 14 (4 gr. 12).
1450. Mêmes types, avec ΛΕΟΚΑΙΟ·ΚΛΑ. Æ. 14 (2 gr. 07).
1451. Mêmes types, avec ΜΝΗΣΙΘΕΟΣ·ΚΛΑΖΟ. Æ. 12 (1 gr. 88).
1452. Mêmes types, avec ΠΥΘΕΟΣ·ΚΛΑ. Æ. 15 (4 gr. 11).
1453. Mêmes types, avec le même nom. Æ. 12. (2 gr.).
1454. Mêmes types, avec ΦΑΝΗΣ·ΚΛΑ. Æ. 12 (2 gr. 01).
1455. Mêmes types, avec ΦΑΝΟΠΟΛΙΣ·ΚΛΑ. Æ. 15 (4 gr. 08).
1456. Tête d'Apollon, à dr. ℟. ΚΛΑ. Protome de bélier ; massue. Br. 15.
1457. Tête de Pallas, de face. ℟. ΚΛΑΣΟΜΕΝΙΩΝ. Bélier à dr. Br. 15.
1458. Tête de Pallas, de face. ℟. ΕΟ[Θ]ΥΔΑΜΟ. Bélier, à dr. Br. 11.
1459. Variété, avec ΜΑΝΔΡΩΝΑ. Br. 11.
1460. Variété, avec ΓΥΘΩΝ. Br. 11.
1461. Variété, avec ΦΑΝΟΚΛΗΣ. Br. 11.
1462. Tête de Pallas, à g. ℟. ΘΕΟΔΩΡΟΣ. Tête de bélier. Br. 11.

1463. Tête de Pallas, à dr. ℞. ΠΥΘΕΟΣ. Bélier, à dr. Br. 17.
1464. Tête de Pallas, à g. ℞. ΑΠΟΛΛΩΝΙΔΗΣ. Bélier couché, se relevant. Br. 11.
1465. Tête de Pallas, à dr. ℞. ΚΛΑΞΟΜΕΝΙΩΝ. Bélier couché, à dr. Br. 18.
1466. Tête de Pallas, à dr. ℞. ΚΛΑΖΟΜΕ. Chouette. Br. 19.
1467. Tête jeune diadémée, à dr. ℞. ΚΛΑΖΟΜΕΝΙΩΝ. Bélier couché. Br. 21.
1468. ΡΩΜΗ·CΥΝΚΛΗΤΟΣ. Têtes affrontées de Rome tourelée et du Sénat diadémé. ℞. ΚΛΑΖΟΜΕΝΙΩΝ. Asclépios debout. Br. 18.
1469. ΙΕΡΑ CΥΝΚΛΗΤΟC. Tête du Sénat. ℞. ΚΑ·ΘΕΜΙCΤΟ· ΚΛΑΣΟΜΕΝΙΩΝ. Pallas nicéphore debout, à dr. Br. 27.
1470. *Auguste.* ΣΕΒΑΣΤΟΣ ΚΤΙΣΤΗΣ. Tête d'Auguste. ℞. ΚΛΑ-ΖΟΜΕΝΙΩΝ. Guerrier debout, à dr. Br. 18.
1471. *Agrippine.* ℞. ΚΛΑΖΟΜΕΝΙΩΝ. Pallas nicéphore, debout. Br. 18.
1472. *Hadrien.* ℞. ΚΛΑΣΟΜΕΝΙ·CΤΡ·ΚΑ·ΘΕΜΙCΤΟΚΛ. Cybèle debout entre deux lions. Br. 31.
1473. *Marc Aurèle et Lucius Verus.* ℞. ...ΑΧΟΥ·ΚΛΑΣΟ... Tyché debout. Br. 33.
1474. *Lucille.* ℞. ΚΛΑΣΟΜΕΝΙΩΝ. Bélier se relevant. Br. 14.
1475. *Commode.* ℞. CΤΡΑ·ΚΛΑΥΔΙΑΝΟΥ·ΚΛΑΖΟΜΕΝΙΩΝ. Cybèle debout entre deux lions. Br. 32.
1476. Commode. ℞. ΓΑ·ΤΙ·ΔΟΜΕC·CΤΡ·ΚΛΑ. Asclépios debout. Br. 20.
1477. *Caracalla.* ℞. ΚΛΑΣΟΜΕΝΙΩΝ. Cérès debout. Br. 23.
1478. *Caracalla et Geta.* ℞. ....ΩΝΟC·ΔΑΜ·ΤΟ·ΚΛΑΣΟΜΕ-ΝΙΩΝ. Poseidon assis. Br. 34.
1479. *Mamée.* ℞. ΚΛΑΖΟΜΕΝΙΩΝ. Pallas nicéphore. Br. 26.
1480. *Valérien, père.* ℞. CΤ·ΑΥ·ΔΙΟΝΥCΙΟΥ·ΚΛΑΣΟΜΕΝΙΩΝ. Héros nu, casqué, le bouclier au bras, tenant sa lance et brandissant son parazonium. Br. 28.
1481. Valérien père. ℞. CΤ·ΑΥ·ΔΙΟΝΥCΙΟΥ·ΚΛΑΣΟΜΕΝΙΩΝ. Cavalier. Br. 27.

1482. *Gallien.* ℞. ΚΛΑΣΟΜΕΝΙΩΝ. Pallas debout, sacrifiant. Br. 20.

1483. Gallien. ℞. ΚΛΑΣΟΜΕΝΙΩΝ. Pallas nicéphore, debout. Br. 22.

COLOPHON

1484. Tête d'Apollon, à dr. ℞. Lyre, dans un carré creux. Æ. 15 (5 gr. 17).

1485. Tête d'Apollon, à g. ℞. ΚΟΛΟΦΩΝΙΟΝ. Lyre, dans un carré creux. Æ. 26 (12 gr. 93).

1486. Tête d'Apollon, à g. ℞. ΚΟΛΟΦΩ·ΑΣΤΥ. Lyre. Æ. 15 (3 gr. 35).

1487. Tête d'Apollon, à g. ℞. ΚΟΛΟΦΩ·ΑΣΤΥ. Lyre. Æ. 11 (1 gr. 02).

1488. Tête d'Apollon, à g. ℞. ΚΟΛΟΦΩ·ΝΙΚΙΑΣ. Lyre. Æ. 16 (3 gr. 53).

1489. Tête d'Apollon, à dr. ℞. ΚΟΛΟΦΩΝΙΩΝ. Apollon debout, à dr., vêtu d'un chiton talaire, tenant un rameau orné de bandelettes et s'appuyant de la main g. sur sa lyre. Couronne de laurier. Æ. 34 (15 gr. 25).

1490. Tête d'Apollon. ℞. ΚΟ·ΔΙΟΝΥΣΙ·ΦΑΝΗΣ. Protome de cheval. Br. 14.

1491. Variété, avec ΚΟΛΟ·ΔΙΟΦΑ. Br. 13.

1492. Variété, avec ΚΟΛ·ΕΠΙΓΟΝΟΣ. Br. 13.

1493. Variété, avec ΚΟ·ΚΟΝΝΙΣ. Br. 14.

1494. Variété, avec ΚΟ·ΜΗΤΡΟΔΩ. Br. 15.

1495. Variété, avec ΚΟΛ·ΠΑΣΙ. Br. 12.

1496. Variété, avec ΚΟΛ·ΣΩΚΡΑΤΗ. Br. 13.

1497. Tête d'Apollon, à dr. ℞. ΚΟΛ·ΠΑΝΤΑΓΝΩΤΟΣ. Guerrier à cheval, à dr. Br. 20.

1498. Variété, avec ΚΟΛ·ΤΗΛΕΓΟΝΟΣ. Br. 17.

1499. Tête d'Apollon, de face. ℞. ΚΟΛ·ΜΟΙΡΑΣ. Lyre. Br. 13.

1500. Tête d'Apollon, à dr. ℞. ΚΟΛΟΦΩΝΙΩΝ·ΑΡΤΕΜΙΔΩ... Trépied. Br. 20.

1501. Tête d'Apollon, de face. ℞. ΚΟΛΟΦΩΝΙ...ΔΗΜΗΤΡΙΟ... Trépied. Br. 18.

1502. *Commode.* ℟. ΚΟΛΟΦΩΝΙΩΝ. Bélier. Br. 16.
1503. *Otacilia Severa.* ℟. ЄΠΙ CΤΡΑ·ΑΥΡ·ΛΟΥΚΙΩΝ·ΦΙΛΟCΕΒ· ΚΟΛΟΦΩΝΙΩΝ. Athlète nu, debout à dr., les bras pendants, les poings fermés. Br. 29.
1504. *Herennius Etruscus.* ℟. ЄΠΙ CΤΡΑ·ΦΛ·ΑΓΑΘΟΚΛЄΟΥC ΚΟΛΟΦΩΝΙΩΝ. Apollon assis à g., avec sa lyre. Br. 29.
1505. *Trébonien Galle.* ℟. ΚΟΛΟΦΩΝΙΩΝ. Tyché debout. Br. 20.
1506. *Volusien.* ℟. ЄΠΙ CΤΡ·ΚΑ·ΚΑΛΛΙCΤΟΥ ΚΟΛΟΦΩΝΙΩΝ. Apollon assis à g., avec sa lyre. Br. 28.
1507. Volusien. ℟. ЄΠΙ CΤΡ·ΚΑ·ΚΑΛΛΙCΤΟΥ ΚΟΛΟΦΩΝΙΩΝ. Artémis d'Éphèse debout, de face. Br. 30.
1508. *Gallien.* ℟. ЄΠ·CΤΡ·Π·ΑΙ·ΚΑΛΛΙΝЄΙΚΟΥ ΚΟΛΟΦΩΝΙΩΝ. Apollon assis à g., avec sa lyre. Br. 25.
1509. Gallien. ℟. ЄΠ·CΤΡ·ΠΟ·ΑΙ·ΚΑΛΛΙΝЄΙΚΟΥ ΚΟΛΟΦΩΝΙΩΝ. Pallas debout, sacrifiant. Br. 25.
1510. Gallien. ℟. ЄΠ·CΤΡ·Π·ΑΙ·ΚΑΛΛΙΝЄΙΚΟΥ ΚΟΛΟΦΩΝΙΩΝ. Hadès assis à g., avec Cerbère. Br. 25.

## ÉPHÈSE

1511. Tête d'Artémis, à dr., le carquois sur l'épaule. ℟. ΕΦ. Artémis éphésienne, debout, de face, avec ses attributs ; petit cerf. Or, 16 (8 gr. 50).
1512. Variété. Or, 17 (8 gr. 71).
1513. [ΕΦΕΣΙ]ΟΝ. Abeille. ℟. Carré creux. Ꭱ. 21 (13 gr. 55).
1514. ΕΦΕΣ[ΙΟΝ]. Abeille. ℟. Carré creux. Ꭱ. 14 (3 gr. 05).
1515. ΕΦ. Abeille. ℟. Carré creux. Ꭱ. 18 (7 gr. 35).
1516. Même description. Ꭱ. 15 (3 gr. 16).
1517. ΕΦ·ΤΙΜΑΡΧΟΣ. Abeille. ℟. Croix dans un carré creux. Ꭱ. 16 (7 gr. 50).
1518. ΕΦ. Abeille. ℟. ΔΙΟΤΙΜΙΔΑ, sur une croix. Ꭱ. 15 (1 gr. 55).
1519. Variété, avec ΜΕΝΕΣΘΕΥ. Ꭱ. 11 (1 gr. 72).
1520. Abeille. ℟. ΕΦ. Deux têtes de cerf affrontées. Ꭱ. 11. (1 gr. 15).

1521. Tête imberbe, à g. ℞. ΕΦ dans un carré creux. Æ. 9 (0 gr. 50).

1522. Tête d'Artémis, à dr. ℞. ΕΦ. Abeille. Æ. 11 (2 gr. 20).

1523. ΕΦ. Abeille. ℞. ΑΘΗΝΟΜΑΝΔΡΟΣ. Protome de cerf et palmier. Æ. 23 (14 gr. 58).

1524. Variété, avec ΑΜΥΝΤΩΡ. Æ. 23 (15 gr.).

1525. Variété, avec ΑΡΙΣΤΑΓΟΡΑΣ. Æ. 24 (15 gr.).

1526. Variété, avec ΑΡΙΣΤΟΣ. Æ. 25 (15 gr. 04).

1527. Variété, avec ΒΛΟΣΩΝ. Æ. 23 (14 gr. 60).

1528. Variété, avec ΞΗΝΗΣ. Æ. 23 (15 gr.).

1529. Variété, avec ΘΕΟΔΩΡΟΣ. Æ. 23 (15 gr. 30).

1530. Variété, avec ΘΡΑΣΥΛΟΧΟΣ. Æ. 23 (15 gr. 30).

1531. Variété, avec ΚΛΑΥΣΤΡΙΟΣ. Æ. 23 (14 gr. 96).

1532. Variété, avec ΚΛΕΟΝΙΚΟ. Æ. 23 (14 gr. 95).

1533. Variété, avec ΚΟΜΗΣ. Æ. 24 (14 gr. 95).

1534. Variété, avec ΜΑΝΤΙΚΡΑΤΗΣ. Æ. 23 (15 gr. 11).

1535. Variété, avec ΜΕΝΙΠΠΟΣ. Æ. 23 (15 gr.).

1536. Variété, avec ΟΡΧΑΜΕΝΙΟΣ. Æ. 22 (14 gr. 90).

1537. Variété, avec ΠΑΝΔΙΩ. Æ. 23 (14 gr. 90).

1538. Variété, avec ΠΟΛΥΞΗΛΟΣ. Æ. 23 (14 gr. 42).

1539. Variété, avec ΠΡΟΜΕΝΗΣ. Æ. 22 (15 gr.).

1540. Variété, avec ΤΕΙΜΑΓΟΡΗΣ. Æ. 22 (15 gr.).

1541. Variété, avec ΤΙΜΟΛΑΣ. Æ. 23 (14 gr. 71).

1542. Même description, avec [Φ]ΥΛΑΚΟΣ. Æ. 18 (5 gr. 58).

1543. ΕΦ·ΠΕ. Abeille. ℞. ΣΥΝ. Héraclès enfant étouffant deux serpents. Æ. 21 (11 gr. 12).

1544. Tête d'Artémis, à dr. ℞. ΕΦΕ·ΑΘΗΝΑΙΟΣ. Arc, carquois et abeille. Æ. 19 (5 gr. 58).

1545. Variété, avec ΕΡΞΙΑΣ. Æ. 19 (5 gr. 60).

1546. Variété, avec ΑΛΕΞΑΝΔΡΟΣ. Æ. 20 (6 gr. 55).

1547. Variété, avec ΑΝΤΙΓΟΝΟΣ. Æ. 20 (6 gr. 57).

1548. Variété, avec ΑΠΟΛΛΟΔΩΡΟΣ Æ. 19 (6 gr. 46).

1549. Variété, avec ΑΡΙΣΤΟΚΡΑ ... Æ. 19 (6 gr. 45).

1550. Variété, avec ΑΡΙΣΤΡΑΤΟΣ. Æ. 19 (6 gr.).

1551. Variété, avec ΒΑΤΤΑΣ. Æ. 21 (6 gr. 61).

1552. Variété, avec ΔΗΜΗΤΡΙΟΣ. Æ. 20 (6 gr. 50).
1553. Variété, avec ΔΗΜΟΦΩΝ. Æ. 20 (6 gr. 68).
1554. Variété, avec ΔΙΑΙΤΟΣ. Æ. 19 (6 gr. 50).
1555. Variété, avec ΕΡΜΩΝΙ... Æ. 21 (6 gr. 56).
1556. Variété, avec ΘΕΡΣΙΛΟΧΟΣ. Æ. 20 (6 gr. 50).
1557. Variété, avec ΙΔΟΜΕΝΕΥΣ. Æ. 19 (6 gr. 62).
1558. Variété, avec ΚΑΛΛΙΣΤΡΑΤΟΣ. Æ. 20 (6 gr. 59).
1559. Autre exemplaire. Æ. 21 (6 gr. 46).
1560. Variété, avec ΛΙΜΝΑΙΟΣ. Æ. 22 (6 gr. 52).
1561. Variété, avec ΜΥΤΑΣ. Æ. 20 (6 gr. 46).
1562. Variété, avec ΝΙΚΙΑΣ. Æ. 19 (6 gr. 50).
1563. Variété, avec ΠΑΡΡΑΣΙΟΣ. Æ. 21 (6 gr. 50).
1564. Variété, avec ΠΡΩΤΙΩΝ. Æ. 19 (6 gr. 37).
1565. Variété, avec ΣΩΣΙΣ. Æ. 21 (6 gr. 60).
1566. Variété, avec ΦΙΛΙΝΟΣ. Æ. 21 (6 gr. 25).
1567. Variété, avec ΧΑΡΟΠΙΝΟ. Æ. 19 (6 gr. 62).
1568. ΕΦ. Abeille. ℟. ΑΝΔΡΩΝ. Cerf debout; derrière, un palmier. Æ. 17 (3 gr. 50).
1569. Variété, avec ΑΡΙΣΤΕΑ. Æ. 18 (4 gr. 10).
1570. Variété, avec ΑΡΙΣΤΟΦΩ. Æ. 18 (4 gr. 20).
1571. Variété, avec ΑΡΚΑΣ. Æ. 20 (4 gr. 30).
1572. Variété, avec ΑΣΚΛΗΠΙΑΔΗΣ. Æ. 18 (3 gr. 75).
1573. Variété, avec ΒΑΔΡΟΜΙΟΣ. Æ. 18 (4 gr.).
1574. Variété, avec ΒΙΑΝΩΡ. Æ. 18. (4 gr. 02).
1575. Variété, avec ΕΡΜΟΛΑΟΣ. Æ. 17 (4 gr.).
1576. Variété, avec ΕΥΚΛΗΣ. Æ. 17 (4 gr. 06).
1577. Variété, avec ΕΦΕΣΙΩΝ et abeille. Æ. 18 (4 gr. 06)
1578. Variété, avec ΘΕΟΔΟΤΟ. Æ. 16 (4 gr. 05).
1579. Variété, avec ΚΑΛΛΙΣΘΕΝ. Æ. 18 (4 gr. 16).
1580. Variété, avec ΛΑΜΠΡΙΑΣ. Æ. 17 (4 gr. 10).
1581. Variété, avec ΜΑΝΔΡΩΝ. Æ. 16 (4 gr. 02).
1582. Variété, avec ΜΗΤΡΑΣ. Æ. 16 (4 gr. 12).
1583. Variété, avec ΝΙΚΩΝ. Æ. 17 (4 gr. 16).
1584. Variété, avec ΠΛΑΤΩΝ. Æ. 18 (4 gr. 20).
1585. Variété, avec ΠΥΡΡΑΛΙΩΝ. Æ. 18 (4 gr. 15).
1586. Variété, avec ΣΙΜΑΛΙΩΝ. Æ. 19 (4 gr. 22).

1587. Variété, avec ΣΩΤΑΣ. AR. 17 (3 gr. 95).
1588. Variété, avec ΤΕΛΕΣΙΦΡΩΝ. AR. 19 (4 gr. 03).
1589. Variété, avec ΧΑΛΚΙΔΕΥΣ. AR. 19 (4 gr. 17).
1590. Variété, avec ΧΑΡΜΙΝΟΣ. AR. 17 (3 gr. 70).
1591. ΕΦ. Abeille ℟. ΣΚΟΠΗΣ. Cerf agenouillé, à g.; osselet. Br. 19.
1592. ΕΦ. Abeille. ℟. ΑΙΣΣΙΔΗΣ. Même type. Br. 14.
1593. Variété, avec ΑΝΤΙΑΛΚΙΔΑΣ. Br. 12.
1594. Variété, avec ΕΥΑΝΘΗΣ. Br. 13.
1595. ΕΦ. Abeille. ℟. ΕΧΕΔΑΜΑ. Cerf s'agenouillant. Br. 10.
1596. Variété, avec ΠΟΛΥΞΗΛΟΣ. Br. 14.
1597. Variété, avec ΠΥΘΑΓΟΡΑΣ. Br. 14.
1598. Variété, avec ΤΗΛΕΦΟΣ. Br. 14.
1599. Ε. Abeille. ℟. ΔΟΚΚΑΛΟΣ. Cerf s'agenouillant. Br. 15.
1600. ΕΦ. Abeille. ℟. ΕΥΘΥΚΡΑΤΗ[Σ]. Cerf debout; carquois. Br. 17.
1601. Variété, avec ΗΡΑΚΛΕΙΤΟ. Br. 15.
1602. Variété, avec ΑΡΚΑΣ et $\overset{\text{Ο}}{\Sigma}$. Br. 18.
1603. ΕΦ. Abeille dans une couronne. ℟. ΖΩΠΥΡΟΣ. Cerf debout; derrière, une torche. Br. 12.
1604. Variété, avec ΠΥΘΩΝ. Br. 13.
1605. ΕΦ. Abeille dans une couronne. ℟. ΕΞΑΧΩ. Cerf broutant. Br. 15.
1606. Buste d'Artémis. ℟. ΕΦ·ΔΗΜΗΤΡΙ. Protome de cerf et torche. Br. 24.
1607. Tête d'Artémis. ℟. [Ε]ΥΒΟΥΛΙΔΗ. Protome de cerf. Br. 14.
1608. Tête d'Artémis. ℟. ΔΗΜΗΤΡΙ·ΚΩΚΟΣ·ΣΩΠΑΤΡΟΣ·ΕΦ. Torche entre deux cerfs. Br. 20.
1609. Têtes accolées des triumvirs M. Antoine, Octave et Lépide. ℟. ΑΡΧΙΕΡΕΥΣ·ΓΡΑΜ·ΓΛΑΥΚΩΝ·ΕΦΕ·ΜΑΖΑΣ. Artémis éphésienne de face. Br. 17.
1610. Variété. ℟. Lég. fruste. Br. 18.
1611. *Auguste.* ℟. ΓΡΑΜΜΑΤΕΥΣ ΑΡΙΣΤΕΑΣ ΕΦΕ·ΑΓΡΕΥΣ. Cerf debout. Br. 15.

1612. Auguste. ℞. ΑΡΧΙΕΡΕΥΣ ΑΣΚΛΑΣ ΕΦΕ·ΤΡΥΦΩΝ. Artémis éphésienne debout, de face. Br. 16.
1613. *Auguste et Livie.* ℞. ΑΡΧΙΕΡΕΥΣ ΑΣΚΛΑΣ ΕΦΕ·ΕΥΦΡΩΝ. Cerf debout ; carquois. Br. 22.
1614. Auguste et Livie. ℞. ΑΡΧΙΕΡΕΥΣ ΑΣΚΛΑΣ ΕΦΕ·ΤΡΥΦΩΝ. Cerf debout ; carquois. Br. 20.
1615. Auguste et Livie. ℞. ΚΟΝѠΝ·ΕΦΕ. Cerf; carquois. Br. 19.
1616. Auguste et Livie. ℞. ΕΦΕ·ΦΙΛΩΝ ΤΡΥΦΩΝΑΣ. Protome de cerf et torche. Br. 25.
1617. Auguste et Livie. ℞. ΓΡΑΜΜΑΤΕΥΣ ΑΡΙΣΤΙΩΝ ΕΦΕ·ΓΛΥΚΩΝ. Cerf debout. Br. 21.
1618. Auguste et Livie. ℞. ΓΡΑΜΜΑΤΕΥΣ ΜΕΜΝΩΝ·ΕΦ·ΖΩΠΥΡΙΩ. Cerf; carquois. Br. 19.
1619. Auguste et Livie. ℞. ΓΡΑΜΜΕΤΕΥΣ ΜΕΜΝΩΝ·ΕΦΕ·ΧΑΡΙΞΕΝΟΣ. Cerf; carquois. Br. 20.
1620. *Messaline.* ℞. ΑΙΧΜΟΚΛΗΣ·ΕΦΕ·ΡΩΜΗ·ΕΠ·ΑΒΙΟΛΑ. Messaline debout, à dr., tenant sur sa main une statuette d'Artémis éphésienne. Br. 20.
1621. *Vespasien.* ℞. PACI·AVGVSTAE·EPHE. Victoire debout, à g. AR. 17 (2 gr. 95).
1622. Vespasien. IMP·CAESAR VESPAS·AVG·COS·III·TR·P·P·P. Tête laurée de Vespasien. ℞. LIBERI IMP·AVG·VESPAS·EPHE. Têtes de Titus et de Domitien. AR. 16 (3 gr. 25).
1623. Vespasien. ℞. CONCORDIA AVG·EPHE. La Concorde assise. AR. 18 (3 gr. 35).
1624. *Domitien.* ℞. PACI AVGVSTAE·EPHE. Victoire debout, à dr. AR. 18 (3 gr. 28).
1625. Domitien. ℞. ΟΜΟΝΟΙΑ ΑΝΘΥ·ΚΑΙϹЄΝΝΙΟΥ ΠΑΙΤΟΥ ΖΜΥΡ·ЄΦΕ. Artémis éphésienne debout entre deux Némésis. Br. 32.
1626. Domitien. ℞. ЄΠΙ ΑΝΘΥΠΑΤΟΥ ΡΟΥϹΩΝΟϹ ΟΜΟΝΟΙΑ·ЄΦЄ·ΖΜΥΡ. Même type. Br. 33.
1627. Domitien. ℞. ЄΦЄϹΙΩΝ·ΚΛΑϹЄΑϹ. Fleuve couché. Br. 23.
1628. *Domitia.* ℞. ЄΦЄϹΙΩΝ ΝΕΩΚΟΡΩΝ. Artémis éphésienne debout dans un temple à huit colonnes. Br. 34.

1629. Domitia. ℞. ΑΝΘΥ·ΚΑΙϹЄΝ·ΠΑΙΤΟΥ ΟΜΟΝΟΙΑ ЄΦЄ·ΖΜΥΡ. Femme debout, à g., tenant une patère et un sceptre. Br. 20.

1630. *Hadrien.* ℞. ΖЄΥϹ ΟΛΥΜΠΙΟϹ ЄΦЄϹΙΩΝ. Zeus olympien assis à g. Br. 32.

1631. *Antonin le Pieux.* ℞. ΕΠΙ ΠΑΙΤΟΥ ΓΡΑΜΜΑΤΕΟϹ ΑΝΔΡΟΚΛΟϹ ЄΦЄϹΙΩΝ. Androclus à cheval, tuant un sanglier. Br. 36.

1632. Antonin le Pieux. ℞. ΑΠΟΛΛΩΝ ... ϹΙΟϹ·ЄΦЄϹΙΩΝ. Apollon et Artémis debout. Br. 29.

1633. *Marc Aurèle.* ℞. ЄΦЄϹΙΩΝ ΘЄΑ ΡΩΜΑΙΩΝ ΝЄΙΚΗ. Victoire écrivant sur un bouclier : ΝЄΙΚΗ... Br. 37.

1634. *Commode.* ℞. ЄΦЄϹΙΩΝ·Β·ΝЄΟ·ΤΡΑΛΛΙΑΝΩΝ (*sic*) ΟΜΟΝΟΙΑ· Artémis éphésienne debout, de face, et Zeus assis. Br. 35.

1635. *Caracalla.* ℞. ЄΦЄϹΙΩΝ ΔΙϹ ΝЄΟΚΟΡΩΝ. Artémis éphésienne debout, de face, et deux enfants jouant aux osselets. Br. 22.

1636. Caracalla. ℞. ЄΦЄϹΙΩΝ ΤΡΙϹ ΝЄΩΚΟΡΩΝ. L'empereur à cheval tuant un ennemi terrassé. Br. 35.

1637. *Geta.* ℞. ЄΦЄϹΙΩΝ·ΔΙϹ·ΝΕΟΚΟΡΩΝ. Vache allaitant son veau. Br. 34.

1638. Geta. ℞. ЄΦΕϹΙΩΝ·Β·ΝЄΟΚΟΡΩΝ. Artémis à la chasse. Br. 31.

16 9. Geta. ℞. ΕΦЄϹΙΩΝ·Β·ΝЄΟΚΟΡΩΝ·[ΓΥΜ]ΝΑϹΙΑΡΧΙΑ. Éphèbe à demi-nu, debout à dr., tenant une boule. Br. 28.

1640. *Maximin.* ℞. ΕΦΕϹΙΩΝ·Γ·ΝΕΟΚΟΡΩΝ. Artémis sur un cerf. Br. 30.

1641. Maximin. ℞. ΚΑΥϹΤΡΟϹ·ΕΦΕϹΙΩΝ. Le Caystre couché. Br. 21.

1642. *Gordien le Pieux.* ℞. ЄΦЄϹΙΩΝ ΚΑΙ ΑΛΕΞΑΝΔΡЄΩΝ ΟΜΟΝΟΙΑ. Isis Pharia debout tenant une voile. Br. 29.

1643. Gordien le Pieux. ℞. ΕΦΕϹΙΩΝ ΑΛΕΞΑΝΔΡΕΩΝ. L'Abondance debout tenant une statuette de Sérapis. Br. 22.

1644. Gordien le Pieux. ℞. ЄΦЄCΙΩΝ·Δ·ΝЄΩΚΟΡΩΝ. Victoire debout. Br. 21[1].

1645. *Valérien, père.* ℞. ΑΡΤΕΜΙC ΕΦΕCΙΑ. Artémis à la chasse. Br. 26.

1646. *Salonine.* CΑΛ·ΧΡΥCΟΓΟΝΗ CЄ. Buste de Salonine, à dr. ℞. ЄΦЄCΙΩΝ·Γ·ΝЄΩΚΟΡΩΝ. Androclus marchant, portant un javelot avec la dépouille du sanglier et une couronne; derrière lui, un arbre. Br. 27.

1647. Salonine. ℞. ЄΦЄCΙΩΝ·Δ·ΝЄΩΚΟΡΩΝ. Artémis éphésienne debout, de face. Br. 27.

ÉPHÈSE *sous le nom d'*ARSINOÉ

1648. Tête voilée d'Arsinoé, à dr. ℞. ΑΡ ... ΣΤΑΙΟΣ. Cerf agenouillé; au-dessus, un osselet. Br. 18.

1649. Autre exemplaire. Br. 16.

ÉRYTHRÉE

1650. Cavalier nu, au galop, à dr. ℞. Carré creux. Ꝛ. 19 (6 gr. 70).

1651. Héros nu, debout à côté de son cheval qu'il retient; abeille. ℞. ΕΡΥΘ. Rosace. Carré creux. Ꝛ. 17 (4 gr. 75).

1652. Héros nu, debout à côté de son cheval; base ornée. ℞. ΕΡΥΘ. Rosace. Carré creux. Ꝛ. 17 (4 gr. 66).

1653. Variété. Ꝛ. 17 (4 gr. 41).

1654. Héros nu debout, retenant son cheval; rameau d'olivier. ℞. ΕΡΥΘ. Rosace. Carré creux. Ꝛ. 16 (4 gr. 51).

1655. Pégase, à dr. ℞. ΕΡΥΘ. Rosace. Carré creux. Ꝛ. 12 (1 gr. 30).

1656. Tête imberbe d'Héraclès, à dr. ℞. [ΕΡΥ]·ΓΛΑΟΚ[ΟΣ]. Arc dans son étui. Ꝛ. 12 (1 gr. 47).

1657. Tête imberbe d'Héraclès, à g. ℞. ΕΡΥ·ΜΟΛΙΩΝ. Arc dans son étui et massue; caducée et épi. Ꝛ. 14 (1 gr. 40).

1658. Tête imberbe d'Héraclès, à dr. ℞. ΕΡΥ·ΗΓΗΣΙΑΣ ΑΡΧΕΣΤΡΑΤΟ. Arc dans son étui et massue. Ꝛ. 16 (2 gr. 70).

1. Voyez plus loin, aux *Medaillons*.

1659. Variété, avec ΠΕΙΘΑΓΟΡΑΣ ΑΠΕΛΛΙΚΩΝΤΟΣ. Æ. 17 (2 gr. 80).

1660. Variété, avec ΦΙΛΙΣΚΟΣ ΠΥΘΙΚΩΝΤ... Æ. 18 (2 gr. 45).

1661. Tête imberbe d'Héraclès, à dr. ℞. ΕΡΥ·ΤΑΟΡΕΑΣ· Arc dans son étui et massue. Br. 20.

1662. Couronne. ℞. ΕΡΥ· Massue. Br. 14.

1663. ΕΡΥΘΡΑΙ· Buste tourelé de femme. ℞. ΕΡΥΘΡΑΙΩΝ. Boisseau d'où émergent des épis. Br. 20.

1664. ΕΡΥΘΡΑΙ· Buste tourelé de femme. ℞. ΕΠΙ CΤΡΑ·ΤΕΛΕC-ΦΟΡΟΥ·ΕΡΥΘΡΑΙΩΝ· Tyché debout. Br. 24.

1665. ΕΡΥΘΡΑΙ· Buste tourelé de femme. ℞. ΕΠΙ ΖΩCΙΜΟΥ· ΕΡΥΘΡΑΙΩΝ·ΑΞΟC· L'Axus couché. Br. 27.

1666. ΕΡΥΘΡΑΙ· Buste tourelé de femme. ℞. ΟΜΟΝΟΙΑ. Sphinx, la patte sur une amphore. Br. 20.

1667. ΕΡΥΘΡΑΙΩΝ· Harpocrate assis. ℞. ΕΡΥΘΡΑΙΩΝ· Torchère. Br. 16.

1668. ΕΡΥΘΡΑΙΩΝ· Sphinx, la patte sur une amphore. ℞. ΟΜΟ-ΝΟΙΑ ΧΙΩΝ ΕΡΥΘΡΑΙΩΝ· Héraclès combattant. Br. 21.

1669. ΕΡΥΘΡΑΙΩΝ ΚΑΙ ΧΙΩΝ ΟΜΟ· Apollon et Dionysos debout. ℞. ΕΠΙ CΤΡ·Τ·ΦΛ·ΑΒΑCΚΑΝΤΟΥ ΕΡΥΘΡΑΙΩΝ ΟΜΟ· Héraclès et Déméter debout. Br. 32.

1670. ΔΗΜΟC ΕΡΥΘΡΑ· Tête barbue. ℞. ΕΚΑΤΩΝΥΜ · ΕΡΥ-ΘΡΑΙΩΝ· Pallas debout, sacrifiant. Br. 20.

1671. Autre exemplaire. Br. 18.

1672. ΙΕΡΑ CΥΝΚΛΗΤΟC· Tête imberbe. ℞. ΕΡΥΘΡΟC ΚΤΙ-CΤΗC·ΕΡΥ· Le héros Erythros debout, le pied sur une proue. Br. 21.

1673. Autre exemplaire. Br. 22.

1674. ΙΕΡΑ CΥΝΚΛΗΤΟC· Tête imberbe. ℞. ΕΠ·ΕΚΑΤΑΙΟΥ·ΕΡΥ-ΘΡΑΙΩΝ·ΑΞΟC· L'Axus couché. Br. 25.

1675. ΙΕΡΑ CΥΝΚΛΗΤΟC· Tête imberbe. ℞. ΕΠΙ CΤΡ·ΚΑ·CΕ-ΚΟΥΝΔΟΥ·ΕΡΥΘΡΑΙΩΝ· Héraclès debout combattant. Br. 27.

1676. ΙΕΡΑ CΥΝΚΛΗΤΟC· Tête imberbe. ℞. ΕΠ·C·Λ·ΘΛ·ΚΑΠΙ-ΤΩΛΕΙΝΟΥ· Femme assise, portant la main à sa bouche. Br. 24.

1677. Même droit. ℟. ΧΙΩΝ ЄΡΥΘΡΑΙΩΝ ΟΜΟΝΟΙΑ· Femme assise, portant la main à sa bouche. Br. 25.
1678. ΕΡΥ· Livie (?) assise. ℟. ΜΗΤΡΩΝΑΞ ΖΩΠΥΡΟΥ· Br. 16.
1679. *Auguste.* ΕΡΥ· Tête d'Auguste. ℟. ΜΗΤΡΩΝΑΞ ΖΩΠΥ-ΡΟΥ· Br. 16.
1680. Auguste. ℟. ΣΤΡΑΤΟΚΛΗ··· ΘΑΙΟΥ· Héraclès debout, combattant. Br. 17.
1681. *Titus et Domitien.* ℟. ЄΡΥΘΡΑΙΩΝ. Héraclès debout, combattant. Br. 26.
1682. *Sabine.* ℟. ЄΡΥΘΡΑΙ·ЄΠΙ ΚΛ·ЄΚΑΤΩΝΥΜΟΥ· Asclépios debout. Br. 25.
1683. *Antonin le Pieux.* ℟... ΚΛ·CЄΚΟΥΝΔΟΥ ЄΡΥΘΡ··· ΑΛЄΩΝ· Le fleuve Aléos couché. Br. 31.
1684. *Commode.* ...ΜΑΧΟΥ·ЄΡΥ· Deux guerriers debout, posant chacun le pied sur une proue. Br. 30.
1685. Commode. ℟. ЄΠΙ ΑΛΙ·ΛΥCΙΜΑΧΟΥ·ЄΡΥ· Torchère. Br. 21.
1686. *Geta.* ℟. ЄΡΥΘΡΑΙΩΝ· Ciste entourée d'un serpent. Br. 19.
1687. *Sévère Alexandre.* ℟. ЄΠ·CΤΡ·ΠΟ·ΑΙΛ·ΑΤΤΑΛΟΥ·Τ·Β·ЄΡΥΘΡΑΙΩΝ· Déméter debout. Br. 30.
1688. *Maximin.* ℟. ...CΤ·ΑVΡ·ЄΛЄΝΟΥ·ЄΡΥΘΡΑΙΩΝ. Héraclès debout dans un temple tétrastyle. Br. 33.
1689. *Maxime.* ℟. ЄΠ·C·ΑΥΡ·ЄΛЄΝΟΥ·ЄΡΥΘΡΑΙΩΝ· Déméter debout. Br. 27.
1690. *Otacilie.* ℟. ЄΠ·CΤΡΑ·ЄΚΑΤΑΙΟΥ·Β·ЄΡΥΘΡΑΙΩΝ· Héraclès combattant. Br. 32.
1691. *Gallien.* ℟. Є·ΑΙΛ·ΔΙΟΓЄΝΙΑΝΟΥ·ЄΡΥΘΡΑΙΩΝ· Asclépios debout. Br. 22.

HÉRACLÉE

1692. Tête casquée de Pallas. ℟. ΗΡΑΚΛΕΩΤΩΝ· Massue, chouette et deux monog. Couronne de chêne au pourtour. Ꝛ. 32 ; tétradr. (16 gr. 68).
1693. Chouette. ℟. ΗΡΑΚΛΕΩΤΩΝ· Aigrette de casque. Br. 12.
1694. Autre exemplaire. Br. 12.

1695. Tête d'Héraclès. ℞. ΗΡΑΚΛΕΩΤΩΝ· Pégase. Br. 14.
1696. Tête de Pallas. ℞. ΗΡΑΚΛΕ· Massue. Couronne. Br. 14.
1697. Tête de Pallas. ℞. ΗΡΑΚΛΕΩΤΩΝ· Arc dans son étui et massue. Br. 18.

LEBEDUS

1698. Tête de Pallas. ℞. ΛΕΒΕΔΙΩΝ ΠΡΥΤΑΝΙϹ· Chouette entre deux cornes d'abondance. Couronne de laurier. Ꜷ. 34; tétradr. (16 gr 11).
1699. Tête de Pallas. ℞. ΔΟΡΚΩΝ· Proue. Ꜷ. (0 gr. 86).
1700. ΛΕ· Proue. ℞. ΕΡΜΙΠΠΟΣ ΑΡΤΕΜΩΝ· Chouette. Br. 19.
1701. Tête de Pallas, de face. ℞. ΛΕ·ΠΡΥΤΑΝΙΣ· Dionysos debout. Br. 21.
1702. Tête de Pallas, de face. ℞. ΛΕ·ΑΛΚΙΜΑΧΟ· Chouette. Br. 16.
1703. Tête de Pallas, de face. ℞. ΛΕ·ΚΟΝΝΙΩΝ· Chouette. Br. 16.
1704. Tête de Pallas, à dr. ℞. ΚϾΦΑΛΙѠ. Chouette, massue et monogr. Br. 22.
1705. Autre exemplaire. Br. 22.
1706. *Auguste.* ℞. ...ΔѠΡΟΥ·ΛϾΒϾΔΙΩΝ· Tête de Pallas, à dr. Br. 20.
1707. *Julia Domna.* ℞. ϾΠΙ ϹΤΡΑ·ΞϾϹΤΟΥ ΑϹΤϾΡΟΠΑΟΥ· ΛϾΒϾΔΙΩΝ· Pallas debout, de face, son bouclier à ses pieds. Br. 31.
1708. *Plautille.* ℞. ΛϾΒϾΔΙΩΝ· Pallas debout, à dr. Br. 18.
1709. *Élagabale.* ℞. ΛϾΒϾΔΙΩΝ. Dionysos debout. Br. 24.

LEBEDUS *sous le nom de* PTOLÉMAÏS

1710. Tête diadémée d'un roi, à dr. ℞. ΠΤΟ·ΑΡΙΣΤΑΓΟ... Pallas debout. Br. 17.
1711. Tête diadémée d'un roi, à dr. ℞. ΠΤΟ·ΚΩΡΑΒΟΣ· Pallas debout. Br. 17.
1712. Autre exemplaire. Br. 16.
1713. Tête voilée d'une reine, à dr. ℞. ΠΤΟ·ΔΙΟΝΥΣ· Déméter assise. Br. 15.

1714. Tête d'Apollon. ℞. ΠΤΟΛΕΜΑΙΕΩΝ· Canthare et oiseau. Br. 20.

LEUCÉ

1715. Tête d'Apollon, à dr. ℞. ΛΕΥΚΑΙΕΩΝ· Cygne. Br. 16.

MAGNÉSIE

1716. Guerrier combattant, sur un cheval au galop, à dr. ℞. ΜΑΓΝ·[ΑΝΑ]ΞΙΜΒΡ[Ο...] Taureau cornupète sur des méandres ; épi. AR. 14 (1 gr. 58).
1717. Variété, avec ΑΠΟΛΛΟΔΩΡΟΣ· AR. 14 (1 gr. 58).
1718. Variété, avec le même nom de magistrat. AR. 13 (1 gr. 62).
1719. Variété, avec ΔΙΟΠΕΙΘΗΣ· AR. 14 (1 gr. 65).
1720. Variété, avec ΜΙΚΥΘΟΣ· AR. 14 (1 gr. 56).
1721. Variété, avec le même nom. AR. 13 (1 gr. 54).
1722. Même description, avec ΗΡΟΣΤ.. AR. 15 (3 gr. 43).
1723. Guerrier combattant, sur un cheval au galop, à dr. ℞. ΜΑΓΝ· ΛΥΚΟΜΗΔ· Taureau cornupète et épi ; au pourtour, cercle de méandres. AR. 23 (7 gr. 15).
1724. Variété, avec ΜΟΡΙΜΟΣ· AR. 20 (5 gr. 32).
1725. Tête diadémée d'Artémis, à dr. ℞. ΜΑΓΝΗΤΩΝ·ΕΥΦΗ-ΜΟΣ ΠΑΥΣΑΝΙΟΥ· Apollon nu, debout sur des méandres, et accoudé sur un trépied. Couronne de laurier au pourtour. AR. 34 ; tétradr. (16 gr. 45).
1726. Variété, avec ΠΑΥΣΑΝΙΑΣ·ΜΑΓΝΗΤΩΝ· AR. 33 ; tétradr. (16 gr. 21).
1727. Guerrier à cheval, au galop, à dr. ℞. ΜΑΓΝ·ΑΜΕΙΝΙΑΣ· Taureau cornupète. Couronne de méandres. Br. 17.
1728. Variété, avec ΔΑΝΑΟΣ· Br. 18.
1729. Variété, avec ΔΗΜΑΓΟΡΑΣ ΔΗΜΟΧΑΡΙΔ... Br. 18.
1730. Variété, avec les mêmes noms. Br. 17.
1731. Variété, avec ΗΡΟΣΤΡΑΤ...ΔΙΟΣΚ... Br. 18.
1732. Variété, avec ΚΥΔΡΟΚΛΗΣ· Br. 18.
1733. Variété, avec ΜΟΣΧΙΩΝ· Br. 16.
1734. Variété, avec ΧΑΡΙΣΙΟΣ. Br. 17.

1735. Tête d'Apollon. ℞. ΜΑΓ·ΚΡΑΤΙΝΟΣ· Protome de taureau et méandres. Br. 22.
1736. Tête d'Apollon. ℞. ΜΑΓ·ΕΚΑΤΑΙΟΣ· Protome de taureau et méandres. Br. 17.
1737. Tête d'Apollon. ℞. ΜΑΓ...Γ. Héros nu, debout, à côté de son cheval au repos. Br. 27.
1738. Tête d'Artémis. ℞. ΜΑΓΝΗΤΩΝ ΕΥΚΛΗΣ ΚΡΑΤΙΝΟΣ. Victoire debout. Br. 19.
1739. ΜΑΓΝΗΤ· Cerf. ℞. ΕΥΚΛΗΣ ΚΡΑΤΙΝΟΣ· Artémis Leucophryne, de face. Br. 17.
1740. Tête de Pallas. ℞. ΜΑΓΝΗΤΩΝ ΕΥΚΛΗΣ ΚΡΑΤΙΝΟΣ. Guerrier à cheval, au galop, à dr. Br. 21.
1741. *Tibère.* ℞. ΜΑΓΝΗΤΩΝ· Apollon assis. Br. 21.
1742. *Caius et Lucius Caesar.* ℞. ΜΑΓΝΗΤΩΝ· Artémis Leucophryne, de face. Br. 22.
1743. *Claude.* ℞. ΜΑΓΝΗΤΩΝ· Artémis Leucophryne. Br. 19.
1744. *Néron.* ΜΑΓΝΗΤΩΝ·ΛΕΥΚΟΦΡΥΝΗ· Artémis Leucophryne debout, de face, dans un temple tétrastyle. Br. 25.
1745. *Antonin le Pieux.* ℞. ЄΠΙ ΔΙΟϹΚΟΥΡΙΔΟΥ ΜΑΓΝΗΤΩΝ· Artémis Leucophryne. Br. 26.
1746. Antonin le Pieux. ℞. ЄΠΙ ΔΙΟϹΚΟΥΡΙΔΟΥ... Hadès dans un quadrige au galop, enlevant Proserpine. Br. 36.
1747. *Septime Sévère.* ℞. ЄΠΙ ΓΡΑ·Α·ΓΡΑΤΟΥ ΜΑΓΝΗΤΩΝ· Artémis Leucophryne ; à ses pieds, deux fleuves couchés. Br. 37.
1748. Septime Sévère. ℞. ΜΑΓΝΗΤΩΝ. Apollon debout. Br. 19.
1749. Sévère Alexandre. ℞. ЄΠΙ ΓΡ·ΑΙΛ·ΔΗΜΟΝЄΙΚΟΥ ϹЄΒΗΡΙΑΝΟΥ ΤΟ·Β·ΜΑΓΝΗΤΩΝ ΝЄΩΚΟ·ΤΗϹ ΑΡΤΕΜΙΔΟϹ. Sérapis et Isis debout. Br. 37.
1750. *Mamée.* ℞. ΓΡΑ·ΦΩΤЄΙΝΟΥ ΜΑΓΝΗΤΩΝ. Mên avec un flambeau entouré de serpents. Br. 30.
1751. Mamée. ℞. ΜΑΓΝΗΤΩΝ ΝЄΟΚΟΡΩΝ ΤΗϹ ΑΡΤЄΜΙ·Ζ· ΤΗϹ ΑϹΙΑϹ· Couronne. Br. 30.
1752. *Maximin.* ℞. ΜΑΓΝΗΤΩΝ. Tyché debout. Br. 24.
1753. *Maxime.* ℞. ЄΠΙ ΓΡ·[ΑΥΡ·]ΑΚΤΙΑΚΟΥ·Β·ΜΑΓΝΗΤΩΝ· Apollon debout, avec le trépied et le serpent. Br. 31.

1754. Maxime. ℞. ΜΑΓΝΗΤΩΝ. Serpents autour de deux omphalos, et tenant une couronne. Br. 24.

1755. Maxime. ℞. ΜΑΓΝΗΤΩΝ. Artémis Leucophyrne. Br. 26.

1756. *Gordien le Pieux.* ℞. ΕΠΙ ΓΡ·ΦΩΤЄΙΝΟΥ ΜΑΓΝΗΤΩΝ. Apollon debout. Br. 31.

1757. Gordien le Pieux. ℞. ЄΠΙ ΓΡ·ΔΗΜΟΚΡΑΤΟΥC Β·ΜΑΓΝΗΤΩΝ. Pallas sacrifiant, debout. Br. 30.

1758. Gordien le Pieux ℞. ЄΠΙ ΓΡ·ΑΥΡ·ΔΗΜΟΚΡΑΤΟΥC·Β·ΜΑΓΝΗΤΩΝ. Sorte de pyramide, arbre et bélier. Br. 32.

1759. *Otacilie.* ℞. ЄΠΙ ΓΡ·ΤΥΧΙΚΟΥ·Β·ΝЄ·ΜΑΓΝΗΤΩΝ. Hephæstos assis, forgeant. Br. 30.

1760. *Philippe, fils.* ℞. ΜΑΓΝΗΤΩΝ. Apollon debout. Br. 23.

METROPOLIS

1761. Tête casquée d'Arès. ℞. ΜΗΤΡΟΠΟΛΙΤΩΝ. Foudre. Br. 16.

1762. Variété. Br. 15.

1763. Tête d'Arès. ℞. ΑΝΔΡΩΝ. Foudre et monogr. Br. 17.

1764. *Auguste.* ℞. ΙΟΥΛΙΟΣ ΔΗΜΗΤΡΙΟΣ ΜΗΤΡΟΠΟΛΕΙΤΩΝ. Cybèle assise nourrissant un lion. Br. 21.

1765. *Marc Aurèle.* ℞. ΠΟΠΛΙΟC CΤΡΑΤΗΓΩΝ ΑΝЄΘΗΚЄΝ ΜΗΤΡΟΠΟΛΙΤΩΝ. Arès et les Dioscures debout. Br. 37.

1766. *Julia Domna.* ℞. ΜΗΤΡΟΠΟΛЄΙΤΩΝ ЄΝ ΙΩΝΙΑ. Tyché debout. Br. 23.

1767. *Caracalla.* ℞. ΜΗΤΡΟΠΟΛЄΙΤΩΝ. Asclépios et Hygie. Br. 22.

1768. *Geta.* ℞. ΜΗΤΡΟΠΟΛЄΙΤΩΝ. Arès debout. Br. 24.

1769. Geta. ℞. ΜΗΤΡΟΠΟΛΙΤΩΝ. Fleuve assis. Br. 17.

1770. *Mamée.* ℞. ΜΗΤΡΟΠΟΛЄΙΤΩΝ ΤΩΝ ЄΝ ΙΩΝΙΑ. Cybèle assise. Br. 31.

1771. Mamée. ℞. Même lég. Dionysos et Déméter debout. Br 31.

1772. *Gordien le Pieux.* ℞. ЄΠΙ ΤΡΑ·Α·ΒΑCCΟΥ·Β·ΜΗΤΡΟΠΟΛЄΙΤΩΝ. Dionysos et Déméter debout. Br. 31.

1773. *Maximin.* ℞. ΜΗΤΡΟΠΟΛЄΙΤΩΝ. Fleuve assis. Br. 23.

1774. *Philippe, père.* ℞. ЄΠΙ CΤΡ·Γ·ΙΟΥΛ·ΑΠΡΩΝΙΑΝΟΥ·ΜΗΤΡΟΠΟΛЄΙΤΩΝ. Arès debout dans un temple tétrastyle. Br. 38.

1775. *Otacilie.* ℞. ꞆΕΒΑꞆΤΑ ΚΑΙꞆΑΡΗΑ ΜΗΤΡΟΠΟΛΕΙΤΩΝ. Urne des jeux. Br. 32.

1776. *Philippe, fils.* ℞. ΜΗΤΡΟΠΟΛЄΙΤΩΝ. Mars debout. Br. 22.

1777. Philippe, fils. ℞. ΜΗΤΡΟΠΟΛЄΙΤΩΝ. Fleuve assis. Br. 23.

1778. *Valérien, père.* ℞. ΕΠΙ Ꞇ[ΤΡ·Ν]ЄΙΚΙΑ·ΠΡ·ΤΟ·Β·ΜΗΤΡΟΠΟΛЄΙΤΩΝ. Arès et les Dioscures, debout. Br. 34.

1779. Valérien, père. ℞. ЄΠΙ CΤΡ·ΟΥΑ·ΝЄΙΚΙΑ·ΠΡΩ·ΤΟ·Β·ΜΗΤΡΟΠΟΛЄΙΤΩΝ CЄ·ΚΑΙCΑΡΗΑ. Urne des jeux. Br. 26.

1780. *Gallien.* ℞. ЄΠΙ CΤΡ·ΑΥΡ·ЄΥΠΟΡΟΥ·Β·ΜΗΤΡΟΠΟΛЄΙΤΩΝ. L'Abondance debout, tenant une statuette d'Arès. Br. 28.

1781. *Salonine.* ℞. ЄΠΙ CΤΡΑ·ΑΠΡΩΝΙΑΝΟΥ ΜΗΤΡΟΠΟΛЄΙΤΩΝ. Cybèle assise. Br. 26.

1782. *Salonin.* ℞. ΜΗΤΡΟΠΟΛЄΙΤΩΝ. Arès debout. Br. 21.

E. Babelon.

(*A suivre.*)

# NOTE

SUR UN

# POIDS ANTIQUE DE BÉRYTE

J'ai fait dernièrement l'acquisition, pour ma collection particulière, d'un poids antique, en plomb, trouvé dans les environs de Beyrouth (Syrie). Ce poids est de conservation irréprochable. Les légendes grecques et le symbole qu'il porte, permettant d'élucider certains points peu connus de l'histoire de Béryte, j'ai cru utile de le publier.




Ce poids affecte une forme carrée, avec 41 millimètres de côté ; il pèse exactement 55 grammes 80. Son épaisseur est de 4 millimètres. La face supérieure présente un carré creux, circonscrit à l'extérieur, par une sorte d'encadrement assez riche.

Au milieu du champ, se trouve un trident, à droite et à gauche duquel on lit en trois lignes :

L Δ — ΠR (an 184)
NIK — ΩΝΟΣ
ΑΓΟ — ΡΑΝΟ (ΜΟΥ).

Dans le champ, à droite, entre la première et la deuxième lignes, on lit, de plus, la lettre M (indication pondérale).

En comparant ce poids à d'autres objets analogues de ma collection, notamment à des poids en plomb d'Aradus et de Laodicée-sur-mer, on voit qu'il est parfaitement intact, sauf sur un bord, où une sorte d'oreillette-manche a disparu. Il offre tous les caractères des poids usités, à l'époque des Séleucides, dans les villes phéniciennes.

La présence du trident, sur ce poids, permet de l'attribuer sans hésitation à Béryte, dans les environs de laquelle il a été trouvé. On sait que ce symbole se retrouve, soit avec un dauphin enroulé autour du manche, soit isolé, aussi bien sur les monnaies autonomes en cuivre, que sur les monnaies en argent et en bronze, frappées successivement par les rois d'Égypte, ensuite par les rois de Syrie, dans cette métropole. Il est vrai qu'on le voit aussi sur des monnaies de Laodicée de Canaan, mais dans un travail publié en 1896[1], j'ai démontré l'identité de cette ville et de Béryte. Je rappelle qu'un autre poids du Cabinet des Médailles de Paris, également de Béryte, porte le trident avec le dauphin[2]. On sait qu'Allier de Hauteroche s'est servi de ce dernier, en 1820, pour déterminer la première ère de Béryte, qui remonterait à 197 avant J.-C.

1. *Rev. Num.*, 1896, p. 265 et 377.

2. Ernest Babelon et Adrien Blanchet, *Catalogue des bronzes antiques de la Bibliothèque Nationale*, 1895, p. 685, n° 2250.

La présence d'un symbole, comme indication d'origine, se retrouve sur les poids des cités phéniciennes, à cette époque. C'est ainsi que, sur les poids de ma collection, je note, à Aradus, une proue de galère dont l'avant est arrondi et recourbé en volute, et, à Laodicée-sur-mer, une tête de sanglier. Sur les poids de grande dimension, comme ce dernier, on lit, de plus, une légende de la ville, avec la date d'émission, l'indication du poids et le nom des magistrats chargés des poids et mesures. Sur mon poids de Laodicée-sur-mer, la date et quelques mots sont frustes ; mais, on lit néanmoins clairement :

ΛΑΟΔΙΚΕ (ΙΑΣ)
ΤΗΣ ΙΕΡΑΣ ΚΑΙ
ΑΥΤΟΝΟΜΟΥ
ΕΤΟΥ
Α (ΠΣ, an 281 ?) ····
ΝΟΜΟΥ···ΟΣ.
ΠΟΛΕΜ·ΝΟΣ (Polémon)
ΗΜΙΜΝΑΙΟΝ.

Ces indications complémentaires manquent, en partie, sur mon poids de Béryte, dont les dimensions sont bien inférieures : 0,041 millimètres, au lieu de 0,075 millimètres de côté.

La date L ΔΠΡ (an 184) est évidemment de l'ère des Séleucides, la plus répandue dans les villes de Phénicie.

A Béryte, le trident était alors en usage sur les tétradrachmes frappés, dans cet atelier monétaire, par les rois de Syrie. Le poids précité du Cabinet de Paris porte la date L ΑΞΡ (an 161), il est donc antérieur de 23 ans, à peine. L'année 184 des Séleucides correspond à l'année 128 avant J.-C. Démétrius II Nicator et Antiochus VII

Évergète occupaient alors simultanément le trône de Syrie. Cette date est intéressante à signaler, elle prouve, contrairement à l'opinion de M. Babelon [1] et confirmativement à ce que j'ai soutenu dans mon travail sur « Laodicée, Métropole de Canaan », que la destruction de Béryte, par Tryphon, en 140 avant J.-C., n'avait pas été complète ou que la ville s'était rapidement relevée de ses ruines.

Le nom du magistrat de Béryte, NIKON, a une forme grecque, comme celui de Polémon, à Laodicée-sur-mer.

Mais la désignation *Agoranome*, sur ce poids, est digne de remarque [2]. Elle pourrait probablement être retrouvée en partie, dans (ΑΓΟΡΑ) ΝΟΜΟΥ, sur le poids précité de Laodicée-sur-mer. Elle prouve que, sous l'influence des Séleucides, surtout du Philhellène Antiochus IV Épiphane, l'institution grecque des Agoranomes s'était propagée dans les villes de Phénicie. Ces magistrats, chargés de fonctions assez analogues à celles des édiles romains, veillaient, d'après Aristote (*Politic.*, VI, 5 § 2, 1), à la police des marchés et aux transactions entre citoyens. Dans le *Corpus* des Inscriptions grecques, on constate leur existence en diverses villes, mais surtout en Grèce. En dehors de cette contrée, on les rencontre aussi en Asie, à Chypre, à Smyrne et à Antioche.

D[r] JULES ROUVIER.

1. Voir *Perses Achéménides*, p. CLXIV.

2. [Elle existe aussi sur le poids publié d'abord par Allier de Hauteroche. M. C. Clermont-Ganneau a signalé un poids de Gaza avec un nom d'agoranome (*Archæological researches in Palestine*, t. II, p. 399, note). Voy. sur la formule métrologique Ἀγορανομοῦντος, attribuée aux villes de Syrie et de la Propontide, un article d'Albert Dumont, dans l'*Annuaire de l'assoc. des Études grecques*, IV, 1870, p. 40. — *Note de la Rédaction*.]

# LE
# DUCAT VÉNITIEN EN ÉGYPTE

## SON INFLUENCE SUR LE MONNAYAGE DE L'OR DANS CE PAYS AU COMMENCEMENT DU XVe SIÈCLE

---

Ce qui frappe dès l'abord dans l'examen des monnaies d'or égyptiennes du XIVe siècle (VIIIe siècle Hég.), c'est l'irrégularité de leur poids qui dénote le manque d'étalon pondéral. Parcourez les catalogues du British Museum ou du Cabinet des Médailles, vous y verrez des dinars frappés par les sultans mamlouks de la dynastie Bahrite qui pèsent moins de 5 grammes et d'autres qui en pèsent plus de 12; tous les poids intermédiaires se rencontrent; aucun rapport ne les unit. Cette anarchie se constate encore pour les monnaies d'or du premier prince de la dynastie Bordjite, El Dhâher Barqoûq (784-801 Hég. = 1382-1399 J.-C.)[1].

Or, les dinars d'El Nâser Faradj, fils et successeur de Barqoûq (801-815 Hég. = 1399-1412 J.-C.) se répartissent en deux groupes : ceux du premier sont de poids variable[2]; ceux du second sont, à peu de chose près, de même poids[3]. Les dinars des princes suivants n'ont plus, comme poids extrêmes, que 3 gr. 38 et 3 gr. 43.

1. *Cat. de la Bibl. nat. Monnaies musulmanes*, t. III. Les nos 946 à 953 pèsent de 6 gr. 88 à 11 gr. 75 ; le n° 954 pèse même 18 gr. 16.

2. *Ibidem* : n° 971 : 5 gr. 55 ; n° 972 : 10 gr. 18 ; n° 976 : 11 gr. 40.

3. *Ibidem* : n° 973 : 3 gr. 52 ; n° 974 : 3 gr. 32 ; n° 975 (troué) : 3 gr. 24. — *Catal. British Museum*, t. IV, n° 645 : 3 gr. 49 ; n° 646 : 3 gr. 43 ; n° 647 : 3 gr. 36.

Sous El Nàser Faradj, le monnayage de l'or entra donc dans une phase nouvelle; elle est caractérisée par l'emploi d'un étalon, et aussi par un changement du type : le champ des monnaies régulières est divisé au revers en segments au moyen de deux traits horizontaux ; plus tard, on remplaça les traits par des câblés au nombre de deux ou de trois.

Pourquoi cette réforme? Fut-elle causée seulement par les inconvénients que présentait l'usage des dinars d'un poids essentiellement variable? Et surtout, comment se fait-il que ces nouvelles monnaies pèsent de 3 gr. 38 à 3 gr. 43, alors que, de tout temps, le dinar-monnaie devait être égal au dinar-poids ou mithqâl, c'est-à-dire peser 4 gr. 414 ? D'où vient ce changement d'étalon?

M. P. Casanova, à qui je posais ces questions, me donna, sur ce sujet, d'amples renseignements, m'indiqua divers textes intéressants et mit à ma disposition ses extraits d'un manuscrit de Djauhary. Je prie M. Casanova de vouloir bien accepter ici, pour son extrême obligeance, mes très vifs remerciements.

De tous ces textes il résulte que ces dinars nouveaux de Faradj étaient frappés sur le modèle d'une monnaie d'or européenne appelée dinar *ifranty* dont je déterminerai, en premier lieu, l'identité. J'étudierai ensuite l'influence de ce dinar sur le monnayage de l'or en Égypte, influence qui se manifesta par une tentative de réforme (celle d'El-Sàlemy) et par une réforme définitive (celle de Faradj). Je contrôlerai enfin les affirmations des historiens par l'examen des monnaies conservées à Paris et à Londres.

## I. *Le dinar Ifranty.*

La circulation, en diverses régions de l'Orient musulman, d'une monnaie d'or européenne appelée *dinâr ifranty*

avait été signalée déjà par M. G. Schlumberger et par H. Sauvaire.

On lit dans la *Numismatique de l'Orient latin*[1] : « A côté du sequin vénitien dont la vogue fut si grande, le *florin* circulait également en Syrie au xiv^e^ siècle. Nous en avons la preuve dans un témoignage contemporain dont je dois la connaissance à l'obligeance de M. le professeur Karabacek de Vienne. Dans la chronique manuscrite de l'historien Abou-l-Mahacen (mort en 1469), qui appartient à la Bibliothèque impériale et royale de Vienne (t. II, fol. 410 v°) se trouve le passage suivant : « Alors Es-Salîmî ordonna de frapper des dînârs du poids d'un mithkâl. Il espérait ainsi faire disparaître de la circulation le *dînâr el ifrinty* (le florin), monnaie qui était fabriquée par les Francs et qui portait des emblèmes chrétiens. » Cet Es-Salîmî était un émir mamlouk. Son nom complet était : Seif ed dyn Ilboghâ ibn Abdoullah es-Salîmî ez-Zahîry. Il s'empara, en 1390, du fameux château de Saphed, voisin de Ptolémaïs, au nord du lac de Tibériade. Les florins ont donc circulé en abondance dans cette région vers la fin du xiv^e^ siècle.

« C'est une indication intéressante et nouvelle. Cette forme arabe pour désigner le florin est également inédite. Pour faciliter la prononciation de l'*f*, on l'a fait précéder par un *i* prosthétique. Dans les sources turques du xv^e^ siècle, les florins, m'écrit M. Karabacek, sont en général appelés *flourige*, au sing. *flouri*. »

M. Schlumberger, sur la foi de M. Karabacek, traduit donc *Ifranty* par *florin*. Cette traduction a été adoptée

1. G. Schlumberger, *Numismatique de l'Orient latin*. Paris, 1878, in-4°. Page 192, note relative au passage suivant de la p. 6 : « Seule, l'arrivée, en Orient, du ducat vénitien détruisit peu à peu la vieille prépondérance du besant. »

également par M. H. Sauvaire[1], dans ses extraits d'El Fâsy, *Chronique de la Mekke*, où le prix du blé est évalué en dinars ifrantys aux années 815[2], 816[3] et 819[4], et aussi dans ses *Extraits d'El Qalqachandy*[5].

Le *Kitab al Souloûk* de Maqrizy[6] renferme de nombreux renseignements, encore inédits, je crois, sur les monnaies qui avaient cours en Égypte au commencement du IXe siècle de l'Hégire (XVe siècle J.-C.)[7]. La première mention, dans cet ouvrage, de l'*Ifranty*, se trouve au récit des événements de l'an 801[8]. En Dhou-l-qa'da « on pro-

1. H. Sauvaire, *Matériaux pour servir à l'histoire de la numismatique et de la métrologie musulmanes, traduits ou recueillis et mis en ordre*. Extraits du *Journal asiatique*, années 1882, 1885, 1887.

2. H. Sauvaire, *Matériaux*, I, p. 316.

3. *Ibid.*, p. 128.

4. *Ibid.*, p. 317.

5. H. Sauvaire. Extraits de l'ouvrage d'El Qalqachandy intitulé :

صبح الاعشى فى كتابة الانشا

*Mémoires de l'Académie de Marseille*, années 1885-1887, Marseille, 1887, in-8°, p. 87 et pp. 95-96.

6. Abou-l-Abbas Ahmed Taky el dyn el Maqrizy, né au Caire en 766 Hég., occupa dans cette ville plusieurs postes importants de 801 à 811, puis fut à Damas et revint au Caire où il mourut en 845 (1441 J.-C.). Dans le *Kitâb al Souloûk*, il note presque jour par jour les événements d'Égypte et de Syrie ; il nous renseigne, entre autres, sur les valeurs successives des denrées et des marchandises et sur le change des monnaies, mais à partir seulement de l'an 801. Son témoignage est important, car il s'intéressait à la numismatique ; nous lui devons un *Traité des monnaies musulmanes* (trad. par de Sacy, Paris, an V) ; il n'y parle pas du dînâr ifranty, non plus que dans son *Traité des Famines* (utilisé par Sauvaire, *Matériaux*, t. I, *passim*). Le *Kitab al Souloûk* existe au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale, fonds arabe, nos 1726 à 1728. Le no 1727 va de l'an 794 Hég. à l'an 844. Au fol. 267 finit presque l'année 800 ; au fol. suivant commence l'année 815. Pour cette lacune des 14 premières années du IXe siècle Hég., il faut recourir au ms. 1728 qui comprend les années 801 à 822. Pour les années 815 à 822, on peut donc contrôler un manuscrit par l'autre. Quatremère avait déjà songé à relever les passages relatifs aux monnaies dans ces deux manuscrits. On en retrouve un certain nombre recueillis dans ses papiers actuellement à la Bibliothèque de Munich. C'est là que M. Casanova les a consultés ; il a été ainsi amené à attirer mon attention sur l'importance, à ce point de vue, du texte de Maqrizi. Je l'ai consciencieusement dépouillé et espère n'avoir rien laissé échapper de saillant.

7. Maqrizy ne commence à donner le change des monnaies et les ordres de frappe qu'à partir de l'année 801 pendant laquelle mourut Barqouq.

8. Maqrizy, *Kitab al Souloûk*, ms. 1728, fol. 10 r°.

clama que le change du dinar ifranty serait de 28 dirhems ». A partir de ce moment Maqrizy indique, tous les trois mois en moyenne, le change de ce dînâr qu'il appelle souvent, tout simplement, *dinâr à effigies* (الدينار المشخص)[1]. Voici la description qu'il en donne[2] : « L'an 818... il y avait en Égypte trois sortes de monnaies d'or..... 2° la monnaie d'or appelée *ifranty*, *oufloury*, *boundouqy* ou *doukât*, importée du pays des Francs. D'un côté se trouvait l'image d'un homme dans une légende circulaire en écriture franque ; de l'autre, deux représentations figurées (صورتان) dans une légende circulaire. Cette sorte de monnaies était inconnue dans le commerce anciennement ; elle fit son apparition au Caire, en 790, puis se répandit au point de devenir monnaie courante. »

On remarquera, dans ce passage, les appellations et la description de l'*ifranty* et la date assignée par Maqrizy à son apparition en Égypte.

Le mot *ouflouri* (افلوري) employé rarement par Maqrizy[3] est fréquent dans Djauhary[4] et se rencontre dans El Asqalâny[5]. Il faut le rapprocher du mot turc *flouri*, cité par M. Schlumberger, sur la foi de M. Karabacek[6]. M. Barbier de Meynard, dans son *Dictionnaire Turc-français*, nous dit que les mots *félouri*, *félourîn* viennent de l'italien *fiorino*, florin, et désignaient autrefois le ducat vénitien[7].

1. Sauvaire, *Extraits de l'ouvrage d'El Qalqachandy*, etc. traduit par « à personnages ».

2. Maqrizy, *Kitâb al Soulouk*. Ms. 1727, fol. 290 r° et ms. 1728, fol. 119 r°, année 818. Mois de Safar.

3. Maqrizy, *Kitâb al Soulouk*. Ms. 1728, fol. 31 v° et 35 v°.

4. Djauhary, *Nouzhat al noufoûs*. Ms. de la mission du Caire, copie de M. Casanova, pp. 430, 482, 492, 495, etc.

5. Schihâb el dîn el Asqalany, né en 773 Hég., grand qadhi du Caire à plusieurs reprises, mort en 852. *Inba el Gomri*. Bibl. nat. ms. 1602, fol. 63 v°, 66 v°, 82 r°.

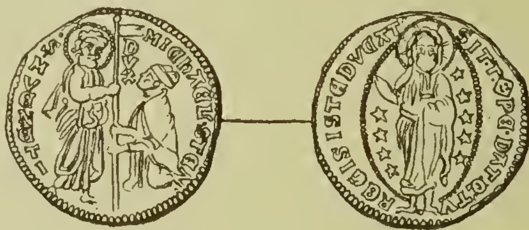
6. Cf. plus haut, p. 375.

7. L'arabe *iflourî*, et mieux, *ouflourî*, vient probablement aussi de l'italien *fiorino* ; pourtant la chute de l'*n* est anormale.

*Boundouqy* (بندقى), *vénitien*, est une dénomination monétaire que Sauvaire a notée déjà[1]; elle s'appliquait de préférence aux gros de Venise ou matapans.

*Doukāt* (دكاة)[2]. Qalqashandy l'écrit دوكاة[3]; c'est la transcription de l'italien *ducato*.

On pourrait conclure déjà que l'ifranty était le ducat ou sequin de Venise; la description de Maqrizy correspond bien aux types de cette monnaie : sur une des faces l'image d'un homme; c'est le Christ; sur l'autre deux figures : le doge à genoux recevant l'étendard des mains de saint Marc.



Voyons ce que pense Qalqashandy[4] de ces divers personnages.

Le passage qui nous intéresse a été traduit à deux reprises par Wüstenfeld[5] et par Sauvaire[6] d'après des manuscrits différents. Voici la traduction de Sauvaire, avec les quelques variantes importantes de Wüstenfeld[7].

1. Sauvaire, *Matériaux*, I, p. 140.

2. Le copiste du ms. 1727 a mis كذا = *sic*, au dessus de cè mot.

3. Wüstenfeld, *loc. cit.*, p. 143 et Sauvaire, *Extraits de l'ouvrage d'El Qalqachandy*, p. 96.

4. Abou-l-Abbâs Ahmed Shihâb el dyn el Qalqachandy, mort en 821.

5. F. Wüstenfeld, *Die Geographie und Verwaltung von Ægypten, nach dem arabischen des Calcaschandi*. Göttingen, 1879, 4°. (Communication de M. Casanova.)

6. H. Sauvaire, *Extraits de l'ouvrage d'El Qalqachandy*. Mém. Acad. Marseille, 1887, p. 95.

7. La traduction de Wüstenfeld est antérieure à celle de Sauvaire ; mais ce dernier n'en a pas eu connaissance. Sauvaire a traduit d'après les deux ms. de la Bibl. Bodléienne ; il a donné, en note, les principales variantes du ms. de Gotha dont s'était servi Wüstenfeld.

« La deuxième sorte embrasse les monnaies admises par l'usage. Ce sont les dinars [W. *iouny*, يونى] du pays des Francs et des Roûm et dont le poids est connu : chaque pièce d'or est considérée comme pesant 19 qirâts et demi mesrys. Leur évaluation, au moyen des poids étalons d'Égypte pour l'argent donne, pour le poids de chaque dinar un derham et un peu plus de deux grains de caroube [W. un dirhem et demi]. Ces pièces portent des personnages ; sur l'une des faces (on voit) la figure (soura) du roi pendant le règne duquel elles sont frappées ; sur l'autre les deux figures de Pierre et Paul, les deux disciples que le Messie, sur qui soit le salut ! envoya à Rome.

« On les désigne sous le nom d'*afrantiyeh*, pluriel d'*afranty*. L'origine de ce mot est *afransy* par un *s* (س) au lieu d'un *t* (ت), par dérivation d'*Afransah* (La France) l'une des villes des Francs ; quelquefois on l'a appelée *Afrandjah* ; c'est d'elle que les Francs (Frandj) [W. plus correctement « Ifrandj »] tirent leur nom. Elle est la résidence du *français* leur roi [W. de leur roi Fransis].

« Les pièces d'or dont nous parlons sont également désignées sous l'expression de ducats (doukâts) [W. on compte aussi chez eux par ducats, دوكات]. En réalité ce nom ne leur est appliqué d'une manière générale que quand elles ont été frappées par les Vénitiens (qui font partie) de la France (el Afrandjah) [W. : ce mot ne peut d'ailleurs avoir qu'un sens général, ainsi qu'il ressort de l'examen de la formation de ce mot en français]. La raison en est que le roi, chez eux, porte le titre de duc (douk) et l'on dirait que l'*alef* et le *ta* à la fin du mot (doûkât) tiennent la place du *ya* de relation ».

Les descriptions de Maqrizy et de Qalqashandy concordent ; mais le doge et saint Marc ont été pris par le

second pour saint Pierre et saint Paul, et le Christ pour un prince régnant. Qalqashandy n'emploie pas le terme d'*oufloury*. L'analyse de *doukât* est juste ; la terminaison *at* se rencontre dans beaucoup de mots du vocabulaire monétaire : coronat, sarracénat, etc. Quant à l'étymologie d'*ifranty*, elle n'est rien moins que certaine.

Le sequin de Venise s'appelait donc indifféremment dinar : ifranty, oufloury, boundouqy, iouny ou doukât. Sa vogue aurait commencé, suivant Maqrizy, en l'an 790 ; pourtant le même historien donne aussi la date plus récente de l'an 800 [1] dans un passage qu'a reproduit, en partie, Abou-l-Mahasen [2]. Or le témoignage suivant d'un Européen rend plus vraisemblable la première date que la seconde. Le Florentin Niccolò Frescobaldi [3] se trouvait au Caire vers la fin de l'an 1384 (787 Hég.) : « La monnaie, dit-il, est d'or et d'argent en fragments sans coin (*in pezzi sanza essere coniato*). La monnaie d'or s'appelle besant (*bizante*) ; chaque besant vaut un ducat-sequin et quart ; seuls les ducats vénitiens d'or frappé (*coniato*) y ont cours. Les monnaies d'argent se nomment dirhems (*daremi*, sic) ; un dirhem vaut autant qu'un gros vénitien ; et, de toutes les monnaies d'argent, seuls les gros vénitiens y ont cours. Il y existe une monnaie de cuivre non frappée (*sanza conio*) qu'on appelle fels (*folari*). Les 90 en valent, au Caire, un dirhem, mais, en d'autres régions du Paganisme, ils valent 30 ou 40, ou plus, ou moins, au dirhem ;

1. Maqrizy, *Kitâb al Souloûk*. Ms. 1727, fol. 371 r°. Année 829 ; mois de Safar.

2. Abou-l-Mahasen Djemâl el dyn Yousoûf ibn Tagribardy, né en 812, élève de Maqrizy, mourut en 878. — Bibl. nat. ms. 1787. Fol. 206 v°. Année 828 ; mois de Safar.

3. *Viaggio di Lionardo di Niccolò Frescobaldi, Fiorentino, in Egitto e in Terra santa*. Roma, 1818, in-8°, p. 93. Communication de M. Casanova. — Il y a une 2e édit. Parme, 1845, in-16, p. 72. La 3e, Firenze, 1862, in-16, contient, en outre, des extraits de relations de voyage en Égypte et Terre Sainte dues à des contemporains de Frescobaldi : je n'ai pu me la procurer.

on vend tout au poids, même les pastèques[1]. » L'affirmation du Florentin est nette : le ducat vénitien avait cours au Caire, à l'exclusion de toute autre monnaie européenne ; le florin n'y circulait pas ; Frescobaldi, florentin, n'eût pas manqué de nous parler des monnaies de sa patrie. L'introduction et la vogue du sequin en Égypte datent du dernier quart du XIVe siècle.

A. RAUGÉ VAN GENNEP.

(*A suivre.*)

1. Les expressions : *coniato* et *sanza conio* ne sont pas claires ; c'est par elles que Frescobaldi distingue nettement les monnaies vénitiennes des musulmanes. Voici par quels caractères ces deux groupes de pièces se différenciaient : les sequins étaient identiques entre eux de poids, de diamètre, d'épaisseur, de type ; ce type était contenu tout entier dans le flan, lequel était circulaire. Il en était de même des matapans ou gros. Les dinars, au contraire, et les dirhems étaient de poids, de diamètre, d'épaisseur variables ; le type était toujours épigraphique : mais la forme des caractères, la disposition des légendes changeaient ; le flan était souvent plus petit que le coin. On ne comptait pas ces dinars, on les pesait. — Les monnaies musulmanes n'étaient pas, aux yeux de Frescobaldi, de véritables monnaies (*monete coniate*) mais de simples fragments, non travaillés (*sanza conio*) d'or ou d'argent.

# MÉLANGES & DOCUMENTS

## LE « NUMISMA LÆTIENSE » DE 1213

### (ABBAYE DE LIESSIES EN HAINAUT)

Parmi les petits monuments rapportés par les Croisés après la prise de Constantinople, en 1204, et donnés par eux aux abbayes qu'ils enrichirent de leurs dons pieux, se trouvaient quelques médailles dont les inventaires nous ont conservé le souvenir. Mais, plus encore que tous les autres objets précieux, en raison précisément de leur valeur métallique, elles disparurent rapidement dans les tourmentes qui dépouillèrent les églises des richesses qu'elles conservaient dans leurs trésors. Les renseignements que nous avons sur ces monnaies sont des moins précis. Nous n'en savons qu'une chose. C'est que les unes, soit à cause des inscriptions grecques, des caractères *estranges* qu'elles portaient, soit à cause des sujets qu'elles représentaient et dont les livres de magie s'étaient emparés, comme ces amulettes byzantines décrites par M. Schlumberger[1], dont l'inspiration se retrouverait facilement dans des médailles romaines[2], étaient considérées comme de véritables talismans, tandis que les autres, soit par les portraits qu'elles étaient censées conserver, soit par leurs sujets religieux même, trouvèrent leur place sur des reli-

1. *Mélanges d'archéologie byzantine*, Paris, Leroux, 1895, in-8°, p. 118 et 124.

2. Cohen (Henri), *Description historique des monnaies frappées sous l'empire romain*, Paris, Rollin et Feuardent, 1888, in-8°. Le Salomon qui terrasse la maladie est le revers d'une médaille de Galère Maximien, p. 123, n. 204, de Sévère II, p. 139, n. 77, de Constantin I, p. 307, n. 665, de Constantin II, p. 376, n. 90. — Quant au quadrige, nous le retrouvons au revers d'une médaille de Constantin le Grand, p. 292, n. 547, et de Constance II, p. 444, n. 29, pour en citer seulement quelques exemples.

quaires, tout comme ces médailles dont le cardinal de Bonald fit de nos jours revêtir le reliquaire de la Vraie Croix de Lyon [1].

Deux de ces monnaies furent surtout célèbres : le fameux *numisma Karoli*, rapporté à Corbie par Robert de Clari [2], et une autre, le *numisma Lætiense*, qui fermait le reliquaire du Saint Sang, envoyé à l'abbaye de Liessies (Hainaut) en 1213, par Henri, empereur de Constantinople.

La reproduction de cette dernière médaille nous a heureusement été conservée : c'est grâce à un petit volume dont je ne connais qu'un exemplaire, celui de la bibliothèque de Mons, l'*Histoire de Liessies*, par Brasseur, que j'ai été conduit à en faire l'identification.

Voici la reproduction qu'en donnent Gretserus [3] et Lipsius [4], puis le texte qui m'a mis sur la voie, enfin le titre de l'ouvrage, dans toute sa longueur. Lipsius accompagne le dessin qu'il en donne, de la légende suivante : « Misit ad me Dyonisius Villerius, vir veteris doctrinae, ac mihi valde amicus, ectypon nummi græcanici veteris, qui aureus asservatur in monasterio Lætiensi in Hannonia, quem ecce habes. Inscriptio in eo est :




Κόσμου τό λύτρον αἷμα τοῦ Θεοῦ λόγου : mundi redemptio, sanguis dei Verbi. »

1. R. de Fleury, *Mémoire sur les instruments de la Passion*, Paris, Fechoz, 1883, in-4°, p. 353.
2. Riant (Le comte), *Exuviæ sacræ Constantinopolitanæ*, Genève, Fick, 1878, in-8°, t. I, p. cxcv.
3. *De Sancta cruce*, Ingolstadii, Angermaria, 1616, in-4°, lib. I, c. xxxv, p. 113, col. 2.
4. *De cruce*, Antverpiæ, Moretus, 1606, in-4°, lib. II, p. 90.

Brasseur a donné à son livre le titre suivant :

Lætiensis ecclesiæ cimeliarchium incomparabili sanctissimarum reliquiarum Salvatoris Deiparæ ac plurimorum Sanctorum thesauro ditissimum ac toto Belgio celeberrimum ; additis titulis, inscriptionibus et diplomatibus ex Archivio ejusdem Ecclesie desumptis. Quæ omnia discussionibus, quæstiunculis et notis illustravit in bonum publicum Philippus Brasseur, Montensis sacerdos et exhibet ve prototypon aliorum similis argumenti tractatuum.

Montibus, typis Joanino Havart, in platea Nimiana, sub signo Montis Parnassi, M DC XLV, in-12 (de 176 p.).

Nous lisons p. 27 : ... *De Christi Sanguine.* Primum itaque se objicit (ut res omni pretio et æstimatione major), pretiosissimus Sanguis Christi in vasculo chrystallino reconditus, quem Theodorus, patriarcha Totius orientis testatur in præfato suo diplomati datum ab Henrico Imperatore, vocatque hoc excellentissimum munus *Pulcherrimum Sanctuarium de pretiosi S. J. Ch. vasculo chrystallino incluso*, speciem rotundam exhibente et superne operto et clauso numismate aureo, cum hac in circumambitu insculptione : *Mundi redemptio*, *Sanguis divini Verbi*. Præterea in medio remonstrantiæ, quam vocant, pendet monile aureum figuram exprimens corculi, quo continetur gutta ipsiusmet sanguinis Domini nostri erasa de ligno sanctissimae crucis et aptata (ut cernitur) à Reverendo admodum D° *Ludovico Blosio*, prout fert certa et communis Lætiensium relatio.

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

Ne quid autem scitu dignum prætereamus, non abs re erit describere per partes, ea quæ in numismatis aureis (de quo paulo ante) figura expressa sunt. Representat hoc imaginem Crucifixi quatuor clavis fixi ; ita ut pedes seorsim positi et ab invicem distincti, singuli clavis suppedaneo infigantur.

A dextro pendentis in cruce Domini latere, unus lictorum adstans, lancea latus aperit ; pone eum flebilibus piissima mater oculis spectaculum hoc intuetur. A sinistro latere, alter carnificum positus, spongiam ad sitientem Dominum extendit. Cui a tergo totus mœrore confectus jungitur dilectus discipulus. Hujus numismatis limbum ornat inscriptio græca ; et in altero eminentiori limbo, tria in hunc modum efformata crucis signa conspiciuntur † † †.

Hujus itidem numismatis meminerunt in suis de Cruce libris J. Lipsius et Jac. Gretserus, ut probent Christum quatuor, non tribus tantum clavis cruci affixum fuisse.

Nous ne suivrons pas, comme Brasseur, Lipsius et Gretserus, dans leur discussion sur le nombre des clous de la croix. En plus de textes aussi précis que celui de saint Jérôme, par exemple, qui nous indique l'emploi fait par Constantin des quatre clous de la croix rapportés par sainte Hélène, des documents iconographiques comme ceux fournis par l'*Épopée byzantine* de M. Schlumberger ne sauraient nous laisser hésiter un instant.

Mais, au point de vue numismatique, il ne m'a pas semblé sans intérêt d'identifier, en même temps que nous fixions la date de son apport en Occident, une médaille byzantine, qui pouvait parfaitement passer pour avoir été simplement inventée au XVI[e] siècle pour les besoins d'une discussion scientifique.

F. DE MÉLY.

---

# CHRONIQUE

*Monnaies grecques acquises par le British Museum en 1896.* — L'excellente notice de M. Warwick Wroth nous apprend que le British Museum a acquis, en 1896, 652 monnaies grecques, dont 54 en or et en electrum, 428 en argent et 170 en bronze. Grâce à un crédit spécial, les savants conservateurs du cabinet de Londres ont pu acquérir nombre de pièces précieuses aux ventes Montagu et Bunbury. Un certain nombre de monnaies ont été léguées ou données par Sir Edward Bunbury, Sir Henry Bunbury, M. E. Grant Duff, Sir Wollaston Franks, dont le British Museum déplore la perte récente, M. L. A. Lawrence, M. W. R. Paton, M. C. R. Peers et le Dr Hermann Weber dont le nom revient souvent parmi ceux des donateurs du Cabinet de Londres.

Parmi les nouvelles richesses du British Museum, signalons rapidement quelques pièces : C'est d'abord le *quincussis* au taureau, provenant de la collection Pembroke et légué par Sir Edward Bunbury. Puis viennent un joli quart de statère de Tarente, avec la tête d'Apollon ; un diobole d'Héraclée de Lucanie avec la tête d'Hercule, de face ; une rare pièce en bronze de Laüs de Lucanie, au type du corbeau ; de belles pièces de Caulonia, de Terina, de Gelas ; trois pièces de Syracuse dont un bel exemplaire du tétradrachme de Cimon avec la tête d'Aréthuse de face ; une pièce d'Amphipolis et une autre de Chalcis, au sujet de laquelle M. Wroth présente d'intéressantes observations sur les différences de style des monnaies fédérales de la ligne chalcidienne (392-379 av. J.-C.) ; le rare tétradrachme d'Odessus aux types de Sérapis ; un statère de Panticapée avec la tête à gauche ; une belle pièce d'Alexandre de Phères, avec la tête de lion ; une petite pièce d'argent de Faustine mère frappée à Nicopolis d'Épire (cf. *Rev. num.*, 1891, pl. I, 7) ; une pièce de Phocide, avec la tête d'Apollon (cf. *Rev. num.*, 1895, pl. IV, 5) ; le statère d'Athènes au nom de Mithridate Eupator ; de belles pièces d'Élis ; des tétradrachmes de Lacédémone (Areus ?) et du tyran Nabis ; une pièce d'Itanus, avec la tête d'Athéna, remarquable comme style. Cyzique, Tenedos et Lesbos, sont représentées par de jolies monnaies.

Le cabinet de Londres a pu s'enrichir aussi d'une drachme d'Archélaus et du statère d'Alexandre II Zébina dont M. Babelon a fait ressortir le grand intérêt historique.

Signalons encore un demi-sicle de l'an 2, un beau tétradrachme de Mithridate I[er], roi des Parthes et un bel exemplaire de la monnaie d'Antonin, frappée à Alexandrie et représentant l'Apollon Philesios de Canachos (voy. l'article de M. W. Wroth, dans le *Numismatic Chronicle*, 3[e] série, t. XVII, 1897, p. 93-118).

J.-A. Bl.

*
* *

*Billets de confiance de Saint-Quentin.* — M. Fabre de Larche a publié, dans l'*Annuaire de la Société de numismatique*, en 1896 (p. 116), un article sur les billets de confiance émis en France pendant les années 1870 et 1871.

Le *Journal de Saint-Quentin* (n° du 26 février 1897) a publié un article qui permet de préciser les conditions d'émission des billets alors fabriqués à Saint-Quentin.

Le 5 septembre 1870, le conseil municipal fut saisi de la question d'émission de papier fiduciaire et il décida, quelques jours après, la création d'un « *bureau municipal spécial des coupures* ».

Il fut mis en circulation :

| | | | |
|---|---|---|---|
| 61.000 | coupures | de 25 centimes ...... ..... | 13.375 fr. |
| 94.000 | — | 1 franc ... .... ....... | 94.000 |
| 55.000 | — | 2 francs................ | 110.000 |
| 62.500 | — | 5 francs................ | 312.500 |
| 57.000 | — | 10 francs................ | 570.000 |
| 4.500 | — | 100 francs ............... | 450.000 |
| 334.500 | — | formant un total de ..... | 1.551.875 fr. |

La dernière émission eut lieu le 27 février 1871.

Cette caisse ou bureau des coupures constitua momentanément une sorte de banque municipale. Elle assura 571.756 fr. d'avances à la ville, et 348.761 fr. d'avances à la caisse urbaine. Quand il fallut payer la contribution de guerre exigée par le général allemand comte de Kahlden après l'affaire du 21 octobre, la ville emprunta à cette caisse 534.238 fr., qui furent remboursés après les événements par les banquiers souscripteurs de l'emprunt de 1.200.000 fr. Ce bureau des coupures servait en même temps de caisse d'épargne aux habitants. La population y déposa 400.000 fr. le 24 octobre au lendemain de la première occupation de Saint-Quentin par les Allemands.

Tous les billets furent présentés au remboursement, à l'exception d'une quantité dont la valeur s'élève seulement à 8.413 fr. 50 cent. On voit dans quelle proportion minime les collections pourront posséder des billets de confiance de Saint-Quentin.

P. B.

*
* *

## NÉCROLOGIE

### J. ZÖBEL DE ZANGRONIZ

La mort de M. Jacobo Zöbel de Zangroniz, survenue à Manille le 7 octobre 1896, a privé l'érudition espagnole d'un de ses représentants les plus autorisés et la numismatique d'un de ses plus fervents adeptes.

Né en 1843, d'un père allemand, pharmacien établi aux îles Philippines, et d'une mère espagnole, J. Zöbel fit ses études au Gymnasium de Hambourg. Son instruction première fut extrêmement solide, et quand ses goûts le portèrent vers l'étude des monnaies antiques, il s'y trouva préparé par une connaissance approfondie des auteurs classiques. D'autre part, les circonstances de sa naissance et de son éducation l'avaient familiarisé avec la plupart des langues modernes qui sont les véhicules ordinaires de la pensée scientifique.

Envoyé à Madrid pour obtenir à l'Université de cette ville le diplôme de pharmacien, Zöbel s'y lia avec Antonio Delgado qui devait lui servir de maître en numismatique et fixer son choix, comme champ d'études préféré, sur les monnaies primitives de l'Espagne. En 1862 et 1863, il visita les Musées de Paris, de Berlin et de Londres et entama avec Saulcy, Longpérier, R. S. Poole, Friedlaender et Mommsen des relations scientifiques fécondes et durables.

Ses premiers travaux parurent, en 1863, dans les *Jahrbucher* de la Société allemande d'études orientales, dans la *Revue numismatique* et dans les comptes rendus de l'Académie des sciences de Berlin. Ils ont pour objet l'explication de l'alphabet, encore imparfaitement connu, dont l'existence est révélée par les monnaies de la Bétique, un essai d'attribution de monnaies ibériennes à la ville de Salacia, et enfin l'examen d'une précieuse trouvaille numismatique faite aux environs de Carthagène et qui jetait un jour nouveau sur le monnayage des colonies puniques de la péninsule. Les deux premiers mémoires ont été reproduits, en traduction espagnole, dans le premier volume (1866) du *Memorial numismatico*.

En 1864, la *Revue numismatique* reçut de Zöbel un nouvel article sur

une monnaie attribuée à Serpa de Lusitanie, mais bientôt après l'érudit quittait l'Espagne, rappelé à Manille par son père dont la santé, profondément altérée, faisait prévoir la fin prochaine. Zöbel se trouva donc aux Philippines, à la tête de l'officine paternelle, mais il resta en communication constante avec les érudits d'Europe, se tenant au courant de toutes les publications et continuant à se livrer avec passion aux études qui l'avaient captivé à Madrid.

En 1875, il revint en Espagne et se mit en devoir de publier l'œuvre qui lui assigne une place incontestée au premier rang des numismatistes [1]. Son *Ensayo historico de la moneda española desde su origen hasta el Imperio romano* paru, de 1877 à 1880, dans le *Memorial numismatico*, est certainement ce qui a été écrit de mieux sur la numismatique antique de l'Espagne. L'*Ensayo* fut accueilli avec faveur par le monde érudit et, en 1882, l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, sur le rapport de Longpérier, attribua à Zöbel le prix Allier de Hauteroche.

En cette même année, la *Revue archéologique* publia une notice sagace de Zöbel sur une *Monnaie d'or aux types d'Emporiae*, mais l'auteur retourna presqu'aussitôt à Manille et son activité scientifique cessa de se manifester par des publications, au vif regret de tous les numismatistes qui déplorent aujourd'hui sa perte.

R. Serrure.

---

# BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

### TRAVAUX RELATIFS A LA NUMISMATIQUE DE L'INDE

1. La dynastie des Dourrâni, dont Ahmed Shâh est le fondateur, a régné dans le Khorassân et en Afghanistân, de 1747 à 1842. Le *Numism. Chronicle* de 1888 contient un article de M. L. Dames sur le monnayage de cette dynastie qui ne compte pas moins de dix souverains. Sous l'un d'eux, Timour Shâh, 1773-1793, un certain Pâyindah

1. Voyez sur les travaux de Zöbel la notice que M. Émile Hübner vient de publier dans le *Boletin de la Real Academia de la Historia*, t. XXX, 1897, p. 158 et suiv.

Khân parvint au grade de général avec le titre de *Émir-al-Omra*, « émir des émirs ». Il mourut en 1799 et c'est un de ses fils, Dost Mohammed, d'abord simple vizir, qui prit le titre d'*émir* et fut le fondateur de la dynastie des *Bârakzai*, nom de la tribu dont la famille était originaire.

M. White King, attaché au service civil de l'Inde, vient de publier, dans la *Numism. Chronicle* de 1896, un très intéressant mémoire sur l'*History and Coinage* des Bârakzai L'histoire peu connue de ces princes depuis leurs premières tentatives contre les Dourrâni méritait d'être étudiée, et M. White, à l'aide des auteurs indigènes, a fait précéder la description du monnayage d'un résumé historique très documenté. Bien que 1842 soit la date officielle de la fin des Dourrâni par la mort de Kamrân et de Shudjâ Shâh, en réalité Dost Mohammed et ses frères furent maîtres du pays en qualité d'émirs soit à Hérat soit à Kandahâr, Peshâver et Kâboul dès 1823. On a, en effet, des monnaies de Dost Mohammed datées de 1823 à 1841, c'est-à-dire avant son accession légitime au trône. Je crois devoir donner ici la liste des souverains qui composent la dynastie actuellement régnante en Afghanistân : Dost Mohammed, 1842; Sher Ali, 1863; Mohammed Afzal, 1866; Mohammed Azam, 1867; Sher Ali restauré, 1867; Yakoub Khân, 1879; Vali Sher Ali, 1879; Vali Mohammed, 1879; Mohammed Ishâk rebelle, 1888; Abd er Rahmân, émir actuel depuis 1880.

Les monnaies sont en or (*tilla*), argent (*roupie*) et cuivre (*païsa*) avec des légendes en persan et en arabe, ainsi que des devises ou versets en persan, à l'imitation des Mogols. Les souverains portent les titres d'émir, émir des émirs, sultan ou seigneur du temps, sultan du monde, ghâzi, etc., avec les dates d'après l'ère de l'hégire ; la plus ancienne est de 1239 (1823 J.-C.). Les ateliers monétaires sont Kâboul, Kandahâr, Hérat et Peshâver. Deux planches de monnaies accompagnent ce savant petit Mémoire qui comble une lacune dans la Numismatique de la Perse orientale.

II. La Numismatique des grands Mogols de l'Inde est aujourd'hui bien connue grâce aux excellents catalogues du British Museum, de l'Indian Museum de Calcutta et du Musée de Lahore. Cependant le monnayage de ces souverains s'augmente par suite des trouvailles fréquentes que l'on fait dans toutes les parties du Nord de l'Inde et qui donnent lieu à de nouvelles monographies. M. White King a publié, en collaboration avec le D[r] W. Vost, un autre Mémoire intitulé *Some Novelties in Moghal coins* (*Numism. Chron.*, 1896), avec 2 planches, contenant la description de pièces inédites faisant partie de sa collec-

tion. Ce travail nous fait connaître des ateliers monétaires nouveaux, quoique la liste de ceux connus en soit déjà longue, des légendes nouvelles et une grande variété de petites pièces d'argent et de cuivre.

Parmi les ateliers monétaires, nous citerons : Aurangnagar, Firouznagar, Ahsanâbâd, Nagpour, Manghir, etc.; et, parmi les monnaies, une pièce très rare avec les noms de Humayûn et Kamrân constatant la réconciliation des deux frères en 1548, plusieurs pièces d'Akbar, de Jehangir, Shâh Djehan I, Aureng Zeb, Mohammed Shâh, Shâh Alem II, Shâh Akbar II, toutes inédites.

III. Sous le titre de *Coin-Collecting in Northern India* (in-8°, Allahabad, 1894, 140 p., VI planches), M. Charles-J. Rodgers a réuni plusieurs articles de lui qui avaient paru dans une revue anglaise et dans lesquels il condense le résultat de ses études sur la Numismatique du Nord de l'Inde. Ce livre n'a aucune prétention scientifique; c'est une sorte de guide du collectionneur comprenant, sous une forme agréable à lire, l'histoire des différents monnayages qui se sont succédé dans le Nord de la Péninsule depuis l'époque macédonienne jusqu'à la fin des grands Mogols. La bibliographie ne comprend que les ouvrages en anglais; les planches renferment quelques monnaies inédites.

E. Drouin.

*
* *

M. Maxe-Werly, *Un sculpteur italien à Bar-le-Duc en 1463*, in-8° de 11 p. (Extrait des *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, 1896, p. 54-62).

Dans cette communication, faite à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, M. Maxe-Werly met en lumière trois mentions concernant le médailleur Pietro da Milano, appelé en France Pierre de Milan Ces trois mentions de payements ont été relevées dans « le compte rendu fait par Jean de Barbonne, receveur général du duché de Bar, des dépenses effectuées durant l'exercice 1462-1464 ».

Naguère encore, numismatistes et historiens distinguaient soigneusement deux Pierre de Milan, l'un orfèvre et médailleur, l'autre architecte et sculpteur; le premier, au service de la maison d'Anjou, le second, à celui des princes aragonais de Naples. Or, l'examen attentif des médailles m'avait convaincu que le médailleur Pierre de Milan, d'abord, n'était pas un orfèvre, et ensuite, ne pouvait être qu'un sculpteur et un architecte.

Puis les comptes des Archives de Naples m'avaient permis, au moyen de comparaisons de dates, de corroborer ma conviction, et d'af-

firmer que les deux Pierre de Milan ne faisaient en réalité qu'un seul personnage, lequel avait servi alternativement les deux maisons rivales d'Anjou et d'Aragon [1].

Cette conclusion avait généralement été adoptée. La voici de nouveau pleinement confirmée par les documents que M. Maxe-Werly a signalés à l'Académie des inscriptions.

Ces documents prouvent qu'en 1463 notre artiste, dénommé dans le compte de Jean de Barbonne « maistre Pierre de Millain, tailleur et ymageur du roy de Sicille », avait accompagné René d'Anjou dans le Barrois, qu'il avait exécuté pour « l'église Saint-Maxe » des « ymages et mistères de la Magdeleine de la Bausme »; qu'il avait également « entaillié deux chiens » sur une « certaine pierre »; et qu'enfin, au mois de décembre de la même année, ce même « maistre Pierre de Millain, tailleur de pierre dudit s^r^ Roy » avait reçu « III aulnes d'autre gris », « pour faire robe ».

Il est donc absolument certain que Pierre de Milan a séjourné en France et y a fait œuvre de sculpteur; il ne reste plus maintenant qu'à découvrir qu'il y a fait également œuvre d'architecte.

M. Maxe-Werly a cru que j'avais affirmé dans mon étude sur Pierre de Milan que « toutes les médailles signées furent faites, les unes en Provence, les autres en Touraine. » Il n'a pas exactement saisi ma pensée. Je m'étais, en effet, simplement contenté de dire que les médailles de cet artiste « furent exécutées probablement à la cour du roi René »; indiquant alors, à titre d'exemple seulement, la Touraine et la Provence comme lieux habituels de la résidence de la Cour. Je n'ai pas voulu prétendre le moins du monde que cette Cour ne se fût jamais éloignée de ses deux résidences accoutumées, ni que les médailles de Pierre de Milan n'eussent pu être exécutés ailleurs, au moment d'un des déplacements du roi René. Il ne m'en coûte donc pas de déclarer aujourd'hui, après les explications données par M. Maxe-Werly que les deux médailles de Ferry II de Lorraine et de Marguerite d'Anjou, non datées toutes les deux, furent probablement exécutées dans le Barrois, entre le 16 juin 1463 et le 27 août de l'année suivante, ce qui est un fait à retenir.

H. T.

1. H. de la Tour, *Pietro da Milano*, Paris, 1893, in-8° (Extr. de la *Rev. numismatique*).

*
* *

Rouyer (J.). *Le nom de Jésus employé comme type sur les monuments numismatiques du XV^e siècle, principalement en France et dans les pays voisins.* Bruxelles, 1897. In-8° de 131 pages et 5 planches.

L'étude de M. Rouyer, publiée en 1896 et en 1897 dans la *Revue belge de numismatique*, forme un joli volume qui, tiré à petit nombre, deviendra certainement une rareté bibliographique. C'est déjà un précieux recueil de documents et de monuments ornés du monogramme du Christ. L'auteur démontre l'influence des prédications de saint Bernardin de Sienne, en Italie, et du frère Richard, son disciple, en France. Ce frère Richard dont la prédication, en 1429, eut une grande influence sur la population parisienne, avait répandu, selon les termes du *Journal d'un bourgeois de Paris*, un *mérian d'estaing où estoit empraint le nom de Jésus*. Ce méreau, retrouvé par M. Rouyer, est devenu le point de départ d'une étude pleine d'intérêt dans laquelle on lira la description de nombreuses pièces. A propos de jetons portant les lettres IhS, M. Rouyer a réuni les renseignements que nous possédons sur Jehan Blancpain, tailleur des Monnaies d'Arras et de Paris, en 1425 et 1434, qui fut un excellent graveur de jetons. On lui a déjà attribué avec raison des jetons d'un beau style, sur lesquels la légende *Vive Blanpain* équivaut à une signature. M. Rouyer a réuni plusieurs pièces présentant les mêmes qualités de finesse et de bon goût, et désormais le nom de Jean Blancpain tiendra son rang dans la liste des artistes français du xv^e siècle.

J.-A. Bl.

*
* *

Huelsen (Ch). *Miscellanea epigrafica; Tessere lusorie.* Extrait du *Bullettino dell' imp. Istituto archeologico germanico*, vol. XI, 1896, fasc. 3, pp. 227-252.

Les monuments auxquels M. Huelsen a consacré son travail touchent de près à la numismatique, car bien que ces tessères soit en os et en ivoire, leur parenté avec celles en bronze doit être assez étroite. J'avais tenté, en 1889, du dresser un *Corpus* de ces petits monuments (*Revue archéologique*). Depuis, on en a publié un certain nombre [1]. Mais ces travaux ne devaient servir qu'à faciliter les études posté-

1. H. Graillot, *Une collection de tessères*, dans les *Mélanges de l'École française de Rome*, t. XVI (1896), p. 299-314.

rieures, car les explications données sur l'usage de ces tessères n'étaient pas satisfaisantes.

Dans son excellente monographie, M. Huelsen remarque que les chiffres inscrits sur les tessères s'élèvent à quinze ; il fait remarquer qu'un des jeux favoris des Romains sous l'Empire, le *ludus duodecim scriptorum* (πεττεία) se jouait avec quinze pions. On a recueilli dans des tombes des séries de disques en os, et il paraît bien certain maintenant que ces tessères ont servi de pions pour un jeu analogue à notre jeu de *dames*.

Je citerai aussi la trouvaille faite récemment à Reims. Dans une sépulture, on a recueilli deux dés et vingt-huit jetons en os, dont quatorze portant des filets concentriques et quatorze autres concaves du côté poli. (Je dois ce renseignement à M. Th. Habert.)

Les conclusions de M. Huelsen me paraissent définitives.

J.-A. Bl.

*
* *

— A. P. Misios, Στοιχεῖα τῆς ἀρχαίας νομισματικῆς. Athènes, 1897, in-8° de 308 pages (Éléments de numismatique antique).

— M. C. Clermont-Ganneau a étudié de nouveau les pièces en bronze frappées, à l'époque des Séleucides, dans une ville de Syrie du nom de Laodicée. Il propose une nouvelle lecture de la légende en caractères phéniciens qui existe sur ces pièces. Au lieu de : *De Laodicée, métropole en Chanaan*, M. Clermont-Ganneau propose de lire : *De Laodicée qui (est) en Chanaan* (*Rev. Archéol.*, 1897, t. I, p. 301-303).

Au sujet des monnaies de Laodicée, on peut consulter l'article du Dr Rouvier (*Revue numism.*, 1896, p. 265).

— Ch. Farcinet, *Note sur un tiers de sou d'or trouvé en Vendée et frappé à Basniacum, lieu indéterminé.* Fontenay-le-Comte et Paris, s. d. (Extrait de la *Revue du Bas-Poitou*).

— Ernest Faivre, *État actuel des ateliers monétaires français et de leurs différents.* Deuxième édition, Paris (1897), in-8° de 60 pages.

— M. Henri Lemonnier a publié une note sur le nouveau type de pièce de cinq francs, dans la 4e livraison de la *Revue de l'art ancien et moderne* dirigée par M. Jules Comte.

— M. W. Frazer a publié dans le *Numismatic chronicle* une note qu'il a fait réimprimer avec des additions (in-8° de 3 p. s. l. n. d.). Cette note est relative à deux copies des médailles gravées par Ferdinand et Daniel Loos (Louis XVI ; Marie-Antoinette). Ces copies ont

été exécutées par William Mossop (1751-1806), orfèvre et graveur à Dublin, qui a signé ses médailles des lettres W. M. Une troisième médaille représente le dauphin et porte la légende *Louis XVII, roi de France*.

— M. Auguste Brause-Mansfeld a publié un ouvrage analogue à celui de Maillet et intitulé : *Feld- Noth- und Belagerungsmünzen von Deutschland, Oesterreich-Ungarn, Siebenbürgen, Moldau, Danemark, Schweden, Norwegen, Russland, Polen*, u. s. w. Berlin, J. A. Stargardt, 1897, avec 55 planches.

— M. E. Müntz a consacré un article à Vittore Pisanello dans la *Revue de l'art ancien et moderne* dirigée par M. Jules Comte (n° 1, 10 avril 1897).

Pour la chronique :
*Le Secrétaire de la Rédaction*,
J.-Adrien Blanchet.

---

# PÉRIODIQUES

BULLETIN DE NUMISMATIQUE, t. III, livr. 7 à 12, 1896.

Ch. de Pas, *Denier inédit de l'abbaye de Saint-Bertin à Saint-Omer*. — W. Forth, *Le nouveau dollar colonial anglais*. — Marcel de Marchéville, *Les florettes de Charles VII*. — E. Zay, *Madagascar; la primitive monnaie coloniale*. — Roger Vallentin, *Les florins d'or de Gaucher Adhémar, seigneur de Montélimar* (1346-1360). — Joseph Puig, *Obole inédite de Gausfred, comte de Roussillon*. — Maurice Raimbault, *A propos des florettes de Charles VII*. — C[te] de Castellane, *Les premiers écus à la couronne fabriqués à Poitiers*. — F. Mazerolle, *Dispute entre les ouvriers de la Monnaie de Paris et Jean Beaucousin, tailleur au sujet de la fourniture des coins nécessaires pour fabriquer les pièces de six et de trois blancs, 13 juin 1583*. — C[te] de Castellane, *Fontenay-le-Comte, atelier de Charles VII, régent, puis roi, entre 1420 et 1430*. — R. Serrure, *La collection Lefèvre van den Berghe*. — C[te] de Castellane, *Les écus à la couronne au type accosté de deux fleurs de lis couronnées, fabriqués à Romans, de 1435 à 1445*. — E. Zay, *Numismatique franco-africaine*. — Livres nouveaux; revue des revues, etc.

*
* *

REVUE BELGE DE NUMISMATIQUE, 52e année, 1896.

Vte B. de Jonghe, *Trois monnaies liégeoises inédites.* — J. Schulman, *Restitution d'un florin d'or à Goedard, seigneur de Heijden.* — L. Maxe-Werly, *Histoire numismatique du Barrois* (fin). — R. Vallentin, *Les monnaies frappées à Avignon durant la vice-légation de Mazarin* (*1634-1637*). — J. Chautard, *Quelques sceaux, jetons et armoiries concernant les corporations de médecins, chirurgiens, barbiers aux XVIIe et XVIIIe siècles.* — Dr C. Bamps, *Sceau, médailles et insignes des anciennes corporations armées de la ville de Hasselt.* — Th.-M. Roest, *Le florin* dit « *Strampraidsche Gulden* ». — Dompierre de Chaufepié, *Un manuscrit de Peirese du Museum Meermanno-Westhrenianum à La Haye.* — Fréd. Alvin, *Un triens mérovingien inédit, frappé à Huy.* — Vte B. de Jonghe, *Monnaies contremarquées à Ypres par le seigneur de Marquettes, superintendant du quartier d'Ypres* (*1582-1583*). — A. de Witte, *Recherches numismatiques.* — G. Cumont, *Pièces rares ou inédites.* — Léon Naveau, *Une médaille liégeoise inédite.* — A. Snoeck, *Méreau gravé de la vieille gilde des arbalétriers de Bois-le-Duc* (*1680*). — Vte B. de Jonghe, *Un denier inédit de Pépin le Bref.* — Cte Thierry de Limburg-Stirum, *Monnaies des comtes de Limburg-sur-la-Lenne.* — Laugier, *Quelques monnaies rares ou inédites de la principauté d'Orange.* — Victor de Munter, *La numismatique du jubilé de Saint-Rombaut, à Malines en 1775.* — J. Rouyer, *Le nom de Jésus employé comme type sur les monuments numismatiques du XVe siècle, spécialement en France et dans les pays voisins.* — Michel C. Soutzo, *Poids antiques autonomes de Tomis.* — Dr J. Simonis, *Un denier à tête de Louis le Débonnaire frappé à Trévise.* — Léon Naveau, *Six monnaies liégeoises inédites.* — Vte B. de Jonghe, *Un esterlin au type anglais frappé par Renard de Schönau comme engagiste des comtés de Durbuy et de La Roche.* — A. de Witte, *Médaille du comte et de la comtesse du Nord, dite médaille des princes russes, gravée par van Berckel, en 1782.* — Nécrologie; mélanges; procès-verbaux des séances de la Société royale de numismatique.

*
* *

LA GAZETTE NUMISMATIQUE (Bruxelles), t. I, 1896-1897.

Dr Lebrun, *Numismatique antique; Cossea.* — A. de Witte, *Les pieds-forts brabançons.* — Ch. Dupriez, *Les moulins et les jetons*

*bruxellois.* — Ch. Dupriez, *Triens mérovingien inédit; jeton tournaisien.* — P. Beger, *Un poids monétaire gueldrois.* — Ch. Dupriez, *Jetons bruxellois.* — Ch. Dupriez, *Les faussaires.* — V. de Munter, *Quelques jetons des Pays-Bas.* — Ch. Dupriez, *La prononciation du nom de Bruxelles et la monnaie.* — *Médaille du Négus.* — P. Beger, *Les types des monnaies brabançonnes au moyen-âge.* — C[te] Le Bailly d'Inghuem, *Un Kerveguen.* — A. de Witte, *Le dernier jeton des gouverneurs namurois.* — Ch. Dupriez, *Grand bronze d'Antonin le Pieux frappé à Alexandrie d'Égypte.* — P. Beger, *Les ateliers monétaires brabançons.* — D[r] Lebrun, *Samé de Céphalonie.* — Ch. Dupriez, *Médaille de Fernand Cortès; jeton bruxellois.* — Bibliographie; nouvelles diverses; trouvailles.

*
* *

TIJDSCHRIFT VAN HET NEDERLANDSCH GENOOTSCHAP VOOR MUNT- EN PENNINGKUNDE, 1896, t. IV.

J.-A. Van der Chijs, *Papier-monnaie émis par des particuliers dans les Indes néerlandaises.* — A. de Witte, *Le jeton dans les comptes des maîtres des monnaies du duché de Brabant aux XVII[e] et XVIII[e] siècles.* D. C., *Deux médailles de la reine Wilhelmine.* — J. E. Ter Gouw, *Monnaie inédite de Batenburg.* — H.-J. de Dompierre de Chaufepié, *Les trouvailles de monnaies de l'année 1894.* — J. E. Ter Gouw, *Le système monétaire de Lombok.* — A. Snoeck, *Médailles commémoratives du voyage fait par les reines dans les provinces unies* (en 1895). — Marie de Man, *Méreau de corporation d'Abraham Hildernisse, menuisier de Middelburg.* — C. V. Bruinvis, *Les jetons de la municipalité d'Alkmar.* — M. A. Snoeck, *Deux médailles de noces d'or pour la famille Jong de Beek à Donck.* — W. S. *Médaille frappée à propos des modifications de l'embouchure de la Meuse.* — Marie de Man, *Catalogue des assignats émis en Zélande en 1795.* — V[te] B. de Jonghe, *Quatre monnaies inédites ou peu connues de' s Heerenberg et de Stevensweerd.* — E. W. Bruinvis, *Médaille de W. Q. Ten Houte.* — R. Vallentin, *Nicolas Heynsius, homme d'état hollandais, numismatiste* (*1620-1681*). — Mélanges, procès verbaux de la Société néerlandaise de numismatique.

*
* *

REVUE SUISSE DE NUMISMATIQUE, tome VI, 1896-1897.

D[r] Imhoof-Blumer, *Numismatique de l'Asie mineure* (suite). — D[r] Ladé, *Contribution à la numismatique des ducs de Savoie.* — Mayor,

*Médailles suisses.* — Roger Vallentin, *De la carne et de la demi-carne.* — A. de Witte, *Une lettre inédite de Charles-Norbert Roëttiers, graveur général des monnaies de France, à Jacques Roëttiers, graveur général aux Pays-Bas autrichiens.* — A. Cahorn, *L'ancienne monnaie génevoise pendant la période française (1798-1813).* — L. Coraggioni, *Le plus petit billet de banque de Suisse.* — V. *Médailles suisses nouvelles.* — Mélanges ; Société suisse de numismatique. Tables.

*
* *

ZEITSCHRIFT FÜR NUMISMATIK, t. XX, 3e et 4e fasc. 1897.

Dr F. Quilling, *Choix de monnaies romaines et de médailles de la collection de Francfort-sur-Main.* — A. von Sallet, *Monnaies en argent d'Antiochus, roi de Bactriane.* — E. Pernice, *Sur la valeur des sources archéologiques et littéraires de la métrologie antique.* — E.-J. Seltmann, *Monnaies romaines inédites.* — F. Imhoof-Blumer, *Contributions à la numismatique du Pont, de la Paphlagonie, de Tenedos, de l'Éolide et de Lesbos.* — H. Gaebler, *Numismatique de Macédoine*, II. — H. Buchenau, *Les plus anciennes monnaies, inconnues jusqu'à ce jour, des comtes de Katzenelenbogen.* — L. Müller, *Un schilling pour Ansbach, du margrave Albert-Achille de Brandebourg.* — K. Koetschau, *La médaille de Degenhard Pfeffinger.* — Communications, bibliographie, nécrologie, tables. Comptes rendus des séances de la Société numismatique de Berlin en 1896.

*
* *

NUMISMATISCHE ZEITSCHRIFT, t. XXVIII, 1896.

M. Bahrfeldt, *Additions et corrections relatives au monnayage de la République romaine.* — Otto Seeck, *Sesterce et follis.* — Johann Belházy, *Le marc de Vienne avant 1694, et les pfennigs de Vienne au XIVe siècle.* — Eduard Fiala, *Communications relatives aux maîtres des monnaies et aux ateliers de la Bohême.* — Eduard Fiala, *Notes sur l'atelier de Hall.* — Dr Carl Schalk, *Le change de la monnaie de Vienne de 1650 à 1750.* — Eduard Fiala, *Les fonctionnaires de l'atelier de Prague de 1626 à 1700.* — C. von Ernst, *Les lettres monétaires S·F·, T·S·—I·F·, F·S· sur les thalers de l'impératrice Marie-Thérèse, datés de 1780.* — Bibliographie ; comptes rendus de la Société de numismatique.

*
* *

MONATSBLATT DER NUMISMATISCHEN GESELLSCHAFT IN WIEN, 1896.

R. v. Ernst, *Une nouvelle hypothèse sur les médaillons contorniates.* — Fr. Kenner, *Monnaies celtiques de la Basse-Autriche.* — Josef Scholz, *Sur une rare monnaie de Tarse.* — Eugen Schott, *Inedita de la collection Eugen Schott.* — Dr Ludwig Wöber, *Sur les sources de l'ancien symbolisme chrétien.* — Karl Schalk, *Sur les florins de Hongrie.* — Moriz Markl, *Émissions de monnaies de Bohème et différents de ces monnaies sous le règne de Ferdinand Ier.* — Comptes rendus des séances de la Société; trouvaille des monnaies; bibliographie.

*
* *

RIVISTA ITALIANA DI NUMISMATICA, t. IX, 1896.

Fr. Gnecchi, *Contributions à la numismatique romaine; monnaies inédites ou variétés de la République.* — Vincenzo Capobianchi, *Le denier de Pavie et son cours en Italie au XIIe siècle.* — Giuseppe Ruggero, *Notes de numismatique génoise; le doge Isnardo Guarco a frappé monnaie; monnaies nouvelles.* — Giorgio Ciani, *Frineo et Messerano; monnaies inédites.* — Bernardo Morsolin, *Une médaille satirique de Camille Mariani.* — Emilio Motta, *Documents pour l'histoire de l'atelier de Milan;* 2e pie, *période des Sforza.* — Solone Ambrosoli, *Bibliographie numismatique de Giangiacomo de Medicis, châtelain de Musso.* — Fr. Gnecchi, *Contributions au Corpus Numorum (m. rom.).* — Alessandro Lisini, *Médailles des ateliers italiens.* — Serafino Ricci, *La trouvaille de monnaies consulaires faite à Romagnano Sesia.* — Solone Ambrosoli, *Umberto Rossi.* — Fr. Gnecchi, *Contributions à la numismatique romaine; Numismata maximi moduli.* — Nicolo Papadopoli, *Monnaies italiennes inédites de sa collection.* — Giuseppe Rugero, *Notes de numismatique italienne et génoise.* — Valentino Ostermann, *Sur une trouvaille de monnaies de Venise, de Vérone et du Trentin du XIIIe siècle.* — Fr. Gnecchi, *Fouilles de Rome (m. rom.).* — G. Dattari, *monnaies des Nomes.* — S. Ambrosoli, *Sur un singulier cavalotto au type de Bellinzona.* — Luigi Frati, *Ducat d'or inédit de Léon X frappé à Modène et autre de Modène.* — Bernardo Morsolin, *Médailles en l'honneur de Calixte III et du doge Pasquale Cicogna.* — Luigi Rizzoli, *Sceau de Rinaldo degli Scrovegni.* — Carlo Kunz, *Jacopo III Mandelli, comte de Maccagno et ses monnaies.* — Chronique; mélanges.

*
* *

THE NUMISMATIC CHRONICLE AND JOURNAL OF THE NUMISMATIC SOCIETY, 1896.

Hermann Weber, *Sur quelques monnaies grecques rares ou inédites.* — G. F. Hill, *Un portrait de Persée de Macédoine.* — Sir John Evans, *Sur quelques médaillons rares ou inédits.* — Talfourd Ely, *Les procédés du monnayage, d'après une peinture murale de Pompeï.* — A. E. Packe, *Les monnaies d'Étienne.* — L. A. Lawrence, *Sur une trouvaille de monnaies appartenant surtout au règne d'Édouard IV.* — Warwick Wroth, *Monnaies grecques acquises par le British Museum en 1895.* — Arthur J. Evans, *Contributions à la numismatique de la Sicile.* — George Macdonald, *Notes sur le catalogue du musée Hunter par Combe.* — L. White King et William Vost, *Nouvelles monnaies mogoles.* — George Macdonald, *Sur une trouvaille faite aux îles Lipari, renfermant une monnaie inédite de Rhegium.* — Sir John Evans, *Monnaies romaines trouvées à Brickendonbury, Hertford.* — Bagnall-Oakeley, *Un trésor de monnaies romaines trouvées à Bishop's Wood, Ross-on-Wye.* — John E. Pritchard, *Notes sur une trouvaille de monnaies romaines faite près de Cadburg Camp (Clevedon), Somersetshire.* — E. J. Rapson, *Sur l'attribution de quelques monnaies en argent de fabrique Sassanide.* — J. G. Sandeman, *Sur le besant de Jacques Ier.* — F. P. Weber, *Méreaux d'écoles du XVIIe siècle.* — L. White King, *Histoire du monnayage de la dynastie Barakzai en Afghanistan.* — Bibliographie ; Miscellanea ; comptes rendus de la Société de numismatique.

*
* *

NUMISMATIC CIRCULAR, t. IV, 1896.

A. W. Hands, *Entretiens sur les monnaies romaines.* — F. W. M., *Les ateliers des monnaies byzantines.* — Marie de Man, *Sceattas anglo-saxonnes, inédites ou peu connues.* — Ch. Farcinet, *Les monnaies des doges de Venise.* — Mary C. Bagnall-Oakeley, *Sur des trouvailles de monnaies faites dans le Gloucestershire ; monnaies romaines trouvées dans la forêt de Dean.* — Notes diverses sur médailles et jetons ; bibliographie.

*Le Gérant*, F. Feuardent.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

LA

# COLLECTION WADDINGTON

## AU CABINET DES MÉDAILLES

---

## INVENTAIRE SOMMAIRE

(*Suite*[1]).

Pl. IX et X.

---

### MILET

1783. Deux mufles de lion, de face, adossés. ℟. Trois carrés creux. El. 21 ; stat. (14 gr. 19). — Pl. IX, fig. 1.
1784. Mufle de lion, de face. ℟. Deux carrés creux. El. 12 ; hecté (4 gr. 70). — Pl. IX, fig. 2.
1785. Tête de lion de profil, à dr., gueule béante. ℟. Deux carrés creux. El. 13 ; hecté (4 gr. 73).
1786. Variété. El. 12 ; hecté (4 gr. 65).
1787. Mufle de lion, de face. ℟. Carré creux. Æ. 8 (0 gr. 94).
1788. Mufle de lion, de face. ℟. Astre dans un carré creux. Æ. 8 (0 gr. 70).
1789. Tête de lion, à dr., une patte en avant. ℟. Astre dans un carré creux. Æ. 10 (1 gr. 21).
1790. Tête de lion, à g., une patte en avant. ℟. Astre dans un carré creux. Æ. 10 (1 gr. 27).

1. Voy. *Rev. num.*, 1897, p. 261.

1791. Autre. Æ. 10 (1 gr. 21).
1792. Même description. Æ. 9 (0 gr. 96).
1793. Autre. Æ. 9 (0 gr. 98).
1794. *Hecatomnus, satrape de Carie* (395-377). ΕΚΑ. Tête de lion, à g., une patte en avant. ℞. Astre dans un carré creux. Æ. 16 (4 gr. 23).
1795. Autre. Æ. 16 (4 gr. 20).
1796. *Mausole, satrape de Carie* (377-353). ΜΑ. Tête de lion, à g., une patte en avant. ℞. Astre. Æ. 23 (12 gr. 80).
1797. Lion rugissant, à dr. ℞. Astre dans un carré creux. Æ. 14 (2 gr. 10).
1798. Tête d'Apollon, à g. ℞. [Α]ΝΤΙΑΝ[ΑΞ]. Lion, astre, ΜΙ. Æ. 12 (1 gr. 28).
1799. Tête d'Apollon, à dr. ℞. ΒΙΩΝ. Lion, astre, ΜΙ et ΕΡ. Æ. 15 (2 gr. 50).
1800. Variété avec ΒΙΩΝ, ΜΙ et un monogr. Æ. 17 (2 gr. 37).
1801. Tête d'Apollon, à g. ℞. ΔΑΜΝΑΣ. Lion, astre, ΜΙ. Æ. 14 (3 gr. 51).
1802. Tête d'Apollon, à g. ℞. ΔΗΜΑΙΝΟΣ. Lion, astre, ΜΙ. Æ. 24 (15 gr. 30).
1803. Même description. Æ. 15 (3 gr. 49).
1804. Même description, avec ΔΙΟΠΟΜΠ. Æ. 11 (1 gr. 34).
1805. Même description, avec [Ε]ΠΙΝΙΚΟΣ. Æ. 15 (3 gr. 60).
1806. Même description, avec ΕΥΠΟΛΙΣ. Æ. 13 (1 gr. 77).
1807. Même description, avec ΘΕΟΠΡΟΠΟΣ. Æ. 15 (3 gr. 50).
1808. Même description, avec ΚΑΛΛΑΙΣΧΡΟΣ. Æ. 15 (3 gr. 57).
1809. Même description, avec ΚΕΛΑΙΝΕΥΣ. Æ. 12 (1 gr. 71).
1810. Même description, avec ΛΑΜΠΙΣ. Æ. 16 (3 gr. 62).
1811. Même description, avec ΛΗΝΑΙΟΣ. Æ. 14 (3 gr. 53).
1812. Même description, avec ΜΝΗΣΙΘΕΟΣ. Æ. 16 (3 gr. 57).
1813. Même description, avec ΝΟΣΣΟΣ. Æ. 11 (1 gr. 74).
1814. Même description, avec ΠΟΣΙΣ. Æ. 12 (1 gr. 74).
1815. Même description, avec ΡΟΔΙΟΣ. Æ. 15 (3 gr. 61).
1816. Même description. Æ. 11 (1 gr. 73).
1817. Même description, avec ΣΚΥΘΗΣ. Æ. 12 (1 gr. 74).

1818. Même description, avec ΤΕΛΕΣΙΑΣ. Æ. 16 (3 gr. 48).
1819. Même description, avec ΑΝΤΙΛΕΩΝ. Æ. 21 (6 gr. 55).
1820. Même description, avec ΒΑΣΙΛΕΙΔΗΣ. Æ. 20 (6 gr. 61).
1821. Même description, avec ΔΑΜΙΟΣ. Æ. 20 (6 gr. 52).
1822. Même description, avec ΔΗΜΟΣΘΕΝ. Æ. 21 (6 gr. 44).
1823. Même description, avec ΕΧΕΒΟΥΛΟΣ. Æ. 21 (6 gr. 43).
1824. Même description, avec ΘΑΡΣΑΓΟΡΑΣ. Æ. 21 (5 gr. 35).
1825. Même description, avec ΘΕΟΚΡΙΝΗΣ. Æ. 20 (5 gr. 20).
1826. Tête d'Apollon, à dr. ℞. pareil, avec ΤΥΧΩΝ, ΜΙ et ΜΕ. Æ. 19 (3 gr. 91).
1827. Variété. Æ. 18 (4 gr. 67).
1828. Tête d'Apollon, à g. ℞. pareil, avec ΤΙΜΩΡΟ. Æ. 21 (6 gr. 05).
1829. Même description, avec ΦΙΛΙΔΑΣ. Æ. 20 (6 gr. 14).
1830. Même description, avec ΔΙΟΝΥΣΙΟΣ. Æ. 27 (10 gr. 41).
1831. Même description, avec ΝΙΚΟΛΑΣ. Æ. 23 (10 gr. 32).
1832. Tête de lion, à g. ℞. Astre dans un carré creux. Br. 8.
1833. Lion debout, à g. et ΜΙ. ℞. Astre. Br. 13.
1834. Variété. Br. 12.
1835. Même description, avec ΕΟΝΟΜΙΔΗΣ, au revers. Br. 13.
1836. Autre exemplaire. Br. 12.
1837. Même description, avec ΜΕΝΩΝ. Br. 14.
1838. Tête d'Apollon, à dr. ℞. Lion debout, à dr., avec un astre et ΑΝΤΙΑΝΔ. Br. 11.
1839. Même description, avec ΜΝΗΣΙΘΕΟΣ. Br. 17.
1840. Même description, avec ΜΟΛΟΣΣΟΣ. Br. 18.
1841. Même description, avec ΣΦΟΔΡΙΣ. Br. 16.
1842. Même description, avec ΜΙΚΩΝ. Br. 18.
1843. Tête d'Apollon, à dr. ℞. ΘΕΟΔΩΡΟΣ·ΜΙ. Lion et astre dans une couronne. Br. 19.
1844. Même description, avec ΔΗΜΗΤΡΙΟ. Br. 20.
1845. Même description, avec ΣΙΜΟΣ. Br. 18.
1846. Même description, avec ΧΑΡΙΔΗΜΟ. Br. 19.
1847. Tête laurée d'Apollon, de face. ℞. ΖΩΠΥΡΟ·ΜΙ. Lion et astre. Br. 14.
1848. Même description, avec ΝΙΚΗΡΑΤΟ et deux astres. Br. 18.

1849. Même description, avec ΠΡΑΞΙΑΝΑΞ. Br. 18.
1850. Même description, avec ΣΑΜΙΟΣ. Br. 10.
1851. Apollon Didyméen debout, à dr., tenant un arc et un faon. ℞. ΑΙΣΚΥΛΙΝΟΣ. Lion couché et astre. Br. 20.
1852. Même description, avec ΑΥΤΟΚΡΑΤ... Br. 22.
1853. Même description, avec ΒΑΣΙΛΕΙΔΗΣ. Br. 19.
1854. Même description, avec ΖΩΠΥΡΟΣ. Br. 19.
1855. Même description, avec ΜΕΝΕΣΤΡΑΤΟΣ. Br. 19.
1856. Même description, avec ΣΩΣΤΡΑΤΟΣ. Br. 19.
1857. *Caligula.* ℞. ΜΙΛΗΣΙΩΝ ΔΙΔΥΜΕΥΣ. Buste d'Apollon Didyméen, à dr. Br. 21.
1858. *Néron.* ℞. ΜΙΛΗΣΙΩΝ·ΕΠΙ ΤΙ·ΔΑΜΑ.... Apollon en chiton talaire debout, à dr., un cerf à ses pieds. Br. 21.
1859. *Trajan.* ℞. [ЄΠΙ ΦΛΑ]ΜΙΝΝΙ ΦΙΛΟΜΗΤΟΡΟϹ ΜΙΛΗϹΙΩΝ. Apollon nu debout, à g.; trépied et serpent. Br. 27.
1860. *Hadrien.* ℞. ЄΠΙ Φ·ΖΩ·ΜΙΛΗ. Lion et astre. Br. 15.
1861. *Marc Aurèle.* ℞. ΜΕΙΛΗΤΟΣ ΚΤΙϹΤΗϹ. Le héros Miletos armé, debout sur une proue. Br. 23.
1862. Marc Aurèle. ℞. ΜΙΛΗϹΙΩΝ ЄΠΙ ΦΛΑ·ΑΝΔΡЄΟΥ. Zeus nu debout, à dr., tenant le foudre. Br. 37.
1863. *Faustine, jeune.* ℞. ЄΠΙ ΘΕΜΙϹΤΟΚΛЄΟΥϹ ΜΙΛΗϹΙΩ. Apollon nu, debout. Br. 20.
1864. *Commode.* ℞. ΜΙΛΗϹΙΩΝ ЄΠΙ ΦΛΑ·ΑΝΔΡЄΟΥ. Apollon nu, assis, à g.; à côté de lui, un cippe autour duquel est enroulé un serpent. Br. 27.
1865. Commode. ℞. ΜΕΙΛΗΤΟϹ ΚΤΙϹΤΗϹ. Le héros Miletos armé, debout sur une proue. Br. 24.
1866. *Septime Sévère.* ℞. ЄΠΙ· ....ΜΕΝΑΝΔΡΟΥ ΜΙΛΗϹΙΩΝ. Apollon Didyméen debout, de face, dans un temple tétrastyle; à droite et à gauche, un personnage debout. Br. 35.
1867. Septime Sévère. ℞. ЄΠΙ·ΑΡΧΙΠΡΥΤΑΝЄΩϹ ΚΤΗϹΙΟΥ ΜΙΛΗϹΙΩΝ. Zeus nu, debout, tenant un sceptre; aigle sur un cippe. Br. 38.

1868. *Septime Sévère et Caracalla.* ℞. ЄΠΙ ΑΡΧ·Μ·ΓЄΜ·ΜΕΝЄΚΛЄΟΥϹ ΜΙΛΗϹΙΩΝ. Apollon nu assis, à g.; à côté de lui, un cippe autour duquel est enroulé un serpent. Br. 35.

1869. *Julia Domna.* ℞. ЄΠΙ ΜΑΡΩΝΟϹ [ΜЄΙΛΗ|ϹΙΩΝ. Même type. Br. 24.

1870. Julia Domna. ℞. ЄΠ·ΠЄ ..ΥΟΥΛ·ΗΓΗϹΑΝΔΡΟΥ ΜΙΛΗϹΙΩΝ. Apollon Didyméen nu, debout, de face, tenant un arc et une patère. Br. 25.

1871. Julia Domna. ℞. ЄΠΙ ΠΟΛΥΑΙΛΙΝΟΥ ΟΡ·ΜΙΛΗϹΙΩΝ. Même type. Br. 22.

1872. *Caracalla et Geta.* ℞. ЄΠΙ ΑΡΧ·Μ·ΓЄΜ·ΜЄΝЄΚΛЄΟΥϹ· ΔΙΔΥΜЄΙΑ ΚΟΜΟΔЄΙΑ ΜΙΛΗϹΙΩΝ. Couronne. Br. 34.

1873. *Plautille.* ℞. ΜΙΛΗϹΙΩΝ. Victoire debout. Br. 23.

1874. *Geta.* ℞. ΜΙΛΗϹΙΩΝ. Lion et astre. Br. 19.

1875. *Élagabale.* ℞. ΜΙΛΗϹΙΩΝ. Apollon Didyméen debout, de face. Br. 18.

1876. *Sévère Alexandre.* ℞. ΜΙΛΗϹΙΩΝ. Même type. Br. 19.

1877. *Julia Soemias.* ℞. ΜΙΛΗϹΙΩΝ Β ΝЄΩΚΟΡΩΝ ΤΩΝ ϹЄΒΑϹΤΩΝ ΟΛΥΜΠΙΑ ΠΥΘΙΑ. Deux urnes sur une table. Br. 30.

1878. *Pupien.* ΑΥΤ·Κ·Μ·ΚΛΩ·ΠΟΥΠΙΗΝΟϹ. Tête laurée, à dr. ℞. ЄΠΙ ΑΡΧΠΡΥ·ΑΥΡ·ΜΙΝΝΙΩΝΟϹ·ΜΙΛΗϹΙΩΝ ΝЄΟΚΟΡΩΝ. Apollon Didyméen et Asclépios debout. Br. 30.

1879. Autre exemplaire. Br. 30.

1880. *Valérien, père.* ℞. ЄΠΙ ΑΡ·ΑΝ·ΠΟΛЄΜΩΝΟϹ ΜЄΙΛΗϹΙΩΝ. Zeus debout tenant un sceptre; aigle sur un cippe. Br. 30.

1881. Valérien, père. ℞. ЄΠΙ ΑΡΧ·ΑΥΡ·ΔΙΟΓЄΝΟΥϹ·ΦΙΛ·ΔΙΔΥΜЄΙΑ ΜЄΙΛΗϹΙΩΝ. Couronne. Br. 27.

1882. *Gallien.* ℞. ЄΠΙ ΑΥΡ. ЄΥΑΡЄϹΤΟΥ ΜЄΙΛΗϹΙΩΝ. Latone debout tenant ses enfants. Br. 27.

MYUS

1883. Tête d'Apollon, à dr. ℞. ΜΥΗ. Oie ; cercle de méandres. Br. 18.

1884. Même description. Br. 15. — Pl. IX, fig. 3.

NAULOCHUS

1885. Tête casquée de Pallas, à dr. ℞. ΝΑΥ. Dauphin ; cercle de méandres. Br. 11.

1886. Autre exemplaire. Br. 11.

PHOCÉE

1887. ΦΟ. Phoque, à g. ℞. Carré creux. El. 10 ; hecté (2 gr. 60). — Pl. IX, fig. 4.

1888. Tête de bélier, à g. ; dessous, un petit phoque. ℞. Carré creux. El. 6 (0 gr. 65).

1889. Tête de griffon, à g. ; derrière, un petit phoque. ℞. Carré creux. El. 6 (0 gr. 66[1]).

1890. Phoque, à dr. ℞. Carré creux. Æ. 15 (3 gr. 82). — Pl. IX, fig. 5.

1891. Tête barbue, de profil, à dr. ; style archaïque. Légende indéchiffrable. ℞. Poisson (cachalot, phoque ?). Attribution douteuse. Æ. 11 (2 gr. 78). — Pl. IX, fig. 6.

1892. Tête de Pallas, à g. ; dessous, un phoque. ℞. ΑΡ. Tête de griffon. Æ. 13 (1 gr. 87). — Pl. IX, fig. 8.

1893. Taureau cornupète, à g. ℞. Φ dans une couronne de lierre. Æ. 15 (2 gr. 52).

1894. Tête de Pallas, de face. ℞. Φ dans une couronne d'olivier. Br. 13.

1895. Tête d'Hermès, à g. ℞. Caducée formant en monogr. les deux lettres ΦΩ. Dans le champ, Π Α. Br. 11.

1896. Tête d'Hermès, à dr. ℞. ΦΩ·ΑΡΙΣΤΟΛΕΟΣ. Protome de griffon. Br. 15.

1. Voyez ci-dessus, les pièces d'electrum décrites sous les nos 1412 et suiv., et qui ont aussi un petit phoque en symbole.

1897. Tête d'Hermès, à g. ℞. ΝΙΚΑΓΕΝΗΣ. Protome de griffon. Br. 17.

1898 Tête d'Hermès, à g. ℞. ΕΠΙ ΔΙΟΝΥΣΙ[ΟΥ]. Griffon assis. Br. 16.

1899. ΦΩΚЄΑ. Buste de femme tourelée, à dr. ℞. ΦΩΚΑΙΩΝ. Pallas debout. Br. 19.

1900. ΙЄΡΑ CΥΝΚΛΗΤΟC. Buste jeune. ℞. Є·C·Μ·ΑΥΡ·ΘЄΟΔΟ-CΙΑΝΟΥ ΦΩΚΑΙЄΩΝ. Asclépios debout. Br. 25.

1901. Même droit. ℞. ЄΠΙ CΤΡΑ·ΜΟCΧΑ·Β·ΦΩΚΑΙЄΩΝ. Homonoia debout, tenant une patère. Br. 27.

1902. *Marc Aurèle*. ℞. ΑΤΤΑΛΟC ΦΩΚΑΙЄΥCΙΝ ΑΝΕΘΗΚΕ. Les Dioscures nus, debout, à dr. Br. 37. — Pl. IX, fig. 7.

1903. Marc Aurèle. ℞. ЄΠΙ ЄΙΔΟΜЄΝЄΩC ΦΩ. Pallas debout, à g. Br. 20.

1904. *Lucille*. ℞. ΦΩΚΑΙΕΩΝ. L'Hermus assis, et oiseau. Br. 21.

1905. *Septime Sévère*. ℞ ЄΠΙ CΤΡ·ΛΟΥC·ΑΤΤΑΛΟΥ ΤΟ Β· ΦΩΚΑЄΩΝ. Homonoia debout, couronnée par la Victoire. Br. 33.

1906. *Caracalla*. ℞. ЄΠΙ CΤΡ·Μ·ΑΥΡ·ЄΥΤΥΧΟΥ·Τ·ЄΡΜ·ΦΩ-ΚΑЄΩΝ. L'Hermus assis. Br. 34.

1907. *Mamée*. ℞. ЄΠ·C·Μ·ΑΥΡ·ΘЄΟΔΟCΙΑΝΟΥ ΤΟ Β·ΦΩΚΑΙЄ. Tyché debout. Br. 24.

1908. *Maxime*. ℞. ΕΠ·C·ΑΥ·ΑΦΦΙΑΝΟΥ·ΦΩΚΑΙЄΩΝ. Isis Pharia tenant une voile, debout, à dr. Br. 30.

1909. Maxime. ℞. ΦΩΚΑΙЄΩΝ CΜΑΡΔ. Fleuve assis. Br. 22.

1910. *Philippe fils*. ℞. ЄΠ·CΤ·CΚΡЄΙΒΩΝΙΑΝΟΥ ΦΩΚΑΙ. Deux Tychés tourelées, debout. Br. 28.

PHYGELA

1911. Tête d'Artémis Munychia, de face. ℞. ΦΥΓΕΛΕΩΝ ΟΙΝΟ-ΠΙΔΗΣ. Taureau cornupète, à dr. et palmier. Æ. 25, tétradr. (13 gr. 96). — Pl. IX, fig. 12.

1912. Tête d'Artémis Munychia, de face, avec le calathos. ℞. ΦΥΓ· ΣΩΚΡΑ[ΤΗΣ]. Taureau cornupète, à g. et palmier. Br. 19.

1913. Même description. Br. 14.
1914. Même description. Br. 16.

PRIÈNE

1915. Tête de Pallas, à g. ℞. ΠΡΙΗ·ΑΙΑΝΤ. Trident. Cercle de méandres au pourtour. Æ. 17 (4 gr. 64).
1916. Tête de Pallas, à dr. ℞. ΠΡΙΗ·ΗΓΗΣΙ. Même type. Æ. 14 (2 gr.).
1917. Tête de Pallas, à g. ℞. ΠΡΙΗ·ΘΡΑΣΥΒ. Même type. Æ. 17 (4 gr. 78).
1918. Même description, avec ΠΡΙ·ΛΥΣΑ. Æ. 13 (1 gr. 59).
1919. Même description, avec ΠΡΙΗ·ΛΥΣΑΓΟ. Æ. 12 (1 gr. 16).
1920. Tête de Pallas, à dr. ℞. ΠΡΙΗ·ΤΑΥΡΙΣΚ. Trident et cercle de méandres au pourtour. Br. 15.
1921. Tête de Pallas, à dr. ℞. ΠΡΙΗ·ΑΝΑΞΙΛΑΣ. Cercle de méandres. Br. 14.
1922. Même description, avec ΠΡΙΗ·ΧΑΡΗΣ. Br. 15.
1923. Tête de Pallas, de face. ℞. ΠΡΙΗ·ΣΑΤΥ. Cercle de méandres. Br. 13.
1924. Tête de Pallas, à dr. ℞. ΠΡΙΗ·ΕΥΗΜΕΡΟΣ. Chouette sur une amphore ; couronne de laurier. Br. 18.
1925. Buste de Pallas, à dr. ℞. ΠΡΙΗΝΕΩΝ ΑΛΚΑΙΟΣ. Personnage barbu, debout, à dr., s'appuyant sur un bâton ; derrière, un trépied. Br. 20.
1926. Tête de Poseidon, à dr. et trident. ℞. ΠΡΙΗΝΕΩΝ. Chouette. Br. 16.
1927. ΠΡΙΗΝΕΩΝ. Tête de femme voilée, à dr. ℞. ΕΠ[Ι ΕΛΑ]ΤΩΝΟϹ ΑΡΧΟΝΤΟϹ. Buste de Déméter, à dr. Br. 19.
1928. *Clodius Macer.* [ΚΛΑΥΔΙ]ΟϹ ΜΑΚЄΡ. Tête de Clodius Macer, à dr. ℞. ΠΡΙΗΝЄΩΝ. Personnage barbu, debout, à g. et trépied. Br. 12.

SMYRNE

1929. Tête tourelée de Cybèle, à dr. ℞. ΣΜΥΡΝΑΙΩΝ et monogr. Couronne de chêne au pourtour. Æ. 33 ; tétradr. (15 gr. 97).

1930. Tête tourelée de Cybèle, à dr. ℞. ΣΜΥΡΝΑΙΩΝ ΔΙΟΣΚΟΥΡΙΔΗΣ. Lion couché. Couronne de chêne. Æ. 30; tétradr. (14 gr. 04).
1931. Variété, avec ΕΡΜΙΠΠΟΣ ΣΙΠΥΛΟΥ. Æ. 34 (16 gr. 40).
1932. Variété, avec ΘΕΟΤΙΜΟΣ. Æ. 31 (16 gr. 65).
1933. Variété, avec ΛΕΩΚΡΑΤΗΣ. Æ. 33 (16 gr. 17).
1934. Variété, avec ΜΕΓΑΚΛΗΣ. Æ. 35 (16 gr. 69).
1935. Variété, avec ΜΟΣΧΟΣ. Æ. 35 (16 gr. 06).
1936. Variété, avec ΝΙΚΟΣΤΡΑΤΟΣ. Æ. 30 (15 gr. 98).
1937. Tête laurée d'Apollon, à dr. ℞. ΣΜΥΡΝΑΙΩΝ ΑΠΟΛΛΩΝΙΟΣ. Homère assis, à g. Æ. 19; drachme (3 gr. 84).
1938. Variété, avec ΜΗΤΡΟΒΙΟΣ ΒΑ. Æ. 19 (4 gr. 22). — Pl. IX, fig. 13.
1939. Variété, avec ΦΑΝΗΣ. Æ. 19 (3 gr. 77).
1940. Tête laurée d'Apollon, à dr. ℞. ΣΜΥΡΝΑΙΩΝ ΕΥΦΗΜΟΣ et monogr. Homère assis, à g. Br. 21.
1941. Variété, avec ΜΕΝΕΚΡΑΤΗΣ ΚΕΦΑΛΙΩΝ. Br. 22.
1942. Tête laurée d'Apollon, à dr. ℞. ΣΜΥΡΝΑΙΩΝ ΑΡΙΣΤΙΩΝ. Trépied et abeille. Br. 14.
1943. Tête laurée d'Apollon, à dr. ℞. ΣΜΥΡΝΑΙΩΝ. Trépied. Br. 15.
1944. Tête tourelée de Cybèle, à dr. ℞. ΣΜΥΡΝΑΙΩΝ ΑΠΟΛΛΟΦΑΝΗΣ Κ. Statue d'Aphrodite Stratonikis debout, à dr., tenant une Victoire sur un cippe. Br. 20.
1945. Variété, avec ΣΗΜΑΓΟΡΑΣ ΤΟ Β et monogr. Br. 16.
1946. Tête tourelée de Cybèle, à dr. ℞. ΣΜΥΡΝΑΙΩΝ ΣΩΣΟΣ. Trépied. Br. 16.
1947. Tête tourelée de Cybèle, à dr. ℞. ΣΜΥΡΝΑ·ΚΟΝΩΝ. Ciste sur un trépied. Br. 11.
1948. Tête tourelée de Cybèle, à dr. ℞. ΣΜΥΡ·ΖΩΠΥ. Palmier. Br. 11.
1949. ΑΝΘΥΠΑΤΩ ΦΡΟΝΤΕΙΝΩ СΤ[ΡΑΤΗΓΟС ΡΗΓΕΙ]ΝΟС. Zeus assis, à g. ℞. ЄΠΙ [ΙЄΡЄ·ΜΥΡΤΟ]Υ ΘΥΓΑΤΡΟС ΤΟΥ ΔΗΜΟΥ ΣΜΥΡΝΑΙΩΝ. Deux Némésis debout, en regard. Br. 27.

1950. ΘΕΟΝ CYNKΛΗΤΟΝ ΖΜΥ. Buste imberbe, à dr. ℞. ΘΕΑΝ ΡΩΜΗΝ ΦΙΛΟΠΑΤΡΙC. Guerrier romain tenant un trophée. Br. 16.

1951. *Caligula.* [ΓΑΙΟΝ ΚΑΙCΑΡΑ ΓΕΡΜ]ΑΝΙΚΟΝ ΕΠΙ ΑΟΥΙΟΛΑ: Tête laurée de Caligula, à dr. ℞. ...ΓΕΡΜΑΝΙΚΟΝ ΑΓΡΙΠΠΙΝΑΝ ΖΜΥΡ[ΝΑΙΩΝ] ΜΗΝΟΦΑΝΗΣ. Têtes de Germanicus et d'Agrippine. Br. 21.

1952. ΕΠΙ ΑΟΥΙΟΛΑ ΓΑΙΟΝ ΚΑΙCΑΡΑ. Tête de Caligula. ℞. ΖΜΥΡΝΑΙΩΝ ΜΗΝΟΦΑΝΗΣ. Victoire marchant, à dr. Br. 16.

1953. ΖΜΥΡ. Tête de Britannicus, à dr. ℞. ΕΠΙ ΦΙΛΙΣΤΟΥ ΕΙΚΑΔΙΟΣ. Victoire marchant, à dr. Br. 17.

1954. *Néron et Agrippine.* ℞. ΑΥΛΟC ΓΕCCΙΟC ΖΜΥΡΝΑΙΩΝ. Némésis ailée, debout à dr., découvrant son sein. Br. 20.

1955. *Faustine, jeune.* ℞. ΕΠΙ CΤΡ·ΚΛ·ΠΡΟΚΛΟΥ CΟΦΙCΤΟΥ CΜΥΡ. Asclépios debout. Br. 26.

1956. *Commode.* ℞. CΤΡ·ΠΟ·ΑΙ·ΑΡΙΖΗΛΟΥ·ΣΜΥΡΝΑΙΩΝ. Zeus nicéphore assis, à g., et aigle. Br. 31.

1957. *Sévère Alexandre.* ℞. CΜΥΡΝΑΙΩΝ Γ ΝΕΩΚΟΡΩΝ ΤΩΝ CΕΒΑCΤΩΝ ΠΡΩΤΩΝ ΑCΙΑC ΚΑΛΛΕΙ ΚΑΙ ΜΕΓΕΘΕΙ. Couronne. Br. 36.

1958. Sévère Alexandre. ℞. ΕΠ·CΤΡ·Γ·Κ·ΔΙΟΓΕΝΟΥC CΤΕΦΑΝΗΦΟΡΟΥ CΜΥΡΝΑΙΩΝ ΠΡΩΤΩΝ ΑCΙΑC. Couronne. Br. 33.

1959. *Valérien, père.* ℞. CΜΥΡΝΑΙΩΝ Γ ΝΕΩΚΟΡΩΝ ΕΠ·ΦΙΛΗΤΟΥ·ΙΠΠΙΚΟΥ. Deux Némésis debout. Br. 36.

1960. *Gallien.* ℞. CΜΥΡΝΑΙΩΝ Γ ΝΕΩΚΟΡ·ΕΠ·Μ·ΑΥΡ·CΕΞCΤΟΥ. Galère à la voile. Br. 29.

TEOS

1961. Tête de griffon, à g. ℞. Carré creux. Æ. 10 (1 gr. 56).
1962. Variété. Æ. 10 (1 gr. 36).
1963. Griffon, à dr. ℞. Carré creux. Æ. 8 (0 gr. 31).
1964. Tête de griffon, à g. ℞. Carré creux. Æ. 7 (0 gr. 21).
1965. Autre exemplaire. Æ. 7 (0 gr. 21).
1966. Tête de griffon, à dr. ℞. Carré creux. Æ. 6 (0 gr. 16).
1967. Même description. Æ. 4 (0 gr. 04).

1968. Même description. Æ. 5 (0 gr. 07).
1969. Griffon accroupi, à dr., levant une patte; tête de Satyre. ℞. Carré creux. Æ. 21 (11 gr. 85).
1970. Variété, avec une massue. Æ. 22 (11 gr. 56).
1971. Variété avec IHT (rétrogr.) et un rameau d'olivier. Æ. 22 (11 gr. 65).
1972. Griffon accroupi, à g., levant une patte. ℞. Dépouille de lion, la tête de face; carré creux. Æ. 13 (1 gr. 67).
1973. Griffon accroupi, à dr., levant une patte. ℞. THI·ΔΙΟΓΕΝΗΣ. Canthare. Æ. 12 (1 gr. 47).
1974. Tête imberbe de Dionysos, à dr. ℞. THIΩN. Lyre. Æ. 13 (1 gr. 92).
1975. Griffon accroupi, à dr. ℞. THIΩN ΠΟΛΥΘΡΟΥΣ. Canthare et grappe. Br. 18.
1976. Variété, avec TIMOΘΕΟΣ. Br. 17.
1977. Griffon courant. à dr. ℞. THIΩN BIΩN. Lyre. Br. 17.
1978. Variété, avec ΠΟΛΥΘΡΟΥΣ. Br. 17.
1979. Griffon accroupi, à dr. ℞. THIΩN. Canthare. Br. 11.
1980. Griffon accroupi, à g. ℞. TH. Canthare. Br. 12
1981. Griffon accroupi, à dr. ℞. TH. Canthare. Br. 12.
1982. Griffon accroupi, à dr. ℞. THIΩN. Lyre. Br. 11.
1983. Griffon accroupi, à dr. ℞. ... ΕΡΑΤΟΚΛΗΣ. Grappe. Br. 13.
1984. Griffon accroupi, à dr. ℞. THIΩN. Grappe. Br. 13.
1985. Variété, avec un thyrse sous le griffon. Br. 13.
1986. Tête de Silène, à dr. ℞. THI[ΩN]. Dionysos debout, dans un temple tétrastyle. Br. 20.
1987. Tête de Silène, à dr. ℞. THIΩN. Ciste entre deux thyrses. Br. 16.
1988. Buste imberbe de Dionysos, à dr. ℞. THIΩN. Panthère posant une patte sur un canthare. Br. 19.
1989. Anacréon assis, à dr. Æ. THIΩN. Grappe. Br. 15.
1990. Tête de Poseidon; trident et dauphin. ℞. CT·T·K·ΠЄΙCΩΝЄ·THIΩN. Anacréon assis, jouant de la lyre. Br. 23.
1991. TЄΩC. Buste tourelé de Tyché, à dr. ℞. CT·AYP·ЄΡΜΟΓЄΝΟΥ THIΩN. Dionysos debout. Br. 23.

1992. *Auguste.* ℞. ΤΗΙΩΝ. Grappe. Br. 14.
1993. *Sabine.* ℞. ΤΗΙΩΝ. Buste tourelé de Tyché, à dr. Br. 20.
1994. *Trajan Dèce.* ℞. CT·AYP·APTЄMIΔΩPOY·THIΩN. Dionysos debout. Br. 35.
1995. *Valérien, père.* ℞. CTP·KΛ·ΠANKPATOY THIΩN. Dionysos assis, à g. Br. 28.
1996. Valérien, père. ℞. ЄΠI·CTPA·KΛA·NЄIKHΦOPOY THIΩN. Dionysos debout. Br. 32.
1997. *Gallien.* ℞. CT·CЄΞ·ΛOYKIOY THIΩN. Dionysos debout. Br. 30.
1998. Gallien. CT·AYP·ЄPMOΓЄNOY THIΩN. Tyché debout. Br. 27.

CHIOS (île)

1999. Sphinx assis, à dr. ℞. Carré creux. El. 19; stat. (14 gr. 11).
2000. Sphinx assis, à g. ℞. Carré creux partagé par une croix. Æ. 17 (7 gr. 82).
2001. Sphinx assis, à g., et amphore. ℞. ΕΡΜΑΡΧΟΣ sur une des branches de la croix qui divise le carré. Æ. 23 (15 gr. 04).
2002. Variété, avec ΘΕΟΔΩΡΟΣ. Æ. 23 (14 gr. 94).
2003. Variété, avec ΘΗΡΩΝ. Æ. 22 (15 gr. 03).
2004. Variété, avec ΠΟΣΕΙΔΙΠΠΟΣ. Æ. 24 (14 gr. 91).
2005. Variété, avec ΦΟΙΝΙΞ. Æ. 23 (15 gr.).
2006. Même description, avec ΑΡΤΕΜΩΝ. Æ. 14 (3 gr. 52).
2007. Variété, avec ·ΕΟΤΤΙΣ. Æ. 15 (3 gr. 49).
2008. ΦΗΣΙ... Sphinx assis, à g. ℞. ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΑΝΤΙΟΧΟΥ ΔΩΡΟΝ. Amphore. Æ. 20 (2 gr. 68).
2009. Sphinx assis, à g., et grappe. ℞. ΑΡΤΕΜΙΔΩΡΟΣ ΧΙΟΣ. Amphore; aplustre. Æ. 19 (3 gr. 22).
2010. Variété. ℞. ΔΕΚΜ...ΧΙΟΣ. Æ. 19 (3 gr. 31).
2011. ΣΕΒΑΣΤΟΥ. Sphinx; grappe. ℞. ΔΙΟΓΕΝΗΣ ΕΥΔΗΜΟΣ. Amphore. Æ. 18 (2 gr. 71).
2012. Sphinx et grappe. ℞. ΕΣΤΙΑΙΟΣ ΧΙΟΣ. Æ. 20 (3 gr. 99).

2013. Sphinx tenant un sceptre. ℞. ΛΕΩΝΙΔΗΣ ΧΙΟΣ. Æ. 19 (4 gr. 14).
2014. Sphinx et grappe. ℞. ΜΗΤΑΣ ΧΙΟΣ. Æ. 19 (3 gr. 70).
2015. Variété, avec ΠΑΥΣΑΝΙΑΣ. Æ. 19 (3 gr. 39).
2016. Variété, avec ΡΑΒΙΡΙΟΣ. Æ. 18 (2 gr. 67).
2017. Variété, avec ΣΙΛΛΙΣ. Æ. 18 (3 gr. 57).
2018. Sphinx assis, à g.; grappe. ℞. ΒΑΤΙΣ ΧΙΟΣ. Amphore. Br. 16.
2019. Sphinx assis, à dr.; caducée. ℞. ΑΙΣΧΙΝΗΣ ΧΙΟΣ. Amphore ; couronne de lierre. Br. 14.
2020. Sphinx assis, à dr.; massue. ℞. ΤΙ·ΚΛΑΥ·ΓΟΡΓΙΑΣ ΔΩΡΟΘΕΟΥ ΧΙΟϹ. Amphore. Br. 19.
2021. *Desultor* au galop, à g. ℞. ΧΙΟΝ. Thyrse dans une couronne. Br. 19.

OENOE *d'Icarie*

2022. Tête d'Artémis, de trois quarts, à dr. ℞. ΟΙΝΑΙ. Taureau cornupète. Æ. 16 (3 gr. 24).
2023. Tête imberbe de Dionysos, à dr. ℞. ΟΙΝΑΙΩΝ. Grappe. Br. 17.

LÉROS (île)

2024. Mufle de lion, de face. ℞. Scorpion dans un carré creux. El. 5 (0 gr. 28). Trouvée à Léros. — Pl. IX, fig. 9.

SAMOS

2025. Tête d'homme imberbe, à dr. ℞. ΣΑ. Grappe dans un carré creux. Æ. 10 (0 gr. 83). — Pl. IX, fig. 10.
2026. Tête de panthère, à g. ℞. ΣΑ. Tête de bélier ; branche de laurier. Carré creux. Æ. 9 (0 gr. 93). — Pl. IX, fig. 11.
2027. Protome de taureau, à dr. ℞. Tête de lion, à dr.; carré creux. Æ. 17 (6 gr. 65). — Pl. IX, fig. 14.
2028. Protome de taureau, à g. ℞. Deux protomes de taureaux affrontés. Æ. 7 (0 gr. 33).
2029. Protome de sanglier ailé, à dr. ℞. Tête de lion, à g. Carré creux. Æ. 11 (1 gr. 35).

2030. Protome de sanglier ailé, à dr. ℞. ΣA. Tête de lion, à dr. Carré creux. Æ. 11 (1 gr. 30).

2031. Protome de sanglier ailé, à dr. ℞. ΣA. Tête de lion, à dr. Rond creux. Æ. 11 (1 gr. 24).

2032. Variété, avec AΣ. Æ. 11 (1 gr. 25).

2033. Proue de galère. ℞. ΣA. Amphore et branche de laurier. Rond creux. Æ. 8 (0 gr. 54).

2034. Mufle de lion, de face. ℞. ΣAMI. Protome de taureau, à dr.; branche de laurier et proue. Carré creux. Æ. 23 (16 gr. 97).

2035. Même description. Æ. 15 (4 gr. 15).

2036. Même droit. Æ. Σ·AMΦI. Protome de taureau, à dr.; branche de laurier. Æ. 22 (15 gr. 07).

2037. Variété, avec ΣA·HΠIOΣ. Æ. 23 (15 gr. 16).

2038. Variété, avec ΣA·ΦPAΣTΩP. Æ. 23 (14 gr. 52).

2039. Même description, avec ΣA·ΛOXITHΣ. Æ. 10 (1 gr. 78).

2040. Mufle de lion, de face. ℞. ΣA. Tête de taureau, à dr.; amphore. Æ. 21 (12 gr. 82).

2041. Mufle de lion, de face. ℞. ΣA·K. Protome de taureau, à dr.; branche de laurier. Æ. 22 (13 gr. 05).

2042. ΣA. Mufle de lion, de face. ℞. ΣYN. Héraclès enfant étouffant les serpents. Æ. 23 (11 gr. 18).

2043. Mufle de lion, de face. ℞. ΣA·AIΓYΠTOΣ. Protome de taureau, à dr. Æ. 16 (3 gr. 22).

2044. Variété, avec AΛEΞHΣ. Æ. 20 (6 gr. 32).

2045. Même description, avec APTIΠOYΣ. Æ. 12 (1 gr. 69).

2046. Même description, avec BATTOΣ. Æ. 22 (6 gr. 49).

2047. Même description. Æ. 12 (1 gr. 38).

2048. Même description, avec [ΛE]ONTIΣKOΣ. Æ. 21 (6 gr. 52).

2049. Variété, avec MEΛAN... Æ. 20 (6 gr. 70).

2050. Mufle de lion, de face. ℞. ΣAMIΩN. Protome de taureau, pavot, épi et poignée de gouvernail. Æ. 16 (2 gr. 93).

2051. Tête de Héra, à dr. ℞. ΣAMIΩN. Proue, trident et monogr. Æ. 13 (1 gr. 29).

2052. Tête de Héra, à g. ℞. ΣA. Mufle de lion, de face. Br. 14.

2053. Autre exemplaire. B. 13.

2054. Tête de Héra, à dr. ℞. ΑΡΙΣΤΟ. Mufle de lion, de face. Br. 23.

2055. Tête de Héra, à g. ℞. ΕΥΒΟΥΛΟΣ. Mufle de lion, de face. Br. 15.

2056. Autre exemplaire. Br. 16.

2057. ΣΑ. Tête de Héra, à dr. ℞. [Γ]ΕΝΝΑΙΟΣ. Mufle de lion, de face. Br. 17.

2058. Variété, avec ΜΙΚΙΩΝ. Br. 20.

2059. Variété, avec ΠΑΡΙΣ. Br. 21.

2060. Même description. Br. 11.

2061. Tête de Héra, de face. ℞. ΧΑΙΡΗΜ... Mufle de lion, de face. Br. 12.

2062. Tête de Héra, de face. ℞. ΣΑ·ΑΡΙΣΤΟ. Proue. Br. 12.

2063. Variété, avec ΘΕΟΜΝΗΣ[ΤΟΣ]. Br. 13.

2064. Variété, avec [Κ]ΛΕΙΤΟΦΩΝ. Br. 12.

2065. Tête de Héra, à dr. ℞. ΣΑ·ΑΛΥΠΗΤΟ[Σ]. Proue. Br. 12.

2066. Variété, avec ΒΙΛΛΑΣ. Br. 14.

2067. Tête de Héra, à g. ℞. ΣΑ·ΜΗΤΡΟΔΩ[ΡΟΣ]. Proue. Br. 13.

2068. Tête de Héra, à dr. ℞. ΣΑ·ΣΩΤΑΣ. Proue. Br. 14.

2069. Protome de taureau, à dr. ℞. ΣΑΜΙΩΝ. Proue. Br. 13.

2070. Proue. ℞. ΣΑ. Amphore; couronne au pourtour. Br. 8.

2071. Proue en forme de tête de sanglier; couronne au pourtour. ℞. CAMIωN. Femme debout, à dr., tenant une corbeille. Br. 14.

2072. Tête imberbe, casquée, à g. ℞. ΣΑ. Protome de taureau, à g. Br. 12.

2073. *Auguste*. ℞. ΣΑΜΙΩΝ. Héra debout, à dr. Br. 19.

2074. *Caligula*. ℞. ΣΑΜΙΩΝ. Héra debout, à dr. Br. 27.

2075. *Agrippine, jeune*. ℞. ΣΑΜΙΩΝ. Paon avec un sceptre sur un caducée. Br. 21.

2076. *Néron et Agrippine*. ℞. ΣΑΜΙΩΝ. Héra debout, à dr. Br. 26.

2077. *Vespasien*. ...ΟΥЄCΠΑCΙΑΝΟC·CΑΜΙΩΝ. Tête de Vespasien. ℞. Têtes de Titus et de Domitien. Br. 27.

2078. *Domitia*. ℞. CAMIΩN. Proue. Br. 18.
2079. *Trajan*. ℞. IMBPACOC (*sic*) CAMIΩN. L'Imbrasus couché. Br. 22.
2080. *Antonin le Pieux*. ℞. CAMIΩN. Héra debout, à dr. Br. 20.
2081. *Septime Sévère*. ℞. CAMIΩN. Héra debout, de face. Br. 18.
2082. *Caracalla*. ℞. CAMIΩN. Héra et Déméter voilée, debout de face. Br. 34.
2083. Caracalla. ℞. CAMIΩN. Personnage vêtu de la toge, debout. Br. 23.
2084. *Géta*. ℞. CAMIΩN. Héra debout, de face. Br. 19.
2085. *Macrin*. ℞. CAMIΩN. Androclos tuant le sanglier. Br. 28.
2086. *Diaduménien*. ℞. CAMIΩN. Personnage en costume court, debout, de face. Br. 23.
2087. *Otacilia Severa*. ℞. CAMIΩN. Héra debout, de face. Br. 30.
2088. *Trajan Dèce*. ℞. CAMIΩN. Paon, à dr. Br. 17.
2089. *Valérien, père*. ℞. CAMIΩN. Androclos égorgeant une Amazone. Br. 28.

## CARIE

### ALABANDA (*Antioche*)[1]

2090. Tête d'Apollon, à g. ℞. ΑΛΑΒΑΝΔЄΩΝ ΣΙΜΩΝ. Pégase galopant, à g., et monogr. Æ. 32; tétradr. (15 gr. 20).
2091. Tête laurée d'Apollon, à dr. ℞. ΑΛΑΒΑΝΔЄΩΝ. Pégase, à dr.; trépied et ΑΓ. Couronne au pourtour. Æ. 26 (11 gr. 41).
2092. Pégase, à dr. ℞. ΑΛΑΒΑΝΔЄΩΝ. Taureau cornupète. Br. 15.
2093. Tête d'Apollon, à dr. ℞. ΑΛΑΒΑΝΔЄѠΝ ΔΑΜΑ... Pégase. Br. 19.
2094. Tête d'Apollon, à dr. ℞. ΑΛΑΒΑΝΔЄΩΝ ...ΗΣ. Taureau cornupète. Br. 20.

1. Voyez aussi ci-après, *Antioche*, nos 2140 et suiv.

2095. Variété, avec ΑΛΑΒΑΝΔΕΩΝ ...ΑΡΙΤΗ. Br. 18.
2096. Tête d'Apollon, à dr. ℞. ΑΛΑΒΑΝΔΕΩΝ. Lyre. B. Br. 19.
2097. Tête d'Apollon, à dr. ℞. ΑΛΑΒΑΝΔΕΩΝ. Aigle; couronne. Br. 20.
2098. Autre exemplaire. Br. 19.
2099. ΑΛΑΒΑΝΔΕΩΝ. Buste de Dionysos, à dr. ℞. ΚΙϹϹΙΟϹ. Apollon Kissios debout, tenant un rameau et un corbeau; à ses pieds, un bélier. Br. 22.
2100. ΑΛΑΒΑΝΔΕΩΝ. Tête imberbe, laurée, du héros Alabandus, à dr. ℞. Lég. fruste. Le héros Alabandus debout, à côté de son cheval. Br. 24.
2101. ΑΡΤΕΜΙϹ. Buste d'Artémis, à dr. ℞. ΑΛΑΒΑΝΔΕΩΝ. Capricorne. Br. 17.
2102. Autre exemplaire. Br. 17.
2103. ΑΛΑΒΑΝΔΕΩΝ. Buste de Déméter voilée, à dr. ℞. ΕΠΙ·Γ·ΑΝΚ·ΙΑ·ΑΝΔΡΩΝΟϹ. Déméter debout, de face, tenant des épis. Br. 17.
2104. ΘΕΑ ΡΩΜΗ ΑΛΑΒΑΝΔΕΩΝ. Rome assise, à g. ℞. ΑΤΕΛΕΙΟϹ dans une couronne. Br. 27.
2105. *Auguste*. ℞. ΑΛΑΒΑΝΔΕΩΝ. Buste jeune, imberbe, à dr. Br. 18.
2106. Capricorne. ℞. ΑΛΑΒΑΝΔΕΩΝ. Buste d'Apollon. Br. 22.
2107. Figure assise dans un quadrige, à dr.; capricorne. ℞. ΑΛΑΒΑΝΔΕΩΝ. Buste d'Apollon, à dr. Br. 21.
2108. ΑΛΑΒΑΝΔΕΩΝ. Tête d'Auguste et monogr. ℞. Tête de Livie, à dr. Br. 20.
2109. *Claude et Néron*. ΣΕΒΑΣΤΟΙ. Têtes en regard de Claude et de Néron. ℞. ΑΛΑΒΑΝΔΕΩΝ. Deux têtes imberbes affrontés. Br. 23.
2110. *Britannicus*. ΚΛΑΥΔΙΟϹ ΒΡΕΤΑΝΝΙΚΟϹ ΚΑΙϹΑΡ. Tête de Britannicus, à dr. ℞. ΑΛΑΒΑΝΔΕΩΝ. Apollon Kissios debout; à ses pieds, un bélier. Br. 33.
2111. *Marc Aurèle*. ℞. ΕΠΙ Γ·ΑΝΚ·ΙΟΥΛ·Α·... Hadès assis, à g. Cerbère à ses pieds. Br. 30.
2112. *Septime Sévère*. ℞. ΑΛΑΒΑΝΔΕΩΝ. Apollon Kissios

debout, tenant un rameau et un corbeau; à ses pieds, une lyre sur une cippe. Br. 31.

2113. Septime Sévère. ℞. ΑΛΑΒΑΝΔΕΩΝ. L'Abondance debout, sacrifiant. Br. 31.

2114. *Caracalla.* ℞. ΑΛΑΒΑΝΔΕΩΝ. Pallas nicéphore debout. Br. 30.

2115. Caracalla. ℞. ΑΛΑΒΑΝΔΕΩΝ. L'empereur debout; à ses pieds, un captif agenouillé. Br. 32.

2116. Caracalla. ℞. ΑΛΑΒΑΝΔΕΩΝ. Zeus assis, à g. Br. 32.

2117. *Geta.* ℞. ΑΛΑΒΑΝΔΕΩΝ. Branche de laurier. Br. 27.

ALINDA

2118. Tête imberbe d'Héraclès, coiffée de la dépouille du lion. ℞. ΑΛΙΝΔΕΩΝ. Héraclès nu, debout de face. Couronne de chêne au pourtour. Æ. 26 (6 gr. 72).

2119. Tête de Zeus, à dr. ℞. ΑΛΙΝΔΕΩΝ. Foudre. Couronne de chêne. Br. 17.

2120. Tête d'Apollon, à dr. ℞. ΑΛΙΝΔΕΩΝ. Carquois. Couronne. Br. 11.

2121. Tête d'Apollon, à dr. ℞. ΑΛΙΝΔΕΩΝ ···ΟΚΛΗΣ. Massue. Br. 16.

2122. Tête d'Apollon, à dr. ℞. ΑΛΙΝΔΕΩΝ ΜΟΛΟΣΣΙΩΝ. Massue. Br. 15.

2123. Variété, avec ΔΙΟΝΥΣ... Br. 17.

2124. Tête imberbe, à dr. ℞. ΑΛΙΝΔΕΩΝ. Bipenne. Br. 9.

2125. Tête imberbe de Dionysos. ℞. ΑΛΙΝΔΕΩΝ. Deux thyrses en sautoir. Couronne de lierre. Br. 17.

2126. *Auguste.* ℞. ΑΛΙΝ[ΔΕΩΝ]. Massue et peau de lion. Br. 14.

2127. Auguste. ℞. ΑΛΙΝΔΕΩΝ dans une couronne. Br. 16.

2128. *Agrippine, mère.* ℞. ΑΛΙΝΔΕΩΝ dans une couronne. Br. 17.

2129. *Néron.* ℞. ΑΛΙΝΔΕΩΝ. Arc et massue dans une couronne. Br. 18.

2130. *Trajan.* ℞. ΑΛΙΝΔΕΩΝ. Sistre isiaque. Br. 15.

2131. *Antonin le Pieux.* ℞. ΑΛΙΝΔΕΩΝ. Héraclès nu et Apollon en chiton talaire, debout côte à côte. Br. 33.

2132. *Marc Aurèle.* ℞. ΑΛΙΝΔΕΩΝ. Sérapis et Isis debout. Br. 20.

2133. Marc Aurèle. ℞. ΑΛΙΝΔΕΩΝ. Zeus debout, à g. Br. 25.

2134. *Septime Sévère.* ℞. .....ΑΛΙΝΔΕΩΝ. Héraclès luttant avec le lion. Br. 37.

2135. *Julia Domna.* ℞. ΕΠΙ ΑΡΧΟΝ·ΜΕΝΙΠΠΟΥ ΑΛΙΝΔΕΩΝ. Héraclès debout, de face. Br. 29.

2136. *Caracalla.* ℞. ΑΛΙΝΔΕΩΝ. Victoire debout, à g. Br. 19.

2137. Caracalla et Plautille. ℞. ΑΡΧ·Μ·ΟΥΛ·ΟΥΛΙΑΔΟΥ ΛΕ...ΤΟϹ ΑΛΙΝΔΕΩΝ. Apollon Musagète debout. Br. 36.

### AMYZON

2138. Buste d'Artémis, à droite. ℞. ΑΜΥΖΟΝΕΩΝ ΔΗΜΗΤΡΙΟϹ. Cerf, à dr. Br. 16.

2139. *Antonin le Pieux.* ℞. ΕΠ·ΒΑΛΑ .... ΑΜΥΖΟΝΕΩΝ. Asclépios debout. Br. 26.

### ANTIOCHE

2140. Tête laurée d'Apollon, à dr. ℞. ΑΝΤΙΟΧΕΩΝ ΜΕΝΕΦΡΩΝ. Zébu couché, à g., sur une ligne de méandres. Couronne au pourtour. Æ. 17 (3 gr. 96). — Pl. IX, fig. 15.

2141. Tête laurée de Zeus, à dr. ℞. ΑΝΤΙΟΧΕΩΝ ...ΛΑΣ. Aigle et caducée. Méandres au pourtour. Æ. 27 (15 gr. 12).

2142. Tête laurée d'Apollon, à g.; ℞. ΑΝΤΙΟΧΕΩΝ ΔΗΜΗΤΡΙΟΣ. Pégase galopant à dr. Æ. 29 (16 gr. 84).

2143. Variété; Pégase, à g., et ΦΙΛΤΟΓΕΝΗΣ. Æ. 31 (16 gr. 61).

2144. Même description, avec ΕΡΜΑΓΟΡΑΣ. Æ. 17 (4 gr. 16).

2145. Variété; Pégase, à dr., et ΤΙΜΟΚΛΗΣ. Æ. 19 (4 gr.).

2146. Aigle volant, à dr. ℞. ΑΝΤΙΟΧΕΩΝ ΝΙΚΟΜΗΔΟΥ. Astre. Br. 17.

2147. Aigle, à g. ℞. ΑΝΤΙΟΧΕΩΝ. Astre. Br. 17.

2148. Aigle volant, à dr., et croissant. ℞. ΑΝΤΙΟΧΕΩΝ ΕΡΜΟΓΕ[ΝΗΣ]. Astre. Br. 21.

2149. Aigle volant, à dr. ℞. ΑΝΤΙΟΧΕΩΝ. Astre. Br. 14.

2150. Tête imberbe, laurée, d'Apollon, à dr. ℞. ΑΝΤΙΟΧΕΩΝ

ΣΩCIΠΟ. Trépied, sur une ligne de méandres, et coiffure d'Isis. Br. 20.

2151. Tête laurée de Zeus, à dr. ℞. ΑΝΤΙΟΧΕΩΝ. Zébu couché sur une ligne de méandres. Br. 16.

2152. Autre exemplaire. Br. 17.

2153. Tête laurée d'Apollon, à g. ℞. ΑΝΤΙΟΧΕΩΝ ΤΩΝ [ΕΠΙ] ΜΑΙΑΝΔΡΩΙ. Aigle sur une ligne de méandres. Br. 20.

2154. Tête d'Apollon, à g. ℞. ΑΝΤΙΟΧΕΩΝ. Zébu cornupète. Br. 17.

2155. Tête d'Apollon, à dr. ℞. ΑΝΤΙΟΧΕΩΝ. Pégase. Br. 18.

2156. Autre exemplaire. Br. 19.

2157. Buste de Zeus, à dr. ℞. ΑΝΤΙΟΧΕΩΝ. Aigle. Br. 20.

2158. Lég. incert. Tête tourelée, à dr. ℞. ΑΝΤΙΟΧΕΩΝ. Pallas debout, s'appuyant sur sa lanee et son bouclier. Br. 16.

2159. ΒΟΥΛΗ. Buste de femme voilée, à dr. ℞. ΑΝΤΙΟΧΕΩΝ. Autel. Br. 18.

2160. ΔΗΜΟC. Buste barbu, à dr. ℞. ΑΝΤΙΟΧΕΩΝ. Dionysos debout. Br. 20.

2161. ΙΕΡΑ ΓΕΡΟΥCΙΑ. Buste de femme, à dr. ℞. ΑΝΤΙΟΧΕΩΝ. Pallas debout, son bouclier au bras. Br. 21.

2162. ΙΕΡΑ CΥΝΚΛΗΤΟC. Buste imberbe, à dr. ℞. ΑΝΤΙΟΧΕΩΝ. Déméter debout. Br. 23.

2163. Même droit. ℞. ΑΝΤΙΟΧΕΩΝ. Tyehé debout. Br. 22.

2164. Même droit. ℞. ΑΝΤΙΟΧΕΩΝ. Tyché debout dans un temple tétrastyle. Br. 23.

2165. *Auguste.* ΑΝΤΙΟΧΕωΝ CΕΒΑCΤΟΥ. Victoire debout. ℞. CΥΝΑΡΧΙΑ ΑΓΛΑΟΥ ΤΟΥ ΑΓΛΑΟΥ. Autel. Br. 15.

2166. Autre exemplaire. Br. 15.

2167. *Domitien.* ℞. ΕΠΙΜΕΛΗΘ·ΚΛ·ΑΓΛΑΟΥ ΦΡΟΥΓΙ·ΑΝΤΙΟΧΕΩΝ. Liknophore portant sur sa tête une corbeille de fruits. Br. 15.

2168. Autre exemplaire. Br. 14.

2169. *Antonin le Pieux.* ℞. ΑΝΤΙΟΧΕΩΝ. Vietoire debout, à dr. Br. 18.

2170. *Marc Aurèle.* ℞. ΑΝΤΙΟΧΕΩΝ. Liknophore portant une corbeille. Br. 15.

2171. Marc Aurèle. ℞. ANTIOXЄΩN. Hygie debout. Br. 18.
2172. *Commode.* ℞. ZЄYC KAΠЄTΩΛIOC ANTIOXЄΩN. Zeus nicéphore assis, à g. Br. 32.
2173. *Gordien le Pieux.* ℞. ANTIOXЄΩN. Zeus nicéphore assis, à g. Br. 35.
2174. Gordien le Pieux. ℞. ANTIOXЄΩN. Pallas debout, sacrifiant. Br. 29.
2175. Gordien le Pieux. ℞. ANTIOXЄΩN. Aphrodite à sa toilette avec deux Amours. Br. 29.
2176. *Gallien.* ℞. ANTIOXЄΩN. Hephæstos assis, forgeant un casque. Br. 29.
2177. Gallien. ℞. KTICTHC ANTIOXЄΩN. Héros debout en chiton court, tenant un objet incertain. Br. 27.
2178. Gallien. ℞. ANTIOXЄΩN. Tyché debout. Br. 27.
2179. *Salonine.* ℞. ANTIOXЄΩN. Aigle sur un cippe. Br. 25.

APHRODISIAS

2180. Tête laurée de Zeus, à dr. ℞. AΦPOΔIΣIEΩN. Aphrodite en chiton talaire, debout, à dr. Br. 17.
2181. Tète d'Aphrodite, à dr. ℞. AΦPOΔIΣIEΩN. Bipenne ornée de branches de laurier. Br. 20.
2182. Tête d'Aphrodite, à dr. ℞. AΦPOΔICIЄΩN. Aigle de face. Br. 15.
2183. Variété. Br. 16.
2184. Tète de Sérapis. ℞. AΦPOΔICIЄΩN. Isis debout. Br. 18.
2185. IЄPA BOYΛH. Tête de femme voilée, à dr. ℞. AΦPOΔICIЄΩN. L'Amour debout, tenant un arc et brûlant avec une torche un petit Amour à ses pieds. Br. 18. — Pl. IX, fig. 16.
2186. Même droit. ℞. AΦPOΔICIЄΩN. Deux Amours assis et jouant. Br. 19.
2187. Même droit. ℞. AΦPOΔЄICIЄΩN. Aphrodite, à dr., se chaussant, aidée par l'Amour. Br. 22.
2188. ЄIЄPA (*sic*) BOYΛH. Tète de femme voilée, à dr. ℞. AΦPOΔЄICIЄΩN. Zeus assis, à g. Br. 21.

2189. ΙΕΡΑ ΒΟΥΛΗ. Tête de femme voilée, à dr. ℞. ΑΦΡΟΔΕΙC. Pégase, à dr. Br. 19.

2190. ΔΗΜΟΣ ΑΦΡΟΔΕΙΣΙΕΩΝ. Tête imberbe, à dr. ℞. ΕΠΙΜΕΛΗΘΕΝΤΟΣ ΦΛΑΒΙΟΥ ΜΥΩΝΟΣ ΑΡΧΙΕΡΕΩΣ. Couronne au pourtour. Br. 23.

2191. ΔΗΜΟC ΑΦΡΟΔΕΙCΙ. Tête imberbe, à dr. ℞. ΤΙ·ΚΛΑΥ· ΖΗΛΟC ΑΝΕΘΗΚΕΝ. Aphrodite debout, à dr. Br. 24.

2192. ΔΗΜΟC. Tête imberbe, à dr. ℞. ΑΦΡΟΔΕΙCΙΕΩΝ. Aphrodite sur un hippocampe, à dr. Br. 24.

2193. Même droit. ℞. ΑΦΡΟΔΙCΙΕΩΝ. L'arbre de Myrrha, à trois branches ; de chaque côté, un homme coiffé du bonnet phrygien ; l'un s'enfuit et l'autre frappe l'arbre à coups de hache. Br. 23.

2194. Même droit. ℞. ΑΦΡΟΔΙCΙΕΩΝ ΖΗΝΩΝ ΤΙΜΕΛΗC. Le Timélès couché, à g. Br. 23.

2195. Même droit. ℞. ΑΦΡΟΔΕΙCΙΕΩΝ. Aphrodite en chiton talaire, debout, tenant une statuette de l'Amour. Br. 24.

2196. ΙΕΡΑ CΥΝΚΛΗΤΟC. Tête imberbe, à dr. ℞. ΑΦΡΟΔΕΙ-CΙΕΩΝ. Asclépios debout. Br. 20.

2197. Même droit. ℞. Τ·Κ·ΖΗΛΟC·ΑΝΕΘ·ΑΦΡΟΔΕΙCΙΕΩΝ. Trois longues branches dans une corbeille. Br. 26.

2198. Même droit. ℞. ΑΦΡΟΔΕΙCΙΕΩΝ. Aphrodite en chiton talaire, debout, tenant une pomme. Br. 24.

2199. Même droit. ℞. ΚΛ·ΖΗΝΩΝ ΑΡΧ·ΑΦΡΟΔΙCΙΕΩΝ. Même type. Br. 25.

2200. Même droit. ℞. ΑΦΡΟΔΕΙCΙΕΩΝ ....Deux urnes sur une table. Br. 25.

2201. Même droit. ℞. ΑΡΧ·CΤΡΑΤΟΝΕΙΚΟΥ ΑΦΡΟΔΕΙCΙΕΩΝ. Guerrier à cheval, au galop, à dr. Br. 26.

2202. *Auguste*. ℞. ΑΦΡΟΔΙCΙΕΩΝ CΩΖΩΝ. Bipenne. Br. 14.

2203. Auguste. ℞. ΑΠΟΛΛΩΝΙΟC ΑΦΡΟΔΙCΙΕΩΝ ΥΙΟC. Xoanon d'Aphrodite, costumé d'un chiton talaire, debout, de face, étendant les bras ; étoile et croissant. Br. 19.

2204. Même droit. ℞. ΑΦΡΟΔΙΣΙΕΩΝ. Xoanon d'Aphrodite, de face, costumé, les bras étendus. Br. 18.

2205. Autre exemplaire. Br. 20.

2206. *Caius Cæsar.* ℞. ΑΦΡΟΔΙΣΙΕΩΝ. Tête d'Aphrodite, à dr. Br. 16.

2207. *Néron et Agrippine.* ℞. ΑΦΡΟΔΕΙΣΙΕΩΝ. Aphrodite assise, à g., tenant une statuette de l'Amour. Br. 27.

2208. *Marc Aurèle.* ℞. [Τ·Κ·ΖΗΛ]ΟϹ·ΙϾΡϾΥϹ ϾΠΙΝΙΚΙΟΝ ΑΝϾ-[ΘΗΚϾ] ΑΦΡΟΔϾΙϹ. L'empereur érigeant un trophée et couronné par la Victoire. Br. 35.

2209. *Faustine, jeune.* ℞. Τ·Κ·[ΖΗΛΟ]Ϲ·ΑΝϾΘΗΚ·ΑΦΡΟΔϾΙ-ϹΙϾΩΝ. Aphrodite debout, à g. ; derrière elle, l'Amour assis sur un trône. Br. 31.

2210. *Commode.* ℞. ΑΦΡΟΔϾΙϹΙϾΩΝ. L'empereur à cheval, au galop, à dr., tuant un ennemi terrassé. Br. 37.

2211. *Septime Sévère.* ℞. ΤΙ·Κ·ΖΗΝΩΝ·ΑΡΧΙϾ·ΑΡΧΙΝϾΟΚ· ΑΝϾΘΗΚΕ ΑΦΡΟΔΙϹΙϾΩΝ. L'empereur à cheval, au galop, à dr., tuant des ennemis. Br. 34.

2212. *Julia Domna.* ℞. ΤΙ·Κ·ΖΗΝΩΝ ΑΡΧΙ·ΑΡΧΙΝϾΟΠ·Β·ΑΦΡΟ-ΔΙϹΙϾΩΝ. Xoanon d'Aphrodite debout, de face, avec un haut calathos, les mains étendues ; à ses pieds, une prêtresse assise et un autel. Br. 29.

2213. Julia Domna. ℞. ϾΠΙ ΑΡΧ·ΤΩΝ ΠϾ·ΜϾΝϾϹΘϾΑ ΙϹΟΒΟΥ-ΝΟΝ ΑΦΡΟΔϾΙϹΙϾΩΝ. Aphrodite debout, à g., tenant une statuette de l'Amour. Br. 31.

2214. Julia Domna. ℞. ϾΠΙ ΑΡ...ΤΩΝ ΠϾΡΙ ΜϾΝϾϹΘϾΑ ΙϹΟ-ΒΟΥΝΟΝ ΑΦΡΟΔϾΙϹΙϾΩΝ. Les trois Grâces. Br. 31.

2215. *Geta.* ℞. ΑΦΡΟΔϾΙϹΙϾΩΝ. Les trois Grâces. Br. 29.

2216. *Macrin.* ℞. ΑΦΡΟΔϾΙϹΙϾΩΝ. L'empereur à cheval, au galop, tuant un ennemi terrassé. Br. 34.

2217. *Mamée.* ℞. ΑΦΡΟΔϾΙϹΙϾΩΝ ΑΝΤΙΟΧϾΩΝ ΔΗΜΟΙ ΟΜΟ-ΝΟΙΑ. Deux éphèbes, se donnant la main. Br. 29.

2218. *Gordien le Pieux.* ℞. ΑΦΡΟΔϾΙϹΙϾΩΝ. L'empereur à cheval, au galop, tuant un ennemi terrassé. Br. 37.

2219. Gordien. ℞. ΑΦΡΟΔϾΙϹΙϾΩΝ. Centaure, à dr. Br. 35.

2220. Gordien. ℞. ΔΗΜΟϹ ϾΛϾΥΘϾΡΙΑ ΑΦΡΟΔΙϹΙϾΩΝ. La Liberté, debout, couronnant le Démos aussi debout, qui fait une libation. Br. 35. — Pl. IX, fig. 17.

2221. *Gallien.* ℞. ΑΦΡΟΔЄΙϹΙЄΩΝ. L'empereur dans un quadrige. Br. 26.

2222. Gallien. ℞. ЄΠΙ ΑΡΧ ....ΑΦΡΟΔΙϹΙЄΩΝ. L'empereur à cheval, au galop. Br. 25.

2223. Gallien. ℞. ΑΦΡΟΔЄΙϹΙЄΩΝ. Androclus tuant le sanglier. Br. 25.

2224. *Salonine.* ℞. ΑΦΡΟΔЄΙϹΙЄΩΝ. Asclépios debout. Br. 21.

2225. Salonine. ℞. ΑΦΡΟΔЄΙϹΙЄΩΝ. Trois athlètes tirant leurs bulletins de l'urne. Br. 25.

2226. *Valérien, jeune.* ℞. ΑΦΡΟΔЄΙϹΙЄΩΝ. L'arbre de Myrrha entouré de trois Phrygiens. Br. 22.

APOLLONIE-SALBACÉ

2227. Tête d'Apollon, à dr. ℞. ΑΠΟΛΛΩΝΙΑΤΩΝ. Lyre. Br. 13

2228. Tête d'Apollon, à dr. ℞. ΑΠΟΛΛΩΝΙΑΤΩΝ. Trépied. Br. 14.

2229. Tête d'Apollon, à dr. ℞. ΑΠΟΛΛΩΝΙΑΤΩΝ ΜЄΝΑΝΔΡΟϹ. Aigle sur une branche de laurier. Br. 19.

2230. Buste de Sérapis, à dr. ℞. ΑΠΟΛΛΩΝΙΑΤΩΝ. Isis debout. Br. 19.

2231. ϹΑΛΒΑΚΗϹ. Tête de Sérapis. ℞. ΑΠΟΛΛΩΝΙΑΤΩΝ. Isis debout. Br. 18.

2232. ΑΠΟΛΛΩΝΙΑΤΩΝ. Buste de Pallas. ℞. ΠΑΠΙΑϹ ΚΑΛΛΙΠΠΟΥ. Dionysos debout. Br. 20.

2233. ΙЄΡΑ ΒΟΥΛΗ. Tête de femme voilée. ℞. ΑΠΟΛΛΩΝΙΑΤΩΝ. Asclépios et Hygie debout. Br. 21.

2234. Même droit. ℞. ΧΑΡΜΙΔΟΥ ΑΠΟΛΛΩΝΙΑΤΩΝ. Asclépios et Hygie. Br. 23.

2235. ΙЄΡΑ ϹΥΝΚΛΗΤΟϹ. Buste imberbe du Sénat. ℞. ΑΠΟΛΛΩΝΙΑΤΩΝ. Tyché debout. Br. 23.

2236. *Auguste.* ℞. ΑΠΟΛΛΩΝΙΑΤΩΝ ΚΑΛΛΙΠΠΟΣ ΑΡΤΕΜΙΔΩΡΟΥ. Apollon debout, en long chiton, tenant un corbeau et un laurier. Br. 19. — Pl. IX, fig. 18.

2237. *Livie.* ℞. Même lég. Dionysos en chiton court, debout Br. 17.

2238. Autre exemplaire. Br. 16.

2239. *Caligula.* ℞. ΑΠΟΛΛΩΝΙΑΤΩΝ ΑΠΟΛΛΩΝΙΟϹ ΚΩΚΟΥ. Zeus assis, à g. Br. 17.

2240. Caligula. ℞. Même lég. Apollon debout en long chiton, tenant le corbeau et la branche de laurier. Br. 19.

2241. Autre exemplaire. Br. 20.

2242. *Trajan.* ℞. ΑΠΟΛΛΩΝΙΑΤΩΝ ΠΑΠΙΟΥ. Apollon *vates*, comme ci-dessus. Br. 19.

2243. *Marc Aurèle.* ℞. ΑΠΟΛΛΩΝΙΑΤΩΝ. Artémis chassant. Br. 22.

2244. *Faustine jeune.* ℞. ΚΑΛΛΙΠΠΟΥ ϹΤΡΑ·ΑΠΟΛΛΩΝΙΑ. Tyché debout. Br. 26.

2245. *Julia Domna.* ℞. ....ΜΙΔΗϹ ΙЄΡЄΥϹ ΑΝЄΘΗΚЄ ΑΠΟΛΛΩ-ΝΙΑΤΩΝ. Zeus aétophore debout entre Pallas et Déméter. Br. 30.

2246. Julia Domna. ℞. ΑΠΟΛΛΩΝΙΑΤΩΝ. Télesphore debout. Br. 19.

2247. *Caracalla.* ℞. ϹΤΡΑ·ΝΙΚΟϹΤΡΑΤΟΥ ΑΠΟΛΛΩΝΙΑΤΩΝ. Zeus aétophore debout entre Pallas et Déméter. Br. 30.

2248. *Geta.* ℞. ϹΤΡΑ·ΝΙΚΟϹΤΡΑΤ[ΟΥ] ΑΠΟΛΛΩΝΙΑΤΩΝ. Tyché debout. Br. 25.

2249. *Diaduménien.* ℞. ΑΠΟΛΛΩΝΙΑΤΩΝ. Dionysos debout. Br. 20.

2250. *Gallien.* ℞. ϹΤΡΑ·ΜЄΝΑΝΔΡΟΥ ΠΗΛΙ...ΑΠΟΛΛΩΝΙΑ-ΤΩΝ. L'empereur à cheval, tuant un lion. Br. 38.

2251. Gallien. ℞. ϹΤΡΑ·ΜЄΝΑΝΔ·ΑΠΟΛΛΩΝΙΑΤΩΝ. Aphrodite debout dans un temple tétrastyle, accostée de deux autres figures. Br. 27.

2252. *Salonine.* ℞. ΑΠΟΛΛΩΝΙΑΤΩΝ. Personnage debout paraissant chasser une femme agenouillée (?). Br. 24.

ATTUDA

2253. Tête laurée de Zeus, à dr. ℞. ΑΤΤΟΥΔΕΩΝ. Lyre. Br. 12.

2254. ΜΗΝ ΚΑΡΟΥ. Tête de Mên Karou, à dr. ℞. ΑΤΤΟΥ-ΔΕΩΝ. Autel de Mên surmonté de deux thymiatérions entre trois pommes de pin. Br. 23.

2255. ΑΤΤΟΥΔΑ. Buste tourelé de femme, à dr. ℟. ΔΙΑ·ΦΛΑΒΙΑϹ ΙЄΡΙΑϹ. Statue d'Artémis asiatique, debout, de face, voilée, les mains étendues tenant de longues bandelettes. Br. 21.

2256. ΑΤΤΟΥΔЄΩΝ. Tête tourelée de femme, à dr. ℟. ΔΙΑ ΜЄΝΙΠΠΟΥ. Trois épis. Br. 16.

2257. Même droit. ℟. ΔΙΑ ΜΕΝΙΠΠΟΥ. Isis debout. Br. 15.

2258. ΔΗΜΟϹ ΑΤΤΟΥΔЄΩΝ. Tête imberbe du Démos, à dr. ℟. ΔΙΑ ΜЄΝΙΠΠΟΥ. Amazone à cheval, à dr. Br. 21.

2259. ΔΗΜΟϹ. Tête imberbe du Démos, à dr. ℟. ΥΔΑΤΤΟЄΩΝ. Dionysos debout. Br. 21.

2260. ΙЄΡΑ ΒΟΥΛΗ. Tête voilée de femme, à dr. ℟. ΑΤΤΟΥΔЄΩΝ. Petit autel au pied d'un arbre. Br. 20.

2261. ΙЄΡΑ ϹΥΝΚΛΗΤΟϹ. Tête imberbe du Sénat, à dr. ℟. ...ΚΛΑΥΔΙΑΝΗ·ΑΝЄΘΗ· ΑΤΤΟΥΔЄΩΝ. Apollon nu debout, accoudé sur un cippe. Br. 23.

2262. Même droit. ℟. ΑΤΤΟΥΔЄΩΝ. Asclépios et Hygie. Br. 25.

2263. ΙЄΡΑ ϹΥΝΚΛΗΤΟϹ. Buste imberbe, à g. ℟. ΔΙΑ ΜЄΝΙΠΠΟΥ ΤΟΥ ΑΠΟΛΛΩΝΙΟΥ ΑΤΤΟΥΔΕΩΝ. Zeus nu debout, lançant la foudre. Br. 25.

2264. ΙЄΡΑ ϹΥΝΚΛΗΤΟϹ. Buste imberbe, à dr. ℟. ΑΤΤΟΥΔЄΩΝ. Cybèle debout, dans un temple tétrastyle. Br. 34.

2265. *Domitia.* ℟. ΔΙΑ ...ΥΛ...ΝΟΥ·ΑΤΤΟΥΔЄΩΝ. Dionysos debout. Br. 21.

2266. *Trajan.* ℟. ΔΙΑ ΜЄΝΙΠΠΟΥ ΥΙΟΥ ΠΟΛЄΟϹ ΑΤΤΟΥΔЄΩΝ. Cybèle debout entre deux lions. Br. 31.

2267. *Sabine.* ℟. ΔΙΑ Μ·ΑΙΛΙΟΥ ΜЄΝΙΠΠΟΥ ΑΤΤΟΥΔЄΩΝ. Asclépios debout. Br. 27.

2268. *Marc Aurèle et Lucius Verus.* ℟. ΔΙΑ ΚΑΡΜΙΝΙΟΥ ΚΛΑΥΔΙΑΝΟΥ ΑϹΙΑΡΧΟΥ ΑΤΤΟΥΔЄΩΝ. Cybèle debout entre deux lions. Br. 36.

2269. *Marc Aurèle.* ℟. ΑΤΤΟΥΔЄΩΝ. Cybèle assise. Br. 28.

2270. *Septime Sévère.* ℟. ЄΠΙ ΓΡΑΜ·ΓΛΥΚΩΝΟϹ ΦΙΛΟΠΑΤΟΡΟϹ·ΑΤΤΟΥΔЄΩΝ. Cybèle entre deux lions. Br. 35.

2271. *Julia Domna.* ℟. ΟΥ·Κ·ΠΡΟΚΛΑ·ΑΤΤΟΥΔЄΩΝ. Dionysos debout. Br. 31.

2272. *Gallien.* ℞. ΑΤΤΟΥΔΕΩΝ. Cybèle debout. Br. 30.
2273. Gallien. ℞. ΑΤΤΟΥΔΕΩΝ. Cybèle assise. Br. 28.
2274. *Salonine.* ℞. ΑΤΤΟΥΔΕΩΝ. Héraclès nu, debout. Br. 22.

BARGASA

2275. *Commode.* ℞. ΒΑΡΓΑCΗΝΩΝ. Tyché debout. Br. 23.
2276. *Gallien.* ℞. ΒΑΡΓΑCΗΝΩΝ. Asclépios debout dans un temple tétrastyle. Br. 25.
2277. Gallien. ℞. ΕΠΙ ΑΡΧ·ΔΙΟΔΟΤΟΥ ΒΑΡΓΑCΗΝΩΝ. L'empereur à cheval, au pas, à dr. Br. 26.

BARGYLIA

2278. Tête d'Artémis Kindyas, à dr. ℞. ΒΑΡΓΥΛΙΗΤΩΝ. Cerf; caducée. Æ. 15 (2 gr. 22).
2279. Même description. Æ. 15 (1 gr. 91, fragm.).
2280. Pégase galopant, à dr. ℞. ΒΑΡΓΥΛΙΗΤΩΝ. Artémis Kindyas debout, de face. Æ. 10 (1 gr. 01).
2281. Pégase galopant, à dr. ℞. ΒΑΡΓΥΛΙΗΤΩΝ. Artémis Kyndias debout, de face. Br. 17.
2282. Protome de Pégase, à dr. ℞. ΒΑΡΓ... Protome de cerf. Br. 14.
2283. ΑΡΤΕΜΙC ΚΙΝΔΥΑC. Tête d'Artémis Kindyas, à dr. ℞. ΒΑΡΓΥΛΙΗΤΩΝ, dans une couronne. Br. 22.
2284. *Auguste.* ℞. ΒΑΡΓΥΛΙΗΤΩΝ. Tête voilée, de face, d'Artémis Kindyas. Br. 18.
2285. *Sévère Alexandre.* ℞. ΒΑΡΓΥΛΙΗΤΩΝ. Victoire debout. Br. 19.

CALYNDA

2286. Tète d'Artémis, à dr. ℞. ΚΑΛΥΝ... Cerf. Br. 10.

CAUNUS

2287. Tête imberbe, casquée, à dr. ℞. ΚΑΥ. Parazonium. Br. 10.
2288. Tête d'Apollon, à dr. ℞. ΚΑΥ. Deux cornes d'abondance. Carré creux. Br. 12.

2289. Taureau cornupète, à dr. ℞. KA. Sphinx assis. Br. 12.

2290. Autre exemplaire. Br. 11.

2291. Taureau cornupète, à dr. et couronné. ℞. KAY. Sphinx assis. Br. 11.

2292. Tête de Dionysos, à dr. ℞. KAY·MNH. Éphèbe nu debout, à dr., tenant un sceptre autour duquel est enroulé un serpent. Br. 16. — Pl. IX, fig. 20.

CERAMUS

2293. Tête de Zeus, à dr. ℞. ΕΡΜΟΓΕΝ·ΚΕΡΑΜ. Aigle. Carré creux. AR. 14 (1 gr. 75).

2294. Tête de Zeus, à dr. ℞. ΚΕΡΑΜΙ·ΑΠΟΛ. Aigle. Carré creux. Br. 12.

2295. [ΚΕΡΑΜΙ]ΗΤΩΝ. Tête de Zeus. ℞. ΙЄΡΟΓЄΝΗC. Aigle. Br. 18.

2296. *Néron*. ℞. ΚΕΡΑΜΙΗΤΩΝ ΕΥΑΝΔΡΟC. Tête de Zeus. Br. 28.

2297. *Antonin le Pieux*. ℞. ΚЄΡΑΜΙΗΠΟΛΙΤΩΝ. Deux femmes debout, en regard. Br. 25.

2298. *Julia Domna*. ℞. ...ΔΗC ΑΠΟΛΛΩΝΙΔΟΥ ΑΡΧ·ΚЄΡΑ. Artémis chassant. Br. 30.

2299. *Caracalla*. ℞. ΚΑΛΛΙCΤΡΑΤΟC ΑΠΟΛΛΩΝΙΔ·ΑΡΧ·ΚЄΡΑΜΙΗΤ. Zeus Chrysaoreus debout accueillant un éphèbe. Br. 32.

CNIDE

2300. Protome de lion, à dr., une patte en avant. ℞. Tête d'Aphrodite, à dr. ; carré creux. AR. 16 (6 gr. 23).

2301. Variété. AR. 16 (6 gr. 14).

2302. Variété. AR. 15 (6 gr. 18).

2303. Variété. AR. 16 (6 gr. 19).

2304. Variété. AR. 16 (6 gr. 23).

2305. Tête de lion, à dr. ℞. Tête d'Aphrodite, à dr. ; carré creux. AR. 12 (1 gr. 74).

2306. Protome de lion, à dr., une patte en avant. ℞. ΚΝΙ. Tête d'Aphrodite, à dr. ; carré creux. AR. 16 (6 gr. 20).

2307. Variété, avec ΚΝΙ. Æ. 15 (6 gr. 25).
2308. Variété, avec ИΟΙΔΙИΚ. Æ. 15 (6 gr. 10).
2309. Même description, avec ΚΝΙΔΙΩΝ. Æ. 14 (3 gr. 62).
2310. Tête de lion, à dr., une patte en avant. R). Tête d'Aphrodite, à dr. ; carré creux. Æ. 10 (1 gr. 83).
2311. ΚΝΙ. Tête d'Aphrodite Euploia, à g. ; proue. R). ΚΛΕΟΣΘΕΝΗΣ. Tête de lion, à g., une patte en avant ; carré creux. Æ. 25 (15 gr. 02). — Pl. IX, fig. 19.
2312. Héraclès enfant, étouffant les serpents. R). ΚΝΙ-[ΔΙΟ]Ν. Tête d'Aphrodite Euploia, à dr. ; proue. Carré creux. Æ. 23 (10 gr. 83).
2313. Tête d'Apollon, de face. R). ΚΝ.....ΑΓΕΦΩΝ. Tête de lion, à dr., une patte en avant. Æ. 21 (5 gr. 50).
2314. Tête d'Aphrodite Euploia, à dr. R). ΚΛΕΙΝΙΠΠΟΣ. Le même type. Æ. 12 (1 gr. 47).
2315. Tête de lion, à dr. R). ΚΛΕΙΣΙΠΠΙΔΑΣ. Tête d'Aphrodite Euploia, à dr. Æ. 12 (1 gr. 51).
2316. Tête d'Aphrodite Euploia, à dr. R). ....ΠΟΛΥΧΑΡΗΣ. Tête de lion, à dr., une patte en avant. Æ. 20 (6 gr. 24).
2317. Même description, avec ΚΝΙΔΙΩΝ [Θ]ΕΟΦΑΝΗΣ. Æ. 16 (3 gr. 31).
2318. Variété, avec ΚΝΙ·ΤΕΛΕΑΣ. Æ. 15 (3 gr. 37).
2319. Variété, avec ΚΝΙ·ΦΙΛΗΡΑΤ... Æ. 15 (2 gr. 71).
2320. Tête d'Aphrodite Euploia, à dr. R). ΚΝΙΔΙΩΝ ...ΑΚΕΣ. Trépied. Æ. 14 (1 gr. 93).
2321. Variété, avec ΚΝΙΔΙΩΝ ...ΛΟΚΛΗΣ. Æ. 13 (2 gr. 21).
2322. Tête d'Aphrodite Euploia, à dr. R). ΚΝΙ·ΑΥΤΟΚΡΑΤΗΣ. Tête de lion, à dr., patte en avant. Æ. 25 (14 gr. 81).
2323. Tête d'Apollon, à dr. R). ΚΝΙ·ΑΝΤΙΟΧΟΣ. Proue. Br. 10.
2324. Tête d'Apollon, à dr. R). ΚΝΙ·ΑΠΟΛΛΟΔΩ. Proue. Br. 9.
2325. Tête d'Aphrodite Euploia, à dr. R). ΚΝΙ. Proue. Br. 9.
2326. Tête d'Apollon, à dr. R). ΚΝΙ·ΑΡΙΣΤΑΓΟΡΑΣ. Tête de taureau, de face. Br. 15.
2327. Tête d'Apollon, à dr. R). ΚΝΙΔΙΩΝ·ΜΟΣ. Lyre. Br. 10.
2328. Tête d'Apollon, à dr. R). ΚΝΙΔΙΩΝ ΑΡΙΣΤΟΠΟΛΙΣ. Grappe. Br. 19.

2329. Tête de Pallas, à dr. ℞. ΚΝΙΔΙΩΝ ΤΕΛΕΣΙΠΠΟΣ. Victoire debout, à g. Br. 19.

2330. ΔΗΜΟΚΡΑΤΙΑ. Tête d'Aphrodite Euploia, à dr. ℞. ΚΝΙ·ΤΕΛΕϹΙΦΡΩΝ. Proue et massue. Br. 15. — Pl. X, fig. 1.

2331. Tête de Dionysos, à g. ℞. ΑΡΧΙΑΣ ΚΝΙΔΙΩΝ. Deux grappes. Br. 28.

2332. Tête de Dionysos, à dr. ℞. ΚΝΙΔΙΩΝ ΙΕΡΟΚΛΗΣ. Grappe. Br. 28.

2333. Tête d'Aphrodite Euploia. ℞. ΚΝΙΔΙΩΝ ΠΑΝΤΑΛ. Trépied. Br. 23.

2334. *Julia Domna*. ℞. ΚΝΙΔΙΩΝ. Aphrodite voilée, en chiton talaire, debout, de face. Br. 29.

2335. *Caracalla et Plautille*. ℞. ΚΝΙΔΙΩΝ. Aphrodite et Apollon debout. Br. 33.

2336. Caracalla et Plautille. ℞. ΚΝΙΔΙΩΝ. Tyché debout. Br. 31.

### ERIZA

2337. Tête de Zeus, à dr. ℞. ΕΡΙΖΗΝΩΝ. Aigle sur un foudre. Br. 16.

2338. Cavalier, à dr. ; chouette. ℞. ΠΑΣΑΝ ...ΕΡΙΖΗΝ[ΩΝ]. Pallas Promachos. Br. 14.

2339. *Caracalla*. ℞. ЄΠΙ ЄΡΓ·ΑΠΟΛΛΩΝΙΟΥ·ΑΛЄΞ·ЄΡΙΖΗΝΩΝ. Éphèbe avec deux javelots à cheval, à g. Br. 34.

2340. Caracalla. ℞. ЄΠΙ ЄΡΓ·ΑΠΟΛΛΩ·ЄΡΙΖΗΝΩΝ. Zeus assis, à g. Br. 24.

### EVIPPE

2341. Tête nue, barbue, d'Héraclès, à dr. ℞. ЄΥΙΠΠЄѠΝ. Femme voilée debout. Br. 14.

2342. Tête tourelée de femme, à dr. ℞. ЄΥΙΠΠЄΩΝ. Gerbe d'épis. Br. 15.

2343. *Commode*. ℞. ЄΥΙΠΠЄΩΝ. Tyché debout. Br. 22.

2344. *Julia Domna*. ℞. ЄΥΙΠΠЄΩΝ. Asclépios debout. Br. 27.

### EURALIUM

2345. *Caracalla*. ℞. ЄΥΡΑΛЄΩΝ. Dionysos debout. Br. 20.

### EUROMUS

2346. Xoanon de Zeus Labrandeus. ℟. ΕΥΡΩ. Bipenne. Br. 10.
2347. Tête de Zeus, à dr. ℟. ΕΥΡΩ·ΔΙΟΝ. Bipenne. Br. 14.
2348. Apollon nu, assis, à dr., jouant de la lyre. ℟. ΕΥΡΩΜΕΩΝ. Xoanon de Zeus Labrandeus, de face. Br. 20. — Pl. X, fig. 2.
2349. Xoanon de Zeus Labrandeus; cerf. ℟. ЄΥΡѠΜЄѠΜ. Aigle. Br. 16.
2350. *Auguste*. ℟. ЄΥΡΩΜЄΩΝ. Dionysos en long chiton, debout. Br. 20.
2351. Auguste. ℟. ЄΥΡΩΜЄΩΝ. Apollon nu, debout. Br. 24.

### GORDIOTICHOS

2352. Tête de Zeus, à dr. ℟. ΓΟΡΔΙΟΤΕΙΧΙΤΩΝ. Statue archaïque d'Aphrodite, voilée et vêtue d'un chiton talaire. Br. 15. — Pl. X, fig. 3.
2353. Tête d'Arès, à dr. ℟. ΓΟΡΔΙΟΤΕΙΧΙΤΩΝ. Cuirasse. Br. 10.

### HALICARNASSE

2354. Tête de lion, à dr. ℟. Α. Tête d'Aphrodite, à dr. Carré creux. Æ. 16 (6 gr. 18). — Pl. X, fig. 4.
2355. Tête d'Apollon, de face. ℟. Aigle. Carré creux. Æ. 15 (3 gr. 61). — Pl. X, fig. 5.
2356. Même droit. ℟. Α. Aigle et branche de laurier. Carré creux. Æ. 11 (1 gr. 61).
2357. Même droit. ℟. ΑΛΙΚΑΡ. Aigle et Α. Carré creux. Æ. 14 (3 gr. 34).
2358. ΑΛΙ. Tête de cerf. ℟. Astre. Carré creux. Æ. 8 (0 gr. 40).
2359. Protome de Pégase. ℟. ΑΛ. Protome de cerf bondissant. Æ. 8 (0 gr. 65).
2360. Tête d'Apollon, à dr. ℟. ΑΛΙΚΑΡΝΑΣΣΕΩΝ ΒΑC ΕΠΡ. Lyre. Æ. 15 (1 gr. 80).
2361. Variété. ℟. ΑΛΙΚΑΡΝΑΣΣΕΩΝ.... Lyre; trident. Æ. 15 (2 gr. 80).

2362. Buste de Pallas, à dr. ℞. ΑΛΙ·ΜΗΝ. Chouette. Æ. 10 (0 gr. 78).
2363. Tête de Méduse, de face. ℞. ΑΛΙΚΑΡΝ·ΔΡΑΚѠΝ. Buste d'Athéna, à dr., et étoile. Æ. 17 (3 gr. 80).
2364. Variété, avec ΑΛΙΚΑΡΝ·ΙΑCѠΝ. Æ. 16 (4 gr. 01).
2365. ΑΛΙ. Protome de Pégase, à g. ℞. Lyre entre deux branches de laurier. Br. 10.
2366. Tête d'Apollon, à g. ℞. ΑΛΙ. Aigle; lyre. Br. 12.
2367. Tête de Pallas, à dr. ℞. ΑΛΙ. Trident. Br. 11.
2368. Tête de Poseidon, à dr. ℞. ΑΛΙΚΑΡΝΑΣΣΕΩΝ. Trépied. Br. 15.
2369. Même description, avec ΑΛΙΚΑΡ·ΑΠΟΛ... Br. 17.
2370. Tête radiée de Hélios, à dr. ℞. ΑΛΙΚΑΡ·[ΑΙ]ΘΩΝ. Lyre. Br. 18.
2371. Tête de Poseidon, à dr. ℞. ΑΛΙΚΑΡ·ΙΑCѠΝ. Trident. Br. 19.
2372. Variété, avec ΛΑΜΠΙ. Br. 17.
2373. Variété, avec ΧΑΡΜΥ. Br. 16.
2374. Tête de Méduse, de face. ℞. ΑΛΙΚΑΡΝ·ΑСΠΑСΙ. Tête de Pallas, à dr. Br. 23.
2375. *Néron.* ℞. ΑΛΙΚΑΡΝΑ. Statue archaïque de Pallas, de face. Carré creux. Br. 19.
2376. Néron. ℞. ΑΛΙΚΑΡΝΑΣΣΕΩΝ. Statue archaïque de Pallas, de face. Br. 19.
2377. *Agrippine jeune.* ℞. ΑΛΙΚΑΡΝΑΣΣΕΩΝ. Xoanon de Zeus Askraios, de face. Br. 20.
2378. *Trajan.* ℞. ΑΛΙΚΑΡΝΑΣΣΕΩΝ·ΑΒ CЄ. Victoire. Br. 25.
2379. Variété. Br. 25.
2380. Trajan. ℞. ΑΛΙΚΑΡΝΑCCЄΩΝ·ΑΒCЄΜΑ (?). Buste de Pallas, à g. Br. 25.
2381. *Antonin le Pieux.* ℞. ΑΛΙΚΑΡΝΑCCЄΩΝ. Xoanon de Zeus Askraios, de face. Br. 19.
2382. Antonin le Pieux. ℞. ΑΛΙΚΑΡΝΑCCЄΩΝ. Personnage debout, à g. Br. 16.
2383. *Marc Aurèle.* ℞. ΑΛΙΚΑΡΝΑCCЄΩΝ. Lyre. Br. 16.

2384. *Commode.* ΑΛΙΚΑΡΝΑCCΕΩΝ. Statue de Zeus Askraios, de face, entre deux arbres. Br. 30.

2385. Commode. ℞. ΑΛΙΚΑΡΝΑCCΕΩΝ. Victoire debout. Br. 21.

2386. *Septime Sévère.* ℞. ΑΛΙΚΑΡΝΑCCΕΩΝ. Homonoia dans un temple distyle. Br. 28.

2387. Septime Sévère et Julia Domna. ℞. ΑΛΙΚΑΡΝΑCCΕΩΝ Κ·ΚΩΩΝ ΟΜΟΝ·ΑΡΧ·Τ·ΦΛ·ΔΗΜΗΤΡΙΟΥ ΙΟΥΛ. Zeus Askraios et Héra debout. Br. 36.

2388. *Caracalla et Géta.* ℞. ΑΛΙΚΑΡΝΑCCΕΩΝ Κ·ΚΩΩΝ ΟΜΟΝΟΙΑ ΑΡΧ·Τ·ΦΛ·ΔΗΜΗΤΡΙΟΥ·ΙΟΥΛ. Apollon et Asclépios debout. Br. 32.

2389. *Gordien le Pieux.* ℞. ΑΛΙΚΑΡΝΑCCΕωΝ. Apollon debout. Br. 22.

2390. Gordien. ℞. ΗΡΟΔΟΤΟC ΑΛΙΚΑΡΝΑCCΕΩΝ. Tête d'Hérodote, à dr. Br. 18.

HARPASA

2391. Tête de Zeus, à dr. ℞. ΑΡ·ΧΑΙΡΗΜΩΝ. Aigle, à g.; astre. Carré creux. Æ. 13 (0 gr. 77).

2392. Tête de Zeus, à dr. ℞. ΑΡΠΑΣΗΝΩΝ. Apollon Musagète debout; casque. Br. 15.

2393. ....ΦΕΝΗ·ΡΑΜΝΑΤ... Artémis éphésienne de face. ℞. ΑΡΠΑCΗΝ. Pallas Promachos, à dr. Br. 16.

2394. *Hadrien.* ℞. ΑΡΠΑCΗΝΩΝ. Le Fleuve Harpasus couché. Br. 23.

2395. *Julia Domna.* ℞. ΑΡΠΑCΗΝΩΝ. Fleuve couché. Br. 23.

2396. *Sévère Alexandre.* ℞. ΑΡΠΑCΗΝΩΝ. Fleuve couché. Br. 23.

2397. *Gordien le Pieux.* ℞. ΑΡΠΑCΗΝΩΝ. Pallas debout dans un temple à six colonnes. Br. 31.

2398. *Tranquilline.* ℞. ΑΡΠΑCΗΝΩΝ. Pallas debout, à dr. Br. 28.

HÉRACLÉE-SALBACÉ

2399. Tête d'Aphrodite, à dr. ℞. ΗΡΑΚΛΕΩΤΩΝ. Héraclès debout. Br. 17.

2400. Tête nue d'Héraclès, barbu, à dr. ℞. ΗΡΑΚΛΕ. Tête de femme, à dr. Br. 16.

2401. Variété. Br. 15.

2402. Tête nue d'Héraclès, barbu, à dr. ℞. ΗΡΑΚΛΕΩ[ΤΩΝ]. Amazone debout, à g. Br. 24.

2403. Tête laurée d'Héraclès, imberbe, à dr. ℞. ΗΡΑΚΛΕΩΤΩΝ. Asclépios debout. Br. 16.

2404. ΑΠΟΛΛΩΝΙΟΣ ΑΠΟΛΛΩΝΙΟΥ. Tête de Dionysos, à dr. ℞. ΗΡΑΚΛЄΩΤΩΝ. Zeus assis, à dr., tenant une statuette. Br. 17.

2405. Buste de Sérapis, à dr. ℞. ΗΡΑΚΛЄΩΤΩΝ. Isis debout, à g. Br. 18.

2406. ΝЄΟΙC ΗΡΑΚΛЄΩΤΩΝ. Tête barbue d'Héraclès, à dr. ℞. ΑΤΤΑΛΟC ΑΡΧΙΑΤΡΟC. Artémis éphésienne, de face. Br. 24.

2407. ΙЄΡΑ ΒΟΥΛΗ. Buste de femme voilée, à dr. ℞. ΗΡΑΚΛЄΩΤΩΝ. Asclépios assis, nourrissant un serpent. Br. 24.

2408. Même droit. ℞. ΗΡΑΚΛЄΩΤΩΝ. Tyché debout. Br. 23.

2409. ΔΗΜΟC. Buste imberbe, à g. ℞. ΗΡΑΚΛЄΩΤΩΝ. Amazone debout entre Artémis et Déméter. Br. 29.

2410. ΔΗΜΟC. Buste imberbe, à dr. ℞. ΗΡΑΚΛЄΩΤΩΝ ΤΙΜЄΛΗC. Le Timélès couché, à g. Br. 21.

2411. Même droit. ℞. ΗΡΑΚΛЄΩΤΩΝ. Homonoia debout Br. 21.

2412. ΙЄΡΑ CΥΝΚΛΗΤΟC. Buste imberbe, à g. ℞. ΗΡΑΚΛЄΩΤΩΝ. Amazone debout entre Déméter et Artémis. Br. 30.

2413. Même lég. Buste, à dr. ℞. ΗΡΑΚΛЄΩΤΩΝ. Asclépios assis, à g., nourrissant un serpent. Br. 23.

2414. Même droit. ℞. ΗΡΑΚΛЄΩΤΩΝ. Tyché debout. Br. 23.

2415. *Auguste*. ℞. ΗΡΑΚΛЄΩΤΩΝ. Tête de Zeus. Br. 17.

2416. *Néron*. ℞. ΓΛΥΚΩΝ ΙΕΡΕΥC ΗΡΑΚΛΕΩΤΩΝ. Héraclès debout, à g. Br. 20.

2417. Néron. Même lég. Massue. Br. 15.

2418. *Domitien*. ℞. ΗΡΑΚΛЄΩΤΩΝ. Héraclès nu, debout, à g. Br. 19.

2419. *Trajan*. ℞. ΗΡΑΚΛЄΩΤΩΝ. Même type. Br. 22.

2420. *Hadrien et Sabine.* R̸. ΗΡΑΚΛЄΩΤΩΝ. Amazone debout entre Artémis et Déméter. Br. 27.
2421. *Antonin le Pieux.* CT·ΑΤΤΑΛΟC ΑΡΧΙΑΤΡΟC ΗΡΑΚΛЄΩΤΩΝ. Héraclès nu, debout, de face. Br. 36.
2422. *Marc Aurèle.* R̸. CT·ΑΤΤΑΛΟC ΑΡΧΙΑΤΡΟC ΗΡΑΚΛЄΩΤΩΝ ΝЄΟΙC. Asclépios assis, à g., nourrissant un serpent. Br. 33.
2423. *Faustine, jeune.* R̸. ΗΡΑΚΛЄΩΤΩΝ. Pallas debout. Br. 25.
2424. *Commode.* R̸. ΗΡΑΚΛЄΩΤΩΝ ΚΑΙ ΛΑΟΔΙΚЄΩΝ ΟΜΟΝΟΙΑ. Zeus debout et Asclépios assis. Br. 37.
2425. *Julia Domna.* R̸. ΗΡΑΚΛЄΩΤΩΝ. Amazone debout entre Artémis et Déméter. Br. 30.
2426. Julia Domna. R̸. ΗΡΑΚΛЄΩΤΩΝ. Artémis éphésienne dans un temple tétrastyle. Br. 30.
2427. *Macrin.* ΗΡΑΚΛЄΩΤΩΝ. Femme vêtue d'un long chiton, jouant avec deux balles. Br. 26.

### HYDISA

2428. Tête d'Aphrodite, à dr. R̸. ΜΕΝЄΣΘЄΥΣ ΔΡΑΚΟΝ·ΥΔΙΣΕ[ΩΝ]. Corne d'abondance. Br. 21.
2429. Tête d'Arès, à dr. R̸. ΥΔΙ... Pégase. Br. 16.
2430. Tête de Pallas, à dr. R̸. ΥΔΙΣΕΩΝ. Arès debout. Br. 18

### HYDRELA

2431. Buste de Sérapis, à dr. R̸. ΥΔΡΗΛЄΙΤΩΝ. Lion, à dr., et étoile. Br. 18.
2432. ΔΗΜΟC ΥΔΡΗΛЄΙΤΩΝ. Buste imberbe, à dr. R̸. ΑΠЄΛΛΑC ...ΟΝ·ΑΝЄΘΗΚΕ. Dionysos debout Br. 22.

### IASOS

2433. Tête laurée d'Apollon, à dr. R̸. ΙΑΣΕ. Lyre. Carré creux. Æ. 8 (1 gr. 83).
2434. Tête d'Apollon. R̸. ΙΑ·ΕΚΑΤΑΙ[ΟΣ]. Hermias sur le dauphin. Br. 16.

2435 Variété, avec ΙΑ·ΚΛΕΙΠΠΟΣ Br. 17
2436. Variété, avec ΙΑ·ΜΟΣΧΙΩΝ. Br. 16.
2437. Variété, avec ΙΑΣΕΩΝ ΙΜΕΑΣ. Br. 17.
2438. Tête d'Apollon. ℞. ΙΑΣΕΩΝ. Hermias sur le dauphin. Br. 19.
2439. Têtes accolées d'Apollon et d'Artémis. ℞. pareil. Br. 20.
2440. Tête d'Artémis, à dr. ℞. ΙΑΣΕΩΝ. Éphèbe nu, debout. Br. 14.
2441. Tête de Pallas, à dr. ℞. ΙΑ. Chouette sur une branche de laurier. Br. 19.
2442. ΙΑΣΕΩΝ. Tête nue, barbue, d'Héraclès, à dr. ℞. Lég. fruste. Hermias sur un dauphin. Br. 20.
2443. ΙΕ·CΥΝΚΛΗΤΟC. Buste de femme à dr. ℞. ΙΑCΕΩΝ. Tyché debout. Br. 22.
2444. *Néron*. ℞. ΙΑCΕΩΝ. Apollon nu, debout. Br. 22.
2445. *Lucius Vérus*. ℞. ΙΑCΕΩΝ. Isis Pharia tenant une voile. Br. 30.
2446. *Commode*. ΙΑCΕΩΝ. Figure barbue, en terme. Br. 35.

IDYMA

2447. Tête imberbe de Pan, cornu, de face. ℞. ΙΔΥΜΙΟΝ. Feuille de figuier. Carré creux. Æ. 15 (3 gr. 66). — Pl. X, fig. 11.

LORYMA

2448. Tête de face de Hélios, avec un oiseau sur la joue. ℞. ΛΩ et deux monogr. Balaustium. Æ. 14 (1 gr. 69).

MYLASA

2449. ΜΥΛΑΣΕΩΝ. Cheval, à dr. ℞. Trident et bipenne. Br. 20.
2450. Cheval, à dr. ℞. ΜΥΛΑΣΕΩΝ. Trident. Br. 16.
2451. Variété ; au revers, un crabe en symbole. Br. 15.
2452. Cheval, à dr. ℞. ΜΥ. Trident. Br. 12.
2453. Protome de cheval, à dr. ℞. ΜΥΛΑΣΕΩΝ. Trident. Br. 11.
2454. Cheval, à g. ℞. ΜΥΛΑCΕΩΝ. Bipenne. Br. 15.

2455. *Auguste.* ℞. ΜΥΛΑΣΕΩΝ. Trident, bipenne et crabe. Br. 15.

2456. ΣΕΒΑΣΤΟΣ ΜΥΛΑΣΕΩΝ. Tête d'Auguste. ℞. ΘΛΑΣΤΟΣ ΑΝΕΘΗΚΕΝ, en quatre lignes. Br. 22.

2457. Variété, avec ΣΕΒΑΣΤΩ. Br. 21.

2458. *Titus.* ℞. .....CΑΜЄΝΟC ΚΛΑΥΔΙΟC··· ЄΜ ...ΝЄΟΙC ··Ν·ΜΥ-ΛΑCЄΩΝ. Zeus Labrandeus, de face. Br. 27.

2459. *Hadrien.* ℞. ΜΥΛΑCΕΩΝ. Cerf. Br. 19.

2460. Hadrien. ℞. ΜΙΛΑCΕΩΝ. Trident et bipenne. Br. 16

2461. Hadrien. ℞. ΜΥΛΑCΕΩΝ. Tête de Zeus, à dr. Br. 21.

2462. *Septime Sévère.* ℞. ΜΥΛΑC[ЄΩΝ]. Tête de Zeus. Br. 18.

2463. Septime Sévère. ℞. ΜΥΛΑCЄΩΝ. Zeus Osogos debout, en chiton talaire, la tête radiée, tenant un trident et un dauphin ; à ses pieds, un crabe. Br. 28. — Pl. X, fig. 8.

2464. *Géta.* ℞. ΜΥΛΑCЄΩΝ. Zeus Labrandeus, de face. Br. 26.

MYNDUS

2465. Tête de Zeus, à dr. ℞. ΜΥΝΔΙΩΝ ΔΗΜΟΦΩΝ. La coiffure d'Isis. Æ. 18 (3 gr. 92).

2466. Variété, avec ΕΡΜΟΛΥΚ. Æ. 16 (3 gr. 35).

2467. Variété, avec ЄCΤΙΑΙΟC. Æ. 17 (3 gr. 34).

2468. Variété, avec ΘΕΑΙΝΕΤΟ. Æ. 17 (3 gr. 53).

2469. Variété, avec ΜΕΝΕΔΗΜΟΣ. Æ. 17 (4 gr. 08).

2470. Tête jeune de Dionysos, à dr. ℞. ΜΥΝΔΙΩΝ ΑΛΕΞΑΝ... Foudre. Æ. 14 (2 gr. 27).

2471. Variété, avec ΜΗΝΟΔΟΤΟ. Æ. 14 (1 gr. 95).

2472. Variété, avec ΜΗΝΟΦΙΛΟC. Æ. 15 (1 gr. 82).

2473. Tête de Dionysos, à dr. ℞. ΜΥΝ[ΔΙΩΝ] ΔΗΜΗΤ. Grappe. Æ. 12 (0 gr. 98).

2474. Autre exemplaire. Æ. 10 (0 gr. 81).

2475. Tête de Zeus. ℞. ΜΥΝΔΙΩΝ ΑΡΙCΤΟΓ. Aigle sur un foudre. Br. 22.

2476. Variété, avec ΙΣΙΔΩΡΟΣ. Br. 23.

2477. Tête d'Apollon. ℞. ΜΥΝΔΙΩΝ. Trépied. Br. 11.

2478. Tête de Sérapis (?), à dr. ℞. ΜΥΝΔΙΩΝ. Casque posé sur une sorte de pyramide à base crénelée (?). Br. 13.

2479. ΜΥΝΔΙΩΝ. Édifice pyramidal, avec degrés sur un seul côté. ℞. ΘΕΟΚΛΗΣ. Aigle. Br. 13.
2480. Tête d'Apollon. ℞. ΜΥΝ. Deux dauphins. Br. 10.
2481. Autre exemplaire. Br. 9.

NEAPOLIS

2482. Tête de femme, avec un calathos dentelé. ℞. ΝΕΑΠΟΛΙΤΩΝ. Colombe. Br. 15. — Pl. X, fig. 6.
2483. *Sévère Alexandre.* ℞. ΑΥΡ·ΝΕΑΠΟΛΕΙΤΩΝ. Dionysos debout. Br. 22.
2484. *Maximin.* Même type. Br. 22.
2485. *Maxime.* ℞. ΕΠΙ ΓΡ·ΑΥΡ·ΔΙΟΝΥϹΙΟΥ Β·ΑΥΡ·ΝΕΑΠΟΛΕΙΤΩΝ. Artémis éphésienne dans un temple tétrastyle. Br. 28.
2486. *Gordien le Pieux.* ℞. ΝΕΑΠΟΛΕΙΤΩΝ. Dionysos debout. Br. 22.

NYSA

2487. ΝΥΣΑΕΩΝ. Tête de Zeus. ℞. ΠΑΙΩΝΙΟΣ ΛΘΗΝΑΓΟΡΑΣ ΦΙΛΟΚΡΑΤΗΣ ΑΘΗΝΙΩΝΟΣ. Déméter debout. Br. 25.
2488. Tête de Zeus, à dr. ℞. ΝΥΣΑ ΤΙ Μ... Grappe. Br. 10.
2489 Têtes conjuguées de Hadès et de Déméter, à dr. ℞. ΕΤΟΥΣ·Ε·ΝΥΣΑΕΩΝ. Dionysos debout. Br. 16.
2490. Même description. ΕΤΟΥΣ ΕΚ. Br. 19.
2491. Même droit. ℞. ΦΙΛΟΚΡΑΤΗΣ ΝΥΣΑΕΩΝ. Dionysos debout. Br. 16.
2492. Tête de Déméter. ℞. ΝΥΣΑΕΩΝ ΒΑΚΧΙΟΣ Μ. Frondeur debout. Br. 20.
2493. ΝΥΣΑΕΩΝ. Ciste avec serpent; couronne. ℞. ...ΤΩΝ ΤΩΝ ΕΠΙ ΑΛΚΕΙ. Déméter dans un bige de serpents. Br. 22.
2494. ΣΩΖΩΝ. Apollon nu, debout; trépied et serpent. ℞. ΝΥΣΑΕΩΝ. Hadès enlevant Proserpine dans un quadrige. Br. 20.
2495. ΝΥϹΑΕΩΝ. Tête tourelée, à dr. ℞. ΚΟΡΟϹ. Gerbe. Br. 15.

2496. ЄIPHNH. Tête d'Eirênê, à dr. ℞. NYCAЄΩN. Hadès enlevant Proserpine, dans un quadrige. Br. 20.

2497. ЄIPHNH NYCAЄΩN. Tête d'Eirênê, à dr. ℞. ЄΠI AIΛ·ΠAIΩNIOY. Apollon nu, debout, s'appuyant sur le trépied; sa lyre à ses pieds. Br. 18.

2498. *Néron.* ℞. NYΣAEΩN. Tête de Mên, à dr. Br. 14.

2499. *Domitien.* ℞. KOPH NYCAЄΩN. Proserpine debout. Br. 24.

2500. AYTOKPATOPOC ΔOMITIANOY ЄIPHNH. Tête d'Eirênê. ℞. NYCAЄΩN. Hadès enlevant Proserpine, dans un quadrige. Br. 19.

2501. Autre exemplaire. Br. 19.

2502. *Antonin le Pieux.* ℞. NYCAЄΩN ΔHMHT... Déméter debout. Br. 24.

2503. *Marc Aurèle.* ℞. KOPH NYCAЄΩN. Déméter debout. Br. 23.

2504. Marc Aurèle. ℞. ЄΠ·ΓP·ACIATIKOY NYCAЄΩN. Mên debout dans un temple à six colonnes. Br. 35.

2505. *Faustine, jeune.* ℞. ЄΠI ΓP·ACIATIKOY KOPN·NYCAЄΩN. Zeus assis, à g. Br. 24.

2506. *Lucius Verus.* ℞. KOPH NYCAЄΩN. Déméter debout. Br. 24.

2507. *Maximin.* ℞. NYC[AЄΩN Є]Π·ΓP·AΠOΛΛΩNIOY Δ. Pallas debout, sacrifiant. Br. 38.

2508. Maximin. ℞. NYCAЄΩN. Apollon debout. Br. 16.

2509. *Philippe, père.* ℞. ΓP·AYP·APTЄMIΔΩPOY TOY MЄΛITΩNOC NYCAЄΩN. Mên debout. Br. 35.

2510. *Valérien, père.* ℞. EΠI ΓP·AIΛ·ΠPOKΛOY EYBOY·NYCAEΩN ΘEOΓAMIA. Urne. Br. 27.

2511. Valérien, père. ℞. EΠI ΓP·AYP·EΠANOΔOY·XAPIΓ·NYCAEΩN ΘEOΓAMIA. Couronne. Br. 26.

2512. Valérien, père. ℞. EΠI ΓP·AYP·TPYΦΩCIANOY TOY APICT·NYCAEΩN ΘEOΓAMIA. Urne. Br. 27.

2513. Valérien, père. ℞. EΠI ΓP·AIΛ·ΠPOKΛOY NYCAEΩN ΘEOΓAMIA. Couronne. Br. 27.

2514. Valérien, père. ℞. EΠ·Γ·AYP·TPYΦΩCIANOY API·NYCAEΩN. L'Abondance debout, portant une statuette de Dionysos. Br. 27.

2515. *Gallien*. ℞. ΕΠΙ ΓΡ·ΚΑ·ΠΩΛΛΙ... ΝΥϹΑΕΩΝ. Pallas debout Br. 28.

2516. Gallien. ℞. ΝΥϹΑΕΩΝ. Déméter debout. Br. 21.

ORTHOSIA

2517. Tête de Dionysos. ℞. ΟΡΘΩΣΙΕΩΝ ΠΥΡΡΟΥ. Hadès enlevant Proserpine, dans un quadrige. Br. 20.

2518. ΔΗΜΟϹ ΟΡΘΩϹΙЄΩΝ. Tête barbue, à dr. ℞. ΖΕΥϹ ΥΠΑΤΟϹ. Zeus debout. Br. 25.

2519. *Vespasien*. ℞. ΟΡΘΩΣΙΕΩΝ. Les Dioscures debout, à côté de leurs chevaux. Br. 19.

2520. *Domitien*. ℞. ΟΡΘΩΣΙΕΩΝ. Hadès enlevant Proserpine, dans un quadrige. Br. 19.

2521. *Marc Aurèle*. ℞. ΟΡΘΩϹΙЄΩΝ. Les Dioscures debout, à côté de leurs chevaux. Br. 38.

2522. *Commode*. ℞. ΟΡΘΩϹΙЄΩΝ ΖЄΥϹ ΥΠΑΤΟϹ. Zeus debout. Br. 22.

PEDIA

2523. ΙЄΡΑ ϹΥΝΚΛΗΤΟϹ. Tête du Sénat, à dr. ℞. [ΘЄΑ] ΡΩΜΗ ΙΝΔΙ ΠЄΔΙΑΤΩΝ. Tête de femme, tourelée. Br. 16[1].

PLARASA

2524. Tête d'Aphrodite. ℞. ΠΛΑΡΑ. Grappe. Br. 8.

2525. Tête de Zeus. ℞. ΠΛΑΡΑΣΕΩΝ ΔΑΜΟΝΙΚΟΣ. Aigle sur une bipenne. Br. 16.

2526. *Auguste*. ℞. ΠΛΑΡΑ. Tête d'Aphrodite, à dr. Br. 13.

PLARASA ET APHRODISIAS

2527. Tête voilée de Déméter, à dr. ℞. [ΠΛ]ΑΡΑΣΕΩΝ ΚΑΙ ΑΦΡΟΔΙΣΙΕΩΝ ΑΡΤΕΜΩΝ ΑΡΤΕΜΙΔΩΡΟΣ ΖΗΝΩΝ. Aigle sur un foudre. Æ. 17 (3 gr. 53).

2528. Variété, avec ΑΡΤΕΜΙΔΩΡΟΣ ΑΡΤΕΜΙΔΩΡΟΥ ΤΟΥ ΑΝΔΡΩΝΟΣ. Æ. 17 (3 gr. 45).

1. Cette pièce est de Stratonicée de Mysie. Voyez Imhoof-Blumer, dans la *Revue suisse de numismatique*, 1896, t. VI, p. 13.

2529. Variété, avec ΜΕΝΕΚΛΗΣ ΖΗΝΩΝΟΣ. Æ. 17 (3 gr. 55).
2530. Variété, avec ΞΕΝΟΚΡΑΤΗΣ ΞΕΝΟΚΡΑΤΟΥ. Æ. 18 (3 gr. 62).
2531. Variété, avec ΧΡΥΣΙΠΠΟΣ ΧΡΥΣΙΠΠΟΥ. Æ. 18 (3 gr. 35).
2532. Variété, avec ...Λ...ΟΣ ΜΗΝΟΔΟΤΟΥ. Æ. 18 (3 gr. 25).
2533. ΠΛΑΡΑ·ΑΦΡΟ. Bipenne. ℞. Cuirasse. Carré creux. Br. 11.
2534. Variété. Br. 11.
2535. Variété. Br. 11.
2536. Variété, avec ΠΛΑ., au revers. Br. 11.
2537. Buste d'Éros, à dr. ℞. ΠΛΑ·ΑΦΡΟ. Balaustium. Br. 9.
2538. Tête d'Aphrodite, à dr. ℞. ΠΛΑΡΑ·ΑΦΡΟΔΙ. Aigle sur un foudre. Br. 17.
2539. Variété. Br. 16.
2540. Taureau, à dr. ℞. ΑΦΡΟ. Bipenne. Br. 14.

## SEBASTOPOLIS

2541. Buste de Pallas. ℞. CЄΒΑCΤΟΠΟΛЄΙΤΩΝ. Dionysos debout. Br. 20.
2542. CЄΒΑCΤΟΠΟΛΙΤΩΝ. Tête de Zeus. ℞. ΝΕ·ΠΑΠΙΑC ΑΠΟΛΛΩΝΙΟΥ. Thyrse. Br. 18.
2543. ΙЄΡΑ CΥΝΚΛΗΤΟC. Buste imberbe, à g. ℞. CЄΒΑCΤΟΠΟΛЄΙΤΩΝ. Artémis terrassant le cerf, à dr. Br. 24.
2544. *Vespasien.* ℞. ΠΑΠΙΑC ΑΠΟΛΛΩΝΙΟΥ CЄΒΑCΤΟΠΟΛΙΤΩΝ. Artémis éphésienne, de face. Br. 19.
2545. *Domitien.* ℞. ...ΩΝ·CЄΒΑCΤΟΠΟΛΙΤΩΝ. Zeus assis. Br. 24.
2546. *Julia Domna.* ℞. CЄΒΑCΤΟΠΟΛЄΙΤΩΝ. Victoire debout. Br. 23.
2547. *Geta.* ℞. CЄΒΑCΤΟΠΟΛЄΙΤΩΝ. Tyché debout. Br. 25.

## STRATONICÉE[1]

2548. Tête de Zeus. ℞. ΣΤΡΑ·ΛΕΩΝ. Artémis Phosphoros ou Hécate, tutulée, debout, de face, tenant une patère et une torche. Æ. 20 (3 gr. 44). — Pl. X, fig. 15.

1. Nous avons respecté ici le classement de M. Waddington, mais nous devons avertir le lecteur que toutes les pièces qui portent la mention inexpliquée ΙΝΔΙ ou ΙΝΔЄΙ doivent être reportées à Stratonicée de Mysie (Imhoof-Blumer, dans la *Revue suisse de numismatique*, 1896, t. VI, p. 13).

2549. Tête de Zeus. ℞. ΑΝΤΙΠΑΤΡΟ ΣΤ. Aigle et bâton d'Asclépios. Carré creux. Æ. 12 (1 gr. 15).

2550. Variété, avec ΑΡΙΣΤΕΑ ΣΤ et bipenne. Æ. 12 (1 gr. 30).

2551. Variété, avec ΘΑΡΣΥΤ ΣΤ. Æ. 12 (0 gr. 97).

2552. Variété, avec ΙΑΣΩΝ ΣΤ, et tête de lion. Æ. 12 (1 gr. 40).

2553. Variété, avec ΜΕΝΕΔΗΜΟΣ ΣΤ et couronne. Æ. 12 (1 gr. 28).

2554. Variété, avec ΜΕΝΕϹΤΡΑΤΟϹ ϹΤ. Æ. 12 (1 gr. 23).

2555. Tête d'Artémis. ℞. ΑΠΟΛΛΩΝΙΔΗϹ ϹΤ. Victoire. Carré creux. Æ. 14 (1 gr. 75).

2556. Variété, avec ΓΑΙΟϹ ϹΤ ; bâton d'Asclépios. Æ. 16 (1 gr. 80).

2557. Variété, avec ΔΗΜΟϹΘЄΝΗϹ ϹΤ. Æ. 15 (1 gr. 99).

2558. Variété, avec ΗΡΑΚΛЄΙΤΟϹ ϹΤ et main ouverte. Æ. 15 (1 gr. 77).

2559. Variété, avec ΥΡΟΝΙΔΗϹ ϹΤ. Æ. 15 (1 gr. 57).

2560. ΑΝΤΙΟ. Tête d'Artémis. ℞. ΣΤΡΑ. Victoire. Carré creux. Æ. 15 (1 gr. 47).

2561. ЄΚΑΤΑΙΟϹ ϹωϹΑΝΔΡΟΥ. Tête d'Artémis. ℞. ϹΤΡΑΤΟΝΙΚЄωΝ. Victoire. Carré creux. Æ. 16 (1 gr. 25).

2562. ϹωϹΑΝΔΡΟϹ. Tête d'Artémis. ℞. ΖωΙΛΟΥ ϹΤΡΑ. Même type. Æ. 17 (1 gr. 59).

2563. Tête de Zeus. ℞. ϹΤΡΑ·ΔΙΟΝΥ. Aigle. Carré creux. Br. 12.

2564. Tête d'Artémis. ℞. ΣΤΡΑΤΟΝΙΚЄΩΝ. Pégase. Br. 15.

2565. Buste de Mên. ℞. ϹΤΡΑΤΟΝΙΚЄωΝ. Zébu cornupète. Br. 15.

2566. Tête nue, barbue, d'Héraclès. ℞. ϹΤΡΑΤΟΝΙΚЄΩΝ. Hermès debout. Br. 13.

2567. Tête de Zeus. ℞. ϹΤΡΑΤΟΝΙΚЄΩΝ. Artémis terrassant le cerf. Br. 18.

2568. ΒЄΛ. Pégase. ℞. ϹΤΡΑΤΟΝΙΚЄΩΝ. Autel entre deux torches. Br. 20.

2569. ϹΤΡΑΤΟΝΙΚЄΩΝ. Bellérophon debout à côté de Pégase. ℞. ЄΠΙ ΛЄΟΝΤΟϹ ΑΡΧΟΤ (*sic*). Autel entre deux torches. Br. 21.

2570. ЄΠΙ Ϲ·ΑΙΛ·ΘЄΟΞЄΝΟΥ. Bellérophon et Pégase. ℞. ϹΤΡΑΤΟΝΙΚЄΩΝ. Même type. Br. 20.

2571. [ЄΠΙ C·ΑΙΛ]·ΘЄΟΞЄΝΟΥ. Victoire. ℞. CΤΡΑΤΟΝЄΙΚЄΩΝ, dans une couronne. Br. 18.

2572. *Titus.* ℞. CΤΡΑΤΟΝΙΚЄΩΝ ΦΙΛΟCЄΒΑCΤΩΝ. Artémis Phosphoros ou Hécate debout, de face, tenant une patère et une torche. Br. 25.

2573. *Trajan.* ℞. ΙΝΔЄΙ·CΤΡΑΤΟΝЄΙ. Victoire debout. Br. 20.

2574. *Hadrien.* ℞. CΥΝΚΛΗΤΟC ΙΝΔΙ·CΤΡΑ. Tête du Sénat. Br. 15.

2575. Hadrien. ℞. ЄΠΙ CΤΡΑ·ΤΙ·ΚΛΑΥ·ΒΑΛЄΝΤΟC CΤΡΑΤΟΝΙΚЄΩΝ. L'empereur à cheval au pas, à dr. Br. 26.

2576. *Commode.* ℞. ЄΠΙ ...Ρ ΜΥΝΙΛΟΥ ЄΡΓΑΛЄ ...CΤΡΑΤΟΝΙΚЄ. Zeus nic phore, assis. Br. 34.

2577. *Septime Sévère.* ℞. ЄΠΙ ΚΛ·ΑΡΙCΤЄΟΥ CΤΡΑΤΟΝΙΚЄΩΝ. Artémis Phosphoros ou Hécate debout, de face. Br. 33.

2578. Septime Sévère et Julia Domna. ℞. ЄΠΙΜЄΛΗ·ΤΙ·ΚΛ·ΑΡΙCΤЄΑ CΤΡΑΤΟΝΙΚЄΩΝ. Artémis éphésienne, de face. Br. 35. — Pl. X, fig. 13.

2579. Même droit. ℞. ЄΠΙ ΓΡΑ·ΙΑCΟΝΟC ΤΟΥ ΚΛЄΟΒΟΥ CΤΡΑΤΟΝΙΚЄΩΝ. Artémis Phosphoros debout, de face. Br. 38. — Pl. X, fig. 14.

2580. Même droit. ℞. ЄΠΙ ΠΡΥ..ΤΟΥ ΑCЄΝΑ CΤΡΑΤΟΝΙΚЄΩΝ. Même type. Br. 38.

2581. Même droit. ℞. ЄΠΙ ΠΡΥ·ΛЄΟΝΤΟC ΑΛΚЄΟΥ CΤΡΑΤΟΝΙΚЄΩΝ. Même type. Br. 37.

2582. Même droit. ℞. ЄΠΙ ΠΡΥ·ΛЄΟΝΤΟC ΤΟΥ ΑΛΚЄ·CΤΡΑΤΟΝΙΚЄΩΝ. Artémis Phosphoros. Br. 38.

2583. Même droit. ℞. ЄΠΙ ΑΡΧ·ΙЄΡΟΚΛЄΥC Β·CΤΡΑΤΟΝΙΚЄΩΝ. Victoire debout. Br. 37.

2584. Variété. Br. 40.

2585. *Caracalla et Géta.* ℞. ЄΠΙ ΑΡΧΟΝΤΟC ΛЄΟΝΤΟC ΛЄΝΑ... CΤΡΑΤΟΝ... Zeus Panamaros à cheval, au pas, à dr. Br. 37.

2586. Variété. Br. 37.

2587. Même droit. ℞. ЄΠΙ ΑΡΧ·ΙЄΡΟΚΛЄ...CΤΡΑΤΟΝΙΚЄΩΝ. Victoire debout. Br. 38.

2588. Même droit. ℞. ...ΥΠΟCICΤΟΥ·CΤΡΑΤΟΝΙΚЄΩΝ· Artémis Phosphoros, debout. Br. 34.

2589. *Caracalla et Plautille*. ℞. ЄΠΙ ΤΩΝ ΠЄΡ Τ Β ΚΛ ΔΙΟΝΥC ...CΤΡΑΤΟΝЄΙΚЄΩΝ· Zeus Panamaros à cheval, au pas, à dr. Br. 39.

2590. Même droit. ℞. ЄΠΙ ΤΩΝ ΠЄΡ Τ Β ΚΛ ΔΙΟΝΥCΙΟΝ CΤΡΑΤΟΝЄΙΚЄΩΝ. Même type. Br. 38. — Pl. X, fig. 12.

2591. *Caracalla et Julia Domna*. ℞. ΙΟΥ·ΔΟΜ·CЄΒ·CΤΡΑΤΟΝΙ-ΚЄΩΝ. Buste de Domna. Br. 37.

2592. *Gordien le Pieux*. ℞. CΤΡΑΤΟΝЄΙΚЄΩΝ· Zeus assis. Br. 20.

2593. *Valérien, père*. ℞. CΤΡΑΤΟΝЄΙΚЄΩΝ. Zeus assis. Br. 21.

TABA

2594. Tête nue et barbue d'Héraclès. ℞. ΤΑΒΗΝΩΝ ΑΡΤΕΜΩΝ ΠΑΠΙΟΥ ΑΡ. Artémis debout, à dr., avec l'arc, le carquois et une torche. Æ. 16 (2 gr. 46).

2595. Autre exemplaire. Æ. 17 (2 gr. 32).

2596. Autre exemplaire. Æ. 19 (2 gr. 40).

2597. Même droit. ℞. ΤΑΒΗΝΩΝ ΑΡΤΕΜΩΝ ΠΑΠΙΟΥ· Zeus debout, lançant la foudre. Æ. 16 (2 gr. 27).

2598. Même droit. ℞. ΤΑΒΗΝΩΝ ΑΡΤΕΜΩΝ ΠΑΠΙΟΥ· Artémis éphésienne debout, de face. Æ. 20 (2 gr. 70).

2599. Même droit. ℞. ΤΑΒΗΝѠΝ CΟΛѠΝ ΑΡΙCΤΟ· L'Abondance debout. Æ. 17 (3 gr. 22).

2600. Tête de Pallas. ℞. ΑΡΤΕΜΩΝ ΠΑΠΙΟΥ ΑΡ·ΤΑΒΗΝΩΝ· Artémis debout, à dr., avec l'arc, le carquois et une torche. Æ. 17 (2 gr. 63).

2601. Tête de Pallas. ℞. ΑΤΤΑΛΟΣ ΑΡ·ΤΑΒΗΝѠΝ· Victoire debout. Æ. 16 (1 gr. 92).

2602. Variété, avec ΒΡΑΧΥΛΛΙ[ΔΑΣ] ΚΑΛ. Même type. Æ. 15 (1 gr. 90).

2603. Variété, avec ...ΚΑΛ·ΤΑΒΗΝΩΝ· Æ. 16 (1 gr. 77).

2604. ΤΑΒΗΝΩΝ. Tête de Dionysos. ℞. CЄΛЄΥΚΟC ΒΡΑ· Poseidon debout, à g. Æ. 20 (3 gr. 30).

2605. Même droit. ℞. ϹΕΛΕΥΚΟϹ [ΒΡ]ΑΧΥΛΛΙΔΟΥ· Poseidon debout, à dr. Æ. 18 (3 gr. 18).

2606. Même droit. ℞. TABHNΩN KETTA. L'Abondance debout. Æ. 17 (3 gr. 25).

2607. Tête de Zeus, à dr. ℞. Protome de zébu. Æ. 11 (0 gr. 97).

2608. Tête de Déméter, voilée, à dr. ℞. Protome de zébu. Æ. 10 (0 gr. 84).

2609. Même description, avec TA au revers. Br. 10.

2610. Tête de Zeus. ℞. ΠΑ ΑΠΟ TABHNΩN. Bonnets des Dioscures. Br. 15.

2611. Variété, avec ΓΟΡ. Br. 17.

2612. Variété, avec ΚΟ. Br. 17.

2613. Variété, avec MIM. Br. 18.

2614. Variété avec CAΛ. Br. 16.

2615. TABHNΩN. Tête de Zeus. ℞. TABHNΩN. Némésis debout. Br. 17.

2616. Tête nue et barbue d'Héraclès, à g. ℞. TABHNΩN. Panthère. Br. 15.

2617. Tête d'Héraclès, à dr. ℞. TABHNΩN. Panthère. Br. 19.

2618. Tête d'Apollon, à dr. ℞. TA. Arc et carquois. Br. 13.

2619. Tête de Pallas. ℞. TABHNωN. Zébu cornupète. Br. 15.

2620. Variété. Br. 12.

2621. Variété. Br. 13.

2622. Variété, avec CA au revers. Br. 14.

2623. Tête de Pallas. ℞. Φ Ζ TA. Le Palladium. Br. 12.

2624. TABHNΩN. Tête de Dionysos. ℞. ΚΑΛΙΚΡΑΤΗΣ (*sic*) ΒΡΑ. Trépied et bonnets des Dioscures sur un autel. Br. 17.

2625. Même droit. ℞. ΚΑΛΛΙΚΡΑΤΗΣ ΒΡΑΧΥΛΛΙΔΟΥ. Deux thyrses. Br. 19.

2626. ΔΗΜΟϹ TABHNΩN. Buste imberbe du Démos. ℞. TABHNΩN. Aphrodite debout, en chiton talaire, l'Amour volant sur son épaule. Br. 24.

2627. ΙЄΡΟϹ ΔΗΜΟϹ·Β. Même buste. ℞. TABHNΩN. Satyre à pieds de bouc. Br. 24.

2628. *Auguste*. ℞. TABHNωN. Zeus nicéphore, assis. Æ. 19 (3 gr. 40).

2629. Même description. Br. 20.

2630. *Germanicus et Drusus.* ΓΕΡΜΑ... ΦΙΛΑΔΕΛΦ... Têtes affrontées. ℞. ΤΑΒΗΝΩΝ ΑΘΗΝΑΓΟΡΑΣ. Couronne. Br. 20.

2631. Autre exemplaire. Br. 19.

2632. *Néron.* ℞. ΤΑΒΗΝΩΝ·Κ. Cerf, à g. Br. 20.

2633. Néron. ℞. ΤΑΒΗΝΩΝ. Trépied et bonnets des Dioscures sur un autel. Br. 15.

2634. *Titus.* ℞. ΤΑΒΗΝΩΝ ΚΑΛΛΙ. Même type. Br. 16.

2635. *Domitien.* ℞. ΔΙΑ ΟΡΘΡΙΟΥ ΙЄΡϢΝΟϹ ΤΑΒΗΝΩΝ. Artémis chassant. Br. 25.

2636. *Domitia.* ℞. ΔΙΑ ΟΡΘΡΙΟΥ ΙЄΡϢΝΟϹ ΤΑΒΗΝΩΝ. Victoire debout. Br. 18.

2637. Autre exemplaire. Br. 20.

2638. *Plotine.* ℞. ΤΑΒΗΝΩΝ. Cerf. Br. 21.

2639. *Faustine, jeune.* ΤΑΒΗΝΩΝ. Tyché debout. Br. 18.

2640. *Caracalla.* ℞. ...ΑΡΧ·CΤ·ΑΠΟΛΛΩΝΙΟΥ ΤΑΒΗΝΩΝ. Mên et Artémis debout. Br. 37.

2641. Caracalla. ℞. ...ΑΡΤЄΜΙΔΩΡΟΥ ΤΑΒΗΝΩΝ. Dionysos debout. Br. 34.

2642. *Géta.* ℞. ΤΑΒΗΝΩΝ. Victoire debout. Br. 21.

2643. Géta. ℞. ΤΑΒΗΝΩΝ. Divinité panthée (Herm-Apollon) debout. Br. 19.

2644. Géta. ℞. ΑΡΧ·CΤ·ΑΠΟΛΛΩΝΙΟΥ ΤΑΒΗΝΩΝ. Tyché debout. Br. 34.

2645. *Valérien, père.* ℞. ЄΠΙ ΑΡΧΟΝ·CΤ·ΙΑΤΡΟΚΛЄΟΥC ΤΑΒΗΝΩΝ. Mên et Artémis debout. Br. 35.

2646. *Gallien.* ℞. ЄΠΙ ΑΡΧ·CΤΑ·ΙΑΤΡΟΚΛЄΟΥC ΤΑΒΗΝΩΝ. Dionysos debout. Br. 32.

2647. Gallien. ℞. ΑΡΧ·ΙΑCΟΝΟC CΙΛΒΟΥ ΤΑΒΗΝΩΝ. Tyché debout. Br. 30.

2648. *Salonine.* ℞. ΤΑΒΗΝΩΝ ΟΛΥΜΠΙΑ ΠΥΘΙΑ. Urne sur une table. Br. 25.

2649. Salonine. ℞. ΤΑΒΗΝΩΝ. Poseidon debout, à dr. Br. 23.

2650. *Salonin.* ℞. ΤΑΒΗΝΩΝ. Panthère. Br. 17.

TERMERA

2651. Tête tourelée de Cybèle, à dr. ℞. ΤΕ. Bipenne. Br. 10.

TRAPEZOPOLIS

2652. Buste de Sérapis, à dr. ℞. ΤΡΑΠΕΖΟΠΟΛΕΙΤΩΝ. Zébu. Br. 19.
2653. ΤΡΑΠΕΖΟΠΟΛΕΙΤΩΝ. Buste de Pallas ℞. ΔΙΑ [ΠΟ·ΑΙ·] ΑΔΡΑΣΤΟΥ. Zébu cornupète. Br. 15.
2654. ΒΟΥΛΗ ΤΡΑΠΕΖΟΠΟΛΙΤΩΝ. Tête de femme voilée. ℞. ΔΙΑ ΠΟ·ΑΙΛ·ΑΔΡΑΣΤΟΥ. Cybèle debout, de face. Br. 19.
2655. ΙΕΡΑ ΒΟΥΛΗ. Tête de femme voilée. ℞. ΤΡΑΠΕΖΟΠΟΛΕΙ-ΤΩΝ. Aphrodite et l'Amour debout. Br. 22.
2656. ΔΗΜΟΣ. Buste imberbe. ℞. ΤΡΑΠΕΖΟΠΟΛΙΤΩΝ. Dionysos nu, debout. Br. 20.
2657. *Auguste*. ℞. ΤΡΑΠΕΖΟΠΟΛΕΙΤΩΝ ΑΠΟΛΛΟΔΟΤΟΣ. Apollon nu, debout. Br. 19.
2658. *Hadrien*.. ℞. ΤΡΑΠΕΖΟΠΟΛΙΤΩΝ ΔΙΑ [Τ·ΦΛ·ΜΑ·]ΛΥ-ΣΙΟΥ. Apollon nu, debout. Br. 25.

TRIPOLIS [1]

2659. Tête de Sérapis. ℞. ΤΡΙΠΟΛΕΙΤΩΝ. Hermès nu, debout, tenant une bourse et un rameau. Br. 17.
2660. Tête de Pallas. ℞. ΤΡΙΠΟΛΕΙΤΩΝ. Zeus aétophore, en long chiton, debout. Br. 21.
2661. Tête de Pallas. ℞. ΤΡΙΠΟΛΕ[ΙΤΩΝ]. Némésis debout. Br. 17.
2662. Tête de Pallas. ℞. ΤΡΙΠΟΛΕΙΤΩΝ. Hermès nu, debout, tenant une bourse et un rameau. Br. 19.
2663. Buste de Pallas. ℞. ΤΡΙΠΟΛΕΙΤΩΝ ΛΗΤΩΕΙΑ ΠΥΘΙΑ. Couronne. Br. 22.

1. Cette ville, qui était en Lydie et non en Carie, sur la rive droite du Méandre, a d'abord porté le nom d'Apollonia. Voyez les rectifications numismatiques de M. Imhoof-Blumer dans la *Revue suisse de numismatique*, 1896, t. VI, p. 20 et suiv.

2664. Buste d'Asclépios, à dr. ℞. ΤΡΙΠΟΛЄΙΤΩΝ. Némésis debout. Br. 17.

2665. Tête nue et barbue d'Héraclès. ℞. ΤΡΙΠΟΛЄΙΤΩΝ. Dionysos nu, debout. Br. 22.

2666. ΘЄΑ ΡΩΜΗ. Buste de Rome. ℞. ΤΡΙΠΟΛЄΙΤΩΝ. Dionysos nu, debout. Br. 22.

2667. ΔΗΜΟϹ. Tête imberbe. ℞. ΤΡΙΠΟΛЄΙΤΩΝ. Le Méandre couché. Br. 26.

2668. Même droit. ℞. ΤΡΙΠΟΛЄΙΤΩΝ. Déméter debout. Br. 26.

2669. Même droit. ℞. ΖΕΥϹ ϹΑΡΑΠΙϹ. Hadès assis, avec Cerbère. Br. 25.

2670. Même droit. ℞. ΤΡΙΠΟΛЄΙΤΩΝ. Latone assise, tenant ses deux enfants. Br. 25.

2671. ΔΗΜΟ[Ϲ ΤΡ]ΙΠΟΛЄΙΤΩΝ. Buste imberbe. ℞ ....Ν·ΚΑΛΛΙΚΛΗϹ ЄΙΡΗΝΗ ϹЄΒΑϹΤΗ. La Paix assise, à g. Br. 30.

2672. ΒΟΥΛΗ. Buste de femme. ℞. ΤΡΙΠΟΛЄΙΤΩΝ. Asclépios et Hygie debout. Br. 23.

2673. ΙΕΡΑ ΣΥΝΚΛΗΤΟΣ. Buste de femme. ℞. ΤΡΙΠΟΛЄΙΤΩΝ. Apollon et Artémis. Br. 31.

2674. Variété. Br. 30.

2675. Même droit. ℞. ΤΡΙΠΟΛЄΙΤΩΝ. Déméter debout. Br. 26.

2676. *Auguste.* ℞. ΤΡΙΠΟΛΕΙΤΩΝ ΤΡΥΦΩΝ ΦΙΛΟΠΑΤΡΙΔΟΣ. Aigle sur une massue. Br. 19.

2677. Auguste. ℞. ΤΡΙΠΟΛΕΙΤΩΝ ΑΠΟΛΛΩΝΙΟΣ ΑΝΔΡΟΝΕΙΚΟΥ. Même type. Br. 19.

2678. Auguste. ℞. ΤΡΥΦΩΝ ΙЄΡΑΤΙΚΟΣ ΤΡΙΠΟΛΕΙΤΩΝ. Zeus debout. Br. 18.

2679. *Livie.* ℞. ΙΕΡΑΤΙΚΟΣ ΤΡΙΛΟΛΕΙΤΩΝ. Massue. Br. 16.

2680. *Caius Cæsar.* ℞. ΑΠΟΛΛΩΝΙΟΣ ΑΝΔΡΟΝΕΙΚΟΥ ΤΡΙΠΟΛΕΙΤΩΝ. Amazone, à cheval. Br. 20.

2681. *Tibère.* ΤΙΒΕΡΙΟΝ ΚΑΙΣΑΡΑ ΤΡΙΠΟΛΕΙΤΑΙ. Tête de Tibère. ℞. ΜΕΝΑΝΔΡΟΣ ΦΙΛΟΚΑΙΣΑΡ ΤΟ Δ. Tête de Hélios. Br. 19.

2682. *Trajan.* ΤΡΙΠΟΛЄΙΤΩΝ. Tête de Hélios. ℞. ΑΥ·ΚΑΙ· ΤΡΑΙΑΝΟϹ ΔΑΚΙΚΟϹ. Trajan couronnant un trophée. Br. 26.

2683. Trajan. ΘΕΟΔΩΡΟϹ Β·ΕΧΑΡΑ... Buste d'Artémis. ℟. ΑΥ·ΚΑΙ·ΤΡΑΙΑΝΟϹ ϹΕΒ·ΓΕΡ·ΔΑΚΙΚΟϹ. Trajan nu, debout. Br. 30.
2684. Trajan. ΔΗΜΟϹ ΤΡΙΠΟΛΕΙΤΩΝ. Tête jeune du Démos. ℟. ΑΥΤΟ·ΚΑΙϹΑΡ·ΤΡΑΙΑΝΟϹ. Trajan en costume militaire debout. Br. 25.
2685. *Marc Aurèle.* ℟. ΤΡΙΠΟΛΕΙΤΩΝ ΜΑΙΑΝΔΡΟϹ. Le Méandre couché. Br. 23.
2686. *Geta.* ℟. ΤΡΙΠΟΛΕΙΤΩΝ. Déméter debout. Br. 25.
2687. *Mamée.* ℟. ΤΡΙΠΟΛΕΙΤΩΝ. Artémis chasseresse. Br. 22.
2888. *Sévère Alexandre.* ℟. ΤΡΙΠΟΛΑΕΙΤΩΝ. Déméter debout. Br. 26.
2689. *Philippe, père.* ℟. ΤΡΙΠΟΛΕΙΤΩΝ. Cybèle assise. Br. 38.
2690. *Otacilie.* ℟. ΤΡΙΠΟΛΕΙΤΩΝ. Tyché debout. Br. 33.
2691. *Philippe, fils.* ℟. ΤΡΙΠΟΛΕΙΤΩΝ. Déméter debout. Br. 26.
2692. *Salonin.* ΤΡΙΠΟΛΕΙΤΩΝ. Latone debout portant ses enfants. Br. 30.

### SATRAPES DE CARIE

*Hécatomnus* (395-377). Voyez à *Milet*, n$^{os}$ 1794 et 1795.

2693. Zeus Labrandeus, debout à dr. ℟. Lion, à dr. Carré creux. Æ. 22 (15 gr. 15). — Pl. X, fig. 10.

*Mausole* (377-353). Voyez à *Milet*, n° 1796.

2694. Tête laurée d'Apollon, de face. ℟. ΜΑΥΣΣΩΛ... Zeus Labrandeus debout, à dr. Æ. 23 (15 gr. 91).
2695. *Hidrieus* (351-344). Tête d'Apollon, de face. ℟. ΙΔΡΙΕΩΣ. Zeus Labrandeus debout, à dr. Æ. 19 (6 gr. 46).
2696. *Pixodarus* (340-334). Tête d'Apollon, à g. ℟. ΠΙΞΩΔΑΡΟ. Zeus Labrandeus debout, à dr.; Α et aigle. Or, 15 (4 gr. 17).
2697. Tête d'Apollon, à dr. ℟. [Π]ΙΞΩΔ... Zeus Labrandeus debout, à dr. Or, 9 (1 gr. 36).
2698. Tête d'Apollon, à g. ℟. ΠΙΞΩΔ. Même type. Or, 8 (0 gr. 68).
2699. Tête d'Apollon, à g. ℟. ΠΙ. Bipenne. Or, 6 (0 gr. 32).

2700. Tête d'Apollon, de face. ℞. ΠΙΞΩΔΑΡΟΥ. Zeus Labrandeus debout, à dr. Æ. 18 (6 gr. 99).
2701. Tête d'Apollon, de face. ℞. ΠΙΞΩΔΑΡΟ entre les rayons d'un astre. Æ. 9 (0 gr. 77).
2702. *Eupolemus* (général de Cassandre, en 314-313). Trois boucliers macédoniens amoncelés. ℞. ΕΥΠΟΛΕΜΟΥ. Épée dans son fourreau et baudrier; bipenne. Br. 16.
2703. Variété, avec un monogramme. Br. 16.
2704. Variété. Br. 16.

## ILES DE CARIE

### ASTYPALAEA

2705. Tête d'Apollon, de face. ℞. ΑΣΤΥ. Arc dans son étui. Æ. 15 (2 gr. 76). — Pl. X, fig. 16.
2706. Tête casquée de Persée, à dr. ℞. ΑΣΤΥ. Tête de Méduse, de face. Br. 15.
2707. Tête de femme, à dr. ℞. ΑΣΤΥ. Canthare. Br. 13.
2708. Tête d'Apollon, à dr. ℞. ΑΣΤΥΠΑΛΑΙΕΩΝ. Trépied. Br. 23.

### CALYMNA

2709. Tête casquée d'un héros, imberbe, à dr. ℞. ΚΑΛΥΜΝΙΟΝ. Lyre. Carré de points. Æ. 20 (6 gr. 31).
2710. Même description, sans le carré. Æ. 15 (3 gr. 07).
2711. Même droit. ℞. ΚΑΛΥ. Lyre. Br. 13.
2712. Même droit. ℞. ΚΑΛΥ. Couronne. Br. 11.
2713. Même droit. ℞. ΚΑ dans une couronne. Br. 11 .
2714. Même droit. ℞. ΚΑΛΥ. Lyre. Br. 10.
2715. Même description. Br. 17.

### COS

2716. Crabe. ℞. Carré creux. Æ. 11 (1 gr. 50).
2717. ΚΩΙΟΝ. Athlète se préparant à lancer le disque; trépied. Æ. 25 (16 gr. 45).

2718. Tête barbue d'Héraclès, à g., coiffée de la peau de lion. ℞. ΚΩΙΟΝ [Α]ΘΑΝΙΩΝ. Crabe et massue. Carré creux. Æ. 24 (15 gr. 17).

2719. Même droit. ℞. ΚΩΙΟΝ ΚΛΕΙΤΑΝΩΡ. Crabe et massue. Æ. 24 (14 gr. 72).

2720. Même droit. ℞. ΚΩΙΟΝ ΠΕΡΣΙΩ. Même type. Æ. 24 (15 gr. 15).

2721. Tête imberbe d'Héraclès, à dr., coiffée de la peau de lion. ℞. ΚΩΙΟΝ ΛΕΩΔΑΜΑΣ. Crabe et arc dans son étui. Æ. 26 (14 gr. 10).

2722. Tête d'Héraclès, de trois quarts, à dr. ℞. ΚΩΙΟΝ ΔΑΜΟΞΕΝΟ. Crabe et massue. Æ. 21 (6 gr. 57).

2723. Variété, avec ΙΩΙΛΟΣ. Æ. 20 (6 gr. 55).

2724. Variété, avec ΘΕΥΔΩΡΟΣ. Æ. 20 (6 gr. 56).

2725. Variété, avec ΜΙΚΩΝ. Æ. 20 (6 gr. 69).

2726. Tête imberbe d'Héraclès, à dr., coiffée de la peau de lion. ℞. ΚΩΙΟΝ ΑΡΙϹΤΙΩΝ. Crabe et massue, dans un carré. Æ. 19 (6 gr. 25).

2727. Variété, avec ΚΑΛΛΙΣΤΡΑΤΟΣ. Æ. 20 (6 gr. 72).

2728. Variété, avec ΜΕΔΩΝ. Æ. 20 (6 gr. 42).

2729. Variété, avec ΜΕΝΩΝ. Æ. 20 (6 gr. 40).

2730. Variété, avec ΦΙΛΩΝ. Æ. 18 (6 gr. 55).

2731. Tête barbue d'Héraclès, à dr., avec la peau de lion. ℞. ΚΩΙΟΝ [Α]ΝΑΞΑΝΔΡΟΣ. Crabe et massue Æ. 16 (3 gr. 35).

2732. Variété, avec ΒΑΤΙΩΝ. Æ. 15 (2 gr. 85).

2733. Variété, avec ΕΞΑΙΓΡΕΤΟΣ. Æ. 17 (3 gr. 07).

2734. Variété, avec ΣΩΣΙΣΤΡΑΤ[ΟΣ]. Æ. 15 (3 gr. 14).

2735. Variété, avec ΛΕΟΝΤΙΣΚΟΣ. Æ. 16 (3 gr. 15).

2736. Variété, avec ΠΥΘΙΩΝ. Æ. 16 (3 gr. 02).

2737. Même droit. ℞. ΚΩΙΩΝ ΑΡΑΤΟΣ. Crabe et massue, dans un carré creux. Æ. 17 (2 gr. 95).

2738. Variété, avec ΑΡΧΙΑΣ. Æ. 16 (2 gr. 80).

2739. Tête d'Asclépios, à dr.; dessous, Α. ℞. ΚΩΙ·ΤΙΜΟΞΕ·ΕΚΑΤΑΙ. Serpent enroulé; carré creux. Æ. 14 (2 gr. 02).

2740. Même description. Æ. 13 (1 gr. 83).

2741. Tête d'Asclépios, à dr. ℞. ΚΩΙ·ΠΥΘΟΚΛΗϹ. Serpent enroulé. Grènetis. Æ. 15 (2 gr. 35).

2742. Tête d'Asclépios, à dr. ℞. ΚΩΙ·ΔΙΟΓΕΝΗΣ. Serpent enroulé autour d'un bâton. Couronne au pourtour. Æ. 16 (2 gr. 80). — Pl. X, fig. 17.

2743. Tête d'Héraclès de face, imberbe, coiffée de la peau de lion. ℞. ΚΩΙΟΝ·ΑΞΙΑΝΑΞ. Arc et massue. Br. 18.

2744. Tête imberbe d'Héraclès, coiffée de la peau de lion, à dr. ℞. ΚΩΙΟΝ··ΚΑ··ΥΑΡ. (?) Crabe. Br. 11.

2745. Tête de Déméter. ℞. ΚΩΙΟΝ ΕΟΑΓΟΡΑ. Crabe. Br. 11.

2746. Mêmes types, avec ΕΠΙΖΙ... (?) Br. 10.

2747. Tête imberbe d'Héraclès, coiffée de la peau de lion, à g. ℞. ΚΩΙΟΝ ΒΑΤΙΩΝ. Crabe et massue. Br. 16.

2748. Variété, avec ΙΣΙΔ. Br. 16.

2749. Même tête d'Héraclès, à dr. ℞. ΚΩΙΩΝ ΦΙΛΙΝΟΣ. Tête voilée de Déméter, à dr. Br. 16.

2750. Tête nue, barbue, d'Héraclès, à g. ℞. ΚΩΙΩΝ. Buste d'Athéna, à g. Br. 15.

2751. Buste de femme tourelée, à g. ℞. ΚΩΙΩΝ. Autel et torche. Br. 13.

2752. Tête imberbe d'Héraclès, coiffée de la peau de lion, de trois quarts, à dr. ℞. ΚΩΙΟΝ ΠΡΩΤΑΓΟΡΑΣ. Massue et arc dans son étui. Br. 17.

2753. Variété, avec ΦΙΛΙΝΟΣ. Br. 18.

2754. Tête de face, avec de longs cheveux partagés sur le front. ℞. ΗΡΟΔΟΤΟ. Massue et arc dans son étui. Br. 10.

2755. *Nicias, tyran* (vers 50 av. J.-C.). ΝΙΚΙΑΣ. Tête de Nicias, à dr. ℞. ΕΙΡΗΝΑΙΟΣ ΚΩΙΩΝ. Tête d'Asclépios, à dr. Br. 33.

2756. *Auguste*. ℞. ΠΥΘΟΝΙΚΟΣ ΤΙΜΟΞΕΝΟΥ ΚΩΙΩΝ. Bâton d'Asclépios. Br. 19.

2757. ΚΩΙΩΝ ΣΕΒΑΣΤΟΣ. Tête d'Auguste. ℞. ΣΟΦΟΚΛΗΣ ΤΙΜΟΞΕΝΟΥ ΕΙΡΑΝΑ. Tête de la Paix, à dr. Br. 20.

2758. *Domitien*. ℞. ΚΩΙΩΝ. Massue. Br. 16.

2759. *Hadrien*. ℞. ΚΩΙΩΝ. Asclépios debout. Br. 29.

2760. *Antonin le Pieux.* ℞. ΚΩΙΩΝ. Héra debout et autel. Br. 28.

2761. Antonin le Pieux. ℞. ΚΩΙΩΝ. Héra debout dans un char traîné par deux paons. Br. 28.

2762. *Marc Aurèle.* ℞. ΚΩΙΩΝ. Zeus assis tenant une statuette d'Artémis éphésienne. Br. 26.

2763. *Faustine, jeune.* ℞. ΚΩΙΩΝ ΙΠΠΟΚΡΑΤΗϹ. Hippocrate assis. Br. 22.

2764. *Lucius Verus.* ℞. ΚΩΙΩΝ. Statue d'Héraclès. Br. 33.

2765. *Septime Sévère?* ℞. ΚΩΙΩΝ. Asclépios et Hygie debout dans un temple distyle. Br. 32.

NISYROS

2766. Tête de Poseidon. ℞. Dauphin et trident. Br. 11.

2767. Tête de Poseidon. ℞. ИΙ. Dauphin. Br. 9.

2768. Tête d'Aphrodite. ℞. ΝΙΣ. Dauphin, trident et grappe. Br. 10.

2769. Autre exemplaire. Br. 10.

RHODES

2770. Tête nue de Hélios, de face, un peu à dr. ℞. ΡΟΔΙΟΝ Ε. Balaustium entre un bouton et une grappe. Carré creux. Or, 18 (8 gr. 60). — Pl. X, fig. 21.

2771. Tête de Hélios, radiée, de face. ℞. ΑΡΧΙΝΟΣ ΡΟ. Balaustium ; scarabée. Carré creux. Or, 19 (8 gr. 50).

2772. Même description, avec ΑΠΟΛΛΩΝΙΟ et une demi-lune, radiée. Or, 13 (3 gr. 20).

2773. Tête radiée de Hélios, à dr. ℞. ΑΝΤΑΙΟΣ ΡΟ. Balaustium ; thyrse. Grènetis. Or, 12 (2 gr. 09).

2774. Tête nue de Hélios, de face, un peu à g. ℞. ΡΟΔΙΟΝ. Balaustium et deux grappes. Carré creux. Æ. 23 (16 gr. 92). — Pl. X, fig. 18.

2775. Tête nue de Hélios, de face, un peu à dr. ℞. ΡΟ. Balaustium ; carré creux. Æ. 10 (1 gr. 64).

2776. Tête nue de Hélios, de trois quarts, à dr. ℞. ΡΟΔ. Tête d'Aphrodite, à dr. Æ. 11 (1 gr. 85). — Pl. X, fig. 20.

2777. Variété. Æ. 12 (1 gr. 78).

2778. Tête nue de Hélios, de trois quarts, à dr. ℟. ΡΟΔΙΟΝ Ε. Balaustium entre un bouton et une grappe. Æ. 24 (15 gr. 16).

2779. Même description, avec Δ et foudre. Æ. 19 (6 gr. 71).

2780. Variété, avec un caducée Æ. 14 (2 gr. 57).

2781. Même droit. ℟. ΔΕΞΑΓΟΡΑΣ. Balaustium; grappe. Carré creux plat. Æ. 12 (1 gr. 17).

2782. Tête radiée de Hélios, de trois quarts, à dr. ℟. ΡΟΔΙΟΝ ΑΚΕΣΙΣ. Balaustium et un bouton ; statuette d'Apollon lyricine. Æ. 20 (6 gr. 66).

2783. Même description, avec ΑΡΙΣΤΟΚΡΙΤΟΣ et acrostolium. Æ. 24 (13 gr. 36).

2784. Même description. Æ. 19 (6 gr. 75).

2785. Variété, avec ΤΕΙΣΥΛΟΣ et statuette d'Aphrodite. Æ. 26 (13 gr. 41).

2786. Tête imberbe d'Héraclès, à dr., coiffée de la peau de lion. ℟. ΑΛΕΞΑΝΔΡΟΥ. Zeus aétophore assis ; sous le trône, ΡΟ ; dans le champ, balaustium et ΑΡΙΣΤΟΒΟΥΛΟΣ. Æ. 30 (17 gr. 30).

2787. Variété, avec ΤΕΙΣΥΛΟΣ. Æ. 30 (16 gr. 56).

2788. Tête radiée de Hélios, à dr. ℟. [ΡΟΔΙΟΝ]. Balaustium, corne d'abondance et Υ. Æ. 18 (6 gr. 48).

2789. Même droit. ℟. ΑΙΝΗΤΩΡ ΡΟ. Balaustium et bouton ; torche. Carré creux. Æ. 17 (2 gr. 60).

2790. Variété, avec ΔΙΟΓΝΗΤΟΣ et palme. Æ. 16 (2 gr. 80).

2791. Variété, avec ΑΓΑΘΑΡΧΟΣ et trident. Æ. 15 (2 gr. 77).

2792. Variété, avec ΦΙΛΩΝ. Æ. 15 (1 gr. 87).

2793. Autre exemplaire. Æ. 15 (2 gr. 40).

2794. Tête de Hélios, de trois quarts, à dr. ℟. ΓΟΡΓΟΣ ΡΟ. Balaustium et poignée de gouvernail. Æ. 10 (1 gr. 14).

2795. Même droit. ℟. ΡΟ. Deux épis. Æ. 10 (0 gr. 86).

2796. Tête radiée de Hélios, de trois quarts, à g. ℟. ΒΑΣΙΛΕΙΔΗΣ ΡΟ. Balaustium épanoui, de face. Æ. 19 (4 gr.).

2797. Même tête, de trois quarts, à dr. ℟. pareil, avec ΜΕΛΑΝΙΠΠΟΣ. Æ. 20 (3 gr. 70).

2798. Variété, avec ΛΕΩΝΙΔΑΣ. Æ. 22 (4 gr. 15).
2799. Tête radiée de Hélios, à dr. ℞. PO. Balaustium. Carré creux. Br. 12.
2800. Tête de Dionysos, à g. ℞. ΕΠΙ ΑΝΤΙΓΟΝΟΥ ΡΟΔΙΩΝ. Victoire allant à dr. Br. 36.
2801. *Lucius Verus*. ΒΗΡΟC. Tête nue de L. Vérus, à dr. ℞. ΡΟΔΙΩΝ. Tête de Dionysos, à dr. Br. 14.
2802. *Ténos* (île des Cyclades), sous la domination rhodienne. Tête laurée de Poseidon, à dr. ℞. ΤΗΝΙ. Trident entre deux dauphins ; dans le champ, balaustium. Br. 18.
2803. *Roi de Macédoine incertain* (Démétrius Poliorcète ?) Bouclier macédonien orné d'un caducée. ℞. ΒΑ. Casque macédonien ; dans le champ, un caducée et le balaustium de Rhodes. Br. 14.

CAMIROS

2804. Feuille de figuier. ℞. Carré creux. Æ. 8 (0 gr. 59).

IALYSOS

2805. Lion accroupi, à g. ℞. Protome de sanglier ailé, à dr. ; carré creux. Æ. 22 (17 gr. 17). — Pl. X, fig. 19.
2806. Protome de sanglier, à g., une patte en avant. ℞. Tête d'aigle, à dr., dans un carré creux. Æ. 20 (9 gr. 47).
2807. Protome de sanglier, à dr., une patte en avant. ℞. Tête d'aigle, à g. ; symbole ayant cette forme ⋈. Carré creux. Æ. 12 (2 gr. 85).
2808. Protome de sanglier ailé, à g. ℞. ΙΑΛΥΣΙΟΝ. Tête d'aigle, à dr. ; fleuron. Carré creux. Æ. 22. (13 gr. 76).

LINDOS

2809. Protome de lion, à dr., une patte en avant. ℞. Carré creux. Æ. 12 (3 gr. 83).
2810. Tête de lion, la gueule béante, à dr. ℞. Carré creux séparé en deux rectangles allongés. Æ. 10 (1 gr. 02).

2811. Protome de lion, à g., une patte en avant; sur le corps de l'animal, O. ℞. Carré creux séparé en deux rectangles allongés. Æ. 19 (6 gr. 05).

2812. Variété. Æ. 20 (6 gr. 03).

MEGISTÉ (île)

2813. Tête radiée de Hélios, à dr. ℞. ME. Balaustium. Br. 9.

SYMÉ (île)

2814. Tête barbue de Dionysos, à g. ℞. ΣY. Canthare et cep de vigne. Carré creux. Æ. 16 (4 gr. 07)[1]. — Pl. X, fig. 22.

TELOS (île)

2815. Tête de Pallas, à dr. ℞. THΛI. Crabe. Br. 10.

E. BABELON.

(*A suivre.*)

1. Symé ou Syangela. Voyez Imhoof-Blumer, *Monnaies grecques*, p. 323.

# SUR QUELQUES TYPES

DES

# MONNAIES DE BRUTUS

Plusieurs des monnaies émises par Brutus, le meurtrier de César, présentent des emblèmes qui se rapportent au culte d'Apollon : les unes ont, au droit, la tête laurée du dieu[1] (fig. 1) ; les autres ont, au revers, soit la lyre entre






Fig. 1.




Fig. 2.

le *plectrum* et une branche de laurier[2] (fig. 2), soit un trépied entre une hache et un *simpulum*[3] (fig. 3). De ces






Fig. 3.

emblèmes il convient de rapprocher le mot d'ordre « Apollon » donné à l'armée républicaine le jour de la

1. Babelon, *Monn. de la Rép.*, t. II, p. 115, n° 35.
2. Babelon, *ibid.*, n° 34.
3. *Ibid.*, n° 36 ; cf. n° 38.

bataille de Philippes, c'est-à-dire à l'heure critique où Brutus joue sa destinée[1]. Il est clair qu'il existe entre Apollon et lui certaine relation particulière. C'est cette relation que je voudrais essayer de déterminer ici.

Tout d'abord on peut affirmer que cette relation n'est pas personnelle à Brutus. Dans tout ce qu'on sait de sa biographie on ne trouve rien qui touche de près ou de loin au culte d'Apollon. De plus, il est à remarquer que presque tous les types des monnaies émises par lui se rapportent, non à sa personne, mais à ses ancêtres. A l'exemple des autres monétaires de la république, il aime à rappeler sur les espèces qui portent son nom quelque chose du passé historique ou légendaire de sa famille. Il a même plus de raisons que d'autres pour agir ainsi, les prétentions généalogiques de la *gens Junia* étant des plus contestables. Il tient à affirmer, précisément parce que la chose n'est pas prouvée, qu'il descend bien du premier Brutus, le fondateur de la république et de la liberté. Aussi met-il sur ses monnaies ou bien le portrait de cet illustre ancêtre[2], ou bien la tête de la Liberté[3], ou bien encore le Consul Brutus l'ancien défilant entre deux licteurs[4]. Le choix de ces sujets indique clairement le prix qu'il attache à tous ces souvenirs. Il est donc très probable que c'est aussi parmi les souvenirs dont la *gens Junia* conservait la tradition avec un soin jaloux, qu'il convient de chercher l'origine et la raison d'être des types relatifs au culte d'Apollon.

Or, on voit par Tite-Live[5] que c'est justement à une scène

1. Plut., *Brutus*, 24.
2. Babelon, II, p. 113, n° 29.
3. Babelon, II, p. 113 et suiv., n°s 31, 32, 33, 36, 37, 38, 42, 47.
4. *Ibid.* n° 31.
5. I, 56.

qui s'est passée à Delphes, dans le temple d'Apollon, à côté du trépied de la Pythie, que le premier Brutus a dû toute sa fortune. Jusque-là il n'est rien qu'une victime désignée d'avance, comme la plupart des membres de sa famille, à la cruauté de Tarquin le Superbe. Pour vivre, il prend le parti de ne rien laisser voir dans son caractère ou dans sa fortune qui puisse inquiéter le roi ou exciter sa cupidité, et il cherche dans le mépris une sûreté que ne lui offre pas la justice. Il contrefait donc l'imbécile, abandonne ses biens et sa personne aux caprices du prince et ne rejette pas même le surnom de brute. Le libérateur de Rome attend à l'abri de ce surnom le moment de montrer son génie.

Ce moment arrive le jour où il est envoyé avec deux des fils de Tarquin, ses cousins, dont il est, dit Tite-Live, moins le compagnon que le jouet, pour consulter l'oracle de Delphes au sujet d'un prodige qui a jeté l'épouvante à Rome. La consultation faite, l'idée vient aux jeunes princes de profiter de leur présence auprès de l'oracle pour l'interroger sur leur avenir personnel. Ils lui demandent quel est celui à qui reviendra le pouvoir à Rome. Une voix répond du fond de la caverne : « L'empire de Rome appartiendra à celui de vous, jeunes gens, qui le premier donnera un baiser à sa mère. » Aussitôt les deux princes se concertent pour se réserver le bénéfice de cette révélation au détriment de leur frère, demeuré à Rome ; mais Brutus est persuadé que l'oracle a un sens caché ; avec une rare pénétration, *acute arguteque*, dit Cicéron [1], il devine la pensée enveloppée dans le mot *mater*, et se laissant choir, il baise la terre, qui est la mère commune de tous les hommes. On revient à Rome et, peu de temps après, la pré-

1. Cic., *Brutus*, 53.

diction s'accomplit : Brutus, qui seul a compris le langage du dieu, chasse les rois et exerce à leur place, comme consul, le pouvoir suprême.

On le voit, l'ambassade à Delphes n'est pas, dans la vie du premier Brutus, un incident secondaire. C'est peut-être l'acte le plus important de son histoire, celui qui entraîne tous les autres. Ce premier réveil de son intelligence, jusque-là endormie à dessein, le prédestine à la succession de Tarquin et le marque pour être le fondateur de la liberté romaine. C'est pour ainsi dire la consécration première de sa mission historique. Il est naturel que le souvenir de cet événement capital ait été pieusement conservé, et si Tite-Live a cru qu'il ne pouvait pas l'omettre dans son ouvrage, à plus forte raison devait-il paraître précieux à ceux qui, se prétendant les héritiers directs de Brutus, étaient les dépositaires naturels de sa gloire[1]. Non seulement il n'est pas étrange que ce souvenir soit rappelé sur les monnaies de la *gens Junia*, mais il serait étrange qu'il ne le fût pas.

Il reste une petite difficulté : que signifient la hache et le *simpulum* qui figurent à côté du trépied d'Apollon[2]? Ils ne peuvent guère se rapporter à l'ambassade de Delphes. Mais on peut les considérer comme la signature personnelle du second Brutus, le meurtrier de César. Les monétaires de la république font volontiers allusion aux fonctions sacerdotales qu'ils ont exercées. Or nous pouvons assurer que Brutus appartenait au Collège des Pontifes.

Cela résulte d'un passage du *Brutus* de Cicéron[3], où

1. Dans le *Brutus* (53) Cicéron ne manque pas de le rappeler à son ami Brutus à propos de celui qu'il appelle *nobilitatis vestrae princeps*.
2. Babelon, *ibid.*, n° 36.
3. Cic., *Brutus*, 212.

parlant de Métellus Scipion, le beau-père de Pompée, Brutus l'appelle *collega meus*. Métellus Scipion étant d'une tout autre génération que Brutus, il est impossible qu'ils aient jamais été collègues dans la carrière des honneurs civils ; et en tous cas, ils ne l'étaient certainement pas à la date où Cicéron place sa conversation avec Brutus, puisqu'à ce moment-là Métellus Scipion, personnage consulaire, est à la tête de l'armée pompéienne d'Afrique, et que Brutus est à la veille de partir, comme propréteur, pour la Gaule Cisalpine. Le titre de *collega* ne peut se justifier que si tous deux faisaient partie du même collège sacerdotal et ce collège sacerdotal ne peut être que celui des Pontifes, dont il est avéré que Scipion était l'un des membres [1].

JULES MARTHA.

1. Cic., *pro domo*, 47, 123 ; *de har. resp* , 6, 12 ; Suétone, *Tib.*, 4.

# ÉTUDE

SUR LES

# PLOMBS ANTIQUES

---

Dans la plupart des grandes collections d'antiquités, et particulièrement dans les cabinets numismatiques, on trouve réunis, sous la dénomination « plombs antiques », une série de monuments de toutes les époques et de destinations différentes [1]. On y voit les bulles byzantines, les bulles papales, les plombs du commerce du moyen âge, les méreaux, etc., mêlés aux monuments vraiment antiques. C'est de ces derniers que nous nous occuperons ici.

L'étude des plombs antiques ne date pas de loin; le premier qui en ait publié une petite série fut Pignoria, en 1613 [2]; il prétendait y reconnaître de véritables monnaies en plomb. Après lui, on n'a pas cessé d'en publier de

1. Ayant entrepris avec M. Maurice Prou la publication des plombs appartenant au Cabinet des Médailles de France, nous avons cru nécessaire d'essayer, dans cette introduction, d'éclaircir les différentes questions qui se rattachent aux plombs antiques, particulièrement celles qui concernent leur destination et leur rôle dans la vie antique. L'absence de tout travail d'ensemble sur la matière nous a imposé certains développements un peu longs et nous a amené à dépasser les limites d'une introduction. L'introduction comprendra 6 chapitres : 1° Plombs de commerce; 2° Tessères officielles; 3° Tessères municipales; 4° Tessères de spectacles; 5° Tessères privées; 6° Tessères grecques et égyptiennes. Nous donnerons comme appendice : 1° une liste de noms propres qui se trouvent sur les tessères antiques; 2° une bibliographie des publications concernant les plombs antiques.

2. *De Servis*, p. 129.

nouvelles séries et de discuter, en usant toujours des mêmes textes, sur leur prétendue qualité de monnaie [1].

C'est à Ficoroni qu'appartient l'honneur d'avoir le premier publié une collection considérable de plombs, et en même temps d'avoir compris leur caractère véritable [2]. C'est de lui que date la dénomination « tessères » qui a prévalu de notre temps. Mais il s'est contenté d'établir des groupes très vastes, et est allé trop loin en affirmant que tous les plombs monétaires n'étaient que des marques d'entrée dans les jeux.

Après Ficoroni, on continua de publier des plombs nouveaux sans s'arrêter beaucoup à la recherche de leur destination. Aucun vrai progrès dans l'étude des plombs n'est à signaler jusqu'à Garrucci. On doit cependant noter les quelques pages que Stieglitz a consacrées à nos monuments [3]. Il a constaté le premier que les usages de nos monuments étaient bien plus variés que ne le pensait Ficoroni, et a tracé à grandes lignes une classification qui nous paraît très raisonnable et qui a été reprise, avec de légères modifications, par Benndorf, p. 51 et suiv. Mal-

1. On trouvera une bibliographie assez complète de ces publications dans Dumont, *De plumbeis apud Graecos tesseris*, Lutetiae, 1870, pp. 14-20, et Benndorf, *Beiträge zur Kenntniss des attischen Theaters* (*Zeitschrift für oesterreichische Gymnasien*, t. XXVI), p. 43, du tirage à part. Comp. aussi la bibliographie que nous donnons en appendice.

2. Francesco Ficoroni, *Piombi antichi*, Roma, 1740; republié en traduction latine en 1750 à Rome, en 1754 à Leipzig. La collection qu'il a publiée s'est dispersée : une partie, après avoir été déposée quelques années au Musée Kircher de Rome (v. Ruggiero, *Catalogo del museo Kircheriano*, p. 149, préface), passa au médaillier de la Bibliothèque du Vatican où j'ai eu l'occasion de l'examiner. Une autre partie, on ne sait comment, passa dans la possession de l'abbé de Tersan (v. *Catalogue du Cabinet de M. l'abbé de Tersan*, Paris, 1819, p. 18, n° 93. 240 pièces environ de plomb provenant de Ficoroni et de M. d'Ennery) et fut republiée en partie par Grivaud de la Vincelle, *Arts et Métiers des anciens*, Paris, 1819, pl. XVIII. Cf. p. 25, note 1. Enfin j'ai retrouvé au British Museum, dans les collections du duc de Blacas, quelques pièces identifiables avec des pièces de Ficoroni (cf. par ex. Ficoroni, pl. 19, n° 4) et qui d'ailleurs ne figurent pas au Vatican.

3. *Archaeologische Unterhaltungen*, Leipzig, 1820, Abth. II, pp. 135-168.

heureusement, il s'est contenté d'affirmations arbitraires et a négligé de donner à sa classification, sinon la certitude, du moins la vraisemblance.

Les travaux du P. Garrucci ont fait époque dans l'histoire de l'étude des plombs antiques. Il leur a consacré deux grands mémoires [1] et plusieurs articles de revues archéologiques italiennes et françaises qui seront cités au cours de notre travail.

Ces travaux se distinguent par deux qualités éminentes : en premier lieu, par l'abondance des monuments publiés, car, à lui seul, le P. Garrucci en a recueilli un plus grand nombre que tous ses prédécesseurs pris ensemble; en second lieu, par l'exactitude des lectures des inscriptions : il a corrigé bien des lectures de Ficoroni, et les plombs qu'il a le premier publiés sont presque toujours très bien lus. Enfin, l'étude spéciale consacrée par Garrucci aux plombs du Latium doit être particulièrement signalée, bien que, sur ce point, la voie lui eût été frayée par E. Q. Visconti [2].

Mais, pour la destination des plombs, Garrucci n'a point fait avancer la question : il l'a plutôt embrouillée par ses efforts pour attribuer tous les plombs aux municipes du Latium et en niant, contre l'évidence, que la plupart des plombs romains aient été trouvés à Rome même [3].

Les trouvailles faites hors d'Italie le troublèrent dans cette conviction et, en 1862 [4], il inclinait à admettre le caractère monétaire de plusieurs plombs antiques, sans

1. *I piombi antichi raccolti dal... principe..... Lodovico Altieri*, Roma, 1847, et *Dissertazioni archeologiche di vario argomento*, t. II, pp. 73-149, *Piombi scritti*, Roma, 1866. Nous citons ces deux publications : 1° *Piombi Altieri*, 2° *Piombi scritti*.

2. *Opere varie italiane e francesi raccolte e pubblicate per cura del dott. G. Labus*, t. II. pp. 33-46 et 47-96.

3. Voyez *Piombi Altieri*, p. 19 ; *Piombi scritti*, p. 87.

4. *Revue numismatique*, pp. 402 et suiv.

abandonner toutefois son opinion sur la destination de tessères assignée aux plombs trouvés en Italie.

Après Garrucci, il y a deux travaux cette fois vraiment scientifiques à noter : ceux de A. Dumont et de Benndorf[1].

Malheureusement, l'un et l'autre ne s'occupent des plombs de l'époque romaine[2] qu'en passant, consacrant leurs études aux plombs grecs, et particulièrement à ceux d'Athènes.

Le résultat de ces deux travaux a été une classification vraiment scientifique d'une partie des plombs athéniens, ceux qui servaient aux usages publics, et l'établissement du caractère purement privé d'une autre partie. En passant, disons-nous, ces deux savants ont proposé une classification des plombs de l'époque romaine, mais sans chercher à approfondir la question ni à soutenir leurs affirmations de preuves suffisantes. Une seule série a été dégagée par Benndorf, celle des plombs de distributions, mais sans qu'il ait indiqué le rôle de ces monuments dans les *frumentationes*.

Les travaux de Dumont et de Benndorf sont les derniers travaux scientifiques qui aient été publiés ; de temps à autre paraissent, dans les revues et dans les catalogues, des descriptions de collections plus ou moins importantes, mais sans commentaires scientifiques ni bibliographie. Au nombre des recueils les plus importants doivent être comptées les publications de E. Ruggiero et de Scholz. Le premier a donné, dans son *Catalogo del museo Kircheriano* (Roma, 1872), p. 149-216, la collection Altieri, accrue de quelques acquisitions nouvelles, et dont Gar-

1. Voy. p. 463 n. 1. Nous les citons : Dumont, *De tesseris* ; Benndorf, *Beiträge*.
2. Dumont en parle, pp. 85 et suiv., Benndorf, pp. 47-57. C'est vraiment un plaisir de lire les déductions claires et précises de ce dernier après les assertions vagues et non fondées du premier (je ne parle que de la partie relative aux monuments romains).

rucci n'avait publié qu'une partie. Scholz, dans la *Numismatische Zeitschrift* de Vienne, 1893, p. 5-127 [1], décrit les riches collections du Hofmuseum de Vienne et celles de quelques particuliers (Traun, prince Windischgraetz, sa collection propre) en y entremêlant des plombs publiés par Ficoroni avec toutes les fautes du premier éditeur et sans renvois précis. Dans l'introduction, il essaye de classer les monuments d'après la destination et les types.

Cette œuvre étant une œuvre d'amateur, ne peut et ne doit pas être jugée sévèrement. Elle pullule d'erreurs, de lectures et descriptions fausses et incomplètes, etc. Nous ne signalerons ces erreurs qu'en cas de stricte nécessité.

Outre ces travaux, les autres publications citées par Dumont et Benndorf, et celles que nous mentionnons dans notre appendice. nous avons étudié les collections suivantes :

1° *British Museum*. Collection formée de différents dons et acquisitions. Elle est divisée en trois parties : les tessères (plus de 2.000 pièces) et plusieurs plombs de commerce de l'époque romaine se trouvant au Cabinet des Médailles ; quelques plombs de commerce de provenances différentes et la riche collection des plombs de Sicile décrite par Salinas (v. ci-dessous) au Département des antiquités grecques et romaines ; enfin les plombs trouvés en Angleterre et conservés dans le Département anglo-saxon. (Nous ignorons s'il existe une collection de plombs égyptiens au Département des antiquités égyptiennes.)

2° Collection de *MM. Rollin et Feuardent*, à Paris (1.200 pièces environ), dont la collection Lovatti, publiée en partie par Garrucci, dans les *Piombi scritti*, forme le fond. La provenance des autres n'est pas connue. Il y a

1. Nous citons ces publications : Ruggiero, *Museo Kircheriano* ; Scholz, *Römische Bleitesserae*.

dans cette collection quelques plombs de commerce de tous les pays, une petite série de plombs égyptiens, mais les tessères de l'époque romaine, provenant d'Italie, dominent.

3° *Cabinet des Médailles de Marseille.* Cette collection (200 pièces environ) consiste exclusivement en plombs romains.

4° *Musée de Lyon.* Collection que je n'ai eu l'occasion que d'entrevoir, M. Dissard, conservateur du Musée, préparant la publication des monuments importants qui la composent.

5° *Musée des Thermes de Rome.* Plombs provenant des trouvailles récentes faites dans le Tibre.

6° *Vatican* (v. ci-dessus, p. 463, n. 2).

7° *Collection de M. Martinetti*, à Rome. Une centaine de plombs, tous provenant du Tibre et de ses rives.

8° *Musée de Constantine.* Quelques dizaines de plombs provenant tous de l'Afrique romaine.

9° *Collection de M. Abel Farges*, à Constantine, formée également en Algérie.

10° *Collection de M. Vital*, dans la même ville : une centaine de plombs égyptiens provenant d'Égypte.

11° Enfin, l'intéressante série de monuments trouvés à *Carthage* et réunis par les soins de l'infatigable Père Delattre.

Nous savons combien nous sommes loin d'avoir épuisé les richesses qui se trouvent dans les collections qui ne sont pas connues ou qui ne nous le sont que par ouï-dire (par exemple, la riche collection du Musée de Berlin), mais nous avons cru nécessaire de donner la liste précédente, qui peut être utile à celui qui entreprendra l'étude des plombs après nous [1].

1. Nous saisissons cette occasion pour remercier les administrateurs et posses-

# I

## PLOMBS DE COMMERCE ET SCEAUX

Dans l'antiquité, comme de nos jours, on a employé le plomb pour marquer du nom du possesseur ou d'un signe conventionnel les marchandises expédiées. Nous pouvons suivre cet usage du ɪᴠ[e] siècle av. J.-C. environ jusqu'à l'époque byzantine[1].

La forme de ces étiquettes varie naturellement suivant la marchandise expédiée. Nous avons pu constater les formes suivantes :

1. Étiquettes consistant en deux parties réunies par une attache ; une partie avait la forme d'un anneau, l'autre

seurs de ces collections de l'accueil bienveillant qu'ils nous ont fait et de la libéralité dont ils ont usé à notre égard en nous permettant de mettre à profit, pour nos travaux, les monuments de leurs cabinets.

1. Salinas, *Annales de l'Institut archéologique*, 1864, p. 355. On retrouve des monuments semblables un peu partout, en Grèce et dans le monde hellénisé (v. Benndorf, *Beiträge*, p. 78). Cf. le plomb appartenant sûrement à l'époque hellénistique (voy. ci-après Catalogue, n[os] 12 à 14). On a voulu voir dans une partie des plombs commerciaux des sceaux de diplômes et de lettres, mais les sceaux en plomb apposés aux documents ne datent que du bas-empire, l'usage commun de toute l'antiquité étant de sceller avec la cire ou la terre glaise. L'usage de la dernière est confirmé par la série des sceaux publiés par Ficoroni, *Piombi antichi*, I, 3 et par ceux provenant des fouilles faites à Selinonte (voyez A. Salinas, *Notizie degli scavi di antichità*, 1883, p. 287-314, pl. VII-XIV ; *ibidem*, la bibliographie). Cf. les sceaux analogues du musée Saint-Louis trouvés à Carthage. Pour l'usage de la cire, voy. Marquardt-Mau, *Privatleben*, p. 705-806 et 811-812. La cire était employée même pour les diplômes de l'*honesta missio*, quoique là l'usage du plomb eût été plus pratique, car on devait prendre parfois des mesures spéciales pour protéger la cire, voy. *C.I.L.*, III, p. 2008 (Suppl.). En outre, il est sûr que nos plombs s'employaient pour sceller des coffres ou des ballots. Ils portent très souvent l'empreinte d'un gros tissu ou du bois. Enfin leur forme diffère complètement de la forme des sceaux romains en terre glaise (voy. Ficoroni, *l. c.*) et de ceux en plomb des temps postérieurs. Les derniers (voy. n[os] 1-4), s'ils sont officiels, répètent presque sans changer les types des monnaies du temps, ce qui n'est pas le cas pour nos monuments.

d'un cône[1]. On faisait entrer le cône dans l'anneau, puis on les serrait entre les mâchoires d'une pince où était gravé le sceau. On obtenait de cette manière un sceau muni d'une queue[2], plus tard on se contenta de deux rondelles réunies par l'attache, qu'on serrait dans une pince[3]. Ces étiquettes étaient probablement appendues aux tissus[4].

2. Une forme difficile à décrire et ne se trouvant qu'en Sicile (voy. Salinas, *Annales*, 1886, p. 21 et suiv.).

3. Étiquettes liées aux marchandises ayant la forme :
*a*) D'un bouton ; la corde passait dans la queue du bouton perforée ; le sceau n'est imprimé que sur une face[5].
*b*) D'une calotte conique ou hémisphérique, la queue perforée pour la corde. Le sceau se trouve ou sur une face seule (voy. ci-après Catalogue, n° 23, et ci-dessous, fig. 1), ou sur les deux faces (par exemple, les plombs de Bretagne, cités plus bas).

4. Forme de sceau traversé de haut en bas par une ficelle. Les plombs de cette forme étaient ou appendus aux ballots de marchandises ou scellés sur ceux-ci[6].

5. Plombs quadrangulaires oblongs portant l'empreinte sur une face seule (toujours des lettres). Ces étiquettes

1. Salinas, *Monuments de l'Institut archéologique*, t. VIII, pl. XI, fig. 1 et *Annales*, 1864, p. 351-352.
2. Une série provenant de Sicile, dans Salinas, *Annales de l'Institut de correspondance archéologique*, 1864, p. 343 et suiv., 1886, p. 18 et suiv. Cf. *Notizie degli scavi*, 1894, p. 409 et suiv. et n^os 15-16.
3. Doublet et Gauckler, *Musée de Constantine* (Paris, 1892), p. 49-50.
4. Voy. Salinas, *Annales*, 1864, p. 355 ; la même forme était en usage pour les étiquettes des tissus aux XVII^e et XVIII^e siècles. Voy. par ex. Félix de Vigne, *Mœurs et usages des corporations de métiers* (Gand, 1857), p. 88 et pl. II, III. Piton, *Les Lombards en France et à Paris* (Paris, 1893), t. II, p. 34 et suiv.
5. Voy. les plombs de Rusicade en Afrique *C.I.L.*, VIII, 10484.
6. Sur leur mode de fabrication, voy. Mowat, *Bull. de la Soc. des Antiquaires de France*, 1895, p. 217, et mon article, *Römische Mittheilungen*, 1896, p. 318.

sont parfois traversées par une ficelle [1], parfois clouées sur la caisse qu'elles devaient marquer [2].

6. Plombs encastrés dans le marbre, scellés sur une face seule (voy. nos 5-11 du Catalogue).

Toutes ces formes différentes étaient en usage contemporainement [3]. De la plupart on peut constater des exemples, aussi bien en Grèce qu'à Rome. Nous nous bornerons ici aux plombs de l'époque romaine. Ces derniers proviennent des diverses parties de l'empire romain [4] et appartiennent tous à l'époque impériale. D'après leurs inscriptions et représentations, on peut les diviser en classes suivantes :

I. Plombs officiels : 1° diverses branches de l'administration financière ; 2° effigies et noms des empereurs ; 3° magistrats et fonctionnaires.

II. Noms des villes.

III. Plombs militaires.

IV. Plombs privés portant le nom du propriétaire ou un signe conventionnel.

Nous essayerons de donner une liste complète des plombs connus appartenant aux deux premières classes, les plus importantes. La forme du plomb sera marquée à la fin de la description avec référence à la liste donnée ci-dessus.

1. Voy. Garrucci, *Piombi scritti*, p. 77-78.

2. Garrucci, *Piombi Altieri*, pl. III, nos 15, 19, 20, 21 ; *Piombi scritti*, p. 78.

3. La forme 4 a été employée principalement sous le haut-empire ; à l'époque du bas empire elle fut remplacée par la forme 3 *a* et *b*. Je ne connais pas pour cette dernière d'exemples d'époque grecque ou hellénistique.

4. La liste des provenances dans mon article cité, p. 317, note 2 ; à ajouter l'Égypte, d'où viennent probablement les plombs publiés par M. R. Mowat.

## BRANCHES DE L'ADMINISTRATION FINANCIÈRE

### 1. *Anabolicum.*

Plusieurs plombs à la légende ANABOLICI scellés sur une ou deux faces. Outre la légende, on voit les têtes des empereurs suivants : Pertinax (Lyon, communication de M. Dissard), Septime-Sévère au droit et Caracalla au revers, ou le premier seul (Catalogue, n° 19; *Römische Mittheilungen*, 1896, p. 317) ; plusieurs exemplaires à Lyon, un avec légende grecque ANA BOΛIKου (Communication de M. Dissard). Forme 4.

### 2. *Annona.*

////////CIVS////////AVGG | ANN. Têtes de deux empereurs affrontées. (Mowat, *Bull. de la Société des antiquaires de France*, 1895, p. 217, n° 13, restitue ainsi la légende : [*Traian*(*us*) *De*]*cius* [*et fil*(*ius*)] *Augusti duo. Ann*(*ona*).
Forme 4.

### 3. *Ferrariae.*

STATFERR FOROST. Tête de l'empereur Commode à droite. *Stat*(*ionis*) *ferr*(*ariarum*) *for*(*i*)*? Ost*(*iensis*). (Garrucci, *Revue numismatique*, 1862, p. 417, n° VIII; *Piombi scritti*, p. 77.) Forme 4.

### 4. *Fiscus Alexandrinus.*

FISC ALEX = *fisc*(*i*) *Alex*(*andrini*). Tête d'Hadrien, nue, à droite. (Froehner, *Annuaire de la Société de numismatique*, 1890, p. 236.) Forme 4.

FIS | AlE = *fis*(*ci*) *Ale*(*xandrini*). (Ficoroni, *Piombi antichi*, I, pl. 19, n° 10.) Forme 5 *a*.

### 5. *Patrimonium.*

RAT//////TR. Buste de Caracalla, lauré, à gauche. *Rat(ionis) [pa]tr(imonii)*. ℟. ///////AT—R. Buste de Septime-Sévère, lauré, à droite. *P]atr(imonii)* ? (Garrucci, *Revue numismatique*, 1862, p. 419, nº IX ; *Piombi scritti*, p. 76. Mowat, *l. c.*, p. 218.) Forme 4.

DD·N·C·P·R = *(dominorum nostrorum Caesarum duorum) p(atrimonii) r(ationis)*. (Gori, *Symbolae litterariae Decas II (Romana)*, t. VIII, p. 64, pl. I, 4. Bianchini, *de lapide Antiati*.) Forme 5 *a*.

DNCPR. *D(omini) n(ostri) C(aesaris) p(atrimonii) r(ationis)*. (Ficoroni, *Piombi antichi*, I, pl. 19, nº 4. Garrucci, *Piombi Altieri*, pl. III, 20.) Forme 5 *b*.

PR = *p(atrimonii) r(ationis)* ? (Garrucci, *Piombi Altieri*, pl. III, 15.) Forme 5 *a*.

### 6. *Publicum portorii* ?

DDDNCPP = *(dominorum) n(ostrorum) C(aesarum trium) p(ublici) p(ortorii)* ? (Ficoroni, *Piombi antichi*, I, pl. 19, nº 6.) Forme 5 *b*.

Peut-être mal lu pour *p(atrimonii) r(ationis)* ?

### 7. *Quattuor publica Africae.*

IIII PA | AVG N | B = *quattuor p(ublicorum) A(fricae) Aug(usti) n(ostri) B*....... (Benndorf, *Beiträge*, p. 79, nº 34 et planche.) Forme 5 *b*.

DNI///IIP///// = *d(omini) n(ostri) quattuor p(ublicorum) [A(fricae)]*. (Garrucci, *Piombi Altieri*, pl. III, 21 ; *Piombi scritti*, p. 78.) Forme 5 *b*.

//////NLIIP///// = [*d*(*omini*) *n*(*ostri*) *quattuor p*(*ublicorum A*(*fricae*). (Garrucci, *Piombi scritti*, p. 78.) Forme 5 *b*.

Garrucci n'ayant pas donné de dessin se contente d'indiquer que le plomb est traversé par un trou, comme le précédent. Supposant que le trou se trouvait à la même place, nous avons le droit de rejeter la lecture donnée par Garrucci, comme nous l'avons fait pour le plomb précédent, en nous basant sur le dessin bien plus fidèle que la description, et de penser que la lettre L n'est que le premier trait de IIII, le second étant détruit par le trou.

## EFFIGIES ET NOMS DES EMPEREURS

### *Auguste.*

IMP—CAE. Aigle légionnaire au milieu. Attribué par Garrucci, au temps d'Auguste à cause de la ressemblance du type avec les représentations des monnaies (*Piombi Altieri*, pl. 3, n° 11 et p. 52. Cf. Bruzza, *Iscrizioni dei marmi grezzi*, *Annales de l'Institut*, 1870, p. 116.) Forme 6.

### *Domitien.*

IMꟼDOMITIAИICAЄ *imp*(*eratoris*) *Domitiani Caesaris*)
VЄ
Є B
*A*(*ugusti*) εὐ[σ]εβ(οῦς) ? (Voy. Catalogue, n. 17.) Forme 4.

### *Vespasien ou Trajan.*

//////////SIAN//////// ou //////AIAN////////. Buste confus. (Mowat, *Bulletin de la Société des antiquaires de France* 1895, p. 218.) Forme 4.

*Trajan.*

1. IMPNERVA TRAIANVS C///////////////////AVG GERMADAC = *imp*(*erator*) *Nerva Traianus C*[*aesar*] *Aug*(*ustus*) *Germa*-(*nicus*) *Dac*(*icus*). Tête de Trajan, nue, à droite. (Ficoroni, *Piombi antichi*, I, pl. 2, n° 1.) Bloc de marbre blanc, trouvé à Ostie. Forme 6.

2. IMPNERTRACAESAVϚ·ϚER·DAC. Victoire, à gauche, présentant une couronne. (Garrucci, *Piombi Altieri*, pl. III, 12. Catalogue, n° 6.) Forme 6.

3. M·TRAIANI·DACICI [1]. Soldat avec lance et bouclier. (Stieglitz, *Archaeologische Unterhaltungen*, Leipz. 1820, p. 141 et pl. VIII.) Marbre numidique. Forme 6.

4. Légende illisible. Tête laurée de Trajan, à gauche. (Catalogue, n° 5.) Forme 6.

5. Tête nue de Trajan, à droite. ℞. Victoire, à gauche. Trouvé dans une fissure de colonne. (Ficoroni, *Piombi antichi*, I, pl. 2, n° 5.)

6. TPAIANOY K///PIOY ΔAKIKOY = Τραιανοῦ Κ[υ]ρίου Δακικοῦ. Tête de Trajan. Lyon. (Communication de M. Dissard.) Forme 4.

*Hadrien.*

1-6. HADRIANVS AVGVSTVS. Tête d'Hadrien laurée, à droite. (Ficoroni, *Piombi antichi*, I, pl. 1, n° 2 (marbre jaune trouvé à Tivoli.) — 2. *Ibidem*, n° 3 (pavonazzetto trouvé à 4 milles de Rome près de Torre nuova, sur la via Labicana.) — 3. Catalogue, n° 7. — 4. *Ibidem*, n° 8 (marbre

1. La transcription est sûrement mauvaise ; on pourrait penser à *i*]*m*[*p*(*eratoris*)] *Traiani Dacici*.

jaune). — 5. Garrucci, *Piombi scritti*, p. 81. — 6. Volpi, *Vetus Latium profanum*, Patavii, 1726, t. III, pl. IX, nº 1.) Trouvé à Antium. Forme 6.

7. //////////////D : | //////////////////. Tête d'Hadrien. (Bruzza, *Iscrizioni dei marmi grezzi*, *Annales de l'Institut archéologique*, 1870, p. 116.) (Pavonazzetto trouvé à Rome.) Forme 6.

8. Tête d'Hadrien (sans légende). (Ficoroni, *Gemmae antiquae litteratae*, Rome, 1757, p. 147.) Marbre jaune. Forme 6.

9. Tête d'Hadrien, nue, à droite. (Ficoroni, *Piombi antichi*, I, pl. II, nº 2.) Trouvé à Antium. Forme 6.

10. Voy. *Fiscus Alexandrinus*.

*Antonin.*

1. IMPANTONIN/////AVG PIV//// = *imp*(*erator*) *Antonin*(*us*) *Aug*(*ustus*) *piu*[*s*]; à l'exergue, ЯL. Tête laurée d'Antonin, à droite. (Voy. Catalogue, nº 9.) Forme 5.

2. ANTONINVS AVG PIVS. Tête laurée, à droite. (Ficoroni, *Piombi antichi*, I, pl. 1, nº 4.) Trouvé à Rome pendant la construction de la « Dogana vecchia » actuellement la Bourse ; marbre de Paros ? Forme 6.

3. //////////////////AY//////////////CЄB. Tête laurée d'Antonin, à droite[1]. (Ficoroni, *Piombi antichi*, I, pl. 2, nº 4.) Trouvé à Rome sur le Cœliolus ; marbre jaune. Forme 6.

1. D'après Ficoroni, *Piombi antichi*, p. 11, la légende donnait le nom de l'empereur ; la lettre Y précédée d'un A du dessin (I, 2, 4) ne pouvait pas faire partie du nom d'Antonin ; la place qu'elle occupe ne permet pas davantage d'admettre qu'elle faisait partie du titre Α]ὐ[τ(οκρατορος)]. Donc, ou le dessin est faux et alors c'est bien Antonin (la tête dessinée est bien la sienne), ou la légende nomme l'empereur Marc Aurèle, et le dessin de la tête est interpolé.

4. Restes de légende grecque. Tête laurée d'Antonin, à gauche. (Ficoroni, *Piombi antichi*, I, pl. 2, n° 6.) Trouvé à Praeneste. Forme 6.

5. IMP HADRIANVS ANT//////////////PIVS. Tête d'Antonin, nue, à droite. (Garrucci, *Piombi Altieri*, pp. 54, 55, pl. IV, 1. *Piombi scritti*, p. 75.) Forme 4.

6. /////////////////////////////AVG. Tête d'Antonin (?) à droite. (Ficoroni, *Piombi antichi*, I, pl. 4, n° 5 et p. 21.)

7. Buste nu, barbu, à droite; peut-être Antonin. (Mowat, *Bulletin de la Société des antiquaires de France*, *l. c.*, n° 12.) Forme 4.

*Marc Aurèle et Lucius Verus.*

1. AVG/////DOMINOR·N = *Augustorum dominor*(*um*) *n*(*ostrorum duorum*). A l'exergue *. Têtes de M. Aurèle et de L. Verus affrontées. (*Numismata antiqua in tres partes divisa collegit et.......... Thomas Pembrochiae et montis Gomerici comes* (Lond. 1746), p. 3, pl. 118.) Actuellement au British Museum. Forme 6.

2. Sans légende. Têtes affrontées de M. Aurèle et de L. Verus, nues. (Ficoroni, *Piombi antichi*, I, pl. 2, n° 3. Cf. Grivaud de la Vincelle, *Arts et métiers des anciens*, Paris, 1819, pl. XXII, n° 2.) Trouvé sur le Cœlius, à Rome; marbre jaune. Forme 6.

3. ///////AVRELAN/////////INVS///////// = [*M.*] *Aurel*(*ius*) *An*[*ton*]*inus* [*Aug*(*ustus*). Tête de M. Aurèle laurée, à dr. ℟. Tête de L. Verus, à droite. (Catalogue, n° 18.) Forme 4.

4-7. Sans légende. Têtes affrontées de M. Aurèle et de L. Verus. (Ficoroni, *Piombi antichi*, I, pl. 4, n°s 6-8. Garrucci, *Piombi Altieri*, pl. IV, n°s 2-3.) Forme 4.

8. /////EXV/////////////. Tête de M. Aurèle, à droite. ℞. /////T////////. Tête de L. Verus, à droite. (Ficoroni, *Piombi antichi*, I, pl. 4, nº 7.) Forme 4.

*Faustine la jeune.*

Sans légende. Tête de Faustine, à droite. Inédit. British Museum. Diam. 35-40 mm. Forme 6.

*Commode.*

Voy. *Ferrariae.*

*Pertinax.*

Voy. *Anabolicum.*

*Septime Sévère, Caracalla, Geta.*

1-3. Sans légende. Têtes de Septime-Sévère et de Caracalla affrontées. (Ficoroni, *Piombi antichi*, I, pl. 4, nº 9-10. Garrucci, *Piombi Altieri*, pl. IV, nºs 7.) Forme 4.

4. « *Capita Severi et filiorum* ». (*Ephemeris epigraphica*, t. VII, p. 318, nº 202 *b*. Cf. plomb avec inscription : AVGG *Augustorum duorum. Ibidem*, t. IV, p. 209, nº 706.) Forme 4.

5. Voy. *Anabolicum.*

6. Sans légende. Têtes de Caracalla et de Geta affrontées. (Ficoroni, *Piombi antichi*, I, pl. 4, nº 11.) Forme 4.

*Élagabale.*

//////ΛΚΙΒΙΑΔΟΥ ΔΟΚΙΜΑCΙΑ = Ἀ]λκιϐιάδου δοκιμασία. Tête d'Élagabale, à droite. (Garrucci, *Piombi scritti*, pp. 80-81.) Un exemplaire dans la collection Martinetti, à Rome. Forme 6.

*Alexandre Sévère.*

ΑΥΤΚΜ·ΑΥΡ·CЄΒ·ΑΛЄΞΑΝΔΡΟC = Αὐτ(οκράτωρ) Κ(αῖσαρ) Μ. Αὐρ(ήλιος) σεβ(αστὸς) Ἀλέξανδρος. Buste d'Alexandre Sévère drapé et lauré, à droite. (Garrucci, *Piombi scritti*, p. 81. Probablement le même dans : Ficoroni, *Piombi antichi*, I, pl. 4, nº 13.) Forme 6

*Julie Mammée.*

/////////////IVLIA///////////// Tête de Julie Mammée. (Stieglitz, *Archaeologische Unterhaltungen*, pl. II. p. 143.) Forme 6.

*Trajan Dèce.*

Voy. *Annona.*

*Gallien, Valérien, Salonin et Q. Julius Gallienus* (?)

VOLTVS DDNN AVG ET CAESS. Buste de Julius Gallienus et de Salonin superposés, de face, accostés de ceux de Gallien, à gauche, et Valérien, à droite, de profil. (Garruci, *Piombi Altieri*, pl. IV, nº 5, p. 55.) Forme 6.

*Claude le Gothique.*

DIVO CLAVDIO. Tête laurée, radiée, de l'empereur, à droite. (Garrucci, *Piombi Altieri*, pl. III, nº 13.) Forme 6.

*Constantin et Crispus.*

1-2. CONSTANTINVS PAVG. Tête de l'empereur laurée. (*Ephemeris epigraphica*, t. VII, p. 346, nº 1149. Roach Smith, *Collectanea antiqua*, t. VI, 120.) Trouvé à Richborough en Angleterre. Forme 3 *a*.

3. Même légende, même tête. (Haverfield, *Archaeological Journal*, 1890, t. XLVII, p. 233.) Trouvé à Trèves. Forme 3 *b* (?)

4. CRISPVS NOBC = *Crispus nob(ilissimus) C(aesar)*. Tête de Crispus. (Haverfield, *Ibidem.*) Trouvé à Rheinzabern en Allemagne. Forme 3.

5. CRISPVS////////////. Tête de Crispus. (Haverfield, *Ibidem.*) Trouvé à Trèves. Forme 3.

6. Tête de Constantin. ℟. Têtes de Constantin et de Crispus affrontées. (Ficoroni, *Piombi antichi*, I, pl. 5, nº 1.) Forme 3.

7. Deux têtes du temps de Constantin. (*Ephemeris epigraphica*, III, p. 318, nº 202 *d.*) Forme 3.

*Arcadius, Honorius et Théodose II.*

Buste d'empereur drapé, imberbe, de face, accosté de deux Victoires soutenant une couronne au-dessus de sa tête. A gauche et à droite, deux bustes diadémés, drapés, de profil, tournés vers le buste central (fig. 1). Probablement Arcadius, Honorius et Théodose II [1]. Collection Feuardent. Diamètre du sceau : 13-17 mm. Forme 3 *b*.

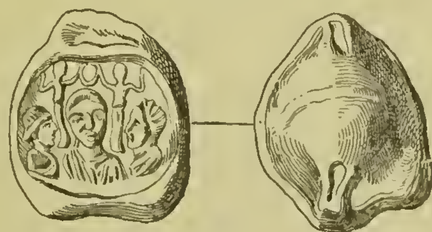


Fig. 1.

Outre ces plombs appartenant à des empereurs déterminés, il existe une quantité assez grande de plombs de

1. Voy. Sabatier, *Description générale des monnaies byzantines*, t. I, pl. III, nºˢ 4 et 5. Au temps de Justinien appartient, selon Roach Smith (*Collectanea antiqua*, t. VI, 1868, p. 120), un plomb portant trois bustes d'empereurs au droit, une Victoire de face tenant de chaque main une couronne, au revers (pl. XVII, 11). C'est probablement un sceau.

commerce de diverses formes qui ne portent que la légende AVG ou AVGG ou DN, DDNN, DDDNN. (Voy. Cagnat, *Étude sur les impôts indirects*, Paris 1882, p. 67, n° 2; Garrucci, *Piombi scritti*, p. 75; *Ephemeris epigraphica*, t. IV, p. 209, n° 706.) J'en ai vu plusieurs exemplaires dans diverses collections, entre autres dans celle de M. Abel Farges, à Constantine, trouvés dans les gorges du Rummel.

## MAGISTRATS ET FONCTIONNAIRES

Nous ne connaissons que trois plombs de cette classe, et encore le troisième n'est peut-être pas un plomb commercial; les indications de l'éditeur ne suffisent pas à décider cette question.

1. Q IVNIVS BLAESVS PROCOS. (Garrucci, *Piombi scritti*, p. 76.) Forme 4 (?)

Q. Junius Blaesus fut proconsul d'Afrique en 20-21 après J.-C. (Voy. Pallu de Lessert, *Fastes des provinces africaines*, Paris, 1896, p. 105 et suiv.) Ce plomb n'y est pas noté.

2. M | VMBRI | PRIM | PROC | AF = *M. Umbri Prim*(*i*) *proc*(*onsulis*) *Af*(*ricae*). (Garrucci, *Piombi scritti*, p. 76.) Forme 5 (?)

M. Umbrius Primus Senecio Albinus, consul en 206 ap. J.-C. (Klein, *Fasti consulares*, p. 91.) Il n'est mentionné ni par Tissot (*Fastes de la province d'Afrique*), ni par Pallu de Lessert.

3. PHASIDIS AVG | LIB PROC | REG PARHAL = *Phasidis Aug*(*usti*) *lib*(*erti*) *proc*(*uratoris*) *reg*(*ionis*) *parhal*(*iae*), probablement procurateur des biens impériaux situés en

Syrie au bord de la mer. (Voy. Beaudouin-Pottier, *Bulletin de correspondance hellénique*, 1870, pp. 270-271.) Forme 5.

PLOMBS PORTANT DES NOMS DE VILLES

1. COLBER = *Col(oniae) Ber(ytensis)*. British Museum. Trouvé à Beyrouth en 1885. Quadrangulaire, 15 × 32 mm. traversé par un fil dans le sens de la largeur. Forme 5 *a*.

2. RVSICADE. Buste de femme personnifiant la ville.

Plusieurs exemplaires, toujours à la même légende, mais à des types divers sur lesquels nous reviendrons plus loin. Trouvés sur la plage de Philippeville, *C. I. L.*, VIII, 10484; republiés en mauvaises reproductions par Doublet et Gauckler (*Musée de Constantine*, Paris, 1892, pp. 49-50; voy. *Ibidem*, la bibliographie complète de ces monuments [1].) Forme 3 *a*.

3. TYPI///////. Tête de Cybèle tourelée. Τυρί[ων [2]. Musée de Lyon. Traversé par un fil pourpre. (Communication de M. Dissard.) Forme 4.

4. COL-NICA/////. Buste de femme, à droite. (Catalogue, n° 21.) Forme 4.

Il est certain que nous avons affaire à un plomb d'une colonie; est-ce Nica(ea)? Nous n'osons pas l'affirmer, encore moins l'attribuer, à une des villes de ce nom.

5. Nous ne pouvons que signaler une fois de plus, d'après la description sommaire de M. Cagnat (*Impôts*

1. Outre les exemplaires du Musée de Constantine, nous en avons trouvé deux dans la Collection Vital, à Constantine et deux autres dans celle de M. Feuardent, à Paris.

2. Nous ne mentionnons ce plomb que pour être complet, n'ayant pas eu le temps de l'étudier comme il mériterait de l'être.

*indirects*, p. 67), les plombs si intéressants de la collection Récamier, trouvés dans la Saône, qui restent toujours inédits et dont quelques-uns portent des noms de villes de la Gaule et d'autres pays : *Alexandria*, *Annapolis*, *Augusta Treverorum*, *Cularo*, *Vienna*. Plusieurs appartiennent sûrement à la ville de Lyon. (Cagnat, n[os] 5 et 7.)

6. Nous mentionnons ici deux plombs de Constantinople, qui n'entrent pas à proprement parler dans le cadre de notre travail :

*a*) Buste diadémé, de face, accosté de deux croisettes, le diadème muni de pendants. Sous le buste, KON. (Catalogue, n° 20.)

*b*) Tête de face, diadémée, accostée de deux croisettes. ℟. Croix accostée des deux lettres T-K. En haut, à gauche, un astre (fig. 2). Coll. Feuardent. Forme 4.



Fig. 2.

PLOMBS MILITAIRES

Dans plusieurs villes d'Angleterre, comme à Chester (Cilurnum), Brough (Bremenium), Southschields, Felixtow, Richborough, etc., on a trouvé, et on trouve encore actuellement, des quantités assez grandes de plombs de commerce [1]. Ils ont presque toujours la forme 3 *b*, parfois la forme 5 *a* et portent une empreinte ou sur une face, ou,

1. Voy. *C.I.L.*, VII, 1269 et p. 313, *Ephemeris epigraphica*, III, p. 144 et p. 318, n° 202 ; IV, p. 209, n° 706 ; VII, pp. 346-347. Roach Smith, *Collectanea antiqua*, III, p. 117 et pl. 32 ; VI, p. 117, pl. 16-17. Haverfield, *Archaeological Journal*, 1890 (t. 47), p. 233, pour ne citer que les publications les plus importantes.

plus souvent, sur les deux faces. La plupart sont marqués de noms de particuliers et ne présentent pas grand intérêt, car les noms sont en abrégé et incompréhensibles pour la plupart ; mais quelques-uns sont d'un grand intérêt : ceux qui présentent les noms de différents corps militaires stationnant en Angleterre. Ces noms déterminent aussi la série chronologiquement : d'après M. Hübner (*Eph. ep.*, III, p. 145), les troupes mentionnées stationnaient en Bretagne à partir de la seconde moitié du IIIe siècle.

Le plus souvent, le nom du corps d'occupation est accompagné d'un nom d'homme presque toujours abrégé.

Quoique abrégé, on voit que ce sont des noms de soldats romanisés ou non [1].

Les corps mentionnés sont les suivants :

*Legio II. C.I.L.*, VII, 1269, 1-2. Cf. Smith, *Collectanea antiqua*, t. VI, pl. 16, nº 14. L'aigle, à droite, la tête retournée, tenant une couronne dans son bec.

*Cohors II Nerviorum. C.I.L.*, VII, 1269, nos 3, 5-8; p. 313, nos 32 et 38. Cf. Roach Smith, t. VI, pl. 16, nº 12 : CII et sans revers.

*Cohors V Gallorum. Eph. ep.*, IV, p. 206, nº 706 *c*, *d*.

*Cohors VI Tracum. C.I.L.*, VII, 1269, nos 10, 11 ; p. 313, nº 36. *Eph. ep.*, III, p. 144, nº 5 ; *Ibid.*, p. 318, nº 202 *c*.

*Ala Sebosiana. Eph. ep.*, III, p. 144, nº 43.

1. Voy. le *Val(erius ?) dec(urio)*, *Eph. ep.*, III, p. 144, nº 43 (cf. p. 318, nº 202a) ; *Ael(ius)*, *Comini(u)s (?) C.I.L.*, VII, 1269, nº 5 ; cf. nº 3 et p. 313, nº 32 ; *Mucad...*, *C.I.L.*, VII, 1269, n. 17 ; cf. les noms celtiques *Mucapor* et sembl. ; *Zabd...*, avec un signe palmyrénien au-dessous (nom palmyrénien commun se retrouvant par exemple sous un buste palmyrénien du British Museum). Le plomb à la légende *Ael(ius) Comini(u)s* porte au droit CIIΛE / VIO ; comme les autres du même personnage sont marqués du nom de la *c(ohors) II Ner(viorum)*, nous n'avons pas de doute que l'Λ de la première ligne ne soit un N mal lu, et que devant le V de la seconde ligne on doive suppléer R, ce qui donnera *c(ohors) II [N]e[r]vio(rum)*.

*Ala Sabiniana* (?) *Eph. ep.*, IV, p. 209, n° 706 *a*. Cf. III, p. 318, n° 202 *r*.

Tous ces corps sont mentionnés comme stationnés en Bretagne par d'autres monuments.

*Cohors VII Tr(acum)*, *C.I.L.*, VII, 1269, 9; 12-13-14-16-17 (n^os^ 12 et 13 donnent CVII sans TR).

*Cohors VIII R(aetorum?)*[1]. *C.I.L.*, VII, 1269, 19 (CVIII sans R, n^os^ 18 et 19, p. 313).

*Al(a) X S...(?) C.I.L.*, VII, 1269, p. 313, n° 34.

Les trois derniers corps ne se retrouvent pas sur d'autres monuments de la Bretagne.

Quant à la destination de ces plombs, on a émis deux hypothèses. M. Roach Smith (*Collectanea antiqua*, VI, p. 117), et M. Haverfield (*Archaeological Journal*, *l. c.*) se prononcent pour la destination commerciale. Une autre hypothèse a été proposé par M. Coote [2] et a reçu l'approbation de M. Hübner.

Nos plombs seraient les « *signacula plumbea* » que les soldats recevaient lors du serment[3]. Cette hypothèse est sûrement fausse et très facile à réfuter.

1. La forme de nos plombs est la forme la plus répandue des plombs de commerce de l'époque romaine; les *signacula militiae* avaient sans doute la forme des amu-

1. La *cohors VIII Raetorum* était stationnée au Ier et IIe siècle en Pannonie et Dacie, de même que la *VI Thracum* (v. *C.I.L.*, III, *Suppl.*, *Dipl. milit.*, n^os^ 13, 16, 17 et 37; *ibid.*, n^os^ 16, 17 et 70).

2. *Transactions of the London and Middleton archaeological Society*, IV (1873), p. 50 sqq. ; je ne connais son article que par des comptes rendus et citations (voy. *Revue archéol.*, 1874, t. II, p. 134; Hübner, *Eph. ep.*, III, p. 144; *Proceedings of the Society of Antiquaries*, t. XIV (1891), p. 52).

3. Voy. *Passio S. Maximiliani*, *Acta martyrum*, éd. Ruinart (Vérone, 1751), p. 263. Déjà Minervini, *Bulletino di archeologia Napolitana*, 1860, p. 7, cherchait ces *signacula* parmi les plombs connus. Ces « médailles d'identité » sont en usage dans les armées actuelles pendant la guerre. Elles ont pour but d'identifier les corps mutilés. Le rôle des *signacula militiae* était probablement le même.

lettes de plomb — minces rondelles munies d'une bélière — forme qui est de tous les temps et qui existe encore de nos jours pour les images de dévotion qu'on porte au cou [1]. C'est une médaille de ce genre, avec la représentation du Christ ou une croix, qu'avait le soldat chrétien dont parle le *Passio S. Maximiliani* : « *jam habeo signum Christi Dei mei.* »

2. Nous avons parfois deux ou trois exemplaires du même plomb et avec le même nom [2], ce qui reste incompréhensible avec l'explication de Coote.

3. La grande masse des plombs n'a aucun rapport avec l'armée et n'est signée que de noms de particuliers.

Il nous paraît inutile de produire d'autres arguments.

Donc, il n'y a pas de doute que l'opinion de MM. Roach Smith et Haverfield soit la seule admissible. Mais ces deux savants se sont contentés de l'émettre sans préciser et sans expliquer le rapprochement du nom d'un soldat, avec l'indication de la cohorte ou d'un autre détachement. Nous tâcherons de le faire.

Mais d'abord, cherchons s'il n'existe pas de monuments analogues dans d'autres pays.

Ce sont encore les richesses des collections lyonnaises qui nous viennent en aide.

Il existe parmi les plombs lyonnais une série marquée de noms des légions stationnées à Lyon (voy. Cagnat, *l. c.*). Selon M. Dissard, qui en a recueilli une grande quantité, toutes les troupes qui se succédèrent à Lyon y sont mentionnées. Nous retrouvons donc en Gaule la même catégorie de monuments qu'en Bretagne. Que ces plombs n'étaient pas appendus aux actes, mais sûrement aux

1. Cf. de Rossi, *Bulletino di archeologia cristiana*, 1869.

2. Voy. *C.I.L.*, VII, 1269, n[os] 3 et 5 et 32 ; *C.I.L.*, VII, 1269, 11, et *Eph. ep.*, III, p. 144, n° 45 ; *C.I.L.*, VII, 1269, 15, et *Eph. ep.*, III, p. 144, n° 44 et autres.

divers envois, cela est démontré avec certitude par leur forme (4 *a*) et par les remarques que nous avons faites sur le mode de sceller les lettres sous le haut empire.

Cet usage commercial est confirmé encore par la légende d'un des plombs de la légion II (*C.I.L.*, VII, 1269, 1), trouvé en Angleterre : il porte, au droit, la légende EXR, au ℟., LEG II, ce qui probablement veut dire *ex r*(*atione*) *leg*(*ionis*) *II* (même légende probablement, *C.I.L.*, VII, 1269, 2, mais au droit il ne reste qu'un X).

Le mode d'organisation de l'administration financière d'une légion est très imparfaitement connu. On pourrait supposer que c'était la *ratio castrensis* et ses employés résidant auprès de chaque corps qui y présidaient [1]; mais la plupart des inscriptions mentionnant la *ratio castrensis* ne sont aucunement en rapport avec l'administration financière des troupes et parlent tous de l'administration de la cour impériale, comme l'a si bien démontré M. Hirschfeld [2].

Une confirmation de cette hypothèse de Hirschfeld est donnée, croyons-nous, par une série de plombs trouvés également à Lyon et appartenant à la collection de M. Récamier. Ils portent l'effigie des empereurs du Ier au IIIe siècle (les inscriptions de la *ratio castrensis* sont de la même époque) accostée des lettres R—C (v. Cagnat, *l. c.*), ce qui peut être considéré comme l'abréviation de *r*(*ationis*) *c*(*astrensis*) [3].

La trouvaille de ces plombs, à Lyon, n'a rien d'étrange : Lyon était une seconde capitale de l'Empire romain et rivalisait d'importance avec Carthage ; ce rôle considérable

1. Un détachement de la *ratio castrensis* au camp de Lambèse, voy. *C.I.L.*, VIII, 2072 et 3288.

2. *Untersuchungen auf dem Gebiete* etc., p. 195, suiv.

3. Cf. aussi Garrucci, *Piombi Altieri*, pl. III, nº 19.

est déjà attesté par la présence des cohortes urbaines dans ces deux villes, fait qui les rapproche de la capitale [1]. Aussi n'y a-t-il rien de surprenant qu'à Lyon, comme à Carthage [2], nous trouvions un bureau de l'administration centrale de la cour. Le même fait est attesté par la trouvaille des plombs de l'*anabolicum* à Lyon : l'*anabolicum* était une redevance due directement à la personne de l'empereur [3] et à sa capitale. Il est naturel qu'une partie de cette redevance en nature ait été envoyée par les empereurs pour les besoins des annexes de la cour et des capitales secondaires.

Donc, il n'y a pas de doute que la *ratio castrensis* administrait la cour.

Mais il n'est pas possible de nier comme l'a fait M. Hirschfeld, toute relation entre l'armée et la *ratio castrensis*. C'est la cour impériale, comme étant celle du chef de l'armée, qui est administrée par la *ratio castrensis* [4] et ce fait est confirmé par un plomb très intéressant du Cabinet des Médailles de Londres, de provenance incertaine (fig. 3).

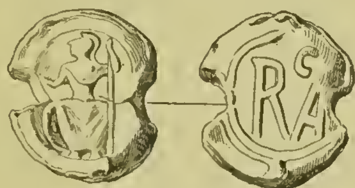


Fig. 3.

RAC = *ra(tionis) c(astrensis)*? ℟. Minerve casquée assise,

1. Mommsen, *Ephemeris epigraphica*, pp. 118-120; O. Hirschfeld, *Sitzungsberichte der Wiener Akademie*, 1884, p. 240. Cf. *Sitzungsberichte der Berliner Akademie*, 1891, p. 860.
2. Voy. *C.I.L.*, VIII, suppl., 12609, cf. 12640, et Mommsen, *Eph. ep.*, V, p. 117.
3. Ce qui explique qu'elle seule est mentionnée dans l'édit de *Tib. Julius Alexander*, *C.I.Gr.*, III, 4957. Cf. Bruns, *Fontes*, p. 235 et n° 2; *Mittheilungen des römischen Instituts*, 1896, p. 319.
4. Voy. Mommsen, *Hermes*, 25, p. 242; *Staatsrecht*, 2³, p. 807, n. 2; G. de Sanctis, *Dizionario epigraphico*, t. II, p. 139.

à gauche, s'appuyant de la main droite sur son bouclier, de la gauche sur sa lance.

Comme chef de l'armée, l'empereur a sa garde, sa garde-robe, ses résidences dans diverses villes et camps de l'empire, et c'est cette partie de l'administration de la cour qui est séparée sous le nom de la *ratio castrensis*.

Rien d'étonnant, comme nous l'avons démontré ci-dessus, qu'on trouve des départements de cette *ratio* à Lyon, à Carthage, même à Lambèse.

Ce n'est donc pas la *ratio castrensis* qui administrait les finances d'une légion, c'est probablement le préfet du camp [1] et sa chancellerie, le *commentariensis* et les *librarii* (voy. Cagnat, *op. cit.*, p. 189). Il serait très intéressant de constater si les noms qui se trouvent, d'après la communication de M. Dissard, sur les plombs des légions trouvés à Lyon, sont ou ne sont pas ceux du *praefectus* et de ses employés.

Mais c'est une tâche que nous laissons à M. Dissard, qui, espérons-le, ne tardera pas à communiquer au monde savant les trésors recueillis par lui.

Différente était l'administration des troupes auxiliaires.

Revenons à nos plombs de Bretagne. Nous avons dit déjà qu'ils réunissent la mention d'un corps auxiliaire avec le nom d'un soldat. On pourrait penser, en comparant la masse des plombs de particuliers trouvés ensemble avec nos monuments, que nous avons affaire à une entreprise privée des soldats exerçant le commerce pour leur compte.

Hypothèse inadmissible; nous avons des prescriptions nettes et précises interdisant aux soldats toute sorte

1. *Praefectus castrorum* : Voy. Vegetius, II, 10; Wilmanns, *Ephemeris epigraphica*, I, 82 sqq.; Cagnat, *L'armée romaine d'Afrique*, Paris, 1892, p. 182 sqq.

d'affaires : commerce, location, même acquisition des terres dans les pays où ils étaient stationnés[1]. Donc, il ne reste qu'à supposer que c'est pour le compte de la cohorte ou de l'*ala* qu'ils envoyaient les marchandises, vivres, etc. qu'ils scellaient de leur sceau uni à celui de la cohorte. Qui étaient ces militaires, des officiers ou des soldats? Les noms souvent barbares font plutôt penser à des soldats : une fois nous avons un dec(urio) et encore ici la lecture n'est pas tout à fait certaine (voy. *Eph. ep.*, III, p. 144, n. 43)[2].

## PLOMBS DES PARTICULIERS

Nous nous bornerons à indiquer les publications que nous connaissons, car il n'y a rien à dire sur cette classe de nos monuments; la forme est presque toujours 2 ou 4.

*Italia* : Garrucci, *Piombi scritti*, p. 73, 74. *Catalogue*, n$^{os}$ 22-31. — *Gallia* : Cagnat, *l. c.* — *Britannia* : *C.I.L.*, VII, 1269, n$^{os}$ 20-31, 34, 35, 37, 40 (p. 313); *Eph. ep.*, t. III, p. 144, n$^{os}$ 41, 42, 46; p. 318, n° 282 *a*; t. IV, p. 209, n$^{os}$ 106 *e*, *f*, *g*; VII, p. 345, 347 *a*, *b*. — *Germania* : *Jahrbücher des Vereins der Alterthumsfreunde*, Heft 45, p. 73. Cf. *Die archaeologischen Sammlungen des Hessischen Museums*. Darmstadt, 1897, p. 67, n° 8 (trouvé à Mayence). — *Illyricum* : *C.I.L.*, III, 12018. — *Africa* : *C.I.L.*, VIII, 10484[3]. — *Aegyptus* : Mowat, *l. c.*, n. 8, 9, 10.

1. Voy. Cod. Just. XII, 34; XII, 35, 15 (a. 458); Dig. 49, 16, 9; Cod. Just. 4, 65, 31 (a. 458).

2. Notons que, d'après une inscription de Bretagne (*C.I.L* VII, 458), le commandant du corps auxiliaire était aidé dans l'administration financière par un *actarius* (v. Cagnat, *L'armée romaine d'Afrique*, p. 257).

3. Cf. Héron de Villefosse, *Bulletin de la Société des antiquaires de France*, 1882, p. 273 (trouvé à Khenchela, ant. Mascula).

Nous saisissons l'occasion de publier quelques plombs inédits de cette classe. Le plus intéressant est un plomb du Cabinet des Médailles de Marseille provenant, d'après la représentation, d'Égypte.


Fig. 4.

1. Têtes d'Isis avec son ornement sur la tête et du Nil (on ne voit que la partie antérieure), affrontées; entre elles T | ꓘ | ꓘ (fig. 4). Oblong traversé de deux fils. D. 17×20 mm. Forme 3.

Les mêmes types se retrouvent sur une monnaie d'Alexandrie de l'empereur Antonin[1]. Les trois lettres sont peut-être les initiales du nom du possesseur qui alors devait être un Romain[2].

2. LATINA. D. 15×28 mm. British Museum. Forme 4 *a*.

3. ΩΚЄ | ΑΝΙ. British Museum. Forme 2 *a*.

4. VALER/////—EVNC//////////// = *Valer*[*i*] *Euno*..... British Museum. Forme 2 *a*.

5. SCEM//////. British Museum. Forme 2 *a*.

Nous avons réservé jusqu'ici l'importante question, plusieurs fois soulevée[3], de l'existence des plombs de douane. Parmi les plombs que nous avons décrits, il n'y a que deux classes qui pourraient être considérées comme des plombs de douane : la classe des plombs aux effigies des empereurs et les plombs marqués de noms de villes. Il n'est pas possible que la première de ces classes

1. Feuardent, *Collection Demetrio*, n. 1931 (pl. XXIII).
2. Nous avons pensé un instant à Τ(ραιανοῦ) κ(υρίου) Κ(αίσαρος), mais l'abréviation serait trop inusitée.
3. V. Cagnat, *Étude sur les impôts indirects*, *l. c.*; Vigié, *Des douanes dans l'empire romain*, Paris, 1884, p. 85; Thibault, *Les douanes chez les Romains*, Paris, 1888, p. 63. Cf. Domaszewski, *Archæologisch-epigraphische Mittheilungen aus Oesterreich*, XIII, p. 140.

contienne des plombs de douane, ce qui est assez démontré par les plombs des marbres et ceux des diverses administrations : on les apposait pour marquer que la marchandise expédiée appartenait à l'empereur ou à une branche de l'administration impériale ; rien ne nous autorise à penser que les employés des *conductores* des droits de douane avaient le droit d'user de l'effigie de l'empereur [1].

Il en est autrement des plombs portant des noms de villes. Pour les plombs de la Gaule nous n'avons qu'à répéter ce qu'en a dit Thibault : « les plombs trouvés dans la Saône avaient été... apposés aux bureaux de la frontière des Gaules sur des ballots ou chargements expédiés à Lyon », en le réduisant aux plombs signés des noms de stations douanières. C'était un transit de la frontière jusqu'à la ville de destination [2]. Les villes d'Augusta Treverorum, Vienna et Cularo doivent donc être considérées comme autant de stations de douane, ce qui, pour Cularo (Grenoble) nous est attesté par d'autres monuments [3].

Une série très intéressante est constituée par les plombs trouvés à Rusicade (Philippeville) en Afrique. Nous avons eu occasion de les étudier au Musée de Constantine qui en possède la plus riche série ; en outre, nous en avons ren-

1. Nous avons des plombs qui remontent aux temps où le système de location des droits de douane était encore en vigueur (Domitien, Trajan, Antonin, M. Aurèle) et ces plombs ne diffèrent en rien des plombs postérieurs. Voy. notre article dans les *Archæologisch-epigraphische Mittheilungen aus Oesterreich*, t. XIX, p. 127 et suiv.

2. Il est peut-être encore plus vraisemblable de supposer que les plombs étaient apposés pour marquer que les droits de douane étaient déjà payés, non qu'ils devaient être payés à Lyon. Nous verrons que c'est la seule explication possible pour les plombs d'Afrique.

3. *C.I.L.*, XII, 2227. Le plomb portant le nom de la ville d'Alexandrie nous indique par exemple l'existence d'un transit d'une frontière de l'empire jusqu'à l'autre niée par Thibault. Malheureusement, on ne peut rien dire à ce sujet jusqu'à ce que ces précieux monuments soient enfin publiés.

contré des exemplaires dans plusieurs autres collections. Cette étude nous a mené à répartir ces plombs en trois catégories distinctes :

1. RVSICADE. Buste de femme, à droite, la tête surmontée d'un croissant portant la coiffure des impératrices de la première moitié du III^e siècle (fig. 5 [1]).
Diam. du sceau : 15 mm. Forme 3 *a*.




Fig. 5.



Fig. 6.



Fig. 7.

2. RVSICADE. Buste de femme, à droite, portant la coiffure des impératrices de la seconde moitié du III^e siècle (Otacilie, Etruscille, Salonine); travail plus grossier, les tresses des cheveux ne sont pas même indiquées et on pourrait croire la tête coiffée d'un casque, mais en étudiant la représentation attentivement, on voit que le prétendu casque n'est que la coiffure exécutée à gros traits. La légende manque sur quelques exemplaires (fig. 6). D. 15 mm. [2]. Forme 3 *a*.

3. Buste de femme casqué, à droite (fig. 7). D. 15 mm. [3]. Forme 1 ou 3 *a*.

1. Le plomb dessiné est le n° 326 de la collection de Constantine ; même type n^os 323, 324, 325, peut-être 327, 328. Pour la représentation comp. les monnaies de Julie Mammée, Cohen, t. IV, p. 491, n° 15, cf. n° 25 où l'impératrice est représentée avec un croissant derrière les épaules. Cf. Salonine, *ibid.*, t. V, p. 506, n^os 101, 102, 103 et autres.

2. Le plomb dessiné est le n° 332 de la collection. Même type n^os 329, 330 (avec légende) ; n^os 322, 329, 330, 331, 332 (sans légende ?) Les n^os 333, 334, 337 sont abîmés, sur le n° 338 on ne voit que la légende.

3. Forme 1, n^os 241, 343, 3^a, n. 360, époque probablement postérieure aux deux autres types.

Les bustes de nos plombs sont probablement la personnification de la ville Rusicade, comme on le peut conclure de l'ornement des têtes du 1er type, ornement se rencontrant très souvent en Afrique et appartenant à la Tanit phénicienne, Juno Caelestis de l'époque romaine.

Le fait de la trouvaille de ces plombs sur la plage de Philippeville, nous donne à penser que les marchandises étaient scellées au port, pour marquer qu'elles avaient acquitté les droits de douane perçus à Rusicade — au moins au vᵉ siècle — en partie pour la ville et probablement par la ville elle-même [1].

Supposer avec Thibault que nos plombs servaient à marquer les marchandises qui allaient à Rusicade n'est pas possible. Nul n'avait le droit d'apposer le sceau officiel de la ville, sinon la ville elle-même, et les représentations de nos plombs ont bien le caractère d'un sceau officiel.

Les autres plombs des villes comme celui de Bérytus, de Nicae(a?), de Tyr, ne formant pas série, ne peuvent être assignés à tel ou tel usage.

Les plombs de Constantinople appartiennent probablement à la douane située dans le détroit des Dardanelles à Abydos [2]. Peut-être pouvons-nous expliquer les abréviations Τ—Κ du second des plombs byzantins par Τ(ελώνιον) Κ(ονσταντινουπόλεως).

Rostovtsew.

(*A suivre.*)

1. Voy. *Novellae Valentiniani*, III, tit. 18, 1, 1 (ed. Haenel, Dessau, *C.I.L.*, VIII, p. 379).
2. Voy. *Athenische Mittheilungen*, 1879, p. 308 (Mordtmann); *Philologus*, 19, p. 495 (Dessau).

LE

# DUCAT VÉNITIEN EN ÉGYPTE

## SON INFLUENCE SUR LE MONNAYAGE DE L'OR DANS CE PAYS AU COMMENCEMENT DU XVe SIÈCLE

(*Suite*[1]).

---

Le sequin se répandit aussi en d'autres pays. Nous savons par El Fâsy[2] que l'on comptait en dinars *ifrantys* à la Mekke, en 815; et par Maqrizy[3] qu'au mois de Safar 808 « l'émir Nourouz fit proclamer à Damas..... que le change de l'ifranty serait de 25 dirhems » et ailleurs[4] : « L'ifranty..... avait envahi à notre époque, dans le courant de l'année 800, les principales villes du monde : le Caire, Misr (Fostât), tout le pays de Syrie, toutes les localités de Syrie (*sic!*), le Hidjaz, le Yémen, au point d'y devenir la monnaie courante. » Abou-l-Mahasen reproduit ce passage avec un léger changement[5] : « L'emploi dans le commerce du dînâr ifranty s'était généralisé à notre époque durant l'année 800 dans les principales villes du monde, comme le Caire, Misr (Fostât), les pays syriens, les principaux pays des Grecs (Roûm), les régions de l'Orient musulman (شرق), le Hidjâz, le Yémen, au point de

1. Voy. *Rev. Num.*, 1897, p. 373.
2. Taky el dyn el Fâsy, né en 775, mort en 832 Hég. Écrivit une *Chronique de la Mekke*, traduite par Wüstenfeld. Cf. Sauvaire, *Matériaux*, I, pp. 128 et 316-317.
3. Maqrizy, *Kitâb al Souloûk*, ms. 1728, fol. 52, v°.
4. Maqrizy, *Kitâb al Souloûk*, ms. 1727, fol. 371, r°. An 829, mois de Safar.
5. Abou-l-Mahasen, *al Noudjoûm al Zahirah*, ms. 1787, fol. 206, v°.

devenir la monnaie courante et la plus recherchée dans les transactions commerciales. »

Le sequin avait pourtant à lutter contre la réprobation dont il était l'objet de la part des gens pieux. Maqrizy[1] et Abou-l-Mahasen[2] ne manquent pas de noter qu'on y voyait « des marques de l'incroyance des Francs, marques réprouvées par la loi de l'Islâm[3] ». Il faut croire que les scrupules religieux cédèrent devant les raisons d'intérêt puisque l'ifranty devint, en peu de temps, la monnaie par excellence.

C'est qu'aussi l'usage en présentait un réel avantage. Alors, comme encore souvent de nos jours, on ne trafiquait en Orient qu'au poids, « même des pastèques », ce dont s'étonnait Frescobaldi. Un paiement en espèces ne se faisait qu'à l'aide de la balance ; les dinars mamlouks présentant entre eux des différences notables ; on réunissait, pour parfaire une somme, un nombre quelconque de pièces, on évaluait le tout en mithqâls, et on ajoutait, pour l'appoint, des fragments de dinar : *quetta's* ou *moqatta's*[4]. Ce procédé était long et peu commode. Avec l'ifranty, par contre, il suffisait de compter un *nombre* déterminé de pièces, puisque le poids d'une pièce était égal à celui d'une autre. Les auteurs arabes redisent sans cesse qu'on « s'en servait au nombre »[5], qu'on s'en servait à « la pièce »[6]. La vogue de l'ifranty tenait à la constance de son poids.

1. Maqrizy, *Kitâb al Souloûk*, ms. 1727, fol. 371, r°. An 829, mois de Safar.

2. Abou-l-Mahasen, *al Noudjoûm al Zahirah*, ms. 1787, fol. 206, v°.

3. Les deux historiens n'ont pas en vue les représentations figurées ; elles ne furent jamais interdites rigoureusement ; on en voit sur les monnaies ayyoubites, par exemple. Les « marques réprouvées » étaient probablement les petites croix qui marquent le commencement des légendes (cf. fig. 1).

4. Sur ces mots, voir Sauvaire, *Matériaux*, I, pp. 204-206.

5. Maqrizy, *Kitâb al Souloûk*, ms. 1728, fol. 71, v° ; fol. 151, r°.

6. Djauhary, *Nouzhat al Noufoûs* : الشخص الافلوري, I, 482, 491 ; II, pp. 114, 180, 233, etc.

Ce succès eut pour résultat de faire cesser à plusieurs reprises la frappe des dinars musulmans, ainsi que le déclarent Maqrizy [1] et Abou-l-Mahasen [2].

Pour remédier à cet état de choses, on résolut de décrier le dinar ifranty et de fabriquer en même temps des dinars qui pourraient entrer en concurrence avec lui. Une première réforme avorte; la deuxième, celle de Faradj, réussit en partie : sous les successeurs de Faradj, le monnayage nouveau se continue avec régularité, et la vogue de l'ifranty commence à décroître.

## II. — LE MONNAYAGE MUSULMAN

L'an 811, nous dit Maqrizy [3], « il circulait en Égypte quatre sortes de monnaies : l'or *haradjah*, le dinar *ifranty*, le dinar *sâlemy* et le dinar *nâsery* ; chaque espèce s'employait au nombre, exception faite pour l'or haradjah, dont on ne se servait qu'au poids ; le change de ces dînârs était variable. » Qu'étaient au juste ces monnaies?

Dinar *haradjah* [4] (الد ينار الهَرَجة) — c'était, au dire de Maqrizy [5], « la monnaie d'or de l'Islam ; elle était d'or pur sans alliage et de forme circulaire. Sur une des faces (on voyait) la profession de foi : « il n'y a de dieu que Dieu, et Mohammed est l'envoyé de Dieu ; » sur l'autre se trouvaient le nom du sultan, la date de l'émission, le nom de la ville où le dinar avait été frappé : le Caire, Damas ou Alexan-

1. Maqrizy, *Kitâb al Souloûk*, ms. 1728, fol. 102, r°, et ms. 1727, fol. 273, v°.
2. Abou-l-Mahasen, ms. 1787, fol. 129.
3. Maqrizy, *Kitâb al Souloûk*, ms. 1728, fol. 71, v°, mois de Dhou-l-Hidjdjah.
4. Ce mot, qui ne se trouve pas dans les dictionnaires, ni dans les *Matériaux* de Sauvaire, est vocalisé ainsi dans le *Kitâb al Souloûk*, ms. 1727, fol. 268, v°. M. Casanova propose, sous toutes réserves, d'y voir, employé abusivement, le terme persan هرچه, « tout ce que » dans le sens de « de poids quelconque, n'importe quel ».
5. Maqrizy, *Kitâb al Souloûk*, ms. 1727, fol. 290, r°, et ms. 1728, fol. 119, r°.

drie. Chaque sept mithqâls étaient du poids de dix dirhems. » Ce dinar ou mithqâl *haradjah*, appelé aussi *mesry* (égyptien) ou *estampillé* (مختوم), correspond aux pièces d'or de poids variable frappées par les Bahrites et les deux premiers Bordjites ; on ne s'en servait qu'au poids. Qalqashandy n'emploie pas ce terme ; Djauhary use alternativement des mots *haradjah* et *mesry* sans plus d'explications.

Dinar *ifranty*. — C'était, nous le savons, le sequin de Venise.

Dinar *sâlemy*. — Nous avons vu que, l'an 803, l'émir Ilbogha el Sâlemy « fit frapper des dînârs du poids d'un mithqâl destinés à faire disparaître de la circulation le dînâr ifranty ». Maqrizy, dans sa *Description de l'Égypte* [1], parle de cette émission dans les mêmes termes ; il dit ailleurs [2] : « le 20 Djoumadâ I de l'an 803, l'émir Ilbogha el Sâlemy ordonna de frapper des dînârs d'un poids reconnu tel que chaque dînâr fut égal à un mithqâl ; il décréta la suppression de l'emploi, dans les transactions commerciales, des dinars à effigies ; en suite de quoi, l'on émit le dinar sâlemy ; on s'en servait au nombre ; on y avait gravé le coin de l'Islâm. » En 811, on se servait encore du dinar sâlemy, toujours au nombre [3]. En 813, mois de Dhou-l-Hidjdja [4], « on supprima le dînâr sâlemy qu'avait frappé l'émir Ilbogha el Sâlemy aux jours de son administration ; on s'en servait au nombre et non au poids ; il ne pesait pas un mithqâl et un quart de mithqâl [5] ; il était au

1. Maqrizy, *Description de l'Égypte*, II, p. 202, d'après Sauvaire, *Matériaux*, I, p. 165.
2. Maqrizy, *Kitâb al Souloûk*, ms. 1728, fol. 25, r°.
3. Maqrizy, *Kitâb al Souloûk*, ms. 1728, fol. 71, v°.
4. Maqrizy, *Kitâb al Souloûk*, ms. 1728, fol. 89, r°.
5. Le copiste a probablement omis une ligne ; les affirmations qui suivent de Djauhary et de Qalqashandy permettent cette supposition.

coin de l'Islâm ; on le jugea bon et il eut cours ». Pour le faire disparaître, Faradj ordonna une nouvelle émission de dinars naserys. On lit dans Djauhary [1] : « Quant à l'or qu'avait émis El Sàlémy aux jours de son administration, il disparut complètement ; il avait été en faveur auprès du public ; on en avait fabriqué d'un mithqâl, de deux mithqâls, d'un demi et d'un quart de mithqâl. » Et dans Qalqashandy [2] : « Plus tard, l'émir Ilbogha el Sâlemy [3], ostadâr du royaume pendant le règne d'El Nâser Faradj, fils de Barqouq, frappa des dinars pesant chacun un mithqâl ; ils portaient au milieu un cercle dans lequel était inscrit le mot Faradj. Il y en avait parfois dont le poids était égal à un mithqâl et demi ou à deux mithqâls ; quelquefois ils ne pesaient qu'un demi ou un quart de mithqâl. Mais le plus généralement le poids de ces pièces était faible comme si cet affaiblissement était pratiqué pour compenser les frais du monnayage [4]. » Il ressort de ces passages que, théoriquement, les dinars sàlemys devaient être d'un poids constant ; il en fut peut-être ainsi, en réalité, quelque temps ; mais l'on revint bientôt à l'ancien mode de frapper des dinars de poids variable. La vogue de l'ifranty ne fut nullement diminuée ; une réforme plus sérieuse était nécessaire.

Ces dinars portaient, selon Qalqashandy, le mot Faradj inscrit dans un cercle ; cette description est confirmée par un passage de Soyouty relevé par Sauvaire [5] : il faut noter que Soyouty nomme les monnaies en question des

1. Djauhary, *Nouzhat al Nofoûs*, pp. 570-571.

2. Trad. Wüstenfeld, p. 143, et trad. Sauvaire, p. 95, dans le paragraphe relatif aux « monnaies dont on se sert au poids ».

3. Wüstenfeld : « Ietbogha el Sa'î ». C'est une erreur du copiste ou du traducteur qui s'explique aisément : يلبغا السالمى se transforme facilement en يتبغا الساعى

4. Cette explication ne se trouve pas dans la traduction de Wüstenfeld.

5. Sauvaire, *Matériaux*, I, p. 239.

dinars *nâserys*, ce qui n'a rien de surprenant puisqu'elles étaient au nom d'El Nâser Faradj, qui seul avait droit à la *sekkah* (inscription du nom sur les monnaies).

Dinar *nâsery*. — Le texte de Maqrizy, cité par Sauvaire [1], nous apprend seulement que ces dinars « n'étaient pas purs » ; dans le *Kitab al Souloûk* [2] Maqrizy nous dit que, en 811, « le sultan fit frapper des monnaies d'or ; on devait s'en servir au nombre et non au poids ; elles étaient du poids de l'ifranty à effigies ; elles furent connues sous le nom de dinars nâserys. » En 813 [3], afin de supprimer le dinar sâlemy, on augmenta la frappe des dinars nâserys « qui étaient sur le modèle, en poids, de l'ifranty... ils eurent cours au même taux que celui-ci ». Au commencement de l'an 817 [4], les dinars nâserys étaient les plus nombreux de tous.

En 818, au mois de Safar [5], on se mit à fondre les dinars nâserys : « chacun d'eux pesait 19 qirâts de 24 qirâts (au mithqâl) ; l'or en était au-dessous du titre légal (حطيت) ; » le sultan (El Mouyyed Sheikh) ordonna « de n'accepter les dinars nâserys qu'au poids ». A partir de ce moment, les ordonnances sont nombreuses [6] qui défendent l'usage des dinars nâserys ; vers 820, ils ont disparu de la circulation.

D'après Djauhary [7], « le nâsery avait été émis par l'émir

1. Sauvaire, *Matériaux*, I, p. 238, cite Maqrizy, *Description de l'Égypte*, I, p. 110.
2. Maqrizy, *Kitâb al Souloûk*, ms. 1728, fol. 71, v°.
3. Maqrizy, *Kitâb al Souloûk*, fol. 89, r°.
4. Maqrizy, *Kitâb al Souloûk*, ms. 1728, fol. 114, r°, et ms. 1727, fol. 285, r°.
5. Maqrizy, *Kitâb al Souloûk*, ms. 1728, fol. 119, r°, et ms. 1727, fol. 290, r°.
6. Maqrizy, *Kitâb al Souloûk*. Par exemple, en 818, Rabi I (ms. 1728, fol. 120, v°, et ms. 1727, fol. 291, r°) ; 818, Djoumada I (ms. 1728, fol. 122, v°, et ms. 1727, fol. 292, v°) ; 818, Dhou-l-Hidjdja (ms. 1728, fol. 127, r°, et ms. 1727, fol. 297, r°) ; 819, Rabi II (ms. 1728, fol. 131, r°, et ms. 1727, fol. 300, v°) ; 819, Djoumada II (ms. 1728, fol. 131, v°, et ms., 1727, fol. 301, v°) ; 820, Djoumada I (ms. 1728, fol. 138, v°, et ms. 1727, fol. 308, v°).
7. Djauhary, *Nouzhat-el-Nofoûs*, pp. 570-571.

Djemâl el dyn Yousouf el Baryd, ostadâr du Sultan. Il était du même poids que l'ifranty ; mais ce dernier était plus[1]..... La première frappe du nâsery se fit en 811 ; il eut un cours égal à celui de l'ifranty ; mais les gens préféraient les oufloûrys aux nâserys..... de la bonté de leur or. » Voici ce que nous apprend Qalqashandy[2] : « Je dis : ensuite El Nâser Faradj, fils de Barkouk, frappa des dinars de même poids que les florins ci-dessus mentionnés. L'une des faces porte : « il n'y a de dieu que Dieu ; Mohamed est l'envoyé de Dieu » ; et l'autre le nom du sultan. Au milieu (du revers) est..... [3] entre deux lignes. Ces pièces furent connues sous le nom de Naseriyah. Le nombre en fut très grand ; ils furent employés dans la plupart des transactions. Toutefois, on leur donnait une valeur inférieure à celle des florins ; (cette valeur était de) dix derhams ». Wüstenfeld traduit avec plus de précision : « mais ils sont inférieurs en bonté au dinar ifranty de près de 10 dirhems. »

Faradj eut pour successeur (815 = 1412) le khalife El Mosta'in Billah Abou-l-Fadhl el Abbâs. Maqrizy ne dit rien du monnayage de ce prince, mais Qalqashandy nous apprend[4] que ses dinars furent identiques à ceux de

1. Il y a ضيق dans la copie de M. Casanova.

2. Qalqashandy, Wûstenfeld, p. 144 et Sauvaire, p. 96.

3. Dans le ms. de Gotha, il y a سقط متصيد, que Wüstenfeld traduit par « oiseau de proie » et Sauvaire par « corbeille de pêcheur ? » en remplaçant سقط par سفط. Le ms d'Oxford a سفط مستطيل ; Sauvaire traduit par « corbeille allongée », Nous avons affaire, sans aucun doute, à des fautes de copistes. Il faut peut-être lire, avec M. Casanova : سمط مستطيل. La racine سمط engendre des mots ayant le sens de « nappe, courroie ». On peut donc croire à l'emploi d'un terme technique, analogue à la « fasce » héraldique, et qui désignerait la « bande allongée » comprise entre deux traits et portant la titulature (cf. fig. 3). C'est ce qu'en terme d'architecture on nomme un *bandeau* طراز et probablement, en terme de blason, une *nappe* سمط

4. Qalqaschandy, trad. Wüstenfeld, p. 144, et Sauvaire, p. 96.

Faradj. « On n'y changea que l'empreinte, qui reçut le nom du Commandeur des Croyants au lieu de celui du Sultan [1]. »

El Mouyyed Sheykh (815-824 = 1412-1421) fit retirer de la circulation et fondre les dinars nâserys et ifrantys pour en fabriquer des dinars *mouyyedys* [2].

Sur les règnes de Modhaffer Shehâb el dyn Ahmed, de El Dhaher Seyf el dyn T'at'ar, de El Sâleh Nâser el dyn Mohammed, qui régnèrent en 824 Hég. (1421 J.-C.), nous n'avons aucun renseignement monétaire.

Le sultan El Achrâf Seyf el dyn Barsbây (825-841 = 1422-1438) fit proclamer à diverses reprises le retrait et la fonte des dinars ifrantys [3]; on en fabriquait des dinars *ashrâfys* « dont le poids était égal à celui de l'ifranty [4] ». La première mention du dinar ashrâfy, dans Maqrizy, est de 829, et dans Djauhary de 834 [5].

Telles sont les données des historiens sur le monnayage de l'or, en Égypte, au commencement du xv[e] siècle; comparons-les à celles que nous fournissent les monnaies conservées au British Museum et au Cabinet des Médailles.

Les caractéristiques du dinar haradjah étaient : la profession de foi inscrite sur l'une des faces, et, sur l'autre, le nom du sultan, la date, le nom de la ville (Damas, le Caire, ou Alexandrie) où avait eu lieu la frappe ; puis, la

1. C'est la traduction de Sauvaire ; Wüstenfeld dit, d'après le ms. de Gotha : « Le Khalife ne changea rien dans les coins, à tel point qu'il ne remplaça même pas le titre de *Sultan* par celui de *Commandeur des croyants* ». C'est là probablement une erreur du traducteur, car Sauvaire ne donne pas cette variante comme existant dans le ms. de Gotha.

2. Cf. la note 6 de la page 499.

3. Maqrizy, *Kitâb al Soulouk*, ms. 1727, fol. 371, r°; 371, v°; 372, r°; 375, v°.

4. Maqrizy, *Kitâb al Soulouk*, ms. 1727, fol. 371, v°.

5. Djauhary, *Nouzhat el Noufous*, p. 355.

forme ronde, le poids variable. La pièce suivante, de Faradj, répond à cette description,

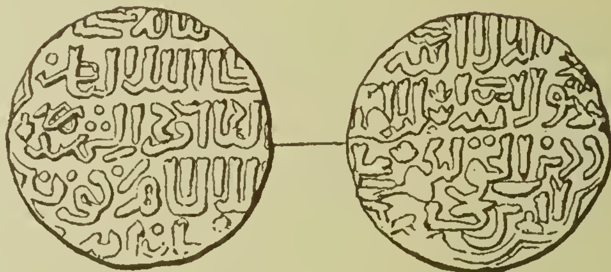


Fig. 2.

C'est le n° 972, pl. IX, du catalogue de la Bibliothèque nationale. Il pèse 10 gr. 18. Tous les dinars de Barqouq, les dinars de Faradj, n$^{os}$ 971 et 973 du Cabinet des Médailles, n$^{os}$ 641 à 644 du British Museum sont des dinars haradjahs.

Le dinar sâlemy, de poids variable, portait le mot *Faradj* inscrit dans un cercle. On n'a pas signalé encore, je crois, de monnaie qui réponde à ce type.

Le dinar nâsery, de poids constant, présentait ..... entre deux traits. Voici le n° 973 du Cabinet des Médailles ; on n'y voit, entre les deux traits, ni corbeille de pêcheur, ni oiseau de proie, mais seulement la titulature. Il a été



Fig. 3.

frappé en l'an 810 ; de même le n° 645 du British Museum. Il faut donc corriger Maqrizy et les autres historiens qui donnent pour date, à la première frappe des nâserys, l'année 811. Les n$^{os}$ 974 et 975 du Cabinet des Médailles,

645 à 647 du British Museum sont des variantes de ce type.

Les dinars d'El Mosta'in Billah étaient, suivant Qalqashandy, semblables à ceux de Faradj ; voici le n° 981 de la Bibliothèque nationale.

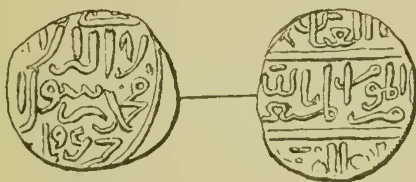


Fig. 4.

Avec El Mouyyed Sheykh se manifeste un changement dans l'ornementation : les traits linéaires sont remplacés par des câblés. La fig. 5 représente un dinar *mouyyedy* (n° 983 du Cabinet des Médailles.

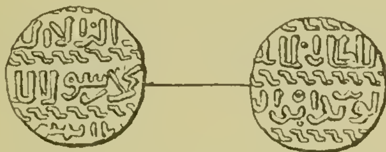


Fig. 5.

Le Catalogue du British Museum indique, aux n$^{os}$ 651 et 652, des dinars haradjahs qui auraient été frappés par ce sultan. Mais le mauvais état des pièces, l'incorrection des légendes, permettent de croire à la fausseté de ces monnaies ou à une erreur dans l'attribution ; pour bien juger, il faudrait les avoir sous les yeux. Les historiens ne disent pas formellement que la frappe des dinars haradjahs avait cessé après Faradj ; le fait peut être considéré pourtant comme certain, étant données les circonstances qui amenèrent la réforme du système monétaire.

En conclusion, le ducat de Venise (dinar *ifranty*, *oufloû-*

*ry*, *boundoûqy*, *ioûny*, *à effigies* et *doukât*) circulait en Égypte dès 784 Hég. (1389 J.-C.); il se répandit à tel point que, vers l'an 800, c'était en pays musulman la monnaie par excellence. Cette vogue était due à la constance de son poids qui facilitait les comptes ; au lieu que la variabilité de poids des monnaies d'or égyptiennes (dinar *haradjah*, *mesry*, *estampillé*) rendait l'usage de ces dernières fort incommode. Les ateliers chômèrent, les bénéfices des sultans diminuèrent ; le seul remède était de frapper des monnaies qui pussent faire échec au ducat. En 803, sous le règne du deuxième sultan Mamlouk Bordjite El Nàser Faradj, l'émir Ilbogha el Sâlemy émit les dinars *sâlémys* ; ils devaient être égaux à l'unité pondérale ancienne, le mithqâl ; mais on eut le tort de fabriquer des multiples et des subdivisions de cette unité. Le ducat conserva toute la faveur du public. En 810, réforme mieux conduite : on prit pour étalon le ducat lui-même. Les avantages des dinars *nâserys* étant identiques à ceux du ducat, la vogue de ce dernier baissa. Les successeurs de Faradj frappèrent d'après le système nouveau, qui se maintint jusqu'à la fin de la dynastie bordjite.

## APPENDICE

Il ne faudrait pas croire que le ducat de Venise ou dinar ifranty fût, au commencement du xv[e] siècle, la seule monnaie d'or européenne qui se rencontrât sur les marchés d'Orient. Le florin circulait à Alexandrie à partir, tout au moins, de 1422. Voici les instructions données par la cité de Florence aux ambassadeurs qu'elle envoya en Égypte

en juin 1422 [1]. « Demandez-lui (au sultan El Ashraf Barsbâi) que notre monnaie d'or et d'argent y soit employée (en Égypte), y ait cours et soit acceptée comme quelqu'autre monnaie que ce soit; surtout, que notre *florin* soit sur le même pied que le *ducat vénitien*, car il est excellent et supérieur au ducat en alliage et en poids. Montrez que l'alliage en est meilleur, et pour quelle raison il en est ainsi; nous vous avertissons de ce fait; quant au poids, cela est facile à voir. Insistez autant que possible, proposez de le mettre à l'épreuve du feu, de fondre en même temps des ducats et des florins; tâchez de savoir quel est le personnage qui s'occupe de ces choses et d'entrer en relations avec lui : cela est d'une importance majeure, ce que vous avez à faire là, à savoir de réclamer une expérience; dites qu'il faut faire l'essai de l'or, affirmez que notre florin n'a jamais varié, que dans de nombreux pays on lui reconnaît une valeur égale à celle du ducat, quelquefois supérieure. Faites aussi la preuve pour l'argent; mais insistez sur l'or : et si, pour atteindre le but, vous êtes amenés à quelque dépense, agissez comme il vous a été recommandé par les *Consuls de la mer*; ne soyez d'accord sur rien, si vous ne l'êtes sur les monnaies. » Les ambassadeurs réussirent dans leur mission; *l'amiral* fit proclamer à Alexandrie que le florin aurait cours dans cette ville [2]; le sultan écrivit aux magistrats de Florence une réponse conforme à leurs désirs [3].

C'est au florin peut-être que fait allusion Maqrizy dans les deux passages suivants dont j'ai cité déjà des fragments :

1. G. G. Leibnitz, *Mantissa codicis juris gentium diplomatici*. Hanovre, 1700, in-fol., p. 165. — Communication de M. Casanova.
2. *Ibid.*, p. 167.
3. M. Amari, Il *Diplomi arabi del R. Archivio Fiorentino*. Firenze, 1862. In-4° p. 208.

En Dhou-l-Hidjdja 813 [1] « le dinar ifranty valut 200 dirhems de fels, le mithqâl haradjah 220 dirhems, le dinar nâsery frappé d'après le poids de l'ifranty, 200 dirhems au dinar. On supprima le dinar sâlemy qu'avait émis l'émir Ilbogha el Sâlemy aux jours de son administration ; on s'en servait au nombre..... يتعامل به عددا منه ما زنته ومنه ما زنة مثقال وربع مثقال [2] ; il était au coin de l'islam ; le public le jugea bon ; il eut cours. Alors le sultan voulut ان لا يكون اسم في ذلك. Le divan [3] renouvela (l'ordre de frapper) le nâsery (qui était) sur le modèle en poids de l'ifranty ; on en augmenta la frappe et il eut cours au même taux que l'ifranty ; le sâlemy disparut peu à peu de la circulation. Mais la fraude (غش) entra dans le nâsery et l'ifranty [4]. Il y eut, outre ce dont nous avons parlé, dans la circulation, en fait (de monnaies) d'or une chose qu'on appelait خارج الدار [5] وهو يعمل تعير (*sic*) دار الضرب اقتيانا على السلطان ; son change était un peu moindre [6] ; (il y avait encore) quelque chose qu'on appelait تركى [7], c'était un dinar importé du pays des Francs ; son change était inférieur à celui de l'ifranty ; il y avait aussi un autre dinar qu'on appelait maghreby ; il venait du Maghreb et portait le coin de l'islam ; enfin un dinar frappé à Alexandrie ».

1. Maqrizy, *Kitâb al Souloûk* Ms. 1728. Fol. 89, r°.

2. Il faut supprimer peut-être le premier منه ; on aurait alors : « on s'en servait au nombre, non au poids ». Pour l'évaluation en mithqâls voir pp. 497-498 du présent article.

3. Il y a *dywân*; il vaudrait mieux lire : *dînâr*. On aurait alors : « Le sultan renouvela (l'ordre de frapper) le dînâr nâsery, etc. »

4. Traduction mot à mot. On peut comprendre : le nasery et l'ifranty furent altérés par ceux mêmes qui les frappaient, Vénitiens d'une part, Sultan de l'autre, ou bien : on fabriqua des contrefaçons du nasery et de l'ifranty. Ce dernier sens est préférable à l'autre, à mon avis.

5. Mot à mot : « hors de la maison. » Dâr est peut-être une abréviation de *Dar el Darb*, la Monnaie.

6. Que celui du nasery, probablement.

7. Faut-il lire « taraky » abandonné, laissé — ou « Tourky » turc ?

En Safar 818 [1] « il y avait (en Égypte) trois sortes (de monnaies) d'or : [en premier lieu] l'or haradjah, devenu rare ; chaque mithqâl de cette sorte atteignit 250 dirhems de fels ; c'était l'or musulman pur d'alliage (غش) ; il était de forme circulaire. On y voyait d'un côté la profession de foi : il n'y a de dieu que Dieu et Mohammed est son prophète ; et de l'autre côté le nom du sultan, la date de l'émission, le nom de la ville où il avait été frappé : le Caire, Damas ou Alexandrie ; chaque sept mithqâls étaient du poids de dix dirhems.

« La deuxième sorte comprenait la monnaie d'or appelée ifranty, oufloury, boundouqy et doukât ; elle venait du pays des Francs ; sur une des faces (se trouvait) l'image d'un homme dans une légende circulaire de leur écriture ; de l'autre, deux représentations figurées (صورتان) dans une légende circulaire. On ne connaissait pas cette sorte dans le commerce anciennement ; elle fit son apparition au Caire dans le cours de l'année 790 et se répandit au point de devenir monnaie courante ; elle atteignit (le change de) 230 dirhems de fels au dinar. Le poids de chaque cent dinars de cette espèce était de 81 mithqâls et quart ; mais les gens le brisaient de sorte que son poids diminuait [il se maintint à 78 (mithqâls) et un tiers] [2]. Beaucoup de gens frappèrent une monnaie à sa ressemblance (على شكله) et s'entendirent pour l'accepter ; elle (la monnaie d'imitation) eut cours dans le public au même taux que l'ifranty ; il en résulta un grand désordre :

فيقال هذا نركى و هذا خارج الدار و هذا ناقص الوزن و هذا ليس يجيد
العيار و يجعل بازاء كل عيب حصته من المال ينقص من صرفه

1. Maqrizy, *Kitâb al Soulouk*. Ms. 1728, fol. 119, r° et ms. 1727, fol. 289, v°. Les deux mss. ne présentent guère que des variantes insignifiantes.
2. Omis dans le ms. 1728.

« La monnaie d'or de la troisième sorte était le nâsery qui avait été frappé par El Malek el Nâser Faradj, ainsi qu'il a été dit. Le poids de chacun de ces dinars était de 19 qirâts de 24 qirâts (au mithqâl) ; l'or en était au-dessus du حا يف ; chaque dînar parvint (au change de) 210 dirhems وفيه الخارج الدار ايضا ».

Ces deux passages de Maqrizy ne sont pas toujours très clairs ; ils sont intéressants à plus d'un titre. J'ai préféré donner le texte arabe, en certains endroits, plutôt qu'une traduction qui eût exigé parfois des commentaires assez longs et non à leur place ici.

Je n'en retiendrai donc que ceci : à côté du sequin, qui seul avait cours légal, il circulait en Égypte, dans le premier quart du xv[e] siècle, d'autres monnaies d'or européennes que Maqrizy appelle des contrefaçons de l'ifranty parce qu'il n'a en vue que leur poids et la forme circulaire de leur flan. Parmi elles il faut ranger probablement le florin de Florence.

A. R. van Gennep.

---

# JETON D'ARGENT

## DE LA

## CHAMBRE AUX DENIERS DE LOUIS LE HUTIN

## ROI DE NAVARRE

## (1307-1314)

---

En mai dernier, à la vente des objets d'antiquité et de haute curiosité composant les collections de feu le baron Jérôme Pichon, le Cabinet de France a acquis un jeton d'argent, aussi intéressant que rare, dont il nous paraît convenir de ne pas différer plus longtemps la publication.

Il s'agit du n° 960 du catalogue de vente. Évidemment le savant baron n'avait reconnu ni l'importance, ni la véritable attribution de la pièce inscrite sous ce numéro. Le catalogue de vente, rédigé d'après ses propres notes, la présente comme étant un jeton de la Chambre aux deniers du roi de Navarre, Charles le Mauvais. Or, cette attribution est absolument inacceptable, Charles le Mauvais n'ayant jamais porté les armoiries dont le jeton est orné, et auxquelles il n'avait pas droit, tout au moins pour ce qui concerne le quartier de la plus haute valeur héraldique, le quartier de France, plein.

Voici, au surplus, avec la figure du jeton, la description sommaire que nous avons à en donner :



CAN—BRE—AVS—DEN'. Croix à triple nervure, ajourée au centre en rosace et fleurdelisée aux extrémités. La croix est anglée, en outre, de quatre fleurs de lis.

℞. + LE : ROI : DE : NA : VAR : RE. Écu aux armoiries mi-parties de France et de Navarre. (Argent ; poids : 1 gr. 51.)

Ici, les armes de France sont représentées par un semé de fleurs de lis. Quant aux deux légendes réunies, elles se laissent lire on ne peut plus couramment : *Canbre aus den*(iers) *le Roi de Navarre.*

La Chambre aux deniers, soit d'un roi de France, soit d'un fils de France pourvu d'un hôtel bien en règle, était une institution chargée d'établir le rôle des dépenses faites par les offices de l'hôtel, comme l'écurie, la fourrière, la cuisine et autres parties encore, et d'en rédiger le compte. La Chambre aux deniers, avec son maître et son contrôleur, *contrarotulator*, formait un service qui faisait corps avec la maison du prince, et qui était installé parmi la suite de celui-ci, soit qu'il se trouvât dans ses résidences propres, soit qu'il fût en voyage. On conçoit que, dans de pareilles conditions, le même prince n'eût pas plus d'une Chambre aux deniers, quels que fussent le nombre, l'étendue et l'importance de ses dominations ;

cela se comprend de reste par la nature même des fonctions de ce service.

Nous avons dit que l'attribution du jeton 960-Pichon à la Chambre aux deniers de Charles le Mauvais, qui occupa le trône de Navarre de 1349 à 1383, est absolument insoutenable. Il suffit, pour s'en convaincre, de jeter les yeux sur les sceaux et contre-sceaux de ce prince, exactement décrits dans le grand recueil de Douet d'Arcq [1], sous les nos 11.387 à 11.389, avec emploi, notamment, aux dates de 1365, 1366 et 1369. Sur ces sceaux et contre-sceaux, les armoiries de Charles le Mauvais, représentées trois fois, sont toujours de même composition. Elles consistent en un écartelé de Navarre et d'Évreux.

Il est bien connu que la branche de la Maison de France, qui avait été pourvue du comté d'Évreux, et dont était Charles le Mauvais, descendait de Philippe III, dit le Hardi. Les armes que cette branche a portées dès le principe et indéfiniment, étaient *de France, à la bande componée d'argent et de gueules.*

Cela nous tient bien éloignés du quartier de France sans brisure, attribué à tort à Charles le Mauvais et qui caractérise si particulièrement le jeton n° 960-Pichon. Aussi faut-il remonter plus haut dans les temps, pour rencontrer un roi de Navarre dans les armes duquel la présence de ce quartier se trouve véritablement justifiée.

On voit dans les histoires généalogiques que Philippe le Bel épousa, le 16 août 1284, Jeanne, reine de Navarre de son chef, ce qui le rendit lui-même roi de Navarre. Il devenait roi de France un peu plus d'un an après, par la mort de son père, Philippe le Hardi, arrivée en octobre 1285.

1. *Inventaire des sceaux*, publié dans la collection d'*Inventaires des Archives de l'Empire*. Voir au tome III, pp. 464 et 465.

La reine Jeanne de Navarre mourut en 1304, et Philippe le Bel en 1314. Les trois fils qu'ils avaient eus devinrent successivement rois de France : Louis le Hutin, de 1314 à 1316 ; Philippe le Long, de 1316 à 1322 ; Charles le Bel, de 1322 à 1328. Tous les trois, aussi, ils portèrent le titre de roi de Navarre, mais il convient de constater combien furent différents leurs droits et qualités sur ce point.

Le seul des trois qui ait été bien réellement roi de Navarre, sans contestation possible, est Louis le Hutin. La Navarre lui vint par héritage de sa mère, en 1304, et il se faisait couronner trois ans après, à l'âge de dix-huit ans. « L'an de grâce mil trois cent et sept, lit-on dans les *Grandes chroniques de Saint-Denis* [1], Loys, l'ainsné fils du roy Phelippe le Bel, en roy de Navarre fut couronné à Pampelune. »

A la mort de Louis le Hutin, en 1316, le royaume de Navarre, où la loi salique n'était pas de mise, revint de droit à une fille, Jeanne de France, que le monarque avait eue de sa malheureuse union avec la trop fameuse Marguerite de Bourgogne.

Jeanne était née le 28 janvier 1311 [2] ; elle fut mariée par traité passé à Paris, le 27 mars 1317, à Philippe de France, comte d'Évreux, petit-fils du roi Philippe le Hardi. Ainsi la royauté de Navarre passa dans la maison d'Évreux.

Quant à Philippe le Long et à Charles le Bel, qui prirent chacun jusque sur leurs sceaux le titre de roi de Navarre en même temps que celui de roi de France, on ne peut s'empêcher de reconnaître, comme le dit Brunet dans son *Abrégé chronologique des Grands Fiefs*, qu'ils furent

1. Voir l'édition que Paulin Paris a donnée de ces chroniques en 1836, 1837 ; tome V du tirage pet. in-8°, p. 176.

2. Voir le P. Anselme, 3e édition, t. I, p. 92.

moins les rois que les régents de ce dernier État durant la minorité de Jeanne de France, comme Philippe de Valois tenta aussi de l'être quand il prit possession du royaume de France à la mort de Charles le Bel ; « mais, ajoute Brunet, Jeanne ayant alors dix-sept ans, les États de son royaume envoyèrent la demander au roi Philippe, qui la fit partir avec le comte d'Évreux, prince du Sang, son mari [1]... »

Il est de toute évidence que la Chambre aux deniers, tant pour Philippe le Long que pour Charles le Bel, n'a jamais pu s'intituler que *Chambre aux deniers du Roi*, jamais ni l'un ni l'autre des deux frères n'ayant pu avoir de prétentions sur la Navarre qu'au moment où ils devenaient rois de France, et qu'en vertu du même droit de succession. Lorsqu'en France on parlait du *Roi*, c'était avoir tout dit quant à son titre [2].

Nous ne remettrons pas davantage à conclure.

Des différents princes mentionnés au cours de cet aperçu, comme ayant été ou s'étant qualifiés roi de Navarre, nous n'en voyons absolument qu'un pour le service duquel ait pu être fait le jeton de la collection Pichon : c'est Louis le Hutin. Par ses légendes, qui en spécialisent l'usage à la *Chambre aux deniers du roi de Navarre*, nous ne mettons pas en doute, quant à nous, que le jeton a été frappé dans la période de 1307 à 1314, c'est-à-dire entre le couronnement du monarque à Pampelune et son avènement au trône de France. A la suite de ce dernier acte, la Chambre aux deniers de Louis le Hutin dut nécessairement changer de titre et prendre celui de *Chambre aux deniers du Roi*.

1. *Abrégé chronologique des Grands Fiefs*, 1759, p. 254.
2. Voir les *États de la France*, et notamment, dans l'édition de 1727, au tome I^er^, p. 6.

Nous ajouterons que les armes au *parti de France et de Navarre*, qui figurent sur le jeton, où elles sont d'un intérêt capital, sont bien celles que portait Louis le Hutin quand il n'avait encore d'autre royauté que celle de Navarre. On les voit, notamment, sur le sceau de Majesté dont il faisait usage en cette qualité, et où lui sont attribués les titres de fils aîné du roi de France, par la grâce de Dieu roi de Navarre, comte de Champagne et de Brie, comte palatin : « *Ludovicus regis Francie primogenitus, Dei gracia rex Navarre, Campanie Brieque comes palatinus.* » Les armes sont au revers du sceau, où elles accompagnent un type équestre du jeune monarque[1].

En terminant, nous ne saurions féliciter trop vivement le Cabinet de sa nouvelle acquisition, dont le haut degré d'importance ne peut être contesté. Au mérite d'être un petit chef-d'œuvre en son genre, un bijou pourrait-on dire, le jeton dont il s'agit unit encore celui d'être le plus ancien que l'on connaisse en argent. Quant à l'intérêt qu'il présente au point de vue historique, nous laisserons à chacun le soin d'en faire l'appréciation, et nous souhaitons que les quelques pages qui précèdent ne soient pas absolument sans y aider.

J. ROUYER.

1. Douët d'Arcq, *Inventaire des sceaux*, t. III, n° 11.382. L'exemplaire qui existe de ce sceau aux Archives nationales est, nous dit l'auteur de l'*Inventaire*, « appendu à une charte de l'an 1315 ». Cela prouve que Louis le Hutin a encore fait usage du sceau dont il s'agit quelque temps avant qu'il fût devenu roi de France, peut-être même en attendant que la gravure du nouveau sceau de Majesté qu'il devait avoir en cette qualité fût achevée.

# MÉDAILLES MODERNES

## RÉCEMMENT ACQUISES PAR LE CABINET DE FRANCE

(*Suite* [1]).

---

### 15. *Antoine de Bourbon*,

*duc de Vendôme, né le 22 avril 1518; roi de Navarre, 25 mai 1555;*
*† 17 avril 1562.*

Pl. XII.

Buste d'Antoine de Bourbon, à droite, les cheveux courts, barbu et cuirassé. Un médaillon est suspendu à une chaîne sur le devant de la poitrine; un col plat, brodé, se rabat sur le gorgerin; de larges spallières recouvrent les épaules, et d'énormes « bracelets à armer [2] » protègent les coudes. En haut, sur deux lignes, se lit l'inscription suivante : ANTONIVS DEI GRATIA REX||NAVARRÆ. Le revers est incus.

Plaquette rectangulaire, fondue en bronze, mesurant 111 millimètres sur 90. Ancienne collection Spitzer [3]. — Armand, *Les Médailleurs italiens*, 2e édition, t. II, p. 253, n° 27.

Cette plaquette est tellement rare, qu'aucun exemplaire n'était encore connu de MM. Schlumberger et Blanchet quand ils publièrent leur excellent ouvrage sur la *Numis-*

1. Voy. *Rev. num.*, 1897, pp. 82 et 192.
2. Victor Gay, *Glossaire archéol.*, au mot *Bracelet*.
3. *Catalogue* de la vente, 1893, in-4°, t. I, n° 1433.

*matique du Béarn*[1]. Depuis l'acquisition faite par le Cabinet de France à la vente Spitzer, un second exemplaire m'a été signalé par M. Adrien Blanchet lui-même. Cet exemplaire faisait partie de la collection de feu M. le docteur Spiess de Genève.

D'après les renseignements qui m'ont été fournis, cette dernière pièce est un peu plus grande que celle du Cabinet de France et mesure 112 millimètres sur 92; aussi se rapproche-t-elle davantage de l'original. Elle est plus fine de fonte que l'exemplaire Spitzer et moins floue dans les détails. Mais elle n'est qu'en plomb ; un trou de suspension a été grossièrement percé dans le haut, entre les deux lignes de l'inscription, et en bas, on voit un autre trou, beaucoup plus grand, provenant d'un défaut de fonte. Malgré ces imperfections, ce dernier exemplaire permet de mieux apprécier en certains points l'œuvre originale, qui était une œuvre solide, distinguée et d'une belle largeur d'exécution.

Ainsi qu'il est aisé de s'en convaincre par une simple comparaison, cette plaquette paraît être de la même école (peut-être pourrait-on dire de la même main et sensiblement de la même époque) qu'une plaquette de même dimension sur laquelle est figuré le connétable Anne de Montmorency, et dont il va être question plus loin.

Le rare et important petit monument que nous venons de décrire n'est pas antérieur à 1555, puisque Antoine de Bourbon y porte le titre de roi de Navarre, qu'il n'eut le droit de porter qu'à partir du 25 mai de cette même année; la mort de Henri d'Albret rendit, ce jour-là, le trône de Navarre vacant au profit de Jeanne d'Albret, l'épouse d'Antoine de Bourbon.

1. Paris, E. Leroux, 1893, in-8°.

Nous serions assez porté à croire que cette plaquette fut exécutée à cette époque même, pour célébrer cet avènement, ou, en tout cas, assez peu de temps après.

Antoine, en effet, né le 22 avril 1518, avait 37 ans en 1555, ce qui semble assez en rapport avec l'âge apparent et la physionomie du portrait de notre plaquette.

## 16. *Anne de Montmorency*,

*né en 1493 ; connétable le 12 février 1538 ; mort à Paris le 12 novembre 1567, des suites des blessures reçues à la bataille de Saint-Denis.*

Pl. XI[1].

ANNE DVC DE MONTMORANCY PAIR ET CONNESTABLE DE FRANCE. Buste du connétable, à gauche, barbu et cheveux courts. Sa tête est ceinte d'une couronne de laurier attachée en arrière par un nœud très étoffé. Il est armé d'une cuirasse décorée de fantaisistes imbrications sur la poitrine ; l'épaule gauche est protégée par une spallière ornée de rinceaux gravés, et de l'épaule droite, descend une maigre draperie ; du haut du gorgerin, sort une petite fraise ; le collier de Saint-Michel s'étale autour du cou, et plus bas, pend un médaillon ovale retenu par un cordon. Sous la tranche du buste, dans un cartouche : AGE DE || 74 (le mot ANS a été oublié).

Bronze entièrement ciselé et doré. Seul exemplaire connu. Diamètre, 109 millimètres. Ancienne collection Petetin. *Vente Petetin*, 1860, n° 75, pl. III. — Antony Durand, *Médailles et jetons de numismates*, 1865, cité par G. Vallier, *Revue belge de numismatique*, 1887, p. 446.

Les médailles du connétable de Montmorency sont

1. La figure de la pl. XI est une reproduction de l'eau-forte de L. Gaucherel, gravée pour le *Catalogue* Petetin.

assez peu nombreuses, mais elles ont un grand intérêt iconographique et artistique; car, non seulement elles nous conservent les traits d'un homme illustre, resté célèbre pour ses richesses, pour la protection éclairée qu'il sut donner aux arts et pour le rôle qu'il eut à jouer dans tous les événements du commencement du XVI^e siècle; mais elles ont de plus ce charme pénétrant qui se dégage des œuvres des grands artistes de cette époque. Ces pièces se divisent en deux groupes.

I. Le premier, dont nous n'avons pas à nous occuper spécialement ici, se compose de deux jolies médailles, qui paraissent les plus anciennes de la série et méritent d'être classées dans l'œuvre d'un des plus habiles médailleurs de cette époque.

La même effigie sert de droit à chacune d'elles. C'est le buste du connétable vu de dos et tournant la tête à gauche, cuirassé et drapé ; autour, on lit : ANNAS MOMMORANCIVS MILITIAE GALLICAE PRAEF·.

*a*) La première de ces deux pièces porte au revers la légende : PROVIDENTIA DVCIS FORTISS·AC FOELICISS·, et on y voit la Prudence qui guide Bellone et la Fortune. Un exemplaire en argent (plutôt médiocre, en raison de sa ciselure) existe au Cabinet de France.

Nous nous écartons de l'opinion courante [1] qui reconnaît, dans les trois personnages du revers, « la Prévoyance entre Bellone et Amphitrite. » En réalité, c'est la Prudence (PROVIDENTIA) qui guide et soutient, d'un côté, le Courage militaire, ou, si l'on veut, Bellone, à laquelle fait allusion le mot FORTISS(*imi*) de la légende, et de l'autre

1. *Trésor de numism.*, 1^re partie, pl. XLVI, 3, p. 36. — Armand, *loc. cit.*, t. II, pp. 190-191, n° 20. — F. de Lasteyrie, *Un grand seigneur au XVI^e siècle*, Paris, 1879, p. 17. — Cf. Köhler, *Historischer Müntz-Belustigung*, t. III, p. 241-248.

côté, la Bonne Fortune, suffisamment désignée par son ancre et sa voile, et qui répond au mot FOELICISS(*imi*) [1].

Cette dernière interprétation permet de faire remonter cette médaille peut-être à l'année 1538, date de la campagne célèbre qui établit la réputation d'Anne de Montmorency, le fit comparer, pour sa prudente ténacité, à Fabius Cunctator, et lui valut le titre de connétable (MILITIAE GALLICAE PRAEF(*ectus*). On peut dire à juste titre que ce valeureux guerrier que fut Montmorency fut réellement guidé, dans cette circonstance, par la Prudence et la Bonne Fortune.

Cette médaille, d'un très beau style, doit être attribuée au même maître que celle de Diane de Poitiers à la devise : OMNIVM VICTOREM VICI [2], et celle de Henri II publiée par le *Trésor de numismatique*, dans la première partie des *Médailles françaises* (pl. XII, n° 7).

*b*) La seconde médaille de ce premier groupe a, nous venons de le dire, le même droit que la première. Au revers, le médailleur a inscrit la légende : FIDEM ÆTERN· PREST·, et a représenté la Fidélité, debout, le pied gauche posé sur un socle cubique, retenant une sphère de la main gauche et présentant de la droite un anneau, qu'elle élève vers le ciel. Peut-être ce revers fait-il allusion à la fidélité du connétable, restée inébranlable malgré la disgrâce qui le frappait et le forçait de quitter la cour (1541-1547). En tout cas, cette pièce est-elle extrêmement rare. Elle est figurée dans *Luckius* et dans *Van Mieris* [3], mais

1. Je ne crois pas que jamais Amphitrite ait été figurée debout, loin du rivage et tenant une voile.

2. *Trésor de numism.*, *Méd. franç.*, 1re partie, pl. XLVI, n° 1. — Armand, *Les Médailleurs italiens*, 2e édit., p. 250, n° 10. — Cf. Köhler, *Historischer Müntz-Belustigung*, t. VI, p. 209.

3. Luckius, *Sylloge numismatum elegantiorum*, 1620, p. 135; Van Mieris, *Histori-*

elle n'existe, à ma connaissance du moins, dans aucune collection française.

II. Le deuxième groupe se compose de quatre pièces. Une seule est originale (*c*); c'est une plaquette rectangulaire, dont un exemplaire très médiocre se trouvait dans la collection Pichon. Cet original a donné naissance aux trois pièces suivantes : 1° un petit buste en argent coulé, découpé pour former applique, et conservé au Cabinet de France (*d*); 2° un médaillon en plomb, dans la collection Wasset (léguée à l'École des Beaux-Arts) (*e*); 3° le médaillon en bronze doré, que nous venons de décrire, et qui est la pièce la plus éloignée de la plaquette originale (*f*)[1].

*c*) D'abord l'original. C'est une plaquette rectangulaire, nous venons de le dire, à revers incus, dont l'exemplaire de la collection Pichon mesurait 107 millimètres de hauteur sur 85 de largeur. Dans le champ, le buste d'Anne de Montmorency, à gauche, barbu et cheveux courts, coiffé d'une toque et vêtu d'un pourpoint très simple sans ornements ni broderies, avec un col rabattu d'où émerge une petite fraise. Sur le pourpoint, est jeté un manteau sans manches appelé saie, sayon ou cape. Au milieu de la poitrine, pend

*der nederlandsche Vorsten*, 1735, t. III, p. 287. — Cf. Armand, *loc. cit.*, t. II, p. 191, n° 21.

1. Il convient de citer encore le médaillon en cire colorée qui appartient au Musée du Louvre. Bien qu'il ne soit pas sans quelque mérite, il a été attribué à tort, selon nous, à Philippe I Danfrie. Quoi qu'il en soit de cette attribution, on doit constater que l'effigie de cette cire est identique à celle de la plaquette. Mais on doit constater en même temps que le médaillon n'a pas pu servir de modèle pour celle-ci ; cette cire, en effet, est d'un art sensiblement inférieur : lignes, modelé, tout y est devenu rigide et s'est alourdi. Il faut conclure, au contraire, que c'est le médaillon qui a été copié sur la plaquette ; à moins qu'on ne veuille prétendre que les deux effigies procèdent d'un modèle commun, peinture ou dessin. — Cf. Jal, *Dict. de biogr. et d'histoire*, au mot *Cérographie*, et E. Molinier, *Hist. générale des arts appliqués à l'industrie*, t. II, p. 229.

un médaillon attaché à un cordon. Ce buste est posé sur une large moulure qui lui sert de support, et au-dessus, on lit l'inscription suivante, en deux lignes : ANNAS MOMO-RANCIVS||MILITIAE GALLICAE PRAEF.

*d*) La première pièce qui provienne de celle-là est la plaquette d'argent découpée, du Cabinet des Médailles. Ce n'est même point, à proprement parler, une autre pièce, mais simplement un autre exemplaire réduit à un simple buste et destiné à être employé comme applique.

Ce système de découpage fut à la mode, surtout vers le milieu du xvi^e siècle. Le procédé le plus habituel était d'ajourer le champ de la médaille, laquelle était plaquée ensuite sur une étoffe [1]. Mais on rencontre aussi quelquefois des bustes découpés ; ainsi, le Cabinet de France possède un buste de Henri II, pris à une médaille dont on connaît un exemplaire complet.

*e*) La pièce qui se rapproche ensuite le plus de la plaquette originale est une grande médaille en plomb, ou en mauvais étain, qui fait partie de l'ancienne collection Wasset, actuellement à l'École des Beaux-Arts [2]. Le champ est en grande partie occupé par le buste même de la plaquette et encerclé d'une légende semblable à celle de notre médaillon doré. Au-dessous de cette effigie est un cartouche anépigraphe, et plus bas, un monogramme composé des deux lettres J C.

Diamètre, 125 millimètres. Plomb, avec restes de peinture rouge [3].

1. Voy. Schlumberger et Blanchet, *loc. cit.*, pl. XVII, n^os 3 et 4. Cf. au Cabinet des médailles, une pièce de Pierre Strozzi, maréchal de France, et, au Musée du Louvre, une jolie médaille anonyme française du xvi^e siècle.

2. Mazerolle, *Bull. de la Soc. des Ant. de France*, 1893, p. 111.

3. Ce médaillon a été surmoulé sur une pièce entièrement ciselée.

La légende de cette dernière pièce est identique à celle de notre médaille (*f*) ; comme elle, elle a été taillée dans la masse et se détache sur un sablé obtenu au moyen de la juxtaposition d'une infinité de petits cercles presque imperceptibles.

Dans l'effigie du médaillon (*e*), les revers du manteau sont hachés de traits très fins figurant de la fourrure, et le bras du pourpoint est couvert d'un minutieux quadrillage. Sauf ces légers travaux de ciselure, le buste est identique à celui de la plaquette d'argent de la Bibliothèque nationale (*d*) ; ce dernier buste ne différant lui-même de la plaquette Pichon (*c*) qu'en ce qu'il a été raccourci, dans le bas, d'un centimètre environ au-dessus de la corniche moulurée qui servait de support.

Le métal du médaillon Wasset a très fidèlement reproduit les finesses de l'original ciselé ; son diamètre est de 125 millimètres ; plus grand, par conséquent, que celui de la médaille du Cabinet de France, laquelle ne mesure que 109 millimètres.

De très grandes analogies existent entre la pièce de la Bibliothèque nationale (*f*) et celle de la collection Wasset (*e*) : même disposition générale, même légende commençant au même point, mêmes dimensions du buste, même place pour le cartouche, même sablé pour le fond entre les lettres. Malgré tout cela, nous n'osons affirmer que la pièce du Cabinet de France soit aussi l'œuvre de ce ciseleur très appliqué, mais inintelligent, qui a retouché et gâté tant de bonnes pièces, sur lesquelles il a ensuite gravé triomphalement son monogramme ℭ. Pour lui, nul souci de la composition ni du modelé ; sa seule préoccupation est de couvrir de petits travaux la surface entière des médailles qu'il s'est donné mission de défigurer plus ou moins.

Ici, il s'est contenté d'emprunter son buste à la pla-

quette (*c*), mais il l'a mal placé et mal encadré ; puis il a encombré le champ par un énorme cartouche anépigraphe que rien ne motivait ; enfin, il a entouré le tout d'une légende dont les lettres sont lourdes et incorrectes, et qui commence maladroitement du côté gauche, sans que rien ne sépare le commencement de la fin. Que la plaquette à laquelle a été empruntée l'effigie de ce médaillon soit une œuvre excellente, je n'y contredis pas ; qu'elle soit attribuable à Jean II Cousin, c'est admissible, bien que la chose soit encore à démontrer ; mais il est impossible de donner le médaillon lui-même à l'excellent artiste que paraît être Jean II Cousin, et la signature ℭ, à elle seule, suffirait à faire repousser cette attribution.

Notre médaille (*f*), si intéressante soit-elle par la date de son exécution et par sa finesse, a été reprise entièrement, elle aussi, par un ciseleur soigneux, mais sans grand talent. Tout ce qui n'est pas de la plaquette originale, tout ce qui a été transformé par le ciseleur ; en un mot, le médaillon tout entier sauf la figure reste assez maladroit, malgré toutes les minuties de l'outil et la ferme volonté d'atteindre à la perfection. La couronne qui remplace la toque est plate, raide, mal dessinée, et le nœud qui l'attache en arrière est lourd et incorrect ; le crâne est également trop plat, et les cheveux qui le couvrent sont indiqués, sans aucun modelé, par de simples traits qui vont à l'aventure ; les pièces du gorgerin ne s'emboîtent pas l'une dans l'autre ; les imbrications de la cuirasse sont fantaisistes et ne se rencontrent sur aucune armure de l'époque ; enfin, l'étroite draperie qui tombe de l'épaule droite, et remplace pour l'œil le revers droit du manteau primitif, est vraiment mesquine et maigre. La physionomie du masque a été assez bien conservée, mais vieillie à dessein, au moyen d'une distri-

bution de petits paquets de rides sur le front et au coin de l'œil, afin de mettre ainsi l'expression du personnage d'accord avec l'âge de 74 ans exprimé sur la pièce. C'est l'âge qu'avait le connétable quand il fut mortellement blessé à la bataille de Saint-Denis. Dans la plaquette originale (*c*), notre personnage a l'aspect beaucoup plus jeune; il n'a sûrement pas 60 ans. En tout cas, cette plaquette ne paraît-elle pas postérieure au règne de Henri II; en effet, la Bibliothèque nationale possède, dans l'un de ses tiroirs, une médaille où ce souverain est revêtu du même costume que son protégé, costume bien caractérisé par le manteau sans manches et le port simultané de la petite fraise et du col uni rabattu.

On le voit, nous avons tenu, afin de séparer le bon grain de l'ivraie, à étudier d'assez près ce double groupe de médailles bien dignes de fixer l'attention, et nous espérons qu'on ne nous reprochera pas d'avoir apporté quelque soin à cette petite étude.

## 17. *Henri III, roi de France,*

*né le 19 septembre 1551; roi de Pologne, 15 février 1573; roi de France, 30 mai 1574; sacré, 13 février 1575; † 2 août 1589.*

HENRICVS·3·DG·| FRAN·ET·POL·REX 1575. Buste de Henri III, de trois quarts, à droite. La barbe est taillée ras et en pointe; les cheveux, courts, sont relevés autour du front; sur le sommet de la tête, est posée une sorte de toque ornée de perles sur le pourtour, et sur le devant, d'une aigrette fixée à la toque par un énorme joyau; le cou est enserré par une grande fraise godronnée.

Le roi apparaît vêtu d'un pourpoint brodé, se boutonnant au milieu sur une rangée de boutons d'orfèvrerie, avec

crevés et bouffants aux épaules ; par-dessus le pourpoint, est jetée une cape, très largement ouverte sur la poitrine où s'étale un collier composé de trois rangées de pierreries superposées.

Bronze clair ; patine marron, brillante sur la tête tout entière et sur le champ, qui ont été polis par le ciseleur, lequel a donné une forme ovale aux perles du grènetis. Le revers est incus. Diamètre, 158 millimètres. — *Trésor de numismatique*, *Médailles françaises*, 1re partie, pl. XXIV, 1. — Armand, *Les Médailleurs italiens*, t. II, p. 278, n° 1. — *Vente Fillon*, 1882, n° 154.

Ce médaillon appartient à une série bien connue, non seulement des numismatistes, mais encore de tous les amateurs que passionne l'art français de la Renaissance, la série des médaillons dits des Valois. On se rappelle que, outre la pièce que nous venons de décrire, elle comprend les effigies de Henri II [1] et de Catherine de Médicis, de Charles IX [2] et d'Élisabeth d'Autriche [3], auxquelles je demande à joindre celle du chancelier René de Birague, qui est de même époque, de même dimension, de même style.

D'ici, de là, on rencontre, disséminés dans nos musées, quelques rares exemplaires de ces médaillons ; mais aucune collection publique ne possède au complet cette suite, si importante cependant au point de vue de l'art national. Madame Édouard André, avec sa nette perception des choses artistiques et son goût si éclairé, a pensé que nulle part de tels objets ne seraient aussi bien placés qu'à la

1. *Trésor de num.*, *Méd. fr.*, 1re partie, pl. XVI, n° 1. — Armand, *Les Médailleurs italiens*, t. II, p. 249, n° 4.
2. *Trésor de num.*, *Méd. fr.*, 1re partie, pl. XX, n° 1. — Armand, *loc. cit.*, p. 251, n° 17.
3. Vente Fillon, 1882, n° 153. — Armand, *Les Médailleurs italiens*, t. II, p. 252.

Bibliothèque nationale, dans la plus riche série qui existe de médailles et de monnaies françaises. Aussi en a-t-elle fait hommage au Cabinet de France, résistant au désir bien légitime de retenir dans ses collections cette belle effigie, afin de la rapprocher de sa splendide fresque où Tiepolo a glorifié Henri III.

A plusieurs reprises, mais toujours timidement, ces médaillons, ou quelques-uns d'entre eux, ont été attribués à l'un des plus grands artistes qui aient paru sur notre sol, Germain Pilon. Dans la partie descriptive du catalogue de la collection Fillon, qui fut la plus riche en pièces de ce genre, ces médaillons avaient été donnés à ce sculpteur; mais M. Tourneux prenait soin, dans la préface, d'avertir son lecteur que rien n'était moins prouvé que cette attribution[1]. On est en droit d'être plus affirmatif.

En tout cas, n'y a-t-il jamais eu dissidence sur la valeur artistique de cette petite galerie métallique. Il y a là, en effet, une interprétation plastique, en quelque sorte littérale, mais tout à fait supérieure, des portraits peints de ce temps, ou plutôt de ces charmants dessins de l'école des Clouet au moment de leur plus grande vogue.

Consacrée à la dynastie des Valois, cette série entière a été exécutée sous l'influence de mêmes préoccupations et dans un espace de temps assez court, c'est-à-dire de 1573 à 1576, ainsi que l'a fort bien démontré M. A. de Montaiglon[2].

Que tous ces médaillons soient de la même main, point de doute à cela. Identité de module, identité de style, mêmes longs yeux un peu bridés, même expression : les

1. A. Armand, dans ses *Médailleurs italiens* (t. II, p. 249), pensait même que l'auteur de ces médaillons était italien.

2. *Nouvelles archives de l'art français*, 1872, pp. 200 à 211.

ressemblances sont telles, malgré les apparentes différences de dates, que, si on ne prête pas attention aux détails du costume et de la physionomie, on prend facilement l'un pour l'autre les portraits des trois souverains. La seule effigie qui paraisse un peu inférieure aux autres est celle d'Élisabeth d'Autriche, encore n'oserais-je être trop affirmatif sur ce point, n'ayant jamais eu sous les yeux un seul bon exemplaire de cette pièce [1].

Dans cette série de médaillons, la Catherine de Médicis [2] et le Henri III sont certainement parmi les plus extraordinaires d'exécution, de caractère et de vie. Peut-être le médaillon de Catherine [3] est-il celui qui offre le plus d'aisance et de légèreté dans l'exécution, le plus de charme dans le style et le plus de vigueur. Entouré des meilleures productions de l'art français, il conserve sa valeur et son originalité. Rien de plus habile, en effet, et de plus spirituel que cette façon de reléguer, de parti pris, au second plan, tous les détails du costume, pour mettre nettement en valeur et en évidence ce masque maussade, mais si intelligent; cette figure vulgaire, peut-être laide de forme avec sa grande bouche lourde et boudeuse, mais transformée par l'expression. C'est là une œuvre tout à fait supérieure, et cette impression ne fait que s'affirmer si l'on compare ce médaillon avec le magnifique dessin représentant la reine mère exactement dans le même costume et dans la même pose. A un premier coup d'œil rapide, on pourrait croire que le sculpteur s'est simplement contenté de copier le dessin. Mais combien y a-t-il plus de mouvement dans la tête modelée et d'expression

1. Voir l'exemplaire de l'École des Beaux-Arts.
2. *Trésor de num.*, *Méd. fr.*, 1re partie, pl. XVI, n° 2. — Vente Fillon, 1882, n° 151.
3. Cabinet des Estampes, Bibl. nat., portraits détachés.

dans les yeux; combien plus de souplesse et d'harmonie dans les plis du voile et ceux des vêtements, et aussi dans l'agencement des lignes et dans la composition générale de la silhouette; enfin, combien plus d'ampleur dans l'ensemble! Les mêmes remarques pourraient être faites en ce qui concerne les autres effigies dont on a conservé des peintures ou des dessins originaux; la valeur de ceux-ci ne sert qu'à faire ressortir la puissance de ces bas-reliefs, et en particulier de celui de notre Henri III qui participe des grandes qualités de la Catherine.

Il y a d'ailleurs autre chose entre ces deux derniers portraits qu'une simple similitude de facture et de style, il y a une frappante analogie de traits qu'on n'a peut-être pas assez remarquée. Cette ressemblance physique ne fut-elle pas une des causes, restées inaperçues, de l'amour, ou plutôt de l'extrême faiblesse de la mère à l'égard de celui de ses enfants en qui elle se reconnaissait le plus? On peut se demander s'il n'y a pas eu aussi un peu de flatterie à l'adresse de la reine mère, de la part du sculpteur qui s'est plu vraisemblablement à accentuer cette ressemblance.

Nous voici donc en face d'une série d'œuvres hors ligne et sans analogues dans ce troisième tiers du xvi^e siècle. Par quel artiste a-t-elle été exécutée? Ce ne peut être que par Germain Pilon lui-même; elle est digne de lui, et il est le seul artiste qui réponde aux diverses conditions requises par la concordance des dates et par l'absolue vraisemblance.

N'est-ce pas précisément au moment où ces médaillons étaient exécutés que nous voyons, pour la première fois, un maître incontesté chargé, non seulement de donner son avis sur les effigies monétaires du roi [1] ou d'en sur-

1. Comme F. Clouet un peu auparavant. — Voy. Jal, *Dict. crit.*, au mot *Héry* (*Claude de*).

veiller l'exécution, mais encore de fournir, aux tailleurs de coins, des modèles en cire pour graver les portraits royaux?

A ce moment-là, Pilon, déjà en possession de la faveur de la reine mère, était occupé à exécuter le tombeau de Henri II et avait également l'entière confiance de Charles IX. Aussi, le 29 octobre 1572, ce dernier nommait-il son sculpteur de prédilection « conducteur et contrôleur général de l'art de sculpture sur le faict des monnaies et revers d'icelles ». La Cour des monnaies résista à cette innovation, mais inutilement, car, en fin de compte, elle fut forcée de céder en face de la volonté du roi et d'entériner, le 3 août 1573, les lettres royaux de provisions. A supposer que ces cinq effigies n'aient pas été commandées directement à notre sculpteur, il est probable que Germain Pilon eut un double but en les exécutant : démontrer surabondamment sa « suffisance » à Messieurs des Monnaies, et aussi faire sa cour à la famille royale et remercier le roi, qui avait, d'autorité, fait accepter par la Cour des monnaies ce haut contrôle artistique sur les monnaies et les médailles officielles.

On a déjà songé, à plusieurs reprises, à attribuer à G. Pilon les effigies qui nous occupent. Mais c'est toujours d'une façon un peu dubitative que Barre, Piot et M. J.-A. Blanchet, par exemple, les ont données à ce grand artiste; d'autres auteurs, tels Benjamin Fillon et M. Tourneux, ne sont pas allés jusque-là. Pourquoi ne serions-nous pas nettement affirmatifs, en ce qui concerne les cinq médaillons royaux, puisque tout concorde, nous venons de le voir, à nous amener à cette affirmation et que le style de ces petits bas-reliefs est tout à fait celui de Pilon?

Pour la médaille de René de Birague[1], cette merveille

1. Armand, *Les Médailleurs italiens*, t. II, p. 252, n° 19.

d'observation et de vie, ce ne sont plus, il est vrai, les mêmes raisons ; mais il y a, sans parler de la suprême beauté de la pièce, deux arguments très forts. D'abord, la concordance exacte des dates, qui nous montre que cette pièce fut modelée précisément pendant que G. Pilon était en train d'exécuter le monument de René de Birague. Il y a, de plus et surtout, une telle identité de style entre le profil de la statue et celui du médaillon, que le doute devient impossible. Cette attribution admise, voilà un nouvel argument pour donner à Pilon la série entière de nos six pièces, lesquelles sont de même facture que le Birague, de mêmes dimensions, et, à une année près, de même date. Elles ont été exécutées entre 1573 et 1575, alors que le Birague, d'après l'âge indiqué sur le médaillon lui-même, était modelé en 1576.

La collection de ces médaillons la plus complète qui ait existé a été celle de B. Fillon ; celle de M. Dutuit en renferme encore plusieurs spécimens ; quelques autres, nous l'avons dit, sont dispersés dans plusieurs de nos musées. Mais la série entière ne se trouve nulle part, pas même au Cabinet de France, pour lequel il serait cependant d'un vif intérêt de posséder cette portion de l'œuvre d'un maître, qui fut, en même temps, un des plus attrayants sculpteurs de la Renaissance et le premier contrôleur général des effigies des médailles et des monnaies. Qu'il nous soit donc permis de témoigner ici notre reconnaissance à Madame Édouard André, qui, sentant bien l'importance de ce monument en lui-même et par rapport à l'histoire de l'art français, a voulu s'en dessaisir, se plaisant ainsi à combler l'une des lacunes, trop nombreuses hélas ! qui existent dans notre collection nationale.

H. DE LA TOUR.

*(A suivre.)*

# MÉLANGES & DOCUMENTS

## LES NOMS DE L'IMPÉRATRICE MAESA

Depuis quelques années je possède une petite monnaie de bronze dont voici le signalement :

MAMIA MAICA. Buste drapé de Maesa, à droite ; le tout dans un cercle de grènetis.

℞. IΛI ЄON. Pallas debout à gauche, tenant dans la main droite une petite Victoire qui lui présente une couronne, appuyée de la main gauche sur une lance contre laquelle est posé un bouclier à terre.

Diamètre, 18 millimètres ; bronze jaune clair, sans patine.




Bien que cette pièce, par sa fabrication, ne donne prise à aucune suspicion et qu'elle se classe sans hésitation à Ilium, je la tenais provisoirement en observation, à cause de la réunion insolite sur une seule tête des noms qui, jusqu'à présent, ne se rencontrent qu'attribués séparément à Maesa et à Mamée, sa fille, tant par les auteurs anciens que par les monuments épigraphiques et numismatiques.

Aujourd'hui mes doutes sont levés par la révélation d'un deuxième exemplaire dont je viens de lire la description dans l'Inventaire de la collection Waddington, publié par M. Babelon, *Revue numismatique*, 1897, p. 336.

N° 1183. *Maesa.* MAMIA·MAICA. Son buste, à dr. ℞. IAIЄΩN. Pallas nicéphore debout. Br. 17.




Vérification faite, il n'y a pas de point au milieu de la légende de tête. En confrontant les deux pièces, j'ai constaté entre elles une identité presque complète ; cependant, en y regardant de près, il semble qu'il y a une légère variante dans le coin du revers : sur l'exemplaire Waddington les lettres IAI placées à gauche sont suivies d'un Є presque effacé : la syllabe ΩN (oméga très net) est rejetée à droite. Sur mon exemplaire il n'y a à gauche que IAI, et à droite EON, avec un omicron, à moins que ce ne soit un oméga qui aurait perdu ses deux pieds.

Ces particularités ne sont pas indifférentes à noter, car le fait seul de la variante tend à prouver que la légende de tête, répétée sur deux pièces de coins différents, n'est pas le résultat d'une rédaction accidentellement fautive. A la rigueur, le double nom Μαμία Μαῖσα peut convenir également à Maesa et à Mamée ; à laquelle faut-il donner la préférence? Pour répondre à cette question, on a d'abord le criterium iconographique, bien qu'il ne soit pas d'une sûreté absolue sur des exemplaires de conservation imparfaite. On a une autre ressource : Mionnet a décrit (*Suppl.* V, p. 574) d'après Sestini, la pièce suivante :

IOVΛIA MAMAIA AVΓOVC. Tête de Julia Domna (*sic*) avec la stola sur la poitrine.

℞. IAIЄΩN. Minerve Iliade debout, la main droite armée de la haste ; à côté, un bouclier à terre ; une petite Victoire sur la main. Æ [1]. (Sestini, *Lett. num. continuazione*, VIII, p. 50, n° 58.)

Cette pièce est indubitablement de Mamée, avec le même type de Pallas nicéphore ; il s'en suit que la légende de sa congénère

1. *Corp. Inscr. lat.*, II, 3413.

MAMIA MAICA appartient à Maesa, puisque dans l'atelier d'Ilium on donnait à Mamée les noms ΙΟΥΛΙΑ ΜΑΜΑΙΑ. Il est à remarquer que le même type accompagné de ΙΛΙΕΩΝ se voit sur des monnaies de Crispine, de Julia Domna, de Macrin et aussi de Diaduménien.

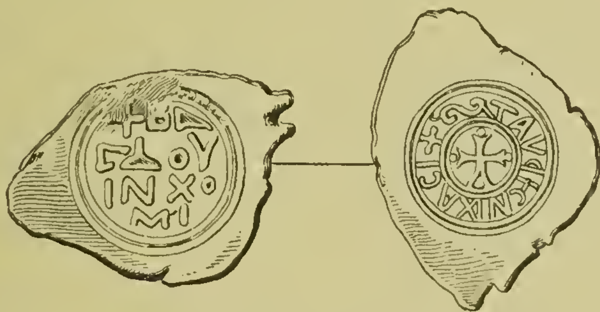
Si le mot MAMIA n'a pas été gravé par erreur pour IOVΛIA, il faut admettre que Maesa s'appelait Julia Mamea Maesa, en nomenclature complète ; quant à Mamée, elle s'appelait Julia Avita Mamea, ayant emprunté son premier cognomen à Julius Avitus, son père, et son deuxième cognomen à Mamaea Maesa, sa mère. Soémias, l'autre fille de Maesa, s'appelait Julia Soemias Bassiana, en souvenir de son aïeul maternel, Julius Bassianus [1].

Robert Mowat.

*
* *

UNE MONNAIE INÉDITE DE BAUDOUIN D'ÉDESSE

La pièce dont je donne le dessin paraît, en raison de la grandeur et de l'irrégularité du flan, avoir été plutôt un essai monétaire qu'une monnaie véritable.



Le droit présente, dans un cercle, une croix à branches égales (les branches supérieure et latérales sont pommetées, la branche inférieure bifide) ; dans un cercle plus grand la légende énigmatique suivante :

+ ∾TAVꟼ ⊢C NIXACI.

1. Orelli, 946 ; cf. Wilmanns, 1208.

qui semble devoir s'interpréter ainsi :

σταυρε νιχας.

On remarquera le σ qui ressemble à un S latin couché, ou plutôt, par les appendices des extrémités, à un fleuron, le ρ renversé, l'ε de forme insolite, le χ pour le κ. Peut-être l'ε est-il un monogramme de ιησου et faut-il lire :

σταυρ(ε) ιησ(ου) νικας.

Le revers est de lecture plus certaine.

Dans un cercle :

+ BA
ΛΔΟΥ
INXO
MI

On remarquera le λ qui a la forme du γ et encore le χ pour le κ. Cette forme du λ apparaît nettement sur des monnaies d'Édesse à la légende : ΒΑΓΛΟΙΝΟϹ ΔΟΥΛΟϹΤΑΥ pour ΒΑΛΔΟΥΙΝΟϹ ΔΟΥΛΟϹ [ΤΟΥ] ΣΤΑΥΡΟΥ[1].

Cette légende, indiquant la dévotion de Baudouin à la Croix, est tout à fait dans le même esprit que la légende de la pièce ici décrite, si toutefois mon interprétation est la bonne.

Je crois cette pièce inédite. Je l'ai trouvée dans les cartons du Cabinet des Médailles classée aux incertaines de l'Orient latin. En déchiffrant la légende du revers, j'ai pu compléter l'attribution. Mon collègue M. Prou m'a secondé dans l'interprétation de la légende du droit.

Cuivre. Poids : 44 gr. 5.

P. Casanova.

1. Schlumberger, *Numismatique de l'Orient latin*, page 21, planche I, 7.

# CHRONIQUE

### NOTE SUR LE DINAR IFRANTI

Dans le très intéressant article de notre collaborateur M. Raugé van Gennep, sur la circulation de l'or vénitien en Égypte, il est très souvent parlé du dinar *ifranti*. M. Raugé van Gennep ne se prononce pas sur la signification et l'étymologie de ce mot. Je crois cependant qu'on peut présenter l'hypothèse suivante.

Le terme de *besant* est appliqué vers cette époque (XII^e et XIII^e siècles) à toute pièce d'or. Ainsi, ce qui est caractéristique, les auteurs occidentaux ne paraissent pas connaître, pour l'or arabe, le terme de dinar. Ils l'appellent besant, et Lavoix a déjà signalé cette singularité[1]. Dans le texte de Frescobaldi cité par notre collaborateur, le *dirhem* d'argent et le *fels* de cuivre sont désignés par leurs termes arabes, le dinar d'or est appelé *besant*. Il faut en conclure que le terme *besant* était d'un usage courant dans tout l'Orient pour la pièce d'or.

Dès lors, comment les Arabes l'auraient-ils ignoré? Comment se fait-il que, dans cette énumération des termes monétaires que notre collaborateur emprunte au savant Maqrizy, ce terme, *le plus répandu*, soit oublié?

De là à identifier l'expression *ifranti* avec *besant* il n'y a qu'un pas.

Il faut remarquer d'abord que la forme *ifranti* est sous l'influence du terme *ifrandji* « franc ». La curieuse explication de Qalqachandy, qu y voit une monnaie de « France », prouve la préoccupation étymologique qui a entraîné la déformation du mot primitif. Toute mon hypothèse consiste à voir dans *ifranti* l'altération de *ifzanti*, altération d'autant plus admissible que, dans l'écriture arabe, l'r et le z ne se distinguent que par un point souvent omis par des copistes ou ajouté sans raison par d'autres.

Le terme *ifzanti* ou *ibzanti* serait, d'après les procédés de la langue

1. *Monnaies à légendes arabes frappées par les Croisés*, p. 46 à 48.

arabe, la seule transcription possible du *bisantius*. La transcription du b occidental en f arabe n'est pas rare : je citerai seulement l'exemple de *obolos* devenu *felous*.

Il est clair que le mot *ifzanti* une fois passé dans la langue, les gens qui y voyaient un dinar franc *ifrandji* ont cédé, malgré eux, à l'analogie et ont dû dire *ifranti* ; c'est sous cette forme que le mot était prononcé à l'époque de Qalqachandy et de Maqrizy. Dans les manuscrits on peut lire arbitrairement *ifzanti* et *ifranti*. Mais pour faire passer mon hypothèse à la certitude scientifique, il faudrait un texte plus ancien et plus explicite. Il serait intéressant de le trouver, ne serait-ce que pour répondre d'une façon certaine à la question de Lavoix : « Pourquoi cette monnaie (des Croisés) n'a-t-elle pas pris le nom de dinar, pourquoi le mot besant a-t-il prévalu ? » et à celle que je pose à mon tour : Pourquoi Frescobaldi qui connaît les termes de *dirhem* et de *fels* ignore-t-il celui de *dinar* et y substitue-t-il celui de *besant*?

P. Casanova.

*
* *

*Sur la réforme de la monnaie.* — M. E. Babelon vient de faire réimprimer en un élégant opuscule illustré, le discours qu'il a prononcé dans la séance de clôture du Congrès des Sociétés savantes, en 1897, et que la *Revue* a reproduit in-extenso (p. 209 à 224). M. Babelon a fait à son texte primitif de nombreuses additions et interpolations; il l'a en outre enrichi de notes abondantes et illustré de 66 figures[1]. En épigraphe, nous trouvons rappelée cette parole d'un savant allemand, Friedrich Creuzer : « La numismatique est le flambeau des sciences archéologiques. »

Dans l'une des notes, se trouvent consignées de judicieuses réflexions qu'on nous saura gré de citer ici : elles sont relatives à la réforme projetée des types de notre numéraire actuel : « ...L'opinion publique, dit M. Babelon, s'est elle-même récemment intéressée à cette réforme et l'année dernière des essais de pièces nouvelles ont été officiellement demandés à de grands artistes qui se sont efforcés de combiner leur conception artistique avec les nécessités pratiques de la circulation monétaire, nécessités qui ne s'imposaient pas à l'antiquité au même degré. D'après ce que j'ai pu savoir des résultats de ce concours, les artistes qui y ont pris part me paraissent avoir perdu de vue un point important, sinon essentiel : c'est que les types monétaires doivent avoir un caractère national et patriotique. Le beau revers de

1. Paris, E. Leroux, 1897, in-18 de 126 pages (3 fr. 50).

la *Semeuse* de M. O. Roty, n'est qu'un joli jeton : ce n'est pas une monnaie française (voyez la reproduction dans *La revue de l'art ancien et moderne*, n° du 10 juillet 1897, p. 335). Si l'on ne veut pas reprendre, pour principe de ces recherches et combinaisons nouvelles, l'écu fleurdelisé qui constitue historiquement, non pas, comme on le croit généralement, les armes de la famille royale, mais *les armes de la France* (A. de Barthélemy, dans le *Bulletin critique*, 1896, pp. 667 et s.), n'est-il donc pas possible, au moins, de trouver dans nos grandes traditions nationales un emblème qui rallie tous les suffrages et convienne à tous les partis politiques ou religieux ? Jeanne d'Arc, par exemple, ne pourrait-elle pas remplacer, sur nos espèces, le génie de la Loi ou l'Hercule romain ? Quoi qu'il en soit, le caractère de la monnaie moderne, des nécessités budgétaires, l'obligation de se garantir contre les entreprises des faussaires et d'autres considérations encore s'opposeront toujours à ce que le type de nos monnaies soit souvent modifié et se transforme au gré des événements de chaque année, comme dans l'antiquité. Il faut nous y résigner, mais c'est un malheur véritable, car je considère, pour ma part, que *le maniement quotidien des belles monnaies a dû être un puissant facteur dans l'éducation artistique du peuple grec dont l'œil était ainsi habitué à ne contempler que des chefs-d'œuvre incessamment renouvelés.* Nos belles médailles artistiques des Ponscarme, des Chaplain, des Roty et de leurs disciples ne sauraient avoir la même influence populaire car les exemplaires qui en sont tirés ne sont distribués qu'à un petit nombre de personnes. N'oublions pas que, dans l'antiquité, monnaie et médaille c'était tout un, ou plutôt il n'existait pas de médailles commémoratives, la monnaie en tenait lieu et c'est dans ce caractère commémoratif qu'elle puise son principal intérêt. »

*
* *

*Corpus Numorum italicorum.* — S. A. R. le Prince de Naples avait l'intention de faire publier un catalogue de sa magnifique collection qui comprend 17 000 pièces. Mais S. A. R. a fait part aux directeurs de la Revue Italienne de Numismatique et au conservateur du cabinet Brera d'un nouveau projet plus vaste et plus utile encore : celui de la publication d'un *Corpus numorum Italicorum.*

*
* *

*Institut de France.* — Les lecteurs de la *Revue* apprendront certainement avec plaisir que M. Ernest Babelon a été élu membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, le 10 décembre 1897.

# BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

---

BAHRFELDT (M.). *Nachträge und Berichtigungen zur Münzkunde der römischen Republik, im Anschluss an Babelon's Verzeichniss der Consular-Münzen* (Vienne, 1897).

Tous ceux qui s'intéressent à la numismatique de la république romaine connaissent la *Description historique et chronologique des monnaies de la république romaine* publiée en 1885 par M. Babelon. C'est le répertoire auquel on est toujours obligé de recourir. Mais ce répertoire, l'auteur est le premier à en convenir, a besoin d'être retouché et complété. Pour les ouvrages de ce genre, nul ne peut se flatter d'atteindre du premier coup la perfection. Dans la masse des renseignements qu'il faut minutieusement rassembler et classer avec méthode, il est difficile que l'attention la plus scrupuleuse ne soit pas quelquefois en défaut. Pour peu qu'aux difficultés inhérentes au sujet s'ajoutent des difficultés d'ordre matériel, telles que la fabrication et la mise en ordre de plusieurs centaines de clichés, dont l'auteur n'a pas toujours la libre disposition et qui passent par une foule de mains avant de trouver leur place dans le texte, il est aisé de concevoir que quelques détails puissent prêter à la critique. Cela est assurément regrettable; mais ce qui serait plus regrettable encore ce serait que l'ouvrage n'existât pas, et à coup sûr le répertoire dont nous parlons n'existerait pas, si M. Babelon ne s'était pas vaillamment exposé aux risques inévitables d'une entreprise, devant laquelle tous les numismatistes, depuis Cohen, avaient toujours eu la prudence de reculer.

M. Bahrfeldt reconnaît tout le mérite du travail de M. Babelon et tous le profit qu'il en a tiré. Seulement il est un collectionneur curieux et attentif aux moindres détails; il songe à ceux qui, comme lui, souhaitent d'avoir entre les mains un instrument de recherche et de classification absolument irréprochable. Il s'est donné comme tâche de corriger le répertoire de M. Babelon et d'en faire un outil d'une précision parfaite. Il l'a épluché, pour ainsi dire, ligne par ligne et mot par mot. Il y a relevé avec une conscience rigoureuse tout ce qui peut être relevé, persuadé qu'en pareille matière il n'y a point de vétilles

insignifiantes. Il y a ajouté tout ce qui était nécessaire pour le mettre au courant des progrès de la science et de la bibliographie numismatiques depuis douze ans. Et de tout cela il a fait le livre que nous signalons aujourd'hui à nos lecteurs, livre très utile, plein de choses intéressantes, comme on pouvait l'attendre d'un homme qui depuis vingt-cinq ans s'est fait comme une spécialité de l'étude des monnaies républicaines, qui a exploré en connaisseur non seulement les grandes collections publiques de l'Europe, mais encore un grand nombre de collections privées, et qui a suivi en même temps jour par jour le mouvement de la science numismatique en ce qui concerne les monnaies de la République, avec le dessein de recueillir les éléments d'une bibliographie complète. Assurément il est difficile d'être mieux informé et de pousser plus loin le souci de l'exactitude et de la minutie. Mais peut-être eût-il été bon de laisser de côté certaines curiosités inutiles [1].

L'ouvrage est conçu de manière à rendre des services pratiques. Il suit l'ordre du répertoire de M. Babelon, de telle sorte qu'il est aisé de passer de l'un à l'autre, de compléter l'un par l'autre. Il contient les additions et corrections d'abord au catalogue alphabétique des familles, puis aux appendices sur les monnaies restituées par les empereurs et les monnaies contrefaites par les Barbares. Pour faciliter les recherches, M. Bahrfeldt a dressé (p. 279 et suiv.) une table de concordance que le lecteur est prié de consulter tout d'abord et qui permet de trouver immédiatement, à propos de telle ou telle pièce, signalée par M. Babelon, les différents endroits du livre auxquels il convient, le cas échéant, de se reporter.

L'ouvrage de M. Bahrfeldt est illustré de nombreuses vignettes intercalées dans le texte et accompagné de treize planches héliographiques d'une excellente exécution. On y a reproduit plus de trois cents pièces, choisies parmi les plus intéressantes dans les collections publiques et privées.

J. Martha.

*
* *

Casanova (P.). *Inventaire sommaire de la collection des monnaies musulmanes de S. A. la Princesse Ismaïl.* Paris, 1896, in-8° de xvi et 200 pages.

Ismaïl pacha, Khédive d'Égypte, avait laissé à sa mort une quantité

1. Je ne vois pas, par exemple, l'intérêt qu'il peut y avoir à rappeler (p. 142-143), à propos du denier d'Aemilius Buca, l'interprétation manifestement saugrenue de Boutkowski, à moins que M. Bahrfeldt n'ait voulu par là égayer l'austérité de son sujet.

importante de monnaies musulmanes mais qui se trouvaient sans ordre ni classement. La princesse, sa veuve, s'adressa à M. Casanova pour lui confier ce travail de classement et de description sommaire. Ainsi que M. C. l'explique dans l'Introduction, il dut procéder, en l'espace d'un mois seulement, au triage, à la mise en ordre de plus de cinq mille pièces, or, argent et cuivre, de provenances et d'époques diverses.

C'est ainsi que M. C. a dressé un Inventaire sommaire qui a été imprimé seulement *for private circulation*. Ce n'est pas un catalogue descriptif comme M. C. aurait aimé à le faire, mais un simple tableau de classement; et cependant rien que ce travail de lecture sommaire et de mise en ordre dans un laps de temps très restreint, constitue une œuvre considérable, il est facile de s'en rendre compte. Ces monnaies appartiennent à toutes les époques et à toutes les contrées, depuis les premiers temps de l'Hégire (la plus ancienne pièce est de l'an 78) jusqu'à nos jours (la plus récente est de 1278), depuis l'Espagne jusqu'à l'Inde moderne. Toutes ont été suffisamment indiquées une à une.

La collection d'Ismaïl renferme bon nombre de pièces nouvelles ou inédites que M. C. a eu le soin d'indiquer. Nous mentionnerons quelques-unes de ces raretés : un dirhem frappé en 79 à Fil, un dinar de l'an 105 avec une légende « maaden emir el mouminin bil Hedjâz »; à étudier, un dirhem de l'an 296 au nom de Soubkri rebelle sous les Samanides, la série des pièces rares des Mervanides, Sallarides, etc., une pièce de cuivre inédite frappée à Grenade en 897 H., une monnaie nouvelle des Danishmend, et enfin diverses pièces des Houlagides, des Djélaïrides, des Ortokides, la plupart très rares ou inédites. Quoique ce ne soit qu'une simple liste de monnaies sans mention des légendes, l'Inventaire que vient de publier M. C. rendra de grands services aux collectionneurs et trouvera sa place marquée à côté des Catalogues de Poole, Tiesenhausen, Lavoix et Ghâlib Edhem.

E. Drouin.

*
* *

Dewamin (Emile). *Cent ans de numismatique française, de 1789 à 1889.* Second volume : *Histoire du numéraire.* Paris, Dumoulin, imprimeur. Un vol. in-folio, de 332 pages.

Après avoir, dans un premier volume dont nous avons rendu compte dans la *Revue*, en 1894, retracé l'histoire mouvementée des assignats et de la circulation fiduciaire depuis 1789, M. Dewamin aborde, dans ce tome second, l'histoire non moins intéressante de la

monnaie métallique pendant la même période. Il faut louer d'abord la méthode claire et pratique de l'auteur qui a partagé son nouveau livre en trois grandes divisions : l'exposé chronologique des annales du numéraire, les documents écrits sur lesquels elles s'appuient, et enfin les tableaux statistiques des opérations des ateliers.

Ayant fait de la numismatique de l'antiquité, l'objet de mes études spéciales, je ne me doutais pas, je l'avoue, avant l'apparition du travail de M. Dewamin, de l'intérêt puissant qu'offrent les séries modernes, qui sont comme le reflet étincelant des vicissitudes, hélas si multiples, qu'a subies, depuis cent ans, notre état politique et économique. Aujourd'hui que j'ai lu ces deux premiers tomes, je comprends la séduction que la numismatique contemporaine est susceptible d'exercer sur des esprits sérieux, et le caractère véritablement scientifique qu'on peut lui donner ; je m'explique la passion dévorante de M. Dewamin, l'obstination fiévreuse qu'il met à poursuivre une pièce rare, les sacrifices pécuniaires qu'il s'impose, la persévérance qu'il déploie pour se faire communiquer, dans les bureaux d'administrations diverses, des documents officiels non encore versés dans les archives publiques.

Dans la première partie, M. Dewamin nous montre que, si les sources manuscrites de l'histoire depuis un siècle avaient disparu, on pourrait en grande partie reconstituer les phases principales de nos annales politiques par l'étude des monnaies. Les émissions du numéraire, depuis le décret du 16 janvier 1789 jusqu'à l'empire de Napoléon, nous font parcourir les péripéties diverses du drame révolutionnaire. L'argent fut toujours le nerf de la guerre, et tous les embarras financiers de la fin du siècle dernier se traduisent par des règlements monétaires, soit qu'il s'agisse de monnayer le métal des cloches, les trésors des églises, le sceau de l'État, le sceptre et la couronne de Louis XVI, soit qu'on décrète de créer une monnaie de papier, de cuir ou de carton. Sous l'Empire, la scène change, mais le spectacle n'est pas moins intéressant : on croit rêver quand on voit se dérouler les suites numismatiques de l'épopée impériale si éclatante, mais si éphémère. M. Dewamin nous fait passer en revue non seulement les produits des ateliers monétaires français et des pays incorporés à l'empire, mais aussi les monnaies des rois, frères de Napoléon, et celles de tous les États feudataires, jusqu'au grand-duché de Varsovie et aux provinces illyriennes. Il cite, pour le dire en passant, une rarissime pièce de 5 francs, frappée en 1808, à l'effigie de Napoléon comme protecteur de la Confédération du Rhin, et portant, au revers, le nom du grand-duc de Bade, Charles-Frédéric : en septembre 1895 un exem-

plaire de cette pièce d'argent a été adjugée en vente publique, à Francfort, pour le prix de 6,125 francs. Je me demande, en vérité, quelle confiance nous devons avoir dans la sincérité d'enchères aussi extravagantes.

Bien que s'occupant seulement des monnaies et non des médailles, M. Dewamin fait allusion à deux curiosités numismatiques que nous signalerons : c'est la médaille frappée, en 1804, pour célébrer l'entrée triomphale de Napoléon I[er] à Londres, et qu'on avait préparée pour être distribuée à cette occasion; c'est en second lieu, une médaille à l'effigie de l'empereur Napoléon III, frappée en 1870, à la Monnaie de Francfort, et qui porte, au revers, dans une couronne de chêne : *Gott schütze Kaiser und Reich*; on s'attendait donc dans les pays rhénans, à célébrer le succès des armes françaises!

A côté de ces curiosités numismatiques, on trouve, sous la plume de M. Dewamin, résumées avec clarté les questions économiques les plus ardues, telles que les discussions sur le double étalon, qui remplirent les conférences monétaires internationales à partir de 1867.

La seconde partie contient, disposés dans l'ordre chronologique, tous les documents officiels, tels que traités internationaux, lois et règlements, qui furent édictés depuis un siècle sur les monnaies et leur émission. Citons, au hasard, le décret impérial du 26 juin 1804 qui ordonne de remplacer sur les monnaies la légende consulaire par celle de NAPOLEON EMPEREUR, tout en laissant subsister, au revers des pièces, les mots REPUBLIQUE FRANÇAISE; le décret du 22 octobre 1808 qui décide qu'à partir du 1[er] janvier 1809, les pièces porteront désormais les mots EMPIRE FRANÇAIS au lieu de REPUBLIQUE FRANÇAISE; les conventions intervenues entre les divers Etats qui font partie de l'Union latine; les mesures insurrectionnelles prises par la Commune de Paris, en 1871; les lois et décrets qui suspendent, depuis 1878, la frappe de la pièce de 5 francs en argent.

Les tableaux de la fabrication monétaire depuis cent ans, qui forment la troisième partie du livre, sont le résultat d'un énorme et délicat travail de statistique. Ils nous donnent, année par année, et pour chaque atelier, le nombre de pièces d'or, d'argent, de bronze qui y ont été frappées : tous les collectionneurs devront y avoir recours pour connaître le degré de rareté d'une pièce quelconque; les économistes aussi, à d'autres points de vue, devront les consulter.

Bref, l'histoire monétaire depuis la Révolution française méritait d'être tirée des archives administratives, de sortir du domaine de la banale curiosité, et de rencontrer son historien. M. Dewamin s'est donné tout entier à cette grande entreprise, à ce rôle ardu, hérissé

d'obstacles de toute nature : il fallait sa patience et sa généreuse ardeur pour triompher de toutes les difficultés. Il a doté la science numismatique d'une œuvre monumentale qui lui fait le plus grand honneur et qu'on ne refera pas après lui.

E. Babelon.

*
* *

Hill (G. F.). *Notes on additions to the greek coins in the British Museum, 1887-1896.* 1897, gr. in-8° de 14 pages et une planche (Extrait du *Journal of hellenic studies*, t. XVII).

Le choix fait par M. Hill, parmi les 4.361 monnaies grecques entrées depuis dix ans au British Museum, se recommande par la beauté et l'intérêt des pièces. C'est une pièce de Philippe II de Macédoine, comparable, pour la tête de Zeus, à un statère de Lampsaque. Vient ensuite un superbe exemplaire de cette monnaie mystérieuse, attribuée par M. Head à la Cyrénaïque (cf. *Rev. Num* , 1892, p. 112, pl. IV, 6) et que M. Hill serait porté à localiser en Chalcidice. La figure ailée qu'on voit sur cette pièce pourrait être une représentation d'Agon.

M. Hill fait d'intéressants rapprochements au sujet d'une série de pièces portant un quadrige ou un cavalier vu de face et paraissant appartenir à l'Eubée.

Sur une jolie pièce de Pheneus d'Arcadie, au type d'Hermes nu, assis, M. Hill a déchiffré un graffite qu'il transcrit Εὐχά, ce qui désignerait une offrande faite en exécution d'un vœu (cf. F. Lenormant, *Rev. Num.*, 1874-1877, p. 325). Notons ensuite un didrachme de la première moitié du IVe siècle, frappé à Sybrita de Crète, et portant deux têtes de Dionysos et d'Hermes, d'un style qu'on n'est point habitué à rencontrer dans les monnaies de la Crète.

Après avoir rappelé les statères de Lampsaque avec la tête de Zeus et celle d'Actéon, M. Hill parle d'un autre portant une tête couronnée de myrte, considérée par MM. Head et Wroth comme la tête d'Eros. M. Hill pense que la divinité représentée pourraît être Niké ou Iris, ou peut-être aussi un Eros androgyne.

Vient ensuite une curieuse pièce d'Ionie, en électrum, représentant deux lions appuyant chacun une patte sur une colonne placée entre eux. Les pièces d'Éphèse portant la représentation du char sacré, ἀπήνη ἱερά, fournissent à M. Hill l'occasion de faire un judicieux rapprochement avec certains bas-reliefs en terre cuite. Signalons, pour terminer, quelques belles pièces de Phocée, de Cnide, de Lycie et de

Séleucie en Cilicie, cette dernière avec la représentation des Corybantes dansant autour de Dionysos enfant.

J.-A. Bl.

*
* *

Svoronos (J. N.). Ἐθνικὸν νομισματικὸν Μουσεῖον. Ἔκθεσις τῶν κατὰ τὸ ἀκαδημαϊκὸν ἔτος 1894-1895 πεπραγμένων. Athènes, 1897, in-4° de 67 p. et une planche.

Le rapport de M. Svoronos nous apprend que l'année 1894-1895 a été particulièrement favorable pour le musée d'Athènes qui s'est accru de 14.837 pièces (6 en or; 1.364 en argent; 6.669 en billon; 4.290 en bronze, et 2.501 en plomb). Ces pièces proviennent en partie des fouilles de l'école française à Délos et à Delphes, des fouilles de l'école anglaise à Abae en Phocide, et des fouilles d'Olympie. Après avoir rendu un compte détaillé de sa gestion, M. Svoronos donne le catalogue descriptif des pièces entrées dans la collection. Parmi les pièces reproduites sur la planche, signalons des statères de Démétrius Poliorcète et des Étoliens, ainsi que quelques pièces de l'Élide et des îles. Bien que le rapport de M. Svoronos ne nous fasse connaître aucune pièce capitale, il offre cependant un réel intérêt et on doit lui savoir gré d'en avoir assuré la publication.

J.-A. Bl.

*
* *

Caron (E.). *Trouvailles de monnaies du moyen âge à Delphes.* Paris, Thorin, in-8° de 14 pages (Extrait du *Bull. de Correspondance hellénique*, 1897).

Pendant les fouilles pratiquées à Delphes, en 1894, par l'École française d'Athènes, on fit quatre trouvailles de monnaies du moyen âge. M. E. Caron, de passage à Athènes, accepta de classer ces découvertes et c'est le résultat de son travail qu'il présente aujourd'hui, en avertissant ses lecteurs qu'il a été secondé dans ce classement par M. Svoronos.

La première trouvaille comprend des pièces de Guillaume de Villehardouin, de Charles Ier et de Charles II d'Anjou, de Florent de Hainaut, et des autres princes d'Achaïe jusqu'à Philippe de Tarente (1284); puis des pièces des ducs d'Athènes, de Martin Zacharie, seigneur de Chio, de Georges Ier Ghisi, seigneur de Tinos, de Jean II Orsini, despote d'Épire, de Jean II l'Ange, sébastocrator de la grande Vlaquie (1318); deux deniers de Louis IX, cinq de Charles d'Anjou, comme comte de Provence et un d'Alphonse de Poitiers, comte de Toulouse.

Ce trésor, qui comprenait environ 2.500 pièces, paraît avoir été enfoui vers 1346.

La seconde trouvaille, enfouie vers 1339, comprenait seulement 277 pièces de la plupart des princes cités plus haut, et une dizaine de *soldini* des doges François Dandolo et Barthélemy Gradenigo.

La troisième cachette, enfouie vers 1317, ne comprenait que 29 gros de Charles II d'Anjou, de Constance, de Jaime I[er], de Frédéric, de Jean XXII pape et comte de Viennois, et de Philippe VI, roi de France.

Enfin la quatrième trouvaille contenait près de 4.000 pièces des princes d'Achaïe, des ducs d'Athènes et surtout des doges de Venise depuis Jean Gradenigo (1355-1356) jusqu'à Michel Steno (1400-1413).

M. Caron décrit en quelques lignes l'état troublé de la Grèce, vers le milieu du XIV[e] siècle, et l'on comprend facilement que les malheureux habitants de ce pays aient été obligés d'enfouir leur fortune pour la soustraire à tant d'ennemis divers. J.-A. BL.

*
* *

ARBELTIER DE LA BOULLAYE. *Le dernier emplacement de la Monnaie de Troyes et la rue de la Monnaie.* Troyes, 1897, in-8° de 31 pages et un plan (Extrait de l'*Annuaire de l'Aube*, 1897).

L'auteur a repris une question déjà étudiée par MM. Corrard de Breban et Natalis Rondot : c'est celle de l'emplacement de l'atelier monétaire de Troyes. Situé d'abord à proximité du château des comtes de Champagne, l'atelier fut transféré dans l'ancien hôtel de l'abbaye de Pontigny, au commencement du XIV[e] siècle. L'atelier de Troyes fut supprimé momentanément en 1515. Fermé dans les premières années du XVII[e] siècle, on en demanda la réouverture en 1626. Un édit du mois d'avril 1679 transfère l'atelier à Reims; un autre édit de juin 1690 le rétablit à Troyes. Une nouvelle réouverture est indiquée en 1699, mais l'hôtel est encore fermé le 26 janvier 1700. Ouvert de nouveau en septembre 1707, il fut fermé en octobre 1757, rétabli en décembre 1759, puis supprimé en 1772 et le matériel fut envoyé à Paris. On conserva à Troyes une Chambre des Monnaies.

On voit que l'étude de M. Arbeltier de la Boullaye complète l'histoire de l'atelier de Troyes. J.-A. BL.

*
* *

CHAUTARD (Jules). *Jetons des princes de Bourbon de la première maison de Vendôme, suivis d'une note relative aux méreaux et aux sceaux de*

*la collégiale de Saint-Georges de Vendôme*, I. Vendôme, 1897, in-8° de 70 p. et 5 planches (Extrait du *Bulletin de la Société archéologique du Vendômois*).

Le nouveau travail de M. Chautard est un recueil soigneusement élaboré de jetons dont la plupart ont déjà été décrits plusieurs fois; mais l'auteur a écrit de courtes notices historiques, pleines d'intérêt, sur les personnages dont il décrit des jetons, et son travail sera utile à consulter.

La série des monuments décrits commence avec Marie de Luxembourg, comtesse puis duchesse douairière (1495-1548), dont on connaît des jetons fabriqués à la Monnaie de Paris, par Philippot Cotin, en 1506. D'autres sont postérieurs de quelques années. Puis viennent les jetons de Charles de Bourbon-Vendôme (1495-1536), gravés en 1514 et 1520 par Guillaume Demay. Françoise d'Alençon (1513-1550), épouse de Charles, eut aussi des jetons à son nom.

M. Chautard parle ensuite des jetons d'Antoine de Bourbon, d'Henri de Bourbon, qui devint Henri IV, et de Marguerite de Valois. L'auteur a cédé à la tentation de décrire quelques variétés inédites de jetons de cette princesse. Mais les jetons de Marguerite n'appartiennent pas au Vendômois, pas plus du moins que les jetons de Jeanne d'Albret, laissés de côté par M. Chautard.

Le jeton du mariage d'Henri et de Marguerite, portant la légende *Aeternaque munda*, dont on avait signalé un exemplaire au Cabinet de Berlin (*Numismatique du Béarn*, II, p. 78), existe aussi dans le cabinet de M. Richard, à Paris. J.-A. Bl.

*
* *

Meili (Julius). *Die Münzen der Colonie Brasilien, 1645 bis 1822*. Zurich, 1895, gr. in-8° de xxxvii pages et 59 planches en phototypie.
— *Das Brasilianische Geldwesen*; *Die Münzen der Colonie Brasilien, 1645 bis 1822*. Zurich, 1897, gr. in-8° de 357 pages, avec pl. et figures.

M. J. Meili s'est consacré entièrement à l'étude des monnaies du Brésil, et, en parcourant l'important ouvrage qu'il vient de publier, on a l'intime conviction qu'il doit avoir épuisé la matière. L'auteur a recueilli de nombreux renseignements historiques relatifs à la frappe des monnaies fabriquées pour le Brésil, soit à Lisbonne, soit dans les ateliers de la colonie. Toutes les variétés ont été soigneusement notées.

M. Meili n'a pas négligé non plus les pièces espagnoles portant des

contremarques portugaises et parmi ces pièces, je signalerai plus particulièrement celles qui portent les lettres G P, surmontées d'une couronne. Ces lettres sont bien la marque du gouvernement portugais (*Governo Portuguez*), et non celle de la colonie française de la Guadeloupe, opinion répandue en France tout récemment encore.

Dans la série brésilienne, les pièces les plus curieuses sont certainement les barres d'or marquées de signes multiples sous la régence et le règne de Jean VI, de 1814 à 1820. J.-A. Bl.

*
* *

— Dans le tome II de son *Histoire de la Provence dans l'Antiquité* (Paris, Flammarion, 1896, in-8°), dont le sous-titre est celui-ci : *Les origines historiques de Marseille et de la Provence*, M. Prosper Castanier a consacré un chapitre aux premières monnaies massaliotes, sous cette rubrique : « Le monnayage au VI^e siècle avant notre ère, en Asie mineure en général, et particulièrement à Phocée. Premières monnaies de Massalie ». Les planches VIII, IX et X de l'ouvrage reproduisent les principaux types monétaires de Massalie, du VI^e au IV^e siècles. L'auteur résume des travaux antérieurs, mais il n'apporte aucun fait nouveau. Il est curieux de constater que, dans son abondante bibliographie, on ne trouve pas mentionné l'*Atlas des monnaies gauloises* de M. H. de La Tour.

— M. Drouet a publié un *Jeton de J.-Louis de Faucon de Ris, premier président au Parlement de Rouen* (1647-1663), dans le *Bulletin de la Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure* (t. X, p. 434-436).

— M. Jules Chautard a publié une *Notice sur Henri de Bourbon, marquis de Verneuil, évêque de Metz et sur son suffragant, Nicolas Coeffeteau, à l'occasion d'un jeton frappé au nom de ces deux personnages*, dans le *Bulletin de la Société archéol. du Vendômois*, 1897, p. 201-212, planche.

— M. Alph. de Vlaminck a publié dans les *Annales de la Soc. d'Archéol. de Bruxelles* (1897, t. XI, p. 416-436), une notice intitulée *La Monnaie et les sceaux communaux de Termonde*.

Pour la chronique :

*Le Secrétaire de la Rédaction*,

J.-ADRIEN BLANCHET.

# PÉRIODIQUES

## AMERICAN JOURNAL OF NUMISMATICS, t. XXXI, 1896-1897

Talfourd Ely, *Les procédés du monnayage d'après une peinture murale de Pompeï.* — F. Parkes Weber, *Analogie entre les piéforts et les médaillons romains en bronze.* — *Médailles anglo-indiennes.* — Dr Horatio R. Storer, *Les médailles, jetons et méreaux relatifs à la médecine.* — W. T. R. Marvin, *Médailles maçonniques.* — W. T. R. Marvin, *Notes sur les médailles contorniates et leur usage.* — S. S. Crosby, *Les cents de 1793.* — *Les médailles des jeux olympiques.* — J. W. Bastow, *Les monnaies de Morelos.* — J. W. Bastow, *Monnayage hispano-américain de Mexico.* — J.-A. Blanchet, *Notes sur les médaillons contorniates.* — J. W. Bastow, *Ateliers mexicains.* — Edmund J. Cleveland, *Jetons politiques des candidatures présidentielles.* — Notes diverses.

---

# TABLE

# MÉTHODIQUE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LA

# REVUE NUMISMATIQUE

QUATRIÈME SÉRIE. — TOME PREMIER

1897

## NUMISMATIQUE ANCIENNE

### Monnaies des peuples, villes et rois.

### Monnaies romaines.



## NUMISMATIQUE DU MOYEN AGE ET MODERNE

### Monnaies françaises.

---

## Monnaies seigneuriales françaises.



---

## Monnaies étrangères.

*Chronique* : Monnaies wisigothes trouvées à Mauléon, 105; — Monnaies d'Angleterre trouvées au Poiré de Velluire, 106, à La Chapelle d'Angillon, et près de Château-Meillant, 107; — Monnaies d'Espagne, à Prunay-le-Gillon et à Areanhac, 107; — Monnaies de Gênes et de Venise, à Barboggio, 107; — Nouvelles monnaies russes, 225; — Notice de M. Alph. de Vlaminck sur la monnaie de Termonde, 547; — Ouvrage de MM. Paul Joseph et E. Fellner sur les monnaies de Francfort-sur-Mein, 239; — Ouvrage de M. Tobler-Meyer sur la collection de monnaies et médailles suisses de M. Wunderly, 239; — Notice de M. V. Bergsoë sur les monnaies des colonies danoises, 239; — Recueil de monnaies obsidionales par M. Aug. Brausc-Mansfeld, 395; — Avis relatif au *Corpus numorum italicorum*, 537.

*Bulletin bibliographique* : Travaux de MM. Ambrosoli, Caron, de Witte, Meili, *voy.* p. 118, 544, 118 et 546.

---

## Monnaies musulmanes de l'Inde et de l'Extrême-Orient.

*Chronique* : Monnaies des Almohades trouvées au Poiré de Velluire, 106; — des Khans tartares trouvées dans des sépultures, 108; — Notice sur les monnaies mongoles par M. E. Drouin, 108; — Chronologie des rois indo-scythes, 224; — Monnaies du Pérou, 225; — Note sur le dinar *ifranti* par M. P. Casanova, 535.

*Bulletin bibliographique* : Travaux de MM. Casanova, Lavoix et Drouin, *voy.* p. 539, 110 et 389.

---

## MÉDAILLES ARTISTIQUES



*Chronique* : Article de M. E. Müntz sur V. Pisanello, 395; — Note de M. W. Frazer sur des médailles de Louis XVI par W. Mossop, 394; — Article de M. F. Mazerolle sur les visites de Pierre le Grand et de Nicolas II à la Monnaie des médailles, 239; — Médaille du Pont Alexandre III, 109; — Statue de la Gravure en médailles, 235.

*Bulletin bibliographique* : Travaux de MM. Maxe-Werly et Rondot, *voy.* p. 391 et 232.

---

## Jetons, méreaux et poids.



---

## BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

---

## NÉCROLOGIE



---

## PÉRIODIQUES

# ERRATA ET ADDITIONS

P. 55, note 2; *lisez* : Rabut renvoie aux n$^{os}$ 4, 9 et 18 de D. Promis, *Monete dei Reali di Savoia*. Il faut remarquer que le n° 4 est un quar anonyme frappé, selon M. Ladé (*Rev. suisse Num.* 1892, 2e liv.), vers la fin du règne d'Amédée VI; et que, sur le n° 10, la croix du ℟. est formée de quatre lacs sans extrémité libre. Il vaut mieux, etc.

A. R. v. G.

P. 67, ligne 2, en montant; *lisez* : tout au moins.

P. 71, ligne 9, en montant; *lisez* : T, *massue*.

P. 71, ligne 8, en montant; *lisez* : Q, *foudre*.

P. 147, ligne 3, en montant; *lisez* : sa collection.

P. 151, col. 2; *lisez* :

CONSTANTINVS AVG — * | LXXII / SMAN·
℟. VICTORIA AVG

1° Coll. du comte de Westphalen, appartenant aujourd'hui au prince de Lichtenstein, à Vienne; 4 gr. 450. Renseignement de M. le chevalier Walcher de Molthein. (Cohen, VII², p. 295, n. 579.)

2° Mus. de Berlin; 4 gr. 450. C'est le même exemplaire que le n° 2072 du Catalogue illustré de l'ancienne collection de Quélen, pl. X, fig. 2072.

P. 152, coll. 2; *lisez* :

CONSTANTIVS AVG
℟. VICTORIA AVG

1° * | LXXII / SMAN·. Mus. Bréra; 4 gr. 300. (Cohen, VII², p. 470, n. 200.)

2° * | LXXII / SMANZ. Mus. de Berlin; 4 gr. 490; usé.

3° * | LXXII / SMANI. Mus. de Berlin; 4 gr. 500; troué.

R. M.

P. 391, ligne 21; *lisez* : L. Maxe-Werly.

P. 393, ligne 31; *lisez* : de dresser.

*Le Gérant*, F. FEUARDENT.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS




JETONS DE SAVOIE



1

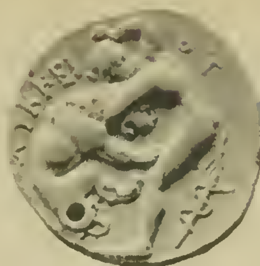




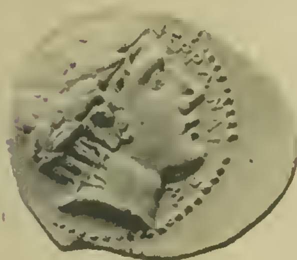
2

1 Fr. Olivier — 2 Réné de Maria

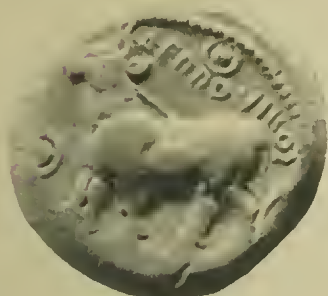
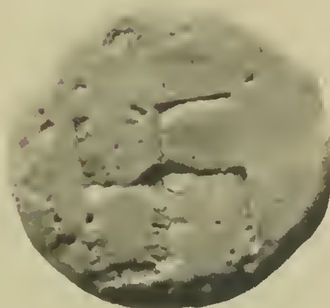
Chène et Longuet, imp.

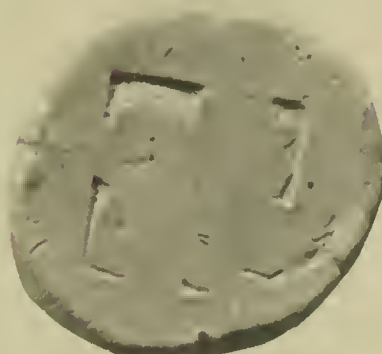
1



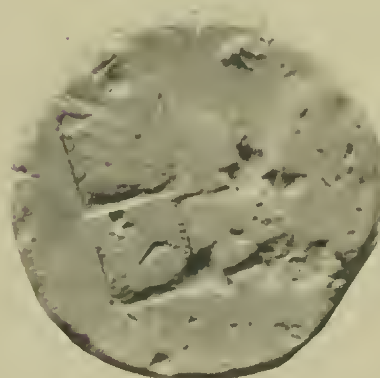

2

3

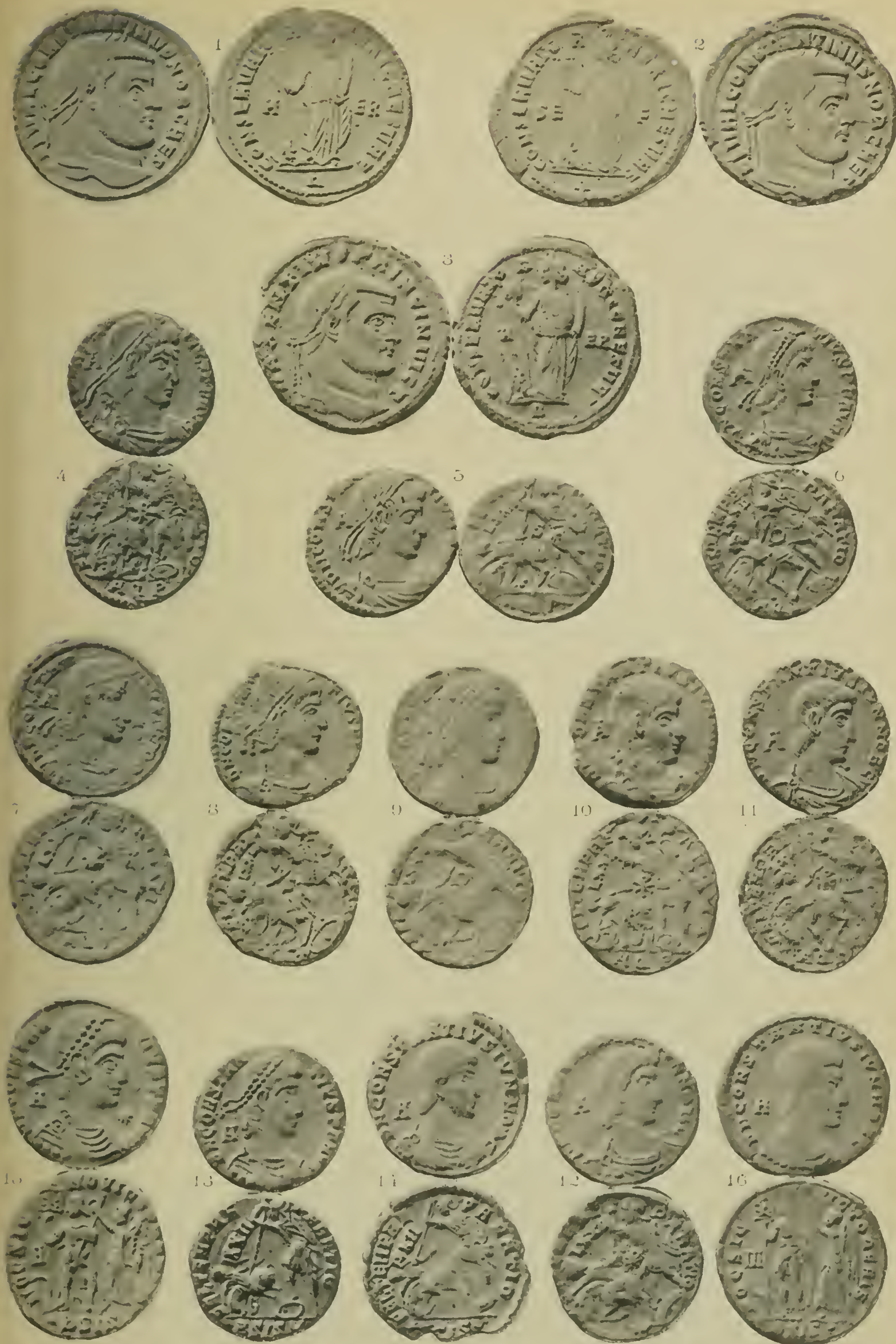



4

5

APOLLON DERRÒNAIOS



COMBINAISONS SECRÈTES DANS LES MARQUES MONÉTAIRES



1



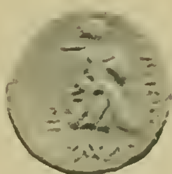
2

1. MARGUERITE DE VALOIS. — 2. CHARLES, DUC D'ANGOULÊME

Imp.-phot Chêne et Longuet

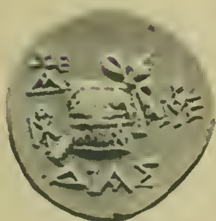

2 Æ


1 AR




2 Æ


3 Æ




4 Æ



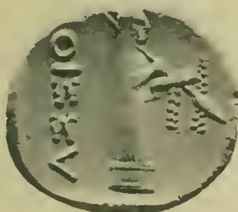

5 Æ




6 Æ



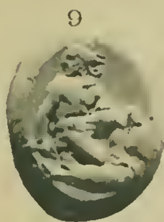

7 AR




12 Æ



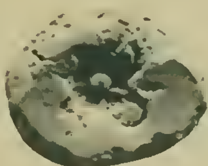

8 EL


9 EL


10 EL


11 EL


13 EL




14 AV




15 Æ



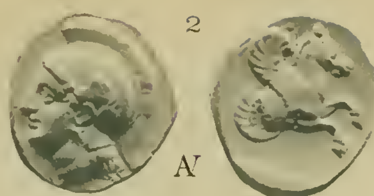
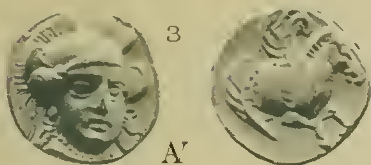
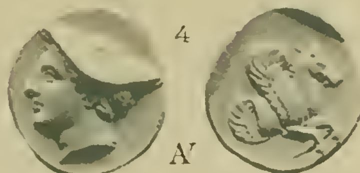

16 EL




17 Æ

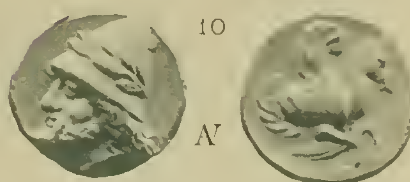


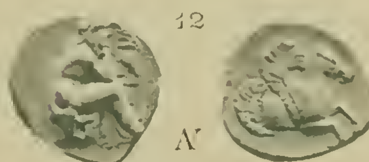
COLLECTION WADDINGTON





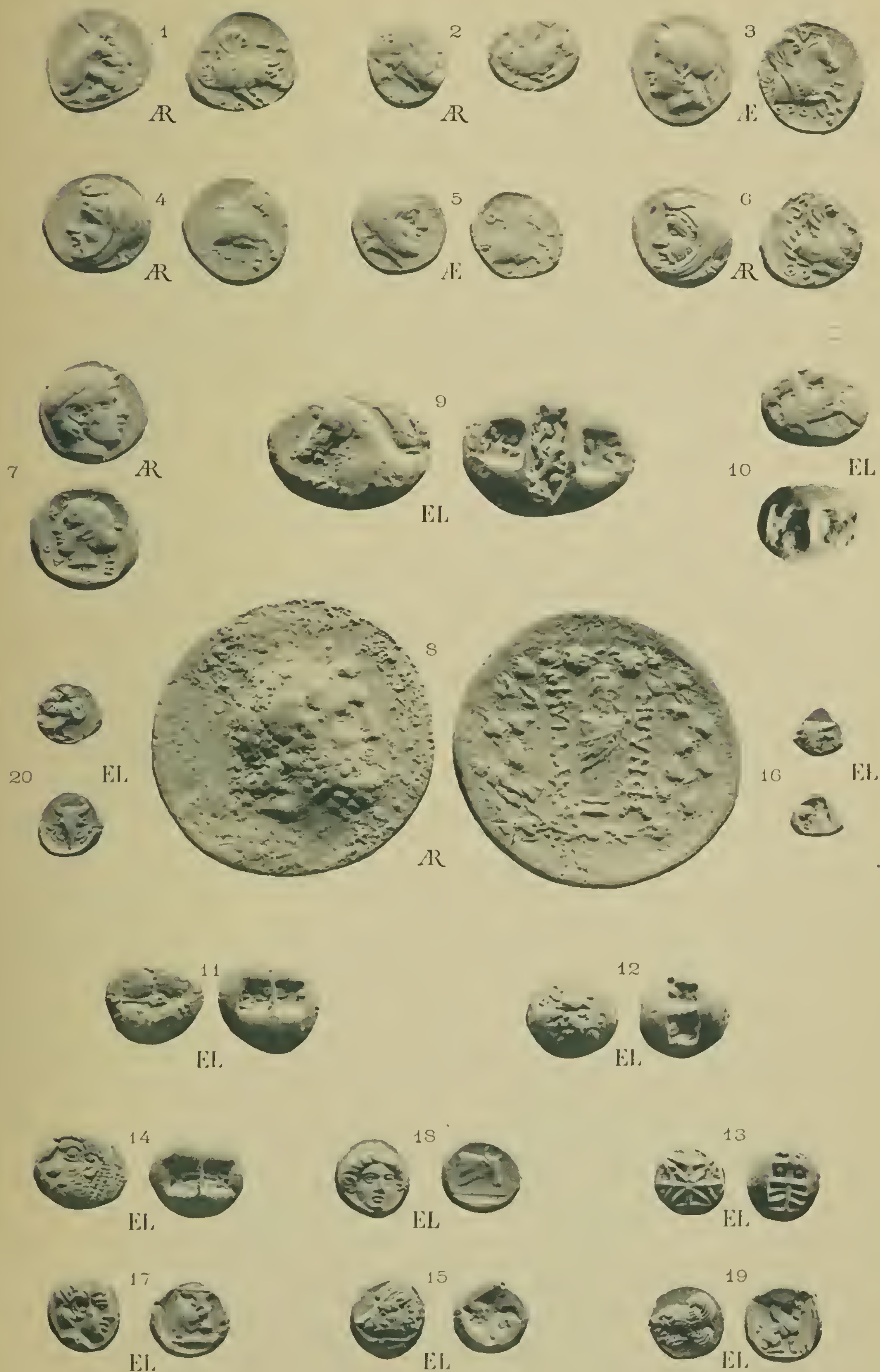






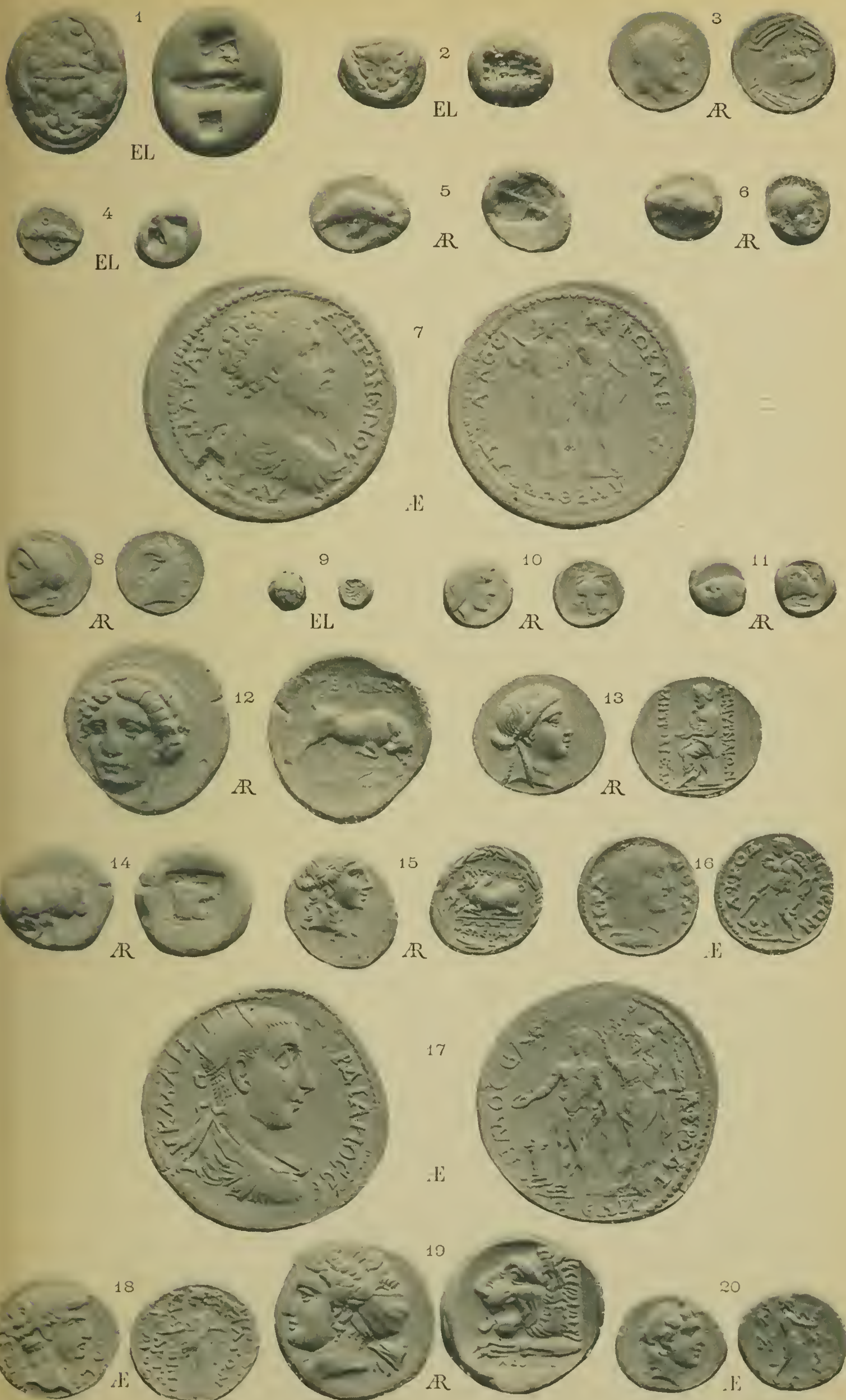



COLLECTION WADDINGTON



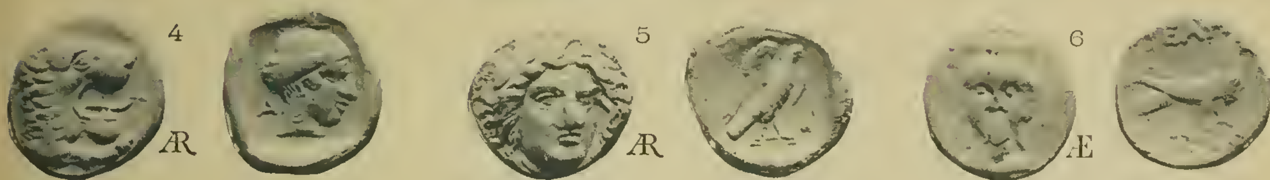

COLLECTION WADDINGTON

Chène et Longuet, Imp.



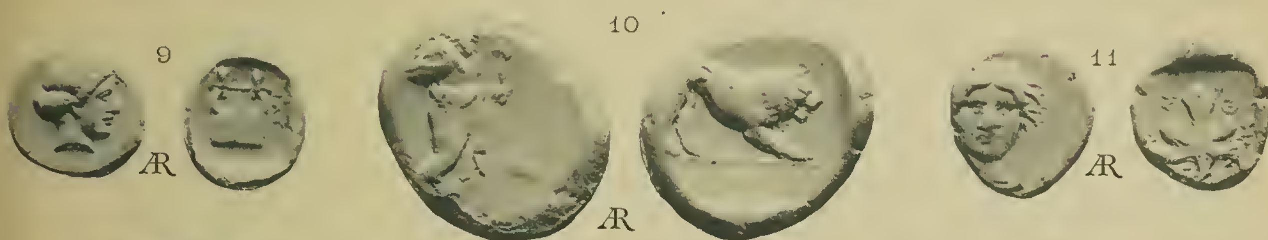

COLLECTION WADDINGTON





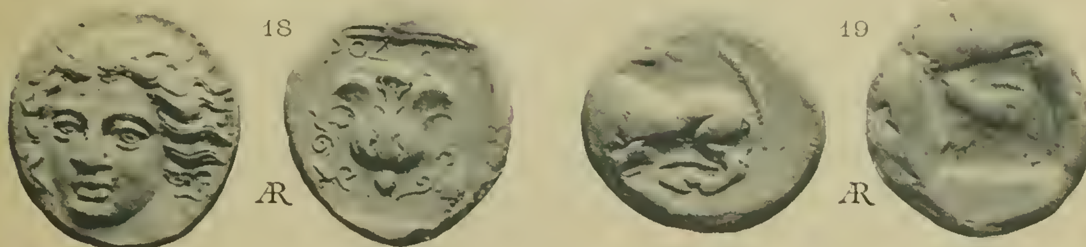














COLLECTION WADDINGTON




ANNE DE MONTMORENCY

CONNÉTABLE DE FRANCE




ANTOINE DE BOURBON

ROI DE NAVARRE

# PROCÈS-VERBAUX

DES

# Séances de la Société Française de Numismatique

---

## SÉANCE DU VENDREDI 8 JANVIER 1897

*Présidence de M. P. Bordeaux.*

M. le Président annonce que M. le Recteur de l'Académie de Paris a bien voulu accorder à la Société la faculté de se réunir à la Sorbonne, et que la séance du 5 février 1897 aura lieu à 8 heures 1/2, à la Sorbonne, escalier n° 7, 1er étage, salle n° 5, entrée par la porte du n° 15, rue de la Sorbonne. A l'occasion du 1er janvier, M. le Président et M. le Secrétaire général se sont inscrits chez M. le Recteur pour lui présenter leurs remercîments au nom de la Société.

La Société vote des félicitations au bureau qui a réussi à obtenir la libre disposition d'une salle. Le nouveau siège de la Société ne peut manquer de donner un plus grand éclat à ses séances.

M. le Secrétaire donne connaissance des ouvrages reçus pendant le mois de décembre 1896 :

*Revue numismatique*, 4e livraison, 1896.

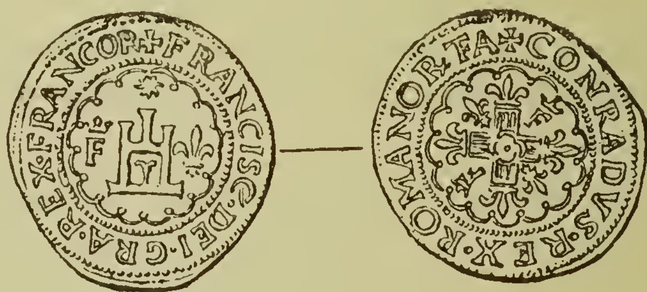
*Les Annales de la Société de Château-Thierry.*

Ce volume contient le catalogue et les dessins de

35 monnaies gauloises recueillies par M. Minouflet, instituteur à Romény (Aisne), et provenant de la station antique de Gregny. Ces 35 monnaies se répartissent en 19 types et appartiennent à divers peuples : Suessiones, Catalaunes, Silvanectes, Senones, Carnutes, Leuci, etc.

Bien qu'aucune ne soit inédite et que cette étude ne fournisse aucun argument pour la localisation des types, on ne saurait trop engager nos correspondants de province à nous tenir au courant des découvertes de monnaies gauloises, en précisant le lieu de la trouvaille. Le bulletin numismatique de la société des Antiquaires du centre, dû à MM. Buhot de Kersers et Mater, fournit à cet égard des indications précieuses.

M. le Président communique à la Société le dessin d'un écu d'or, frappé à Gênes, par François Ier. L'entourage de petits arcs de cercle figurant au droit et au revers est une nouveauté. Cet écu intéressera les amateurs de monnaies royales françaises, qui n'ont pas souvent l'occasion d'examiner une pièce d'or restée inédite. Le type nouveau est reproduit ci-dessous.



L'original, du poids de 3 gr. 20, existe dans la collection de médailles du Musée des Uffizi de Florence. Il y a été découvert par le prince de Naples et par le colonel Ruggero, numismatiste distingué, qui a publié à ce sujet un article dans la Revue Numismatique italienne (3e fascicule de 1896).

Comme cette monnaie est restée jusqu'à présent unique, on peut d'abord se demander si elle ne serait pas un essai. M. Ruggero, qui l'a étudiée, a répondu qu'elle avait plutôt l'apparence du numéraire mis en circulation et que pour lui, ce n'était nullement un essai.

Cette assertion s'appuie encore sur ce que le poids de 3 gr. 20 concorde avec le poids de 3 gr. 30 des deux écus d'or génois de François Ier, publiés par M. Hoffmann, pl. 63, nos 146 et 148. Les trois sortes d'écus émis au nom de François Ier à Gênes ont le même poids que ceux de type français du même roi. Ils devaient par suite circuler concurremment dans la seigneurie de Gênes aussi bien qu'en France.

Cette monnaie donne l'occasion de rappeler que la République de Gênes a été placée à deux reprises différentes sous le protectorat de François Ier.

1° De 1515 à 1522.

Les espèces de cette première période se reconnaissent — soit à ce qu'elles portent, à la suite de FRANCISCVS· FRANCORVM·REX, la titulature accessoire DOMINVS· IANVE, — les deux mentions plus ou moins abrégées ; — soit à ce que la légende du revers se termine par les marques monétaires : TFA plus ou moins liés, — ou FA, — ou exceptionnellement MB, dans le cas ou la légende du droit se borne à la seule titulature FRANCISCVS FRANCORVM REX.

Entre 1522 et 1527, le peuple de Gênes se révolta contre François Ier et repoussa tout protectorat français. Il obéit à Antoniotto Adorno, doge national.

Au cours de ces cinq années, l'orthographe du nom de Gênes se transforma au moins sur le numéraire, qui ne porta plus dorénavant le nom de la ville que sous la forme GENVA, en entier ou en abrégé.

2° De 1527 à 1558.

A la suite du traité de Madrid, conclu le 14 février 1526, François Ier, mis en liberté par Charles Quint, souleva le nord de l'Italie contre l'Empire. Gênes fut replacée pendant un peu plus d'une année sous le protectorat de François Ier. La garde de la citadelle fut confiée au maréchal Théodore Trivulze, qui s'y installa avec des soldats suisses à la solde des Français. Ce Trivulze était le neveu de Jean-Jacques Trivulze, qui s'était distingué à côté de Louis XII, dans les précédentes campagnes d'Italie, et qui, battant monnaie comme marquis de Vigevano, y inscrivait son titre de maréchal de France. Les défaites subies par le roi de France obligèrent Trivulze à capituler le 21 octobre 1528 et à remettre le gouvernement de la seigneurie à André Doria, Génois qui s'était mis au service de Charles Quint dans le but de délivrer sa patrie du joug français.

Les espèces frappées pendant cette période, que l'on pourrait appeler transitoire, ne portent plus que FRANCISCVS·FRANCORVM·REX. La qualification de DOMINVS·GENVÆ n'y est jamais jointe. La légende du revers se termine par l'une des marques monétaires : — OM — ou M — ou AM.

Ces renseignements, dont la majeure partie est due aux travaux de M. Ruggero, assurent dorénavant le classement des monnaies génoises de François Ier. Mais l'état des connaissances numismatiques ne permet pas encore de spécifier dans quel ordre de date les trois types d'écus d'or émis par François Ier, au cours de la première période, ont été successivement frappés.

M. de Marchéville entretient la Société d'un article paru dans le dernier fascicule de l'*Annuaire* sur le gros et le demi-gros des gens d'armes de Charles VII à la croix

cantonnée. Il reconnaît que les deux monnaies qui font le sujet de cet article ont bien été frappées à Bourges, en 1435. Il ajoute cette preuve, qui, suivant lui, serait décisive et dispenserait de toute autre : c'est que le premier grand blanc des gens d'armes, frappé en 1432, a été émis au titre de 5 deniers AR, soit à 417 millièmes de fin. Or la fabrication de 1435, qui est au titre de 4 deniers AR, soit de 334 millièmes, indique un affaiblissement monétaire dont le numéraire ne peut être que postérieur à 1432. Certaines monnaies du type publié porteraient des points secrets, qui attesteraient cet affaiblissement.

Il ajoute que, s'il est d'accord sur les conclusions de l'article, il ne partage pas les opinions de l'auteur.

1° Sur l'argument tiré de ce qui s'est passé en Dauphiné en 1422. L'ordonnance de 1422, envoyée au gouverneur du Dauphiné a reçu son exécution aussi bien en Dauphiné qu'en France, et les monnaies, qui y sont indiquées, ont été retrouvées, à l'exception du gros denier blanc au K couronné. Cette dernière pièce n'aurait probablement jamais été frappée, parce qu'elle était à huit deniers de loy AR, c'est-à-dire à un titre de fin tel que le roi n'aurait pas pu la fabriquer sans perte.

2° Sur l'impossibilité de trouver des demi-gros ou des demi-blancs frappés à un alliage distinct de celui du gros ou du blanc. Il croit que ces différences de fin étaient des plus fréquentes et que par suite on ne saurait faire aucun grief à Jacques Cœur d'avoir suivi des errements reçus.

M. Bordeaux répond qu'il tenait surtout à ce que ses conclusions reçoivent l'assentiment des numismatistes, ce qui a eu lieu. Quant aux raisonnements accessoires discutés, il déclare qu'il n'a pas tiré d'autre argument de l'ordonnance de 1422, que celui résultant de la présence

sur les monnaies delphinales de points secrets, qui n'existent pas sur les pièces de Bourges étudiées dans l'article. Il est d'accord, pour le surplus, avec M. de Marchéville, sur l'application donnée à l'ordonnance de 1422. Quant à l'existence de 1/2 blancs et de 1/2 gros frappés à des degrés de fin particuliers, il fait remarquer qu'il n'a jamais prétendu qu'il existât des règles générales en cette matière au moyen âge. Le catalogue Delombardy justifie que le blanc et le 1/2 blanc au soleil de Charles VIII ont été frappés tous deux au même titre de 4 deniers 1/2 AR ; ce qui est la coutume la plus compréhensible. Des exemples identiques se sont rencontrés fréquemment. La vérité est qu'il y avait variabilité en cette matière et qu'il aurait été sage et sensé au point de vue de la bonne frappe des espèces, que le demi d'un gros fût frappé avec le même degré d'alliage que le gros lui-même.

M. de Marchéville réplique que Jacques Cœur a frappé son demi-gros avec une plus grande quantité de cuivre, parce qu'il voulait fournir au public une monnaie divisionnaire de dimension suffisante, tant comme diamètre que comme épaisseur, et qu'on ne saurait lui en faire grief.

La séance est levée à 10 heures 1/2.

*Le Président*, P. Bordeaux.

*Le secrétaire général*, E. Caron.

*
* *

SÉANCE DU VENDREDI 5 FÉVRIER 1897

*Présidence de M. P. Bordeaux.*

La séance se tient à la Sorbonne, salle 5, premier étage. Tous les membres honoraires et titulaires ont été convoqués par lettre contenant l'ordre du jour. MM. Casati,

Lemaitre et Le Comte se sont excusés de ne pouvoir y assister.

M. le Secrétaire donne connaissance des ouvrages reçus :

*Mémoires de l'Académie de Caen* ;

IIIe et IVe parties du Catalogue des monnaies du Musée indien de Calcutta. Monnaies grecques des rois Parthes, des Sassanides et monnaies indiennes.

*Monatsblatt der numismatischen Gesellschaft in Wien*, fascicule de janvier 1897.

*Vocabolarietto pei numismatici in 7 lingue compilato da Solone Ambrosoli.*

Il fait savoir qu'il a reçu de M. le vicomte de Jonghe, notre associé correspondant, une lettre par laquelle celui-ci demandait son avis sur une petite pièce en cuivre portant au droit ✠ GVILM DNS DEA et dans le champ un objet qu'il croit être une couronne et au revers ⁑ MO | NET | AN ⁑ FAC ; la lettre N n'est pas certaine. Croix coupant la légende sur laquelle est placée un aigle à deux têtes.

Cette petite monnaie semble dater de la fin du xve siècle. Elle est d'un très bon style. M. de Jonghe se réserve le droit de la publier.

M. Caron signale une trouvaille faite le 24 décembre dernier, à Grand (Vosges), l'antique *Granum*, de monnaies romaines en billon et de cinquante moules en terre servant à les couler. Ces trouvailles de moules ne sont pas rares dans l'ancienne Gaule. M. Froehner en a communiqué un certain nombre à une de nos séances et M. Caron en possède aussi provenant de Famars (Nord). Il n'en est pas moins intéressant de savoir si ce mode de fabrication usité sous les empereurs syriens, depuis Élagabale, s'est continué dans les Gaules jusqu'à Postume. Aussi le Musée

de Saint-Germain s'est-il empressé d'acquérir ces moules et il sera possible de faire cette constatation.

M. Marc Fabre de Larche, demeurant à Paris, place du Palais-Bourbon, n° 3, est présenté comme membre titulaire par MM. Bordeaux et Caron.

M. Royer (Louis), pharmacien, demeurant à Limoges, est présenté comme membre correspondant, par M. Bordeaux et M. le comte de Castellane.

Il est procédé à l'examen de la discussion des diverses questions comprises à l'ordre du jour.

1° Transfert à la Sorbonne du siège des séances de la Société.

Ce transfert est approuvé à l'unanimité.

Fixation des jour et heure des séances.

Le local qui a été mis à notre disposition est libre le vendredi soir à 8 heures 1/2 et les jeudi et samedi à 4 heures. L'assemblée estime qu'il est préférable de se réunir dans la journée, que l'heure de 4 heures convient à un grand nombre de membres, et que les séances, tenues le soir dans un quartier éloigné, seraient suivies moins assidûment. Le samedi est choisi comme le jour le plus commode.

2° Vote sur le projet de fusion de l'*Annuaire* avec la *Revue numismatique*.

Vote des lettres à échanger avec MM. les directeurs de la *Revue* et MM. Rollin et Feuardent.

La fusion est votée à l'unanimité.

M. le Président donne lecture de ces projets de convention qui sont approuvés et dont un double restera dans les archives de la Société.

3° Fixation de la cotisation et du nombre des membres titulaires.

M. le Président propose d'abaisser la cotisation à 30 francs, comprenant l'abonnement à la *Revue numismatique*, selon les conditions à déterminer avec MM. Rollin et Feuardent. M. Caron estime que le chiffre de 40 francs ne serait pas trop élevé et laisserait une plus forte somme à la disposition de la Société. Il fait observer d'ailleurs qu'il est toujours plus facile d'abaisser une cotisation que de l'élever.

M. de Marchéville donne des raisons en faveur du chiffre de 30 francs, qui est voté à la presque unanimité.

Le nombre des membres titulaires est fixé à cinquante.

4° Nomination du Président honoraire.

M. Anatole de Barthélemy, membre de l'Institut, et l'un des directeurs de la *Revue numismatique*, a bien voulu nous promettre son concours en cette qualité, qui lui est conférée par acclamation.

5° Modifications aux statuts.

Après une discussion à laquelle ont pris part M. le Président, M. le comte de Castellane, vice-président, M. Caron, secrétaire général, M. Sudre, trésorier, MM. le vicomte de Rougé, de Marchéville et Ogier de Baulny, et sur l'avis conforme d'un certain nombre de membres titulaires, qui n'ont pu assister à la séance et notamment de M. de Belfort, directeur de l'*Annuaire* pendant quinze années, les statuts de la Société sont définitivement arrêtés de la manière et ainsi qu'il suit.

# SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE NUMISMATIQUE

A LA SORBONNE

15, rue dc la Sorbonne, et pour la correspondancc, 46, rue des Écoles, Paris.

---

## STATUTS

*Adoptés par l'Assemblée générale du 5 février 1897*

---

Article premier. — La Société française de numismatique, fondée à Paris en 1866, modifie ses statuts de la manière suivante.

Son but est :

1° D'étudicr la numismatique et les seienees eonnexes;

2° D'offrir aux numismatcs et aux arehéologues un lieu de réunion, qui leur permette d'étendre leurs relations, d'échanger leurs idées, de se tenir au eourant des travaux de ehacun et de se communiquer lcurs déeouvertes.

Art. 2 — La Société se compose de membres honoraires, de membres titulaires et de membres correspondants.

Art. 3. — Les membres honoraires ne peuvent dépasscr le nombre de douze, dont einq étrangers. Ils sont choisis, soit parmi les notabilités de la scienee, soit parmi les membres de la Socicté qui lui ont rendu des serviees. Ils sont nommés par la Société, sur la présentation du Comité d'administration, au serutin seeret et à la majorité des membres présents; ils ne prendront rang qu'après réception de leur aeceptation éerite.

Lcs membres honoraires ne payent aucune cotisation; ils reçoivent gratuitement les procès-verbaux de la Socicté et jouissent de tous les droits aceordés aux mcmbres titulaires. Néanmoins ils nc peuvent faire partie du Comité d'administration.

Art. 4. — Les membres titulaires sont nommés par la Société sur la présentation du Comité d'administration ou de deux membres titulaires et au scrutin secret.

Les membres titulaires payent une cotisation annuelle de trente francs et sont tenus, lors de leur entrée dans la Société, de prendre un diplôme dont le prix est fixé à dix francs.

Leur nombre est limité à cinquante.

Art. 5. — Les membres correspondants sont nommés dans la même forme que les membres titulaires. Ils payent une cotisation annuelle de vingt francs et reçoivent, lors de leur entrée dans la Société, un diplôme dont le prix est fixé à dix francs. Moyennant ces cotisations, les membres titulaires et correspondants recevront le service de la *Revue numismatique* et les procès-verbaux des séances.

Art. 6. — Les membres titulaires et correspondants peuvent s'affranchir du payement de la cotisation annuelle en versant une somme fixée à cinq cents francs pour les premiers, et à trois cents francs pour les seconds. Ce versement effectué, ils jouiront, leur vie durant, de tous les droits attribués aux membres de la catégorie à laquelle ils appartiennent.

Art. 7. — Toute personne désirant faire partie de la Société devra en faire la demande écrite et signée sur une formule dressée à cet effet par le comité d'administration. Cette demande devra être contresignée par deux présentateurs ou parrains faisant partie de la Société.

Si la présentation est acceptée par le Comité d'administration, il est procédé au scrutin, prescrit par l'article 4, à la séance mensuelle qui suivra celle où la demande d'admission aura été présentée au bureau.

Art. 8. — Les membres honoraires et titulaires ont seuls le droit de vote pour les élections du bureau et l'admission des membres nouveaux.

Les membres titulaires ont le droit d'élire un président honoraire de la Société.

Art. 9. — L'administration de la Société est confiée à un Comité nommé par l'assemblée générale. Il est composé de six

membres : le président, le vice-président, le secrétaire, le trésorier et deux membres titulaires.

Les membres du Comité d'administration sont élus chaque année; ils sont rééligibles. Toutefois, le président ne pourra exercer ses fonctions que pendant deux années consécutives.

En cas de partage, la voix du président est prépondérante. Le président représente légalement le Comité d'administration en toutes circonstances.

Art. 10. — Le Comité d'administration reçoit de la Société les pouvoirs les plus étendus, pour régler tout ce qui est relatif à l'administration et à l'ordre de la Société.

Il juge sans appel les questions qui n'auraient pas été prévues par les statuts.

Art. 11. — Les questions relatives à l'existence ou à la dissolution de la Société sont soumises par le Comité d'administration à l'Assemblée générale.

Art. 12. — Une assemblée générale a lieu tous les ans, à la séance du mois de mars ; elle approuve les comptes et les budgets, délibère sur les questions que le Comité croit devoir lui soumettre et nomme les membres du bureau et du Comité d'administration.

En cas d'urgence, le Comité d'administration peut convoquer une Assemblée générale extraordinaire, en prévenant tous les membres honoraires et titulaires habitant Paris, au moins dix jours avant la réunion.

Les décisions de l'Assemblée générale sont prises à la majorité des membres présents.

Art. 13. — L'année de la Société commence le 1er janvier, époque à laquelle les cotisations sont exigibles.

Tout membre admis dans le courant de l'année est tenu de verser sa cotisation et le prix de son diplôme dans les quinze jours qui suivront l'avis de son admission. Les parrains sont responsables de ce premier payement.

Les cotisations des membres admis dans les mois de novembre ou de décembre seront appliquées à l'année suivante; elles pour-

ront être affectées à l'année courante si le membre admis en fait la demande.

Art. 14. — Tout membre titulaire ou correspondant qui n'aura pas notifié par écrit au secrétariat, avant le 1er janvier, l'intention de cesser de faire partie de la Société, sera tenu de payer la cotisation de l'année commencée.

Art. 15. — Les séances ont lieu une fois par mois, à la Sorbonne, dans les locaux mis à la disposition de la Société.

Art. 16. — Les discussions politiques ou religieuses, ainsi que les polémiques commerciales, sont rigoureusement interdites.

Art. 17. — Les membres de la Société reçoivent une carte d'entrée personnelle qui devra être présentée à toute réquisition ; elle porte la signature du président et celle du titulaire.

Art. 18. — En cas de dissolution de la Société, l'actif, après liquidation des dettes, sera la propriété des membres titulaires faisant partie de la Société au moment de la dissolution. Ils décideront entre eux, à la majorité des voix, de l'emploi à faire de cet actif et du sort des collections.

Art. 19. — Aucune modification aux statuts ne pourra être faite qu'après avoir été présentée par écrit, soit par le Comité d'administration, soit par dix membres titulaires qui devront signer la demande. Le Comité examine les modifications proposées et les présente, avec son avis, à l'Assemblée générale, qui peut seule voter les changements demandés.

---

M. Bordeaux appelle l'attention des membres de la Société sur l'existence en Grèce, parmi le numéraire courant, d'un grand nombre de pièces de 5 ou de 10 leptas (pièces de 1 et de 2 sous) *ayant la forme concave*. Il en soumet quelques exemplaires qui lui ont été rendus comme monnaie au cours d'un voyage en Grèce. Ces sous étaient plats lors de leur émission. Cette forme concave particulière leur a été donnée ultérieurement par les gens

du peuple, qui en ont fait usage pour un jeu appelé *tsikaki* (Τσικάκι).

Le *tsikaki* est joué en Grèce par les enfants et les jeunes gens. On met un sou ou un double sou par terre. Parfois on en met plusieurs les uns sur les autres. Le joueur fait tomber de haut une pierre pointue sur le sou ou sur la pile de sous. Il gagne l'enjeu, c'est-à-dire les sous avec lesquels on joue, s'il réussit à faire sauter en l'air le ou les sous et s'il les fait retomber de telle sorte que la face apparaisse visible. Le résultat désiré est plus facile à obtenir quand la monnaie est de forme concave. Aussi, pour faciliter le jeu, les joueurs rendent les sous concaves, soit avant de jouer, en les frappant au milieu avec un morceau de bois arrondi, soit le plus souvent en lançant la pierre avec force au centre du sou, lorsqu'ils jouent. Un grand nombre de pièces portent la trace des coups, qui leur ont été ainsi successivement donnés.

Cette coutume est curieuse pour le numismatiste, parce qu'elle rappelle que, dans cette même Grèce, des monnaies byzantines concaves d'or, d'argent et de bronze, ont circulé sous les empereurs Comnènes, c'est-à-dire pendant les XIe et XIIe siècles.

On peut dès lors se demander si le jeu appelé *tsikaki* n'existait pas déjà du temps des Comnènes. Il aurait été facilité à cette époque reculée par suite de la circulation de ce numéraire concave. Sous les empereurs byzantins, le jeu aurait été pratiqué par toutes les classes. Au siècle présent, le *tsikaki* n'est plus pratiqué que par les gens de condition inférieure. Il est possible que la concavité des pièces byzantines aura donné l'idée de ce jeu aux Grecs des XIe et XIIe siècles.

Cette concordance entre la concavité de certaines pièces byzantines et celle d'un grand nombre de sous

actuels n'avait jamais été remarquée. Elle deviendrait très curieuse si un lettré découvrait trace de ce jeu de *tsikaki* dans un auteur byzantin des XI^e^ ou XII^e^ siècles.

M. Bordeaux présente à la Société des faux sequins en cuivre doré de grand et de petit module, qu'il a trouvés en grand nombre chez les marchands de Grèce vendant des objets de parure pour les femmes grecques ou turques. On croit communément que les colliers de monnaies ou les bonnets brodés de sequins, portés par les femmes d'Orient, ont une grande valeur. Un voyage dans ces contrées lointaines et l'examen des costumes, soit chez les marchands, soit sur les indigènes, amène la conviction que presque toutes ces parures sont faites, soit avec des drachmes (pièces de 1 fr. ou de 2 fr.) dorées, soit avec de faux sequins. Ce n'est qu'à titre exceptionnel que quelque monnaie d'or véritable peut se trouver portée par des femmes dans les régions orientales.

Un membre de la Société fait remarquer que les Ouled-Naïls ont en Algérie des colliers formés de vraies pièces d'or.

M. le Président reconnaît la véracité de ce fait, qui, suivant lui, confirmerait ce qu'il vient d'énoncer. Dans tous les temps, les femmes de mauvaise vie ont eu la tendance de porter leur fortune sur elles-mêmes ; dans ce but, elles se parent de bijoux d'une richesse anormale. Les femmes honnêtes de la classe populaire préfèrent n'employer que du clinquant de peu de valeur.

La séance est levée à 10 heures 1/2.

*Le Président*, P. Bordeaux.

*Le Secrétaire général* E. Caron.

*
* *

## SÉANCE DU SAMEDI 6 MARS 1897

*Présidence de M. P. Bordeaux.*

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. Fabre de Larche, demeurant à Paris, présenté comme membre titulaire, et M. Royer, demeurant à Clermont, proposé comme membre correspondant, sont admis chacun en cette qualité.

M. G. Schlumberger, membre de l'Institut, et M. Ernest Babelon, conservateur du cabinet des médailles, sont présentés comme membres titulaires par MM. Bordeaux et de Marchéville.

M. Marc Husson, demeurant à Sedan, est présenté comme membre titulaire par MM. Caron et Sudre. M. Henri de la Tour, bibliothécaire au cabinet des Médailles, et M. J.-Adrien Blanchet, bibliothécaire honoraire à la Bibliothèque Nationale, déjà membres correspondants, demandent à passer membres titulaires et sont admis en cette qualité.

M. le Président donne connaissance des ouvrages reçus depuis la dernière séance :

*Mémoires de l'Académie d'Arras*, trois volumes, 1894, 1895, 1896.

*Westdeutsche Zeitschrift*, Trèves, 1896.

De M. le vicomte de Jonghe : *Sceau matrice du couvent Het Besloten hof*, 1896; *Monnaies de Reckheim*, 1897.

De M. Maurice Raimbault : *Les faux Louis de La Rochelle.*

De M. le comte de Castellane : *Denier blanc de Charles V au K couronné frappé à Limoges; Restitution à Charles,*

*dauphin, fils de Charles VI, de moutons attribués à Henri V d'Angleterre.*

*The numismatic chronicle*, 1896, Part IV.

*Publications de la section historique de l'institut grand-ducal du Luxembourg*, vol. XLV.

Il donne également connaissance des lettres qu'il a reçues, tant de MM. les directeurs de la *Revue numismatique* que de MM. Rollin et Feuardent, et qui sanctionnent les conventions intervenues au sujet de la fusion de l'*Annuaire* avec la *Revue*.

Les plus sincères remerciements sont votés par acclamation à M. de Belfort qui a été pendant vingt ans le directeur intelligent, dévoué et désintéressé de l'*Annuaire*.

L'ordre du jour appelle l'élection des membres du bureau. M. Caron propose de réélire comme président, conformément à l'article des nouveaux statuts, M. Paul Bordeaux qui a mené à bonne fin les négociations délicates de la fusion de l'*Annuaire* avec la *Revue*, négociations qui avaient été ajournées plusieurs fois.

Il est procédé aux votes sur les différentes fonctions, et le bureau de la société est ainsi constitué pour l'année 1896-1897 :

*Président honoraire* : M. A. de Barthélemy, membre de l'Institut.

*Président* : M. P. Bordeaux.

*Vice-président* : M. le comte de Castellane.

*Secrétaire général* : M. J. Adrien Blanchet.

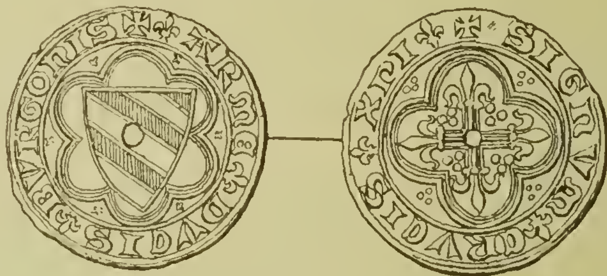
*Trésorier* : M. Sudre.

*Membres du conseil d'administration*, avec les membres du bureau ci-dessus dénommés et conformément à l'article 9 des statuts : M. le vicomte J. de Rougé et M. E. Caron.

M. Caron présente à la société deux jetons en cuivre.

Sur l'un on lit : ✠ ⁝ ARME ⁝ DVCIS ⁝ BVRGONIS. Dans le champ, écu de Bourgogne ancien dans un épicycloïde à six lobes.

℟. ✠ SIGNVM ⁝ CRVCIS ⁝ XPI ⁝. Croix fleurdelisée dans un épicycloïde à quatre lobes.



M. Caron considère ce jeton comme inédit et c'est aussi l'avis des personnes les plus compétentes dans cette série. Comme le jeton ne porte que l'écu de Bourgogne ancien, il le croit antérieur à l'avènement de la deuxième maison de Bourgogne, en la personne de Philippe le Hardi (1363), et contemporain de Philippe de Rouvre († 1361).

A signaler le mot en langue vulgaire ARME, ayant en vieux français le sens d'armoiries ; la forme irrégulière BVRGONIS, et aussi le nom de notre Seigneur, XPI en suite de la légende ordinaire *Signum crucis*.

L'autre jeton est loin d'être inédit. Il a été publié par MM. Vallier (*Bretagne et Dauphiné*, pp. 37 et 45, Pl. II, n° 13) et Roman (*Jetons des Dauphins et Dauphines*, pp. 141-142 et n° 11). Enfin il est compris sous n° 23 du catalogue, que vient de dresser M. de La Tour, des jetons des rois et reines de France conservés au Cabinet des Médailles.

« Il paraît même qu'il a passé assez récemment en vente publique. Mais un catalogue, quelque bien rédigé qu'il soit, ne peut donner une idée de l'intérêt historique qui s'attache à un jeton et surtout à celui-là.

En voici la description : ✠ HENRICVS.DELPHINVS.BRIT.DVX : Écu couronné à 16 quartiers dont 8 de France alternant avec quatre de Dauphiné aux 2°, 5°, 12° et 15°, et quatre de Bretagne aux 4°, 7°, 10° et 13°, formant bande transversale, le tout entouré du collier de l'Ordre de Saint-Michel.

℞. ✠ VT NEQVEANT CONTRA DVRARE FEROCES Arc bandé et un faisceau de trois flèches, le tout formant croix et, dans chacun des cantons, un double D entrelacé.

Les mariages successifs d'Anne de Bretagne avec Charles VIII et Louis XII n'avaient pas, comme on l'a dit souvent, consommé, mais seulement préparé, l'annexion de la Bretagne. A la mort d'Anne de Bretagne, Louis XII, sur l'avis de son conseil (24 octobre 1514), laissa, peut-être malgré lui, l'administration de cette province à son gendre François, duc de Valois, comte d'Angoulême, mari de Claude de France, laquelle était héritière d'Anne de Bretagne.

François, devenu roi, avait trois fils de son mariage avec Claude de France. L'aîné, qui portait comme son père le nom de François, avait été institué duc de Bretagne par le testament de Claude. Mais il ne recueillit pas tout le bénéfice de cette disposition. Les états de Bretagne, tenus à Vannes en 1532, votèrent la réunion de la Bretagne au royaume de France, sous la réserve des droits et privilèges de la province, et, lorsque le dauphin François se fit couronner à Rennes, le 14 août 1532, on peut dire qu'il n'était plus qu'un duc nominal administrant sous le contrôle du roi.

François mourut jeune en 1536. Henry, son frère puîné, devint à la fois Dauphin et duc de Bretagne, et les lettres d'investiture furent enregistrées au parlement. Les

ordonnances sont au nom de Henri, fils aîné du roi, dauphin de Viennois, duc de Bretagne et comte de Valentinois[1].

Ces transmissions sont attestées par des jetons. C'est ainsi que, dans le catalogue de M. de La Tour, nous en trouvons un au nom de François, dauphin de Viennois, portant au revers le nom de Henry de France, duc d'Orléans, un autre portant la légende *Hanry dauphin, duc de Bretaingne*, et au revers le nom de Charles de France, duc d'Orléans; et enfin, un jeton au nom de Catherine de Médicis, avec la légende *Catherina delphina Brita Ducissa.*

Les autres jetons, frappés au nom de Henry, duc de Bretagne, portent sa légende de prédilection : *donec totum impleat orbem* ou parfois *impleverit orbem.* L'intérêt de celui que nous étudions est donc dans la légende du revers VT NEQVEANT CONTRA DVRARE FEROCES.

Qui peuvent être les ennemis (*feroces*) qu'il s'agit d'empêcher (*ut nequeant*) de prendre pied (*durare*)? Sont-ce des ennemis intérieurs?

Les attributs du champ se rapportent à Diane de Poitiers, la maîtresse de Henri II. Ces attributs, l'arc, les flèches et ce chiffre de deux D entrelacés, sont bien distincts et on ne peut, comme dans bien des circonstances, confondre ce monogramme avec celui de Henry et de Catherine de Médicis. Des ennemis, une favorite en a toujours; mais leur hostilité est tortueuse et se traduit par des intrigues de cour, et non par des actes d'une brutalité féroce. D'un autre côté, il n'y a pas lieu de penser aux protestants, qui, sous François Ier, se tenaient à l'écart et n'aspiraient pas encore à implanter leur doctrine et surtout à l'implanter par la force.

1. Dom Morice, *Titres pour servir à l'histoire de Bretagne*, t. III, p. 1043.

A qui donc appliquer cette expression de *feroces*? A cette époque, la France était continuellement en guerre avec l'Angleterre. En Bretagne, il y avait de part et d'autre des courses incessantes, des prises de navires marchands. Parfois les Anglais débarquaient à l'improviste sur les côtes. En 1522, ils avaient, en un jour, pris, pillé et brûlé la ville de Morlaix. Ces descentes à main armée étaient fréquentes, et nous n'en voulons comme preuve que cette lettre adressée par le duc Henry, le 22 août 1544, à Marc de Carné et publiée par Dom Morice d'après les archives de cette maison (p. 1055) :

Je vous prie bien de vouloir avoir l'œil et de prendre garde à la côte de Vannes, de sorte que les ennemis n'y puissent faire aucun dommage; assemblant pour cet effet, si besoing est, les arrières bans et les archers dudict évêché.

Il est évident que, bien que nous n'ayons conservé qu'une seule de ces instructions, elles ont dû être adressées à tous les lieutenants du duc dans les divers évêchés. Or voici bien ces ennemis farouches qui mettaient tout à feu et à sang. Voici d'un autre côté, les archers convoqués pour les repousser et auxquels sans doute lors des *monstres*[1] ou revues, on distribuait ces jetons portant l'arc tendu et un faisceau de flèches. Qu'on ait ajouté dans le champ le monogramme de la favorite, rien de plus naturel à cette époque de galanterie.

L'historique de la Bretagne, pendant le règne de François Ier, me suggère, ajoute M. Caron, une observation sur le monnayage de ce roi en Bretagne. Les testons, frappés à Rennes, portent toujours au revers la légende *Deus in adjutorium meum intende*. Mais tous ne portent pas au droit le titre de *Brita. dux*. Est-il possible par les diffé-

1. Dom Morice (p. 1043) nous donne les convocations à ces montres pour tous les évêchés de Bretagne.

rents des maîtres de la monnaie, de dater l'émission de ces divers testons, et arriverait-on ainsi à constater que les testons portant le titre de *Brita. dux*, sont frappés antérieurement à la date du 14 août 1532, date à laquelle le dauphin François fut couronné duc de Bretagne, et que les testons ou douzains ne portant que *francorum rex* avec les hermines au revers ont été émis postérieurement? C'est une question que je soumets humblement aux membres de la société plus versés que moi dans la numismatique royale et dans l'étude des différents monétaires. »

M. de Marchéville dit qu'il a été frappé de cette diversité dans les légendes et qu'il a étudié cette question. Il est certain que le monnayage de François Ier avec le titre de duc de Bretagne s'est continué après 1532. M. le comte de Castellane ajoute qu'il possédait un douzain avec ce titre qui, d'après le différent du maître, serait de 1540.

M. Adrien Blanchet fait observer que les titres donnés par les rois à leurs fils n'emportaient pas toujours avec eux l'apanage. Il rappelle à ce sujet un jeton qu'il a communiqué autrefois à la société et sur lequel le troisième fils de Henri II, qui portait alors le prénom d'Alexandre, et qui fut roi sous le nom de Henri III, est qualifié de *dux Aureliarum*, bien que le domaine utile du duché d'Orléans appartînt à la reine Catherine de Médicis, qui en touchait le revenu[1].

En ce qui concerne le jeton de Bourgogne, communiqué par M. Caron, il est frappé de l'analogie du style et de la gravure avec les jetons de Jehan Poillevillain, général des monnaies vers 1340.

1. *Annuaire de la Soc. de Num.*, 1889, p. 19.

M. le comte de Castellane fait à la Société la communication suivante :

« Dans mon article *Restitution à Charles, dauphin, fils de Charles VI, de moutons attribués à Henri V d'Angleterre*, paru dans le dernier fascicule de l'*Annuaire*, j'ai indiqué, d'après les documents officiels, la fabrication à Mirabel d'un mouton semblable à ceux que j'attribuais à Crémieu et à Romans. J'ai constaté en même temps que le mouton de Mirabel n'avait pas été retrouvé, ou du moins signalé jusqu'à ce jour, et j'ai attribué son absence dans les collections à la parcimonie avec laquelle il fut fabriqué. En effet, tandis que l'atelier de Crémieu émit 12.600 moutons et celui de Romans 17.400, l'atelier de Mirabel n'en fabriqua que 5.000. Une heureuse chance vient de faire découvrir, dans une trouvaille de monnaies d'or royales faite récemment dans le département du Cher, un exemplaire du mouton fabriqué à Mirabel. Cette pièce intéressante, dont l'existence est la preuve irréfutable de l'exactitude de la restitution que j'ai effectuée, fait aujourd'hui partie de la riche collection de M. de Marchéville, qui a bien voulu me laisser le plaisir de vous la présenter. »

A l'appui de son dire, M. de Castellane montre à la Société le mouton de Mirabel qui offre, avec l'annelet sous les troisièmes lettres, une identité absolue de dessin et de style avec ceux de Crémieu et de Romans.

M. de Castellane rend compte ensuite à la Société que, grâce à l'obligeance de M. le comte Charles de Beaumont, il a pu examiner, il y a quelques semaines, une importante trouvaille faite en Périgord, de faux douzains de Louis XIII, connus sous le nom de *faux douzains de La Rochelle*. Ces pièces, toutes fausses, sont, à l'exception d'une seule copiée sur un douzain de Henri IV, des con-

trefaçons plus ou moins habiles des douzains contemporains de Louis XIII. Les plus grossières paraissent contenir une forte quantité de plomb et d'étain; elles ne présentent pas de lettre d'atelier, ni de date. D'autres, plus soigneusement imitées, reproduisent la lettre H de l'atelier de La Rochelle et la date 1629 généralement; elles semblent en cuivre rouge blanchi à l'étain.

Enfin un certain nombre sont surfrappées sur des doubles tournois français ou étrangers, légèrement étendus au marteau et blanchis, mais sur lesquels la première empreinte est encore visible par endroits. Ces faux douzains, auxquels M. de Longpérier a consacré un article dans la *Revue numismatique de 1863*, ont été l'objet, en 1633, de plusieurs ordonnances de décri émanant de la Cour des Monnaies.

La séance est levée à 6 heures.

*Le Président*,
P. BORDEAUX.

*Le Secrétaire*,
E. CARON.

*
* *

SÉANCE DU SAMEDI 3 AVRIL 1897.

*Présidence de M. P. Bordeaux.*

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. Ernest Babelon, conservateur au département des médailles et antiques de la Bibliothèque nationale, est élu membre titulaire.

M. Maurice Raimbault, demeurant à Cannes, est présenté comme membre titulaire par MM. A. de Belfort et P. Bordeaux.

M. R. Vallentin du Cheylard est présenté comme membre titulaire par MM. E. Caron et P. Bordeaux.

M. E. Lalanne, demeurant à Bordeaux, et M. H. Meyer, demeurant à Paris, déjà membres correspondants, demandent à devenir membres titulaires, et sont admis en cette qualité.

M. le Président donne connaissance des ouvrages reçus depuis la dernière séance :

De M. G. Amardel, *Atelier monétaire de Saint-Lizier*. Narbonne, 1896, in-8°.

De M. E.-D.-J. Dutilh, *Signes astronomiques, divinités, symboles*, etc. Le Caire, 1896, in-8°.

— *Des divinités et des signes astronomiques sur les monnaies alexandrines*. Le Caire, 1895, in-8°.

— *Monnaies alexandrines et terres cuites du Fayoum*. Le Caire, 1896, in-8°.

*Revue belge de Numismatique*, 2e trimestre 1897.

*Zeitschrift für Numismatik*, t. XX, 3e et 4e fascicules.

*Bulletin de la Société dunkerquoise*, 2e fascicule 1896.

*Mémoires de l'Académie des sciences et belles-lettres de Toulouse*, 9e série, t. VIII, Toulouse, 1896.

*Mémoires de la Société archéologique du Midi de la* France, série in-4°, t. XV, 2e livraison. Toulouse, 1896.

*Mémoires de la Société académique d'archéologie de l'Oise*, t. XVI, 2e partie. Beauvais, 1896, in-8°.

*Mémoires de l'Académie nationale des sciences, arts et belles-lettres de Caen*. Caen, 1896.

*Publications de la section historique de l'Institut grand-ducal de Luxembourg*, vol. XLV. Luxembourg, 1896, in-8°.

*Collezione Sambon; Monete dell' Italia meridionale*. Milan, 1897, in-8°.

M. E. Caron communique un méreau en plomb, trouvé à Angers et portant cette légende : PRERPIS DV BON DVC.... Le nom manque. Tête de profil. ℟. MEMENTO

MEI O MATER DEI. Dans le champ, un monogramme formé de la lettre A et d'un croissant.

M. Caron présente l'empreinte d'un cavalier d'or de Louis d'Orléans, duc d'Orléans, duc de Milan et seigneur d'Asti. Cette pièce, qui paraît inédite et n'est pas signalée dans l'ouvrage de MM. Gnecchi, *Le Monete di Milano*, appartient à M. le comte Alexis de Chasteigner, qui a bien voulu en communiquer l'empreinte à la Société. M. de Chasteigner a l'intention de publier cette pièce prochainement.

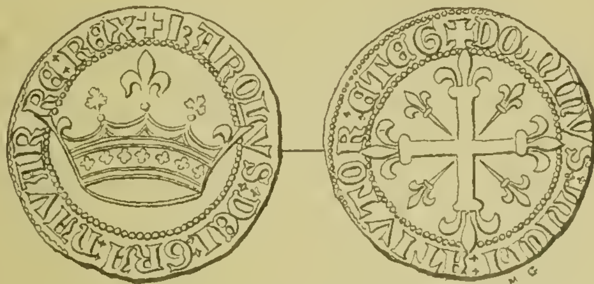
L'intéressante communication de M. Caron engage M. le comte de Castellane à montrer à la Société les empreintes de quelques monnaies de Charles d'Orléans, seigneur d'Asti et père de Louis XII, qu'il a réunies en vue d'un article qu'il se propose d'écrire, et qu'il a, par hasard, sur lui. Contrairement à l'opinion de M. de Longpérier, qui a consacré à cette pièce une notice dans la *Revue numismatique* de 1861 (pp. 451-457), M. de Castellane estime que l'écu d'or de Charles d'Orléans, imité exactement de l'écu à la couronne de Charles VI, et bien que portant seulement le titre de DVX AVRELIENSIS, ne peut avoir été frappé en France, mais que, comme les autres espèces de ce prince, il sort très probablement de l'atelier d'Asti, le seul dans lequel Charles d'Orléans paraît avoir jamais eu le droit de monnayer. M. de Castellane se réserve de développer, dans son prochain travail, les raisons qui lui font repousser l'attribution de M. de Longpérier.

M. H. Meyer communique un double sol couronnat inédit qui vient d'entrer dans sa riche collection. En voici la description :

✠ KAROLVS ‡ DEI ‡ GRA ‡ NAVARRE ‡ REX. Grande couronne remplissant le champ.

℟. ✠ DOMINVS ‡ MIEhI ‡ ATIVTOR ‡ ETEG. Croix fleurdelisée cantonnée de quatre fleurs de lis attachées.

Poids : 3 gr. 50.



M. Caron fait remarquer que cette légende donne une parfaite idée de l'ignorance avec laquelle les monnayeurs composaient leurs coins.

« Que signifient ces quatre lettres ETEG? Reportons-nous au psaume 117, verset 7 : *Dominus mihi adjutor et ego dispiciam inimicos meos*. Cette légende est plus complète sur les monnaies d'Alphonse Ier d'Aragon (1442-1450) ; on y lit *et ego dispico in. me.*

Déjà, le verset 6 figure sur un gros de Navarre portant dans le champ la tête du roi. Poey d'Avant a publié ce gros d'après une empreinte qu'il avait rapportée de la collection Ezpeleta. Aussi le dessin est-il meilleur que le texte qui, par son incorrection, est inintelligible et porte GEAC au lieu d'un Q marqué d'un signe abréviatif pour *quid* et EAC pour FAC. La légende doit être ainsi restituée : D*omi*N*us* M*ihi* ADIVTOR N*on* TIMEBO Q*uid* FAC*iat* HOMO, ainsi du reste que l'a indiqué M. Froehner dans son article sur *la liturgie romaine dans la numismatique* (*Annuaire*, 1889, p. 39).

C'est grâce à cet article que nous avons été mis sur la trace de la légende du double couronnat inédit que présente M. Meyer et que M. Froehner n'a pas connu.

Ne semble-t-il pas évident que ces deux légendes

exprimant la même pensée, prises dans le même sens, ont été adoptées par le même monnayeur. Que si nous étudions au point de vue du poids ce double couronnat, nous trouvons qu'il est exactement le double du couronnat qui porte le titre de *comes ebroicensis* et qui pèse 1 gr. 75. (N° 188 de Poey d'Avant.) Il n'est pas en corrélation de poids avec les couronnats de Provence, qui pèsent 2 gr. environ, ni avec le gros de Navarre à la tête de face qui pèse 4 gr. Cependant, il y a des points de ressemblance : nature de la légende et similitude des caractères, notamment des Ⱥ.

Aussi croyons-nous que ce double sol a été frappé en Navarre, et il produit un argument en faveur de ceux qui professent que même le couronnat portant le titre de comte d'Évreux n'a pas été frappé à Évreux.

Le gros qui porte cette même légende pèse 3 gr. 27. Il y a lieu d'en rectifier le dessin. »

M. de Marchéville est d'avis que ces pièces ont été frappées dans le Midi ; les ateliers du comté d'Évreux auraient produit seulement les imitations de monnaies royales si nombreuses dans la numismatique de Charles le Mauvais.

M. Bordeaux communique à la Société *Le Livre de main des Du Pouget*, qui vient d'être édité à Cahors. Ce sont des mémoires de plusieurs consuls et bourgeois de Cahors, qui ont vécu de 1522 à 1598, et qui ont relaté les événements notables survenus au cours de cette période dans leur province. La publication de ce livre est due au zèle de M. Louis Greil, ancien magistrat consulaire de Cahors, auquel on est déjà redevable de la connaissance du sceau des monnayeurs de Figeac [1].

1. *Annuaire de la Soc. de num*, 1895, p. 101.

Se plaçant au point de vue numismatique, M. Bordeaux donne lecture du passage suivant (p. 41) relatif à des faits survenus en l'année 1542 :

« Pour lors, le Roy faisait forger les soulz à la petite croix de Savoye, blancs nouveaux, (il s'agit des douzains à la croisette de François I[er]) à cause de quoi se levarent plusieurs faux monnayeurs, qui fesaient des soulz faux à grand foyson, dont on ne savait faire distinction des bons avec les faux..... et fut trouvé qu'au Chateau de la Romiguère, près Saint Géry (actuellement chef-lieu de canton de l'arrond[t] de Cahors) on forgeait ladite faulse monnoye, et le Seigneur du lieu appelé Hugues de Brous fut pris avec une sienne chambrière.

.....Le pénultième May, le susdit noble Hugues de Brous, Seigneur de la Romiguère lès Saint Géry, qu'estait remis par arrêt de la Cour du Parlement de Toulouse, convaincu de faulse monnoye, *qu'il faisait forger à sa maison*, fut mis à cartier, aprés avoir la tête tranchée, son bordier (fermier) le conduisant le long de la ville, teste et pieds nudz, parce qu'au commencement déniait tout, après fut convaincu l'avoir vu forger dans sa maison.

Le 22 juillet, jour de la Madeleine, fut bouly en huile Jehan Formier, fils, de Cahors....., accusé et convaincu d'être faux monnayeur et condamné..... Par arrêt du Parlement, fut dit, qu'avant éxécuter sa sentence serait géhenné (mis à la question) pour savoir les complices, ce qui fut fait, et en décéla et découvrit plusieurs. »

« On connaît ainsi les origines de deux émissions de faux douzains à la croisette. Un seigneur n'avait pas craint d'en établir une fabrication dans son château. On peut remarquer la différence existant dans l'ancien droit entre la peine infligée au noble, faux monnayeur, qui avait la tête tranchée, et le roturier, auquel on appliquait une pénalité plus terrible suivant le dicton ancien : « Le faux monnayeur aime à être bouilli vif. »

M. Bordeaux présente à la Société un faux douzain à la croisette, composé uniquement de cuivre, qui pourrait provenir de l'une de ces émissions, bien qu'il porte le différent A. Les faux monnayeurs de Cahors ont peut-être

préféré copier un douzain sortant de l'atelier de Paris pour dépister les recherches. Le poids de 2 gr. 45 montre qu'ils cherchaient à rapprocher le plus possible le douzain faux de la pesanteur de la monnaie légale (2 gr. 70).

M. le Président saisit cette occasion pour recommander aux membres de la Société la lecture des mémoires manuscrits qui existent dans les diverses archives de France. Dans beaucoup de ces écrits, on recueillera des renseignements intéressants pour la science numismatique.

M. Adrien Blanchet rappelle qu'au XVII^e siècle le pays de Cahors était encore infesté de faux monnayeurs qui exerçaient impunément leur coupable industrie. Foucault parvint à en faire arrêter un certain nombre (*Mémoires de N. J. Foucault*, 1862, pp. 32, 81 et 432).

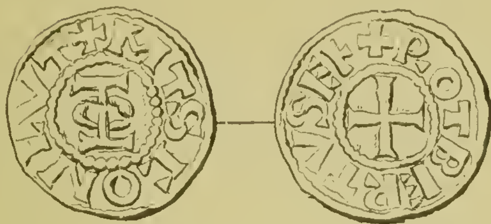
A propos de ces monnaies fausses, M. Blanchet communique un document relatif aux douzains dits « de La Rochelle »[1]. En voici le texte :

« En l'année 1633, il s'introduisit dans le royaume « quantité de sols ou douzains de fer, cuivre, de plomb, « qui se donnoient en payement en sacs sans compter. Ils « étoient aportéz des provinces de Poitou et d'Aunis et « on les nommait vulgairement douzains de La Ro- « chelle. Mais ils furent décriéz par arrest de la Cour « des monnoyes du 13^e juillet de la même année. » (Archives nationales, $Z^{1B}$956, f° 512).

M. Bordeaux communique à la Société l'empreinte d'un denier inédit de Mâcon, frappé au nom du roi Robert et faisant partie de la collection de monnaies bourguignonnes de M. Jules Protat, de Mâcon.

1. Voy. plus haut, p. XXIII.

« Cette pièce, dont le dessin figure ci-dessous :



porte, d'un côté, ✠ROTBERTVS EF autour d'une croix, et de l'autre, ✠ MTSCONCVT autour d'un monogramme absolument nouveau, et que nous croyons composé d'un O et de TT formant le nom de OTTO.

Cette interprétation est d'accord avec les faits historiques.

Un seigneur, portant le nom de Othon-Guillaume, fut comte de Mâcon sous le roi Robert et signa, en cette qualité, une donation à l'église Saint-Vincent de cette ville [1]. Othon-Guillaume fut choisi par Henri, duc de Bourgogne, son beau-père, pour lui succéder dans le duché de Bourgogne, à l'exclusion de Robert, roi de France, neveu de ce duc Henri, du côté paternel. Lorsque le duc Henri mourut en 1002, Robert déclara aussitôt la guerre à Othon-Guillaume pour arriver à déposséder ce dernier. Après plusieurs années de lutte, il intervint entre le roi Robert et Othon-Guillaume un traité de paix, aux termes duquel le duché de Bourgogne devait revenir au roi de France, qui était reconnu suzerain. Othon-Guillaume, d'autre part, ainsi que ses descendants, devaient continuer à avoir la jouissance des comtés de Dijon et de Mâcon [2]. Othon-Guillaume mourut en 1027, après avoir promis d'abandonner le comté de Mâcon à son fils Gui à l'occasion du

1. *Histoire de Saint-Étienne de Dijon*, p. 247.
2. *Chronique de Saint-Bénigne*.

mariage de cet héritier. Ce Gui eut pour fils un autre comte Othon, dont on possède une charte signée dans laquelle la qualité de comte de Mâcon lui est donnée[1].

Le denier figuré plus haut a vraisemblablement été frappé par Othon-Guillaume, agissant comme comte de Mâcon, à la suite du traité de paix intervenu entre Robert et lui. Le nom du roi suzerain y a été placé, suivant une règle que l'on voit encore appliquée sous les rois Henri I^er^, Philippe I^er^ et Louis VI pour le numéraire émis à Mâcon, et qui était peut-être une stipulation du traité de paix. Des pièces de Mâcon, portant le nom de Robert seul, ont déjà été publiées dans l'ouvrage d'Hoffmann, ainsi que dans la *Revue numismatique* (1860, p. 471, pl. 19, n° 8) et dans la *Revue belge de Num.* (1866, p. 346, pl. 12, n° 2), et, comme elles n'ont pas le monogramme du seigneur, comte de Mâcon, il est probable qu'elles sont antérieures au denier porté aujourd'hui pour la première fois à la connaissance des numismatistes. »

*Le Président*, P. BORDEAUX. *Le Secrétaire général*, ADRIEN BLANCHET.

* * *

SÉANCE DU 1er MAI 1897

*Présidence de M. P. Bordeaux.*

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

MM. Gustave Schlumberger, membre de l'Institut, Roger Vallentin Du Cheylard et Maurice Raimbault, présentés comme membres titulaires, sont admis en cette qualité.

1. Dunod, *Histoire du comté de Bourgogne*, t. II, p. 128, et seq. passim.

M. Fernand David, membre correspondant, demande à passer membre titulaire ; il est admis en cette qualité.

M. le Président annonce qu'à l'occasion du Congrès des sociétés savantes, M. H. de La Tour a été nommé officier de l'Instruction publique en qualité de membre de la Société française de numismatique.

M. le Président donne connaissance de la correspondance et des ouvrages reçus depuis la dernière séance :

*Numismatische Zeitschrift* de Vienne, XVIII, 1897.

*Korrespondenzblatt der Westdeutsche Zeitschrift für Geschichte und Kunst*, XVI, avril 1897.

*Revue suisse de numismatique*, t. VI, 2e livr., 1896.

*La Gazette numismatique* (de Bruxelles), n° 7, avril 1897.

*Monatsblatt der numismatischen Gesellschaft in Wien*, avril et mai 1897.

*Mémoires de la commission des antiquités de la Côte-d'Or*, t. II, in-4°.

Catalogue de vente de la collection de M. le baron Pichon.

De M. Jules Chautard, *Jetons des princes de Bourbon de la première maison de Vendôme, suivis d'une note relative aux méreaux et aux sceaux de la collégiale de Saint-Georges de Vendôme*, Vendôme, 1897, in-8°.

De M. A. de Belfort : *Archives de la Maison-Dieu de Châteaudun*, in-8°, 1881.

— *Recherches sur les monnaies impériales romaines non décrites dans Cohen*, in-8°, 1890.

— *Description générale des monnaies mérovingiennes*, 4 vol. in-8°, 1892 et suiv.

Le Président annonce la mort de M. H. Hoffmann, un des plus anciens et des plus fidèles membres de la Société.

« M. Hoffmann était né à Hambourg, en 1823. Très jeune encore, il vint en France avec son père qui vendait des minéraux et des coquillages. Aimant les médailles, et sans avoir passé par aucune école, il entreprit, dès l'âge de 17 ans, ce commerce d'antiquaire qui exige tant de science et présente tant de difficultés. Pendant plusieurs années, pauvre, il fit le tour de France, à pied, avec quelques monnaies baronales dans sa petite valise, et s'arrêtant dans chaque ville où il y avait des collectionneurs. Il n'a jamais oublié ces débuts pénibles, ni le bon accueil qu'il reçut de temps à autre, à Compiègne par exemple, dans les mauvais jours. En 1845, il put déjà aller à Londres, pour la vente Thomas, puis en 1847 à Vienne, pour la vente Wellenheim. La fortune vint lentement, mais à pas sûrs.

Doué, comme il l'était, de merveilleuses facultés pour le commerce des médailles, et plus tard des antiquités, ayant à la fois le goût et le jugement à un degré incroyable, M. Hoffmann acquit bientôt une situation importante. Des ventes considérables lui furent confiées : Baron Behr, Dupré, Gréau, Colson, de Moustier, Albert Barre, His de la Salle, Bompois, Castellani (à Rome et à Paris), Gariel, de Belfort, Photiadès-Pacha. Il tenait à publier de beaux catalogues, illustrés avec profusion. Les catalogues illustrés étaient presque inconnus avant lui ; M. Hoffmann transforma en livres de bibliothèque ces brochures qu'on avait l'habitude de jeter au panier. De 1862 à 64, il fit paraître un bulletin périodique, le *Numismate*. Mais son nom restera attaché à l'ouvrage, paru en 1879, sous le titre : *Les monnaies royales de France*. On peut dire que ce volume est dans toutes les mains.

Quoique dans le commerce, M. Hoffmann aimait les belles choses pour son propre compte, et jusqu'à son lit

de mort, il ne pouvait résister à la tentation d'acheter ce qu'il jugeait beau et bon. Il s'est éteint le 30 avril. Depuis longtemps déjà, il avait obtenu la naturalisation française. »

M. E. Caron, à propos d'un article publié récemment dans la *Revue numismatique*, communique à la Société des deniers de la trouvaille de Corbie. Ces deniers sont coupés régulièrement par la moitié, en suivant les bras de la croix. M. Caron pense que ces monnaies ont pu être ainsi divisées par les officiers de monnaies. Il ajoute que la trouvaille de Corbie (monnaies du XII[e] siècle) ne contenait que trois oboles, et celle de Sierck n'en renfermait aucune.

M. H. Meyer présente trois pièces remarquables qui font partie de sa collection.

En voici la description et le dessin :



1. Jean II, roi de Navarre et d'Aragon (1441-1479).

✠ IOhANES ✻ DI ✻ GRA ✻ REX ✻ NAVARRE ✻ ET ✻ A. Écu couronné, écartelé aux 1 et 4 de Navarre, aux 2 et 3 d'Évreux, dans un quadrilobe cantonné d'annelets et d'étoiles.

℟. ✠ SIT✻NOMEN, etc. Croix pattée dans une rosace ornée de fleurons et cantonnée d'annelets.

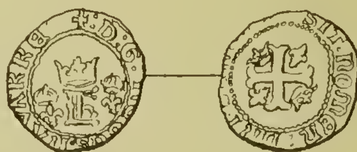
*Argent*; gros. Poids : 2 gr. 62.

2. Jean et Catherine, rois de Navarre (1484-1512).

✠ : D · G · REGES : NAVARRE. Dans le champ, monogramme couronné, formé des lettres J et K, accosté de deux lis couronnés.

℞. ✠ SIT, etc. Croix ancrée, cantonnée de deux lis et de deux couronnes.

*Or*; quart d'écu. Poids : 0 gr. 80. (Exemplaire unique publié par A. Heiss, pl. 147, nº 5.)



3. Ferdinand le Catholique, roi de Navarre (1512-1515).

✠ FER××DINANDVS ⁝ DEI ⁝ G ⁝ RES ⁝ NAV ⁝ A ⁝ Écu de Navarre couronné, accosté de deux K couronnés.

℞. ✠ SIT⁝NOMEN⁝DOMINI⁝BENEDI (deux lettres liées qui paraissent être V et T) VN⁝EX. Croix pattée cantonnée de deux F et de deux couronnes, dans un quadrilobe cantonné extérieurement de trèfles entre deux annelets.

*Argent*; réal. Poids : 3 gr. 25.



M. Adrien Blanchet communique à la Société la reproduction d'une gravure qui, malgré l'intérêt qu'elle présente, est peu connue des numismatistes.

« Cette gravure, œuvre de Jost Amman (1539 † 1591), fait partie d'un recueil publié à Francfort-sur-le-Mein, en 1568, et dont voici le titre :

« *Eygentliche Beschreibung aller Stände auff Erden, hoher und nidriger, Geistlicher und weltlicher, aller Künsten, Handwercken und Händeln... Durch den weitberümpten Hans Sachsen gantz fleissig beschrieben und in Teutsche Reimen gefasset.* » (Véritable description de tous les états qui existent sur terre, de tous les arts, métiers et commerces, distingués et communs, spirituels et manuels ; décrits soigneusement et mis en rimes allemandes par le renommé poète Hans Sachsen.)

On trouve, dans ce livre de métiers, plusieurs curieux tableaux reproduisant des scènes de la vie ouvrière ; on y voit le potier d'étain, le tisserand, le brodeur en soie, le cordonnier, le tailleur, le fabricant de papier, le fondeur de caractères, le typographe et le relieur.

La gravure qui nous intéresse le plus est celle intitulée *Der Müntzmeister*[1]. A vrai dire, il s'agit plutôt du *monnayeur* lui-même que du *maître de monnaie*. Il est assis devant un large billot sur lequel sont posées des balances, des pièces de monnaie et la pile. De la main gauche, il tient le trousseau dont la base est placée sur le flan monétaire, interposé entre la pile et le trousseau. De la main droite, l'ouvrier lève le marteau avec lequel il va frapper. Au second plan, un autre ouvrier frappe aussi des monnaies. A la fenêtre, un homme d'aspect négligé, tenant une escarcelle vide, contemple d'un air mélancolique le billot sur lequel les pièces de monnaies sont éparses.

1. Cette gravure est reproduite dans l'ouvrage de M. Otto Henne am Rhyn, *Kulturgeschichte des deutschen Volkes*, 1892, t. II, p. 90. — M. Durif m'avertit obligeamment que cette estampe a été reproduite aussi dans un ouvrage de Conbrouse.

Au-dessous de cette gravure, on lit les vers du célèbre poète Hans Sachs. Il fait parler le monnayeur qui « frappe dans son atelier de bonnes monnaies à l'aloi et au poids, des florins, des couronnes, des thalers et des batzen, avec une empreinte estimable, des demi-batzen, des kreuzers et des blancs, et des bons vieux *Thurnis* ; et tout cela honnêtement, pour que personne ne soit lésé ».

Der Müntzmeister.



In meiner Müntz schlag ich gericht/
Gute Müntz an kern vnd gewicht/
Gülden/Cron/Taler vnd Batzen/
Mit gutem preg / künstlich zu schatzen/
Halb Batzen/Creutzer vnd Weißpfennig/
Vnd gut alt Thurnis / aller mennig
Zu gut/in recht guter Landswerung/
Dardurch niemand geschicht gferung.

Il faut remarquer d'abord que l'artisan mis en scène est un représentant du monnayage au marteau. Et cependant, en 1568, la fabrication mécanique des monnaies était déjà fort répandue[1]. Il est vrai que la frappe au marteau a eu lieu encore au XVII^e siècle, concurremment avec la fabrication mécanique.

En second lieu, la mention de bons vieux tournois est digne de remarque.

1. Voy. Pierre de Vaissière, *La découverte à Augsbourg des instruments mécaniques du monnayage moderne*, etc., 1892. — Cf. mon *Histoire monétaire du Béarn*, p. 31.

L'expression de *vieux* dont se sert le poète paraît désigner des pièces anciennes, reproduites à cause de la faveur dont elles jouissaient. Nous savons que les tournois de saint Louis ont été portés souvent comme amulettes [1]. De plus, en 1560, on fabriquait des reproductions des monnaies de saint Louis, qui étaient destinées à mesurer les mailles des filets de pêche [2]. Les collections renferment, du reste, des imitations du gros tournois fabriquées bien postérieurement au XIII$^{e}$ siècle ».

M. de Marchéville croit que les bons vieux tournois, dont il est question dans le texte, étaient des monnaies ayant cours en 1568.

Le gros tournois créé par saint Louis a été, en même temps que le florin, frappé à Florence, le point de départ et l'origine de la transformation qui s'opéra, à la fin du XIII$^{e}$ siècle, dans le système métallique de tous les pays d'Occident; ces deux types monétaires se sont perpétués pendant plus longtemps qu'on ne le croit généralement.

Copié, dès son apparition, par la plupart des princes voisins de la France, le gros tournois était bien vite devenu, grâce à son titre élevé, une véritable monnaie d'échange, jouissant d'une faveur presque égale à celle accordée à l'ancien esterlin. Les premières pièces frappées à l'étranger dans le système du gros tournois avaient le même poids et un titre aussi bon que les espèces royales; elles portaient, comme elles, la croix courte et pattée contenue dans un cercle et enveloppée de deux légendes concentriques, mais du côté de la pile, le châtel tournois, marque distinctive de la monnaie du roi de France, était remplacé par l'emblème de la monnaie du pays, châtel

1. Voy. Archives nationales, KK 955, p. 10.
2. Voyez l'article de M. F. Mazerolle dans la *Revue Num.*, 1888, p. 551.

brabançon, lion de Flandre, monogramme du Hainaut, etc.

Les pièces d'argent moins lourdes que le gros tournois, qui ont du côté de la pile un cavalier, et dont la croix est au type tournois, sont des monnaies divisionnaires de ce système; elles représentaient les deux tiers du gros et correspondaient à deux esterlins, comme la maille tierce de France et ses imitations équivalaient à l'esterlin.

C'est donc à la disposition de la croix, empruntée par saint Louis au besant chrétien frappé à Acre, et non à la présence, du côté de la pile, d'un châtel semblable à celui de l'ancien denier tournois, qu'il faut s'attacher pour reconnaître les espèces étrangères qui doivent être considérées comme les imitations du gros tournois et de ses divisions.

Lorsqu'au début du xiv[e] siècle, l'établissement d'un rapport légal, trop favorable à l'or, eut fait sortir du royaume presque toute la nouvelle monnaie d'argent, un grand nombre d'ateliers situés en terre d'empire, et principalement dans les Pays-Bas, s'empressèrent de fabriquer des imitations du gros tournois de saint Louis, mais ces imitations ne doivent pas être confondues avec les précédentes. Ce sont de véritables contrefaçons sur lesquelles on n'avait pas hésité à mettre le châtel tournois afin de dissimuler leur origine. Leur poids, inférieur à celui du gros de saint Louis et de ses successeurs, alla toujours en diminuant, probablement parce que les anciens gros, avec lesquels elles devaient courir, avaient eux-mêmes perdu, et continuaient de perdre, par le frai, une grande partie de leur poids primitif.

Au xv[e] siècle, la fabrication de ces imitations paraît s'être transportée sur les bords du Rhin; le plus connu des gros tournois de cette époque est celui qui porte le

nom d'Herman de Hesse, archevêque de Cologne de 1480 à 1508. L'atelier de Francfort fut le dernier qui frappa des gros tournois ; il existe une de ces pièces avec la date de 1606[1].

La figure du livre imprimé à Francfort en 1568 représente certainement le monnayeur de cette ville, puisque le bon vieux tournois est mentionné à la fin de la liste des espèces qui se frappaient dans l'atelier. Si l'on en juge par la quantité et la diversité des monnaies qu'il énumère, le maître de Francfort devait avoir le droit de fabriquer « honnêtement » toutes les espèces qu'il était avantageux de copier parce qu'elles avaient un cours bien établi, et il faut en conclure qu'en 1568 le gros tournois de saint Louis figurait encore assez honorablement dans les tarifs des changeurs pour qu'il y eût intérêt à l'imiter.

Les produits sortis de l'atelier de Francfort, pendant le xvi^e^ siècle, portent, du côté de la pile, la légende TVRONVS FRANCKEFVRT autour de l'aigle de la ville et rappellent encore assez nettement, du côté de la croix, le type caractéristique du gros tournois : le centre est occupé par une petite croix pattée placée dans un cercle et enveloppée de deux autres cercles composés de lettres ou d'ornements fleurdelisés.

M. P. Bordeaux communique l'empreinte d'un florin d'or de Jean le Bon à la légende FRANCIA, sur lequel la tête de saint Jean-Baptiste est accostée d'un heaume surmonté d'une fleur de lis. Ce dessin lui a été envoyé par M. le colonel Ruggero, l'érudit numismatiste italien.

M. de Marchéville déclare posséder dans sa collection les deux types suivants du florin portant FRANCIA :

1. *Die Münzen von Frankfurt am Mein...*, par Paul Joseph et Édouard Fellner Francfort sur le Mein, 1896.

1° L'un ayant comme différent un heaume surmonté d'un point;

2° L'autre (identique à l'empreinte soumise) avec un heaume surmonté d'une fleur de lis.

Le second est plus rare que le premier.

Il résulte d'un article de F. de Saulcy (*Mélanges de num.*, t. III, 1882, p. 309) que ces florins furent frappés en 1359-1360, à Montpellier, au nombre de 161,000; à Toulouse, au nombre de 92,000, et qu'il ne paraît pas en avoir été émis d'autres ailleurs.

M. Bordeaux ajoute qu'il est vraisemblable que les florins les plus communs, portant un heaume pointé, proviennent de Montpellier, et que ceux plus rares au heaume fleurdelisé proviennent de l'atelier de Toulouse. Il manifeste le désir que des recherches nouvelles fournissent sur ce point un document assurant la certitude de l'attribution ainsi proposée.

Un membre de la Société fait remarquer que certains textes ou dessins ont paru révéler la création de florins ayant comme différent une couronnelle au lieu du heaume (Manuscrit français 5524 de la Bibliothèque nationale, f° 89, v°). Mais cette sigle n'a jamais été retrouvée jusqu'à présent sur une monnaie authentique à la légende FRANTIA.

*Le Président,*
P. BORDEAUX.

*Le Secrétaire général,*
ADRIEN BLANCHET.

*
* *

SÉANCE DU 5 JUIN 1897.

*Présidence de M. Paul Bordeaux.*

M. le Président communique la correspondance reçue depuis la dernière séance.

M. Arthur Engel, membre correspondant, demeurant à Paris, demande à devenir membre titulaire, et est admis en cette qualité.

M. Louis Lebel, demeurant à Paris, est présenté comme membre titulaire par MM. E. Caron et P. Bordeaux.

M. le Président donne connaissance des ouvrages reçus depuis la dernière séance :

*Bulletin et Mémoires de la Société archéologique et historique de la Charente*, 1896.

*Mémoires de l'Académie des sciences, des lettres et arts d'Amiens*, t. XLIII, 1896.

*Numismatic Chronicle*, 1897, 1er fascicule.

Lamprecht, *Der Entwickelung der Deutsch-Niederländischen Malerei im 16 und 17 Jahrhundert* (Extr. de la *Deutsche Rundschau*, mai 1897).

*La Thiérache, Bulletin de la Société archéologique de Vervins* (Aisne), t. XVI, 1893-1894.

*Mémoires et comptes rendus de la Société scientifique et littéraire d'Alais*, t. XXVI, 1895.

*Revue suisse de numismatique*, t. VI, 2e livraison.

*La Gazette numismatique* (Bruxelles), n° 8, mai 1897.

Hans Hildebrand, *Antiquarisk Tidskrift for sverige*, Stockholm, 1896 (XV, 1).

*Revue numismatique*, 1er trimestre 1897.

*Mémoires de la Société des antiquaires de France*, t. LV, 1894, et *Bulletin*, 1895.

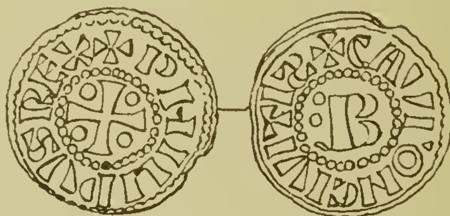
De M. A. Misios, Στοιχεῖα τῆς ἀρχαίας Νομισματικῆς. Athènes, 1897 ; in-8° (Éléments de numismatique antique).

M. Adrien Blanchet appelle l'attention de la Société sur un ancien proverbe qui touche de près à la numismatique. On disait autrefois d'un homme de bien : *C'est un homme*

*marqué à l'A.* L'origine de cette expression vient évidemment de ce que la monnaie frappée à Paris était préférée. Voici comment un auteur ancien explique cette préférence : « Et d'autant que les monnoyeurs de ce pays-là peuvent « estre esclairez de plus près par les généraux des mon-« noies qui y résident, on y a tousjours fait monnoye de « meilleur alloy et poids qu'es autres villes, qui a donné « cours à cet adage » (Et. Pasquier, *Les recherches de la France*, 1665, livre VIII, ch. 23; cf. Le Roux de Lincy, *Le livre des proverbes français*, t. I, p. 258). Il est évident que ce proverbe n'a pu prendre naissance qu'au XVIe siècle.

M. H. Meyer communique à la Société plusieurs pièces inédites provenant de sa collection et qui présentent le plus grand intérêt pour les amateurs de monnaies de la troisième race :

Règne de Philippe Ier; un denier de Chalon-sur-Saône :



Croix cantonnée de quatre points. Lég. ✠ PHILIPVS REX·

℟. Grand B à gauche duquel sont trois points. Lég. : ✠ CΛVI·ON CIVITIS·

Poids : 0 gr. 84.

Le denier de Henri Ier au même type a été publié dans l'*Annuaire de la Société française de Numismatique* (1892, p. 328). Le monnayage de Chalon sous Henri Ier et Philippe Ier présente la particularité de se composer :

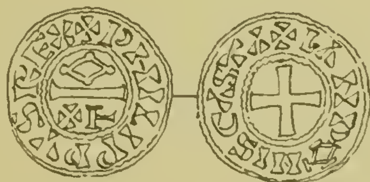
1° De deniers ayant au centre une croix chrismée. (Hoffmann, pl. III, nos 4 et 5; pl. V, n° 30.)

2° De deniers ayant au centre une croix cantonnée de quatre points.

Les deux types ne se sont point succédé. Ils auraient été frappés simultanément, soit dans deux ateliers distincts, soit, ce qui serait plus probable, au profit de deux pouvoirs séparés. Le chrisme semblerait émaner de la puissance religieuse ou révéler un profit tiré par l'évêque de la frappe de certaines espèces. La croix cantonnée de quatre points aurait plutôt le caractère séculier. Les avantages résultant de cette dernière émission profitaient soit au roi de France suzerain, soit plus vraisemblablement au comte vassal.

Cette pièce complète et continue la série des deniers de Chalon portant B dans le champ, et dont on connaît des spécimens pour les règnes successifs de Lothaire II, de Robert II, de Henri Ier et de Philippe Ier. Cette lettre devait par suite représenter à cette époque un sens connu et indiscutable. Le plus probable est celui de *Burgundia*.

Une obole de Château-Landon :



Monogramme dégénéré composé d'un pal ayant à gauche un ◊ cruciforme et à droite un T sous une croisette. Lég. : PHILIPPVS REX.

℟. Croix. Lég. : ✠ LAND◊NIS CASTA.

Poids : 0 gr. 62.

Cette pièce paraît se rapprocher dans une certaine mesure de celle dont le revers seulement a été publié par

Hoffmann (pl. V, nº 25 [1]). Le monogramme du droit diffère un peu des types précédemment publiés.

On peut remarquer que le denier et l'obole frappés sous Philippe Ier ont un pal au milieu de sigles ayant pour but de rappeler le monogramme de Raoul. Cette interprétation paraît certaine, puisque le denier sensiblement identique portant le monogramme de ce roi est connu [2]. Le comté de Château-Landon ayant été réuni au domaine royal en 1018, sous Robert II, la monnaie frappée du temps de Philippe Ier doit être purement royale. Louis VI vint en 1113 et en 1119 séjourner dans le château-fort de ce fief, où il avait un prévôt [3]. Il y jugea plusieurs différends. Le numéraire émis conserva le type royal du règne précédent.

Mais en 1151, sous Louis VII, l'abbaye de Château-Landon, fondée par Childebert, fut reconstruite complètement; des privilèges importants furent accordés aux abbés par les rois de France. On doit peut-être rapprocher de cet événement et de cette date le fait que les deniers émis finalement à Château-Landon portèrent une crosse abbatiale au lieu de pal, ou deux crosses abbatiales, accostant le pal [4]. A partir de cette époque, tout ou partie des profits du monnayage aurait été attribué à cette abbaye, dite de Saint-Séverin.

M. E. Caron a proposé la classification inverse [5]. Cette question de la répartition du monnayage de Château-Landon entre Louis VI et Louis VII est des plus délicates. Actuellement, on ne peut qu'exposer les divers systèmes.

1. Cf. Poey d'Avant, *Monnaies féodales*, vol. I, pl. 2, nº 11.
2. *R. N. F.*, 1853, p. 419.
3. *Annales de la vie de Louis VI*, par Luchaire, p. 84 et 127.
4. *R. N.*, 1884, p. 79.
5. *Annuaire N. F.*, 1894, p. 264.

Règne de Louis VI ; un denier de Paris :



Poids : 0 gr. 86.

Cette monnaie diffère de celles précédemment publiées en ce qu'au droit l'A et l'ω sont suspendus par deux rubans ou pals à l'X de la légende LVDOVICVS REX. Le denier publié par Hoffmann (pl. VI, nº 4) possède l'A et l'ω non suspendus, tout en ayant un revers identique à celui du denier dessiné ci-dessus, c'est-à-dire une croix *non cantonnée*, entourée de la légende : PARISII CIVI·

M. de Marchéville fait remarquer que cette pièce confirme un fait resté jusqu'ici inexpliqué : la frappe dans l'atelier de Paris sous les règnes de Philippe Ier et de Louis VI de deux séries d'espèces :

1° Les unes portant REX dans le champ ;

2° Les autres portant A et ω dans le champ.

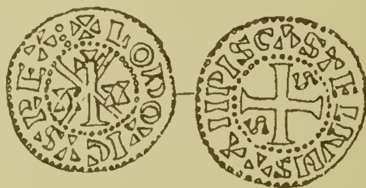
Ce double monnayage remonte même probablement aux règnes de Henri Ier et de Robert II. Car Hoffmann a publié ces deux mêmes types pour ce dernier roi (pl. II, nos 1 et 3).

On est donc amené à supposer que sous ces divers princes de la troisième race, il aurait existé à Paris, soit deux ateliers, soit deux monnayages différents. Devrait-on aller jusqu'à imaginer que l'un aurait pu fonctionner au profit du roi, l'autre au profit d'un pouvoir distinct religieux ou séculier ? Cette dernière hypothèse serait peut-être hasardée. Dans tous les cas, l'existence de deux ateliers paraît confirmée par ce fait : que l'on trouve sur les

deux séries de monnaies des annelets, signes caractéristiques des affaiblissements ordonnés pour les émissions des deux sortes de numéraire.

M. le Président appelle l'attention des numismatistes sur l'importance de ce point de vue nouveau, où il conviendra désormais de se placer, lorsque l'on étudiera le monnayage effectué à Paris sous les premiers rois de la troisième race. Il manifeste l'espoir que le problème posé par M. de Marchéville pourra être bientôt élucidé.

Une obole d'Étampes :



Croix à long pied accostée de ㄇ—ㄇ qui sont probablement A et Ω. Lég. : ⁝ ✠ LODOVICVS REX.

℟. Croix cantonnée d'un S aux 2e et 3e cantons. Lég. : CASTELLVM STAMPIS·

Poids : 0 gr. 43.

Ce type est absolument nouveau. Si l'on doit y reconnaître une dégénérescence du monogramme de Raoul, il faut avouer que la modification aurait pris un aspect bien caractéristique. Les deniers connus d'Étampes au nom de Louis ont dans le champ soit un portail, soit un E⁝ et ne rappellent pas l'aspect de cette obole. Des découvertes ultérieures pourront seules permettre une interprétation.

Règne de Philippe II ; une obole de Montreuil-sur-mer :

FRA—NCO en deux lignes. Lég. : PHILIPVS RE✠·

℟. Croix cantonnée d'un annelet aux 2e et 3e cantons. Lég. : ✠ MOVTVRVEL·

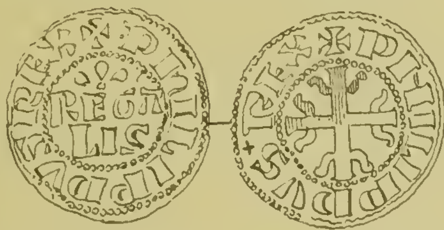
Poids : 0 gr. 43.

On connaissait le denier à ce type[1]. L'obole est retrouvée pour Montreuil, de même qu'elle a été publiée récem-



ment pour Péronne[2]. Comme dans cette période du moyen âge les oboles étaient frappées en moins grande quantité que les deniers, ces pièces resteront toujours assez rares. Les découvertes successives, qui viennent d'avoir lieu, font espérer que les oboles des diverses variétés de deniers de Philippe II pourront être finalement connues.

Règne de Philippe IV; un royal parisis double :



REGA—LIS en deux lignes sous un lis. Lég. : ✠ PHILIPPVS REX.

℞. Croix feuillue. Lég. : ✠ PHILIPPVS REX.

Poids : 1 gr. 02. Pièce en billon et peut-être fourrée.

Cette monnaie diffère de celle connue (Hoffmann, pl. XII, nº 20) en ce que le nom du roi remplace au revers la légende accoutumée MONETA DVPLEX, et figure ainsi des deux côtés. Il est douteux que l'on retrouve jamais une ordonnance de Philippe IV ayant prescrit de remplacer les points secrets habituels sous ce prince par une

1. Hoffmann, pl. VIII, nº 9. — *R. N. F.*, 1839, p. 48.
2. *A. N. F.*, 1894. Procès-verbaux, p. 2.

apposition répétée du nom du roi. Le poids paraît ne point concorder avec la pesanteur normale de cette sorte de numéraire : 1 gr. 02 au lieu de : 1 gr. 29. Ce royal parisis est probablement soit l'œuvre d'un faussaire, soit le résultat d'une inadvertance du tailleur de coins. C'est presque toujours l'une ou l'autre de ces deux raisons qui a permis d'expliquer les rares anomalies identiques, que l'on trouve dans le monnayage des siècles suivants.

Règne de Charles IV ; un double parisis :



Grande couronne surmontant le mot REX. Lég. : ✠ KA-ROLVS FRANCORV·

℟. Croix fleurdelisée. Lég. : ✠ SINGNVM CRVCIS·

Poids : 1 gr. 12.

Le type de ce double parisis, bien que ne figurant pas dans Hoffmann, mais publié plus tard par cet auteur (*Blætter f. Münzfreunde*, nº 81, 1er janvier 1880, col. 691), est cependant connu des numismatistes. La pièce courante de la monnaie que nous étudions porte au revers MONETA DVPLEX. Le remplacement de cette légende par la mention SINGNVM CRVCIS constitue l'intérêt de cette monnaie.

Est-ce un méreau ou une pièce courante ?

Les mots : SIGNVM CRVCIS XPISTI figurent sur un jeton de Bourgogne, que M. Caron a communiqué à la Société de Numismatique dans la séance du 6 mars 1897 (*Procès-verbaux*, p. XVIII). D'autre part, les mots : SIGNVM

DEI VIVI se lisent sur les pièces frappées par les comtes du Mans. Ils ont commencé à être usités sous Herbert I[er] (1015-1026), et ils ont continué d'être employés sous les comtes suivants jusqu'à l'époque de Charles de Valois (1290-1317), ce qui nous rapproche beaucoup des années du règne de Charles IV (1322-1328). Il convient surtout de rapprocher les petits gros au cavalier de Jean l'Aveugle, roi de Bohême et duc de Luxembourg (1309-1346) ainsi que les oboles de Gérard, comte de Juliers, et de Godfrid ou Godefroi II, seigneur d'Heinsberg. Ces trois sortes de numéraire portèrent la même légende : SIGNVM CRVCIS, vers 1280, 1333 et 1337[1].

Il est possible que cette monnaie ne soit ni un méreau, ni l'œuvre d'un faussaire. Elle paraît composée d'argent dans une proportion convenable. Son poids, de 1 gr. 12 cent., ne s'éloigne pas trop de celui des pièces courantes connues (de 1 gr. 18 cent. à 1 gr. 22 cent.).

F. de Saulcy, dans ses documents monétaires, ne rapporte aucune ordonnance de Charles IV, susceptible d'éclaircir la question qui nous occupe. Il est à craindre que l'on ne trouve jamais de texte concernant ce double parisis. Il paraît douteux que cette légende ait une origine exclusivement française.

On peut remarquer que Charles IV fit la guerre dans les Flandres et soutint les prétentions de son vassal Louis, sire de Crécy, fils du comte de Nevers, sur le comté de Flandre. Oudegherst et le continuateur de Nangis ne nous fournissent que des renseignements insuffisants sur cette expédition et sur la médiation du roi. Faut-il supposer qu'en Flandre ou dans le voisinage de cette contrée,

1. Lelewel, *Numismatique du moyen âge*, vol. 3, p. 284. — *R. N. Belge*. 1849, p. 267, pl. VII, n° 5 et pl. VIII, n° 12 — *A. N. F.*, 1893, p. 85.

les monnayeurs du roi de France auraient eu l'idée d'apposer sur certaines espèces royales la légende SIGNVM CRVCIS, qui figurait sur quelques-unes des monnaies en circulation dans le pays. Les agents du roi auraient eu pour but d'assurer à ce numéraire une circulation plus facile parmi le peuple.

Il semble beaucoup plus douteux que l'on puisse attribuer cette pièce à une émission de Charles le Mauvais, roi de Navarre. Pourquoi ce seigneur aurait-il, vingt-cinq ans après la mort de Charles IV, imaginé de copier les doubles parisis de ce dernier roi, en trouvant utile de rappeler partiellement au revers la légende encore plus ancienne des deniers du Mans? Charles de Navarre a copié les pièces émises *de son temps* par Jean le Bon et non celles des rois antérieurs.

Ne doit-on pas supposer plutôt qu'un seigneur d'Heinsberg, de Juliers ou d'une petite seigneurie de ces contrées voisines des Flandres, aurait eu l'idée de contrefaire les doubles parisis du roi de France, en remplaçant la légende MONETA DVPLEX par une différente, semblable à celle dont il usait ou à celle dont certains seigneurs voisins se servaient? On connaît des contrefaçons de gros tournois faites par les seigneurs de Heinsberg. Peut-être ont-ils poussé l'audace jusqu'à copier servilement des doubles parisis français du côté du droit, en se bornant à apposer au revers leur devise personnelle SIGNVM ou SINGNVM CRVCIS. La forme SINGNVM paraît dénoter une origine plutôt flamande ou tudesque que française.

En dernier lieu, on sait que MM. de Marchéville et de Castellane ont établi que le gros tournois portant KHA-ROLVS REX devait être attribué à Charles de Luxembourg, d'abord roi des Romains, à partir de 1346, et ensuite empereur d'Allemagne, qui régna vingt ans envi-

ron après Charles IV[1]. Ne serait-on pas en présence d'une nouvelle contrefaçon de la monnaie française, effectuée par Charles de Luxembourg, qui, cette fois, n'aurait pas craint de faire suivre son nom de la mention FRANCORV, et qui se serait borné à différencier le revers de la pièce par une légende usitée aux environs du Luxembourg ?

A l'appui de cette opinion, on peut remarquer que le bail consenti le 18 septembre 1337 par Jean, roi de Bohême et comte de Luxembourg, à Boniface Annelier, le fermier des monnaies de son atelier de Luxembourg, énonce les *doubles parisis* parmi les imitations frappées ou à émettre. Or les deux petits gros au cavalier publiés[2], valant chacun 2/3 de gros tournois, portent justement au revers, comme première légende entourant la croix, la mention caractéristique SIGNVM CRVCIS, dont on s'occupe. Ce Jean l'Aveugle avait, en 1322, épousé la sœur de Charles IV, roi de France, et il en était forcément résulté une augmentation des relations commerciales et monétaires des deux royaumes. La numismatique de ce prince comporte effectivement la fabrication dans l'atelier de Luxembourg, de 1337 à 1341, de toute une série de monnaies copiant les types français : royal d'or, écu d'or, gros à la couronne, *double parisis*, double tournois. Le Maître des monnaies de Luxembourg aura probablement, dès 1346, fabriqué justement des doubles parisis imités de ceux de France, comme il était autorisé à en faire. Il aura employé sur eux la devise dont il avait usé pour les gros au cavalier. Il différenciait les gros tournois de Charles, roi des Romains, au moyen de l'adjonction insolite et inutile d'un H, KHAROLVS. Continuant les mêmes errements, il aura

1. *A. N. F.*, 1893, p. 179. — *Mémoires du Congrès international de Numismatique de Bruxelles*, 1891, p. 251.
2. *A. N. F.*, 1893, p. 84.

ajouté un N insolite et inutile à la légende en inscrivant SINGNVM CRVCIS·

*Le Président,* P. Bordeaux.

*Le Secrétaire général,* Adrien Blanchet.

*
* *

SÉANCE DU 6 NOVEMBRE 1897

*Présidence de M. Paul Bordeaux.*

M. le Président communique la correspondance reçue depuis la dernière séance et donne connaissance des ouvrages offerts :

De M. J. P. Six, *Monnaies grecques, inédites et incertaines*, Londres, 1897.

De M. E. Caron, *Trouvailles de monnaies du moyen âge à Delphes* (Extrait du *Bulletin de Correspondance hellénique*).

De M. J. Svoronos, *Musée numismatique national; rapport de l'année 1894-1895* (en grec), Athènes, 1897.

De M. le comte de Castellane, *Les grands et petits blancs au K, de Charles VII, à la Croix cantonnée, frappés à Beauvais*, Paris, 1897 (Extrait de la *Gazette Numismatique*).

De M. le vicomte B. de Jonghe, *Un denier frappé à Mayence par l'empereur Lothaire Ier*, Bruxelles, 1897.

— *Un cinquième d'écu de Philippe II, frappé à Arras, en 1582*, Bruxelles, 1897.

De M. J. Leite de Vasconcellos, *Sur les amulettes portugaises*, Lisbonne, 1892.

De M. E. Babelon, *Discours prononcé à la séance générale du Congrès* des sociétés savantes. Paris, 1897.

De M. R. Serrure, *Catalogue de la collection de poids*

*et mesures du Musée royal d'antiquités et d'armures*, Bruxelles, 1883.

— *La Monnaie en Belgique*, Verviers, s. d.

— *Notice sur le cabinet monétaire de S. A. le Prince de Ligne*, Gand, 1880.

— *Dictionnaire géographique de l'histoire monétaire belge*, Bruxelles, 1880.

Du Ministère de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts :

I. R. Du Coudray de la Blanchère, *Tombes en mosaïque de Thabraca*; II, Pierre Gavault, *Étude sur les ruines romaines de Tigzirt*.

*Bulletin de la société archéol., hist. et scient. de Soissons*, t. III et IV, 1893 et 1894.

*Bulletin de la société dunkerquoise*, 1897, 1er fascicule.

*Bull. de la soc. histor. et archéol. de Langres*, t. IV, nos 54 et 55.

*Bull. de la soc. archéol. du Midi de la France*, in-8°, n° 19, 1897.

*Mémoires de l'Académie de Nimes*, VIIe série, t. XIX, 1896.

*Bull. de la soc. archéol. et histor. du Limousin*, t. XLV, 2e l., 1897.

*Bull. de la soc. nivernaise des lettres, sc. et arts*, t. XVIII, 2e f., 1897.

*Annales de l'Académie de Mâcon*, 1895 et 1896.

*Bull. et Mém. de la soc. archéol. et histor. de la Charente*, 6e série, t. VI (1896).

*Numismatic chronicle*, 1897, 2e et 3e fasc.

*Revue belge de numismatique*, 3e et 4e livr., 1897.

*Gazette numismatique* de Bruxelles, octobre 1897.

*La Société suisse de numismatique de 1879 à 1896*, 1er livr. 1896.

*Westdeutsche Zeitschrift für Geschichte und Kunst*, t. XVI, fasc. 2 et 3.

*Monatsblatt* de la Soc. numism. de Vienne, juin à novembre 1897.

La Société américaine de Numismatique et d'Archéologie adresse à la Société française de numismatique une lettre accompagnant l'envoi d'une médaille en bronze frappée en l'honneur de William Auguste Muhlenberg. Des remerciements sont votés à cette Société.

M. A. Babut, capitaine au 31e régiment d'infanterie, membre correspondant, demande à devenir membre titulaire et est admis en cette qualité.

M. Eugène Rey-Mury, substitut du Procureur de la République, à Alais, est présenté comme membre titulaire par MM. Paul Bordeaux et Adrien Blanchet.

MM. Allotte de la Fuye, lieutenant-colonel directeur du génie à Nantes, est présenté comme membre titulaire par MM. E. Babelon et H. de La Tour.

S. A. R. le Prince de Naples est nommé membre honoraire de la Société.

M. le Président rappelle que la Société de Numismatique a fait, il y a quelques mois, une perte douloureuse en la personne de M. Marc Fabre de Larche, notaire honoraire à Paris.

« M. Marc Fabre était notre collègue, et nous le connaissions depuis longtemps comme un des numismatistes les plus chercheurs et les plus passionnés. Il avait su former une des séries de monnaies françaises les plus complètes, et les savants trouvaient toujours chez lui l'accueil le plus sympathique, lorsqu'ils désiraient la consulter pour leurs travaux. Il avait réuni également de grandes curiosités numismatiques concernant la Révolution fran-

çaise, collection qui avait figuré avec honneur dans une de nos expositions universelles. Il venait de publier dans l'*Annuaire* un curieux article sur les papiers-monnaies émis au cours de la guerre de 1870-1871.

« La perte de M. Fabre nous laisse les plus vifs regrets, car nous avions pu apprécier au plus haut point son aménité, ses relations agréables, ainsi que l'intérêt qu'il manifestait toujours pour nos études numismatiques. »

M. le Président annonce à la Société que l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres a accordé le prix Allier de Hauteroche à M. Adrien Blanchet, pour l'ensemble de ses travaux sur la numismatique antique et spécialement pour ses deux volumes intitulés : *Les monnaies grecques* et *Les monnaies romaines*.

« Ces deux derniers ouvrages sont destinés à rendre accessible au grand public le goût des études numismatiques et des œuvres d'art monétaires. Nous sommes heureux de voir que l'Académie attache autant d'importance aux ouvrages susceptibles d'augmenter le nombre des numismatistes. Nous pouvons féliciter le lauréat avec d'autant plus de cordialité que les ouvrages récompensés vont forcément contribuer à accroître la liste de nos adhérents. »

M. le conseiller Casati présente à la Société une pièce étrusque assez rare, qu'il croit, d'après l'inscription qu'elle porte, pouvoir attribuer à Telamon, ancienne ville étrusque, aujourd'hui petit port placé sur la mer Tyrrhénienne, à moitié chemin entre Civita-Vecchia et Livourne, à peu de distance de Grosseto, et par conséquent dans le voisinage des anciennes villes étrusques de Ruselle et de Vetulonia.

« Tous les auteurs, depuis Gori et Lanzi jusqu'à Corssen, ont parlé des monnaies de Telamon et de la

légende abrégée *Tla* ou *Tlam* ou même *Tlamn* qu'elles portent. Le savant et regretté Fabretti, dans son excellent *Corpus,* énumère tous les types connus et en reproduit six spécimens portant tous, au droit, soit une tête imberbe, soit une tête barbue, soit Janus, et au revers un trident entre deux dauphins ou une proue de navire. Aucun de ces fac-similés n'est donné d'après l'original ; ces indications ont des sources différentes (le n° 297 d'après Carelli, le 297 b d'après Passeri, le 298 d'après Sestini, le n° 299 d'après Carelli, etc.). Ces exemplaires ont dû appartenir à des collections particulières, car on n'en trouve aucun dans les grandes collections publiques, ni au Musée Kircher à Rome, ni au Musée étrusque de Florence, ni au Cabinet des médailles de Paris, ni au British Museum à Londres. Ce fait m'avait mis en défiance, et dans mon étude sur la numismatique étrusque, j'ai fait des réserves sur certaines pièces attribuées à Telamon. La monnaie que j'ai achetée en Italie est probablement un des exemplaires cités par Lanzi. Elle présente au droit



une tête imberbe que Lanzi suppose être celle du héros Télamon, soit l'Argonaute, soit le père d'Ajax, peut-être tous deux à la fois, ce nom ayant dû être donné à la ville à cause de sa glorieuse célébrité ; au revers, la pièce porte : un trident entre deux dauphins avec la marque de la valeur, deux points (*Sextans*).

L'inscription se trouve derrière la tête, écrite de droite à gauche ; dans cette inscription, deux lettres seulement

sont clairement marquées, les deux dernières, un A carré et un M étrusques. Quant aux deux premières lettres, elles sont seulement indiquées; on voit nettement la barre du T de la première; quant à la seconde, il n'est pas possible de déterminer la forme, mais cela peut être un L.

Il paraît difficile de ne pas reconnaître dans ces caractères l'inscription *Tlam* dont la terminaison est unique dans les bronzes étrusques. Les inscriptions, sur les belles pièces de Velathri, donnent le nom entier; sur les belles pièces de Tutere, le nom entier ou l'abrégé *Tu*; sur les pièces de Vetulonia, un simple *V* ou l'abrégé *Vatl*, très rare; sur les pièces de Pupluna le nom entier ou l'abrégé *Pup*. On voit qu'aucune de ces villes ne porte une légende se terminant par *am*.

L'exemplaire que je possède serait dès lors le seul type connu de Telamon portant l'inscription *Tlam*. Mais, d'après les témoignages des auteurs, il doit en exister d'autres dans des collections particulières portant l'inscription *Tla*, ou même *Tlamu* qui serait à peu près le nom entier de Telamon, *Tlamun* en langue étrusque. »

*Le Président*, P. Bordeaux.

*Le Secrétaire général*, Adrien Blanchet.

*
* *

## SÉANCE DU 4 DÉCEMBRE 1897

*Présidence de M. Paul Bordeaux.*

M. le Président donne connaissance de la correspondance et des publications reçues depuis la dernière séance :

De M. Adrien Blanchet :

— *Études de Numismatique*, tome 1er, 1892.

— *Tessères antiques, théâtrales et autres*, 1889.

— *Numismatique du Béarn*, 2 vol., 1893.

— *Rapport sur les Musées d'Allemagne et d'Autriche*, 1893.

— *Les Monnaies grecques*, 1894.

— *Les Monnaies romaines*, 1896.

De M. Armand Parrot :

*Histoire de la ville de Nice*, 2e éd. Paris, 1860.

*Revue Numismatique*, 3e trimestre, 1897.

*Mémoires de l'Académie des Sc. et belles lettres d'Angers*, 1894-1895.

*Bull. de la Soc. archéol., scient. et littéraire de Béziers*, 3e série, t. II, 1897.

*Mémoires de l'Académie des sc., belles-lettres et arts de Savoie*, 4e série, t. VI, 1897.

*Bull. et mém. de la Soc. archéol. du département d'Ille-et-Vilaine*, t. XXVI, 1897.

*Revue suisse de Numismatique*, 3e tr. 1897.

M. le Président signale particulièrement la planche XIX de la *Revue suisse de Numismatique*, qui représente un atelier monétaire suisse à la fin du xve siècle. Cette représentation est à rapprocher de celle reproduite plus haut, dans les procès-verbaux (p. xxxviii).

S. A. R. monseigneur le prince de Naples a fait écrire qu'Il accepte le titre de *membre d'honneur* qui lui a été offert par la Société.

MM. Allotte de la Fuye et Rey-Mury, présentés comme membres titulaires, sont admis en cette qualité.

M. E. Caron fait la communication suivante :

« Napoléon a-t-il fait frapper des monnaies ou médailles pendant son séjour à l'île d'Elbe? »

M. Marcotti, dans un article intitulé *les Cent jours en Italie* (petits papiers inédits) paru dans la Revue *Cosmopolis* de décembre 1897, s'exprime ainsi :

« On serait tenté de douter que ces monnaies ou médailles aient réellement existé, malgré l'affirmation qu'elles aient été assez communes, puisqu'il n'en existe aucun exemplaire ni au médaillier de Florence, ni à celui de Milan, si riche en séries napoléoniennes. Elles ne sont pas enregistrées dans l'*histoire métallique de Napoléon*, de Henin en 1819[1]. Conbrouse catalogua parmi *les monnaies de France* une pièce de l'*Ile d'Elbe*, mais *coin postiche frappé à Gênes*, pièce de 20 francs à l'étoile, avec la tête de l'Empereur, en ajoutant « m'est inconnue ». Et pourtant un rapport de la police toscane, en mai 1814, contient ce passage : « on a vu de la nouvelle monnaie frappée à l'Elbe : *Napoleo I imperator et rex ubicumque felix-Cosmopolis*, et la tête couronnée de lauriers. Et un autre rapport (27 décembre, de Livourne) dit : Il circule aussi en Italie une médaille de mixture d'argent presque semblable au franc. D'un côté, il y a : *Napoleo imperator et rex* et, de l'autre, une aigle pacifique, sans foudres; *rediviva quiesco*, au pourtour : *non semper ita peribit* ».

« Nous laissons à nos correspondants italiens le soin de vérifier cette assertion et de rechercher s'il reste dans des collections privées des produits de cette fabrication. Le nom de *Cosmopolis* a pu égarer les recherches. C'était celui dont Côme I^er de Médicis avait décoré sa création de Porto-Ferrajo, dans l'île d'Elbe. »

M. P. Bordeaux appelle l'attention des membres de la Société sur une question concernant la numismatique coloniale.

1. L'ouvrage cité par M. Marcotti a été composé par Millin et Millingen et non par Hennin.

M. E. Zay, dans son *Histoire monétaire des Colonies françaises*, éditée en 1892, énonce à la page 200, que, pendant la monarchie de Juillet, différentes monnaies espagnoles, anglaises et françaises furent frappées d'un poinçon rond contenant les lettres G P surmontées d'une couronne royale fermée. Il donne sous son n° 15 le dessin d'une pièce anglaise portant cette contremarque. Il ajoute que cette empreinte aurait été apposée à la Guadeloupe de 1830 à 1870 et il croit que les lettres G P auraient figuré les lettres principales du nom de l'île.

M. Bordeaux fait remarquer que M. Zay, soucieux de ne laisser subsister aucune indication erronée dans son ouvrage, a été le premier à l'engager à faire la lumière sur ce point.

M. Nunès Da Silva, agent consulaire de France à Saint-Michel des Açores, et ensuite M. Leite de Vasconcellos, directeur du Musée ethnologique de Portugal, et professeur d'archéologie et de numismatique à la Bibliothèque nationale de Lisbonne, ont fourni sur cette contremarque des indications tellement précises qu'il ne peut plus exister maintenant le moindre doute sur sa véritable interprétation.

Antérieurement à 1887, la circulation monétaire des Iles Açores se composait de pièces espagnoles, anglaises, françaises et portugaises, émises depuis 80 ou 100 ans, auxquelles cours légal était attribué. Des industriels peu scrupuleux profitèrent de cette situation pour importer d'Espagne de nombreuses pièces fausses de différents types. Pour remédier à cet état de choses, le Gouvernement portugais, par un décret du 4 mars 1887, défendit l'importation des monnaies étrangères telles que celles en cours.

Deux autres décrets rendus quelques jours après, les

31 mars et 18 mai 1887, prescrivirent que les espèces des différents pays étrangers circulant alors aux Açores seraient remises aux mains des agents de l'État. Ces derniers étaient chargés d'y apposer une contremarque et de rendre ensuite les monnaies ainsi poinçonnées soit à leurs précédents détenteurs, soit à la circulation. Les mêmes édits décidèrent que les caisses publiques ne recevraient plus en paiement au cours légal que les monnaies marquées de cette façon.

La contremarque dont il était question dans le décret du 31 mars 1887, se composa des deux lettres G P signifiant : *Governo Português* surmontées d'une couronne royale, le tout renfermé dans un petit cercle. Les poinçons et les coins de cette contremarque existent à l'Hôtel des monnaies de Lisbonne, où M. de Vasconcellos a bien voulu les identifier avec l'empreinte soumise.

Une loi du 3 août 1887 autorisa une émission tant de ce numéraire poinçonné que d'espèces portugaises du type courant pour arriver à remplacer peu à peu les monnaies qui seraient retirées de la circulation.

M. Bordeaux présente une pièce de 5 fr. de la première République française, deux piastres espagnoles de Charles IV de 1793 et de 1795, un réal de Philippe V de




1731, provenant de sa collection et qui portent la contremarque dont le dessin se trouve ci-dessus.

Les pièces ainsi poinçonnées doivent donc être retirées dorénavant de la série coloniale française. Elles ne peuvent plus figurer que dans la série portugaise comme monnaies coloniales frappées d'une contremarque aux Açores en 1887.

*Le Président*,
P. Bordeaux.

*Le Secrétaire général*,
Adrien Blanchet.

# LISTE DES MEMBRES HONORAIRES

DE LA

# SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE NUMISMATIQUE

---

## MEMBRE D'HONNEUR

S. A. R. Monseigneur le Prince de Naples.

## PRÉSIDENT HONORAIRE

M. Anatole de Barthélemy, membre de l'Institut.

## MEMBRES HONORAIRES

M. Henri d'Arbois de Jubainville, membre de l'Institut.
M. Antoine Héron de Villefosse, membre de l'Institut.
M. Jules Oppert, membre de l'Institut.
M. Louis Blancard, correspondant de l'Institut.
M. Guillaume Frœhner, ancien conservateur au Musée du Louvre.
M. John Evans, président de la Société anglaise de numismatique.
M. Georges d'Alexéieff, maître de la Cour de S. M. l'Empereur de Russie.
M. Antonino Salinas, directeur du Musée de Palerme.

---

# INDEX

## PAR NOMS D'AUTEURS

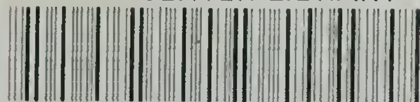
des communications contenues dans les Procès-verbaux de la *Société Française de Numismatique.*

---

## NÉCROLOGIE



MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS


GETTY CENTER LIBRARY
3 3125 00690 7642

